

U de M

ANNUAIRE GÉNÉRAL 2013-2014
ÉTUDES DE 1^{er} CYCLE

Dépôt légal

4^e trimestre 2013

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Université de Montréal

Registrariat

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

Canada

H3C 3J7

Publication

Registrariat

Secteur des publications

Lynda Longpré & Suzanne Fauteux

Tél. : 514-343-6111, poste 8873

Photocomposition

RR Donnelley

1500, St-Patrick

Montréal (QC)

H3K 0A3

Conception graphique de la page couverture

SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

Impression

SIUM – Service d'impression de l'Université de Montréal

La forme masculine a été adoptée dans cette publication
afin d'alléger le texte.



Table des matières

Direction universitaire

- Introduction
- Rectorat
- Décanats
- Corps universitaires

Règlements universitaires

Règlements administratifs	RA-1
➤ Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme	
➤ Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants	
➤ Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes	
Règlements disciplinaires	RD-1
➤ Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants	
➤ Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants	
Règlement des études de premier cycle	RÉ-1

Sommaire des cours et des programmes

➤ Définitions relatives aux programmes	DF-1
➤ Sigles des cours	SI-1
➤ Index des programmes	ID-1

Sections facultaires

Faculté de l'aménagement	1-1
Faculté des arts et des sciences	2-1
Faculté de droit	3-1
Faculté de l'éducation permanente	4-1
Faculté de médecine	5-1
Faculté de médecine dentaire	6-1
Faculté de médecine vétérinaire	7-1
Faculté de musique	8-1
Faculté de pharmacie	9-1
Faculté des sciences de l'éducation	10-1
Faculté des sciences infirmières	11-1
Faculté de théologie et de sciences des religions	12-1
Département de kinésiologie	13-1
École d'optométrie	14-1

DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 1^{er} juin 2013

INTRODUCTION

Le contexte controversé dans lequel l'Université de Montréal voyait le jour, en 1878, ne laissait guère présager qu'elle deviendrait, avec l'École Polytechnique et HEC Montréal qui lui sont affiliées, le plus grand complexe universitaire au Québec, quelque cent ans plus tard. Elle n'était alors constituée que de trois facultés, séparées les unes des autres : la Faculté de théologie logeait au Grand Séminaire, rue Sherbrooke, la Faculté de droit accueillait ses quelques étudiants au Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame, tandis que la Faculté de médecine, un an plus tard, ouvrait ses portes au château Ramezay.

L'Université de Montréal reçoit sa première charte du Parlement de Québec en 1920. En 1967, elle devient un établissement à caractère public dont les buts sont l'enseignement supérieur et la recherche et qui prévoit la participation des professeurs, des étudiants et des diplômés à son administration.

L'Université de Montréal compte actuellement 13 facultés et de nombreux départements et écoles. Avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, elle constitue le premier complexe universitaire au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 55 000 étudiants, emploie 10 000 personnes et décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

DIRECTION GÉNÉRALE

<http://www.direction.umontreal.ca/recteur/equipe/index.html>

Recteur

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)

Vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur aux études

Raymond Lalonde, M.D., M.A. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études de 1^{er} cycle

Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal)

Vice-recteur adjoint aux études supérieures et postdoctorales

Roch Chouinard, Ph. D. (UQÀM)

Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

Vice-rectrice aux relations internationales, à la Francophonie et aux partenariats institutionnels

Hélène David, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification

Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)

Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation

Geneviève Tanguay, Ph. D. (McGill)

Vice-recteur adjoint à la recherche - Lettres et sciences humaines

Serge Brochu, Ph. D. (Montréal)

Vice-rectrice adjointe aux opérations et à la concertation

Dominique Bérubé, Ph. D. (UQÀM)

Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Giovanni De Paoli

Faculté des arts et des sciences : Gérard Boismenu

Faculté de droit : Guy Lefebvre

Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette

Faculté des études supérieures et postdoctorales : Roch Chouinard

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly

Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne

Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier

Faculté de musique : Isabelle Panneton

Faculté de pharmacie : Pierre Moreau

Faculté des sciences de l'éducation : Louise Porier

Faculté des sciences infirmières : Francine Girard

Faculté de théologie et de sciences des religions : Jean-Claude Breton

École de santé publique : Pierre Fournier

Département de kinésiologie : François Prince

École d'optométrie : Christian Casanova

CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par les associations étudiantes accréditées, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Le président du Conseil, élu par ses pairs, porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Il se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur.

Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, le directeur des bibliothèques, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur.

Commission des études

La Commission des études assure la coordination de l'enseignement et est responsable de l'organisation pédagogique de l'Université. Elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

FRAIS D'ADMISSION, DROITS DE SCOLARITÉ, COTISATIONS

Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

Article 1

Les frais d'admission sont perçus lors du dépôt à l'Université d'un formulaire de demande d'admission ou d'une demande de changement de programme.

Article 2

Les frais d'admission à l'Université sont non remboursables et s'élèvent à quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) pour une admission par voie électronique et à cent vingt dollars (120,00 \$) pour une admission sur support papier¹. Ces frais sont de dix dollars (10,00 \$) non remboursables, dans le cas d'un module et d'un microprogramme. Cette dernière disposition ne s'applique pas aux étudiants déjà inscrits. Les frais de changement de programme sont de quinze dollars (15,00 \$) non remboursables. Toute demande de modification des choix de programme après la création du dossier entraîne des frais de trente dollars (30,00 \$) non remboursables.

Article 2.1

En plus des frais exigibles en vertu de l'article 2, des frais facultaires relatifs à l'admission et au changement de programme peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable de l'enseignement, sur recommandation de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

Article 3

Sont exemptés du paiement des frais de changement de programme, les étudiants qui étaient inscrits à l'Université au cours d'un des trois trimestres précédant la demande de changement de programme et, en vue de l'obtention d'un programme de grade, qui ajoutent un sujet majeur à un sujet mineur, un sujet mineur à un sujet majeur, un sujet mineur à un autre sujet mineur ou à deux autres mineurs, deux sujets mineurs à un troisième mineur. Dans ce présent article, les dispositions relatives à la mineure s'appliquent au certificat.

Article 4

L'Université peut exempter certains étudiants du paiement des frais d'admission ou de changement de programme, notamment lors du report d'une offre d'admission ou lors du dépôt d'une demande en vue de l'inscription simultanée à deux programmes.

Règlement relatif aux droits de scolarité et aux autres frais exigibles des étudiants

www.fin.umontreal.ca/scolarites_joindre.htm

À jour le 5 août 2013 (les montants indiqués sont sujets à modifications)

1 – OBJET

1.1 Le présent règlement établit le tarif des droits de scolarité et des autres frais exigibles des étudiants de l'Université de Montréal. Il en détermine les modalités de paiement, les conséquences de non-paiement, de même que les conditions de remboursement.

2 – CHAMP D'APPLICATION

2.1 Le présent règlement s'applique aux étudiants inscrits à des activités pédagogiques de premier, de deuxième ou de troisième cycle. À moins d'indication contraire, les personnes inscrites à titre d'auditeur sont assimilées aux étudiants aux fins du présent règlement.

3 – TARIF DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES**A – Droits de scolarité****1^{ER} CYCLE**

3.1 Pour l'année universitaire 2013-2014, à compter du trimestre d'automne, les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à des cours de premier cycle sont de 74,14 \$ par crédit.

Des frais supplémentaires de 8,75 \$ par crédit sont exigibles des étudiants pour tout cours donné au-delà d'un rayon de 30 kilomètres du campus principal de l'Université.

2^E CYCLE

3.2 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 3 336,30 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 1 112,10 \$ par trimestre à plein temps ou 556,05 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 74,14 \$ par crédit. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 1 284,85 \$ par trimestre à plein temps.

3.3 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de mémoire. Les droits de scolarité sont de 395,70 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de mémoire, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

3^E CYCLE

3.4 Les droits de scolarité d'un étudiant inscrit à un programme de troisième cycle sont de 6 672,60 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 1 112,10 \$ par trimestre à plein temps ou 556,05 \$ par trimestre à demi-temps.

3.5 Une fois la scolarité minimale complétée, l'étudiant peut s'inscrire en rédaction de thèse. Les droits de scolarité sont 395,70 \$ par trimestre. À compter du trimestre suivant le dépôt de la thèse, l'étudiant est inscrit en «évaluation-correction», statut libre de droits de scolarité.

B – Frais facultaires

Des frais facultaires relatifs aux études peuvent être exigibles. Ces frais et leurs modalités de paiement sont fixés par le vice-recteur responsable

de l'enseignement, sur recommandation du doyen de la faculté concernée et après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants. Les frais facultaires sont non remboursables.

C – Autres frais

En plus des frais prévus au Règlement relatif aux frais d'admission et aux frais de changement de programme et des droits de scolarité et des frais facultaires prévus au présent règlement, les frais suivants sont exigibles :

FRAIS DE SERVICE AUX ÉTUDIANTS

3.6 Les frais de service aux étudiants pour des cours de premier cycle sont de 8,50 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 127,50 \$ par trimestre.

Sont exclus : les cours donnés en dehors de la région métropolitaine de Montréal, telle que cette région est délimitée par Statistique Canada aux fins du recensement.

Les frais de service aux étudiants pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle en scolarité à plein temps sont de 127,50 \$ par trimestre et sont de 63,75 \$ par trimestre pour un étudiant à demi-temps.

FRAIS DE GESTION

3.7 Les frais de gestion couvrent les transactions d'inscription, de modification ainsi que tout autre traitement au dossier de l'étudiant.

Les frais de gestion pour les cours de 1^{er} cycle sont de 8,10 \$ par crédit, pour un maximum de 121,50 \$ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

Les frais de gestion pour une inscription à un programme de 2^e ou de 3^e cycle à temps plein sont de 121,50 \$ par trimestre à compter du trimestre d'été 2013.

FRAIS DE DROITS D'AUTEUR

3.7.1 Des frais de droits d'auteur pour la confection de matériel didactique sont exigibles des étudiants. Ils sont fixés par le Comité exécutif de l'Université. À compter du trimestre d'automne, ils sont de 0,42 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 6,30 \$ par trimestre.

FRAIS TECHNOLOGIQUES ET DE SOUTIEN

3.7.2 Des frais pour des services technologiques et de soutien sont exigibles des étudiants et constituent une cotisation automatique non obligatoire.

Pour les cours de premier cycle ces frais sont de 6 \$ par crédit, jusqu'à concurrence de 90,00 \$ par trimestre.

Pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein les frais sont de 90 \$ par trimestre.

FRAIS DE DIPLOMATION

3.8 Des frais de diplomation de 51,50 \$ sont exigés pour les grades décernés (baccalauréats, maîtrises et doctorats). Sont donc exclus : les microprogrammes, modules, certificats, mineures et majeures ainsi que tous les diplômes d'études supérieures.

FRAIS DE SOUTIEN AUX BIBLIOTHÈQUES

3.9 Le frais de soutien aux bibliothèques est établi afin de promouvoir et financer des projets visant à améliorer les collections des bibliothèques.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour les cours de premier cycle est de 1,50 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 22,50 \$ par trimestre.

Le frais de soutien aux bibliothèques pour une inscription à un programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 22,50 \$ par trimestre.

FRAIS DE SOUTIEN AUX TECHNOLOGIES DE L'ENSEIGNEMENT

3.9.1 Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement est établi pour financer les activités de soutien aux diverses technologies d'enseignement numériques.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour les cours de premier cycle est de 0,20 \$ par crédit jusqu'à concurrence de 3,00 \$ par trimestre.

Le frais de soutien aux technologies de l'enseignement pour une inscription à programme de deuxième ou de troisième cycle à temps plein est 3,00 \$ par trimestre

AUTRES FRAIS EXIGIBLES

3.10 Des frais sont facturés trimestriellement à la suite d'ententes avec les associations étudiantes

DON AU FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

3.11 Une contribution volontaire est ajoutée à la facture trimestrielle de l'étudiant et constitue une cotisation automatique non obligatoire.

Ce don est de 25 \$ par trimestre pour un maximum de 75 \$ par année. Il est applicable à des projets ou à des activités favorisant l'amélioration de la vie étudiante à l'Université de Montréal. Les modalités de désistement en ligne sont diffusées sur le site officiel de l'Université.

4 – DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ET DES ÉTUDIANTS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC

A – Étudiants étrangers

4.1 Les droits de scolarité des étudiants étrangers, à l'exclusion des résidents permanents et des étudiants qui sont accueillis en vertu d'ententes internationales agréées ou conclues par le gouvernement du Québec, sont ceux qui sont établis ou qui seront établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

Étudiants étrangers de premier cycle

Pour les crédits de premier cycle dont les codes inscrits dans le système GDEU (*Guide de la collecte des données sur l'effectif universitaire*, ministère de l'Éducation) correspondent aux secteurs suivants :

- Médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, paramédical, sciences infirmières, pharmacie, architecture et design de l'environnement, agriculture, foresterie et géodésie, beaux-arts, cinéma et photographie, musique : 556,40 \$ par crédit
- Sciences humaines et sociales, géographie, éducation, éducation physique et lettres : 498,30 \$ par crédit
- Sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit : 656,61 \$ par crédit

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE DEUXIÈME CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de deuxième cycle sont de 22 423,50 \$ pour la scolarité minimale de trois trimestres, soit 7 474,50 \$ par trimestre à plein temps. Au Diplôme d'études spécialisées (résidents) de la Faculté de médecine, cependant, les droits de scolarité sont de 8 635,54 \$ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de mémoire paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité d'un étudiant étranger inscrit à un programme de troisième cycle sont de 40 270,20 \$ pour la scolarité minimale de six trimestres, soit 6 711,70 \$ par trimestre à plein temps.

Les étudiants inscrits en rédaction de thèse paient les droits de scolarité prévus à l'article 3.5.

B- Étudiants canadiens non-résidents du Québec

4.2 Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont ceux établis par le gouvernement du Québec pour cette catégorie d'étudiants.

Ces frais sont les suivants :

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE PREMIER CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de 1^{er} cycle sont de 207,83 \$ par crédit.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE DEUXIÈME CYCLE

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec inscrits à un programme de deuxième cycle sont de 9 352,35 \$ pour une scolarité minimale de trois trimestres, soit 3 117,45 \$ par trimestre à plein temps ou 1 558,73 \$ par trimestre à demi-temps. En cas d'inscription à temps partiel ou à titre d'étudiant libre, les droits de scolarité sont de 207,83 \$ par crédit.

L'étudiant inscrit en rédaction de mémoire paie les droits de scolarité prévus à l'article 3.3.

ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC DE TROISIÈME CYCLE

Les droits de scolarité sont ceux prévus aux articles 3.4 et 3.5.

5 – PAIEMENT DES DROITS ET DES FRAIS EXIGIBLES

5.1 L'étudiant est soumis aux modalités de paiement qui suivent :

5.1.1 Trimestre d'automne

Les droits et frais exigibles du trimestre d'automne doivent être acquittés au plus tard le 15 octobre.

5.1.2 Trimestre d'hiver

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'hiver doivent être acquittés au plus tard le 15 février.

5.1.3 Trimestre d'été

a) Les droits et frais exigibles du trimestre d'été doivent être acquittés au plus tard le 15 juin.

5.2 Un dépôt non remboursable de 200 \$ sur les droits de scolarité est exigible lors de l'acceptation d'une offre d'admission à un programme. Le vice-recteur responsable de l'enseignement détermine le ou les programmes auxquels ce dépôt s'applique, après consultation des doyens des facultés concernées et du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

6 – SOLDES IMPAYÉS

6.1 L'étudiant ne peut être inscrit à un trimestre à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits de scolarité, les frais exigibles et intérêts de tout trimestre antérieur.

6.2 L'étudiant ne peut obtenir un bulletin de notes, ni recevoir un grade, un diplôme ou un certificat à moins qu'il n'ait acquitté intégralement tous les droits, frais et intérêts portés à son compte et exigibles. La décision de conférer un grade à un étudiant ne prend effet qu'au moment où ce dernier s'est conformé aux dispositions du présent règlement.

6.3 Lorsqu'un chèque est refusé par une banque ou par un autre établissement de même nature, le solde impayé, auquel s'ajoutent des frais d'administration de 20,00 \$, doit être payé soit par mandat-poste, soit par chèque visé.

6.4 Les soldes non acquittés aux dates d'échéance portent des intérêts fixés à 10,75 %.

6.5 Lorsque l'étudiant est en défaut de fournir, dans les délais requis, les documents et renseignements demandés par le Registrariat, ce dernier peut prononcer la suspension ou l'annulation d'une inscription. Lorsqu'une telle mesure est appliquée, l'étudiant ne peut avoir accès aux divers services de l'Université. Si le défaut amène une réduction de la subvention gouvernementale, le Registrariat peut exiger de l'étudiant une majoration équivalente des droits de scolarité.

Les renseignements requis sont ceux qui sont nécessaires au traitement du dossier de l'étudiant, notamment ceux permettant la création et la validation de son code permanent au ministère de l'Éducation du Québec et ceux permettant d'établir la validité de son statut au Québec pour toute la durée du trimestre.

7 – ANNULATION ET ABANDON DE COURS

7.1 Annulation d'un cours sans frais

L'étudiant qui désire annuler un ou plusieurs cours avec libération de payer les droits de scolarité et autres frais exigibles, doit procéder avant la date limite indiquée dans le calendrier universitaire. À titre exceptionnel, dans le cas où l'horaire du cours ne suit pas la période habituelle, le délai prescrit est indiqué à l'horaire du cours.

7.2 Abandon d'un cours avec frais

L'étudiant qui abandonne un ou plusieurs cours après les dates indiquées au calendrier universitaire doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. L'étudiant qui abandonne ses études doit se présenter ou écrire (courrier recommandé) au secrétariat de son unité et remettre sa carte d'étudiant.

8 – REMBOURSEMENT

L'étudiant est soumis aux modalités de remboursement suivantes :

Le trop-perçu, s'il en est un, est imputé aux droits de scolarité du trimestre suivant. Si l'étudiant ne s'inscrit pas, il pourra réclamer le remboursement selon les critères suivants :

a) Dans le cas d'étudiants étrangers, le solde créditeur généré par la réception d'un paiement incluant les droits de scolarité et frais exigibles d'un ou plusieurs trimestres ne pourra être remboursé que si l'université en reçoit l'autorisation du donneur d'ordre et de la mission diplomatique canadienne.

b) Lorsque le remboursement du solde créditeur est approuvé, les productions de chèques de remboursement sont effectuées deux fois par trimestre soit en début et en mi-trimestre.

9 – PRÉSENCE

Ce règlement a préséance sur tout autre règlement ou publication.

Règlement concernant la perception des cotisations des associations étudiantes

<http://www.direction.umontreal.ca/secgen/recueil/reglements.html>

A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions

Dans ce Règlement, à moins que le contexte ne s'y oppose, on entend :

- a) par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE », une association étudiante accréditée en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01);
- b) et par « ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE », une association étudiante reconnue par l'Université de Montréal en vertu de la politique sur la représentativité des associations étudiantes.

2. Champs d'application

L'Université de Montréal perçoit la cotisation fixée :

- a) par l'association étudiante accréditée et
- b) par l'association étudiante reconnue.

B. ASSOCIATION ÉTUDIANTE ACCRÉDITÉE

3. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante accréditée fixe, en conformité avec la loi, le montant de la cotisation. Elle en informe l'Université de Montréal au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

4. Modalités de paiement

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante accréditée :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante accréditée doit :

- a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux et ses lettres d'incorporation;
- b) et communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son comité exécutif.

C. ASSOCIATION ÉTUDIANTE RECONNUE

5. Fixation de la cotisation et demande de perception

L'association étudiante reconnue fixe la cotisation selon les modalités suivantes :

- a) par un référendum, valide si au moins 20 % de la population étudiante concernée y donne son accord, lorsque la cotisation est établie pour la première fois;
- b) selon les modalités prévues par ses Règlements généraux, lorsqu'il s'agit de modifier la cotisation.

L'association étudiante reconnue informe l'Université de Montréal du montant de la cotisation, au plus tard le 1^{er} mars pour le trimestre d'été suivant, au plus tard le 30 juin pour le trimestre d'automne suivant et au plus tard le 20 novembre pour le trimestre d'hiver suivant; l'Université perçoit la cotisation si la demande lui est présentée dans ces délais.

L'Université de Montréal verse, comme il suit, la cotisation perçue à l'association étudiante reconnue :

- au cours du premier mois du trimestre d'automne et du trimestre d'hiver, une avance de 70 % des cotisations facturées, et
- à la fin du trimestre concerné, le solde des cotisations réellement perçues.

L'association étudiante reconnue doit :

- a) déposer, à la Direction des Services aux étudiants, une copie de ses Règlements généraux;
- b) communiquer chaque année, à la Direction des Services aux étudiants, le nom, l'adresse complète et le numéro de téléphone des membres de son Comité exécutif;
- c) et reconnaître, par écrit, que l'Université de Montréal n'agit qu'en tant que son mandataire et n'encourt aucune responsabilité envers tout étudiant dans l'exercice de son mandat.

D. DISPOSITIONS FINALES

6. Absence d'exécutif

Lorsqu'une association étudiante se trouve sans Comité exécutif dûment élu, en vertu de ses Règlements généraux, l'Université de Montréal perçoit la cotisation et la conserve. Elle cesse toutefois de percevoir la cotisation pour toute session subséquente. Dès qu'un Comité exécutif est dûment élu par les membres de l'association étudiante concernée, l'Université de Montréal verse à l'association les sommes qu'elle a conservées ainsi que les intérêts générés par ces sommes. Elle recommence alors à percevoir la cotisation. L'Université de Montréal peut soustraire jusqu'à un pour cent de la somme totale afin de couvrir les frais d'administration qu'elle a encourus.

7. Sanction

Un étudiant ne peut être inscrit à un trimestre d'automne à moins qu'il n'ait acquitté intégralement les cotisations exigibles pour tout trimestre antérieur.

8. Modification

L'Université de Montréal consulte le Conseil représentant les étudiants (CRE) afin de modifier ce Règlement.

Frais d'association

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais d'associations sont répartis en différentes catégories et sont toujours facturés trimestriellement.

FÉDÉRATIONS

FAECUM (été 10,25\$)	13,00 \$
	(été 12,75 \$)
FEUQ	2,50 \$
FICSUM (études supérieures seulement)	6,00 \$
AGEEFEP (dont 1,00\$ pour le Fonds de défense juridique)	28 \$

ASSOCIATIONS LIÉES À UN PROGRAMME

Les étudiants de certains programmes d'études sont représentés par une association étudiante. La liste des associations et des coûts annuels d'adhésion (deux trimestres) est disponible à l'adresse suivante :

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais-associations.html

Les coûts varient de 5\$ à 51,25 \$ par trimestre.

AUTRES FRAIS

Radio étudiante (CISM)*	
- étudiants rattachés à la FAECUM	2,50 \$
- étudiants rattachés à l'AGEEFEP	1 \$
Journal Quartier Libre* (automne et hiver)	2,00 \$
Halte-garderie*	3,00 \$

* Cotisation automatique non obligatoire

Règlements disciplinaires

Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

I. INFRACTIONS ET SANCTIONS

Article 1 - Infractions

1.1 Constitue une infraction le fait pour un étudiant de commettre une fraude ou, intentionnellement, par insouciance ou négligence, tout plagiat ou copiage ainsi que :

- a) toute tentative de commettre ces actes;
- b) toute participation à ces actes;
- c) toute incitation à commettre ces actes;
- d) tout complot avec d'autres personnes en vue de commettre ces actes, même s'ils ne sont pas commis ou s'ils le sont par une seule des personnes ayant participé au complot.

1.2 Constituent notamment un plagiat, copiage ou fraude :

- a) la substitution de personne lors d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation;
- b) l'exécution par une autre personne d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- c) l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- d) l'obtention, par vol, manoeuvre ou corruption ou par tout autre moyen illicite, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé;
- e) la sollicitation, l'offre ou l'échange d'information pendant un examen;
- f) la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie;
- g) la possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé y compris la copie d'examen d'un autre étudiant;
- h) le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- i) la falsification d'un document ou de toutes données, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, d'un rapport de stage, d'un travail dirigé, d'un mémoire ou d'une thèse;
- j) la présentation, à des fins d'évaluations différentes, sans autorisation, d'un même travail, travail dirigé, mémoire ou thèse, intégralement ou partiellement, dans différents cours, dans différents programmes de l'Université, ou à l'Université et dans un autre établissement d'enseignement.

Article 2 - Sanctions

2.1 Une infraction au présent règlement peut donner lieu à une ou plusieurs des sanctions suivantes; elle est signalée par un écrit versé au dossier de l'étudiant :

- a) la réprimande;
- b) la reprise du travail pour lequel il y a infraction, accompagnée ou non d'une limite quant à la note pouvant être attribuée pour ce travail;
- c) l'attribution de la note F pour l'examen, le travail, l'activité, le rapport de stage ou le travail dirigé en cause, accompagnée ou non du retrait du droit de reprise;
- d) l'attribution de la note F pour le cours en cause, accompagnée ou non de l'obligation de reprendre le cours;
- e) en outre, pour l'étudiant du deuxième ou du troisième cycle :
 - la reprise de l'examen de synthèse;
 - l'échec à l'examen de synthèse;
 - la reprise ou la correction du mémoire ou de la thèse;
 - le refus du mémoire ou de la thèse.
- f) l'obligation de réussir un ou des cours additionnels comme condition de l'obtention du grade, du diplôme, du certificat ou de l'attestation;
- g) la suspension d'inscription à un ou des cours d'un programme pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
- h) l'exclusion définitive du programme concerné;
- i) la suspension d'inscription à tout cours offert à l'Université pour un minimum d'un trimestre et un maximum de trois trimestres, prenant effet à la date de la décision ou à compter de la fin du trimestre où la décision du conseil de faculté est rendue;
- j) le renvoi de l'Université pour une durée de trois trimestres, incluant le trimestre au cours duquel la décision du conseil de faculté est rendue; à l'issue de la période de renvoi, l'étudiant a le droit de présenter une nouvelle demande d'admission;
- k) l'exclusion de l'Université : elle prive l'étudiant ou la personne qui en est l'objet du droit d'être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours à l'Université, ou d'obtenir un grade, un diplôme, un certificat ou une attestation d'études de l'Université;
- l) le retrait du grade, diplôme, certificat ou attestation d'études de l'Université.

2.2 Récidive

En cas de récidive, des sanctions plus sévères que pour une première infraction peuvent être imposées; elles doivent l'être s'il s'agit d'une infraction de même nature ou plus grave.

II. PROCÉDURE

Article 3

3.1 La personne chargée de la surveillance d'un examen qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction en salle d'examen doit dresser un constat de l'infraction et envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, au sortir de l'examen. Le doyen ou le directeur de département, selon le cas, en informe immédiatement le professeur concerné.

3.2 Le professeur ou la personne chargée de l'évaluation qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction dans une situation autre que celle mentionnée à l'article 3.1 doit :

- a) suspendre l'évaluation de l'étudiant;
- b) envoyer, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les meilleurs délais mais au plus tard à la date de remise des résultats de l'évaluation.

3.3 Le jury qui a des motifs raisonnables de croire qu'un étudiant a commis une infraction doit suspendre l'évaluation et envoyer immédiatement, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant.

3.4 Sur réception du rapport de la personne chargée de la surveillance d'un examen, du professeur, de la personne chargée de l'évaluation ou du jury, le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.5 Dans tous les cas où une infraction est découverte après que le professeur ou la personne chargée de l'évaluation ait corrigé un examen ou un travail ou après qu'un jury se soit prononcé, le professeur, la personne chargée de l'évaluation ou le jury envoie, par l'entremise du directeur du département dans le cas des facultés départementalisées, un rapport écrit au doyen ou à son représentant, dans les 15 jours ouvrables suivant la découverte de l'infraction. Le doyen ou son représentant en avise l'étudiant par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date de la réception du rapport et l'invite à lui présenter ses observations par écrit dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables suivant la date de l'expédition de l'avis.

3.6

3.6.1 Si, au vu des observations présentées par l'étudiant, le doyen ou son représentant estime qu'il n'y a pas matière à application du présent règlement, il ferme le dossier et l'évaluation de l'étudiant se poursuit.

3.6.2 Si l'étudiant admet l'infraction, le doyen ou son représentant impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1 ou saisit le conseil de faculté de l'affaire. Il doit cependant, à la demande de l'étudiant, saisir le conseil de faculté afin que celui-ci statue sur la sanction.

3.6.3 Si l'étudiant ne donne pas suite à l'avis qui lui a été envoyé, le doyen ou son représentant examine la situation et, le cas échéant, impose une ou plusieurs des sanctions prévues aux paragraphes a à f de l'article 2.1, ou saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.4 Dans les cas mentionnés aux paragraphes 3.6.1, 3.6.2 et 3.6.3, le doyen doit saisir le conseil de faculté à la demande du professeur ou du jury d'évaluation.

3.6.5 Le doyen ou son représentant ne peut imposer la sanction consistant à attribuer la note F lorsque celle-ci entraîne, en application du règlement pédagogique applicable, l'exclusion de l'étudiant du programme. Dans ce cas, il saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.6 Si l'étudiant n'admet pas l'infraction, le doyen ou son représentant saisit le conseil de faculté de l'affaire.

3.6.7 Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision qu'il prend en vertu des articles 3.6.1 à 3.6.6.

3.7 Lorsqu'il est saisi par le doyen ou par son représentant, le Conseil de faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres et comprenant un membre étudiant du conseil, procède à une enquête durant laquelle l'occasion est donnée à l'étudiant de présenter ses observations; l'étudiant peut être accompagné par une personne de son choix qui n'a pas droit de parole.

3.8 Dans les cas où le conseil de faculté, ou le comité formé par celui-ci, constate qu'une infraction a été commise, il impose une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 2.1. Le doyen ou son représentant avise immédiatement l'étudiant par écrit de la décision du conseil ou du comité.

3.9 Dans les trente jours ouvrables qui suivent la date de l'expédition d'un avis l'informant qu'une sanction lui a été imposée, l'étudiant doit, s'il veut faire réviser cette décision, envoyer une demande motivée à cet effet sous pli recommandé ou certifié au secrétaire général de l'Université, conformément au paragraphe c de l'article 27.13 des statuts. Il peut alors demander la suspension provisoire de l'exécution de la sanction, conformément au paragraphe b de l'article 27.13 des statuts.

3.10 À la Faculté des arts et des sciences et à la Faculté de médecine, le comité exécutif de la faculté, ou un comité formé par celui-ci parmi ses membres, exerce les attributions du conseil de faculté. Le comité exécutif ou le comité formé par celui-ci doit, selon le cas, s'adjoindre ou comprendre un membre étudiant du conseil.

3.11 Pour les étudiants inscrits dans un département ou une école rattachés au Comité exécutif de l'Université, le directeur exerce les attributions du doyen et le Comité de discipline prévu aux statuts, les attributions du conseil de faculté.

3.12 Le Comité de discipline prévu aux statuts exerce les attributions du conseil de faculté dans les cas suivants :

- a) le cas qui implique des étudiants provenant de différentes facultés;
- b) le cas qui implique à la fois un étudiant et un professeur ou une personne chargée de l'évaluation.

3.13 Pour l'application du présent règlement, le doyen peut désigner un représentant parmi les vice-doyens et le secrétaire de faculté.

III. DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 4 - Transition

Le présent règlement s'applique aux infractions commises à compter du jour de son entrée en vigueur. La procédure qu'il prévoit s'applique également à la poursuite des infractions commises avant cette date et les sanctions qu'il prescrit sont applicables à ces mêmes infractions dans la mesure où elles sont plus douces que celles antérieurement prévues. Le présent règlement remplace le règlement no 30.3 de 1983.

Article 5 - Prescription

Le présent règlement s'applique également à l'étudiant qui a terminé ses études à l'Université depuis moins de dix ans.

Article 6 - Abandon de cours

Un étudiant à qui il est reproché d'avoir commis une infraction au présent règlement dans le cadre d'un cours ne peut abandonner ce cours tant qu'une décision n'a pas été rendue. Il pourra être autorisé à abandonner sans frais le cours à l'issue de la procédure disciplinaire s'il n'est pas reconnu coupable, même si les délais prévus pour le faire sont écoulés.

Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants

<http://www.secgen.umontreal.ca/recueil/reglements.html>

DÉFINITION

On entend par « Membre de la communauté universitaire » : les officiers de l'Université et de ses facultés, les étudiants, les membres du personnel enseignant et les autres employés de l'Université.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique aux étudiants et aux membres du personnel enseignant.

DISPOSITIONS

Article 1

Nul ne peut entraver ou contribuer à entraver l'exercice d'une fonction ou la tenue d'une activité universitaire, notamment les réunions des corps universitaires, des personnes ou des organismes, le fonctionnement des services ou l'administration des affaires de l'Université.

Article 2

Nul ne peut, sans justification, empêcher, entraver ou contribuer à entraver la libre circulation des personnes sur le campus, dans les immeubles de l'Université ou dans tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université.

Article 3

Nul ne peut porter atteinte aux libertés et aux droits d'un membre de la communauté universitaire. Il est notamment interdit de :

- a) faire preuve de violence ou proférer des menaces à l'égard d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités;
- b) empêcher, sans justification, un membre de la communauté universitaire ou l'un de ses invités d'accéder au campus de l'Université ou à tout autre lieu sous la responsabilité de l'Université;
- c) harceler un membre de la communauté universitaire à cause de l'un des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne.

Article 4

Nul ne peut se conduire d'une façon harcelante, perturbatrice ou abusive de nature :

- a) à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne de même qu'à sa réputation, ou
- b) à affecter de façon indue le fonctionnement académique ou administratif de l'Université ou de l'une de ses unités.

Article 5

Nul ne peut, dans le cadre d'activités de recherche, délibérément induire en erreur les membres de la communauté scientifique ou toute autre personne, ou encore tirer un avantage indu d'une situation liée à des activités de recherche.

Article 6

Nul ne peut porter atteinte aux biens de l'Université, ni sur le campus ni dans un lieu sous la responsabilité de l'Université, aux biens d'un membre de la communauté universitaire ou de l'un de ses invités. Il est notamment interdit de :

- a) voler, détruire ou endommager volontairement, ou détourner à son profit un bien de l'Université ou d'un membre de la communauté universitaire;
- b) obtenir de l'Université un avantage au moyen de fausses représentations, de faux documents ou de documents falsifiés;

- c) tenter de commettre un des actes mentionnés aux alinéas a) et b) ci-dessus ou aider à le commettre.

Article 7

Toute personne qui enfreint le présent règlement est passible de réprimande, de suspension ou de renvoi de l'Université.

Article 8

Toute plainte relative à l'application du présent règlement est déposée auprès du recteur qui, le cas échéant, en saisit le Comité de discipline.

Par exception, toute plainte de harcèlement sexuel est d'abord déposée au Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel.

Article 9

Le Comité de discipline, formé par le Comité exécutif conformément aux statuts, impose s'il y a lieu les sanctions prévues à l'article 7. Lorsqu'il est saisi d'une plainte, il doit la traiter dans le respect des règles d'équité procédurale. Il rend une décision écrite et motivée.

Article 10

Le doyen ou le directeur d'un département, dans le cas d'une faculté départementalisée, peut interdire à une personne l'accès à certains lieux ou lui interdire de participer à une ou plusieurs activités lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que, dans les circonstances, sa présence peut entraîner un préjudice sérieux à la sécurité des personnes ou des biens.

Ces interdictions s'appliquent tant que la situation le justifie; et, si le Comité de discipline est saisi de la question, il décide de leur maintien ou de leur levée. En ce cas, le Comité de discipline doit se réunir dans les meilleurs délais.

Règlement des études de 1^{er} cycle

- Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter du 15 août 2007.
- Il s'applique à tous les étudiants réguliers.
- Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs.
- Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs.
- Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique déposée sur le site du Secrétariat général prévaut.

1. DÉFINITIONS

1.1 Année universitaire et trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- a) le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;
- b) le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;
- c) le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

1.2 Auditeur

L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

1.3 Autorité compétente

Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

1.5 Conseil de faculté

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

1.6 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline ou à un champ d'études et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage.

En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plusieurs trimestres consécutifs; elles prennent dans ce cas la forme de cours en séquence. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études.

La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Cependant, chacun des cours de la séquence est considéré aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant. Normalement, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence à nouveau.

1.7 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou
- 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage.

1.8 Département

Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département ou une école relevant d'une faculté.

1.9 Discipline

La discipline est une branche de la connaissance (exemples : biochimie, philosophie, physique).

1.10 Doyen

Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

1.11 Étudiant

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.

Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle.

b) L'étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours; il ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade à l'Université de Montréal; il est néanmoins soumis à la réglementation de cette dernière.

1.12 Faculté

Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

1.13 Grade

Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle, maîtrise ou Ph.D.) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire).

L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

1.14 Ministère de l'Éducation

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

1.15 Officier

Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département ou d'école.

1.16 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

1.17 Probation

La probation est un régime auquel peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression dans un programme.

1.18 Professeur

Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

1.19 Programme d'études

Le programme est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Dans le présent document, le terme programme est utilisé afin d'alléger le texte.

1.20 Université

À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

2. PROGRAMMES

2.1 Responsabilités relatives aux programmes

Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours

qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté, et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les modules et les programmes d'appoint. Une faculté peut n'offrir que quelques types de programme.

A. Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de 1^{er} cycle)
Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont : le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

a) Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

b) Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus dont le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études apparentés. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

c) Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus dont le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études apparentés.

d) Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

B. Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)
Les programmes constitutifs d'un grade sont la majeure, la mineure et le certificat. Ils peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeure-mineure, majeure-certificat, trois mineures ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

a) La majeure

La majeure comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

b) La mineure et le certificat

La mineure et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

C. Le module

Le module comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les modules ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

D. Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade.

a) Le baccalauréat 120 crédits : année de transition

Le baccalauréat 120 crédits : année de transition permet à des candidats titulaires d'un diplôme préuniversitaire acquis hors-Québec de satisfaire aux conditions d'admissibilité de la majorité des programmes de premier cycle.

b) Le baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil

Le baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil permet à des titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou à des candidats attestant d'une formation équivalente d'acquérir la formation en sciences nécessaire à l'admissibilité dans certains programmes de premier cycle.

c) Le programme d'accès aux études universitaires

Le programme d'accès aux études universitaires offre une formation préparatoire aux études universitaires.

d) Le programme d'actualisation de formation

Le programme d'actualisation de formation est un programme individualisé comportant un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou encore pour répondre aux exigences d'admission d'un programme d'études supérieures.

2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.

Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.

La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

i) *Tronc commun*

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

ii) *Orientation*

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études avancées. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.

La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

3. ADMISSION À UN PROGRAMME

L'admission à un programme est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit de s'inscrire aux cours d'un programme, ce qui lui confère le statut d'étudiant régulier.

L'ensemble des dispositions régissant l'admission à chacun des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

3.1 Responsabilité de l'admission

Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission.

3.2 Procédure

Avant une période d'admission, l'Université publie la liste des programmes ouverts à l'admission.

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme. Le formulaire à compléter varie selon la nature de l'admission.

a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit présenter une demande, en utilisant à cette fin, le formulaire officiel Demande d'admission de l'Université. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit se présenter au Service de l'admission et du recrutement de l'Université et compléter le formulaire Demande d'admission en raison d'un changement de programme.

c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)
Le candidat à un programme de majeure, de mineure ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit se présenter au Service de l'admission et du recrutement de l'Université et compléter le formulaire Demande d'admission en raison d'un changement de programme.

3.3 Conditions d'admission

a) Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes.

Le doyen peut exiger une année de qualification, dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, à tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois afin de pouvoir mieux évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser une meilleure intégration dans le cursus des études universitaires.

b) Restrictions

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

i) Capacité d'accueil

Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme indiquée dans le répertoire de l'Université, la sélection repose sur des critères dûment approuvés. De plus, dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats. Les catégories de candidat et les critères de sélection sont décrits pour chacun des programmes à capacité limitée, dans le répertoire de l'Université.

ii) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire trop faible peut justifier un refus.

iii) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables, requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission à moins que le dossier ne démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

3.4 Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée minimale pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de français imposé par l'Université.

b) Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

3.5 Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable et l'étudiant peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.

3.6 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission à moins que ceux-ci ne permettent pas de porter un jugement pertinent auquel cas, des résultats postérieurs à la date limite sont pris en compte.

3.7 Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

a) Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué et pour lequel il a confirmé sa présence, doit en aviser l'Université, par écrit, au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué à une autre séance d'évaluation.

3.8 Décision

Selon le cas, le directeur de l'admission transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission

a) une offre d'admission définitive

si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) que le candidat doit remplir dans les délais prescrits;

b) une offre d'admission sous engagement

s'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour une admission au trimestre d'hiver. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) que le candidat doit remplir dans les délais prescrits;

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente

une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission sous engagement si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte;

d) une offre d'admission conditionnelle

à titre exceptionnel, et dans certains programmes, le doyen ou l'autorité compétente peut admettre un candidat qui ne satisfait pas à toutes les conditions d'admissibilité. Le doyen ou l'autorité compétente impose alors des conditions que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

e) un avis de refus

un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme.

3.9 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin, il doit faire parvenir au directeur de l'admission une demande écrite dans les 15 jours ouvrés suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

3.10 Révision de l'évaluation du dossier de candidature**a) Demande**

Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut demander une révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au directeur de l'admission une demande écrite dans les 10 jours ouvrés suivant la date de la vérification.

b) Réponse

Le doyen ou l'autorité compétente peut

- i)** rejeter la demande de révision, il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel;
- ii)** recevoir la demande, il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen peut confirmer la décision de refus ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.

3.11 Acceptation d'une offre**a) Délais de réponse**

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission sous engagement ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais indiqués dans l'avis d'admission.

b) Délais pour satisfaire aux conditions d'une admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions de son admission dans les délais prescrits et en faire la preuve dès qu'il est en mesure de le faire en transmettant au directeur de l'admission les documents appropriés.

3.12 Désistement

a) Le candidat peut se désister à tout moment dans le processus d'admission.

b) Il y a désistement automatique dans les cas suivants :

i) Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission sous engagement à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

ii) Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission sous engagement ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans les délais prévus. Il en est alors averti.

iii) Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test

Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.

iv) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions de son admission.

v) Défaut de s'inscrire

Le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

3.13 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales ou un cours préalable aux conditions suivantes :

a) Le candidat n'a qu'un cours à compléter pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.

b) Le candidat doit

- i)** soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter le cours requis,
- ii)** soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter le cours requis.

3.14 Réadmission**a) Demande**

La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission, elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple, la mise en probation.

3.15 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

4. Cours

4.1 Responsabilités relatives aux cours

Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme**a) Cours obligatoire**

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

4.3 Cours hors programme

Le cours hors programme est un cours choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Il ne fait cependant pas partie

du programme de l'étudiant, ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

4.4 Autres caractéristiques des cours

a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté, est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré hors programme.

e) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

4.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore, par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité. Les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques.

4.6 Description des cours

La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université.

4.7 Plan de cours

Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :

- Une description des sujets abordés durant le cours;
- Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
- Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
- Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
- Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
- Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

5. INSCRIPTION

5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

- a) L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.
- b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

5.2 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

5.3 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres, des étudiants visiteurs et des auditeurs, elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

c) Section de cours

Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.

d) Horaire

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité.

Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

e) Nombre de places et priorité d'inscription

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

6. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER

6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre et dans les délais indiqués par la Faculté. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté.

6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes.

a) Temps plein

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

b) Temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme. De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie, s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurrentement (majeure et mineure/certificat ou deux ou trois mineures/certificats) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau, doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale est considéré au même titre qu'un cours équivalent ou qu'un cours substitut, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année.

6.9 Inscription à des cours hors programme

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

6.11 Modification d'inscription

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours.

Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

6.12 Abandon d'un cours

a) Demande

L'étudiant qui, pour un motif sérieux, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agréée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Suspension de l'inscription à un programme

L'étudiant qui veut suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre la suspension pour une période ne dépassant pas douze mois. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

7. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE, DE L'ÉTUDIANT VISITEUR ET DE L'AUDITEUR

7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur ou d'auditeur, à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

7.2 Modalités d'inscription

Après avoir obtenu l'autorisation d'accès aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Celle-ci détermine le nombre de cours auxquels l'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur peut s'inscrire.

7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de changement du choix de cours est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

8. RECONNAISSANCE DE CRÉDITS

8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

Un cours réussi à l'Université avant l'admission dans un programme peut être transféré.

8.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplôme et certificats.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

8.5 Transfert de cours

a) Définition

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal est reporté d'un programme à un autre, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. Les crédits du cours transférés sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

c) Indication au relevé de notes

La note du cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

8.6 Substitution de cours

a) Définition

Il y a substitution de cours lorsqu'un cours offert à l'Université de Montréal remplace un cours inscrit au programme de l'étudiant. Les crédits du cours substitut sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme. Il y a nécessairement substitution de cours lorsque, compte tenu de l'offre de cours, l'étudiant ne peut suivre les cours obligatoires de la version de programme dans laquelle il a été admis.

b) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours substitué. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitut si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme. Le transfert de cours est automatique.

b) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence, ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

9.1 Généralités

Tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours, auquel il est inscrit.

L'auditeur n'est pas soumis aux évaluations.

Lorsque le programme le justifie, l'étudiant est soumis à l'évaluation de ses attitudes et de ses habiletés.

a) Responsabilité de l'évaluation

Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes d'habiletés et d'attitudes pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité de formation. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.

b) Nombre d'évaluations

Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.

Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.

c) Langue

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

d) Qualité de la langue

L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

9.2 Forme des évaluations

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

a) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

b) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.

c) Évaluation sous forme d'observation

Lorsque prévue dans les dispositions réglementaires propres au programme, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu

- i)* dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours;
- ii)* dans un ensemble de cours pour une période prédéfinie du cheminement dans le programme et s'il y a lieu, dans toute autre activité de formation. L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes d'éthique professionnels ou facultaires.

9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

b) Confirmation de la note

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

c) Mention au dossier

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

9.5 Révision de l'évaluation

Dans les 15 jours ouvrés suivant l'émission du relevé de notes⁶, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 10 jours ouvrés suivant la révision de l'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen de la Faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci achemine la demande au doyen de la Faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer; il doit entendre l'étudiant, le professeur, le responsable du programme, le directeur et le doyen, s'ils en font la demande.

Le Comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.

La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 60 jours ouvrés suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle.

b) Demande rejetée

Si le doyen rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 10 jours ouvrés suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence

auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou la mention E (échec) est attribuée à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

b) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen ou l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard.

c) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F*(échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence auquel cas il y a report de l'évaluation. Celui-ci doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale.

9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Si l'étudiant est absent à un examen intratrimetriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimetriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu.

À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimetriel ne peut être différé qu'une fois. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant, auquel cas un abandon de cours est enregistré.

9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle

entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

10. ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

11. SYSTÈME DE NOTATION

11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon le système littéral. Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

Notes	Points
A+	4,3
A excellent	4,0
A-	3,7
B+	3,3
B très bon	3,0
B-	2,7
C+	2,3
C bon	2,0
C-	1,7
D+	1,3
D passable	1,0
E faible (échec)	0,5
F nul (échec)	0,0
F* échec par absence	0,0

A = Note maximum pour examen de reprise et Note de passage dans un programme

B = Note de passage dans un cours

Certains cours peuvent être évalués par l'une ou l'autre des mentions suivantes :

(S)	succès	sans valeur numérique
(E)	échec	sans valeur numérique
(SN)	sans notation	sans valeur numérique

Diverses mentions peuvent également être inscrites au relevé de notes de l'étudiant. Ces dernières ne comportent aucune valeur numérique; ce sont :

ABA	abandon
ATN	en attente
EF	évaluation facultative
EQV	équivalence
EXE	exemption
REM	remise
SE	sans évaluation

11.2 Moyenne

a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme d'études et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

b) Calcul de la moyenne

Pour chaque cours du programme d'études :

- multiplier les points correspondant à la note obtenue par le nombre de crédits alloués au cours (exemple pour l'étudiant qui a obtenu B+ à un cours de trois crédits : $3,3 \times 3 = 9,9$);
- additionner les produits ainsi obtenus (exemple pour quatre cours de 3 crédits : $9,9 + 6,9 + 9,0 + 6,0 = 31,8$);
- diviser le tout par le nombre de crédits alloués pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne (exemple : $31,8/12 = 2,65$)

c) Moment du calcul

Dès que l'étudiant a complété des cours contributives à la moyenne totalisant douze crédits, celle-ci est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examen de reprise; la moyenne du module est calculée à la fin de la scolarité.

d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme d'études ; selon le programme d'études, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

- i)* La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme.
- ii)* La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.
- iii)* La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.

11.3 Relevé de notes

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant depuis son admission sont inscrites et conservées à son relevé de notes.

Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

12. NORMES DE SUCCÈS - COURS

12.1 Réussite ou échec à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou une mention (E) (échec) constitue un échec.

13. REPRISE

13.1 Droit de reprise

De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

13.2 Restrictions au droit de reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
- Il a échoué à un cours éliminatoire;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

13.3 Modalités

Il existe trois modalités de reprise :

a) L'examen ou le travail de reprise

L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;

b) La reprise du cours

L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;

c) La substitution de cours

Avec autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

13.4 Applications

a) Cours d'un programme à promotion par année

L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;

Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;

Si les circonstances le justifient le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.

b) Cours d'un programme à promotion par cours

La reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable dans les programmes à promotion par cours;

c) Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.

d) Cours avec évaluation sous forme d'observation

Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante habileté ou attitude, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger

- que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou

- que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
- que l'étudiant reprenne le cours.

e) Cours hors faculté

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise des cours du même sigle, à moins que le cours ne soit donné qu'aux étudiants du programme auquel il est inscrit.

Si la reprise d'un cours a pour effet de retarder indûment le cheminement de l'étudiant, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.

13.5 Reprise dans le cadre de la probation

Malgré les dispositions qui précèdent, l'étudiant en probation doit reprendre le cours auquel il a échoué selon les modalités prévues à l'article 14.3b.

13.6 Réussite à la reprise

L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à C.

13.7 Échec à la reprise

a) Échec en raison de la note

L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Échec en raison d'une absence

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

14. NORMES DE SUCCÈS – PROGRESSION DANS UN PROGRAMME

14.1 Système de promotion

La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

14.2 Progression normale

L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il rencontre les conditions suivantes :

a) Réussite aux cours

Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit; le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté ou le doyen ou l'autorité compétente.

b) Moyenne

À partir du moment où elle est calculée, avoir une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.

c) Attentes relatives aux comportements, attitudes et aptitudes

Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.

d) Autre condition

Satisfaire à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

14.3 Progression sous probation

a) Probation en raison de la moyenne

i) Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.

ii) Régime de probation

L'étudiant ne peut être en probation qu'une fois au cours d'un même programme.

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

iii) Conditions de la probation

Probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
- à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
- maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant en probation peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi;

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

Probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir, sans avoir droit à l'examen de reprise, les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut exempter

l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours;

- obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation;
- se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

b) Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente
Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

15. NORMES DE SUCCÈS - PROGRAMME

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat postulé

- a)** s'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;
- b)** si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;
- c)** s'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;
- d)** le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme.

16. EXCLUSION ET ABANDON

16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

- a)** Défaut de satisfaire aux conditions d'admission
L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.
- b)** Échec à un cours éliminatoire
L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.
- c)** Échec à la reprise d'un cours
L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.
- d)** Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire
L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.
- e)** Moyenne insuffisante
L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver

suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation
L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription
L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une suspension ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non respect des prescriptions d'inscription.

h) Exclusion sur décision du doyen
Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses attitudes ou de ses habiletés. Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en faire parvenir l'avis à la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue au calendrier facultaire pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. La note F* (échec par absence) est portée au relevé de notes si l'abandon survient après ces délais.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3.16 du présent règlement.

16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

17. BACCALURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔMES OU CERTIFICATS (BACCALURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats.

a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.

b) Équivalence de programme**i) Définition**

Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

ii) Maximum autorisé

Au plus, une mineure-certificat ou, exceptionnellement, une majeure, ou deux mineures-certificats peuvent être reconnues par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.

iii) Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

18. OCTROI DE GRADES ET ATTESTATIONS

Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor.

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme avec la date de réussite du programme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade avec la date de réussite et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

- a)** Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.
- b)** Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), ou bien au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en design architectural, Baccalauréat en musique).
- c)** Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.
- d)** Les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences, selon le secteur dont relève la majeure.
- e)** Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineures-certificats.

Le registraire atteste de la réussite du module.

Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint.

**19. NULLITÉ D'UN OCTROI DE GRADE, DE
DIPLOME OU DE CERTIFICAT**

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul.

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Généralités

L'annuaire présente les programmes d'études dans un langage et un format uniformes. On trouvera ci-dessous l'explication de la présentation pour autant qu'elle est commune à tous les programmes. Le cas échéant, les éléments d'explication particuliers à chaque programme se retrouvent au début ou à la fin de chacun des programmes.

Version

Quand un programme est modifié d'une année à l'autre, la modification s'exprime parfois par la création d'une nouvelle version à laquelle sont inscrits les nouveaux étudiants, tandis que les anciens étudiants restent inscrits à la version antérieure. La dernière version, celle qui porte le numéro le plus élevé, est toujours présentée à l'annuaire.

Orientation

Certains programmes se présentent en deux ou plusieurs orientations. Il s'agit de cheminements différents vers un même diplôme, soit à cause d'un point de départ différent, soit pour refléter des sous-disciplines ou des besoins particuliers de certains groupes d'étudiants.

L'existence de plusieurs orientations est indiquée, le cas échéant, dans le bilan qui vient immédiatement en dessous du titre « Structure du programme ».

Segment et bloc

La notion de segment de programme répond à la présence d'orientations de la façon suivante. Si, par exemple, un programme comporte deux orientations, il comptera habituellement trois segments : un segment commun aux deux orientations et un segment propre à chacune des deux orientations. Dans le corps du tableau, pour qu'il soit plus facile de s'y retrouver, les segments sont séparés par des traits horizontaux, tandis que les blocs d'un même segment se suivent sans trait horizontal.

On trouve dans chaque segment un certain nombre de blocs, c'est-à-dire des listes de cours, chacune précédée de l'indication de son caractère obligatoire ou à option ainsi que de l'indication du nombre de crédits à prendre dans ce bloc.

Cours obligatoires

Un cours obligatoire est un cours exigé de tous les étudiants d'une même orientation, sans aucune alternative. (Un cours peut être obligatoire dans une certaine orientation sans être obligatoire dans une autre orientation du même programme.) L'étudiant doit donc s'inscrire, à un moment ou l'autre durant ses études, à tous les cours énumérés dans les blocs obligatoires des segments constituant une seule et même orientation du programme.

Quand un même segment compte plusieurs blocs obligatoires, c'est habituellement parce qu'on a voulu regrouper ainsi les cours que l'étudiant suit normalement dans une même année ou dans un même trimestre.

Cours à option

Dans chaque bloc de cours à option, on trouve l'indication d'un nombre minimal et d'un nombre maximal de crédits de cours que l'étudiant prend à l'intérieur de ce bloc, à titre de cours à option. L'ensemble des choix de cours faits par l'étudiant durant ses études doit donc satisfaire aux conditions exprimées ainsi pour chacun des blocs de chacun des segments d'une seule et même orientation, tout en totalisant un nombre de crédits de cours à option correspondant à celui qui est indiqué pour cette orientation dans le bilan du programme.

L'étudiant qui a déjà atteint le nombre maximal de crédits attribué à un certain bloc ne peut plus choisir d'autres cours de ce même bloc à titre de cours à option. (Il n'est pas exclu toutefois qu'il puisse en prendre à titre de cours au choix.)

Cours au choix

En plus des cours obligatoires et des cours à option, certains programmes ou certaines orientations comprennent aussi un nombre déterminé de crédits attribués à des cours au choix. S'il en est ainsi, l'étudiant peut choisir ces cours parmi l'ensemble des cours offerts à l'Université, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Faculté ou du Département responsable de son programme. Ce choix est toutefois sujet à l'approbation de l'autorité pédagogique qui a juridiction sur le cours aussi bien qu'à celle du responsable du programme de l'étudiant.

Cours hors programme

Un cours est dit hors programme s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme auxquels un étudiant peut s'inscrire par trimestre et au cours de sa scolarité.

Structures des programmes

Énumération des cours

À l'intérieur de chaque bloc, sont ajoutées à la liste des cours certaines indications nécessaires à l'étudiant pour préparer son choix de cours. Pour chacun des cours énumérés, on trouvera en ordre, de gauche à droite, les éléments suivants :

– Le cas échéant, le symbole + : ce symbole indique que l'accès à ce cours est sujet à une condition préalable ou de concomitance. On trouvera l'énoncé de la condition dans la description du cours qui figure à la partie de l'annuaire intitulée « Répertoire des cours ».

– Le sigle (trois lettres) et le numéro (quatre chiffres parfois suivis d'une lettre) du cours. Le sigle correspond normalement à la discipline enseignée. On trouve ci-après la liste des sigles avec leur signification. Quant au numéro, le premier des quatre chiffres indique l'année d'études durant laquelle se placera habituellement ce cours pour l'étudiant en cheminement normal; un 6 dans cette position indique un cours d'études supérieures.

– La colonne suivante indique le nombre de crédits du cours.

– Dans la colonne qui suit, les lettres A, H, E, indiquent respectivement que le cours débute au trimestre d'automne, au trimestre d'hiver, au trimestre d'été. Quand il y a deux lettres, AH par exemple, le cours se donne deux fois durant l'année, à l'automne et à l'hiver, pour des groupes d'étudiants différents. Il ne s'agit pas alors d'un cours qui commence au trimestre d'automne et qui se continue au trimestre d'hiver. Il est important de noter que les indications concernant les trimestres sont sujettes à changement.

– Le chiffre indiqué dans la colonne suivante, habituellement 1 ou 2, indique la durée du cours exprimée en trimestres. (Ainsi un cours qui commence au trimestre d'automne et se poursuit au trimestre d'hiver, pour un même groupe d'étudiants, sera indiqué par un A dans la colonne trimestre de début et un 2 dans la colonne durée du cours.)

– Dans la colonne suivante, le cas échéant, le symbole j, s, ou js indique d'une manière générale et préliminaire durant quelle partie de la

journee on espere que le cours pourra être donné. Dans la définition ci-dessous, « jour » signifie entre 8 : 30 et 19 : 00, du lundi au vendredi, tandis que « soir » signifie après 16 : 00 (ou encore le samedi ou le dimanche, ces journées étant assimilées au « soir », à cette fin); la période comprise entre 16 : 00 et 19 : 00 appartient aussi bien au « jour » qu'au « soir ».

j) Le symbole j signifie que le cours sera probablement offert le « jour » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « soir ».

s) Le symbole s signifie que le cours sera probablement offert le « soir » au moins une fois au cours des trois prochaines années, et ne sera probablement pas offert le « jour ».

js) Le symbole js signifie que le cours sera probablement offert au moins une fois le « jour » et au moins une fois le « soir » au cours des trois prochaines années.

Dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, de l'information ainsi donnée pour chaque cours, il découle que l'ensemble du programme pourra probablement être suivi en prenant des cours le « jour » seulement (J), le « soir » seulement (S), ou encore le « jour » ou le « soir » (JS). C'est le sens du symbole J, S, ou JS placé à droite du titre du programme. Par exemple, un programme porte le symbole S si tous ses cours obligatoires, ainsi qu'un nombre suffisant de ses cours à option dans chaque bloc, portent le symbole s ou js indiquant qu'ils sont disponibles le « soir ».

— Le titre du cours.

Risque de changement

Les indications présentées ci-dessus donnent la meilleure information disponible au moment d'imprimer l'annuaire. Il peut arriver que des changements s'imposent subséquemment, en particulier en ce qui a trait au trimestre de début d'un cours (A, H, E).

SIGLES DES COURS DE 1^{ER} CYCLE

ACT - Actuariat	ETM - Études médiévales
AEG - Animation	FAS - Études interculturelles
AES - Études est-asiatiques	FLS - Français langue seconde
ALL - Études allemandes	FRA - Français, langue et littérature
AME - Aménagement	FRS - Français langue seconde
AND - Démographie et anthropologie	GBM - Génie biomédical
ANG - Études anglaises	GCH - Génie chimique
ANS - Anglais langue seconde	GEO - Géographie
ANT - Anthropologie	GER - Gérontologie
APA - Architecture de paysage	GIN - Génie industriel (École Polytechnique)
ARA - Arabe (études arabes)	GLG - Géologie
ARC - Architecture	GRC - Grec ancien
ARP - Arts plastiques	GRM - Grec moderne (études néo-helléniques)
ARV - Archivistique	GSP - Gestion appliquée à la police et à la sécurité
ASA - Administration de la santé	HAR - Histoire de l'art
BCM - Biochimie	HEB - Hébreu (études hébraïques)
BIN - Bio-informatique	HEC - HEC Montréal
BIO - Biologie (sciences biologiques)	HGL - Études classiques
CEP - Communication et politique	HST - Histoire
CHI - Chirurgie	IDI - Déficience intellectuelle (intervention)
CHM - Chimie	IFT - Informatique
CHN - Chinois (études chinoises)	INT - Études internationales
CIN - Cinéma (études cinématographiques)	INU - Information numérique
COM - Communication (sciences de la communication)	ITL - Études italiennes
CON - Université Concordia	JES - Jeunes et société
CRI - Criminologie	JEU - Études du jeu vidéo
CSS - Collaboration en sciences de la santé	JOU - Journalisme
CTL - Études catalanes	JPN - Cours de langue japonaise
DEI - Design d'intérieur	JUI - Études juives
DEN - Médecine dentaire	KIN - Kinésiologie
DER - Dentisterie de restauration	LAA - Études latino-américaines
DID - Didactique	LAT - Latin (études latines)
DIN - Design industriel	LCO - Littérature comparée
DMO - Démographie	LNG - Linguistique
DMV - Médecine vétérinaire (doctorat)	LNP - Linguistique-psychologie
DRT - Droit	LSL - Langues (études slaves)
DST - Didactiques, Sciences et Technologies	MAT - Mathématiques
EAE - Études allemandes et européennes	MCB - Microbiologie et immunologie
ECN - Sciences économiques	MCG - Université McGill
EDP - Éducation permanente	MCT - Musique, composition
EDU - Éducation (stages)	MEV - Médecine vétérinaire
EMU - Éducation, musique	MIN - Musique, interprétation
ENF - Enseignement du français	MMD - Médecine (multidisciplinaire)
ERT - Ergothérapie	MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire)
ESP - Études hispaniques	MSN - Santé environnementale et santé au travail
ETA - Éducation : études et administration	MSO - Médecine sociale et préventive
ETH - Relations ethniques	MTE - Musique, techniques d'écriture

MUE - Musique, ensembles et ateliers	SPV - Santé publique vétérinaire
MUI - Musique, instrument	SRL - Sciences des religions
MUL - Musicologie	SST - Santé et sécurité du travail
MUS - Musique	STD - Statistique et démographie
NSC - Neurosciences	STO - Stomatologie
NUT - Nutrition	STT - Statistique
OPH - Ophtalmologie	SVS - Service social
OPM - Optométrie	THL - Théologie
ORA - Orthophonie - audiologie	TIA - Technologie et innocuité des aliments
PAA - Anatomie et physiologie animales	TRA - Traduction
PAP - Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers	TXM - Toxicomanie
PBC - Pathologie et biologie cellulaire	UQM - Université du Québec à Montréal
PBT - Publicité	URB - Urbanisme
PDT - Pédiatrie	VIO - Victimologie
PED - Pédagogie (interdépartemental)	
PEF - Petite enfance et famille	
PEP - Politique et philosophie	
PHA - Pharmacie	
PHE - Philanthropie	
PHI - Philosophie	
PHL - Pharmacologie	
PHM - Pharmacie	
PHT - Physiothérapie	
PHY - Physique	
POL - Science politique	
PPA - Psychopédagogie et andragogie	
PPL - Études plurisectorielles	
PRO - Promotionnelle (communication)	
PSE - Psychoéducation	
PSL - Physiologie	
PSO - Psychosociologie	
PST - Psychiatrie	
PSY - Psychologie	
PTG - Études portugaises	
PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.)	
QCF - Études québécoises	
REA - Réadaptation (générale)	
RED - Rédaction	
REI - Relations industrielles	
REL - Études religieuses	
REP - Relations publiques	
RUS - Études russes	
SAB - Santé buccale	
SBM - Sciences biomédicales	
SBP - Sciences biopharmaceutiques	
SCV - Sciences de la vision	
SIP - Sécurité intérieure et formation policière	
SME - Santé mentale	
SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers)	
SOL - Sociologie	

Index des programmes de 1^{er} cycle

A

- Accès aux études universitaires** : programme – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Accès-FEP** : mineure – Faculté de l'éducation permanente – sous Programme d'accès aux études universitaires
- Accueil en sciences** : programme – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Actualisation de formation** : programme – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Action communautaire** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social
- Administration des systèmes informatiques** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle
- Année préparatoire** : Faculté des arts et des sciences – programme créé en attente de diffusion
- Anthropologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'anthropologie
- Architecture (science, architecture)** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture
- Architecture de paysage** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage
- Archivistique** : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Arts et sciences** : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Audiologie** : baccalauréat – Faculté de médecine

B

- Baccalauréat de 120 crédits : année de transition** – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Baccalauréat de 120 crédits : structure d'accueil** – Faculté des arts et des sciences – sous Programmes facultaires
- Biochimie et médecine moléculaire** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie
- Bio-informatique** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de biochimie
- Bureautique** : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

C

- Chimie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de chimie
- Communication appliquée** : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats
- Communication et Politique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
- Compléments de formation** : Faculté des arts et des sciences – programme créé en attente de diffusion
- Coopération internationale** : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats
- Criminologie** : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie
- Criminologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats

D

- Démographie** : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
- Démographie et Anthropologie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
- Démographie et Géographie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
- Démographie et Statistique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de démographie
- Design (orientation design d'intérieur)** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel
- Design (orientation design industriel)** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement – sous École de design industriel
- Design des jardins** : mineure – Faculté de l'aménagement – sous École d'architecture de paysage
- Droit** : baccalauréat – Faculté de droit
- Droit** : certificat, microprogramme – Faculté de l'éducation permanente

E

- Économie et Politique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique
- Écriture de scénario et création littéraire** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Éducation préscolaire et enseignement primaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'éducation physique et à la santé** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'univers social au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement des mathématiques au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement des sciences et des technologies au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement du français au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement du français langue seconde** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement en adaptation scolaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Ergothérapie (sciences de la santé)** : baccalauréat – Faculté de médecine
- Éthique et droit** : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie
- Études allemandes** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes
- Études allemandes et Histoire** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes
- Études anglaises** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

Études anglaises et Littérature comparée : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

Études arabes : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes de langues

Études cinématographiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Études cinématographiques et Littérature comparée : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée

Études classiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques

Études classiques et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques

Études du jeu vidéo : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Études est-asiatiques : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Études est-asiatiques et Anthropologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Études est-asiatiques et Géographie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Études est-asiatiques et Histoire : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Études hispaniques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Études individualisées : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Études internationales : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique

Études italiennes : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Études latino-américaines : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Études médiévales : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études médiévales

Études néohelléniques : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Études québécoises : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire

Études religieuses : baccalauréat, mineure – Faculté de théologie et de sciences des religions

FG

Français langue seconde pour non-francophones : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Géographie : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie

Géographie environnementale : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de géographie

Gérontologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Gestion appliquée à la police et à la sécurité : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Gestion de l'information numérique : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Gestion des services de santé et des services sociaux : certificat, module – Faculté de l'éducation permanente

Gestion philanthropique : certificat – Faculté de l'éducation permanente

H

Histoire : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire

Histoire et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques

Histoire de l'art : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

I

Informatique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Informatique appliquée : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Initiation à la programmation : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

Initiation au multimédia : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente

Intervention en déficience intellectuelle : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Intervention psychoéducative : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

JK

Journalisme : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Kinésiologie : baccalauréat, majeure, mineure – Département de kinésiologie

L

Langue et culture allemandes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture anglaises : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

Langue et culture arabes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture catalanes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture chinoises : module – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Langue et culture grecques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques

Langue et culture hispaniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture italiennes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture japonaises : module – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études de l'Asie de l'Est

Langue et culture latines : module – Faculté des arts et des sciences – sous Centre d'études classiques

Langue et culture néohelléniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue et culture russes : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Langue portugaise et cultures lusophones : mineure, module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues modernes

Lettres et sciences humaines : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous Département des littératures de langue française

Linguistique : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

Linguistique et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

Littérature comparée : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée

Littérature comparée et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature comparée

Littératures de langue française : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département des littératures de langue française

Littératures de langue française et Linguistique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

Littératures de langue française et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie

Littératures de langues anglaise et française : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'études anglaises

M

Mathématiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de mathématiques et de statistique

Mathématiques et Économie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences économiques

Mathématiques et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Mathématiques et Physique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique

Médecine : année préparatoire – Faculté de médecine

Médecine : doctorat – Faculté de médecine

Médecine dentaire : année préparatoire – Faculté de médecine dentaire

Médecine dentaire : doctorat – Faculté de médecine dentaire

Médecine vétérinaire : doctorat – Faculté de médecine vétérinaire

Microbiologie et immunologie : baccalauréat – Faculté de médecine – sous Département de microbiologie et immunologie¹

¹ Nouveau programme à paraître dans l'annuaire général 2014-2015 mais accessible d'ores et déjà sur le site Web etudes.umontreal.ca

Multimédia : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Musique, art et société : mineure – Faculté de musique

Musique, composition électroacoustique : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, composition instrumentale : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, composition mixte : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, écriture : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, général : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, interprétation chant classique : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, interprétation instruments classiques : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, interprétation jazz : baccalauréat – Faculté de musique

Musique, musicologie : baccalauréat – Faculté de musique

Musiques numériques : majeure, mineure – Faculté de musique

NO

Nutrition : baccalauréat – Faculté de médecine – sous Département de nutrition

Optométrie : année préparatoire – École d'optométrie

Optométrie : doctorat – École d'optométrie

Orthophonie : baccalauréat – Faculté de médecine

P

Petite enfance et famille : intervention précoce : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Pharmacie : doctorat – Faculté de pharmacie

Philosophie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie

Philosophie et Études classiques : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de philosophie

Physiothérapie (sciences de la santé) : baccalauréat – Faculté de médecine

Physique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique

Physique et Informatique : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique

Programmation : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Programmation Internet : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

Psychoéducation : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

Psychoéducation et Psychologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous École de psychoéducation

Psychologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de psychologie

Psychologie et Sociologie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sociologie

Publicité : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Q

Qualification en enseignement : module – Faculté des sciences de l'éducation

Qualification en pharmacie : programme – Faculté de pharmacie

R

Rédaction : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Rédaction : principes et pratique : module – Faculté de l'éducation permanente – sous Modules

Relations ethniques : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sociologie

Relations industrielles : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de relations industrielles

Relations industrielles : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Relations publiques : certificat – Faculté de l'éducation permanente. – sous Certificats

Religions dans le monde contemporain : module – Faculté de théologie et de sciences des religions

S

Santé communautaire : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Santé et sécurité du travail : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Science politique : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique

Science politique et Philosophie : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de science politique

Sciences biologiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences biologiques

Sciences biomédicales : baccalauréat – Faculté de médecine

Sciences biopharmaceutiques : baccalauréat, Faculté de pharmacie

Sciences cognitives : mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

Sciences de la communication : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de communication

Sciences des religions : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

Sciences des religions appliquées : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

Sciences économiques : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de sciences économiques

Sciences infirmières, DEC-BAC baccalauréat – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions : module – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières, formation initiale : baccalauréat – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières : pratique infirmière 1 : mineure – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières : pratique infirmière 2 : mineure – Faculté des sciences infirmières

Sciences infirmières : profession et santé : mineure – Faculté des

sciences infirmières

Sciences infirmières : soins d'urgence : module – Faculté des sciences infirmières

Sécurité et études policières : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie

Sécurité intérieure : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous École de criminologie

Service social : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences – sous École de service social

Sociologie : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie

T

Technologie et innocuité des aliments : certificat – Faculté de médecine vétérinaire

Théologie : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

Toxicomanies : prévention et réadaptation : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Traduction : baccalauréat, majeure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de linguistique et de traduction

Traduction 1 : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Traduction 2 : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Traduction troisième langue : certificat – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littérature et de langues modernes

UV

Urbanisme : baccalauréat, mineure – Faculté de l'aménagement – sous Institut d'urbanisme

Victimologie : certificat – Faculté de l'éducation permanente – sous Certificats

Baccalauréat par association de programmes

L'étudiant qui veut diversifier sa formation peut obtenir un baccalauréat par association de deux ou de trois programmes (y compris ceux des Écoles affiliées ou d'autres universités). Ainsi, on peut obtenir un baccalauréat en associant un programme de majeure (60 crédits) dans une discipline ou un champ d'études à un programme de mineure ou de certificat (30 crédits) dans une autre discipline ou un autre champ d'études. De même, on peut obtenir un baccalauréat en associant trois programmes de mineures ou de certificats (30 crédits). Cependant, toutes les associations ne peuvent conduire à un baccalauréat. Par exemple, deux programmes de nature multidisciplinaire, tels le certificat d'études individualisées et la mineure arts et sciences ne peuvent être associés pour l'obtention d'un baccalauréat.

En conséquence, l'étudiant est prié de consulter un responsable de sa faculté avant son inscription.

N.B. : Des frais de 50 \$ sont perçus pour l'émission du baccalauréat.

Site Web Études

Les programmes d'études, présentés par domaines d'étude ou par faculté, les descriptions et les horaires de cours, le règlement des études, les annuaires généraux et les tirés à part facultaires, les informations relatives à l'admission ainsi que de nombreux services en ligne sont accessibles en tout temps sur le site web www.etudes.umontreal.ca

Faculté de l'aménagement

INTRODUCTION

L'aménagement est l'intervention humaine sur le cadre de vie des sociétés et des individus de l'objet jusqu'au bâtiment, à la ville et à la région. Cette intervention porte à la fois sur le milieu construit et sur l'environnement naturel et vise autant la conservation et la mise en valeur des milieux existants que la création de nouveaux milieux. Elle exige ainsi la contribution des professionnels que sont l'architecte, l'architecte paysagiste, le designer industriel, le designer d'intérieur et l'urbaniste. De plus, dans le contexte d'une société toujours en évolution, ces professionnels doivent s'appuyer sur le développement de nouveaux champs de connaissance et de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Faculté de l'aménagement non seulement forme des professionnels dans les disciplines de l'aménagement, mais contribue également à l'évolution de ces disciplines en encourageant la recherche, en particulier aux études supérieures, et en se dotant d'outils, informatiques notamment, indispensables à sa double vocation de formation professionnelle et de milieu de recherche.

Créée en 1968, la Faculté de l'aménagement était à l'origine constituée de deux départements : l'École d'architecture, fondée en 1959, et l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961. Elle s'est dotée de deux nouveaux départements en 1978 : l'École d'architecture de paysage et l'École de design industriel. Aujourd'hui, la Faculté compte plus d'une soixantaine de professeurs réguliers et au-delà de 1 550 étudiants. Y sont dispensés 16 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels : en sciences, architecture, et en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- une M. Sc. A. (aménagement) qui regroupe quatre options : aménagement; conservation de l'environnement bâti; design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement;
- une maîtrise individualisée (M. Sc. A.) en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en gestion urbaine pour les pays en développement; en montage et gestion de projets d'aménagement;
- enfin, un Ph. D. en aménagement.

Comptant une vingtaine d'unités de recherche, dont trois chaires et de nombreuses collaborations avec des groupes associés, la Faculté de l'aménagement constitue un pôle de recherche offrant une diversité de champs d'études porteurs dans les disciplines de l'aménagement. L'étendue de la recherche représente, pour les étudiants de la Faculté de l'aménagement, un atout de taille dans un contexte où le développement de nouveaux savoirs est garant de la richesse de la formation.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon de la Faculté de l'aménagement
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine
www.ame.umontreal.ca

École d'architecture	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture de paysage	2076	343-6007
École de design industriel	4055	343-5655
Institut d'urbanisme	1037	343-7556
	3072	343-6865

DIRECTION

Doyen : Giovanni De Paoli

Vice-doyenne aux affaires académiques : Manon Guité
Vice-doyenne aux études supérieures : Tiiu Vaikla-Poldma
Vice-doyen à la recherche et secrétaire de faculté : Paul Lewis
Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque
Directrice administrative : Natalie Cyr
Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Directrice : Anne Cormier
Responsable des admissions au 1^{er} cycle : Georges Adamczyk

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Directrice : Paula Meijerink

ÉCOLE DE DESIGN INDUSTRIEL

Directeur : Philippe Lalande
Responsable du programme de design industriel : Denyse Roy
Responsable du programme de design d'intérieur : Tiiu Poldma
Responsable du D.É.S.S. en design de jeux : Louis-Martin Guay

INSTITUT D'URBANISME

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer

CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de 2^e cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1^{er} ou de 2^e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de la Société des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

FRAIS FACULTAIRES

Baccalauréat en sciences, architecture et maîtrise en architecture

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

AME 2340 et 6046

ARC 1215, 1803, 2214, 6812, 6812A à F, 6813A et 6813D

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit les cours de sigle :

AME 3030

ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3017, 3017A à G, 3018, 3018A à G, 6812, 6812A à F, 6813A à F et 6814

Baccalauréat en architecture de paysage et mineure en design des jardins

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

APA 1310, 1330, 2310, 3351, 3410

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit le cours de sigle :

APA 4301

Baccalauréat en design, orientations design industriel et design d'intérieur et D.É.S.S. en design de jeux

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

AME 2129

DEI 1120, 2013

DIN 1110A à C, 1120A et B, 2131, 3131 et 3334

DEJ 6002, 6007

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit les cours de sigle :

AME 3030

DEI 1018, 1019, 2018, 2100 et 3040

DIN 1030, 1040, 1211A et B, 2010, 2020, 3010, 3020, 4010, 4012 et 4020

Baccalauréat, mineure et maîtrise en urbanisme

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

URB 1411, 1412, 2414, 6288 et 6853

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit le cours de sigle :

AME 3030

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Premier cycle

	Par année
École d'architecture	30 \$
École d'architecture de paysage	25 \$
École de design industriel	30 \$
Institut d'urbanisme	30 \$

Deuxième et troisième cycles

Faculté de l'aménagement	14 \$
Institut d'urbanisme	40 \$

École d'architecture

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Anne Cormier**Professeurs titulaires**

Georges Adamczyk, B. Sp. design 3D (UQÀM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)
Denis Bilodeau, B.Arch. (Laval), M. Sc. A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph. D. architecture (Delft)

Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph. D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti

Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)

Clément Demers, B.Arch. (Montréal), M. Sc. gestion de projet (UQÀM)

Giovanni De Paoli, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph. D. aménagement (Montréal), doyen

Manon Guité, B.Arch., M.Urb. (Montréal), vice-doyenne aux affaires académiques
Jacques Lachapelle, B.Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. histoire (Laval)

Irena Latek, M.Arch. (Varsovie)

Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in architettura (Venise), en congé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Roger Bruno Richard, B.Arch. (Laval), M.Arch. (Berkeley)

Professeurs agrégés

Pierre Boyer-Mercier, B.Arch. (Montréal)

Anne Cormier, B. Sc. Arch., B.Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)

Claudine Déom, B. Sc. urbanisme, M.A. histoire de l'art, Ph. D. histoire de l'art (UQÀM), en congé du 1^{er} juin au 30 novembre 2013

Alan J. Knight, Dipl. Arch. (AA)

Gonzalo Lizarralde, Arch. (Javierana), M.Arch. (McGill), Ph. D. aménagement (Montréal)

Daniel Pearl, B. Sc. Arch., B.Arch. (McGill)

Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M. Sc. A., Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs adjoints

Manon Asselin, B. Sc. Arch., B.Arch., M.Arch. History and Theory (McGill)

Thomas Balaban, B. Sc. Arch., B.Arch. (McGill)

Valérie Mahaut, Licence Ing. civil Arch., D.É.A. Sciences appliquées, Ph. D. Sciences appliquées (UCL)

Nicholas Roquet, B.A. (McGill), B.Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence ès Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)

Dinu Bumbu, B.Arch. (Montréal), M.A. (York, UK)

Jean-Louis Cohen, Arch. DPLG (UP6), D.É.A., Ph. D. histoire de l'art (EHESS)

Dan S. Hanganu, B.Arch. (Bucarest)

Phyllis Lambert, M. S.Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL. D. (Concordia), LL. D. (Bishop)

Bernard Gilles Lefebvre, B.Arch., M.Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQÀM)

Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph. D. (Penn. State)

Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M. Sc. A., Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs émérites

Colin H. Davidson

Jean-Claude Marsan

Claude Parisel

PROGRAMMES DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Deux programmes d'études sont offerts par l'École d'architecture : le baccalauréat ès sciences, Architecture (B. Sc. Arch.) de trois ans (95 crédits) et la maîtrise en architecture (M.Arch.) d'un an et demi (45 crédits). La formation au baccalauréat doit être suivie à plein temps.

Le baccalauréat offre une formation générale préprofessionnelle en architecture et les diplômés de ce programme peuvent contribuer aux travaux d'équipes œuvrant dans divers domaines (architecture, design, scénographie, etc.) ou encore s'inscrire à des études supérieures en architecture ou dans des domaines connexes.

Le cumul du B. Sc. Arch. et de la M.Arch. constitue une formation professionnelle complète en architecture et mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

L'apprentissage à l'École d'architecture est intensif et passionnant. Outre la formule usuelle des cours magistraux, l'enseignement s'articule en grande partie autour du « projet » qui comporte des processus de conception multiples. Il se déroule en atelier à travers le « penser » et le « faire » par le dessin, la maquette, la modélisation et le discours qui contribuent à former la pensée constructive. Dispensée généralement à des groupes d'une douzaine d'étudiants encadrés par un tuteur, la formation en atelier est fondée non seulement sur des contacts directs et privilégiés avec les enseignants, mais aussi sur l'émulation entre tous les étudiants.

Au cours des deux premières années de baccalauréat, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design et à l'usage des outils numériques. En troisième année, plusieurs choix d'ateliers optionnels sont offerts aux étudiants. Ces ateliers leur permettent d'explorer différentes démarches conceptuelles et de développer leurs habiletés dans l'usage du numérique et l'expérimentation avec de nouveaux matériaux. Les étudiants peuvent également participer à un programme d'échange international ou encore à un atelier hors-murs tenu dans une ville dont l'architecture est remarquable.

Programme 1-010-1-3

Version 01

Baccalauréat en sciences, architecture

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse www.arc.umontreal.ca/docs/pdf/etudes/Bacc-arch.pdf

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères. Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.). Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) : «VOIR REMARQUE EN BAS DE PAGE»

Structure du programme

Ce programme comprend 95 crédits répartis comme suit : 24 crédits d'atelier d'architecture obligatoires, 50 crédits de cours obligatoires en Histoire et théories, Dessin et informatique, Construction et activités complémentaires (blocs C, D, E et F), 12 crédits d'ateliers optionnels (bloc B), 6 crédits de cours à option (bloc G) et 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *24 cr.*

Ateliers d'architecture

ARC 1011	6 A 1 j	Atelier d'architecture 1
+ ARC 1012	6 H 1 j	Atelier d'architecture 2
+ ARC 2011	6 A 1 j	Atelier d'architecture 3
+ ARC 2012	6 H 1 j	Atelier d'architecture 4

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Ateliers optionnels

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ ARC 3014	6 AH 1 j	Atelier triptyque
ARC 3017	6 AHE 1 j	Projet d'architecture 1
ARC 3018	6 AHE 1 j	Projet d'architecture 2

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.*

Histoire et théories

ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'arch
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'arch. moderne
ARC 2104	3 H 1 j	Théories/projet architectural
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
ARC 3305	3 A 1 j	Arch. et stratégies urbaines

Bloc 70 D *obligatoire* *8 cr.*

Dessin et informatique

ARC 1214	2 A 1 j	Atelier d'expression
ARC 1215	3 A 1 j	Dessin d'architecture
ARC 2214	3 H 1 j	Concept.assist.par ordi.(CAO)

Bloc 70 E *obligatoire* *21 cr.*

Construction

ARC 1311	3 A 1 j	Architecture et construction 1
+ ARC 1312	3 H 1 j	Architecture et construction 2

+ ARC 2313	3 A 1 j	Architecture et construction 3
+ ARC 2314	3 H 1 j	Architecture et construction 4
ARC 2321	3 A 1 j	Statique et résistance des matériaux
+ ARC 4324	3 H 1 j	Stratégie structurale
ARC 5314	3 H 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme

Bloc 70 F *obligatoire*

6 cr.

Cours complémentaires

ARC 1801	1 H 1 js	Intégration 1
+ ARC 1802	1 A 1 js	Intégration 2
+ ARC 1803	1 H 1 js	Intégration 3
ARC 3321	3 H 1 j	Espace arch./cultures/sociétés

Bloc 70 G *option*

minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours complémentaires

AME 2340	3 A 1 j	Photographie en aménagement
APA 1130	3 A 1 j	Écologie et développement durable
ARC 2102	3 H 1 j	Histoire des formes urbaines
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 3614	3 A 1 j	Architectures virtuelles
ARC 3626	3 H 1 j	Patrimoine architectural et urbain
ARC 3627	3 AH 1 j	Utopies et architecture
ARC 3630	3 AH 1 j	Architecture contemporaine et paysage
ARC 3640	3 H 1 j	L'architecture verte
ARC 4328	3 AHE 1 j	Matériaux de construction
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués
ARC 5401	3 AHE 1 j	Voyage d'étude en architecture
ARC 5403	3 AHE 1 j	Travaux dirigés en architecture
ARC 5405	3 AHE 1 j	Stage de formation dans la pratique
+ ARP 2012	3 AH 1 j	Dessin 2
DIN 1211	3 A 1 j	Forme et couleur
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

«Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de 1er cycle et d'un grade professionnel de 2e cycle, lesquels, lorsqu'ils sont acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité.»

L'acquisition d'un ordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture est nécessaire dès la 1^{re} année en vue d'un usage progressif et soutenu dans les cours et les ateliers.

École d'architecture de paysage**PERSONNEL ENSEIGNANT****Directrice : Paula Meijerink****Professeurs titulaires**

Gérald Domon, B. Sc. biologie, M.Urb., Ph. D. aménagement (Montréal)
Peter Jacobs, M.Arch., M.L.A. (Harvard), B.A. génie civil (Antioch)
Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M. Sc. A. aménagement (Montréal), titulaire de la Chaire en paysage et environnement et de la Chaire UNESCO paysage et environnement

Professeurs agrégés

Danielle Dagenais, B. Sc. Agr. (McGill), M. Sc. A. (Polytechnique), Ph. D. aménagement (Montréal)
Robert Kasisi, M. Sc. sciences de l'environnement (UQAM), Ph. D. aménagement (Montréal)

John MacLeod, B.E.S., M.L.A. (Manitoba)
 Paula Meijerink, B.A.P. (Netherlands), M.L.A. (Harvard)
 Sylvain Paquette, B. Sc. biologie (UQAM), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal), postdoctorat (CNRS/Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
 Bernard St-Denis, B.A.P., M. Sc. A. aménagement (Montréal)
 Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A., D.É.A. (Paris-La Villette)

PROGRAMMES DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

L'École d'architecture de paysage offre deux programmes d'études de 1^{er} cycle : le Baccalauréat en architecture de paysage de trois ans (90 crédits) et la Mineure en design des jardins (30 crédits).

L'École propose dans son programme de baccalauréat un ensemble de cours théoriques, méthodologiques et techniques inhérents au processus de design et au développement d'une culture du projet d'architecture de paysage. La notion de projet est principalement abordée dans les activités d'atelier qui sont centrales à la formation de l'étudiant. Cette activité pédagogique est le lieu privilégié de la création, de la composition paysagère, de l'expérimentation du projet et de l'application des connaissances. Globalement, les cours et les ateliers se divisent en cinq thèmes d'enseignement, soit : théorie et histoire de l'architecture de paysage, outils et techniques d'intervention, pratiques de l'architecture de paysage, dimensions socioculturelles des paysages et dimensions biophysiques des paysages.

L'enseignement est orienté vers un processus d'intervention adapté aux enjeux de la société qui intègre les composantes biogéographiques et culturelles des milieux. Les programmes pédagogiques reflètent ainsi l'intérêt pour l'environnement, sa transformation et son interprétation. À ce titre, la formation est traversée par les préoccupations sociales, éthiques et économiques inhérentes à une vision durable du développement. Elle conduit de plus à l'acquisition d'un savoir-faire technique et plastique et au développement d'une rigueur intellectuelle nécessaires au design des jardins et des paysages.

Programme 1-020-1-0 Version 08

Baccalauréat en architecture de paysage **J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École, tel qu'affiché à l'adresse www.apa.umontreal.ca/

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en architecture de paysage (B. Sc.).

Objectifs

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural. Le but du Baccalauréat en architecture de paysage est de former des diplômés habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

Structure du programme

Le Baccalauréat en architecture de paysage comprend 90 crédits répartis comme suit : 75 crédits obligatoires dont 30 crédits en ateliers; 6 à 9 crédits de cours à option dans la discipline, 6 à 9 crédits de cours au choix interdisciplinaires ou hors faculté. Les cours et les ateliers de chacun de ces ensembles sont regroupés en segments se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'architecture de paysage.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Bloc 01 A		<i>obligatoire</i>		15 cr.	
APA 1110	3 A 1 j	Histoire et théorie 1			
APA 1130	3 A 1 j	Écologie et développement durable			
APA 1150	3 H 1 j	Approches de la réception des paysages			
APA 2110	3 A 1 j	Systèmes, espaces et paysages urbains			
APA 2130	3 A 1 j	Écologie végétale : théorie et pratique			
Bloc 01 B		<i>option</i>		minimum 0 cr., maximum 3 cr.	
APA 3115	3 H 1 j	Histoire et théorie 2			

Segment 02 Connaissances techniques

Bloc 02 A		<i>obligatoire</i>		15 cr.	
APA 1210	3 A 1 j	Connaissance des végétaux			
APA 1230	3 H 1 j	Nivellement, drainage et génie du site			
APA 1240	3 A 1 j	Technologies, matériaux et assemblages			
APA 2210	3 A 1 j	Horticulture			
APA 3210	3 H 1 j	Construction avancée			

Segment 03 Connaissances procédurales

Bloc 03 A		<i>obligatoire</i>		15 cr.	
APA 1310	3 A 1 js	Représentation et communication			
APA 1330	3 AH 1 j	Laboratoire d'informatique appliquée			
+ APA 2310	3 H 1 j	Dessin technique et devis			
APA 2330	3 H 1 j	Analyse et évaluation des paysages			
APA 3310	3 A 1 j	Géomatique appliquée			
Bloc 03 B		<i>option</i>		minimum 0 cr., maximum 6 cr.	
APA 3135	3 AH 1 j	Gestion du paysage et de l'environnement			
APA 3335	3 H 1 j	Initiation à la recherche			

Segment 70 Intégration des apprentissages

Bloc 70 A		<i>obligatoire</i>		30 cr.	
+ APA 1410	6 H 1 j	Habitations et jardins			
APA 2410	6 A 1 j	Espace urbain			
+ APA 2430	6 H 1 j	Atelier intégrateur 1			
APA 3410	6 A 1 j	Espace régional			
APA 3430	6 H 1 j	Atelier intégrateur 2			
Bloc 70 B		<i>option</i>		minimum 0 cr., maximum 9 cr.	
APA 3455	3 AHE 1 j	Stage supervisé			
APA 3475	3 E 1 j	Atelier d'été			
APA 3495	3 AHE 1 j	Travail dirigé			

Programme 1-021-4-0 Version 01

Mineure en design des jardins **J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée comme le Baccalauréat en architecture de paysage.

Structure du programme

Le programme comporte 30 crédits dont 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage

Bloc 01 A obligatoire 3 cr.

Cadre conceptuel

APA 1110 3 A 1 j Histoire et théorie 1

Bloc 01 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cadre conceptuel

APA 1150 3 H 1 j Approches de la réception des paysages

Segment 02 Connaissances techniques

Bloc 02 A obligatoire 6 cr.

Connaissances techniques

APA 1210 3 A 1 j Connaissance des végétaux
APA 1230 3 H 1 j Nivellement, drainage et génie du site

Bloc 02 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Connaissances techniques

APA 1240 3 A 1 j Technologies, matériaux et assemblages
APA 2210 3 A 1 j Horticulture

Segment 03 Connaissances procédurales

Bloc 03 A obligatoire 3 cr.

Connaissances procédurales

APA 1310 3 A 1 js Représentation et communication

Bloc 03 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances procédurales

APA 1330 3 AH 1 j Laboratoire d'informatique appliquée
+ APA 2310 3 H 1 j Dessin technique et devis
APA 2330 3 H 1 j Analyse et évaluation des paysages

Segment 04

Bloc 04 A obligatoire 6 cr.

Intégration des apprentissages

+ APA 1410 6 H 1 j Habitations et jardins

Bloc 04 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Intégration des apprentissages

APA 3475 3 E 1 j Atelier d'été

Segment 70 Écologie

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation de base

APA 1130 3 A 1 j Écologie et développement durable
APA 2130 3 A 1 j Écologie végétale : théorie et pratique

École de design industriel**PERSONNEL ENSEIGNANT****Directeur : Philippe Lalande****Professeurs titulaires**

Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)

Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke), en congé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto)

Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education, Ph. D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux études supérieures

Professeurs agrégés

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles-Paris-Villemin), M. Architecture (Laval), Ph. D. aménagement (Montréal), en congé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M. Sc. A. aménagement, Ph. D. aménagement (Montréal)

Philippe Gauthier, B.D.I., M. Sc. A. aménagement (Montréal), D.É.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris), en congé du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013

Tatjana Leblanc, Diplôme en architecture (Berlin), Maîtrise en design industriel (KHB, Berlin), M.A. design industriel (Ohio State), en congé du 1^{er} janvier au 30 juin 2013

Sylvain Plouffe, B.D.I., M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)

Jean Therrien, B. Sc. design (UQAM), M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Professeurs adjoints

Christophe Abrassart, D.É.A. (Grenoble 2), M. ingénierie et gestion de l'environnement (Mines ParisTech), Licence (Paris I-Sorbonne), Doctorat sciences de gestion (Mines ParisTech)

Louis-Martin Guay, B.A. enseignement art dramatique (UQAM), M. Sc. études cinématographiques (Montréal)

Anne Marchand, M. Sc. A. aménagement (Montréal), Ph. D. design et environnement (Calgary)

Richard Martel, B.Arch. (Laval), B. sp. design environnement (UQAM), Maîtrise en administration publique (ÉNAP)

Marie-Josèphe Vallée, Diplômée de l'École des Beaux-Arts de Lille (France), B.Arch., M. Sc. A. aménagement (Montréal)

Mithra Zahedi, Diplôme en D.I. (École Nationale Supérieure d'architecture et des Arts Visuels, Bruxelles), M.Éd. (Montréal), Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeurs associés

Carmelo Di Bartolo, Diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)
Luc Mayrand, B.D.I. (Montréal), Art Centre College of Design (Los Angeles)

PROGRAMMES DE L'ÉCOLE DE DESIGN INDUSTRIEL

Au 1^{er} cycle, l'École de design industriel offre un programme de Baccalauréat en design, orientation design industriel, d'une durée de quatre ans et un programme de Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur, d'une durée de trois ans. L'École de design industriel veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le design industriel vise à déterminer les qualités formelles des produits et services de l'industrie en tenant compte des contextes social, culturel, économique et écologique dans lesquels ils évoluent. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie.

L'orientation design d'intérieur place l'atelier au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité est accompagnée des cours théoriques et d'un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur.

L'École offre aussi un programme de 2^e cycle, un D.É.S.S. en design de jeux. Le design de jeux vise à concevoir des règles et des systèmes ludiques en prenant en compte les questions liées à l'ergonomie cognitive, aux aspects expérientiels du design, à la conception des interfaces physiques et des environnements virtuels, à la scénarisation des interactions multiples, à l'éthique et à l'esthétique. La formation vise à faire évoluer cette discipline, ainsi que la technologie qui la sous-tend, vers des créations novatrices et pertinentes.

Programme 1-014-1-0

Version 02

Baccalauréat en design : orientation design industriel

J

Responsable : Denyse Roy

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme, tel qu'affiché à l'adresse www.din.umontreal.ca/programmes/index.html

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design industriel (B.D.I.).

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lesquels intervient le designer. Il vise en outre l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie dans une approche de développement durable. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces programmes permettront d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

Structure du programme

Le programme comprend un minimum de 120 crédits répartis comme suit : 99 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix hors faculté. Des 99 crédits obligatoires, 48 sont consacrés à des ateliers de design. Les autres crédits obligatoires, de même que l'ensemble des crédits à option, portent sur les sujets suivants : communication, théories, technologies, gestion, culture générale et stages.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 48 cr.

Ateliers de design

DIN 1030	3 A 1 j	Atelier préparatoire
+ DIN 1040	3 H 1 j	Atelier de design 1
+ DIN 2010	6 A 1 j	Atelier de design 2
+ DIN 2020	6 H 1 j	Atelier de design 3
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4
+ DIN 3020	6 H 1 j	Atelier de design 5
+ DIN 4010	6 A 1 j	Atelier de design 6
+ DIN 4011	3 A 1 j	Atelier préparatoire au projet final
+ DIN 4020	9 H 1	Projet final

Bloc 70 B *obligatoire* 9 cr.

Communication 1

DIN 1110	3 AH 1 j	Infographie 1
+ DIN 1120	3 H 1 j	Infographie 2
DIN 2130	3 H 1 j	Techniques de présentation graphique

Bloc 70 C *option* minimum 2 cr., maximum 12 cr.

Communication 2

AME 1212	3 AHE 1 js	Expression 2 et 3D
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia

Bloc 70 D *obligatoire* 21 cr.

Théories

AME 2129	3 A 1 js	Géométrie spatiale
DIN 1210	3 A 1 j	Histoire du design industriel
DIN 1211	3 A 1 j	Forme et couleur
DIN 2210	3 H 1 j	Mesure et observation de l'usage
DIN 2220	3 A 1 j	Méthodologie du design
DIN 3211	3 A 1 j	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3 A 1 j	Perception et expérience en design

Bloc 70 E *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théorie

DIN 3235	3 H 1 j	Santé, sécurité et design industriel
DIN 3325	3 H 1 j	Couleur et lumière en design industriel

Bloc 70 F *obligatoire* 18 cr.

Technologies 1

DIN 1310	3 A 1 js	Introduction aux matériaux
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux
DIN 1330	3 AH 1 js	Statique et résistance des matériaux
+ DIN 2322	3 A 1 j	Matériaux 3 : matériaux polymériques
+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques
DIN 3332	3 H 1 j	Introduction à l'écoconception

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Technologies 2

+ DIN 3330	3 E 1 j	Structure des objets et des mécanismes
DIN 3333	3 A 1 j	Textiles
DIN 3334	3 A 1 j	Prototypage rapide en design

Bloc 70 H *obligatoire* *3 cr.*

Gestion 1

+ DIN 4420	3 H 1 j	Pratique professionnelle
------------	---------	--------------------------

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Gestion 2

URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale
----------	--------	-------------------------------

Bloc 70 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Gestion 3

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ DIN 3431	3 A 1 j	Gestion de projet
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepren.gest.entrepr.(IT510)
HEC 3019	3 AHE 1 js	Intro au marketing (3010082)
HEC 3031B	3 AHE 1	Entrepreneuriat (241208)

Bloc 70 K *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Culture générale

AME 2340	3 A 1 j	Photographie en aménagement
ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique
APA 1101	3 H 1 j	Histoire d'architecture de paysage
APA 1110	3 A 1 j	Histoire et théorie 1
APA 1130	3 A 1 j	Écologie et développement durable
APA 1200	3 A 1 js	Dessin et communication
ARC 1101	3 A 1 j	Histoire générale de l'arch.
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'arch. moderne
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
IFT 1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
PBC 1040	2 A 1 j	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 2511	3 H 1 j	Microsociologie
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Stage

+ DIN 3631	2 E 1 j	Stage
+ DIN 3632	2 E 1 j	Stage

Bloc 70 M *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Unités d'approfondissement dirigé

DIN 5010	1 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 1
DIN 5011	2 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 2
DIN 5012	3 AHE 1 j	Travail dirigé en design industriel 3

Programme 1-014-1-1

Version 03

Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur

J

Responsable : Tiiu Poldma

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École, tel qu'affiché à l'adresse www.dei.umontreal.ca/programmes/index.html

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur (B.Int.).

Objectifs

Le programme de Baccalauréat en design : orientation design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
DEI 1000	3 A 1 j	Introduction au design d'intérieur	
+ DEI 1005	3 H 1 j	Méthodologies et processus	
DEI 1511	3 A 1 j	Histoire du design d'intérieur	
+ DEI 2001	3 A 1 j	Espace et individu	
DEI 2002	3 A 1 j	Fondements conceptuels	
+ DEI 3555	3 H 1 j	Intention et éthique en design	

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

APA 1102	3 A 1 j	Histoire de la composition des jardins
APA 1110	3 A 1 j	Histoire et théorie 1
APA 3150	3 A 1 j	Histoire et théorie du paysage
APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains
ARC 2101	3 H 1 j	Personne/Environnement
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 3211	3 A 1 j	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3 A 1 j	Perception et expérience en design
DIN 3332	3 H 1 j	Introduction à l'écoconception
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne

HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 02 Création et design d'intérieur

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>27 cr.</i>
DEI 1012	3 H 1 j	Forme et couleur	
DEI 1018	3 A 1 j	Atelier 1 en design d'intérieur	
+ DEI 1019	3 H 1 j	Atelier 2 en design d'intérieur	
+ DEI 2018	3 A 1 j	Atelier 3 en design d'intérieur	
+ DEI 2100	6 H 1 j	Atelier 3 en design d'intérieur	
+ DEI 2325	3 H 1 j	Couleur & lumière des espaces intérieurs	
+ DEI 3040	6 H 1 j	Projet de fin d'études	
<i>Bloc 02 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire	
+ DIN 3010	6 A 1 j	Atelier de design 4	

Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles

<i>Bloc 03 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
DEI 2030	3 A 1 j	Matériaux et méthodes	
DEI 2210	3 H 1 j	Introduction à l'ergonomie pour DI	
DEI 3003	3 A 1 j	Pratiques du design d'intérieur	
DEI 3010	3 A 1 j	Systèmes environnementaux	
DEI 3020	3 H 1 j	Éléments intérieurs et mobilier	
<i>Bloc 03 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
ARC 4328	3 AHE 1 j	Matériaux de construction	
ARC 5314	3 H 1 j	Mécanique, électricité et éclairagisme	
+ ARC 5317	3 H 1 j	Éclairagisme et acoustique appliqués	
+ DIN 1321	3 H 1 j	Matériaux 1 : bois et autres matériaux	
+ DIN 2323	3 A 1 j	Matériaux 2 : matériaux métalliques	
DIN 3333	3 A 1 j	Textiles	
+ DIN 3431	3 A 1 j	Gestion de projet	
HEC 3016	3 AHE 1 js	Intro. au marketing (3010082)	
HEC 3031B	3 AHE 1	Entrepreneuriat (241208)	

Segment 04 Communication visuelle

<i>Bloc 04 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
AME 1212	3 AHE 1 js	Expression 2 et 3D	
DEI 1211	3 A 1 j	Dessin et communication	
DEI 2013	3 A 1 j	Conception assistée par ordinateur	
DEI 2130	3 H 1 j	Techniques de présentation graphique	
<i>Bloc 04 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
AME 2129	3 A 1 js	Géométrie spatiale	
AME 2340	3 A 1 j	Photographie en aménagement	
DEI 1120	3 H 1 j	Modélisation 3D avancée en DI	
DIN 2131	3 HE 1 j	Le graphisme et le processus créateur	
DIN 3131	3 AE 1 j	Multimédia	

Segment 71 Stage

<i>Bloc 71 A</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
+ DEI 4200	3 E 1 js	Stage	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
DEI 2119	1 AHE 1 js	Travail dirigé design d'intérieur 1	
DEI 2120	2 AHE 1 js	Travail dirigé design d'intérieur 2	

Institut d'urbanisme**PERSONNEL ENSEIGNANT****Directeur : Franck Scherrer****Professeurs titulaires**

Gérard Beaudet, B.Arch., M.Urb. (Montréal)

Jacques Fiset, B.A.A. (Sherbrooke), M.Urb., Ph. D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa), en congé du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013
 Marie Lessard, B.Arch. (Montréal), M. Phil. Town Planning (London)
 Paul Lewis, B.A. géographie, Maîtrise en planification (Ottawa), Ph. D. aménagement (Montréal), vice-doyen à la recherche et secrétaire de Faculté
 Franck Scherrer, Maîtrise en géographie (Lyon), Ph. D. Urbanisme (Paris)

Professeurs agrégés

Daniel Gill, B. Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)
 Michel Guenet, B.A. géographie, M.A. géographie, Ph. D. géographie (Laval)
 Isabelle Thomas, M.A. géographie et aménagement de l'espace, Ph. D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Professeurs adjoints

Danielle Labbé, B. architecture, M. Sc. design urbain (Laval), Ph. D. urbanisme (UBC)
 Sébastien Lord, B. urbanisme (Montréal), M. Sc. architecture (Laval), Ph. D. aménagement du territoire (Laval)
 Jean-Philippe Meloche, B. Sc. économie (Sherbrooke), M. Sc. économie, Ph. D. géographie (Montréal)
 Paula Negron, B.Arch., M.Urb. (Mexico), Ph. D. aménagement (Montréal)
 Michel Max. Raynaud, D.P.L.G. Arch., D.É.A. Urb. (Paris), Ph. D. aménagement (Montréal)
 Juan Torres, B.Arch. (Mexico), M.Urb., Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeure associée

Lucie Lapierre, B. Sc. activité physique (Concordia), M. Sc. santé communautaire, Ph. D. aménagement (Montréal)

Professeur émérite

Michel Gariépy

PROGRAMMES DE L'INSTITUT D'URBANISME

Dès sa création en 1961, l'Institut d'urbanisme a situé son enseignement dans la perspective de l'occupation et de l'aménagement des territoires à différentes échelles. Il a pour objectif d'initier, de promouvoir et d'orienter les études et les recherches en urbanisme et de constituer un lieu de formation en liaison étroite avec les organismes professionnels, gouvernementaux et privés qui se préoccupent de questions d'urbanisme.

L'Institut offre des programmes de baccalauréat, de mineure et de maîtrise en urbanisme ainsi qu'un D.É.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement. On y forme des planificateurs conscients de la complexité et de l'interaction des phénomènes urbains et régionaux et des possibilités d'une organisation rationnelle de l'espace.

L'urbanisme, c'est tout ce qui concourt à l'organisation de l'espace géographique, à toutes les échelles, depuis le projet d'habitation ou de place publique jusqu'au schéma d'aménagement et aux stratégies de développement régional. L'urbaniste a donc comme premier mandat de planifier, puis d'aménager l'espace. Bon nombre d'urbanistes travaillent dans le secteur public, en particulier dans les municipalités locales et régionales, ainsi que dans les ministères et agences gouvernementales impliqués dans l'aménagement du territoire. Les bureaux d'études spécialisés, ainsi que les entreprises privées et les organisations communautaires offrent aussi de nombreux débouchés.

Les activités traditionnelles de l'urbaniste comprennent la réalisation d'enquêtes et le montage de dossiers servant à étayer une problématique d'intervention, la production de plans d'aménagement de site, de plans directeurs et de schémas d'aménagement régionaux, l'élaboration d'instruments comme les réglementations d'urbanisme, et la planification de programmes d'équipements collectifs.

Les nouvelles pratiques de l'urbaniste comprennent la mise au point de stratégies et l'élaboration d'outils de protection du patrimoine architectural, de revitalisation de quartiers, de conservation de l'environnement, de gestion des risques et de mise en valeur des ressources d'un milieu. Elles comportent l'analyse des impacts de projets urbains sur l'environnement naturel et bâti, ainsi que sur la santé financière des collectivités locales. Elles incluent la prise en compte des problématiques de mobilité urbaine, la mise sur pied de processus d'information et d'éducation, et enfin l'animation d'exercices de consultation publique. Les études en urbanisme requièrent des aptitudes d'analyse et de réflexion sur des objets-problèmes (aspect objectif), ainsi que le goût de l'action encadré par un jugement et un sens critique développés (aspect normatif).

Programme 1-025-1-0

Version 08

Baccalauréat en urbanisme**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut, tel qu'affiché à l'adresse www.urb.umontreal.ca/

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

Structure du programme

Le programme comprend 90 crédits répartis comme suit : 69 crédits de cours et d'ateliers obligatoires et 18 crédits de cours et d'ateliers à option, en plus de 3 crédits de cours au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme : 1) Les villes et l'urbanisation; 2) La ville, les formes, les fonctions et les acteurs; 3) Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme; 4) Les compétences techniques; 5) Les laboratoires-ateliers; 6) Aménagement et géographie.

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire

12 cr.

Les villes et l'urbanisation

URB 1111	3 AH 1	Le Québec urbain
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde

URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés
URB 1114	3 AH 1	Villes, territoires et environnement

Segment 02

Bloc 02 A obligatoire

15 cr.

La ville : formes, fonctions et acteurs

URB 1212	3 AH 1	Économie urbaine et régionale
URB 1221	3 AH 1	Formes urbaines et architecturales
URB 2213	3 AH 1	Politiques urbaines et habitat
URB 3214	3 AH 1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
+ URB 3222	3 AH 1 j	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 03

Bloc 03 A obligatoire

15 cr.

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

URB 1322	3 AH 1 j	Urbanisme, activités, acteurs et enjeux
URB 2046	3 AH 1	Outils juridiques en urbanisme
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme
+ URB 2322	3 AH 1 j	Design urbain
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Bloc 03 B option

minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme

+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3 AH 1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3 AH 1	Réseaux d'infrastructure urbaine
+ URB 2344	3 AH 1 j	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3 AH 1	Communication-participation-négociation

Segment 04

Bloc 04 A obligatoire

9 cr.

Les compétences techniques

URB 1411	3 AH 1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3 AH 1	Analyse de données urbaines
+ URB 2414	3 AH 1 j	Représentation et modélisation spatiale

Segment 05

Bloc 05 A obligatoire

18 cr.

Laboratoires – ateliers

+ URB 2512	6 AH 1	Labo-atelier 2 propositions d'urbanisme
+ URB 2513	6 A 1 j	Labo-atelier 1 Analyse et problématique
+ URB 3519	6 AH 1	Projet terminal

Bloc 05 B option

minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Laboratoires – ateliers

+ AME 3030	6 A 1	Atelier multidisciplinaire
+ URB 3513	6 AH 1	Labo-atelier 3 mise en oeuvre de projet

Bloc 05 C option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Laboratoires – ateliers

+ URB 3589	3 AH 1	Stage
URB 3599	3 AH 1	Activité spéciale

Segment 70

Bloc 70 A option

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Aménagement et géographie

APA 1100	3 A 1 j	Architecture de paysage : introduction
APA 1110	3 A 1 j	Histoire et théorie 1
APA 3450	3 A 1 j	Étude des espaces publics urbains
APA 3551	3 AH 1 j	Téledétection en aménagement
ARC 1102	3 H 1 j	Histoire de l'arch. moderne
ARC 2530	3 H 1 j	Montréal en évolution
ARC 3104	3 A 1 j	Histoire de l'architecture au Québec
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2232	3 H 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 3212	3 H 1 j	Régions métropolitaines

Programme 1-025-4-0

Version 02

Mineure en urbanisme

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La Mineure en urbanisme est destinée aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de se mieux préparer à interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. La Mineure peut être associée à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Il permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Il permet enfin de faciliter l'intégration au programme de Maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au 1er cycle, une autre voie que le Baccalauréat spécialisé en urbanisme.

Structure du programme

Le programme comprend 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

L'urbain

URB 1111	3	AH	1	Le Québec urbain
URB 1113	3	AH	1	Espaces et sociétés
URB 1221	3	AH	1	Formes urbaines et architecturales

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbain

URB 1112	3	AH	1	Urbanisation dans le monde
URB 1114	3	AH	1	Villes, territoires et environnement
URB 1212	3	AH	1	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3	AH	1	Politiques urbaines et habitat
+ URB 3222	3	AH	1 j	Morphologie et patrimoine urbains

Segment 02

Bloc 02 A *obligatoire* *6 cr.*

L'urbanisme

URB 1322	3	AH	1 j	Urbanisme, activités, acteurs et enjeux
URB 2071	3	AH	1	Histoire de l'urbanisme

Bloc 02 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

L'urbanisme

URB 2046	3	AH	1	Outils juridiques en urbanisme
+ URB 2322	3	AH	1 j	Design urbain
+ URB 2323	3	AH	1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3	AH	1	Villes, régions et mondialisation
URB 2342	3	AH	1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3	AH	1	Réseaux d'infrastructure urbaine
+ URB 2344	3	AH	1 j	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3	AH	1	Communication-participation-négociation
URB 3214	3	AH	1	Cadres institutionnels de l'urbanisme
URB 3312	3	AH	1	Théories et pratiques de planification

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compétences techniques

URB 1411	3	AH	1	Géomatique et urbanisme
URB 1412	3	AH	1	Analyse de données urbaines
+ URB 2414	3	AH	1 j	Représentation et modélisation spatiale
URB 3599	3	AH	1	Activité spéciale

Faculté des arts et des sciences

INTRODUCTION

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). Elle exprime la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté.

La Faculté est composée de 26 départements et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- 155 programmes de premier cycle;
- 103 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiants de premier cycle et plus de 4 000 aux cycles supérieurs;
- quelque 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une cinquantaine de chaires de recherche et 34 centres et groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

DIRECTION

Décanat et bureau du Secrétaire

Doyen : Gérard Boismenu

Flavie Côté, adjointe et directrice du bureau du doyen

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

- François Courchesne, vice-doyen Planification et infrastructures
- Virginie Allard-Caméus, adjointe au vice-doyen
- Tania Saba, vice-doyenne Études supérieures et affaires extérieures
- Isabelle Daoust, adjointe à la vice-doyenne
- Michelle McKerral, vice-doyenne Études de premier cycle
- Anne Sarrasin, adjointe à la vice-doyenne
- Laurent J. Lewis, vice-doyen Recherche et création
- Yves Murray, directeur de la recherche
- Louise-Hélène Richard, vice-doyenne Recrutement, communication et stratégie numérique
- Sophie Archambault, adjointe à la vice-doyenne
- Jean-Pierre Marquis, vice-doyen Affaires professorales
- Ginette Valois, adjointe au vice-doyen
- Francis Gingras, secrétaire de Faculté
- Marie-Eve Harbec, adjointe au secrétaire de Faculté

Opérations administratives

Danielle Morin, directrice

Annie Houle, adjointe – Gestion financière
Martine Lavoie, adjointe Ressources humaines

DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES DE LA FACULTÉ

Département d'anthropologie : Bernard Bernier
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault
Département de chimie : Robert Emery Prud'homme
Département de communication : François Cooren
École de criminologie : Jean Proulx
Département de démographie : Thomas LeGrand
Département d'études anglaises : Lianne Moyes
Département de géographie : Paul Comtois
Département d'histoire : Michael J. Carley
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Marinelli
Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Patrice Marcotte

Département de linguistique et de traduction : Monique Cormier
Département de littérature comparée : Simon Harel
Département des littératures de langue française : Benoit Melançon
Département de littératures et de langues modernes : Georges L. Bastin
Département de mathématiques et de statistique : Jean-François Angers, administrateur délégué
Département de philosophie : Louis-André Dorion, administrateur délégué
Département de physique : Yves Lépine
École de psychoéducation : Sophie Parent
Département de psychologie : Serge Larochelle
École de relations industrielles : Jean Charest
Département de science politique : Éric Montpetit
Département de sciences biologiques : Marc Amyot
Département de sciences économiques : Michel Poitevin
École de service social : Dominique Damant
Département de sociologie : Christopher McAll

SERVICE D'APUI À LA FORMATION INTERDISCIPLINAIRE ET À LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Relevant du Vice-décanat aux études de 1^{er} cycle, le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants et les départements de la Faculté. Il a plusieurs mandats dont la gestion des programmes facultaires suivants : Année préparatoire, Compléments de formation, Mineure arts et sciences, Programme d'Accueil en sciences et Actualisation de formation.

Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAFIRE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à l'Université. Il conseille ceux qui ont besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement.

Le SAFIRE est à la disposition des étudiants qui cherchent des conseils ou de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de l'Université.

Le SAFIRE a la responsabilité de l'inscription et du suivi des dossiers des étudiants libres pour les cours de premier cycle à la FAS. Il s'occupe aussi de la gestion des cours suivis par entente interuniversitaire par les étudiants de la FAS.

Admission et reconnaissance d'études antérieures

La FAS et le SAFIRE, avec les départements et le Service des admissions et du recrutement (SAR), préparent le Protocole d'admission aux programmes d'études de la FAS et veillent à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats.

Le SAFIRE s'assure que les étudiants qui passent d'un programme à un autre à l'intérieur de l'Université répondent aux exigences de leur nouveau programme à la FAS.

Les équivalences et les exemptions de cours recommandées par les départements sont approuvées par le SAFIRE qui en informe les étudiants.

Gestion des études

Le SAFIRE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la FAS depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études. Il est dépositaire du dossier maître des étudiants de premier cycle de la FAS.

Le SAFIRE s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement des études de premier cycle sont conformes aux directives de la FAS et vérifie que les choix de cours respectent les structures des programmes d'études.

Réussite étudiante

Le SAFIRE a également pour mission d'assister les étudiants de la FAS à réaliser leurs objectifs scolaires. De ce fait, il doit offrir l'encadrement nécessaire à leur cheminement, depuis l'admission jusqu'à la diplomation, en cherchant à favoriser leur réussite dans les différents programmes de la FAS. Il agit auprès des étudiants, du personnel

Une révision de ces programmes est à l'étude au moment de la mise à jour de l'annuaire.

enseignant et du personnel de soutien administratif pour favoriser cette réussite et ce, par différents moyens : conseils auprès des étudiants au moment de l'admission et de changements de programme, promotion d'initiatives visant la persévérance, interventions auprès des unités ayant des problèmes de rétention et qui désirent un appui concret, etc.

Examens et relevés de notes

Le SAFIRE collabore à l'organisation des examens et est responsable de l'organisation des examens différés. Il prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté, et au besoin, les attestations d'études. Il assure également l'envoi des relevés de notes aux étudiants.

Formation en langues étrangères

Le Centre de langues offre des cours dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe.

Les programmes en études est-asiatiques sont coordonnés par le Centre d'études de l'Asie de l'Est. Les cours de grec ancien et de latin, ainsi que les programmes en études classiques le sont par le Centre d'études classiques.

La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, par exemple, les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais.

Les étudiants inscrits à un cours de langue ont libre accès à un laboratoire multimédia. Diverses ressources audiovisuelles sont également utilisées comme support pédagogique en classe.

Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix ou hors programme. Les étudiants en scolarité de maîtrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue sans frais supplémentaires. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre (sans être inscrit à aucun programme).

Appui à l'interdisciplinarité

La formation interdisciplinaire est devenue un enjeu majeur pour le développement des programmes à l'Université, particulièrement aux études supérieures. La Faculté doit assumer ses prérogatives et ses responsabilités en ces matières : exercer un leadership dans le développement de la formation interdisciplinaire, auprès des unités et des autres facultés, fournir le soutien nécessaire aux unités qui participent à la formation interdisciplinaire, assumer la pleine direction des programmes qui ne sont pas pris en charge par les unités. À cet égard, le SAFIRE offre un appui stratégique et assure la coordination de la formation interdisciplinaire à tous les cycles d'études.

LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SERVICE EN INFORMATIQUE (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
Téléphone : 514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en formation à l'Internet, en initiation au multimédia et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme du Certificat, composé en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant se voit décerner un diplôme et au terme d'un programme court, il obtient une attestation d'études officielle.

LE CENTRE DE LANGUES

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134
Téléphone : 514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca/

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, d'espagnol, de grec moderne, d'italien, de japonais, de portugais et de russe.

La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. La plupart des cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix ou hors programme. Les étudiants en scolarité de maîtrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue sans frais supplémentaires. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Les étudiants désirant approfondir leur connaissance d'une langue peuvent s'inscrire, en complément à leur domaine d'étude, à un *Module en langues et cultures étrangères* (15 crédits) ou à un autre des programmes offerts par le Département de littératures et de langues modernes, le Département d'études anglaises et le Centre d'études de l'Asie de l'Est.

Responsable des cours de langue allemande

Hildegard Grüter, Ph. D. en littérature allemande (Montréal)

Responsable des cours de langue anglaise

Sorel Friedman, Ph. D. en littérature comparée (McGill), lauréate du Prix 3M du Canada pour l'excellence en enseignement

Responsable des cours de langue arabe

Ammar Medfai, Ph. D. en sciences du langage (Lumière-Lyon 2), D.É.S.S. Formateur concepteur multimédia en langues, maternelle et vivante

Responsable des cours de langue chinoise

Huijun Zhou, Ph. D. en linguistique comparée (Sherbrooke), M.A. en linguistique, phonologie française (Montréal)

Responsable des cours de langue espagnole

Danielle Vaillancourt, M.A. en didactique (Montréal)

Responsable des cours de langue italienne et de la coordination et animation académiques

Gabriella Lodi, Ph. D. en études françaises (Montréal), M. A. en langues et littératures étrangères (Turin)

Responsable des cours de langue japonaise

Michel Richard, M.A. en anthropologie (Montréal), Certificat en langue japonaise (Japanese Language Institute)

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.fas.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514
Pavillon Lionel-Groulx	C-1134	343-6521
Centre canadien d'études allemandes et européennes Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cceae.umontreal.ca	525	343-6763
Centre d'études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetcl.umontreal.ca	520	343-6486
Centre d'études de l'Asie de l'Est Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetase.umontreal.ca	420	343-6486
Centre d'études des religions de l'Université de Montréal Pavillon Marguerite-d'Youville 2375, Ch. de la Côte-Ste-Catherine www.cerum.umontreal.ca	5043	343-2425
Centre d'études médiévales Pavillon 3744, rue Jean-Brillant www.cetmed.umontreal.ca	515	343-6486
Département d'anthropologie Pavillon Lionel-Groulx www.anthro.umontreal.ca	C-3006	343-6111 p. 1297
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry www.biochimie.umontreal.ca	D-355	343-6111 p. 5193

Département de chimie Pavillon Roger-Gaudry <i>www.chimie.umontreal.ca</i>	D-611 ou D-613	343-7058	École de bibliothéconomie et des sciences de l'information Pavillon Lionel-Groulx <i>www.ebsi.umontreal.ca</i>	C-2004	343-6044
Département de communication Pavillon Marie-Victorin <i>www.com.umontreal.ca</i>	B-426	343-6111 p. 5439	École de criminologie Pavillon Lionel-Groulx Spécialisé et mineure	C-4134	343-6111 p. 39943 343-6111 p. 38767 343-6111 p. 40565
Département de démographie Pavillon Lionel-Groulx <i>www.demo.umontreal.ca</i>	C-5008	343-6111 p. 1971	Majeure Campus Laval		
Département d'études anglaises Pavillon Lionel-Groulx <i>www.etang.umontreal.ca</i>	C-8132	343-5736	Sécurité et études policières <i>www.crim.umontreal.ca</i>	C-4113	343-6111 p. 40565
Département de géographie 520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine <i>www.geog.umontreal.ca</i>	322	343-8052	École de psychoéducation Pavillon Marie-Victorin <i>www.psyced.umontreal.ca</i>	C-466	343-6111 p. 2530
Département d'histoire Pavillon Lionel-Groulx <i>www.hst.umontreal.ca</i>	C-6126	343-2118	École de relations industrielles Pavillon Lionel-Groulx <i>www.eri.umontreal.ca</i>	C-7059	343-6111 p. 1267
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx 1 ^{er} cycle 2 ^e et 3 ^e cycles <i>www.histart.umontreal.ca</i>	C-2153 C-2150	343-6111 p. 3679 p. 3678	École de service social Pavillon Lionel-Groulx <i>www.esersoc.umontreal.ca</i>	C-7118	343-6606
Département d'informatique et de recherche opérationnelle Pavillon André-Aisenstadt <i>www.iro.umontreal.ca</i>	2143	343-7476	Programme bidisciplinaire Communication et Politique Pavillon Lionel Groulx	C-4025	343-6111 p. 3872
Département de linguistique et de traduction Pavillon Lionel-Groulx Linguistique Traduction <i>www.ling.umontreal.ca</i>	C-9001 C-9137	343-7869 343-7445	Programmes bidisciplinaires Démographie et Anthropologie Démographie et Géographie Démographie et Statistique Pavillon Lionel-Groulx	C-5008	343-6111 p. 1971
Département de littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx <i>www.littco.umontreal.ca</i>	C-8137	343-7255	Programme bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire Pavillon Lionel-Groulx	C-2153	343-6111 p. 3679
Département des littératures de langue française Pavillon Lionel-Groulx <i>www.littfra.umontreal.ca</i>	C-8016	343-6225	Programme bidisciplinaire Économie et Politique Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-6111 p. 40563
Département de littératures et de langues modernes Études allemandes et études hispaniques Modules en langue et culture	C-8092 C-8090	343-6512 343-7050	Programme bidisciplinaire Études allemandes et Histoire Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Département de mathématiques et de statistique Pavillon André-Aisenstadt <i>www.dms.umontreal.ca</i>	5186	343-6111 p. 1693	Programme bidisciplinaire Études anglaises et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Département de philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage <i>www.philo.umontreal.ca</i>	410	343-6111 p. 39891	Programme bidisciplinaire Études cinématographiques et Littérature comparée Pavillon Lionel-Groulx	C-8137	343-7255
Département de physique Pavillon Roger-Gaudry <i>www.phys.umontreal.ca</i>	D-428	343-6111 p. 3168	Programme bidisciplinaire Études classiques et Anthropologie Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Département de psychologie Pavillon Marie-Victorin <i>www.psy.umontreal.ca</i>	D-421	343-7579	Programmes bidisciplinaires Études est-asiatiques et Anthropologie Études est-asiatiques et Géographie Études est-asiatiques et Histoire Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	420	343-6486
Département de science politique Pavillon Lionel-Groulx Spécialisé	C-4016	343-6111 p. 2982	Programme bidisciplinaire Histoire et Études classiques Pavillon 3744, rue Jean-Brillant	520	343-6486
Majeure, mineure <i>www.pol.umontreal.ca</i>	C-4025	343-6111 p. 3872	Programme bidisciplinaire Linguistique et Psychologie Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Département de sciences biologiques Pavillon Marie-Victorin <i>www.bio.umontreal.ca</i>	D-219	343-6585	Programme bidisciplinaire Littérature comparée et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-8137	343-7255
Département de sciences économiques Pavillon Lionel-Groulx <i>www.sceco.umontreal.ca</i>	C-6001	343-6540	Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Linguistique Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Département de sociologie Pavillon Lionel-Groulx <i>www.socio.umontreal.ca</i>	C-5118	343-6111 p. 3769	Programme bidisciplinaire Littératures de langue française et Philosophie 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	410	343-6111 p. 39891

Programme bidisciplinaire Littératures de langues anglaise et française Pavillon Lionel-Groulx	C-8132	343-5736
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Économie Pavillon Lionel-Groulx	C-6001	343-6540
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Informatique Pavillon André-Aisenstadt	2143	343-7476
Programme bidisciplinaire Mathématiques et Physique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 p. 3168
Programme bidisciplinaire Philosophie et Études classiques 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	410	343-6111 p. 1341
Programme bidisciplinaire Physique et Informatique Pavillon Roger-Gaudry	D-428	343-6111 p. 39891
Programme bidisciplinaire Psychoéducation et Psychologie Pavillon Marie-Victorin	C-466	343-6111 p. 2530
Programme bidisciplinaire Psychologie et Sociologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5118	343-6111 p. 3769
Programme bidisciplinaire Science politique et Philosophie Pavillon Lionel-Groulx	C-4016	343-6111 p. 2982
Programme de doctorat en sciences humaines appliquées Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7165
Programme d'études internationales Pavillon Lionel-Groulx	C-4023	343-6111 p. 40563
Programme de lettres et sciences humaines Pavillon Lionel-Groulx	C-8016	343-6225
Programme de maîtrise en muséologie Pavillon Lionel-Groulx	C-5050	343-7351
Programme de mineure en études québécoises Pavillon Lionel-Groulx	C-6126	343-2118
Programme de mineure en sciences cognitives Pavillon Lionel-Groulx	C-9001	343-7869
Programme de mineure éthique et droit 2910, boul. Édouard-Montpetit, 4 ^e étage	413	343-6111 p. 39891
Programme de traduction troisième langue Pavillon Lionel-Groulx	C-8092	343-6512
Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante Pavillon Lionel-Groulx www.safire.umontreal.ca Année préparatoire Accueil en sciences Actualisation de formation Baccalauréat 120 crédits : année de transition Baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil Compléments de formation Mineure arts et sciences	C-1010	343-6521
Centre des langues Pavillon Lionel-Groulx Cours de langue allemande Cours de langue anglaise Cours de langue arabe Cours de langue catalane Cours de langue chinoise Cours de langue espagnole Cours de langue grecque moderne Cours de langue italienne Cours de langue japonaise Cours de langue portugaise Cours de langue russe www.centre-de-langues.umontreal.ca	C-1134	343-7580

Département d'anthropologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3010

Téléphone : 514-343-6560

Télécopieur : 514-343-2494

INTRODUCTION

L'anthropologie est un ensemble de disciplines dont l'objectif commun est de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles et sociales des populations humaines, cela aussi bien en synchronie qu'en diachronie. Tous les types de sociétés, dont le nôtre, intéressent les anthropologues.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère transdisciplinaire. L'anthropologue doit souvent faire appel à des méthodes ou à des informations complémentaires produites par d'autres disciplines comme la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, l'histoire de l'art, la sociologie, la démographie, la psychologie, les sciences économiques, la criminologie, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie, constituent le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie physique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie (l'étude des primates non humains), de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations; elle s'intéresse aussi à la nature et aux causes de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels des civilisations disparues par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie et d'en tirer des enseignements comparatifs en les confrontant aux modes de vie des populations actuelles; elle s'intéresse à l'histoire et à l'évolution culturelle.

L'ethnologie ou anthropologie sociale s'attache à étudier le patrimoine social et culturel de l'ensemble des sociétés humaines actuelles sous différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, les systèmes médicaux comparés et les systèmes de représentations collectives.

L'ethnolinguistique étudie les langages des différentes populations dans leur utilisation spécifique par des groupes ou sous-groupes ainsi que dans leur évolution et transformation en relation avec la structure sociale globale.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, biologie, géographie, histoire et mathématiques.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Bernard Bernier

Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph. D. (Cornell)
Ariane Burke, Ph. D. (New York)
Bernard Chapais, Ph. D. (Cambridge)
Claude Chapdelaine, Ph. D. (Montréal)
Robert Crépeau, Ph. D. (Montréal)
Guy Lanoue, Ph. D. (Toronto)
John Leavitt, Ph. D. (Chicago)
Brad A. Loewen, Ph. D. (Laval)
Deirdre Meintel, Ph. D. (Brown University)
Mariella Pandolfi, D. (E.H.E.S.S., Paris)
Louise I. Paradis, Ph. D. (Yale)
Daniel Pérusse, Ph. D. (Montréal)
Kevin Tuite, Ph. D. (Chicago)
Bob White, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

Marie-Pierre Bousquet, Ph. D. (Laval et Paris X-Nanterre)
Adrian Burke, Ph. D. (SUNY, Albany)
Michelle Drapeau, Ph. D. (Missouri-Columbia)
Nathalie Fernando, Ph. D. (Paris IV)
Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal)
Jorge Pantaleon, Doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
Isabelle Ribot, Ph. D. (Cambridge)

Professeures adjointes

Karine Bates, Ph. D. (McGill)
Ingrid Hall, Doctorat (Paris X-Nanterre)

Professeurs associés

Gilles Bibeau, Ph. D. (Laval), MSRC
 Daniel Côté, Ph. D. (Montréal)
 Lomomba Emongo, Ph. D. (ULB)
 Josiane Le Gall, Ph. D. (Montréal)
 Alexis Mantha, Ph. D. (Montréal)
 Yves Monette, Ph. D. (Laval)
 Françoise-Romaine Ouellette, Ph. D. (Montréal)
 Paul Tolstoy, Ph. D. Doctorat (Paris 1-Sorbonne)
 Jean-Michel Vidal, Ph. D. (Montréal)

Professeur invité

Ulrich Ufer, Ph. D. (E.H.E.S.S., Paris-Stuttgart)

Chercheurs invités

Christian Gates St-Pierre, Ph. D. (Montréal)
 Élisabeth Papineau, Ph. D. (Montréal)
 Karine Taché, Ph. D. (Simon Fraser University, CB)
 Célia Rojas Viger, Ph. D. (Montréal)
 Hendrik Van Gijsegem, Ph. D. (UCSB, Californie)

Professeur émérite

Pierre Beaucage

Programme 1-050-1-0

Version 11

B. Sc. spécialisé en anthropologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 66 à option et 9 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder les cours dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	
ANT 1065	3 A 1 j	Initiation à la démarche anthropologique	
ANT 1210	3 H 1 j	Éléments de préhistoire	
ANT 1513	3 A 1 j	La variation biologique	
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société	

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : ethnologie

ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3 H 1 j	La parenté et la néo-parenté

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : archéologie

ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1280	3 A 1 j	L'archéologie historique

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : bioanthropologie

ANT 1511	3 AH 1 j	Evolution et comportement humain
ANT 2440	3 H 1 j	Interaction génétique-culture

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours de base : anthropologie linguistique

ANT 1613	3 A 1 j	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2610	3 A 1 j	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2660	3 AH 1 j	Langue et identité

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base : méthodologie

ANT 2070	3 H 1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 3073	3 H 1 j	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 36 cr.*

Cours thématiques : ethnologie

ANT 1020	3 A 1 j	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3 H 1 j	La justice et les cultures
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 2036	3 E 1 j	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3 A 1 j	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3 A 1 j	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3 H 1 js	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3 A 1 js	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3 H 1 j	Cultures populaires du monde
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3 H 1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3 H 1 j	Théories contemporaines en anthropologie
ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3060	3 H 1 j	Pouvoir et culture populaire en Afrique
+ ANT 3065	3 H 1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3141	3 H 1 j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3 H 1 j	Atelier en film ethnographique
ANT 3145	3 AH 1 j	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3 HE 1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3 A 1 j	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3 A 1 j	Inde contemporaine : idéologies et vécus
+ ANT 3180	6 A 1 j	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3 A 1 js	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3 H 1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3 H 1 j	Anthropo., migration et santé

ANT 3853	3 A 1 j	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3 A 1 j	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3 H 1 j	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3 H 1 j	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3860	3 A 1 j	Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3864	3 AHE 1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3 HE 1 js	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3 A 1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 36 cr.

Cours thématiques : archéologie

+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 A 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3 AH 1 j	Approche interdisciplin. en archéologie
ANT 2270	3 A 1 j	La zooarchéologie
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique
ANT 3213	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3 AHE 1 j	L'archéologie de la mort
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3 A 1 j	La théorie en archéologie
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique
ANT 3281	6 E 1 j	Fouilles en archéologie
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés préagricoles
ANT 3881	3 A 1 js	Mésopotamie ancienne
+ ANT 3882	3 H 1 j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3 AH 1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3 A 1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 30 cr.

Cours thématiques : bioanthropologie

ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	La paléontologie humaine
ANT 2454	3 H 1 j	La primatologie
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
+ ANT 3440	3 A 1 j	Génétique et comportement
+ ANT 3450	3 A 1 j	Neurosciences et anthropologie
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3470	3 H 1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+ ANT 3556	3 H 1 j	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3 A 1 j	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Cours thématiques : anthropologie linguistique

ANT 2611	3 AE 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3 AH 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3 H 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3615	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3 E 1 j	Langues et cultures du Caucase

Bloc 71 K option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Pratiques de recherche

ANT 3102	3 AHE 1 js	Lectures dirigées
ANT 3802	3 AHE 1 js	Recherche individuelle
ANT 3806	3 AHE 1 js	Pratique de terrain

Bloc 71 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
+ BIO 3204	3 H 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3853	3 H 1 j	Débats en écologie
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
+ GEO 2512	3 AE 1 js	Systèmes d'information géographique 1
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HEB 1010	6 A 1 j	Langue hébraïque élémentaire
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3 AE 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1150	3 AH 1 j	Linguistique amérindienne
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 2140	3 AH 1 j	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2820	3 AH 1 j	Linguistique historique : introduction
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde

MUL 3301	3	AH	1	j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3	H	1	j	Panorama des musiques du monde 2
MUL 3314	3	A	1	j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3	AH	1	j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3	H	1	j	Terrains musicaux
PBC 1040	2	A	1	j	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	AE	1	j	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	H	1	j	Éthique et politique
POL 1951	3	AH	1	js	Éléments de politique
POL 1954	3	AH	1	js	Politique internationale
POL 2606	3	AH	1	j	Économie politique internationale
POL 3010	3	AH	1	j	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	AH	1	j	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	H	1	j	Physiologie générale
PSY 1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
PSY 1983	3	AH	1	j	Psychologie et comportement
+ PTG 1901	3	AHE	1	j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3	AHE	1	j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3	AH	1	j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3	AH	1	j	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	H	1	j	Relations ethniques
SOL 3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 1005	3	AHE	1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde
TRA 2115	3	AHE	1	j	Histoire de la traduction

Programme 1-050-2-0

Version 10

Majeure en anthropologie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son 1^{er} trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Segment 71

Bloc 71 A	obligatoire		15 cr.	
ANT 1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	H	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	A	1 j	La variation biologique
ANT 1611	3	H	1 j	Langage, culture, société

Bloc 71 B	option		minimum 3 cr., maximum 9 cr.
-----------	--------	--	------------------------------

Méthodologie

ANT 2070	3	H	1 j	Techniques de la collecte des données
ANT 3073	3	H	1 j	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3081	3	A	1 j	Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 71 C	option		minimum 3 cr., maximum 24 cr.
-----------	--------	--	-------------------------------

Cours thématiques : ethnologie

ANT 1010	3	A	1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	H	1 j	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	A	1 j	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	H	1 j	La justice et les cultures
ANT 2020	3	H	1 js	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	A	1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3	A	1 js	Anthropologie politique
ANT 2036	3	E	1 j	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	A	1 j	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	A	1 j	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	H	1 js	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	A	1 js	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	H	1 j	Cultures populaires du monde
ANT 2058	3	H	1 j	Les technologies
ANT 3030	3	H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	H	1 j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	H	1 js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3	H	1 j	Théories contemporaines en anthropologie
ANT 3055	3	A	1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3060	3	H	1 j	Pouvoir et culture populaire en Afrique
+ ANT 3065	3	H	1 j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3141	3	H	1 j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3	H	1 j	Atelier en film ethnographique
ANT 3145	3	AH	1 j	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	HE	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	A	1 j	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	A	1 j	Inde contemporaine : idéologies et vécus
+ ANT 3180	6	A	1 j	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3	A	1 js	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	H	1 j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	H	1 j	Anthropo., migration et santé
ANT 3853	3	A	1 j	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	A	1 j	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	H	1 j	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	H	1 j	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3860	3	A	1 j	Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861	3	A	1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3864	3	AHE	1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3	HE	1 js	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	A	1 j	Culture et société italienne

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Cours thématiques : archéologie

ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1280	3 A 1 j	L'archéologie historique
+ ANT 2210	3 H 1 j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3 A 1 j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3 A 1 j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3 AH 1 j	Approche interdisciplin. en archéologie
ANT 2270	3 A 1 j	La zooarchéologie
ANT 2280	3 H 1 js	Méthodes en archéologie historique
ANT 3213	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3 AHE 1 j	L'archéologie de la mort
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3 A 1 j	La théorie en archéologie
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique
ANT 3281	6 E 1 j	Fouilles en archéologie
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés préagricoles
ANT 3881	3 A 1 js	Mésopotamie ancienne
+ ANT 3882	3 H 1 j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3 AH 1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3 A 1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Cours thématiques : bioanthropologie

ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	La paléontologie humaine
ANT 2440	3 H 1 j	Interaction génétique-culture
ANT 2454	3 H 1 j	La primatologie
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
+ ANT 3440	3 A 1 j	Génétique et comportement
+ ANT 3450	3 A 1 j	Neurosciences et anthropologie
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3470	3 H 1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+ ANT 3556	3 H 1 j	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3 A 1 j	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Cours thématiques : anthropologie linguistique

ANT 1613	3 A 1 j	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2610	3 A 1 j	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3 AE 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Mythes, rites, symboles
ANT 2660	3 AH 1 j	Langue et identité
ANT 2665	3 AH 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3612	3 H 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3615	3 A 1 j	Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3 E 1 j	Langues et cultures du Caucase

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Pratiques de recherche

ANT 3102	3 AHE 1 js	Lectures dirigées
ANT 3802	3 AHE 1 js	Recherche individuelle
ANT 3806	3 AHE 1 js	Pratique de terrain

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
+ BIO 3204	3 H 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3853	3 H 1 j	Débats en écologie
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
+ GEO 2512	3 AE 1 js	Systèmes d'information géographique 1
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HEB 1010	6 A 1 j	Langue hébraïque élémentaire
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3 AE 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1150	3 AH 1 j	Linguistique amérindienne
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 2140	3 AH 1 j	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 2820	3 AH 1 j	Linguistique historique : introduction
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3301	3 AH 1 j	Panorama des musiques du monde 1
MUL 3302	3 H 1 j	Panorama des musiques du monde 2

MUL 3314	3	A	1	j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3	AH	1	j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3	H	1	j	Terrains musicaux
PBC 1040	2	A	1	j	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	AE	1	j	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	H	1	j	Éthique et politique
POL 1951	3	AH	1	js	Éléments de politique
POL 1954	3	AH	1	js	Politique internationale
POL 2606	3	AH	1	j	Économie politique internationale
POL 3010	3	AH	1	j	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	AH	1	j	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	H	1	j	Physiologie générale
PSY 1085	3	AH	1	j	L'apprentissage
PSY 1983	3	AH	1	j	Psychologie et comportement
+ PTG 1901	3	AHE	1	j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3	AHE	1	j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3	AH	1	j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3	AH	1	j	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	H	1	j	Relations ethniques
SOL 3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 1005	3	AHE	1	js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 1080	3	AHE	1	js	Les grandes religions du monde
TRA 2115	3	AHE	1	j	Histoire de la traduction

Programme 1-050-4-0

Version 08

Mineure en anthropologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son 1^{er} trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 27 crédits à option et 3 au choix. L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Segment 71

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : ethnologie

ANT 1010	3	A	1	j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	A	1	j	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	H	1	j	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	A	1	j	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	H	1	j	La justice et les cultures
ANT 1065	3	A	1	j	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3	H	1	js	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	A	1	js	Anthropologie économique
ANT 2026	3	A	1	js	Anthropologie politique
ANT 2036	3	E	1	j	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	A	1	j	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	A	1	j	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	H	1	js	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	A	1	js	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	H	1	j	Cultures populaires du monde
ANT 2058	3	H	1	j	Les technologies
ANT 2070	3	H	1	j	Techniques de la collecte des données
ANT 3030	3	H	1	j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	H	1	j	Dynamique socioculturelle
ANT 3044	3	H	1	js	Anthropologie et développement
ANT 3051	3	H	1	j	Théories contemporaines en anthropologie
ANT 3055	3	A	1	j	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3060	3	H	1	j	Pouvoir et culture populaire en Afrique
+ ANT 3065	3	H	1	j	Critiques des théories anthropologiques
ANT 3073	3	H	1	j	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3081	3	A	1	j	Analyses quantitatives en anthropologie
ANT 3141	3	H	1	j	Technologies de la représentation
ANT 3142	3	H	1	j	Atelier en film ethnographique
ANT 3145	3	AH	1	j	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	HE	1	j	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	A	1	j	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	A	1	j	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	A	1	js	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	H	1	j	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	H	1	j	Anthropo., migration et santé
ANT 3853	3	A	1	j	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	A	1	j	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	H	1	j	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	H	1	j	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3860	3	A	1	j	Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861	3	A	1	js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3864	3	AHE	1	j	Culture japonaise
ANT 3866	3	HE	1	js	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	A	1	j	Culture et société italienne

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : archéologie

ANT 1210	3	H	1	j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	AH	1	j	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	A	1	j	L'archéologie historique
+ ANT 2210	3	H	1	j	Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220	3	A	1	j	Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260	3	A	1	j	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	AH	1	j	Approche interdisciplin. en archéologie
ANT 2270	3	A	1	j	La zooarchéologie
ANT 2280	3	H	1	js	Méthodes en archéologie historique

ANT 3213	3 A 1 j	Séminaire d'archéologie
ANT 3214	3 AHE 1 j	L'archéologie de la mort
+ ANT 3230	3 H 1 j	Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260	3 A 1 j	La théorie en archéologie
+ ANT 3270	3 H 1 j	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3280	3 E 1 j	Fouilles en archéologie historique
ANT 3281	6 E 1 j	Fouilles en archéologie
+ ANT 3283	6 A 1 j	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3 H 1 j	Archéologie maritime
+ ANT 3341	3 A 1 j	Archéologie des sociétés préagricoles
ANT 3881	3 A 1 js	Mésomésoamérique ancienne
+ ANT 3882	3 H 1 j	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3 AH 1 j	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3 A 1 j	Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : bioanthropologie

ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 A 1 j	La variation biologique
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430	3 A 1 j	La paléontologie humaine
ANT 2440	3 H 1 j	Interaction génétique-culture
ANT 2454	3 H 1 j	La primatologie
ANT 2470	3 H 1 j	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2480	3 A 1 j	Techniques en bioanthropologie du vivant
+ ANT 3440	3 A 1 j	Génétique et comportement
+ ANT 3450	3 A 1 j	Neurosciences et anthropologie
+ ANT 3460	3 H 1 j	Concepts, méthodes en paléanthropologie
+ ANT 3470	3 H 1 j	Méthodes de la bioarchéologie
+ ANT 3556	3 H 1 j	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3 H 1 j	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3 A 1 j	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques : anthropologie linguistique

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1613	3 A 1 j	L'analyse ethno-linguistique
ANT 2610	3 A 1 j	L'analyse ethno-linguistique
ANT 2611	3 AE 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Mythes, rites, symboles
ANT 2660	3 AH 1 j	Langue et identité
ANT 2665	3 AH 1 j	Description ethno-linguistique
ANT 3612	3 H 1 j	Recherche en communauté linguistique
ANT 3615	3 A 1 j	Séminaire d'ethno-linguistique
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3 E 1 j	Langues et cultures du Caucase

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004

Téléphone : 514-343-6044

Télécopieur : 514-343-5753

INTRODUCTION

Seule institution, en Amérique du Nord, à dispenser l'enseignement de la bibliothéconomie et des sciences de l'information en langue française, se situant au confluent des traditions européenne et américaine, l'École assure une formation professionnelle reconnue internationalement.

Fondée en 1961, elle offre depuis 1970 un programme terminal de maîtrise de deux ans, exigeant au préalable un 1^{er} cycle universitaire dans une autre discipline au choix de l'étudiant.

Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir la base théorique et la compétence professionnelle nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes de direction qui peuvent lui être offerts.

Depuis septembre 1997, l'École offre un programme de doctorat (Ph. D.) en sciences de l'information.

Outre ces programmes d'études supérieures, l'École offre des certificats de 1^{er} cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels en exercice.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Clément Arsenault

Professeur titulaire

Réjean Savard, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Clément Arsenault, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph. D. (Syracuse), en congé

Lyne Da Sylva, Ph. D. linguistique (Montréal)

Christine Dufour, Ph. D. (Montréal)

Dominic Forest, Ph. D. informatique cognitive (UQAM), en congé

Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph. D. (Toronto)

Éric Leroux, Ph. D. histoire, M.B.S.I. (Montréal)

Yves Marcoux, Ph. D. informatique (Montréal)

Professeurs adjoints

Nadine Desrochers, Ph. D. lettres françaises (Ottawa), M.L.I.S. (Western)

Audrey Laplante, Ph. D. (McGill)

Vincent Larivière, M.A. histoire (UQAM), Ph. D. (McGill)

Yvon Lemay, Ph. D. histoire de l'art (Laval)

Sabine Mas, Ph. D. (Montréal)

Dominique Maurel, M.A. littérature québécoise (Laval), Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph. D. histoire (Laval)

Marcel Lajeunesse, B. Bibl. (Montréal), Ph. D. histoire (Ottawa)

Jean-Michel Salaün, D.É.A. (Grenoble), Doct. information et communication (Grenoble), Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)

James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph. D. (Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Martin Bélanger

Programme 1-056-5-1

Version 02

Certificat en archivistique**S**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *21 cr.*

Cours fondamentaux

ARV 1050	3	AH	1	s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1052	3	A	1	s	Typologie des archives
+ ARV 1053	3	H	1	s	Évaluation des archives
+ ARV 1054	3	A	1	s	Classification des archives
+ ARV 1055	3	A	1	s	Description des archives
+ ARV 1058	3	AH	1	s	Administration des archives
+ ARV 3054	3	H	1	s	Gestion archives numériques

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours thématiques

+ ARV 1056	3	H	1	s	Diffusion, communication et exploitation
+ ARV 1057	3	AHE	1	j	Stage
+ ARV 1060	3	A	1	s	Archives et société
+ ARV 1061	3	E	1	s	Archives non-textuelles
ARV 2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
+ ARV 3051	3	A	1	s	Préservation des archives

+ ARV 3052	3	AHE	1	j	Activités dirigées
+ ARV 3053	3	H	1	s	Archives/info:asp. juridiques
INU 1001	3	AH	1	s	Introduction à l'information numérique
+ INU 1010	3	A	1	s	Création de l'information numérique
+ INU 1030	3	H	1	s	Préservation de l'information numérique
+ INU 1050	3	H	1	s	Diffusion d'information numérique

Programme 1-053-5-1

Version 01

Certificat en gestion de l'information numérique**S**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

DESTINATAIRES

Ce certificat s'adresse aux cégépiens, notamment aux finissants en techniques de bureautique ou de documentation; aux candidats universitaires qui font un programme de majeure / mineure ou de trois mineures ou certificats; aux étudiants qui ont déjà complété un 1er ou même un 2e cycle et qui veulent acquérir les compétences offertes par le certificat; aux professionnels de l'information qui souhaitent une mise à jour de leurs connaissances; aux gestionnaires de l'information numérique déjà sur le marché du travail (conception, gestion de sites Web); enfin, à la clientèle étudiante de la Faculté de l'éducation permanente.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
INU 1001	3	AH 1 s	Introduction à l'information numérique	
+ INU 1010	3	A 1 s	Création de l'information numérique	
+ INU 1020	3	A 1 s	Organisation de l'information numérique	
+ INU 1030	3	H 1 s	Préservation de l'information numérique	
+ INU 1040	3	A 1 s	Recherche de l'information numérique	
+ INU 1050	3	H 1 s	Diffusion d'information numérique	
<i>Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.</i>				
ARV 1050	3	AH 1 s	Introduction à l'archivistique	
+ ARV 1052	3	A 1 s	Typologie des archives	
ARV 2955	3	H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé	
COM 1500	3	AH 1 j	Communication organisationnelle	
COM 1560	3	AH 1 j	Communication infographique	
COM 2021	3	A 1 j	Technologies et travail en collaboration	
COM 2210	3	A 1 j	Impacts des nouvelles technologies	
COM 2540	3	AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique	
COM 2571	3	H 1 j	Interfaces et scénarisation	
COM 2590	3	A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	
COM 2710	3	H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique	
IFT 1810	3	AHE 1 js	Introduction à la programmation	
IFT 1912	3	AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques	
IFT 1931	3	AHE 1 s	Initiation aux bases de données	
IFT 1941	3	AH 1 js	Traitement et montage vidéo	
+ IFT 2720	3	AH 1 s	Introduction au multimédia	
+ INU 3000	3	H 1 s	Projet d'intégration	
+ INU 3011	3	H 1 s	Documents structurés	
+ INU 3051	3	HE 1 s	Information et sites Web	
+ INU 3052	3	E 1 s	Gestion de systèmes d'info. en réseau	

Département de biochimie*

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-360

Téléphone : 514-343-6374

Télécopieur : 514-343-2210

INTRODUCTION

Le Département de biochimie offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et médecine moléculaire et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de base et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique, ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent, entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie, de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire permet l'acquisition d'une solide formation tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant la biologie moléculaire et structurale ainsi que la génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration dans les trois orientations du programme (Biochimie, Médecine moléculaire, Génétique et génomique humaine). Ces cours permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant et de la médecine par l'étude de la biologie cellulaire, de la physiologie moléculaire, de la génomique médicale et des mécanismes moléculaires des maladies.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique, en sciences de la vie et en génomique. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des no-

tions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Christian Baron

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
 Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian, Munich)
 Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
 Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
 Serguei Chteinberg, M. Sc. (Leningrad), Ph. D. (Moscou)
 Luc DesGroseillers, Ph. D. (Montréal)
 Gerardo Ferbeyre, M. D. (La Havane), Ph. D. (Montréal)
 Franz Lang, Ph. D. (Munich)
 Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
 Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
 Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
 Alain Moreau, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire
 Jim Omichinski, Ph. D. (Washington U., Seattle)
 Hervé Philippe, Ph. D. (Paris-Sud)
 Martine Raymond, Ph. D. (McGill)
 Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
 Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs-chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
 Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, doctorat d'Université, D. Sc. (Paris VI)
 Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)
 Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
 Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humboldt, Berlin)

Professeur-chercheur agrégé

Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)

Professeur adjoint

Nicolas Lartillot, Ph. D. (Paris XI)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)
 Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)

Professeurs-chercheurs adjoints

Haibe-Kains, Benjamin, Ph.D. (Université Libre de Bruxelles, Belgique)
 Éric Lécuyer, Ph. D. (Montréal)

Marlene H. Oeffinger, Ph. D. (Édimbourg)

Professeurs sous octroi adjoints

Vincent Archambault, Ph. D. (New York)
 Daniel Zenklusen, Ph. D. (Lausanne)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Claire Bélanger, Ph. D. (Laval)
 Karim Benkirane, Ph. D. (Montréal)
 Anissa Djemli, Ph.D. (Marseille)
 Lyne Labrecque, Ph. D. (UQÀM)
 François Lessard, M.D. (Laval)
 Robert Robitaille, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
 Olivier Lichtarge, Ph. D. (Stanford, Californie)
 Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)

Professeure émérite

Léa Brakier-Gingras

* Ce Département assure l'enseignement aux étudiants de biochimie et de bio-informatique de la Faculté des arts et des sciences, mais relève administrativement de la Faculté de médecine.

Segment 91 Propre à l'orientation BiochimieBloc 91 A *obligatoire* 13 cr.**Connaissances disciplinaires obligatoires**

+ BCM 2505	3 H 1 j	Enzymologie
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ CHM 2979	2 H 1 j	Laboratoire organique pour biochimistes
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2

Bloc 91 B *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Cheminement général : 9 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3
+ BCM 3532	6 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 91 C *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cheminement général : 3 à 6 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

BCM 2550	2 A 1 j	Programmation appliquée à la génomique
BCM 2562	3 H 1 j	Biochimie clinique
+ BCM 3525	3 A 1 j	Génétique des organismes modèles
+ BCM 3552	2 A 1 j	Bases de la bio-informatique appliquée
+ BIO 3702	3 H 1 j	Biotechnologie végétale
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie
PBC 3060	3 A 1 j	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 91 V *option* minimum 0 cr., maximum 13 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 13 cr.**

+ BCM 4001	6 AHE 1 j	Stage honor en biochimie 1
+ BCM 4002	6 AH 1 j	Stage honor en biochimie 2
+ BCM 4010	1 AH 1 j	Séminaire de recherche honor

Bloc 91 W *option* minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 2 à 3 cr.**

BCM 6071	2 H 1	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2 A 1 j	Biologie du développement
BIO 6157	3 H 1 j	Biochimie et bio moléculaire des plantes
PBC 6000	3 A 1	Biologie cellulaire avancée
PHL 6085	3 AH 1 j	Progrès en pharmacologie moléculaire

Segment 92 Propre à l'orientation Médecine moléculaireBloc 92 A *obligatoire* 14 cr.**Connaissances disciplinaires obligatoires**

+ BCM 2505	3 H 1 j	Enzymologie
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3 H 1 j	Biochimie clinique
+ MCB 2987	3 A 1 j	Immunologie
PBC 3060	3 A 1 j	Bases moléculaires des maladies humaines

Bloc 92 B *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Cheminement général : 9 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3
+ BCM 3532	6 AH 1 j	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 92 C *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cheminement général : 2 à 6 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BCM 3525	3 A 1 j	Génétique des organismes modèles
+ BCM 3552	2 A 1 j	Bases de la bio-informatique appliquée
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogenèse microbienne
PBC 3040	3 A 1 j	Développement du système nerveux
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 92 V *option* minimum 0 cr., maximum 13 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 13 cr.**

+ BCM 4001	6 AHE 1 j	Stage honor en biochimie 1
+ BCM 4002	6 AH 1 j	Stage honor en biochimie 2
+ BCM 4010	1 AH 1 j	Séminaire de recherche honor

Bloc 92 W *option* minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 2 à 3 cr.**

BCM 6071	2 H 1	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2 A 1 j	Biologie du développement
PBC 60851	1.5 A 1	Cancérologie 1
+ PBC 60852	1.5 H 1	Cancérologie 2
PHL 6085	3 AH 1 j	Progrès en pharmacologie moléculaire

Segment 93 Propre à l'orientation Génétique et génomique humaineBloc 93 A *obligatoire* 14 cr.**Connaissances disciplinaires obligatoires**

+ BCM 2002	3 A 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BCM 3525	3 A 1 j	Génétique des organismes modèles
+ BCM 3526	3 H 1 j	Génétique et génomique humaine
+ BCM 3552	2 A 1 j	Bases de la bio-informatique appliquée

Bloc 93 B *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Cheminement général : 9 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

+ BCM 3531	3 AH 1 j	Travaux pratiques 3
+ BCM 3533	6 AH 1 j	Stage en génétique et génomique

Bloc 93 C *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Cheminement général : 2 à 6 cr.; cheminement honor : 0 cr.**

BCM 2550	2 A 1 j	Programmation appliquée à la génomique
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
BIO 3283	3 H 1 j	Principes d'évolution
+ CHM 2995	3 A 1 j	Physicochimie générale 2
PBC 3060	3 A 1 j	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 1400	3 A 1 j	Méth. stat. en sc. bioméd.
+ PHL 3400	3 A 1 j	Méth. statistiques en pharmacologie

Bloc 93 V *option* minimum 0 cr., maximum 13 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 13 cr.**

+ BCM 4003	6 AH 1 j	Stage honor en génétique et génomique 1
+ BCM 4004	6 AH 1 j	Stage honor en génétique et génomique 2
+ BCM 4010	1 AH 1 j	Séminaire de recherche honor

Bloc 93 W *option* minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Cheminement général : 0 cr.; cheminement honor : 2 à 3 cr.**

BCM 6071	2 H 1	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2 A 1 j	Biologie du développement
PBC 6300	3 A 1	Cytogénétique médicale
PGM 6001	3 AHE 1	Pharmacogénomique clinique

Programme 1-468-1-0

Version 04

B. Sc. spécialisé en bio-informatique**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme est destiné aux étudiants qui désirent acquérir une formation intégrative en sciences de la vie et en informatique. En conséquence, ce programme comprend des cours de base en biochimie, chimie, biologie, ainsi qu'en informatique et mathématiques. De plus, les cours d'intégration théorique et les stages ou travaux pratiques, associant les sciences de la vie et l'informatique, permettent de fournir une formation spécifique à la discipline bio-informatique. Le programme prépare à des études supérieures tout comme il permet un accès immédiat au marché du travail dans l'industrie, les institutions de recherche ainsi que dans l'enseignement dans des domaines touchant la biotechnologie ou l'informatique appliquée à des systèmes biologiques. L'étudiant peut personnaliser son programme d'étude en fonction de ses aspirations et de ses plans de carrière en mettant l'accent, dans son choix de cours, soit sur un des multiples domaines actuels en bio-informatique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comprend 72 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Formation de base

Bloc 01 A obligatoire 24 cr.

Science de la vie

BCM 1501	3 A	1 j	Origine biochimique de la vie
+ BCM 1503	3 H	1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2 AH	1 j	Travaux pratiques de biochimie 1
+ BCM 2004	2 H	1 j	Évolution moléculaire
+ BCM 2501	3 H	1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2502	3 A	1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+ BCM 3512	3 A	1 j	Biochimie de la cellule
BCM 3515	2 A	1 j	Éthique en biochimie
CHM 1301	3 AH	1 j	Chimie organique 1

Bloc 01 B obligatoire 26 cr.

Informatique et mathématique

+ IFT 1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH	1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 2015	3 AHE	1 j	Structures de données
+ IFT 2125	3 AH	1 j	Introduction à l'algorithmique
MAT 1400	4 AH	1 j	Calcul 1
+ MAT 1978	4 AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 01 C obligatoire 22 cr.

Bio-informatique

+ BCM 2002	3 A	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BCM 2003	3 H	1 j	Application d'outils bio-informatiques
+ BCM 2532	3 H	1 j	Pratique de la communication en sciences
+ BIN 1002	3 H	1 j	Intégration biosciences/informatique 1
+ BIN 3002	4 A	1 j	Intégration biosciences/informatique 2
+ BIN 3005	6 AH	1 j	Stage en laboratoire de recherche

Bloc 01 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

+ ANG 1903	3 AHE	1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1913	3 H	1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3 AHE	1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ CHM 3331	3 AH	1 j	Introduction à la chimie bioorganique
GIN 3017	3 AH	1 j	Entrepren.gest.entrepr.(IT510)
HEC 3015	3 AHE	1 js	Management (3040092)
PHA 3602	1 H	1 j	Marketing pharmaceutique
PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
POL 2230	3 AH	1 j	Politiques scientifiques
REI 1030	3 AH	1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3 H	1 j	Technosciences, culture et société

Segment 71 Thématiques

Bloc 71 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Génétique et génomique

BCM 2550	2 A	1 j	Programmation appliquée à la génomique
+ BCM 3514	3 H	1 j	Régulation de l'expression génique
+ BCM 3525	3 A	1 j	Génétique des organismes modèles
+ BCM 3526	3 H	1 j	Génétique et génomique humaine
+ BIO 3203	3 A	1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3204	3 H	1 j	Génétique des populations

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Structure et fonction des biomolécules

+ BCM 2505	3 H	1 j	Enzymologie
+ CHM 1302	3 HE	1 j	Chimie organique 2
CHM 1990	3 A	1 j	Physicochimie générale 1
+ CHM 2302	3 A	1 j	Chimie organique 3
CHM 3450	3 H	1 j	Éléments de cristallographie
PHL 2100	3 H	1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Évolution

BIO 1283	1 H	1 j	Évolution
+ BIO 2115	3 H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3283	3 H	1 j	Principes d'évolution

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 11 cr.

Écologie et biodiversité

BIO 1335	2 AE	1 j	Biodiversité 1
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2150	3 A	1 j	Protistologie
MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Neurosciences

BIO 1634	3 H	1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 3659	3 A	1 j	Les fonctions du système nerveux
PSL 1982	2 A	1	Les bases du système nerveux
PSL 1984	4 H	1 j	Fonctions du système nerveux
PSL 3062	3 A	1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Interface et bases de données

+ IFT 2905	3 H	1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT 2935	3 A	1 j	Bases de données
+ IFT 3225	3 AE	1 j	Technologie de l'Internet

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Programmation et systèmes

BCM 2550	2 A	1 j	Programmation appliquée à la génomique
+ IFT 1227	3 AH	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2035	3 AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2245	3 H	1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 3065	3 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT 3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Génie logiciel

+ IFT 2255	3 AE	1 j	Génie logiciel
+ IFT 3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels

+ IFT	3912	3 H	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Algorithmique et informatique théorique

+ IFT	2105	3 AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT	3295	3 A	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3375	3 A	1 j	Informatique théorique
IFT	3545	3 HE	1 j	Graphes et réseaux

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Optimisation, simulation et méthodes formelles

IFT	1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2425	3 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT	2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3245	3 A	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3395	3 A	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ IFT	3655	3 A	1 j	Modèles stochastiques
MAT	1600	4 AH	1 j	Algèbre linéaire

Bloc 71 K option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Infographie

+ IFT	3355	3 H	1 j	Infographie
-------	------	-----	-----	-------------

Département de chimie

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-600

Téléphone : 514-343-7601 ou 514-343-7058 ou 514-343-3830

Télécopieur : 514-343-7586

INTRODUCTION

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en contrôle de la qualité et en enseignement. On les retrouve dans une grande variété d'industries : pharmaceutique, médicale, biotechnologique, alimentation, matériaux, textiles, environnement, parfums et cosmétiques, restauration d'œuvres d'art, etc. Les besoins de la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeure et mineure au 1^{er} cycle; maîtrise et doctorat aux études supérieures.

Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Ce programme est offert selon cinq orientations : Chimie pharmaceutique et bioorganique; Chimie assistée par ordinateur; Chimie bioanalytique et environnementale; Chimie des matériaux et biomatériaux; et l'orientation générale. Les cours obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie sont identiques pour les cinq orientations.

La majeure comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, elle peut être complétée par une mineure dans une autre discipline ou se conclure par un passage au baccalauréat spécialisé.

La mineure est un programme de 30 crédits de cours. Elle ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Elle peut être complétée par une majeure dans une autre discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Robert Emery Prud'homme

Professeurs titulaires

C. Géraldine Bazuin, Ph. D. (McGill)

André L. Beauchamp, Ph. D. (Montréal)

André B. Charette, Ph. D. (Rochester)

Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie

Garry Hanan, Ph. D. (Louis-Pasteur)

Stephen Hanessian, Ph. D. (Ohio State), MSRC

Joseph Hubert, Ph. D. (Montréal)

Michel Lafleur, Ph. D. (Laval)

Hélène Lebel, Ph. D. (Montréal)

William Lubell, Ph. D. (California, Berkeley)

Richard Martel, Ph. D. (Laval)

Joëlle Pelletier, Ph. D. (McGill)

Robert Emery Prud'homme, Ph. D. (Massachusetts)

Christian Reber, Ph. D. (Berne)

Sébastien Sauvé, Ph. D. (McGill)

Pierre Thibault, Ph. D. (Montréal)

Kevin James Wilkinson, Ph. D. (INRS)

Françoise M. Winnik, Ph. D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie

James D. Wuest, Ph. D. (Harvard)

Davit Zargarian, Ph. D. (Ottawa)

Julian Zhu, Ph. D. (McGill)

Chercheur titulaire

Yvan Guindon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Antonella Badia, Ph. D. (McGill)

Pierre Chauvand, Ph. D. (Paris-Sud)

Shawn Collins, Ph. D. (Ottawa)

Matthias Ernzerhof, Ph. D. (Bonn)

Richard Giasson, Ph. D. (Montréal)

Radu Ion Iftimie, Ph. D. (Toronto)

Jean-François Masson, Ph. D. (Arizona State)

Christian Pellerin, Ph. D. (Laval)

Dominic Rochefort, Ph. D. (Montréal)

Frank Schaper, Ph. D. (Konstanz)

Andreea Schmitzer, Ph. D. (Paul-Sabatier)

William Skene, Ph. D. (Ottawa)

Karen C. Waldron, Ph. D. (Alberta)

Professeur adjoint

Alexis Vallée-Bélisle, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Dean MacNeil, Ph. D. (Dalhousie)

Jeffrey Keillor, Ph. D. (Alberta)

Anne Marinier, Ph. D. (Sherbrooke)

Ralf Schirrmacher, Ph. D. (Mayence)

Chercheurs invités

Michel Gauthier, Ph. D. (Montréal)

Guoxian Liang, Ph. D. (Harbin)

Professeurs émérites

François Brisse

Denis Gravel

Jean-Claude Richer

Programme 1-060-1-0

Version 17

B. Sc. spécialisé en chimie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit au bloc 01A en 1^{re} année et au bloc 01B en 2^e année. Ces deux blocs incluent les 60 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3^e année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. Il est recommandé, selon le choix d'orientation, de suivre d'abord les cours suivants : CHM 3331 (orientation pharmaceutique et bioorganique), CHM 3403 (orientation chimie assistée par ordinateur), CHM 3601 (orientation chimie bioanalytique et envi-

ronnementale) et CHM 3404 (orientation chimie des matériaux et biomatériaux). L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du bloc 75A et 12 crédits dans les blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des blocs 75B et 75C. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 peuvent se faire pendant n'importe quel trimestre d'études, incluant les trimestres d'été, après avoir complété un minimum de 24 crédits de sigle CHM. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieux industriels et universitaires sont offerts.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les différentes orientations sont composées comme suit : Chimie pharmaceutique et bioorganique : segments 01 et 71, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie assistée par ordinateur : segments 01 et 72, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie bioanalytique et environnementale : segments 01 et 73, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; Chimie des matériaux et biomatériaux : segments 01 et 74, 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix; enfin, l'orientation générale : segments 01 et 75, 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit au Bloc 01A en 1^{re} année et au bloc 01B en 2^e année. Les stages CHM 3551 et/ou CHM 3552 peuvent se faire à la suite du Bloc 01A ou après avoir réussi 24 crédits de sigle CHM. Un étudiant peut faire 2 stages dans des orientations différentes. Un professeur responsable le guidera dans sa démarche. L'étudiant qui préfère un B.Sc. spécialisé orientation générale prend 6 crédits du Bloc 75A et 12 crédits dans les Blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75B et 75C. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A *obligatoire* 30 cr.

Formation de base

CHM 1101	3	A	1	j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	H	1	j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	AH	1	j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3	HE	1	j	Chimie organique 2
CHM 1401	3	A	1	j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3	H	1	j	Chimie physique 2
CHM 1501	3	AH	1	j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3	H	1	j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	AH	1	j	Mathématiques pour chimistes
+ PHY 1905	3	H	1	j	Physique pour chimistes

Bloc 01 B *obligatoire* 30 cr.

Formation de base

+ CHM 2101	3	A	1	j	Laboratoire de principes d'analyse
+ CHM 2102	3	H	1	j	Chimie analytique 2
+ CHM 2201	3	A	1	j	Chimie inorganique 2
+ CHM 2202	3	H	1	j	Laboratoire de chimie inorganique
+ CHM 2301	3	H	1	j	Laboratoire de chimie organique
+ CHM 2302	3	A	1	j	Chimie organique 3
+ CHM 2401	3	A	1	j	Chimie physique 3
+ CHM 2402	3	H	1	j	Chimie physique 4
+ CHM 2410	3	H	1	j	Chimie macromoléculaire: introduction
+ CHM 2501	3	A	1	j	Chimie biologique

Bloc 01 C *obligatoire* 9 cr.

Formation de base

+ CHM 3101	3	A	1	j	Laboratoire de chimie analytique
+ CHM 3401	3	A	1	j	Laboratoire de chimie physique
+ CHM 3521	3	A	1	j	Aspects professionnels de la chimie

Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique

Bloc 71 A *obligatoire* 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3331	3	AH	1	j	Introduction à la chimie bioorganique
PHM 2953	3	AH	1	j	Pharmacologie générale

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de sigle CHM

+ CHM 3102	3	H	1	j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3230	3	H	1	j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3	A	1	j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3333	3	H	1	j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3381	3	H	1	j	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3	H	1	j	Éléments de cristallographie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours d'autres sigles

+ BCM 1503	3	H	1	j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	AHE	1	j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
MCB 1979	3	H	1	j	Microbiologie générale
PHL 3200	3	AH	1	j	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	AH	1	j	Physique médicale

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cours avec stages

+ CHM 3551	3	AHE	1	j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3	AHE	1	j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur

Bloc 72 A *obligatoire* 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3333	3	H	1	j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3403	3	H	1	j	Dynamique quantique et statistique

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3402	3 H 1 j	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours d'autres sigles

+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIN 1002	3 H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale

Bloc 73 A obligatoire 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3102	3 H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3601	3 A 1 j	Chimie de l'environnement

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3103	3 H 1 j	Chimie analytique environnementale
+ CHM 3602	3 H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours d'autres sigles

BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ BIO 3839	3 A 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Écotoxicologie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2142	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 A 1 j	Hydrologie
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale

Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux

Bloc 74 A obligatoire 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3404	3 A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux

Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3102	3 H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3210	3 H 1 j	Matériaux minéraux et supramoléculaires
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3481	3 H 1 j	Les matériaux polymères

Bloc 74 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours d'autres sigles

BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
GBM 6115	3 A 1	Introduction aux biomatériaux
GBM 6155	3 H 1	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
GCH 3310	3 A 1 j	Science et ingénierie des polymères
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours de base

+ CHM 3102	3 H 1 j	Chimie bioanalytique avancée
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire : introduction
+ CHM 3403	3 H 1 j	Dynamique quantique et statistique
+ CHM 3404	3 A 1 j	Surfaces, interfaces et colloïdes
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux
+ CHM 3601	3 A 1 j	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3 AH 1 j	Pharmacologie générale

Bloc 75 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de sigle CHM

+ CHM 3103	3 H 1 j	Chimie analytique environnementale
+ CHM 3210	3 H 1 j	Matériaux minéraux et supramoléculaires
+ CHM 3230	3 H 1 j	Chimie organométallique
+ CHM 3320	3 A 1 j	Méthodes de synthèse organique
+ CHM 3381	3 H 1 j	Chimie des produits naturels
+ CHM 3402	3 H 1 j	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3 H 1 j	Éléments de cristallographie
+ CHM 3481	3 H 1 j	Les matériaux polymères
+ CHM 3602	3 H 1 j	Chimie, pollution et toxicologie

Bloc 75 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Cours d'autres sigles

+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIN 1002	3 H 1 j	Intégration biosciences/informatique 1
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ BIO 3839	3 A 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Écotoxicologie
GBM 6115	3 A 1	Introduction aux biomatériaux
GBM 6155	3 H 1	Biocompatibilité et sc. des biomatériaux
GCH 3310	3 A 1 j	Science et ingénierie des polymères
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHL 3200	3 AH 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours avec stages

+ CHM 3551	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 1
+ CHM 3552	3 AHE 1 j	Stage appliqué ou projet de recherche 2

Programme 1-060-2-0

Version 15

Majeure en chimie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76A; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux cours des blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e et de 3^e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix. Durant sa 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit normalement au bloc 76A en entier; durant sa 2^e année, il s'inscrit normalement aux blocs 76B et 76C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2^e année et de 3^e année, l'étudiant doit normalement avoir suivi et réussi les cours de mathématiques et de physique de 1^{re} année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

Segment 76

Bloc 76 A	obligatoire		30 cr.
CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1	

CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
CHM 1501	3 AH 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes
+ PHY 1905	3 H 1 j	Physique pour chimistes

Bloc 76 B	obligatoire		18 cr.
+ CHM 2101	3 A 1 j	Laboratoire de principes d'analyse	
+ CHM 2102	3 H 1 j	Chimie analytique 2	
+ CHM 2301	3 H 1 j	Laboratoire de chimie organique	
+ CHM 2302	3 A 1 j	Chimie organique 3	
+ CHM 2401	3 A 1 j	Chimie physique 3	
+ CHM 2501	3 A 1 j	Chimie biologique	

Bloc 76 C	option		minimum 9 cr., maximum 9 cr.
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie	
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire	
+ CHM 2201	3 A 1 j	Chimie inorganique 2	
+ CHM 2202	3 H 1 j	Laboratoire de chimie inorganique	
+ CHM 2402	3 H 1 j	Chimie physique 4	
+ CHM 2410	3 H 1 j	Chimie macromoléculaire: introduction	
+ CHM 3331	3 AH 1 j	Introduction à la chimie bioorganique	
+ CHM 3333	3 H 1 j	Modélisation moléculaire: introduction	
+ CHM 3521	3 A 1 j	Aspects professionnels de la chimie	
+ CHM 3601	3 A 1 j	Chimie de l'environnement	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	

Programme 1-060-4-0

Version 06

Mineure en chimie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 77

<i>Bloc 77 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>21 cr.</i>
CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1	
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1	
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1	
CHM 1501	3 AH 1 j	Chimie expérimentale 1	
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2	
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes	
<i>Bloc 77 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1	
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie	
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire	
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2	
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2	
CHM 1600	3 H 1 j	Chimie de l'environnement : introduction	
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale	
+ PHY 1905	3 H 1 j	Physique pour chimistes	

Département de communication

Pavillon Marie-Victorin, bureaux B-426 et B-428
Téléphone : 514-343-6111, poste 6039

INTRODUCTION

À l'Université de Montréal, la formation de 1^{er} cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeure et de Mineure ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique.

Les programmes de Baccalauréat en sciences de la communication et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique visent à former des personnes capables d'assumer une variété de fonctions professionnelles couramment associées aux activités de communication des groupes, des entreprises ou des institutions publiques ou de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Ces programmes visent plus particulièrement à :

- offrir une formation de base aux principales théories, problématiques et méthodes de la communication comme domaine de savoir;
- permettre une initiation aux principaux contextes, langages et moyens de production et, par ce biais, la familiarisation avec les conditions d'exercice des praticiens de la communication;
- favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences que requièrent la conception d'outils, la planification des stratégies, l'évaluation des interventions, ainsi que l'analyse des situations et des phénomènes de communication.

La formation offerte permet aux étudiants de développer la curiosité intellectuelle, le sens critique et éthique. Elle leur permet d'acquérir une grande polyvalence qui les rend aptes à occuper une vaste gamme d'emplois. Elle couvre un éventail d'approches et de techniques de recherche et d'analyse qui développent l'esprit de synthèse, la rigueur et les différentes habiletés et compétences essentielles pour exercer avec jugement les fonctions diverses qui incombent aux conseillers ou agents en communication.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat à partir de la Majeure en sciences de la communication complétée par une mineure dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HEC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : François Cooren****Professeurs titulaires**

Thierry Bardin, Ing. Agro. (Montpellier), Ph. D. (Paris X-Nanterre)
André H. Caron, M. Sc.(Boston), Ed. D. (Harvard)
François Cooren, Ph. D. (Montréal)
Aude Dufresne, Ph. D. (Montréal)
André A. Lafrance, M. Éd. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris VIII)
Brian Massumi, Ph. D. (Yale)

Professeurs agrégés

Chantal Benoit-Barné, Ph. D. (Colorado)
Boris Brummans, Ph. D. (Texas), en congé
Milton Campos, Psy. D. (São Paulo)
Micheline Frenette, M. Sc.(Montréal), Ed. D. (Harvard)
Line Grenier, Ph. D. (Montréal), en congé d'études
Carole Groleau, Ph. D. (Concordia)
Lorna Heaton, Ph. D. (Montréal)
Dominique Meunier, Ph. D. (Montréal)
Julianne Pidduck, Ph. D. (Concordia)
Daniel Robichaud, Ph. D. (Montréal)

Professeure adjointe

Tamara Vukov, Ph. D. (Concordia)

Professeur émérite

James R. Taylor

Programme 1-225-1-0

Version 03

B. Sc. spécialisé en sciences de la communication J**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3810	3 A 1 j	Labo média et culture

Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle

Bloc 73 A option minimum 15 cr., maximum 30 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Technologies et société

COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 73 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 HE 1 js	Pouvoir et communication

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3820	3 A 1 j	Labo communication et organisation

Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie

Bloc 74 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Technologies et sociétés

COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 74 B option minimum 9 cr., maximum 21 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 74 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 HE 1 js	Pouvoir et communication

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2
COM 3830	3 H 1 j	Labo communication et technologie

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 24 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 HE 1 js	Pouvoir et communication

Bloc 75 B *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Technologies et sociétés

COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 75 D *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 75 E *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
+ COM 3030	3 AHE 1 j	Stage en communication 2

Programme 1-225-2-0 Version 06

Majeure en sciences de la communication J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 76

Bloc 76 A *obligatoire* 12 cr.

Théories et fondements

COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique

Bloc 76 B *obligatoire* 9 cr.

Méthodologies

COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
+ COM 2008	3 A 1 j	Pratiques méthodologiques 1
+ COM 2009	3 H 1 j	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 76 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Communication, discours et connaissance

COM 1350	3 H 1 j	Communication, cognition, émotions
+ COM 2150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
COM 2230	3 H 1 j	Communication et rhétorique
COM 3400	3 H 1 j	Séminaire thématique

Bloc 76 D *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 H 1 j	Médias et cultures populaires
+ COM 3155	3 HE 1 js	Pouvoir et communication

Bloc 76 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Technologies et sociétés

COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 76 F *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique

COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 76 G *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 76 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Activités d'intégration

COM 3000	3 AHE 1 j	Stage en communication 1
----------	-----------	--------------------------

Programme 1-225-4-0 Version 08

Mineure en sciences de la communication J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 au choix.

Segment 77

Bloc 77 A *obligatoire* 9 cr.

Théories et fondements

COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique

Bloc 77 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologies

COM 1100	3 A 1 j	Méthodologie de la recherche
----------	---------	------------------------------

Bloc 77 C *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Médias, technologies et sociétés

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse

Bloc 77 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Communication organisationnelle

+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2

Bloc 77 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Communication, discours et connaissance

COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
COM 1350	3 H 1 j	Communication, cognition, émotions
+ COM 2150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
COM 2230	3 H 1 j	Communication et rhétorique

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

(Voir sous le Département de science politique.)

École de criminologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134

Téléphone : 514-343-6530

Télécopieur : 514-343-5650

INTRODUCTION

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur la question

criminelle. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est la seule institution universitaire québécoise à offrir un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en sécurité et études policières, une majeure et une mineure en criminologie ainsi qu'un certificat en sécurité intérieure.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Clinique et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des groupes. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elles les prépare aussi à oeuvrer en prévention, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique. Enfin, le certificat en sécurité intérieure donne aux personnes déjà en emploi dans le domaine de la sécurité intérieure, des compétences supplémentaires pour les préparer à un examen de certification et de meilleures chances d'améliorer leur cheminement de carrière.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Jean Proulx

Professeurs titulaires

Serge Brochu, Ph. D. psychologie (Montréal), Vice recteur adjoint aux relations internationales, Président de la commission scientifique de la Société internationale de criminologie, membre de la Société Royale du Canada

Dianne Casoni, D. Ps. psychologie (Montréal)

Marie-Marthe Cousineau, M. Sc. criminologie (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM), Présidente de la Société de criminologie du Québec

Benoît Dupont, doctorat science politique (Toulouse), Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie, Président de l'Association internationale de criminologie de langue française (AICLF), directeur du Centre International de Criminologie Comparée (CICC)

Mylène Jaccoud, Ph. D. criminologie (Montréal)

Denis Lafortune, Ph. D. psychologie (Montréal)

Carlo Morselli, Ph. D. criminologie (Montréal)

Marc Ouimet, M. Sc. criminologie, Ph. D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)

Jean Proulx, Ph. D. psychologie (Montréal)

Marion Vacheret, Ph. D. criminologie (Montréal)

Jo-Anne Wemmers, Ph. D. criminologie (Leiden)

Professeurs agrégés

Étienne Blais, Ph. D. criminologie (Montréal)

Franca Cortoni, Ph. D. psychologie (Kingston)

Louis-Georges Cournoyer, Ph. D. psychologie (Montréal)

Jean-Pierre Guay, Ph. D. criminologie (Montréal)

Stéphane Guay, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Rémi Boivin, Ph. D. criminologie (Montréal)

Chloé Leclerc, Ph. D. criminologie (Montréal)

Massimiliano Mulone, Ph. D. criminologie (Montréal)

Frédéric Ouellet, Ph. D. criminologie (Montréal)

Isabelle Ouellet-Morin, Ph. D. biologie psychologie (Laval)

Samuel Tanner, Ph. D. criminologie (Montréal)

Professeurs émérites

Maurice Cusson

Pierre Landreville

Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Programme 1-065-1-0

Version 13

B. Sc. spécialisé en criminologie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénaux au crime.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Intervention comprend les segments 01 et 70, avec 48 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix. L'orientation Analyse comprend les segments 01 et 71, avec 45 crédits obligatoires, 39 à option et 6 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire		36 cr.
CRI 1001	3	AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1050	3	A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	AH 1 j	Psychocriminologie

CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie
CRI 1401	3 A 1 j	Milieux de pratique en crimino
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
+ CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
PHI 1455	3 A 1 j	Éthique enjeux en criminologie

Bloc 01 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Stage professionnel bloc

+ CRI 2250	3 H 1 j	Préparation au stage
+ CRI 3260	9 AH 1 j	Stage professionnel-bloc
+ CRI 3360	3 AH 1 j	Atelier rétroact. stage-bloc

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Stage professionnel année

+ CRI 2250	3 H 1 j	Préparation au stage
+ CRI 3262	4.5 A 1 j	Stage pratique 1
+ CRI 3263	4.5 H 1 j	Stage pratique 2
CRI 3362	1.5 A 1 j	Atelier de rétroaction 1
+ CRI 3363	1.5 H 1 j	Atelier de rétroaction 2

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Connaissances générales complémentaires

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
+ JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3 AH 1 j	Développement normal 6-18 ans
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1966	3 AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence
REI 1040	3 AH 1 j	Comportement organisationnel
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

Formation de base en intervention

CRI 2015	3 A 1 j	Relation d'aide en criminologie
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1
+ CRI 2811	3 A 1 j	Techniques d'entrevue en criminologie
+ CRI 3800	3 H 1 j	Principes d'évaluation clinique

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Connaissances criminologiques

+ CRI 2427	3 A 1 j	Violences conjugales
CRI 2950	3 HE 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police

CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Applic. mesures pour jeunes
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 3040	3 A 1 j	Régulation de la criminalité économique

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Formation spécialisée en intervention

CRI 2052	3 A 1 j	Insertion/réinsertion sociale
+ CRI 2301	3 A 1 j	Intervention auprès victimes
CRI 2545	3 A 1 j	Interv. en situation crise
CRI 3010	3 AE 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3015	3 H 1 j	Entrevues et interventions de groupe
+ CRI 3203	3 A 1 j	Instruments et classification
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
+ CRI 3721	3 H 1 j	Principes et modèles d'intervention

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours complémentaires en analyse

CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Bloc 71 A obligatoire 9 cr.

Formation de base en analyse

+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Connaissances criminologiques

+ CRI 2427	3 A 1 j	Violences conjugales
CRI 2950	3 HE 1 j	Questions de criminologie 1
CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Applic. mesures pour jeunes
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3 A 1 j	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3 H 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3 AH 1 j	Organisation de la sécurité intérieure

Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Formation spécialisée en analyse

CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3203	3 A 1 j	Instruments et classification
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours complémentaires en intervention

CRI	2015	3	A	1	j	Relation d'aide en criminologie	
+	CRI	2455	3	A	1	j	Personnalité criminelle 1
	CRI	2545	3	A	1	j	Interv. en situation crise
+	CRI	2811	3	A	1	j	Techniques d'entrevue en criminologie
	CRI	3010	3	AE	1	j	Conciliation et médiation
+	CRI	3465	3	H	1	j	Personnalité criminelle 2
	CRI	3495	3	A	1	j	Criminels et troubles mentaux
+	CRI	3800	3	H	1	j	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-2-0 Version 04

Majeure en criminologie J

Programme offert exclusivement au Campus Laval.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure (complétée par une mineure ou un certificat) permettra aux diplômés de travailler dans le domaine de l'intervention criminologique dans les milieux qui ne nécessitent pas l'adhésion à un ordre professionnel suite à la mise en application de la loi 21. Les diplômés pourront intervenir auprès d'une clientèle délinquante ou marginale adulte ou jeunesse et auprès des victimes dans divers milieux de travail.

DESTINATAIRES

La majeure en criminologie s'adresse à toute personne intéressée par le phénomène criminel, les différents types de crimes, les auteurs de ces délits et leurs victimes. Les gens oeuvrant dans le domaine de l'intervention ou de la recherche pourraient aussi souhaiter parfaire leurs connaissances ou approfondir certains aspects de la criminologie. Ce programme viserait donc les employés dans les milieux de pratique du domaine de la justice, de la santé et des services sociaux, de la sécurité publique et de l'intervention communautaire et sociale qui veulent compléter leur formation initiale et se spécialiser.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits, dont 36 obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Segment 91

Bloc 91 A	obligatoire	36 cr.	
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie	
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1	
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie	
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1	
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie	
CRI 1401	3 A 1 j	Milieux de pratique en crimino	
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes	
+	CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
	CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
	CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
	CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
	PHI 1455	3 A 1 j	Éthique enjeux en criminologie

Bloc 91 B option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Intervention criminologique

CRI 2015	3 A 1 j	Relation d'aide en criminologie	
CRI 2052	3 A 1 j	Insertion/réinsertion sociale	
+	CRI 2301	3 A 1 j	Intervention auprès victimes
	CRI 2545	3 A 1 j	Interv. en situation crise
	CRI 3010	3 AE 1 j	Conciliation et médiation
+	CRI 3203	3 A 1 j	Instruments et classification
	CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
+	CRI 3721	3 H 1 j	Principes et modèles d'intervention
	CRI 3820	3 A 1 j	Applic. mesures pour jeunes

Bloc 91 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Analyse et recherche criminologique

CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie	
CRI 2950	3 HE 1 j	Questions de criminologie 1	
+	CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+	CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
	CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
	CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+	CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
	CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
	CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique

Bloc 91 D option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Connaissances criminologiques

+	CRI 2427	3 A 1 j	Violences conjugales
+	CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1
	CRI 2951	3 AHE 1 j	Questions de criminologie 2
+	CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
	CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
	CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
	CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
	CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
	CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
	CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
+	CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
	CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
	CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
	CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
	SIP 3040	3 A 1 j	Régulation de la criminalité économique

Programme 1-065-4-0

Version 01

Mineure en criminologie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.

Segment 81

Bloc 81 A obligatoire

12 cr.

Initiation à la criminologie

CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie

Bloc 81 B

option

minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1401	3 A 1 j	Milieux de pratique en crimino
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
+ CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
+ CRI 2455	3 A 1 j	Personnalité criminelle 1
CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3010	3 AE 1 j	Conciliation et médiation
+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
CRI 3052	3 H 1 j	Sociabilités criminelles
+ CRI 3161	3 A 1 j	Justice criminelle 2
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
+ CRI 3203	3 A 1 j	Instruments et classification
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3301	3 AH 1 j	Sociopolitique de la police
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3415	3 A 1 j	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3 AH 1 j	Sociologie du milieu carcéral
+ CRI 3465	3 H 1 j	Personnalité criminelle 2
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3 H 1 j	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3 A 1 j	Applic. mesures pour jeunes
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique

Programme 1-066-1-0

Version 03

B. Sc. spécialisé en sécurité et études policières

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse aux étudiants qui veulent travailler dans le domaine de la sécurité publique ou de la sécurité privée. Ces étudiants ont besoin d'une solide formation fondamentale en plus de l'acquisition de compétences spécifiques en sécurité intérieure.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Analyse comprend les segments 01 et 70, avec 66 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation Intervention comprend les segments 01 et 71 avec 66 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 9 cr.

Connaissances criminologiques

CRI 1200	3 A 1 j	La méthodologie en criminologie
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2531	3 H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie

Bloc 01 B obligatoire 6 cr.

Connaissances en droit

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1505	3 AH 1 j	Droit pénal 1

Bloc 01 C option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Formation complémentaire générale

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3 AH 1 j	Psychocriminologie
CRI 2410	3 AH 1 j	Pénologie
CRI 3201	3 A 1 j	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3 A 1 j	Violences criminelles
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3495	3 A 1 j	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AHE 1 j	Relations interpersonnelles
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SST 1087	3 AHE 1 js	Sécurité du travail

Bloc 01 D obligatoire 30 cr.

Connaissances en sécurité et études policières

+ CRI 1600	3 H 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
SIP 1000	3 A 1 j	Sécurité intérieure : nature et mission

SIP 2030	3 A 1 j	L'organisation de l'enquête
SIP 2080	3 H 1 j	La sécurité privée
SIP 2085	3 AH 1 j	Police et sécurité transnationale
SIP 3001	3 A 1 j	Préparation au stage
SIP 3070	3 AH 1 j	Organisation de la sécurité intérieure
+ SIP 3100	3 H 1 j	Rétroaction de stage

Segment 70 Propre à l'orientation Analyse

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

+ CRI 3013	3 A 1 j	Analyse de la criminalité
+ CRI 3040	3 H 1 j	Formes particulières de crimes
+ CRI 3318	3 A 1 j	Méthodes quantitatives
+ SIP 3009	9 H 1 j	Stage en analyse
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Cours complémentaires en analyse

CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3060	3 A 1 j	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3071	3 AH 1 j	Question de sécurité intérieure

Segment 71 Propre à l'orientation Intervention

Bloc 71 A obligatoire 21 cr.

CRI 3361	3 H 1 j	Prévention du crime
GSP 1040	3 AHE 1 js	Gestion des tech. en séc. int.
SIP 2010	3 H 1 j	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2242	3 H 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence
+ SIP 3006	6 H 1 j	Stage en intervention
SIP 3242	3 AH 1 j	Plan de continuité des activités

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Cours complémentaires en intervention

CRI 1730	3 H 1 j	Victimologie
CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3950	3 A 1 j	Criminalité informatique
SIP 2040	3 A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2050	3 A 1 j	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3012	3 A 1 j	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP 3020	3 A 1 j	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3030	3 A 1 j	Les crimes contre la personne
SIP 3040	3 A 1 j	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3 H 1 j	Criminalistique
SIP 3071	3 AH 1 j	Question de sécurité intérieure
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Programme 1-066-5-1

Version 00

Certificat en sécurité intérieure

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 3 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sécurité intérieure.

OBJECTIFS

Le programme amène les professionnels de la sécurité qui exercent des fonctions de cadre, de consultant ou de direction dans des services internes de sûreté, dans des agences et dans des administrations, à acquérir une formation théorique et pratique qui viendra compléter leur expérience. Les étudiants feront l'acquisition des compétences suivantes : compétences en gestion, en particulier en gestion du personnel et en planification budgétaire, compétences dans le choix et l'utilisation de technologies de la sécurité et de mesures d'urgence, compétences relatives à la gestion de crises et à la protection de l'information. Le programme permet aussi aux étudiants déjà professionnels de la sécurité d'intégrer les notions nécessaires pour préparer l'examen de certification qui correspond aux standards exigés par la qualification CPP « Certified Protection Professional » de l'organisme « ASIS International ».

DESTINATAIRES

Le programme est offert à des praticiens de la sécurité intérieure qui ont déjà au moins cinq années d'expérience, dont une année à un poste de responsabilité.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *18 cr.*

GSP 1040	3	AHE 1 js	Gestion des tech. en séc. int.
SIP 2010	3	H 1 j	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2020	3	AHE 1 s	Sécurité et gestion du personnel
SIP 2080	3	H 1 j	La sécurité privée
SIP 2242	3	H 1 j	Gestion de crises et plan d'urgence

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Formation spécifique

GSP 3010	3	AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
GSP 3020	3	AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 2030	3	A 1 j	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	A 1 j	Sécurité et cadre normatif
SIP 2090	3	AHE 1 s	Information protégée et informatique
SIP 3012	3	A 1 j	Équipe de travail en sécurité intérieure

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation connexe

+ ANS 1040T	3	AHE 1 js	Writing Workshop
+ ANS 1304T	3	AHE 1 js	Reading
CRI 2531	3	H 1 j	L'analyse stratégique en criminologie
GSP 1200	3	AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.
SIP 3071	3	AH 1 j	Question de sécurité intérieure

Département de démographie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008

Téléphone : 514-343-6111, poste 1971

Télécopieur : 514-343-2309

INTRODUCTION

Fondé en 1965, le Département est la seule institution à dispenser l'enseignement de la démographie en langue française en Amérique du Nord. Il offre une gamme complète de programmes d'études en démographie, soit :

- une mineure pour les étudiants de 1^{er} cycle; cette mineure, combinée à deux autres mineures ou à une majeure dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (en collaboration avec le Département d'anthropologie).

Aux cycles supérieurs, le Département offre :

- un programme de maîtrise en démographie (M. Sc.)
- un programme de doctorat en démographie (Ph. D.).

La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution. La démographie constitue un élément essentiel pour comprendre et solutionner certains des problèmes majeurs auxquels fait face notre société.

Les activités de recherche s'articulent autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité, familles et statistiques sociales; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Thomas LeGrand****Professeurs titulaires**

Robert Bourbeau, Ph. D. démographie (Montréal)

Barthélemy Kuate Defo, Ph.D. sociologie démographie (Wisconsin-Madison)

Thomas K. LeGrand, Ph. D. sciences économiques (Michigan)

Professeurs agrégés

Simona Bignami, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Lisa Y. Dillon, Ph. D. histoire (Minnesota)

Alain Gagnon, Ph. D. démographie (Montréal), M. Sc. anthropologie (Montréal-Provence)

Solène Lardoux, Ph. D. démographie (Pennsylvania)

Professeurs associés

Danielle Gauvreau, Ph. D. démographie (Montréal)

Jean-François Kobiané, doctorat en démographie (Louvain)

Céline Le Bourdais, Ph. D. sociologie (Brown)

Richard Marcoux, Ph. D. démographie (Montréal)

Long Mo, Ph. D. démographie (Montréal)

Nathalie Mondain, Ph. D. démographie (Montréal)

Jean-Marie Robine, D.É.S.S. Économie – expert démographe, Institut des sciences politiques (Paris I)

Leroy D. Stone, Ph. D. sociologie (Pennsylvania)

Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)

Professeurs émérites

Hubert Charbonneau

Jacques Henripin

Évelyne Lapierre-Adamcyk

Jacques Légaré

Programme 1-070-4-0

Version 03

Mineure en démographie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A	obligatoire		12 cr.
DMO 1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
DMO 2200	3 A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H	1 j	Analyse transversale
Bloc 72 B	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
+ DMO 2100	3 H	1 j	Population canadienne
+ DMO 3100	3 A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
Bloc 72 C	option		minimum 12 cr., maximum 15 cr.
DMO 1010	3 A	1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2170	3 A	1 j	Population et environnement
DMO 2330	3 A	1 j	Techniques auxiliaires
+ DMO 2700	3 A	1 js	Histoire de la population
DMO 3150	3 A	1 j	Viellissement des populations
+ DMO 3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie

+ DMO 3380	3 A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3 AH	1 j	Sociologie et population
DMO 3420	3 AH	1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H	1 js	Économie et population

Programme 1-074-1-0

Version 01

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethnolinguistique pour les populations actuelles, ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie devront avoir été complétés.

Segment 71

Bloc 71 A	obligatoire		21 cr.
AND 2500	3 H	1 j	Collecte en démographie et anthropologie
+ AND 3500	3 H	1 j	Atelier de démographie anthropologique
ANT 1065	3 A	1 j	Initiation à la démarche anthropologique
DMO 1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
+ DMO 2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale

- + DMO 2312 3 H 1 j Analyse transversale
- + DMO 3307 3 H 1 j Pratique de la démographie

Bloc 71 B option *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base en ethnologie

- ANT 1010 3 A 1 j Les grandes théories en ethnologie
- ANT 1013 3 A 1 j Éléments d'ethnologie
- ANT 1018 3 H 1 j La parenté et la néo-parenté

Bloc 71 C option *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base en archéologie

- ANT 1210 3 H 1 j Éléments de préhistoire
- ANT 1213 3 AH 1 j Les grandes civilisations
- ANT 1280 3 A 1 j L'archéologie historique

Bloc 71 D option *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base en bioanthropologie

- ANT 1511 3 AH 1 j Évolution et comportement humain
- ANT 1513 3 A 1 j La variation biologique
- ANT 2440 3 H 1 j Interaction génétique-culture

Bloc 71 E option *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Cours de base en anthropologie linguistique

- ANT 1611 3 H 1 j Langage, culture, société
- ANT 1613 3 A 1 j L'analyse ethno-linguistique
- ANT 2660 3 AH 1 j Langue et identité

Bloc 71 F option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Méthodes et techniques

- + ANT 2210 3 H 1 j Techniques de recherche en archéologie
- ANT 2280 3 H 1 js Méthodes en archéologie historique
- ANT 2480 3 A 1 j Techniques en bioanthropologie du vivant
- ANT 2665 3 AH 1 j Description ethno-linguistique
- ANT 3612 3 H 1 j Recherche en communauté linguistique
- SOL 1090 3 AH 1 j Construction des données qualitatives

Bloc 71 G option *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Méthodes et techniques de la démographie

- DMO 2330 3 A 1 j Techniques auxiliaires
- SOL 1020 3 AHE 1 j Introduction à la statistique sociale
- + SOL 2020 3 AHE 1 j Statistique sociale avancée
- + SOL 3017 3 H 1 j Méthodes de sondage

Bloc 71 H option *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances fondamentales en anthropologie

- ANT 1020 3 A 1 j Homme/femme : constructions culturelles
- ANT 1030 3 H 1 j La justice et les cultures
- ANT 2020 3 H 1 js Anthropologie de la religion
- ANT 2023 3 A 1 js Anthropologie économique
- ANT 2026 3 A 1 js Anthropologie politique
- ANT 2042 3 H 1 js Anthropologie urbaine
- + ANT 2260 3 A 1 j Méthodes et concepts en archéologie
- ANT 2423 3 H 1 j Biologie et environnement socioculturel
- ANT 2624 3 E 1 j Mythes, rites, symboles
- ANT 3035 3 H 1 j Dynamique socioculturelle
- ANT 3044 3 H 1 js Anthropologie et développement
- ANT 3055 3 A 1 j Anthropologie des problèmes médicaux
- + ANT 3260 3 A 1 j La théorie en archéologie
- + ANT 3440 3 A 1 j Génétique et comportement
- ANT 3631 3 H 1 j Changement social et linguistique

Bloc 71 I option *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Connaissances fondamentales en démographie

- + DMO 2100 3 H 1 j Population canadienne
- + DMO 2700 3 A 1 js Histoire de la population
- + DMO 3100 3 A 1 j Démographie du Tiers-Monde
- + DMO 3380 3 A 1 j Éléments de démographie mathématique
- + DMO 3400 3 AH 1 j Sociologie et population
- DMO 3420 3 AH 1 j Immigration et intégration
- + DMO 3450 3 H 1 js Économie et population

Bloc 71 J option *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Études régionales

- ANT 3030 3 H 1 j Les Autochtones et l'État canadien
- ANT 3060 3 H 1 j Pouvoir et culture populaire en Afrique
- ANT 3164 3 HE 1 j La société japonaise contemporaine
- ANT 3172 3 A 1 j Inde contemporaine : idéologies et vécus
- ANT 3854 3 A 1 j Autochtones de l'Est canadien
- ANT 3855 3 H 1 j Autochtones de l'Ouest nord-américain
- ANT 3858 3 H 1 j Autochtones d'Amérique latine
- ANT 3860 3 A 1 j Cultures et sociétés au sud du Sahara
- ANT 3861 3 A 1 js Cultures et sociétés arabo-musulmanes
- ANT 3864 3 AHE 1 j Culture japonaise
- ANT 3866 3 HE 1 js Cultures et sociétés de la Chine
- ANT 3867 3 A 1 j Culture et société italienne

Bloc 71 K option *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Connaissances complémentaires en anthropologie

- ANT 2036 3 E 1 j Occident : représentations et idéologies
- ANT 2037 3 A 1 j Anthropologie du quotidien
- ANT 2043 3 A 1 js Globalisation, société, culture
- ANT 2058 3 H 1 j Les technologies
- + ANT 2220 3 A 1 j Préhistoire de l'Amérique (éléments)
- ANT 2266 3 AH 1 j Approche interdisciplin. en archéologie
- ANT 2270 3 A 1 j La zooarchéologie
- ANT 2430 3 A 1 j La paléontologie humaine
- ANT 2454 3 H 1 j La primatologie
- ANT 2470 3 H 1 j Méthodes d'ostéologie humaine
- ANT 2611 3 AE 1 j Ethnographie de la communication
- ANT 3051 3 H 1 j Théories contemporaines en anthropologie
- + ANT 3065 3 H 1 j Critiques des théories anthropologiques
- ANT 3102 3 AHE 1 js Lectures dirigées
- ANT 3141 3 H 1 j Technologies de la représentation
- ANT 3142 3 H 1 j Atelier en film ethnographique
- ANT 3171 3 A 1 j L'Amérique latine contemporaine
- ANT 3213 3 A 1 j Séminaire d'archéologie
- + ANT 3230 3 H 1 j Préhistoire de l'ancien monde
- + ANT 3270 3 H 1 j Méthodes d'analyse en zooarchéologie
- ANT 3280 3 E 1 j Fouilles en archéologie historique
- + ANT 3283 6 A 1 j Techniques de fouilles sur le terrain
- ANT 3287 3 H 1 j Archéologie maritime
- + ANT 3341 3 A 1 j Archéologie des sociétés préagricoles
- + ANT 3460 3 H 1 j Concepts, méthodes en paléoanthropologie
- + ANT 3470 3 H 1 j Méthodes de la bioarchéologie
- + ANT 3556 3 H 1 j Évolution et comportement humain 2
- ANT 3615 3 A 1 j Séminaire d'ethnolinguistique
- ANT 3625 3 H 1 j Langue, culture et poétique
- ANT 3802 3 AHE 1 js Recherche individuelle
- ANT 3806 3 AHE 1 js Pratique de terrain
- ANT 3809 3 A 1 js Séminaire d'ethnologie
- ANT 3811 3 H 1 j Problèmes actuels en ethnologie
- ANT 3814 3 H 1 j Séminaire d'anthropologie biologique
- ANT 3853 3 A 1 j Texte ethnographique et terrain
- ANT 3875 3 A 1 j Langues et cultures de l'Asie du Sud
- ANT 3876 3 E 1 j Langues et cultures du Caucase
- ANT 3881 3 A 1 js Mésoamérique ancienne
- + ANT 3882 3 H 1 j Préhistoire du Québec
- ANT 3884 3 AH 1 j Préhistoire de l'Amérique du Sud
- ANT 3885 3 A 1 j Préhistoire de l'Amérique du Nord

Bloc 71 L option *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Connaissances complémentaires à la démographie

- ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie
- + ECN 1040 3 AHE 1 j Introduction à la microéconomie
- ECN 1050 3 AHE 1 j Introduction à la macroéconomie
- + ECN 2311 3 H 1 j Problèmes économiques contemporains
- GEO 1212 3 A 1 j Espaces, société, économie
- GEO 1222 3 H 1 j Le système monde
- GEO 1532 3 H 1 j Cartographie
- HST 1010 3 AH 1 j Histoire : fondements et méthodes
- HST 1942 3 H 1 s L'Europe aux XIXe et XXe siècles
- HST 2446 3 H 1 j Histoire des femmes au Canada
- HST 2521 3 AH 1 j Histoire de la médecine et de la santé
- SOL 1013 3 AH 1 j Sociologie générale
- SOL 1967 3 H 1 j Sociologie du vieillissement

SOL 2103	3 H	1 j	Sociologie de la santé
SOL 3201	3 AH	1 j	Développement international
SOL 3406	3 AH	1 j	Sociologie de la jeunesse

+ SOL 2020	3 AHE	1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 3017	3 H	1 j	Méthodes de sondage

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Outils et techniques pour la géographie

GEO 1512	3 A	1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H	1 j	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3 A	1 j	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3 AE	1 js	Systèmes d'information géographique 1
+ GEO 2522	3 H	1 j	Télédétection numérique

Bloc 71 D option minimum 15 cr., maximum 21 cr.

Connaissances fondamentales en démographie

+ DMO 2100	3 H	1 j	Population canadienne
+ DMO 2700	3 A	1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A	1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3380	3 A	1 j	Éléments de démographie mathématique
+ DMO 3400	3 AH	1 j	Sociologie et population
DMO 3420	3 AH	1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H	1 js	Économie et population

Bloc 71 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Connaissances fondamentales en géographie

+ GEO 2212	3 H	1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 H	1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2242	3 H	1 j	Géographie culturelle
+ GEO 2252	3 H	1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3 A	1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 3212	3 H	1 j	Régions métropolitaines
+ GEO 3222	3 A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3322	3 A	1 j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Cours de géographie régionale

GEO 1412	3 H	1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H	1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E	1 js	Thème régional

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

ANT 1900	3 A	1 s	Introduction à l'anthropologie
ECN 1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE	1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2311	3 H	1 j	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3 AH	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 2521	3 AH	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
SOL 1013	3 AH	1 j	Sociologie générale
SOL 1967	3 H	1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3 H	1 j	Sociologie de la santé
SOL 3201	3 AH	1 j	Développement international
SOL 3406	3 AH	1 j	Sociologie de la jeunesse

Programme 1-071-1-0 Version 02

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 33 cr.

Concepts et techniques d'analyse

DMO 1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
DMO 2200	3 A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H	1 j	Analyse transversale
+ DMO 3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie
DMO 3500	3 H	1 j	Intégration en démographie-géographie
GEO 1212	3 A	1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3 H	1 j	Géographes et géographies
GEO 1532	3 H	1 j	Cartographie

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Outils et techniques pour la démographie

DMO 2330	3 A	1 j	Techniques auxiliaires
MAT 1903	3 AHE	1 j	Calcul différentiel
+ MAT 1923	3 AHE	1 j	Calcul intégral
SOL 1020	3 AHE	1 j	Introduction à la statistique sociale

Programme 1-073-1-1 Version 00

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Lianne Moyes

Professeurs titulaires

Lianne Moyes, M.A. (Western), Ph. D. (York, CA)
Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés

Joyce L. Boro, Ph. D. (Oxford)
Caroline Brown, Ph. D. (Stanford), en congé
Michael Eberle-Sinatra, M.A. (York, UK), Ph. D. (Oxford)
Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph. D. (Victoria)
Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph. D. (Bristol)

Professeure adjointe

Jane Malcolm, Ph. D. (Pennsylvania)

Professeure invitée

Kate Eichhorn, Ph. D. (York, Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue anglaise

Sorel Friedman, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites

Patrick J. Mahony
Robert Martin

Programme 1-135-1-0 Version 10

B.A. spécialisé en études anglaises J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1^{er} cycle doivent approuver le projet de recherche dirigée avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B.A.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

OBJECTIFS

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires, 54 à option et 9 au choix. Le cheminement honor (12 crédits du bloc 71V) permet aux étudiants de poursuivre leur réflexion et de se préparer aux études supérieures. Il est constitué de deux cours (ANG 3000 et ANG 3002) et d'un projet de recherche dirigé (ANG 3001, 6 crédits).

Segment 71

Bloc 71 A	obligatoire		27 cr.
ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry	
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction	
ANG 1005	3 H 1 j	Reading Popular Culture	
ANG 1006	3 A 1 j	Reading Drama	
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650	
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900	
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English	
ANG 2020	3 H 1 j	English Languages since 1066	
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation	

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Grammaire et composition

+ ANG 1052	3 H 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4

Bloc 71 C option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Cultures et littératures populaires

ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3 E 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles

Bloc 71 D option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Interfaces culturelles

ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context

ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 H 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 H 1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 15 cr.*

Perspectives historiques et nationales

ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 A 1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

ANG 3000	3 A 1 j	Senior Seminar
ANG 3001	6 AHE 1 j	Honour's Thesis
ANG 3002	3 A 1 j	Literary Theory and Criticism

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation

Programme 1-135-2-0 Version 08

Majeure en études anglaises J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle ANG.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 12 cr.

Initiation à la littérature

ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1005	3 H 1 j	Reading Popular Culture
ANG 1006	3 A 1 j	Reading Drama
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English

Bloc 71 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Grammaire et composition

+ ANG 1052	3 H 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langue parlée

ANG 1051	3 H 1 j	English Phonetics and Pronunciation
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Langue écrite

+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Cultures anglophones**

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Cultures et littératures populaires**

ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3 E 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 G *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Interfaces culturelles**

ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3 H 1 j	English Languages since 1066
ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 H 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 H 1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Perspectives historiques et nationales**

ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 A 1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Bloc 71 I *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Disciplines connexes**

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société

Programme 1-135-4-0

Version 07

Mineure en études anglaises**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrit à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Littérature et culture comprend les segments 01 et 71, avec 30 crédits à option. Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. L'orientation Langue et culture comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits à option.

Segment 01 Commun aux deux orientationsBloc 01 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Grammaire et composition**

+ ANG 1052	3 H 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
ANG 1101T	3 AHE 1 j	English Composition

+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Cultures anglophones

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cultures et littératures populaires

ANG 1005	3 H 1 j	Reading Popular Culture
ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1390	3 E 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation

Bloc 71 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Interfaces culturelles

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3 H 1 j	English Languages since 1066
ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 H 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 H 1 j	Literature and Globalization
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Perspectives historiques et nationales

ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1006	3 A 1 j	Reading Drama
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3 A 1 j	Survey of American Literature
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature

ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

Bloc 72 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langue parlée

ANG 1051	3 H 1 j	English Phonetics and Pronunciation
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue écrite

+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Littératures modernes

ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1381	3 A 1 j	Survey of American Literature
ANG 1390	3 E 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature

Programme 1-135-7-0

Version 00

Module en langue et culture anglaises

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture anglaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ANG 1051	3	H	1	j	English Phonetics and Pronunciation
ANG 1101	3	A	1	j	English Composition 1
ANG 1101T	3	AHE	1	j	English Composition
+ ANG 1102	3	E	1	j	English Composition 2
+ ANG 1103	3	A	1	j	English Composition 3
+ ANG 1104	3	H	1	j	English Composition 4
+ ANG 1903	3	AHE	1	j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3	AHE	1	j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3	AHE	1	js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3	H	1	j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3	AHE	1	js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3	A	1	j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANG 1913	3	H	1	j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3	AHE	1	j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3	HE	1	j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANG 1021	3	H	1	j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	H	1	j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	A	1	j	Contemporary American Culture
LNG 1131	3	AH	1	j	Linguistic Introduction to English

Programme 1-138-1-0

Version 03

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F. L'étudiant est encouragé à apprendre une troisième langue en utilisant les 6 crédits au choix.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation en littérature comparée et en études anglaises. Il réunit la formation traditionnelle en études anglaises, c'est-à-dire les littératures de langue anglaise et la formation plus théorique en littérature comparée. Il offre aux étudiants bilingues la possibilité d'étudier en anglais et en français et d'approfondir leurs connaissances des littératures et cultures anglaises et françaises, tout en permettant une ouverture sur le monde et sur les enjeux actuels de l'interaction des cultures. L'étudiant inscrit à ce programme aura à sa disposition les ressources des deux départements concernés. Le programme donne accès à la maîtrise en études anglaises et en littérature comparée. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans un contexte de globalisation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. Il s'agit d'un programme bilingue. Une bonne connaissance des deux langues est donc obligatoire. L'étudiant classé dans un niveau inférieur à ANG 1102 devra suivre le cours ANG 1101 comme cours hors programme. Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît suffisamment bien la langue anglaise devra remplacer les 3 crédits du bloc 70B par un cours des blocs 70C, 70D, 70E ou 70F.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Introduction à la discipline (études anglaises et littérature comparée)

ANG 1001	3	H	1	j	Reading Poetry
ANG 1002	3	A	1	j	Reading Fiction
ANG 1006	3	A	1	j	Reading Drama
ANG 1033	3	H	1	j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 2362	3	H	1	j	Literature and Globalization
LCO 1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	H	1	js	Théories de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Écriture (études anglaises)

+ ANG 1102	3	E	1	j	English Composition 2
+ ANG 1103	3	A	1	j	English Composition 3
+ ANG 1104	3	H	1	j	English Composition 4

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Littératures historiques et nationales (études anglaises)

ANG 1031	3	A	1	j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	AH	1	j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1325	3	A	1	j	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	A	1	j	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	A	1	j	Survey of American Literature
ANG 1500	3	A	1	j	African-American Literature
ANG 2115	3	AH	1	j	Shakespeare
ANG 2153	3	A	1	j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3	H	1	j	British Literature 1900 to Present

ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Interdisciplinaire (études anglaises)

ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2320	3 H 1 j	Literature and the Law
ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Littératures et cultures (études anglaises)

ANG 1021	3 H 1 j	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Mouvements et genres littéraires (études anglaises)

ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Contextes sociaux et historiques (études anglaises)

HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3 AH 1 j	Le XXe siècle américain
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Interdisciplinaire (littérature comparée)

LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3020	3 E 1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 I option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Problématiques comparatistes (littérature comparée)

LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2060	3 A 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3 H 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3030	3 A 1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3 A 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Disciplines connexes (littérature comparée)

ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel

HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
+ SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société

Bloc 70 K option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Autres littératures (littérature comparée)

AES 2011	3 AH 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
OCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec

Programme 1-137-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en « humanités » qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *36 cr.*

Introduction à la discipline (études françaises et études anglaises)

ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1006	3 A 1 j	Reading Drama
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
ANG 2020	3 H 1 j	English Languages since 1066
FAS 3000	3 AH 1 j	Formations culturelles des théories
FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études françaises)

FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures des Amériques (études anglaises)

ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1381	3 A 1 j	Survey of American Literature
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A 1 j	Écrivains anglophones du Québec
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études françaises)

FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littératures du monde (études anglaises)

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1650	3 H 1 j	Literature and the East
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 2260	3 H 1 j	Modernism in Art and Literature

ANG 2322	3 H 1 j	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3 H 1 j	Literature and Globalization

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littératures et cultures populaires (études françaises)

FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2284	3 H 1 j	Paralittératures
FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Littératures et cultures populaires (études anglaises)

ANG 1005	3 H 1 j	Reading Popular Culture
ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
ANG 2312	3 H 1 j	The Romance
ANG 2330	3 H 1 j	Reading Journalism

Bloc 70 H *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Identités sexuelles et sexualités (études françaises et études anglaises)

ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2451	3 A 1 j	Littérature et minorités sexuelles
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles

Bloc 70 I *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures (études françaises)

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3 E 1 j	Auteurs français

Bloc 70 J *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire des littératures (études anglaises)

ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1341	3 A 1 j	Irish Literature and Culture
ANG 1390	3 E 1 j	Twentieth Century Short Story
ANG 2153	3 A 1 j	British Literature 1790 to 1900
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present

Bloc 70 K *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Théorie (études françaises)

FRA 2008	3 A 1 j	Théories et méthodes critiques
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature

Bloc 70 L *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Théorie (études anglaises)

ANG 2005	3 H 1 j	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2310	3 H 1 j	Forms of Fiction
ANG 2320	3 H 1 j	Literature and the Law
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English

Département de géographie

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine, bureau 305

Téléphone : 514-343-8000

Télécopieur : 514-343-8008

INTRODUCTION

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir la géographie comme une discipline privilégiée pour l'étude de l'environnement. La mission du Département est d'amener l'étudiant à acquérir une solide formation générale et fondamentale tant en géographie physique qu'humaine et une maîtrise des outils et méthodes géographiques. L'environnement constitue le domaine d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun où l'on aborde les fondements de la géographie et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. Le programme progresse ainsi des fondements de la discipline vers des connaissances fines dans des domaines spécifiques de la géographie; on replace ensuite ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours d'intégration. En 3^e année, le cheminement honor permet une initiation à la recherche scientifique.

Le Département offre aussi des programmes de majeure et de mineure en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique par le biais de nombreux cours de terrain et de travaux en laboratoire. Sur le plan technique, le traitement de l'information géographique se fait dès la 1^{re} année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet ainsi l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection, géomatique et modélisation.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Paul Comtois

Professeurs titulaires

Christopher R. Bryant, Ph. D. (London)

François Cavayas, Ph. D. (Laval)

Claude Comtois, Ph. D. (Hong Kong)

Paul Comtois, Ph. D. (Laval)

François Courchesne, Ph. D. (McGill)

Rodolphe De Koninck, Ph. D. (Singapour)

Pierre Gangloff, Ph. D. (Strasbourg), en congé

Claude Marois, Ph. D. (Laval)

Professeurs agrégés

Pierre André, Ph. D. (Montréal)

Nicole Gombay, Ph. D. (Queens)

Thora Martina Herrmann, Ph. D. (Oxford)

Patricia M. Martin, Ph. D. (Colorado)

Professeurs adjoints

Daniel Fortier, Ph. D. (Laval)

Kathryn Furlong, Ph. D. (British Columbia)

Violaine Jolivet, Ph. D. (Panthéon-Sorbonne)

Oliver Sonnentag, Ph. D. (Toronto)

Julie Talbot, Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Jeffrey A. Cardille, Ph. D. (Wisconsin)

André G. Roy, Ph. D. (SUNY, Buffalo)

Professeur émérite

Pierre J.H. Richard

Responsable de la formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs honoris causa

1937 – Raoul Blanchard (Grenoble)

1975 – Benoît Brouillette (HEC, Montréal)

1988 – Pierre George (Institut d'études politiques de Paris)

1997 – Louis-Edmond Hamelin (Laval)

2008 – Paul Claval (Sorbonne)

Programme 1-155-1-0

Version 18

B. Sc. spécialisé en géographie environnementale J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Environnement physique comprend les segments 01 et 81, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. L'orientation Environnement humain comprend les segments 01 et 82, avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix. Pour être inscrit au cheminement honor (9 crédits du bloc V et au moins 3 crédits du bloc W de chacune des orientations), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* 18 cr.

Fondements

GEO 1112	3	A	1	j	Géophysologie
GEO 1122	3	H	1	j	Géodynamique externe
GEO 1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3	H	1	j	Le système monde
GEO 1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3	H	1	j	Géographes et géographies

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Analyse et gestion de l'environnement

+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources
+ GEO 3312	3 H 1 j	Études d'impacts
+ GEO 3320	3 H 1 j	Changements environnementaux
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement

Bloc 01 C option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A 1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 j	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 j	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3 AE 1 js	Systèmes d'information géographique 1
+ GEO 2522	3 H 1 j	Télédétection numérique
+ GEO 2532	3 H 1 j	Techniques d'enquête et d'analyse
+ GEO 3010	3 AHE 1 j	Travail dirigé
+ GEO 3015	3 H 1 j	Systèmes d'information géographique 2
+ GEO 3022	3 AHE 1 j	Stage pratique
GEO 3030	3 H 1 j	Sujet spécial en géographie
+ GEO 3532	3 A 1 j	Modélisation

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E 1 js	Thème régional

Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique

Bloc 81 A obligatoire 21 cr.

Environnement physique

+ GEO 2112	3 H 1 j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2132	3 A 1 j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 A 1 j	Hydrologie
+ GEO 2182	3 A 1 j	Terrain en environnement physique 1
+ GEO 3182	3 A 1 j	Terrain en environnement physique 2

Bloc 81 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Intégration

+ GEO 3132	3 H 1 j	Paléogéographie
+ GEO 3152	3 H 1 j	Changements climatiques
+ GEO 3162	3 H 1 j	Bassins versants

Bloc 81 V option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cheminement honor : projet

+ GEO 3544	3 A 1 j	Projet environnement phys. 1
+ GEO 3546	3 H 1 j	Projet environnement phys. 2
+ GEO 3562	3 A 1 j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 81 W option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cheminement honor : formation avancée

GEO 6041	3 AHE 1 j	Terrain avancé en environnement
GEO 6130	3 AHE 1 j	Environnement atmosphérique
GEO 6135	3 AHE 1 j	Géotechnique et processus géomorpholo.
GEO 6141	3 H 1 j	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3 AH 1 j	Biogéochimie environnementale
GEO 6143	3 AH 1 j	Géo-mycologie
GEO 6144	3 AH 1 j	Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6148	3 AHE 1 j	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6154	3 AHE 1 j	Stage d'analyse pollinique
GEO 6156	3 H 1 j	Environnements arctiques-alpins
+ GEO 6331	3 AH 1 j	Théorie et pratique de la modélisation
GEO 6333	3 A 1 j	Télédétection – physique et mathé.
GEO 6341	3 A 1 j	Étude des systèmes complexes
+ GEO 6342	3 A 1 j	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3 AH 1 j	La télédétection et l'environnement

+ GEO 6352 3 H 1
+ STT 3500 3 H 1 j

S.I.G. : aspects pratiques
Méthodes non paramétriques

Bloc 81 Y option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 2043	3 A 1 js	Globalisation, société, culture
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
BIO 2855	3 A 1 j	Écologie adaptative
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
BIO 3893	3 H 1 js	Écotoxicologie
CHM 1600	3 H 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2418	3 A 1 j	Éthique et politique de l'environnement
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
URB 1114	3 AH 1 j	Villes, territoires et environnement
URB 2342	3 AH 1 j	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3 AH 1 j	Réseaux d'infrastructure urbaine
+ URB 2344	3 AH 1 j	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3 AH 1 j	Communication-participation-négociation

Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain

Bloc 82 A obligatoire 21 cr.

Environnement humain

+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 H 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2242	3 H 1 j	Géographie culturelle
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 3282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 2

Bloc 82 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Intégration

+ GEO 3212	3 H 1 j	Régions métropolitaines
+ GEO 3222	3 A 1 j	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international
+ GEO 3262	3 A 1 j	Environnement : approches critiques

Bloc 82 V option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Cheminement honor : projet

+ GEO 3554	3 A 1 j	Projet environnement humain 1
+ GEO 3556	3 H 1 j	Projet environnement humain 2
+ GEO 3562	3 A 1 j	Initiation à la démarche scientifique

Bloc 82 W option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cheminement honor : formation avancée

GEO 6147	3 AHE 1 j	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6283	3 AH 1 j	Systèmes de transports
GEO 6284	3 AH 1 j	Environnements culturels
GEO 6286	3 H 1 j	Évaluation environnementale
GEO 6288	3 H 1 j	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6294	3 AH 1 j	Amérique latine et mondialisation
GEO 6295	3 H 1 j	Territoires et développement durable
GEO 6296	3 AHE 1 j	Territoires, genre et rapport de pouvoir
+ GEO 6331	3 AH 1 j	Théorie et pratique de la modélisation
GEO 6333	3 A 1 j	Télédétection – physique et mathé.
GEO 6341	3 A 1 j	Étude des systèmes complexes
+ GEO 6342	3 A 1 j	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3 AH 1 j	La télédétection et l'environnement
+ GEO 6352	3 H 1 j	S.I.G. : aspects pratiques
GEO 6810	3 AHE 1 j	Géographie culturelle des plantes

GEO 6815	3 AH 1	Cultures, sociétés et biodiversité
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques
<i>Bloc 82 Y option minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>		
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2036	3 E 1 j	Occident : représentations et idéologies
ANT 2042	3 H 1 js	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3 A 1 js	Globalisation, société, culture
APA 4150	3 A 1 j	Problématique et enjeux du paysage
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2870	3 A 1 j	Villes et environnement
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2418	3 A 1 j	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 1901	3 AH 1 j	Dynamique de la vie politique
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1020	3 AHE 1 j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
URB 1114	3 AH 1	Villes, territoires et environnement
URB 2342	3 AH 1	Finances publiques urbaines et urbanisme
URB 2343	3 AH 1	Réseaux d'infrastructure urbaine
+ URB 2344	3 AH 1 j	Gestion de l'environnement et urbanisme
URB 2345	3 AH 1	Communication-participation-négociation

Programme 1-155-2-0 Version 11

Majeure en géographie J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle GEO.

Segment 80

Bloc 80 A obligatoire 15 cr.

Fondements

GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1122	3 H 1 j	Géodynamique externe
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1322	3 H 1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Analyse et gestion de l'environnement

GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources

Bloc 80 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A 1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 j	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 j	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2512	3 AE 1 js	Systèmes d'information géographique 1
+ GEO 2522	3 H 1 j	Télédétection numérique

Bloc 80 D option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Environnement physique

+ GEO 2112	3 H 1 j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2132	3 A 1 j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3 A 1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 A 1 j	Hydrologie
+ GEO 2182	3 A 1 j	Terrain en environnement physique 1

Bloc 80 E option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Environnement humain

+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 H 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2242	3 H 1 j	Géographie culturelle
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
+ GEO 2282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 1

Bloc 80 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 H	1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H	1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E	1 js	Thème régional

Bloc 80 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

ANT 1900	3 A	1 s	Introduction à l'anthropologie
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
CHM 1600	3 H	1 j	Chimie de l'environnement : introduction
COM 2210	3 A	1 j	Impacts des nouvelles technologies
DMO 1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
GLG 1952	3 AH	1 js	Géologie générale
IFT 1800	3 AHE	1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation
SOL 1952	3 A	1 j	Introduction aux concepts sociologiques

Programme 1-155-4-0

Version 06

Mineure en géographie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Segment 80

Bloc 80 A obligatoire

18 cr.

Fondements

GEO 1112	3 A	1 j	Géophysologie
GEO 1122	3 H	1 j	Géodynamique externe
GEO 1212	3 A	1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H	1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A	1 j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3 H	1 j	Géographes et géographies

Bloc 80 B option

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 H	1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A	1 js	La Chine
GEO 3422	3 A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A	1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H	1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E	1 js	Thème régional

Bloc 80 C option

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A	1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H	1 j	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H	1 j	Cartographie
GEO 1542	3 A	1 j	Photo-interprétation et télédétection

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie

(Voir sous le Département de démographie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

Département d'histoire

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6126

Téléphone : 514-343-2118

Télécopieur : 514-343-2483

INTRODUCTION

L'histoire est une discipline scientifique stricte et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques). Basée sur une méthode d'analyse exigeante de documents anciens (écrits, archéologiques, oraux) soigneusement répertoriés, elle a pour but de comprendre l'évolution des sociétés humaines et de faire revivre le passé dans toute sa complexité et toutes ses dimensions, de la façon la plus impartiale qui soit. Veillant à établir les faits (qu'ils soient tangibles ou de mentalité) et les liens de causalité entre ceux-ci, l'histoire utilise de plus en plus de concepts empruntés aux autres sciences de l'homme : économie, anthropologie, démographie, sociologie, géographie, etc. Par définition, l'histoire moderne est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquiescer, à côté de leur propre science, certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Né directement de l'enseignement de l'abbé Groulx, le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé d'une façon toute naturelle sa vocation première en histoire du Canada et du Québec (milieu immédiat à comprendre historiquement, nécessité de recherches nombreuses et fouillées, abondance de la documentation, etc.). Le développement de l'histoire nationale s'est fait en étroite harmonie avec celui de l'histoire moderne-contemporaine occidentale, c'est-à-dire du support immédiat que constitue l'étude historique des régions les plus étroitement

liées au Canada, dans le temps (XVI^e au XX^e siècle) et dans l'espace (U.S.A. et Amérique latine, d'une part, façade européenne occidentale, d'autre part). Cet ensemble organique repose finalement sur l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et sur l'histoire du Moyen Âge, foyers de la civilisation occidentale, sans négliger une ouverture sur l'Orient, avec des cours sur l'histoire de l'Asie de l'Est, de la Chine, du Japon et du Moyen-Orient, et, enfin, sur l'histoire des sciences. Les programmes d'études de 1^{er} cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, de la majeure en histoire ou enfin de la mineure en histoire, visent, d'une part, à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2^e et 3^e cycles, et, d'autre part, à développer l'esprit critique et l'aptitude à l'analyse et à la synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale.

Le Département d'histoire offre aussi trois programmes bidisciplinaires : études allemandes et histoire, études est-asiatiques et histoire et histoire et études classiques. Il participe également à deux programmes facultaires en offrant une orientation disciplinaire : baccalauréat en études internationales et baccalauréat en lettres et sciences humaines, et il collabore à la formation en histoire des étudiants inscrits au programme de baccalauréat en enseignement de l'univers social de la Faculté des sciences de l'éducation. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, M. Samir Saul, 514-343-6111, poste 27128.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Michael J. Carley

Professeurs titulaires

Denyse Baillargeon, Ph. D. (Montréal), en congé automne 2013-hiver 2014
 Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain), en congé hiver 2014
 Michael J. Carley, Ph. D. (Queen's)
 Michèle Dagenais, Ph. D. (UQAM)
 Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal), en congé automne 2013
 Michael Huberman, Ph. D. économie (Toronto), en congé automne 2013-hiver 2014
 Paul Létourneau, M.A. science politique (UQAM), D.É.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)
 Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)
 David Ownby, Ph. D. (Harvard), en congé automne 2013-hiver 2014
 Jacques Y. Perreault, doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris)
 Yakov Rabkin, Ph. D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)
 Bruno Ramirez, Ph. D. (Toronto), en congé hiver 2014
 Jacques Rouillard, Ph. D. (Ottawa)

Professeurs agrégés

Carl Bouchard, Ph. D. (Montréal/ Sorbonne Nouvelle, Paris III)
 Susan Dalton, Ph. D. (Montréal)
 Christian Dessureault, Ph. D. (Montréal), en congé automne 2013-hiver 2014
 François Furstenberg, Ph. D. (Johns Hopkins)
 Ollivier Hubert, D.É.A. (Paris I), Ph. D. (Laval), en congé automne 2013-hiver 2014
 Cynthia Milton, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
 Samir Saul, doctorat d'État (Paris VIII)
 Thomas Wien, Ph. D. (McGill), en congé automne 2013

Professeurs adjoints

Philippe Genequand, doctorat (Genève)
 Dyala Hamzah, doctorat (ÉHESS-Paris et Berlin-Libre)
 David Meren, Ph. D. (McGill)
 Christian Rudolf Raschle, Dr. ès lettres (Fribourg, Suisse)

Professeurs associés

Nicolas Beaudry, doctorat en histoire (Montréal)
 Joseph-Claude Poulin, D.É.S. (Poitiers), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille)
 Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite

Serge Lusignan

Programme 1-165-1-0

Version 11

B.A. spécialisé en histoire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants doivent prendre au minimum 15 crédits de cours de niveau 3000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 78 à option et 6 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Cours d'introduction à l'histoire

HST 1010 3 AH 1 j Histoire : fondements et méthodes
 + HST 2023 3 H 1 j Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Cours d'introduction à l'histoire de l'Europe

HST 1031 3 A 1 j Histoire de l'Antiquité
 HST 1032 3 A 1 j Histoire du Moyen Âge

HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne	HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine	HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>	<i>Bloc 71 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 30 cr.</i>
Cours d'introduction au Québec, Canada et les Amériques			Profil Québec, Canada et les Amériques		
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis	HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine	HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850	HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850	HST 2371	3 AH 1 j	Le XXe siècle américain
<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
Cours d'introduction à l'Afrique et à l'Orient			HST 2420	3 AH 1 j	Îles et continent: l'Amérique française
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.	HST 2422	3 AHE 1 j	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est	HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain	HST 2430	3 AH 1 j	Hist socioculturelle du Québec 1760-1880
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique	HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
Méthodologie			HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique	HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
DMO 2970	3 H 1 j	Introduction à la démographie historique	HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
ETM 2300	3 AH 1 j	Initiation à la diplomatie médiévale	HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales	HST 2552	3 AH 1 j	Santé et médecine au Canada
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromane	HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité	HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie	HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales	HST 3420	3 H 1 j	Le Québec préindustriel
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives	HST 3426	3 H 1 j	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia	HST 3434	3 AH 1 j	Histoire de la consommation
+ HST 2008	3 A 1 j	La recherche historique auj.	HST 3440	3 H 1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie	HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 30 cr.</i>	HST 3460	3 A 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
Profil Antiquité – Moyen Âge			HST 3475	3 A 1 j	Le mouvement syndical au Québec
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins	HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif	HST 3480	3 A 1 j	Canada: Empires et résistances
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	<i>Bloc 71 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 18 cr.</i>
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	Profil Asie de l'Est		
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	HST 2621	3 AH 1 j	Les religions de la Chine moderne
HST 2125	3 AH 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle	HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2126	3 H 1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle	HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance	HST 2628	3 AH 1 j	Le Vietnam moderne
HST 2128	3 AE 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge	HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 2132	3 AHE 1 j	Histoire des croisades	HST 3574	3 AH 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 2181	3 A 1 j	Le monde musulman VIIe – XVe siècle	<i>Bloc 71 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 18 cr.</i>
+ HST 3100	3 A 1 j	Les Empires dans l'Antiquité	Cours thématiques		
HST 3104	3 A 1 j	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité	HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques	HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 3108	3 H 1 j	Religion et société au Moyen Âge	HST 2830	3 AH 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome	HST 2831	3 AH 1 j	Histoire des médecines alternatives
HST 3130	3 AH 1 j	Culture et société au Moyen Âge	HST 2852	3 AH 1 j	Cultures et identités au XIXe siècle
HST 3131	3 H 1 j	Les modernités du Moyen Âge	HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 30 cr.</i>	HST 2870	3 A 1 j	Villes et environnement
Profil Europe moderne et contemporaine			HST 2880	3 AH 1 j	Histoire des femmes en Europe
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique	HST 2911	3 A 1 j	Thème d'histoire
HST 2256	3 AE 1 j	Histoire économique de l'Europe	HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485	<i>Bloc 71 N</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
HST 2263	3 A 1 j	La Révolution française et l'Empire	Tutorat		
HST 2264	3 AHE 1 j	Le Siècle des lumières en Europe	HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours	HST 3710	3 AHE 1 j	Stage et activités professionnelles
HST 2272	3 H 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne	HST 3720	3 AHE 1 j	Recherche en archives
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945	HST 3741	3 E 1 j	Voyage d'études
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750	<i>Bloc 71 O</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles	Langues		
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale	+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale	+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
HST 2521	3 AH 1 j	Histoire de la médecine et de la santé	+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux	+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes	+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
HST 3209	3 A 1 j	Esprit et culture en Europe 1790-1820	+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle	+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne	+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France	+ ANS 1404T	3 AHE 1 j	Scientific and Technical Writing

+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)
+ RUS 1903	3 H 1 j	Russe 3 (niveau A2.1)

Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Disciplines connexes

ANT 1018	3 H 1 j	La parenté et la néo-parenté
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2111	3 A 1 s	Histoire et cinéma
COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
CRI 1001	3 AH 1 j	Perspectives historiques en criminologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ETM 2102	3 AH 1 j	Les institutions médiévales
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2422	6 AHE 1 j	Stage pratique en archéologie
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia
INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique

ITL 2270	3 H 1 js	Italie-Québec: parcours interculturels
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LNG 1952	3 AH 1 j	Analyse de textes et synthèse
LNG 1953	3 AH 1 j	Rédaction et argumentation
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1951	3 AH 1 js	Éléments de politique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
+ SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec
SRL 1011	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL 1090	3 AHE 1 js	L'islam
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
URB 2071	3 AH 1	Histoire de l'urbanisme

Programme 1-165-2-0

Version 12

Majeure en histoire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'ap-

prentissage d'outils théoriques et méthodologiques; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à œuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La majeure donne accès à la maîtrise en histoire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Cours d'introduction à l'histoire

HST 1010 3 AH 1 j Histoire : fondements et méthodes
+ HST 2023 3 H 1 j Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours d'introduction à l'histoire de l'Europe

HST 1031 3 A 1 j Histoire de l'Antiquité
HST 1032 3 A 1 j Histoire du Moyen Âge
HST 1041 3 A 1 j L'Europe moderne
HST 1042 3 H 1 j L'Europe contemporaine

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours d'introduction au Québec, Canada et les Amériques

HST 1043 3 H 1 j Histoire des États-Unis
HST 1044 3 H 1 j Introduction à l'Amérique latine
HST 1051 3 A 1 j Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052 3 H 1 j Histoire du Canada depuis 1850

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours d'introduction à l'Afrique et à l'Orient

HST 1061 3 AH 1 j Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062 3 A 1 j L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071 3 A 1 j L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080 3 H 1 j Histoire de l'Afrique

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Méthodologie

ARV 1050 3 AH 1 s Introduction à l'archivistique
DMO 2970 3 H 1 j Introduction à la démographie historique
ETM 2300 3 AH 1 j Initiation à la diplomatie médiévale
+ ETM 3202 3 H 1 j Initiation aux sources médiévales
HGL 1011 3 A 1 j Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005 3 A 1 j Méthodes de recherche en antiquité
HST 2001 3 A 1 s Paléographie
HST 2002 3 A 1 j Initiation aux sources orales
HST 2004 3 A 1 j Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007 3 A 1 s Histoire et multimédia
+ HST 2008 3 A 1 j La recherche historique auj.
HST 2013 3 H 1 s Histoire et muséologie

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Profil Antiquité – Moyen Âge

HST 2108 3 AH 1 j Rome : des origines aux Antonins
HST 2109 3 A 1 j Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110 3 H 1 j Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111 3 HE 1 j L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113 3 H 1 j Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125 3 AH 1 s Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126 3 H 1 s Le Moyen Âge européen Xe – XVIe siècle
HST 2127 3 A 1 j L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128 3 AE 1 j Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132 3 AHE 1 j Histoire des croisades
HST 2181 3 A 1 j Le monde musulman VIIe – XVIe siècle

Bloc 71 G option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Profil Europe moderne et contemporaine

HST 2212 3 AH 1 j Histoire de l'Union soviétique
HST 2256 3 AE 1 j Histoire économique de l'Europe
HST 2262 3 AH 1 j La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263 3 A 1 j La Révolution française et l'Empire
HST 2264 3 AHE 1 j Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267 3 AH 1 s La France de 1870 à nos jours
HST 2272 3 H 1 j L'Europe du Nord à l'époque moderne

HST 2275 3 AE 1 j Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2282 3 H 1 j Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284 3 H 1 j L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295 3 A 1 j La Première Guerre mondiale
HST 2296 3 H 1 j La Seconde Guerre mondiale
HST 2521 3 AH 1 j Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522 3 AH 1 j Sciences et conflits internationaux
HST 3209 3 A 1 j Esprit et culture en Europe 1790-1820

Bloc 71 H option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Profil Québec, Canada et les Amériques

HST 2351 3 A 1 j Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352 3 AH 1 j Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370 3 AHE 1 j Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371 3 AH 1 j Le XXe siècle américain
HST 2381 3 AH 1 j Les États-Unis et la décolonisation
HST 2420 3 AH 1 j Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422 3 AHE 1 j Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2426 3 AE 1 j La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2430 3 AH 1 j Hist socioculturelle du Québec 1760-1880
HST 2440 3 A 1 j Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441 3 H 1 j Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443 3 A 1 j Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446 3 H 1 j Histoire des femmes au Canada
HST 2447 3 A 1 j Histoire du catholicisme québécois
HST 2490 3 A 1 j Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552 3 AH 1 j Santé et médecine au Canada

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Profil Asie de l'Est

HST 2621 3 AH 1 j Les religions de la Chine moderne
HST 2624 3 A 1 j Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625 3 H 1 j Histoire du Japon contemporain
HST 2628 3 AH 1 j Le Vietnam moderne

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Cours thématiques

HST 2606 3 H 1 j Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2820 3 AH 1 j La mondialisation depuis 1850
HST 2830 3 AH 1 j Histoire du féminisme en Occident
HST 2831 3 AH 1 j Histoire des médecines alternatives
HST 2852 3 AH 1 j Cultures et identités au XIXe siècle
HST 2855 3 A 1 j Introduction à l'histoire des sciences
HST 2870 3 A 1 j Villes et environnement
HST 2880 3 AH 1 j Histoire des femmes en Europe

Bloc 71 K option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Séminaires

+ HST 3100 3 A 1 j Les Empires dans l'Antiquité
HST 3104 3 A 1 j Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105 3 H 1 j Économie et société grecques
HST 3108 3 H 1 j Religion et société au Moyen Âge
HST 3111 3 H 1 j Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130 3 AH 1 j Culture et société au Moyen Âge
HST 3131 3 H 1 j Les modernités du Moyen Âge
HST 3206 3 A 1 j Religions et mentalités modernes
HST 3209 3 A 1 j Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3253 3 AHE 1 j Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256 3 A 1 j Relations internationales : Allemagne
HST 3257 3 H 1 j Relations internationales : France
HST 3259 3 AH 1 j Relations internationales : URSS/Russie
HST 3352 3 H 1 j Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360 3 H 1 j Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361 3 A 1 j Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420 3 H 1 j Le Québec préindustriel
HST 3426 3 H 1 j Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3434 3 AH 1 j Histoire de la consommation
HST 3440 3 H 1 s Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3450 3 H 1 j Histoire économique nord-américaine
HST 3460 3 A 1 j État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475 3 A 1 j Le mouvement syndical au Québec
HST 3476 3 A 1 j Histoire intellectuelle du Québec
HST 3480 3 A 1 j Canada: Empires et résistances
HST 3562 3 H 1 j Sciences, techniques et sociétés

HST 3571	3 A	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3 AH	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3 H	1 j	Problèmes d'histoire

Programme 1-165-4-0 Version 06

Mineure en histoire **J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Segment 75

Bloc 75 A *option* *minimum 9 cr., maximum 24 cr.*

Méthodologie et cours de synthèse

HST 1010	3 AH	1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1043	3 H	1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3 AH	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A	1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain

HST 1080	3 H	1 j	Histoire de l'Afrique
HST 1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 AH	1 s	L'Antiquité
HST 1932	3 H	1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A	1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
+ HST 2023	3 H	1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Antiquité – Moyen Âge – Renaissance

HST 2108	3 AH	1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 A	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H	1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 HE	1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H	1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 AH	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H	1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 AE	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3 AHE	1 j	Histoire des croisades
HST 2181	3 A	1 j	Le monde musulman VIII – XVe siècle

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Europe moderne et contemporaine

HST 2212	3 AH	1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3 AE	1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3 AH	1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3 A	1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3 AHE	1 j	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3 AH	1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2272	3 H	1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 AE	1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2282	3 H	1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 H	1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A	1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H	1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2521	3 AH	1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 AH	1 j	Sciences et conflits internationaux

Bloc 75 D *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Canada, Québec, les Amériques

HST 2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 AH	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE	1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3 AH	1 j	Le XXe siècle américain
HST 2381	3 AH	1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2420	3 AH	1 j	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3 AHE	1 j	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2426	3 AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2430	3 AH	1 j	Hist socioculturelle du Québec 1760-1880
HST 2440	3 A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2443	3 A	1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3 H	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 A	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 AH	1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2904	3 AE	1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 75 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Asie de l'Est

HST 2621	3 AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3 AH	1 j	Le Vietnam moderne

Bloc 75 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cours thématiques

HST 2606	3 H	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2820	3 AH	1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 AH	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2831	3 AH	1 j	Histoire des médecines alternatives
HST 2852	3 AH	1 j	Cultures et identités au XIXe siècle
HST 2855	3 A	1 j	Introduction à l'histoire des sciences

HST 2870	3 A	1 j	Villes et environnement
HST 2880	3 AH	1 j	Histoire des femmes en Europe

Programme 1-375-4-0

Version 02

Mineure en études québécoises**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Segment 70*Bloc 70 A obligatoire 6 cr.*

QCF 1050	3 A	1 j	Introduction au Québec
+ QCF 3100	3 H	1 j	Travail dirigé sur le Québec

*Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Discipline de sciences et sciences humaines**

BIO 2306	3 A	1 j	Floristique du Québec
GEO 1412	3 H	1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A	1 j	Le Canada
HST 1903	3 A	1 j	Le Canada préindustriel

HST 1905	3 H	1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2420	3 AH	1 j	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3 AHE	1 j	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2426	3 AE	1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2430	3 AH	1 j	Hist socioculturelle du Québec 1760-1880
HST 2440	3 A	1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H	1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3 A	1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3 H	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2447	3 A	1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A	1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 AH	1 j	Santé et médecine au Canada
HST 2904	3 AE	1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3420	3 H	1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 H	1 j	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3440	3 H	1 s	Marginaux et exclus. Canada, XIXe siècle
HST 3460	3 A	1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A	1 j	Le mouvement syndical au Québec
HST 3476	3 A	1 j	Histoire intellectuelle du Québec
SRL 1025	3 AHE	1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL 2524	3 AE	1 js	Patrimoine religieux du Québec

*Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Discipline de sciences sociales**

ANT 3030	3 H	1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3 A	1 j	Autochtones de l'Est canadien
+ ANT 3882	3 H	1 j	Préhistoire du Québec
DMO 1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
+ DMO 2100	3 H	1 j	Population canadienne
ECN 1800	3 AHE	1 j	Économies nord-américaines
POL 1020	3 AHE	1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH	1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 2904	3 AHE	1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH	1 j	Système politique québécois 2
POL 3290	3 AH	1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 AH	1 j	Idées politiques au Canada
POL 3500	3 AH	1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3721	3 AH	1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
REI 1010	3 A	1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E	1 js	Sociologie du Québec
SVS 1151	3 AH	1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1621	3 H	1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 2385	3 H	1 j	Protection sociale: lois et mesures
SVS 2841	3 A	1 j	Mouvements d'action sociale
URB 1111	3 AH	1	Le Québec urbain
URB 2341	3 AH	1	Villes, régions et mondialisation

*Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Discipline d'arts et lettres**

ANG 1022	3 H	1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1401	3 H	1 j	Quebec Writing in English
ANG 1403	3 A	1 j	Écrivains anglophones du Québec
CIN 2102	3 AH	1 j	Cinéma québécois
FRA 1130	3 H	1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3 H	1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3 H	1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A	1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2264	3 A	1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3 AE	1 j	Auteur québécois
FRA 3508	3 AH	1 j	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3 AH	1 j	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3 H	1 j	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3 AH	1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1150	3 AH	1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 2100	3 AH	1 j	Français québécois
LNG 2140	3 AH	1 j	Questions de bilinguisme
MUL 2112	3 A	1 j	Histoire de la musique au Canada
QCF 1960	3 AHE	1 j	Culture et société, Québec contemporain

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire

(Voir sous le Centre d'études de l'Asie de l'Est.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques

(Voir sous le Centre d'études classiques.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2150

Téléphone : 514-343-6182

Télécopieur : 514-343-2393

INTRODUCTION

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel. Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire et dans la culture visuelle contemporaine.

L'étudiant doit posséder une bonne culture générale, une connaissance solide de la langue française et un excellent sens de l'observation.

L'offre de programmes en histoire de l'art comprend un baccalauréat spécialisé, une majeure, deux mineures ainsi qu'un 2^e et un 3^e cycle dans la discipline.

En études cinématographiques, le département offre un baccalauréat spécialisé (étude et pratique du cinéma), un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire conjointement avec le Département de littérature comparée, une majeure, une mineure, un 2^e cycle et un 3^e cycle dans la discipline.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Silvestra Mariniello

Professeurs titulaires

Luis de Moura Sobral, Doctorat en archéologie et en histoire de l'art (Louvain)

Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), Doctorat en esthétique (Nanterre, Paris X)

André Gaudreault, Doctorat (Sorbonne Nouvelle)

Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)

Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), Doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)

Silvestra Mariniello, Ph. D. en littérature comparée (Minnesota)

Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle), Ph. D. en littérature comparée et générale (Montréal)

Todd Porterfield, Ph. D. en histoire de l'art (Boston)

Isabelle Raynauld, Doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)

Professeurs agrégés

Olivier Asselin, Doctorat en philosophie (McGill), Doctorat en littérature comparée (Paris VIII)

Christine Bernier, Ph. D. en littérature comparée (Montréal)

Serge Cardinal, M.A. en cinéma (Montréal), Ph. D. en sémiologie (UQAM)

Élise Dubuc, Ph. D. en anthropologie (Montréal), Postdoctorat en histoire et ethnologie – CELAT (Laval)

Michèle Garneau, Ph. D. en littérature comparée (Montréal)

Germain Lacasse, Ph. D. en littérature comparée (Montréal)

Louise Vigneault, M.A. en histoire de l'art (Montréal), Ph. D. en histoire de l'art (McGill)

Professeurs adjoints

Dominic Arsenault, Ph. D. en études cinématographiques (Montréal)

Richard Bégin, Ph. D. en littérature comparée et cinéma (Montréal)

Marion Froger, Doctorat en littérature et cinéma (Montréal)

André Habib, Ph. D. en littérature et cinéma (Montréal)

Suzanne Paquet, Doctorat en histoire de l'art (Montréal)

Denis Ribouillault, Ph. D. en histoire de l'art (Panthéon Sorbonne)

Carl Therrien, M.A. en études cinématographiques (Montréal), Doctorat en sémiologie (UQAM)

Élène Tremblay, Ph. D. en études et pratiques des arts (UQAM)

Responsables de formation professionnelle

Serge Fortin, B.A. en musique (Montréal)

Bruno Philip, B.A. film production (Concordia)

Professeur émérite

François-Marc Gagnon

Programme 1-171-1-0

Version 00

B.A. spécialisé en études cinématographiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *30 cr.*

Étude du cinéma : cours fondamentaux

CIN	1101	3	AH	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN	1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN	1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN	1104	3	A	1	j	Culture et documentation du cinéma
CIN	2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
CIN	2102	3	AH	1	j	Cinéma québécois

CIN 2103	3 H	1 j	Analyse filmique
CIN 2104	3 AH	1 js	Cinéma documentaire
CIN 3101	3 A	1 js	Cinéma des différences
CIN 3102	3 H	1 js	Les théories des cinéastes

Bloc 70 B *obligatoire* *15 cr.*

Pratique du cinéma : cours fondamentaux

+ CIN 1001	3 A	1 j	Archéologie et technique de l'image
+ CIN 1002	3 A	1 js	Théorie et pratique du montage
+ CIN 1003	3 H	1 j	Laboratoire cinématographique
+ CIN 1004	3 H	1 j	Laboratoire de scénarisation
+ CIN 2000	3 A	1 j	Pratique et esthétique du son

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Approches spécifiques

CIN 1105	3 A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3 AH	1 js	Le cinéma politique
CIN 1107	3 H	1 js	Cinémas nationaux
CIN 2105	3 AH	1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3 AH	1 js	Thème choisi
CIN 21061	1.5 AH	1 js	Thème choisi 1
+ CIN 21062	1.5 HE	1 js	Thème choisi 2
CIN 2107	3 A	1 j	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3 AH	1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3 AH	1 js	Critique cinématographique
CIN 2114	3 AHE	1 js	Travaux et enquêtes en cinéma 1
CIN 2115	3 AHE	1 js	Travaux et enquêtes en cinéma 2
CIN 21171	1.5 AH	1 js	Produire un film au Québec 1
+ CIN 21172	1.5 HE	1 js	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3 AHE	1 js	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3 E	1 j	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3 E	1 j	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3103	3 H	1 js	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3 A	1 js	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3 A	1 js	L'acteur de cinéma

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Approfondissement des pratiques cinématographiques

+ CIN 2002	3 A	1 j	Pratique vidéographique
+ CIN 2003	3 A	1 j	Pratique scénaristique
+ CIN 2004	3 H	1 j	Pratique cinématographique
+ CIN 30011	3 A	1 j	Projets dirigés 1
+ CIN 30012	3 H	1 j	Projets dirigés 2
+ CIN 3002	3 E	1 j	Stage

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma

CIN 1108	3 H	1 js	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 AH	1 js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3 AH	1 js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3 A	1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3 A	1 s	Histoire et cinéma
CIN 2112	3 AH	1 js	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3 H	1 js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3 A	1 j	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3 AH	1 js	Cinéma et bande dessinée
JEU 1003	3 AH	1 js	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Ouvertures aux arts et lettres

ARP 1010	3 A	1 j	Dessin 1
ARP 1022	3 A	1 j	Les arts de la couleur 1
FRA 1160	3 A	1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H	1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2210	3 A	1 s	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3 AH	1 j	Américanité et les arts
HAR 2030	3 A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3 H	1 js	Histoire de la photographie
HAR 2195	3 H	1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 3185	3 A	1 j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR 3220	3 H	1 js	L'art actuel
MUL 2109	3 H	1 s	Musiques et images en mouvement

MUS 2314	3 A	1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H	1 j	Musique et médiatique 2

Bloc 70 G *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Ouvertures aux sciences humaines

ANT 1900	3 A	1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3 H	1 j	Technologies de la représentation
COM 1300	3 AH	1 j	Théories de la communication
COM 1600	3 AH	1 j	Communication médiatique
COM 2540	3 AH	1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3 H	1 j	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3 E	1 s	Politiques de communication
HST 1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2371	3 AH	1 j	Le XXe siècle américain
HST 2904	3 AE	1 j	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3 H	1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A	1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1090	3 AH	1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique
PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1150	3 A	1 j	Culture et société
SOL 2107	3 A	1 s	Sociologie politique

Programme 1-171-2-0 Version 12

Majeure en études cinématographiques J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Segment 74

Bloc 74 A obligatoire 18 cr.

Cours fondamentaux

CIN 1101	3	AH	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	A	1	j	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
CIN 2103	3	H	1	j	Analyse filmique

Bloc 74 B option minimum 24 cr., maximum 24 cr.

Cours à option dans la discipline

CIN 1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	AH	1	js	Le cinéma politique
CIN 1107	3	H	1	js	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	H	1	js	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2102	3	AH	1	j	Cinéma québécois
CIN 2104	3	AH	1	js	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	AH	1	j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	AH	1	js	Thème choisi
CIN 21061	1.5	AH	1	js	Thème choisi 1
+ CIN 21062	1.5	HE	1	js	Thème choisi 2
CIN 2107	3	A	1	j	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	AH	1	js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	AH	1	js	Critique cinématographique
CIN 2110	3	A	1	js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	A	1	s	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	AH	1	js	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	H	1	js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2114	3	AHE	1	js	Travaux et enquêtes en cinéma 1
CIN 2115	3	AHE	1	js	Travaux et enquêtes en cinéma 2
CIN 2116	3	A	1	j	Cinéma et sciences humaines
CIN 21171	1.5	AH	1	js	Produire un film au Québec 1
+ CIN 21172	1.5	HE	1	js	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	AHE	1	js	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	AH	1	js	Cinéma et bande dessinée
CIN 3106	3	A	1	js	L'acteur de cinéma
JEU 1003	3	AH	1	js	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 74 C option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Ouvertures aux arts et lettres

FRA 1160	3	A	1	j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3	H	1	j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2210	3	A	1	s	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
HAR 1610	3	AH	1	j	Américanité et les arts
HAR 2030	3	A	1	j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3	H	1	js	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	H	1	j	Art, culture et identité au Québec
HAR 3185	3	A	1	j	Technologies du regard au XIXe siècle
HAR 3220	3	H	1	js	L'art actuel

Bloc 74 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Ouvertures aux sciences humaines

ANT 1900	3	A	1	s	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	H	1	j	Technologies de la représentation
COM 1300	3	AH	1	j	Théories de la communication
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique
COM 2540	3	AH	1	j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	H	1	j	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	E	1	s	Politiques de communication
HST 1942	3	H	1	s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2371	3	AH	1	j	Le XXe siècle américain
HST 2904	3	AE	1	j	Histoire du Québec contemporain

LCO 1001	3	H	1	j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	A	1	j	Littérature, technologies et médias
LNG 1090	3	AH	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
PHI 1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	H	1	j	Éthique et politique
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société
SOL 2107	3	A	1	s	Sociologie politique

Programme 1-171-4-0

Version 09

Mineure en études cinématographiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire 9 cr.

Cours fondamentaux

CIN 1101	3	AH	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	A	1	j	Culture et documentation du cinéma

Bloc 73 B option minimum 18 cr., maximum 18 cr.

Approches spécifiques

CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3 AH 1 js	Le cinéma politique
CIN 1107	3 H 1 js	Cinéma nationaux
CIN 1108	3 H 1 js	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 AH 1 js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3 AH 1 js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 2104	3 AH 1 js	Cinéma documentaire
CIN 2105	3 AH 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3 AH 1 js	Thème choisi
CIN 21061	1.5 AH 1 js	Thème choisi 1
+ CIN 21062	1.5 HE 1 js	Thème choisi 2
CIN 2107	3 A 1 j	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3 A 1 s	Histoire et cinéma
CIN 2112	3 AH 1 js	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3 A 1 j	Cinéma et sciences humaines
CIN 2118	3 E 1 j	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3 E 1 j	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3 AH 1 js	Cinéma et bande dessinée
JEU 1003	3 AH 1 js	Jeu vidéo et cinéma

Programme 1-171-4-1

Version 00

Mineure en études du jeu vidéo

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.É.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.É.S.S. en Design de jeux.

DESTINATAIRES

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du jeu vidéo comme phénomène culturel, social et artistique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

Cours fondamentaux

CIN 1104	3 A 1 j	Culture et documentation du cinéma
JEU 1001	3 AH 1 js	Histoire du jeu vidéo
JEU 1002	3 AH 1 js	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1003	3 AH 1 js	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70 B option

minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Approches spécifiques

JEU 1004	3 AH 1 js	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3 AH 1 js	Les genres et le jeu vidéo
JEU 1006	3 AH 1 js	Scénarisation et nouvelles plateformes

Bloc 70 C option

minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Ouvertures au cinéma

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1108	3 H 1 js	Cinéma et télévision
CIN 1109	3 AH 1 js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3 AH 1 js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2105	3 AH 1 j	L'avènement du cinéma
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3 A 1 j	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3 AH 1 js	Cinéma et bande dessinée

Programme 1-173-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la 1^{re} année, 12 pendant la 2^e année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de 2^e et 3^e années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de 1^{re} et de 2^e années.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA devront avoir été complétés. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de 2e et 3e années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de 1re et de 2e années.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 30 cr.

Fondements en cinéma et littérature

CIN 1101	3	AH	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	A	1	j	Culture et documentation du cinéma
CIN 3104	3	A	1	js	Histoire et théorie du scénario
FRA 1000	3	A	1	j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3	AH	1	j	Analyse de textes
FRA 1009	3	H	1	j	Grammaire du français
FRA 1021	3	H	1	j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature

Bloc 71 B obligatoire 18 cr.

Écritures scénaristique et littéraire

+ CIN 1014	3	A	1	js	Laboratoire de scénarisation
+ CIN 2013	3	A	1	js	Pratique scénaristique
+ CIN 3105	3	H	1	j	Écritures scénaristiques: genre et média
+ FRA 1710	3	A	1	j	Initiation à la création littéraire
+ FRA 2710	3	H	1	j	Exploration des genres
+ FRA 3710	3	A	1	j	Penser – écrire

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux cours d'écriture

CIN 1108	3	H	1	js	Cinéma et télévision
CIN 2104	3	AH	1	js	Cinéma documentaire
CIN 2107	3	A	1	j	L'adaptation cinématographique
FRA 1704	3	H	1	j	Création littéraire
FRA 1705	3	AH	1	j	Entendre, voir, écrire
FRA 2706	3	A	1	j	L'art de la critique
FRA 2707	3	A	1	j	Pratique des genres
FRA 2760	3	H	1	j	L'écriture dramatique
FRA 3708	3	A	1	j	Pastiche, parodie, réécriture
FRA 3715	3	H	1	j	Écriture et nouveaux médias

Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures de langue française

FRA 1100	3	A	1	j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	H	1	j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	A	1	j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	H	1	j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	H	1	j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	A	1	s	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	A	1	j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3	H	1	j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2100	3	A	1	j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	H	1	j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	A	1	j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3	H	1	j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	H	1	j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3	A	1	s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3	H	1	j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3	A	1	j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3	H	1	j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	A	1	s	Littérature africaine
FRA 2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	A	1	j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	H	1	j	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	A	1	j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	H	1	j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Poétique et parcours de lecture

FRA 1203	3	A	1	j	Lecture du poème
FRA 1204	3	H	1	j	Lecture du roman
FRA 1205	3	H	1	j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	A	1	j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	H	1	j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	A	1	j	Poétiques classiques
FRA 2210	3	A	1	s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	H	1	s	Formes narratives
FRA 2221	3	A	1	s	Formes poétiques
FRA 2223	3	A	1	j	Formes dramatiques
FRA 2224	3	A	1	s	Formes brèves
FRA 2241	3	A	1	j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	H	1	s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	H	1	j	Dramaturgie moderne et contemporaine
FRA 2264	3	A	1	j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	AE	1	s	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	H	1	j	Paralittératures
FRA 2285	3	H	1	j	Les récits de soi
FRA 3220	3	E	1	j	Auteur français
FRA 3230	3	AE	1	j	Auteur québécois
FRA 3241	3	E	1	j	Auteur francophone
FRA 3242	3	H	1	s	Questions de littérature francophone

Bloc 71 F option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Approches théoriques et culturelles de la littérature

FRA 2311	3	H	1	j	Poétique et théorie des genres
FRA 2314	3	H	1	j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	A	1	j	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	A	1	s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	A	1	s	La bande dessinée
FRA 2517	3	A	1	j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3302	3	A	1	j	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	H	1	j	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	H	1	s	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	H	1	j	Littérature et société
FRA 3313	3	A	1	j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	H	1	j	Littérature et philosophie
FRA 3360	3	H	1	j	La représentation théâtrale
FRA 3500	3	H	1	j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	A	1	j	Mythes et littérature
FRA 3508	3	AH	1	j	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	HE	1	j	Les avant-gardes
FRA 3641	3	H	1	s	Littérature et civilisation africaines

Bloc 71 G *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Approches spécifiques du cinéma**

CIN 1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	AH	1	js	Le cinéma politique
CIN 1107	3	H	1	js	Cinémas nationaux
CIN 2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
CIN 2102	3	AH	1	j	Cinéma québécois
CIN 2103	3	H	1	j	Analyse filmique
CIN 2105	3	AH	1	j	L'avènement du cinéma
CIN 2106	3	AH	1	js	Thème choisi
CIN 21061	1.5	AH	1	js	Thème choisi 1
+ CIN 21062	1.5	HE	1	js	Thème choisi 2
CIN 2108	3	AH	1	js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 21171	1.5	AH	1	js	Produire un film au Québec 1
+ CIN 21172	1.5	HE	1	js	Produire un film au Québec 2
CIN 21177	3	AHE	1	js	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3102	3	H	1	js	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	H	1	js	Mythologies du cinéma
CIN 3106	3	A	1	js	L'acteur de cinéma

Bloc 71 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.***Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma**

CIN 1109	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	A	1	js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	A	1	s	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	AH	1	js	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	H	1	js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	A	1	j	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	AH	1	js	Cinéma et bande dessinée
CIN 3101	3	A	1	js	Cinéma des différences
JEU 1003	3	AH	1	js	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 71 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Ouvertures aux sciences humaines**

ANT 1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
ANT 1900	3	A	1	s	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	H	1	j	Technologies de la représentation
COM 1300	3	AH	1	j	Théories de la communication
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique
COM 2710	3	H	1	j	Innovation et médiation sociotechnique
COM 2720	3	E	1	s	Politiques de communication
HAR 1190	3	A	1	j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3	H	1	js	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	H	1	js	Histoire de la photographie
HAR 2360	3	H	1	j	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	AH	1	j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3900	3	H	1	j	Théories de l'art
LCO 1001	3	H	1	j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	A	1	j	Littérature, technologies et médias
LNG 1090	3	AH	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
MUL 1101	3	A	1	j	Histoire générale de la musique 1
PHI 1255	3	H	1	j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société
THL 1085	3	AHE	1	js	Histoire du christianisme

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

Programme 1-170-1-0

Version 10

B.A. spécialisé en histoire de l'art**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1^{er} chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle. Les cours obligatoires, historiques et théoriques, assurent aux étudiants une solide formation de base. Une fois remplies les exigences minimales requises dans chaque bloc, les étudiants disposent de crédits à option à réinvestir dans la spécialisation de leur choix : Périodisation I, Périodisation II, Art des Amériques ou Arts, institutions, sociétés. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, répartir plutôt ces crédits à travers tous les blocs du programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix. Le cheminement honor comprend 12 crédits (9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W). Il permet l'inscription dans un séminaire optionnel de la maîtrise en histoire de l'art, un encadrement de tutorat en Lectures et recherches dirigées et l'inscription dans certains cours de 3^e année où les étudiants seront soumis à une évaluation personnalisée mais plus exigeante et davantage axée sur la recherche.

Segment 73*Bloc 73 A* obligatoire 12 cr.**Panoramas**

HAR 1145	3 H 1 j	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne

Bloc 73 B obligatoire 12 cr.**Théories et méthodes : fondements**

HAR 1075	3 AH 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3 H 1 j	Historiographie
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Théories et méthodes : cours complémentaires**

HAR 2780	3 AH 1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 AH 1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 AH 1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 H 1 j	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art

Bloc 73 D option minimum 12 cr., maximum 21 cr.**Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)**

HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 AH 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 A 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR 2530	3 AH 1 js	Le baroque italien
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 js	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 AH 1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 AH 1 js	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 73 E option minimum 12 cr., maximum 21 cr.**Périodisation II (18e – 21e siècle)**

HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 AH 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 A 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 AH 1 j	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3 A 1	Questions photographiques
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel

Bloc 73 F option minimum 6 cr., maximum 18 cr.**Arts, médiums, techniques**

ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1140	3 A 1 js	Architecture, art et utopies
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 AH 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 AH 1 js	Histoire des arts décoratifs
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 73 G option minimum 6 cr., maximum 18 cr.**Arts des Amériques**

HAR 1610	3 AH 1 j	Américanité et les arts
HAR 2115	3 AH 1 j	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 AHE 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3175	3 AH 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3 AH 1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 73 H option minimum 6 cr., maximum 18 cr.**Arts, institutions et sociétés**

HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2260	3 AH 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 AH 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XVIe siècle
HAR 3230	3 A 1 j	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 AH 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
+ HAR 3360	3 AHE 1 j	Stage

Bloc 73 V option minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Cheminement honor : projet**

HAR 4000	3 AH 1 js	Lectures et recherches dirigées
HAR 4001	3 AH 1 js	Formation personnalisée 1
HAR 4002	3 AH 1 js	Formation personnalisée 2

Bloc 73 W option minimum 0 cr., maximum 3 cr.**Cheminement honor : formation avancée**

HAR 6006	3 AH 1 j	Architecture moderne : histoire, théorie
HAR 6015	3 AH 1 j	Basse-Antiquité et Moyen Âge
HAR 6026	3 A 1 j	Renaissance et maniérisme italiens
HAR 6046	3 H 1 j	Le modernisme dans l'art
HAR 6048	3 A 1 j	Art actuel
HAR 6080	3 H 1 j	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3 H 1 j	Les institutions artistiques
HAR 6092	3 H 1	Théories de l'art, XIXe et XXe siècles
HAR 6125	3 AH 1 j	La peinture XVe – XVIIIe siècles
HAR 6140	3 H 1 j	Peinture baroque
HAR 6245	3 AH 1 j	Architecture : Renaissance et Baroque

Bloc 73 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne

HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2128	3 AE 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-2-0

Version 08

Majeure en histoire de l'art

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le 1^{er} chiffre du sigle : 1000 (1^{re} année), 2000 (2^e année) et 3000 (3^e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il se compose d'un bloc de cours historiques et théoriques et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme. Il permet d'accéder à la maîtrise.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* *21 cr.*

Panoramas et fondements

HAR 1075	3 AH 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 1145	3 H 1 j	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3 H 1 j	Historiographie

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Théories et méthodes

HAR 2780	3 AH 1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 AH 1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 AH 1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 H 1 j	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

Bloc 72 C *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)

HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 AH 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 A 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR 2530	3 AH 1 js	Le baroque italien
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 js	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 AH 1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 AH 1 js	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Périodisation II (18e – 21e siècle)

HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 AH 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 A 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 AH 1 j	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3 A 1	Questions photographiques
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel

Bloc 72 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Arts, médiums, techniques

ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1140	3 A 1 js	Architecture, art et utopies
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 AH 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 AH 1 js	Histoire des arts décoratifs
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Arts des Amériques

HAR 1610	3 AH 1 j	Américanité et les arts
HAR 2115	3 AH 1 j	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 AHE 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3175	3 AH 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3 AH 1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72 G option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Arts, institutions et sociétés

HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2260	3 AH 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 AH 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XVIe siècle
HAR 3230	3 A 1 j	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 AH 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2128	3 AE 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel

LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme

Programme 1-170-4-0

Version 06

Mineure en histoire de l'art

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à toutes les périodes, de privilégier un des blocs thématiques ou d'alterner entre ces deux options. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Segment 72Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Panoramas**

HAR 1145	3 H 1 j	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Théories et méthodes**

HAR 1075	3 AH 1 j	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3 H 1 j	Historiographie
HAR 2780	3 AH 1 j	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3280	3 AH 1 j	L'approche monographique
HAR 3412	3 AH 1 j	Art et anthropologie
HAR 3870	3 H 1 j	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Arts, médiums, techniques**

ARP 1800	3 AH 1 j	Techniques et procédés picturaux
HAR 1140	3 A 1 js	Architecture, art et utopies
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2400	3 AH 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2430	3 AH 1 js	Histoire des arts décoratifs
HAR 3175	3 AH 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3185	3 A 1 j	Technologies du regard au XIXe siècle

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.***Périodisation I (Moyen-Âge – Renaissance – Baroque)**

HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 2090	3 AH 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2440	3 A 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIIe s.
HAR 2530	3 AH 1 js	Le baroque italien
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 js	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3055	3 H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HAR 3530	3 AH 1 j	L'âge des Académies
HAR 3700	3 AH 1 js	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Périodisation II (18e – 21e siècle)**

HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3 AH 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3 A 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 AH 1 j	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3 A 1	Questions photographiques
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel

Bloc 72 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Profil thématique I – Arts des Amériques**

HAR 1610	3 AH 1 j	Américanité et les arts
HAR 2115	3 AH 1 j	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 AHE 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3 AH 1 j	Les arts modernes en Amérique latine

Bloc 72 G *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Profil thématique II – Arts, institutions et sociétés**

HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2260	3 AH 1 j	Histoire des collections
HAR 2875	3 AH 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste

HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3230	3 A 1 j	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3 A 1 j	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3 AH 1 j	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143
Téléphone : 514-343-6602
Télécopieur : 514-343-5834

INTRODUCTION

Fondé en 1966, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle est le premier département d'informatique créé au Québec et demeure à l'avant-garde en recherche et en formation d'étudiants.

Les programmes d'étude du DIRO couvrent les principaux domaines de l'informatique : génie logiciel, infographie et vision, intelligence artificielle, commerce électronique, informatique théorique et quantique, bio-informatique, téléinformatique, architecture des ordinateurs ainsi que la recherche opérationnelle.

Au 1^{er} cycle, l'étudiant peut s'inscrire à l'un des programmes suivants : le baccalauréat spécialisé en informatique (général, honor ou COOP), la majeure, la mineure, le certificat en informatique appliquée. La durée du baccalauréat spécialisé est normalement de trois ans. Cependant, il est possible d'obtenir le diplôme en deux ans en s'inscrivant à temps plein à deux sessions d'été. Le cheminement honor est conçu pour l'étudiant se destinant aux études supérieures, alors que l'orientation COOP est caractérisée par trois trimestres de stages en entreprise rémunérés, qui sont crédités au programme. Aux cycles supérieurs, le DIRO offre la Maîtrise et le Doctorat en informatique.

On retrouve également, à tous les cycles d'étude, des programmes multidisciplinaires qui reflètent l'omniprésence de l'informatique dans le monde moderne :

- Baccalauréats bidisciplinaires en mathématiques et informatique, et en physique et informatique.
- Baccalauréat en bio-informatique.
- Maîtrise et Doctorat en bio-informatique.
- Maîtrise en commerce électronique.
- D.É.S.S. et Maîtrise en finance mathématique et computationnelle.

Le DIRO assume la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique, qui dispense des cours aux étudiants hors-département. La DESI offre ainsi, sous forme de modules ou de certificats, un vaste éventail de cours de mise à jour en informatique

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Patrice Marcotte****Professeurs titulaires**

El Mostapha Aboulhamid, Ph. D. (Montréal)
Esma Aïmeur, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI), en congé
Yoshua Bengio, Ph. D. (McGill)
Gilles Brassard, Ph. D. (Cornell)
Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII), en congé
Marc Feeley, Ph. D. (Brandeis), en congé
Jacques A. Ferland, Ph. D. (Stanford)
Claude Frasson, doctorat de 3^e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)
Bernard Gendron, Ph. D. (Montréal)
Abdelhakim Hafid, Ph. D. (Montréal)
Geña Hahn, Ph. D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)
Pierre L'Écuyer, Ph. D. (Montréal), en congé
Philippe Langlais, Doctorat (Avignon)
Guy Lapalme, Ph. D. (Montréal)
François Major, Ph. D. (Montréal)

Patrice Marcotte, Ph. D. (Montréal)
 Pierre McKenzie, Ph. D. (Toronto), directeur de la Direction de l'enseignement de service en informatique, en congé
 Jean Meunier, Ph. D. (Montréal)
 Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)
 Jean-Yves Potvin, Ph. D. (Montréal), responsable des programmes des 2^e et 3^e cycles
 Pierre Poulin, Ph. D. (British Columbia)
 Houari Sahraoui, doctorat (Pierre et Marie Curie, Paris VI), en congé
 Neil Stewart, Ph. D. (Toronto)
 Alain Tapp, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michel Boyer, Ph. D. (Montréal)
 Miklos Csürös, Ph. D. (Yale)
 Sylvie Hamel, Ph. D. (UQAM), responsable des programmes de 1^{er} cycle
 Max Mignotte, Doctorat (Brest)
 Stefan Monnier, Ph. D. (Yale)
 Sébastien Roy, Ph. D. (Montréal)
 Louis Salvail, Ph. D. (Montréal)
 Pascal Vincent, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Fabian Bastin, doctorat (FUNDP, Namur)
 Aaron Courville, Ph. D. (Pennsylvanie)
 Bruno Dufour, Ph. D. (Rutgers)
 Emma Frejinger, Ph. D. (Lausanne)
 Roland Memisevic, Ph. D. (Toronto)
 Derek Nowrouzezahrai, Ph. D. (Toronto)

Professeurs associés

Teodor Gabriel Crainic, Ph. D. (Montréal)
 Douglas Eck, Ph. D. (Lugano)
 Atefeh Farzindar, Ph. D. (Montréal-Paris)
 Michel Gendreau, Ph. D. (Montréal)
 Yann-Gaël Guéhéneuc, Doctorat (Nantes)
 May Haidar, Ph. D. (Montréal)
 Balázs Kégl, Ph. D. (Concordia)
 Rudolf K. Keller, Ph. D. (Zurich)
 Roger Nkambou, Ph. D. (Montréal)
 Victor Ostromoukhov, Ph. D. (Lausanne)
 Behcet Sarikaya, Ph. D. (McGill)
 Michel Toulouse, Ph. D. (Montréal)
 Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)

Professeur sous octroi au rang d'adjoint

Pierre Bellec, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Chercheurs invités

Hichem Eleuch, Ph.D. (École Normale Supérieure, Paris VI)
 Sébastien Lemieux, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann
 Michael Florian
 Pierre Robert
 Jacques St-Pierre

Programme 1-175-1-0

Version 21

B. Sc. spécialisé en informatique**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation générale comprend les segments 02 et 76, avec 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation COOP comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires dont 9 de stages, 21 crédits à option et 6 au choix. Le cheminement honor comprend les segments 02 et 78 avec 51 crédits obligatoires 33 crédits à option et 6 crédits au choix. La réussite des cours HEC 1001, 1002, 2100 et 3100 (2 cours du bloc 02Y et deux cours au choix) pourrait permettre d'intégrer la M. Sc. en technologies de l'information de HEC Montréal, sans propédeutique.

Segment 02 Commun pour tous les étudiants du programme

Bloc 02 A obligatoire 12 cr.

Programmation

+ IFT	1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT	1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT	2015	3 AHE	1 j	Structures de données
+ IFT	2035	3 AE	1 j	Concepts des langages de programmation

Bloc 02 B obligatoire 12 cr.

Système

IFT	1215	3 AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT	1227	3 AH	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT	2245	3 H	1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT	2255	3 AE	1 j	Génie logiciel

Bloc 02 C obligatoire 12 cr.

Théorie

+ IFT	1065	3 AH	1 j	Structures discrètes en informatique
IFT	1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2105	3 AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT	2125	3 AH	1 j	Introduction à l'algorithmique

<i>Bloc 02 D</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.	+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie
				+ IFT 3375	3 A 1 j	Informatique théorique
				+ IFT 3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
				+ IFT 3395	3 A 1 j	Fondements de l'apprentissage machine
				+ IFT 3405	3 A 1 j	Algèbre numérique
				+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
				IFT 3545	3 HE 1 j	Graphes et réseaux
				+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
				+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
				+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique
<i>Bloc 02 Y</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>	<i>Bloc 76 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
Mathématiques				Projet et stage		
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1		+ IFT 3150	3 AHE 1 j	Projet d'informatique
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire		+ IFT 3151	3 H 1 j	Stage d'informatique
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique				
Contributions d'autres disciplines				Segment 77 Propre à l'orientation COOP		
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)		<i>Bloc 77 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>6 cr.</i>
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)		Interfaces et bases de données		
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)		+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie		+ IFT 2935	3 A 1 j	Bases de données
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1		<i>Bloc 77 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique		Génie logiciel		
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation		+ IFT 3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies		+ IFT 3912	3 H 1 j	Développement, maintenance de logiciels
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit		+ IFT 3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie		<i>Bloc 77 C</i>	<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie		Stages		
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers		+ IFT 2550	3 A 1 js	Stage d'informatique 1
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie		+ IFT 3550	3 E 1 js	Stage d'informatique 2
GEO 1542	3 A 1 j	Photo-interprétation et télédétection		+ IFT 3551	3 H 1 js	Stage d'informatique 3
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepren.gest.entrepr.(IT510)		<i>Bloc 77 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
HEC 1001	3 AHE 1 js	Management (140700)		Cours complémentaires		
HEC 1002	3 AHE 1 js	Prés. info. comptable (190106)		+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
HEC 2010	3 AHE 1 j	Entrepreneuriat (241208)		+ IFT 2455	3 E 1 j	Analyse numérique matricielle
HEC 2100	3 AHE 1 js	Gest. ress. humaines (230096)		+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)		+ IFT 3065	3 H 1 j	Langages de programmation et compilation
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)		+ IFT 3155	3 A 1 j	Informatique quantique
HEC 3100	3 AHE 1 js	Gestion de projet TI (273010)		+ IFT 3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences		+ IFT 3205	3 H 1 j	Traitement du signal
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias		+ IFT 3225	3 AE 1 j	Technologie de l'Internet
LNG 1000	3 AH 1 j	Introduction aux langages formels		+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
LNG 1080	3 AH 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie		+ IFT 3295	3 A 1 j	Bio-informatique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique		+ IFT 3325	3 A 1 j	Téléinformatique
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie		+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques		+ IFT 3355	3 H 1 j	Infographie
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale		+ IFT 3375	3 A 1 j	Informatique théorique
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1		+ IFT 3385	3 H 1 j	Architecture des ordinateurs 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences		+ IFT 3395	3 A 1 j	Fondements de l'apprentissage machine
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2		+ IFT 3405	3 A 1 j	Algèbre numérique
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1		+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception		IFT 3545	3 HE 1 j	Graphes et réseaux
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1		+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
RED 2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative		+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles		+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique
Segment 76 Propre à l'orientation générale				Segment 78 Propre au cheminement honor		
<i>Bloc 76 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>	<i>Bloc 78 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
Interfaces et bases de données				Méthodes formelles		
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine		+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2935	3 A 1 j	Bases de données		+ IFT 2455	3 E 1 j	Analyse numérique matricielle
<i>Bloc 76 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>	+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
Génie logiciel				+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3911	3 A 1 j	Analyse et conception des logiciels		+ IFT 3395	3 A 1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT 3912	3 H 1 j	Développement, maintenance de logiciels		+ IFT 3655	3 A 1 j	Modèles stochastiques
+ IFT 3913	3 H 1 j	Qualité du logiciel et métriques		<i>Bloc 78 B</i>	<i>obligatoire</i>	<i>3 cr.</i>
<i>Bloc 76 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 15 cr., maximum 21 cr.</i>	Projet honor		
Cours complémentaires				+ IFT 4055	3 H 1 j	Projet informatique honor
+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques				
+ IFT 2455	3 E 1 j	Analyse numérique matricielle				
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1				
+ IFT 3065	3 H 1 j	Langages de programmation et compilation				
+ IFT 3155	3 A 1 j	Informatique quantique				
+ IFT 3165	3 A 1 j	Analyse des langages de programmation				
+ IFT 3205	3 H 1 j	Traitement du signal				
+ IFT 3225	3 AE 1 j	Technologie de l'Internet				
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles				
+ IFT 3295	3 A 1 j	Bio-informatique				
+ IFT 3325	3 A 1 j	Téléinformatique				
+ IFT 3335	3 A 1 j	Intelligence artificielle : introduction				

Bloc 78 C *option* *minimum 7 cr., maximum 8 cr.*

Cours de deuxième cycle

BIN	6002	3 E	1 j	Principes d'analyse génomique
BIN	6003	3 A	1 j	Architecture des polymères biologiques
+ IFT	6010	4 A	1 j	Intelligence artificielle
IFT	6042	4 A	1 j	Synthèse d'images
+ IFT	6053	4 H	1 j	Sujets avancés en téléinformatique
IFT	6080	4 H	1 j	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT	6095	4 H	1 j	Sujets en infographie
IFT	6100	4 AH	1 j	Sujets en théorie des systèmes
IFT	6121	4 AH	1	Complexité du calcul
IFT	6141	4 H	1 j	Reconnaissance des formes
IFT	6145	4 AH	1 j	Vision tridimensionnelle
IFT	6150	4 A	1 j	Traitements d'images
IFT	6155	4 A	1 j	Informatique quantique
IFT	6172	4 H	1	Sémantique des langages de programmation
IFT	6180	4 H	1 j	Cryptologie : théorie et applications
IFT	6195	4 H	1 j	Sujets en informatique quantique
IFT	6221	4 A	1 j	Synthèse des systèmes numériques
IFT	6222	4 H	1 j	Spécification et vérification formelle
IFT	6232	4 H	1	Compilation
IFT	6243	4 A	1 j	Concepts de bases de données avancées
IFT	6251	4 A	1 j	Sujets en génie logiciel
IFT	6255	4 AH	1 j	Recherche d'information
+ IFT	6261	4 H	1 j	Traitement des connaissances
IFT	6266	4 H	1 j	Algorithmes d'apprentissage
IFT	6271	4 H	1 j	Sécurité informatique
IFT	6281	4 H	1	Gestion de documents
IFT	6291	4 A	1 j	Bio-informatique génomique
IFT	6292	4 H	1 j	Bio-informatique moléculaire
IFT	6299	4 A	1	Sujets en bio-informatique
+ IFT	6521	4 H	1 j	Programmation dynamique
+ IFT	6542	4 A	1 j	Flots dans les réseaux
+ IFT	6551	4 H	1	Programmation en nombres entiers
IFT	6561	4 A	1	Simulation : aspects stochastiques
IFT	6580	4 H	1 j	Sujets en optimisation

Bloc 78 D *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Compléments

+ IFT	2905	3 H	1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT	2935	3 A	1 j	Bases de données
+ IFT	3065	3 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT	3151	3 H	1 j	Stage d'informatique
+ IFT	3155	3 A	1 j	Informatique quantique
+ IFT	3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3205	3 H	1 j	Traitement du signal
+ IFT	3225	3 AE	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3295	3 A	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3325	3 A	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3355	3 H	1 j	Infographie
+ IFT	3375	3 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3385	3 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3405	3 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
IFT	3545	3 HE	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 H	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques
+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2
+ STT	2700	3 AHE	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Programme 1-175-2-0

Version 11

Majeure en informatique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire*

9 cr.

Programmation et algorithmique

+ IFT	1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT	1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT	2015	3 AHE	1 j	Structures de données

Bloc 73 B obligatoire 6 cr.

Système

+ IFT 1215 3 AH 1 j Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1227 3 AH 1 j Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 C obligatoire 6 cr.

Théorie

+ IFT 1065 3 AH 1 j Structures discrètes en informatique
IFT 1575 3 AH 1 j Modèles de recherche opérationnelle

Bloc 73 D option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Domaines fondamentaux

+ IFT 2035 3 AE 1 j Concepts des langages de programmation
+ IFT 2105 3 AHE 1 j Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125 3 AH 1 j Introduction à l'algorithmique
+ IFT 2245 3 H 1 j Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255 3 AE 1 j Génie logiciel

Bloc 73 E option minimum 18 cr., maximum 21 cr.

Compléments

+ IFT 2425 3 H 1 j Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2455 3 E 1 j Analyse numérique matricielle
+ IFT 2505 3 A 1 j Techniques d'optimisation 1
+ IFT 2905 3 H 1 j Interfaces personne-machine
+ IFT 2935 3 A 1 j Bases de données
+ IFT 3065 3 H 1 j Langages de programmation et compilation
+ IFT 3150 3 AHE 1 j Projet d'informatique
+ IFT 3165 3 A 1 j Analyse des langages de programmation
+ IFT 3205 3 H 1 j Traitement du signal
+ IFT 3225 3 AE 1 j Technologie de l'Internet
+ IFT 3245 3 A 1 j Simulation et modèles
+ IFT 3295 3 A 1 j Bio-informatique
+ IFT 3325 3 A 1 j Téléinformatique
+ IFT 3335 3 A 1 j Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3355 3 H 1 j Infographie
+ IFT 3375 3 A 1 j Informatique théorique
+ IFT 3385 3 H 1 j Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3395 3 A 1 j Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT 3405 3 A 1 j Algèbre numérique
+ IFT 3515 3 H 1 j Techniques d'optimisation 2
IFT 3545 3 HE 1 j Graphes et réseaux
+ IFT 3655 3 A 1 j Modèles stochastiques
+ IFT 3911 3 A 1 j Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3912 3 H 1 j Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3913 3 H 1 j Qualité du logiciel et métriques
+ MAT 3415 3 H 1 j Analyse numérique 2
+ STT 2700 3 AHE 1 j Concepts et méthodes en statistique

Bloc 73 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Mathématiques

MAT 1400 4 AH 1 j Calcul 1
MAT 1600 4 AH 1 j Algèbre linéaire
+ MAT 1978 4 AH 1 j Probabilités et statistique

Bloc 73 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Contributions d'autres disciplines

AEF 2110 3 AHE 1 js Entraînement au travail en équipe
+ ANG 1903 3 AHE 1 j Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1913 3 H 1 j Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501 3 A 1 j Origine biochimique de la vie
+ BCM 1503 3 H 1 j Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203 3 AHE 1 js Introduction à la génétique
COM 2001 3 AH 1 j Communication et mondialisation
COM 2210 3 A 1 j Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S 3 AHE 1 j Introduction au droit
ECN 1000 3 AHE 1 j Principes d'économie
ECN 1050 3 AHE 1 j Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2230 3 E 1 j Institutions et marchés financiers
+ GEO 2522 3 H 1 j Télédéttection numérique
GIN 3017 3 AH 1 j Entrepren.gest.entrepr.(IT510)
HEC 3015 3 AHE 1 js Management (3040092)
HEC 3017 3 AHE 1 js Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855 3 A 1 j Introduction à l'histoire des sciences
LCO 2030 3 A 1 j Littérature, technologies et médias

LNG 1000 3 AH 1 j Introduction aux langages formels
LNG 1080 3 AH 1 j Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955 3 A 1 j Notions générales de linguistique
+ MAT 2450 3 H 1 j Mathématiques et technologie
+ MAT 2531 3 H 1 j Histoire des mathématiques
MCB 1979 3 H 1 j Microbiologie générale
PHI 1130 3 H 1 j Philosophie des sciences
PHI 2005 3 H 1 j Logique 2
PHY 1651 3 AH 1 j Mécanique classique 1
PSY 2055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
PSY 2065 3 AH 1 j Processus cognitifs 1
RED 2000 3 AHE 1 s Rédaction administrative
REI 1010 3 A 1 j Introduction aux relations industrielles

Programme 1-175-4-0

Version 11

Mineure en informatique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Segment 73Bloc 73 A *obligatoire*

15 cr.

Programmation et matériel

+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1227	3 AH 1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 B *option**minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Domaines fondamentaux**

+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ IFT 2245	3 H 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 AE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1

Bloc 73 C *option**minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Mathématiques**

IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y *option**minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Contribution d'autres disciplines**

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ GEO 2522	3 H 1 j	Télétection numérique
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepren.gest.entrepr.(IT510)
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1000	3 AH 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1080	3 AH 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
RED 2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles

Programme 1-175-5-0

Version 09

Certificat en informatique appliquée**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent changer d'orientation, se recycler ou se perfectionner. La structure du programme permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 24 à 30 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Segment 72Bloc 72 A *option**minimum 0 cr., maximum 15 cr.***Langages de programmation**

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT 1179	3 H 1 js	Programmation en C#
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Compléments d'informatique

+ IFT	1169	3 H	1 js	Programmation avancée en C++
+ IFT	1176	3 E	1 js	Aspects avancés de Java
+ IFT	2810	3 A	1 s	Structures de données
+ IFT	2821	3 H	1 s	Introduction aux bases de données

Bloc 72 C *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Administration des systèmes informatiques

+ IFT	2830	3 A	1 js	Sécurité des systèmes informatiques
+ IFT	2880	3 H	1 s	Organisation des ordinateurs et systèmes
+ IFT	3820	3 HE	1 s	Gestion de réseaux et protocoles
+ IFT	3830	3 H	1 s	Systèmes d'exploitation : administration
+ IFT	3880	3 H	1 s	Applications distribuées

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Multimédia

+ IFT	1135	3 AHE	1 js	Intro aux applications mobiles
+ IFT	1155	3 HE	1 js	Prog.mobile à plateforme libre
IFT	1941	3 AH	1 js	Traitement et montage vidéo
+ IFT	2720	3 AH	1 s	Introduction au multimédia
+ IFT	2730	3 E	1 s	Traitement d'images
IFT	2740	3 H	1 js	Outils de l'infographie 3D
+ IFT	3730	3 H	1 s	Infographie 3D
+ IFT	3740	3 E	1 s	Animation par ordinateur

Bloc 72 E *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Programmation internet

+ IFT	1142	3 AH	1 js	Programmation côté client
IFT	1144	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT	1147	3 AE	1 j	Programmation serveur avec PHP
+ IFT	1148	3 H	1 js	Programmation serveur avec ASP
+ IFT	1149	3 HE	1 js	Technologie JSP
+ IFT	1152	3 A	1 js	Introduction aux technologies XML

Programme 1-175-7-3 *Version 01*

Module en administration des systèmes informatiques

S

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
+ IFT	1166	3 AHE 1 js
+ IFT	1170	3 AHE 1 js
+ IFT	1175	3 A 1 s
+ IFT	1179	3 H 1 js

Bloc 72 B	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
+ IFT	2830	3 A 1 js
+ IFT	2880	3 H 1 s
+ IFT	3820	3 HE 1 s
+ IFT	3830	3 H 1 s
+ IFT	3880	3 H 1 s

Programme 1-175-7-4

Version 01

Module en multimédia

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 à option et 0 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
+ IFT	1135	3 AHE 1 js
+ IFT	1142	3 AH 1 js
IFT	1144	3 AHE 1 js
+ IFT	1147	3 AE 1 j
+ IFT	1155	3 HE 1 js
IFT	1941	3 AH 1 js
+ IFT	2720	3 AH 1 s
+ IFT	2730	3 E 1 s
IFT	2740	3 H 1 js
+ IFT	3730	3 H 1 s
+ IFT	3740	3 E 1 s

Programme 1-175-7-2

Version 00

Module en programmation

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 12 crédits à option et 0 crédit au choix.

Segment 72

Bloc 72 A	option	minimum 3 cr., maximum 6 cr.
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT 1179	3 H 1 js	Programmation en C#
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation

Bloc 72 B	option	minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ IFT 1169	3 H 1 js	Programmation avancée en C++
+ IFT 1176	3 E 1 js	Aspects avancés de Java
+ IFT 2810	3 A 1 s	Structures de données
+ IFT 2821	3 H 1 s	Introduction aux bases de données

Programme 1-191-1-0

Version 09

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT et MAT. Le bloc 70A constitue la 1^{re} année d'études. La répartition des cours entre la 2^e et la 3^e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et recherche opérationnelle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 49 crédits obligatoires, 35 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire	30 cr.
Bases de mathématiques et d'informatique		
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 70 B *obligatoire* 19 cr.

Perfectionnement en mathématiques et informatique

+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2

Bloc 70 C *option* minimum 15 cr., maximum 24 cr.

Informatique

+ IFT 1227	3 AH 1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2245	3 H 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 AE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2425	3 H 1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2455	3 E 1 j	Analyse numérique matricielle
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 2905	3 H 1 j	Interfaces personne-machine

+ IFT	2935	3 A	1 j	Bases de données
+ IFT	3150	3 AHE	1 j	Projet d'informatique
+ IFT	3155	3 A	1 j	Informatique quantique
+ IFT	3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT	3205	3 H	1 j	Traitement du signal
+ IFT	3225	3 AE	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT	3245	3 A	1 j	Simulation et modèles
+ IFT	3295	3 A	1 j	Bio-informatique
+ IFT	3325	3 A	1 j	Téléinformatique
+ IFT	3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT	3355	3 H	1 j	Infographie
+ IFT	3375	3 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT	3385	3 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT	3395	3 A	1 j	Fondements de l'apprentissage machine
+ IFT	3405	3 A	1 j	Algèbre numérique
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
IFT	3545	3 HE	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT	3655	3 A	1 j	Modèles stochastiques
+ IFT	3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT	3912	3 H	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT	3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 D option *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Mathématiques

+ MAT	2100	3 H	1 j	Analyse 3
+ MAT	2115	3 H	1 j	Équations différentielles
+ MAT	2130	3 H	1 j	Variable complexe
+ MAT	2300	3 A	1 j	Géométrie différentielle
+ MAT	2412	3 A	1 j	Analyse numérique 1
+ MAT	2466	3 A	1 j	Analyse appliquée
+ MAT	2600	3 A	1 j	Algèbre 1
+ MAT	2611	3 H	1 j	Algèbre 2
+ MAT	2717	3 HE	1 j	Processus stochastiques
+ MAT	3060	3 A	1 j	Logique
+ MAT	3162	3 H	1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT	3363	3 H	1 j	Topologie
+ MAT	3415	3 H	1 j	Analyse numérique 2
+ MAT	3431	3 A	1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT	3450	3 H	1 j	Modélisation mathématique
+ MAT	3616	3 H	1 j	Théorie des graphes
+ MAT	3632	3 A	1 j	Théorie des nombres
+ MAT	3661	3 H	1 j	Théorie de Galois
MAT	6111	3 A	1	Mesure et intégration
MAT	6112	3 AH	1	Analyse fonctionnelle
+ STT	2000	3 A	1 j	Échantillonnage
+ STT	2305	3 H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT	2400	3 HE	1 j	Régression linéaire
+ STT	2700	3 AHE	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT	3410	3 A	1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT	3700	3 H	1 j	Inférence statistique
+ STT	3781	3 H	1 j	Laboratoire de statistique

B. Sc. spécialisé en bio-informatique

(Voir sous le Département de biochimie.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de linguistique et de traduction

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006
Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)
Téléphone : 514-343-7445 (traduction)
Télécopieur : 514-343-2284

INTRODUCTION

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques qui sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Ce Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'espagnol.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Monique C. Cormier

LINGUISTIQUE

Professeurs titulaires

Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph. D. linguistique (Montréal)
Jean-Yves Morin, Ph. D. (McGill)
Richard Patry, Ph. D. linguistique (Montréal)
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph. D. linguistique appli-quée (Bochum)
Daniel Valois, Ph. D. linguistique (UCLA)

Professeurs agrégés

Victor Boucher, Ph. D. linguistique (Laval)
Louise Dagenais, Ph. D. linguistique (Montréal)
Christine Tellier, Ph. D. linguistique (McGill)
Mireille Tremblay, Ph. D. linguistique (McGill)

Professeur associé

Alain Polguère, M.A. linguistique (Paris X), D.É.A. linguistique (Clermont II), Ph. D. linguistique (Montréal)

Professeurs émérites

André Clas
Jean-Claude Gémar
Igor Mel'čuk
Yves-Charles Morin
Élisabeth Schulze-Busacker
Étienne Tiffou

TRADUCTION

Professeurs titulaires

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle)
Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle)
Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)
Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D. Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

Professeurs agrégés

Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph. D. traduction (McGill)
Patrick Drouin, M.A. (Laval), Ph. D. linguistique (Montréal)
Judith Lavoie, Ph. D. traduction (McGill)
Jacques Lethuillier, certificat de 3^e cycle en physique supérieure (Caen)

Professeurs adjoints

Marie-Alice Belle, Ph. D. (Sorbonne Nouvelle)
Alvaro Echeverri, Ph. D. traduction (Montréal)
Chantal Gagnon, Ph. D. (Aston)

Professeurs associés

Jeanne Dancette, M.A. traduction, Ph. D. linguistique, orientation traduction (Montréal)

Brenda Hosington, Ph. D. (Western Ontario)

Alexis Nuselovici Nours, doctorat en littérature française (Sorbonne)

Paul St-Pierre, Ph. D. (Toronto)

Responsable de formation professionnelle

Nycole Bélanger, M.A. traduction

Programme 1-180-1-0

Version 06

B.A. spécialisé en linguistique

J

Les admissions à ce programme sont suspendues. Le candidat intéressé par la discipline peut considérer l'admission à l'un des programmes suivants : Majeure ou Mineure en linguistique, Baccalauréat bidisciplinaire en littératures de langue française et linguistique, Baccalauréat bidisciplinaire en linguistique et psychologie.

Programme 1-180-2-0

Version 05

Majeure en linguistique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 24 cr.

Connaissances de base 1

LNG 1080	3	AH	1	j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	AH	1	j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	AH	1	j	Notions de syntaxe
+ LNG 2050	3	AH	1	j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3	AH	1	j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3	AH	1	j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3	AH	1	j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3	AH	1	j	Phonologie du français

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Connaissances de base 2

+ LNG 3040	3	AH	1	j	Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050	3	AH	1	j	Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070	3	AH	1	j	Phonologie : théorie et description
+ LNG 3400	3	AH	1	j	Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560	3	AH	1	j	Phonétique : théorie et description

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances de base 3 – linguistique historique et philologie

LNG 1050	3	AH	1	j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	AH	1	j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	AH	1	j	Temps et espaces francophones
+ LNG 2820	3	AH	1	j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Maîtrise du français

FRA 1013	3	H	1	j	La rédaction
FRA 2952G	3	AHE	1	s	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	AHE	1	s	Structuration de textes
TRA 1005	3	AH	1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	AH	1	j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langues

+ ALL 1901	3	AHE	1	j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3	AHE	1	j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3	AHE	1	j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3	AHE	1	j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1911	3	A	1	j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3	H	1	j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3	A	1	j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3	E	1	j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
+ ANG 1102	3	E	1	j	English Composition 2
+ ARA 1901	3	AHE	1	js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3	AHE	1	js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3	AH	1	j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3	AH	1	j	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1050	6	AHE	1	js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6	AH	1	js	Chinois élémentaire 2
ESP 1901	3	AHE	1	js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3	AHE	1	js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3	AHE	1	js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3	AHE	1	js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3	A	1	s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)

+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
LNG 1013	3 AH 1 j	Langue et technologie
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils et applications

LNG 1000	3 AH 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1013	3 AH 1 j	Langue et technologie
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique
+ LNG 2000	3 AH 1 j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3 AH 1 j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3 AH 1 j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3 AH 1 j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3 AH 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3 AH 1 j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique
+ LNG 3120	3 AH 1 j	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3 AH 1 j	Atelier de travaux pratiques
+ LNG 3450	3 H 1 j	Production de la parole
+ LNG 3460	3 AH 1 j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Sujets spéciaux

LNG 1090	3 AH 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3 AH 1 j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3 AH 1 j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3 AH 1 j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3 AH 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3 AH 1 j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3 AH 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois
LNG 2140	3 AH 1 j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3 AH 1 j	History of the English Language
LNG 2240	3 AH 1 j	Pragmatique
+ LNG 2355	3 AH 1 j	Troubles du langage et linguistique
+ LNG 2390	3 AH 1 j	Social and Regional Variation in English
+ LNG 3090	3 AH 1 j	Neurosciences du langage

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments en linguistique historique et philologie romane

LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique
+ LNG 2120	3 AH 1 j	Le français moderne, de 1500 à 1789
+ LNG 2650	3 AH 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 3020	3 AH 1 j	Problèmes en histoire du français
+ LNG 3240	3 AH 1 j	Philologie romane

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formations complémentaires et connexes

ANT 2611	3 AE 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Mythes, rites, symboles
ANT 2665	3 AH 1 j	Description ethnolinguistique
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ARV 1054	3 A 1 s	Classification des archives
ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
ETM 2102	3 AH 1 j	Les institutions médiévales

FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1

Programme 1-180-4-0

Version 04

Mineure en linguistique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la linguistique 1

LNG 1080	3	AH	1	j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	AH	1	j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	AH	1	j	Notions de syntaxe

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique 2

+ LNG 2050	3	AH	1	j	Syntaxe du français
+ LNG 2080	3	AH	1	j	Sémantique du français
+ LNG 2360	3	AH	1	j	Morphologie du français
+ LNG 2400	3	AH	1	j	Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470	3	AH	1	j	Phonologie du français

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la linguistique historique et à la philologie

LNG 1050	3	AH	1	j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	AH	1	j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	AH	1	j	Temps et espaces francophones
+ LNG 2820	3	AH	1	j	Linguistique historique : introduction

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Maîtrise du français

FRA 1013	3	H	1	j	La rédaction
FRA 2952G	3	AHE	1	s	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	AHE	1	s	Structuration de textes
TRA 1005	3	AH	1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	AH	1	j	Interférences linguistiques

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Outils et applications

LNG 1000	3	AH	1	j	Introduction aux langages formels
LNG 1013	3	AH	1	j	Langue et technologie
LNG 1060	3	AH	1	j	Stylistique
+ LNG 2000	3	AH	1	j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3	AH	1	j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2002	3	AH	1	j	Acquisition et linguistique
LNG 2005	3	AH	1	j	Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2160	3	AH	1	j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3	AH	1	j	Français, langue maternelle
+ LNG 2250	3	AH	1	j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	AH	1	j	Langues secondes
LNG 2350	3	AH	1	j	Sociolinguistique
+ LNG 3120	3	AH	1	j	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	AH	1	j	Atelier de travaux pratiques
+ LNG 3450	3	H	1	j	Production de la parole
+ LNG 3460	3	AH	1	j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Sujets spéciaux

LNG 1090	3	AH	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1131	3	AH	1	j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3	AH	1	j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3	AH	1	j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3	AH	1	j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2011	3	AH	1	j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3	AH	1	j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3	AH	1	j	Français québécois
LNG 2140	3	AH	1	j	Questions de bilinguisme
+ LNG 2231	3	AH	1	j	History of the English Language
LNG 2240	3	AH	1	j	Pragmatique
+ LNG 2355	3	AH	1	j	Troubles du langage et linguistique
+ LNG 2390	3	AH	1	j	Social and Regional Variation in English

Programme 1-182-4-0

Version 01

Mineure en sciences cognitives

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent suivre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent suivre plus

de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Segment 74

Bloc 74 A *obligatoire* 3 cr.

PSY 2065 3 AH 1 j Processus cognitifs 1

Bloc 74 B *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Fondements théoriques et méthodologiques

IFT 1810 3 AHE 1 js Introduction à la programmation
IFT 1990 3 H 1 js Informatique pour sciences sociales
LNG 1080 3 AH 1 j Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1540 3 AH 1 j Notions de syntaxe
PHI 1005 3 A 1 j Logique 1
PHI 2320 3 H 1 j Philosophie de l'esprit
PSY 1006 3 AH 1 j Méthodologie scientifique 1
PSY 1035 3 AH 1 js Psychologie physiologique

Bloc 74 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Champs sectoriels disciplinaires

+ IFT 1166 3 AHE 1 js Programmation orientée objet en C++
+ IFT 2810 3 A 1 s Structures de données
+ IFT 2821 3 H 1 s Introduction aux bases de données
LNG 1000 3 AH 1 j Introduction aux langages formels
LNG 1400 3 AH 1 j Notions de phonétique et de phonologie
+ LNG 2000 3 AH 1 j Grammaires formelles
+ LNG 2001 3 AH 1 j Atelier de programmation linguistique
LNG 2002 3 AH 1 j Acquisition et linguistique
LNG 2005 3 AH 1 j Introduction à la lexicométrie
+ LNG 2050 3 AH 1 j Syntaxe du français
+ LNG 2160 3 AH 1 j Introduction à la psycholinguistique
LNG 2240 3 AH 1 j Pragmatique
+ LNG 2250 3 AH 1 j Analyse du discours en linguistique
+ LNG 2355 3 AH 1 j Troubles du langage et linguistique
+ LNG 3090 3 AH 1 j Neurosciences du langage
PHI 1130 3 H 1 j Philosophie des sciences
PHI 1300 3 AE 1 j Philosophie de la connaissance
PHI 2005 3 H 1 j Logique 2
PHI 2180 3 H 1 j Philosophie du langage
PHI 2305 3 A 1 j Théories de la connaissance
PSY 1004 3 AH 1 j Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 2055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
+ PSY 3032 3 AH 1 j Neuropsychologie humaine
+ PSY 3063 3 H 1 j Processus cognitifs 2
+ PSY 3083 3 H 1 j Mémoire humaine

Programme 1-183-1-0

Version 02

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie*

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Une révision de ce programme est à l'étude au moment de la mise à jour de l'annuaire. Un nouveau programme en neurosciences cognitives pourrait le remplacer.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 60 cr.

Bases en linguistique et en psychologie

LNG 1080 3 AH 1 j Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400 3 AH 1 j Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540 3 AH 1 j Notions de syntaxe
+ LNG 2050 3 AH 1 j Syntaxe du français
+ LNG 2080 3 AH 1 j Sémantique du français
+ LNG 2360 3 AH 1 j Morphologie du français
+ LNG 2400 3 AH 1 j Phonétique instrumentale du français
+ LNG 2470 3 AH 1 j Phonologie du français
LNP 1000 3 A 1 j Linguistique et psychologie
LNP 3000 3 H 1 j Synthèses en linguistique et psychologie
PSY 1004 3 AH 1 j Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006 3 AH 1 j Méthodologie scientifique 1
PSY 1035 3 AH 1 js Psychologie physiologique
PSY 1085 3 AH 1 j L'apprentissage
PSY 1095 3 AHE 1 j L'enfance
PSY 2055 3 AH 1 j Psychologie de la perception
PSY 2065 3 AH 1 j Processus cognitifs 1
PSY 2115 3 AHE 1 js Psychopathologie: introduction
PSY 3022 3 AH 1 j Histoire critique de la psychologie
+ PSY 3032 3 AH 1 j Neuropsychologie humaine

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langage et cognition

LNG 2002 3 AH 1 j Acquisition et linguistique
LNG 2140 3 AH 1 j Questions de bilinguisme
+ LNG 2355 3 AH 1 j Troubles du langage et linguistique
+ LNG 3090 3 AH 1 j Neurosciences du langage

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Formation approfondie en linguistique

+ LNG 3040 3 AH 1 j Syntaxe : théorie et description
+ LNG 3050 3 AH 1 j Sémantique : théorie et description
+ LNG 3070 3 AH 1 j Phonologie : théorie et description
LNG 3160 3 AH 1 j Atelier de travaux pratiques
+ LNG 3400 3 AH 1 j Morphologie : théorie et description
+ LNG 3560 3 AH 1 j Phonétique : théorie et description

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire en linguistique

LNG 1000 3 AH 1 j Introduction aux langages formels
LNG 1050 3 AH 1 j Ancien et moyen français
LNG 1060 3 AH 1 j Stylistique
LNG 1090 3 AH 1 j Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1120 3 AH 1 j Histoire de la langue française

LNG 1125	3	AH	1	j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	AH	1	j	Histoire du français en Amérique
LNG 1131	3	AH	1	j	Linguistic Introduction to English
LNG 1150	3	AH	1	j	Linguistique amérindienne
+ LNG 1231	3	AH	1	j	Topics in English Linguistics
LNG 1300	3	AH	1	j	Dictionnaires : analyse de contenu
+ LNG 2000	3	AH	1	j	Grammaires formelles
+ LNG 2001	3	AH	1	j	Atelier de programmation linguistique
LNG 2005	3	AH	1	j	Introduction à la lexicométrie
LNG 2011	3	AH	1	j	Courants théoriques en linguistique
+ LNG 2045	3	AH	1	j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3	AH	1	j	Français québécois
+ LNG 2160	3	AH	1	j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2170	3	AH	1	j	Français, langue maternelle
+ LNG 2231	3	AH	1	j	History of the English Language
LNG 2240	3	AH	1	j	Pragmatique
+ LNG 2250	3	AH	1	j	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	AH	1	j	Langues secondes
LNG 2350	3	AH	1	j	Sociolinguistique
+ LNG 2390	3	AH	1	j	Social and Regional Variation in English
+ LNG 2820	3	AH	1	j	Linguistique historique : introduction
+ LNG 3120	3	AH	1	j	Traitement automatique du langage
+ LNG 3450	3	H	1	j	Production de la parole
+ LNG 3460	3	AH	1	j	Perception et acoustique de la parole

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation approfondie en psychologie du développement

+ PSY 3090	3	AH	1	j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3093	3	AHE	1	j	Adolescence
+ PSY 3096	3	AH	1	j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3254	3	AH	1	j	Maturité et vieillesse

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation approfondie en psychologie cognitive

+ PSY 3033	3	A	1	j	Neuropsychologie sensorielle
+ PSY 3063	3	H	1	j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3	H	1	j	Mémoire humaine
+ PSY 3106	3	H	1	j	La psychologie du rêve

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire en psychologie

PSY 1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
PSY 1075	3	AHE	1	js	Psychologie sociale
PSY 1105	3	AH	1	js	Psychologie de la personnalité
+ PSY 2003	3	AH	1	j	Introduction à la psychométrie
+ PSY 2007	3	AH	1	j	Laboratoire 1
PSY 2078	3	A	1	j	Psychologie des femmes
PSY 2098	3	A	1	j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	AH	1	j	Psychologie et éducation
+ PSY 2128	3	AHE	1	j	Psychologie et monde du travail
PSY 2253	3	H	1	j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3071	3	AH	1	js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3079	3	H	1	j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3114	3	AH	1	j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3	A	1	j	Violence familiale
+ PSY 3250	3	H	1	j	Violence et agression
+ PSY 3258	3	AH	1	j	Psychopathologie 2
+ PSY 3260	3	H	1	j	Théorie psychanalytique : Freud et après

Programme 1-147-1-5

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 72B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou tout autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire

48 cr.

Bases en études françaises et linguistique

FRA 1000	3	A	1	j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3	AH	1	j	Analyse de textes
FRA 1021	3	H	1	j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	A	1	j	Histoire de la littérature
+ FRA 2007	3	H	1	j	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	A	1	j	Théories et méthodes critiques
FRA 3308	3	H	1	s	Littérature et linguistique
LNG 1050	3	AH	1	j	Ancien et moyen français
LNG 1080	3	AH	1	j	Lexicologie, sémantique et morphologie

LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie	Bloc 72 E	option	minimum 6 cr., maximum 6 cr.
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe			
+ LNG 2050	3 AH 1 j	Syntaxe du français			
+ LNG 2080	3 AH 1 j	Sémantique du français			
+ LNG 2360	3 AH 1 j	Morphologie du français			
+ LNG 2400	3 AH 1 j	Phonétique instrumentale du français			
+ LNG 2470	3 AH 1 j	Phonologie du français			
Bloc 72 B	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			
Langues					
+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)			
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)			
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)			
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)			
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)			
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)			
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)			
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)			
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)			
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)			
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)			
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)			
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)			
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)			
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)			
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)			
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)			
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)			
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)			
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)			
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1			
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2			
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)			
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)			
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)			
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)			
Bloc 72 C	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 9 cr.</i>			
Histoire des littératures de langue française					
FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale			
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme			
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes			
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités			
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise			
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie			
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)			
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)			
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge			
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance			
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle			
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France			
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle			
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle			
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle			
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.			
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine			
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine			
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes			
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine			
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain			
Bloc 72 D	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>			
Langue dans la francophonie					
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones			
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique			
LNG 1300	3 AH 1 j	Dictionnaires : analyse de contenu			
+ LNG 2045	3 AH 1 j	Grammaire du français et linguistique			
LNG 2170	3 AH 1 j	Français, langue maternelle			
TRA 2115	3 AHE 1 j	Histoire de la traduction			
TRA 3075	3 AH 1 j	Traduction et cultures			
TRA 3125	3 AH 1 j	Théories contemporaines de la traduction			
+ TRA 3580	3 AH 1 j	Traduction littéraire			
FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème			
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman			
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai			
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre			
FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales			
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques			
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines			
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives			
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques			
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques			
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones			
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime			
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine			
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise			
Bloc 72 F	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>			
Langue avant 1800					
LNG 1120	3 AH 1 j	Histoire de la langue française			
+ LNG 2120	3 AH 1 j	Le français moderne, de 1500 à 1789			
+ LNG 2650	3 AH 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français			
+ LNG 2820	3 AH 1 j	Linguistique historique : introduction			
Bloc 72 G	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>			
Champs sectoriels en linguistique					
LNG 1013	3 AH 1 j	Langue et technologie			
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique			
LNG 1090	3 AH 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques			
LNG 1150	3 AH 1 j	Linguistique amérindienne			
LNG 2005	3 AH 1 j	Introduction à la lexicométrie			
LNG 2011	3 AH 1 j	Courants théoriques en linguistique			
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois			
LNG 2140	3 AH 1 j	Questions de bilinguisme			
+ LNG 2160	3 AH 1 j	Introduction à la psycholinguistique			
LNG 2240	3 AH 1 j	Pragmatique			
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique			
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes			
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique			
Bloc 72 H	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>			
Recherches en littérature française					
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres			
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit			
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique			
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature			
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature			
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation			
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles			
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société			
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie			
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature			
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias			
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature			
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature			
Bloc 72 I	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>			
Recherches en linguistique					
+ LNG 3020	3 AH 1 j	Problèmes en histoire du français			
+ LNG 3040	3 AH 1 j	Syntaxe : théorie et description			
+ LNG 3050	3 AH 1 j	Sémantique : théorie et description			
+ LNG 3070	3 AH 1 j	Phonologie : théorie et description			
+ LNG 3240	3 AH 1 j	Philologie romane			
+ LNG 3400	3 AH 1 j	Morphologie : théorie et description			
+ LNG 3560	3 AH 1 j	Phonétique : théorie et description			

Programme 1-185-1-0

Version 11

B.A. spécialisé en traduction**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux blocs 01A, 01B, et 01G ou 01Y, durant sa 1^{re} année; aux blocs 01C et 01D durant sa 2^e année; aux blocs 01E et 01F durant sa 3^e année; et au bloc 71A ou 72A durant ses 2^e et 3^e années. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de baccalauréat en traduction. L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP en fait la demande à la fin de sa 1^{re} année dans le programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste de l'anglais au français, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2^e et de 3^e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation générale comprend les segments 01 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. L'orientation COOP comprend les segments 01 et 72 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. Les étudiants de cette dernière orientation doivent aussi réussir les stages hors programme TRA 2001, 3001 et 3002 (Stage en milieu de travail 1, 2 et 3).

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *obligatoire* 24 cr.

Formation de base

TRA 1005	3	AH	1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	AH	1	j	Interférences linguistiques
TRA 1025	3	AH	1	j	Text Analysis
TRA 1300	3	AH	1	j	Techniques de rédaction
TRA 1400	3	AH	1	j	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3	AH	1	j	Méthodologie de la traduction
+ TRA 1550	3	AH	1	j	Traduction générale
+ TRA 1600	3	AH	1	j	Outils informatiques des langagiers

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances et pratique de l'anglais

ANG 1022	3	H	1	j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	A	1	j	Contemporary American Culture
+ ANG 1053	3	E	1	j	English Grammar 2
+ ANG 1103	3	A	1	j	English Composition 3
+ ANG 1104	3	H	1	j	English Composition 4
+ ANG 1913	3	H	1	j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3	AHE	1	j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3	HE	1	j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 1750	3	AH	1	j	Introduction to English Translation
TRA 2750	3	AH	1	j	General Translation

Bloc 01 C *obligatoire* 15 cr.

Formation avancée

TRA 2115	3	AHE	1	j	Histoire de la traduction
+ TRA 2450	3	AH	1	j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2550	3	AH	1	j	Traduction avancée
+ TRA 2600	3	AHE	1	j	Outils informatiques avancés
+ TRA 2650	3	AH	1	j	Révision de textes

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues de spécialités

+ TRA 2210	3	AH	1	j	Langues scientifique et technique
+ TRA 2220	3	AH	1	j	Langues commerciale et économique
+ TRA 2240	3	AH	1	j	Langue et notions biomédicales
+ TRA 2260	3	AH	1	j	Langue et notions juridiques

Bloc 01 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Thématiques particulières

TRA 2305G	3	AHE	1	js	Interprétation en milieu social
TRA 3075	3	AH	1	j	Traduction et cultures
TRA 3400G	3	AHE	1	js	Initiation à la localisation
+ TRA 3450	3	AH	1	j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA 3550	3	AH	1	j	Adaptation publicitaire
+ TRA 3580	3	AH	1	j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3	AH	1	j	Traduction audiovisuelle
+ TRA 3650	3	AH	1	j	Révision avancée
+ TRA 3850	3	AH	1	j	Introduction à l'interprétation
+ TRA 3860	3	AH	1	j	Interprétation communautaire
+ TRA 3990	3	AH	1	j	Tendances langagières

Bloc 01 F *obligatoire* 12 cr.

De la théorie à la pratique

TRA 3125	3	AH	1	j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3310	3	AH	1	j	Rédaction professionnelle
+ TRA 3505	3	AH	1	j	Traduction et adaptation
+ TRA 3900	3	AH	1	j	Réalités professionnelles

Bloc 01 G *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances linguistiques

LNG 1060	3	AH	1	j	Stylistique
LNG 1061G	3	AHE	1	s	De la grammaire au style
LNG 1080	3	AH	1	j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1090	3	AH	1	j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1120	3	AH	1	j	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	AH	1	j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	AH	1	j	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	AH	1	j	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 1955	3	A	1	j	Notions générales de linguistique

+ LNG	2250	3	AH	1	j	Analyse du discours en linguistique
LNG	3510G	3	AHE	1	s	Grammaire supérieure normative
<i>Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>						

Connaissances connexes

ANT	1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
ARV	2955	3	H	1	s	Histoire du livre et de l'imprimé
BIO	1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
BIO	1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
CHM	1600	3	H	1	j	Chimie de l'environnement : introduction
COM	1150	3	AH	1	j	Rédaction en communication 1
COM	1300	3	AH	1	j	Théories de la communication
COM	1500	3	AH	1	j	Communication organisationnelle
DRT	1151G	3	AHE	1	s	Introduction à l'étude du droit
DRT	2401G	3	AHE	1	s	Droit des affaires 1
ECN	1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
ECN	1800	3	AHE	1	j	Économies nord-américaines
ESP	1317	3	H	1	j	Civilisation hispano-américaine 1
FAS	1000	3	AH	1	js	Introduction à l'interculturel
HST	1043	3	H	1	j	Histoire des États-Unis
HST	1905	3	H	1	j	Histoire du Canada contemporain
HST	2904	3	AE	1	j	Histoire du Québec contemporain
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT	1986	3	AHE	1	js	Traitement informatique des textes
JOU	2310	3	AHE	1	js	Analyse de l'actualité
LCO	2300	3	H	1	j	Pratiques culturelles
MSO	2000G	3	AHE	1	js	Introduction à l'épidémiologie
PBT	1000	3	AH	1	js	Communication marketing
POL	1953	3	AH	1	js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	1954	3	AH	1	js	Politique internationale
PSL	1993	3	H	1	j	Physiologie générale
REI	1010	3	A	1	j	Introduction aux relations industrielles
REI	1030	3	AH	1	j	Gestion et fonctions de l'organisation
REI	1240	3	H	1	j	Gestion des ressources humaines

Segment 71 Propre à l'orientation générale

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Traduction spécialisée

+ TRA	2515	3	AH	1	j	Traduction technique
+ TRA	2525	3	AH	1	j	Traduction commerciale
+ TRA	2545	3	AH	1	j	Traduction médicale et pharmaceutique
+ TRA	2565	3	AH	1	j	Traduction juridique, lois et contrats
+ TRA	2900	3	AH	1	j	Simulation de cabinet de traduction
+ TRA	2950H	6	AHE	1	js	Pratique en milieu de travail
+ TRA	3250	3	AH	1	j	Langue et traduction informatiques
+ TRA	3515	3	AH	1	j	Traduction scientifique
+ TRA	3525	3	AH	1	j	Traduction économique
+ TRA	3545	3	AH	1	j	Traduction en biotechnologie
+ TRA	3565	3	AH	1	j	Traduction juridique, valeurs mobilières
+ TRA	3750	3	AH	1	j	Specialized Translation

Segment 72 Propre à l'orientation COOP

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Traduction spécialisée

+ TRA	2515	3	AH	1	j	Traduction technique
+ TRA	2525	3	AH	1	j	Traduction commerciale
+ TRA	2545	3	AH	1	j	Traduction médicale et pharmaceutique
+ TRA	2565	3	AH	1	j	Traduction juridique, lois et contrats
+ TRA	3250	3	AH	1	j	Langue et traduction informatiques
+ TRA	3515	3	AH	1	j	Traduction scientifique
+ TRA	3525	3	AH	1	j	Traduction économique
+ TRA	3545	3	AH	1	j	Traduction en biotechnologie
+ TRA	3565	3	AH	1	j	Traduction juridique, valeurs mobilières
+ TRA	3750	3	AH	1	j	Specialized Translation

Programme 1-185-2-0

Version 03

Majeure en traduction**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1^{re} année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2^e année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2^e et de 3^e cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1^{re} année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2^e année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Dé-

partement. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeur en traduction.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 24 cr.

Formation de base

TRA 1005	3 AH 1 j	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3 AH 1 j	Interférences linguistiques
TRA 1025	3 AH 1 j	Text Analysis
TRA 1300	3 AH 1 j	Techniques de rédaction
TRA 1400	3 AH 1 j	Recherche documentaire et terminologique
TRA 1500	3 AH 1 j	Méthodologie de la traduction
+ TRA 1550	3 AH 1 j	Traduction générale
+ TRA 1600	3 AH 1 j	Outils informatiques des langagiers

Bloc 70 B option *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Connaissance de l'anglais

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 1750	3 AH 1 j	Introduction to English Translation
TRA 2750	3 AH 1 j	General Translation

Bloc 70 C obligatoire 12 cr.

Formation avancée

+ TRA 2450	3 AH 1 j	Terminologie et terminographie
+ TRA 2550	3 AH 1 j	Traduction avancée
+ TRA 2600	3 AHE 1 j	Outils informatiques avancés
+ TRA 3900	3 AH 1 j	Réalités professionnelles

Bloc 70 D option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Langues de spécialités

TRA 2210	3 AH 1 j	Langues scientifique et technique
+ TRA 2220	3 AH 1 j	Langues commerciale et économique
+ TRA 2240	3 AH 1 j	Langue et notions biomédicales
+ TRA 2260	3 AH 1 j	Langue et notions juridiques

Bloc 70 E option *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Traduction spécialisée

+ TRA 2515	3 AH 1 j	Traduction technique
+ TRA 2525	3 AH 1 j	Traduction commerciale
+ TRA 2545	3 AH 1 j	Traduction médicale et pharmaceutique
+ TRA 2565	3 AH 1 j	Traduction juridique, lois et contrats
+ TRA 3250	3 AH 1 j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3515	3 AH 1 j	Traduction scientifique
+ TRA 3525	3 AH 1 j	Traduction économique
+ TRA 3545	3 AH 1 j	Traduction en biotechnologie
+ TRA 3565	3 AH 1 j	Traduction juridique, valeurs mobilières
+ TRA 3750	3 AH 1 j	Specialized Translation

Bloc 70 F option *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Thématiques particulières

TRA 2115	3 AHE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA 2650	3 AH 1 j	Révision de textes
TRA 3125	3 AH 1 j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3310	3 AH 1 j	Rédaction professionnelle
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation
+ TRA 3450	3 AH 1 j	Terminologie et aménagement linguistique
+ TRA 3505	3 AH 1 j	Traduction et adaptation
+ TRA 3550	3 AH 1 j	Adaptation publicitaire
+ TRA 3580	3 AH 1 j	Traduction littéraire
+ TRA 3590	3 AH 1 j	Traduction audiovisuelle
+ TRA 3850	3 AH 1 j	Introduction à l'interprétation
+ TRA 3860	3 AH 1 j	Interprétation communautaire
+ TRA 3990	3 AH 1 j	Tendances langagières

Certificat de traduction troisième langue

(Voir sous le Département de littératures et de langues modernes.)

Département de littérature comparée

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8137

Téléphone : 514-343-7255

Télécopieur : 514-343-2211

INTRODUCTION

Créé en 1969, le programme de littérature comparée de l'Université de Montréal a pu fêter son vingtième anniversaire en se transformant en département.

La littérature comparée, à l'Université de Montréal, se caractérise par l'importance qu'elle accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), le Département de littérature comparée en suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon, Moyen Orient); ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

La littérature comparée, telle qu'on la pratique à l'Université de Montréal, entend jouer le rôle de carrefour entre diverses disciplines (études littéraires, histoire, philosophie, linguistique, anthropologie, communication, sociologie, etc.). En effet, en offrant l'occasion d'explorer et de construire des outils permettant l'abord comparé de zones discursives multiples (science, philosophie, théologie) et leur confrontation à des ensembles visuels ou auditifs divers (peinture, sculpture, danse, musique, cinéma, médias de masse et médias interactifs), la littérature comparée reconstruit un lieu de dialogue et d'interrogations qui avait été largement disloqué par les processus de spécialisation et de cloisonnement disciplinaire à l'œuvre depuis le début du XIX^e siècle. Ce lieu permettra donc à toutes ces disciplines de mieux traiter, ensemble, les questions brûlantes et fondamentales auxquelles notre civilisation est confrontée et qui relèvent des humanités depuis toujours.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Simon Harel****Professeurs titulaires**

Amaryll Chanady, Ph. D. (Alberta)
 Terry Cochran, Ph. D. (Minnesota)
 Philippe Despoix, Ph. D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
 Jean-Claude Guédon, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
 Simon Harel, Ph. D. (Paris VII)
 Wladimir Krysiniski, Ph. D. (Strasbourg), MSRC
 Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph. D. (Princeton)
 Livia Monnet, Ph. D. (Vienne)

Professeurs agrégés

Jacques Cardinal, Ph. D. (Montréal)
 Najat Rahman, Ph. D. (Wisconsin-Madison)
 Eric Savoy, Ph. D. (Queen's)

Professeur émérite

Antonio Gomez-Moriana

Programme 1-140-2-0

Version 01

Majeure en littérature comparée**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 33 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

Fondements

LCO 1000	3 A	1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H	1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2

LCO 2060	3 A	1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2100	3 A	1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H	1 js	Théories de la littérature
LCO 3030	3 A	1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Comparaisons littéraires

LCO 1010	3 A	1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 H	1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3 H	1 j	Discours épique
LCO 2000	3 H	1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 A	1 js	Études comparatives des récits
LCO 2070	3 H	1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H	1 j	Cours thématique
LCO 3050	3 A	1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Interdisciplinaire

FAS 1005	3 A	1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3 H	1 j	Avènement du monde contemporain
LCO 1001	3 H	1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 H	1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3 AH	1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2030	3 A	1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 H	1 j	Pratiques culturelles
LCO 3001	3 H	1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3 E	1 j	Littérature et diversité humaine

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Ouverture aux autres disciplines

ANT 1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
ANT 2020	3 H	1 js	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3 H	1 j	Langue, culture et poétique
ARV 2955	3 H	1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3 H	1 js	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3 AH	1 js	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3 A	1 j	Le monde antique
FAS 1030	3 A	1 j	Le Moyen Âge
FAS 1040	3 H	1 j	L'Europe à la Renaissance
FAS 1050	3 A	1 j	L'invention de l'homme moderne
HST 1941	3 A	1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H	1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3 H	1 j	Esthétique de la littérature
+ SOL 1015	3 A	1 j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3 A	1 j	Culture et société
TRA 2115	3 AHE	1 j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3 AH	1 j	Traduction et cultures
TRA 3125	3 AH	1 j	Théories contemporaines de la traduction

Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Aires culturelles

AES 2011	3 AH	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H	1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2260	3 H	1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A	1 j	Modernisme allemand
ALL 2321	3 A	1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 3263	3 AHE	1 j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3 H	1 j	Le roman allemand contemporain
ANG 1033	3 H	1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A	1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3 H	1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H	1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3 A	1 j	Littérature arabe
CIN 1107	3 H	1 js	Cinéma nationaux
+ ESP 1225	6 A	1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3 A	1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3 A	1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H	1 j	Introduction aux modernités
FRA 2141	3 H	1 j	Littérature maghrébine

FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
+ ITL 3075	3 A 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 A 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 AH 1 js	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

L'étudiant doit avoir initialement la connaissance passive de l'anglais.

Programme 1-140-4-0

Version 01

Mineure en littérature comparée

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Méthodologies

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Littérature

LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3 A 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3 H 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LCO 3030	3 A 1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3 A 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Interdisciplinaire

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3 H 1 j	Langue, culture et poétique
CIN 3103	3 H 1 js	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles

LCO 3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	E	1	j	Littérature et diversité humaine
PHI 1600	3	H	1	j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2200	3	H	1	j	Nietzsche
PHI 3250	3	H	1	j	Esthétique de la littérature
+ SOL 1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles

AES 2011	3	AH	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	AH	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	A	1	j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	H	1	j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	H	1	j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2260	3	H	1	j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3	A	1	j	Modernisme allemand
ALL 2321	3	A	1	j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3	H	1	j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3	A	1	j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	H	1	j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	H	1	j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	A	1	j	Littérature arabe
CIN 1107	3	H	1	js	Cinéma nationaux
+ ESP 1225	6	A	1	j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3	H	1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	A	1	j	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3	A	1	s	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3	A	1	j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3	H	1	j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	A	1	s	Littérature africaine
FRA 2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	H	1	js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	H	1	j	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	AH	1	j	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3	H	1	j	Histoire de la littérature latine
LCO 3521	3	A	1	j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3	A	1	js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	AH	1	js	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3	A	1	j	Introduction au Québec

Programme 1-174-1-0 Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études cinématographiques et Littérature comparée J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours devront avoir été complétés pour chacune des deux disciplines (incluant les cours des blocs 70D, E et F). On recommande fortement que l'étudiant qui maîtrise seulement deux langues consacre les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme offre à l'étudiant une formation bidisciplinaire en études cinématographiques et littérature comparée. Il vise à doter l'étudiant 1) d'une formation théorique et critique en littérature et en cinéma; 2) de connaissances sur l'interaction des différents médias dans la culture; 3) d'une formation transdisciplinaire grâce entre autres à plusieurs cours axés sur l'interaction des disciplines et des médias; 4) d'une spécialisation dans une aire culturelle donnée. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et en études cinématographiques. Il constitue un atout pour entrer sur le marché du travail dans le domaine de la culture, des communications et du multimédia.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 60 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 24 cr.

Théories et méthodologies

CIN 1101	3	AH	1	js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	A	1	j	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	A	1	j	Théories du cinéma
LCO 1000	3	A	1	j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	H	1	j	Le textuel et le visuel
LCO 2100	3	A	1	j	Littérature et théories de la culture
LCO 3001	3	H	1	j	Problèmes de la représentation

Bloc 70 B *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Disciplinaire (cinéma)

CIN 1103	3	H	1	j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	A	1	js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	AH	1	js	Le cinéma politique
CIN 1109	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	AH	1	js	Les genres et le cinéma 2
CIN 2103	3	H	1	j	Analyse filmique
CIN 2104	3	AH	1	js	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	AH	1	j	L'avènement du cinéma
CIN 2107	3	A	1	j	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	AH	1	js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2111	3	A	1	s	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	AH	1	js	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2116	3	A	1	j	Cinéma et sciences humaines
CIN 2118	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	E	1	j	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3102	3	H	1	js	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	H	1	js	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	A	1	j	Histoire et théorie du scénario

Bloc 70 C *option* *minimum 18 cr., maximum 21 cr.*

Disciplinaire (littérature comparée)

FAS 1000	3	AH	1	js	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3	A	1	j	Introduction aux sciences humaines

LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3 A 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3 H 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LCO 3020	3 E 1 j	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3 A 1 j	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3 A 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cinéma et autres arts (cinéma)

CIN 1108	3 H 1 js	Cinéma et télévision
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques
CIN 2120	3 AH 1 js	Cinéma et bande dessinée
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
JEU 1003	3 AH 1 js	Jeu vidéo et cinéma

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Aires culturelles (cinéma)

AES 2014	3 AH 1 j	Le cinéma chinois
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
CIN 1107	3 H 1 js	Cinéma nationaux
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3 H 1 s	Cinéma grec
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945

Bloc 70 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Aires culturelles (littérature comparée)

AES 2011	3 AH 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 1700	3 H 1 j	Literature and Film
ANG 1755	3 H 1 j	Vampires in Film and Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 H 1 s	Le roman italien contemporain

+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées
PTG 1210	3 A 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 AH 1 js	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec

Programme 1-142-1-0

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Parmi ses 45 crédits à option, l'étudiant doit prendre 18 crédits dans les blocs 70B, 70C et 70D et 15 crédits dans les blocs 70F, 70G, 70H et 70I. L'étudiant doit choisir les 12 crédits dans une seule langue parmi celles proposées au bloc 70E. En outre, 6 crédits feront partie des 42 crédits en littérature comparée et 6 crédits feront partie des 42 crédits en philosophie. L'étudiant qui maîtrise seulement deux langues doit consacrer les 6 crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme assure une formation approfondie en littérature comparée et en philosophie. Il vise en outre à doter l'étudiant : 1) de connaissances sur l'interaction entre les deux disciplines dans le passé et aujourd'hui; 2) d'un esprit critique qui lui permet de réfléchir en profondeur sur certaines problématiques spécifiques comme le sujet, l'identité, l'altérité et la diversité humaine; 3) de la connaissance d'une langue autre que le français et l'anglais. Le programme donne accès à la maîtrise en littérature comparée et à la maîtrise en philosophie. Il constitue un atout pour n'importe quel emploi qui exige un esprit critique et une bonne compréhension des débats politiques et sociaux actuels.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 39 cr.

Fondements

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Interdisciplinaire (littérature comparée)

FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2060	3 A 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3020	3 E 1 j	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3 A 1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Problématiques comparatistes (littérature comparée)

LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2070	3 H 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3050	3 A 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Aires culturelles (littérature comparée)

AES 2011	3 AH 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1325	3 A 1 j	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées

PTG 1210	3 A 1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 AH 1 js	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec

Bloc 70 E

option

minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3 H 1 s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3 H 1 s	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 2510	3 AH 1 j	Pratique orale de l'espagnol
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ ITL 1070	3 A 1 js	Grammaire avancée 1
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ ITL 2040	3 E 1 j	Italien parlé
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 H 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 j	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 j	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 j	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 j	Japonais avancé : langue écrite 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 70 F

option

minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance

PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire de la philosophie (philosophie)

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote

Bloc 70 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Philosophie éthico-politique (philosophie)

PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Philosophie continentale (philosophie)

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études anglaises et Littérature comparée

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département des littératures de langue française

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016
Téléphone : 514-343-6225
Télécopieur : 514-343-2256

INTRODUCTION

Créé en 1962, le Département compte aujourd'hui parmi les départements de littérature française les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraires.

Les programmes de 1^{er} cycle permettent d'associer à une solide culture littéraire et historique diverses formes de spécialisation qui ouvrent sur le monde contemporain. La mineure et la majeure en littératures de langue française peuvent être combinées respectivement à un diplôme de majeure ou à une mineure d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : histoire, poétique

et théorie des littératures; dramaturgie; francophonie. La première orientation est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, avec études cinématographiques, avec philosophie, avec linguistique et avec études anglaises, ainsi qu'au baccalauréat en lettres et sciences humaines. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en 1^{re} année; ils le sont moins en 2^e et disparaissent complètement en 3^e année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants.

En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département.

Le Département reçoit aussi régulièrement des professeurs invités et il accueille de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser à *litt-fra@umontreal.ca* ou à la responsable des études de 1^{er} cycle, Jeanne Bovet, 514-343-5664.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur intérimaire : Benoît Melançon

Professeurs titulaires

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph. D. (Ottawa)
Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph. D. (Montréal)
Micheline Cambon, Ph. D. (Montréal)
Francis Gingras, doctorat littérature et civilisation françaises (Montpellier III), secrétaire de faculté
Marie-Pascale Huglo, Ph. D. (Montréal)
Catherine Mavrikakis, Ph. D. (Montréal)
Éric Méchoulan, Ph. D. (Montréal), doctorat ès lettres modernes (Paris III)
Benoît Melançon, Ph. D. (Montréal), Membre de la Société royale du Canada, Membre de l'Ordre des francophones d'Amérique
Ginette Michaud, Ph. D. (Montréal), Membre de la société royale du Canada
Élisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph. D. (McGill)
Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
Michel Pierssens, D.É.S. (Tours), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille)
Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph. D. (Montréal)
Josias Semujanga, Ph. D. (Laval)
Antoine Soare, Ph. D. (McGill)
Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

Professeurs agrégés

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph. D. (Montréal)
Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat langue et littérature françaises (Paris III)
Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Martine-Emmanuelle Lapointe, Ph. D. (Montréal)
Karim Larose, Ph. D. (Montréal)
Andrea Oberhuber, Ph. D. (Innsbruck)
Benjamin Victor, Ph. D. (Michigan)

Professeurs adjoints

Gabriele Giannini, M.A. (U. di Bologna), Doctorat ès philologie romane et italienne (U. di Roma)
Jean-Marc Larrue, M.A. (McGill), Ph. D. (Montréal)
Claire Legendre, M.A. (UNSA), Ph. D. (UNSA)
Marcello Vitali Rosati, M.A. (U. Liceo Michel Ange), Doctorat (Paris IV)

Professeurs associés

Jean-François Cottier, Doctorat ès lettres, langue et littérature latines (Paris IV)
Gilbert David, Ph. D. (Montréal)
François Hébert, Ph. D. (Aix-Marseille)

Chercheur invité

Marcel Goulet, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Bernard Beugnot
Jacques Brault

Lise Gauvin
Laurent Mailhot
Gilles Marcotte
Robert Melançon
Pierre Nepveu

Programme 1-145-1-5

Version 03

B.A. spécialisé en littératures de langue française J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du 01 A et selon l'orientation choisie aux cours suivants : pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, aux cours des blocs 83A, B, et F; pour l'orientation Dramaturgie, aux deux cours du bloc 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84B, D, G, H, J; et pour l'orientation Francophonie, au cours du bloc 85A, et des cours à option des blocs 85F, G et I.
- Les étudiants de 1^{re} année ne peuvent s'inscrire aux cours de 2^e et de 3^e années (sigles 2XXX et 3XXX) sauf exceptionnellement, avec approbation.
- En 2^e année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01B et, pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures aux cours des blocs 83C et D; pour l'orientation Dramaturgie, aux cours à option des blocs 84B, D, G, H, I; pour l'orientation Francophonie, aux cours des blocs 85B, C, F, G et H. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions. L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des œuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. Unique au Québec, l'orientation Dramaturgie conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires. L'orientation Francophonie est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure

fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises. Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être chercheur, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la francophonie ou organismes théâtraux.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83, avec 21 crédits obligatoires, 66 à option et 3 au choix. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84, avec 27 crédits obligatoires, 60 à option et 3 au choix. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85, avec 24 crédits obligatoires, 63 à option et 3 au choix.

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B obligatoire 6 cr.

Lectures critiques

+ FRA 2007	3 H 1 j	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3 A 1 j	Théories et méthodes critiques

Segment 83 Orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXe s.)

Bloc 83 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 H 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 AH 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Histoire des littératures

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives

FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques	SRL 1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature
FRA 2224	3 A 1 s	Formes brèves	SRL 3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones	<i>Bloc 83 I option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime	Pratiques d'écriture		
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine	FRA 2706	3 A 1 j	L'art de la critique
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise	FRA 2707	3 A 1 j	Pratique des genres
FRA 2265	3 AE 1 s	Questions d'analyse dramaturgique	FRA 2760	3 H 1 j	L'écriture dramatique
FRA 2284	3 H 1 j	Paralittératures	FRA 3708	3 A 1 j	Pastiche, parodie, réécriture
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi	FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3220	3 E 1 j	Auteur français	FRA 3715	3 H 1 j	Écriture et nouveaux médias
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois	<i>Bloc 83 J option minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>		
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone	Compléments aux pratiques d'écriture		
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone	CIN 2107	3 A 1 j	L'adaptation cinématographique
<i>Bloc 83 E option minimum 12 cr., maximum 15 cr.</i>			CIN 2109	3 AH 1 js	Critique cinématographique
Théories			CIN 3104	3 A 1 js	Histoire et théorie du scénario
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques	<i>Bloc 83 K option minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>		
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres	Métiers de l'édition et de la culture		
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit	FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique	+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature	FRA 3825	3 A 1 s	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation	<i>Bloc 83 L option minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>		
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles	Compléments aux métiers de l'édition et de la culture		
FRA 3308	3 H 1 s	Littérature et linguistique	ANT 3141	3 H 1 j	Technologies de la représentation
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société	ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse	COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie	COM 1350	3 H 1 j	Communication, cognition, émotions
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature	COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale	HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
<i>Bloc 83 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>			JOU 1100	3 AHE 1 js	Le journalisme : évol./persp.
Langue française			JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui	<i>Bloc 83 M option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>		
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction	Littératures anciennes et étrangères		
LNG 1050	3 AH 1 j	Ancien et moyen français	AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique	AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style	AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés	+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones	ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique	+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique	+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois	+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique	ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
<i>Bloc 83 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>			+ ALL 3263	3 AHE 1 j	Réalisme allemand
Études interdisciplinaires et culturelles			+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain
FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts	ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée	ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature	ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias	ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature	ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature	ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
FRA 3511	3 HE 1 j	Les avant-gardes	ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines	ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
<i>Bloc 83 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>			ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
Compléments aux études interdisciplinaires et culturelles			ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts	ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences	ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel	ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines	ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique	ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
FAS 1030	3 A 1 j	Le Moyen Âge	ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance	ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
FAS 1050	3 A 1 j	L'invention de l'homme moderne	ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain	ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
ITL 2270	3 H 1 js	Italie-Québec: parcours interculturels	ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel	ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité	GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie	GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias	ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture	+ ITL 3075	3 A 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles	LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation			

LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 83 N option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes et modernes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3 H 1 s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3 H 1 s	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 83 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 3860	3 A 1 j	Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 3104	3 A 1 js	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3 AH 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage

PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 AHE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
TRA 2115	3 AHE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3125	3 AH 1 j	Théories contemporaines de la traduction

Segment 84 Orientation Dramaturgie

Bloc 84 A obligatoire 6 cr.

Histoire du théâtre occidental

FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXe s.)

Bloc 84 B option minimum 18 cr., maximum 21 cr.

Dramaturgies

FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3 AE 1 s	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2760	3 H 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale
+ FRA 3860	3 AHE 1 j	Stage en milieu théâtral
+ UQM 2403	3 AH 1 j	Conseiller dramaturg.(EST2403)

Bloc 84 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Dramaturgie anglophone

ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1380	3 H 1 js	Theatre in Montreal
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare

Bloc 84 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Compléments aux études dramaturgiques

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 3104	3 A 1 js	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3 A 1 js	L'acteur de cinéma
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2

Bloc 84 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 2706	3 A 1 j	L'art de la critique
FRA 2707	3 A 1 j	Pratique des genres
FRA 3708	3 A 1 j	Pastiche, parodie, réécriture
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3715	3 H 1 j	Écriture et nouveaux médias

Bloc 84 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Métiers de l'édition et de la culture

FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3 A 1 s	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 84 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures

FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 84 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai
FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2224	3 A 1 s	Formes brèves
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2284	3 H 1 j	Paralittératures
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi
FRA 3220	3 E 1 j	Auteur français
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone

Bloc 84 I option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Théories

FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3 H 1 s	Littérature et linguistique
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature

Bloc 84 J option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue française

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
LNG 1050	3 AH 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 84 K option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Études interdisciplinaires et culturelles

FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3 HE 1 j	Les avant-gardes
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines

Bloc 84 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Littératures et dramaturgies anciennes et étrangères

AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
+ ALL 3263	3 AHE 1 j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 3252	3 H 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3435	3 A 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 3075	3 A 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 84 M option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes et modernes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)

+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)			
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)			
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)			
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1			
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2			
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)			
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)			
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)			
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)			
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1			
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1			
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2			
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)			
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)			
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)			
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)			
Bloc 84 Y			<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>	
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand			
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société			
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie			
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition			
HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme			
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie			
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)			
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique			
HST 1010	3 AH 1 j	Histoire : fondements et méthodes			
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité			
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins			
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime			
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours			
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain			
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945			
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada			
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage			
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques			
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières			
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature			
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne			
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société			
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis			
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec			
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme			
TRA 2115	3 AHE 1 j	Histoire de la traduction			
TRA 3125	3 AH 1 j	Théories contemporaines de la traduction			
Segment 85 Orientation Francophonie					
Bloc 85 A			<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
Initiation aux littératures francophones					
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie			
Bloc 85 B			<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
Approche historique des littératures francophones					
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine			
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine			
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes			
Bloc 85 C			<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>	
Lecture des littératures francophones					
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones			
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone			
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone			
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines			
Bloc 85 D			<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
Approches interculturelles					
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences			
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel			
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité			
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie			
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture			
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles			
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde			
Bloc 85 E			<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	
Sciences humaines					
ANT 3860	3 A 1 j	Cultures et sociétés au sud du Sahara			
ANT 3861	3 A 1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes			
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts			
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain			
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale			
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel			
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias			
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation			
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones			
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique			
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique			
SRL 1025	3 AHE 1 js	Christianisme, arts et littérature			
SRL 3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident			
Bloc 85 F			<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
Histoire des littératures					
FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale			
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme			
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes			
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités			
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise			
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge			
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance			
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle			
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France			
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle			
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle			
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle			
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.			
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine			
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain			
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes			
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse			
Bloc 85 G			<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
Poétiques et parcours de lecture					
FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème			
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman			
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai			
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre			
FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales			
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques			
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines			
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives			
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques			
FRA 2224	3 A 1 s	Formes brèves			
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime			
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine			
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise			
FRA 2265	3 AE 1 s	Questions d'analyse dramaturgique			
FRA 2284	3 H 1 j	Paralittératures			
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi			
FRA 3220	3 E 1 j	Auteur français			
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois			
Bloc 85 H			<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>	
Théories					
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques			
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres			
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit			
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique			
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature			
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation			
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles			
FRA 3308	3 H 1 s	Littérature et linguistique			
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société			
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse			
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie			
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature			
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale			

Bloc 85 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langue française

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
LNG 1050	3 AH 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 85 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Études interdisciplinaires et culturelles

FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3 HE 1 j	Les avant-gardes

Bloc 85 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 1704	3 H 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 AH 1 j	Entendre, voir, écrire
FRA 2706	3 A 1 j	L'art de la critique
FRA 2707	3 A 1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 H 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3708	3 A 1 j	Pastiche, parodie, réécriture
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3715	3 H 1 j	Écriture et nouveaux médias

Bloc 85 L option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Métiers de l'édition et de la culture

FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3 A 1 s	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 85 M option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Littératures anciennes et étrangères

AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 3263	3 AHE 1 j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3 H 1 j	Reading Poetry
ANG 1002	3 A 1 j	Reading Fiction
ANG 1031	3 A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3 AH 1 j	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 1282	3 A 1 j	British Drama
ANG 1320	3 E 1 j	Children's Literature in English
ANG 1401	3 H 1 j	Quebec Writing in English
ANG 1500	3 A 1 j	African-American Literature
ANG 1600	3 E 1 j	Detective Fiction
ANG 1655	3 A 1 j	Travel Literature in English
ANG 1750	3 A 1 j	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3 AH 1 j	Shakespeare
ANG 2163	3 H 1 j	British Literature 1900 to Present
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3 H 1 j	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3 A 1 j	Sexuality and Representation
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 3075	3 A 1 j	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2

Bloc 85 N option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes et modernes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 85 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain
CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2102	3 AH 1 j	Cinéma québécois
CIN 3104	3 A 1 js	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3 AH 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2

MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 AHE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SRL 1005	3 AHE 1 js	Introduction aux phénomènes religieux
SRL 2025	3 AHE 1 js	Histoire religieuse du Québec
THL 1085	3 AHE 1 js	Histoire du christianisme
TRA 2115	3 AHE 1 j	Histoire de la traduction
TRA 3125	3 AH 1 j	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-145-2-5 Version 02

Majeure en littératures de langue française J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A et B. En 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Bloc 01 B obligatoire 6 cr.

Lectures critiques

+ FRA 2007	3 H 1 j	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3 A 1 j	Théories et méthodes critiques

Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Bloc 83 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)

Bloc 83 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 H 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 AH 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoire des littératures

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse

Bloc 83 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques
FRA 2224	3 A 1 s	Formes brèves
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3 AE 1 s	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3 H 1 j	Paralittératures
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi

FRA 3220	3 E 1 j	Auteur français
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone

Bloc 83 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Théories

FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3 H 1 s	Littérature et linguistique
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale

Bloc 83 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langue française

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
LNG 1050	3 AH 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3 AH 1 j	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 83 G option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Études interdisciplinaires et culturelles

FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3 HE 1 j	Les avant-gardes
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines

Bloc 83 H option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux études interdisciplinaires et culturelles

CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences
FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation

Bloc 83 I option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Pratiques d'écriture

FRA 2706	3 A 1 j	L'art de la critique
FRA 2707	3 A 1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 H 1 j	L'écriture dramatique
FRA 3708	3 A 1 j	Pastiche, parodie, réécriture
FRA 3709	3 H 1 j	Les chantiers de la création
FRA 3715	3 H 1 j	Écriture et nouveaux médias

Bloc 83 J option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

CIN 2107	3 A 1 j	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3 AH 1 js	Critique cinématographique
CIN 3104	3 A 1 js	Histoire et théorie du scénario

Bloc 83 K option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Métiers de l'édition et de la culture

FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
+ FRA 3819	3 AHE 1 j	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3 A 1 s	Pratiques de l'édition numérique

Bloc 83 L option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments aux métiers de l'édition et de la culture

ANT 3141	3 H 1 j	Technologies de la représentation
ARV 2955	3 H 1 s	Histoire du livre et de l'imprimé
COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM 1350	3 H 1 j	Communication, cognition, émotions
COM 1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
HAR 3340	3 A 1 j	Exposition d'art : discours et pratiques
JOU 1100	3 AHE 1 js	Le journalisme : évol./persp.
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité

Programme 1-145-4-5

Version 01

Mineure en littératures de langue française

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comprend les segments 01 et 83, et totalise 15 crédits obligatoires et 15 à option.

Segment 01

Bloc 01 A *obligatoire* 15 cr.

Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature

Segment 83

Bloc 83 A *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Introductions à l'histoire des littératures

FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)

Bloc 83 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Initiations à l'analyse et à l'écriture

FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 1704	3 H 1 j	Création littéraire
FRA 1705	3 AH 1 j	Entendre, voir, écrire

Bloc 83 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Études interdisciplinaires et culturelles

FAS 1000	3 AH 1 js	Introduction à l'interculturel
FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature

Bloc 83 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Pratiques d'écriture

FRA 1011	3 A 1 j	Le français aujourd'hui
FRA 1013	3 H 1 j	La rédaction
FRA 2706	3 A 1 j	L'art de la critique
FRA 2707	3 A 1 j	Pratique des genres
FRA 2760	3 H 1 j	L'écriture dramatique
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition

Programme 1-163-1-0

Version 04

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e année, l'étudiant s'inscrit aux 6 cours du bloc 01A suivant le cheminement prévu (4 cours en 1^{re} année, 2 cours en 2^e année).

L'étudiant doit suivre au moins un cours FRA, HAR, HST, LCO et PHI dans le bloc 01B. Les 12 crédits du bloc 01 F doivent être choisis dans une seule et même langue.

L'étudiant inscrit à l'orientation Histoire doit avoir accumulé à la fin de son baccalauréat un total de 33 crédits en histoire. Pour être admissible au programme de

maîtrise en histoire sans propédeutique, l'étudiant doit avoir réussi au moins 15 crédits dans l'aire spatio-temporelle de spécialisation. L'étudiant doit prendre au minimum 6 crédits de cours HST 3XXX. S'il souhaite se spécialiser sur l'Antiquité ou le Moyen Âge, il peut remplacer jusqu'à 6 crédits de cours HST par des cours GRC, LAT, HGL ou ETM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

L'organisation du savoir n'a pas toujours été celle que nous connaissons aujourd'hui. Il est important d'en connaître les configurations historiques pour mieux comprendre le présent. D'autant plus que la réorganisation du discours et des formes du savoir est toujours plus manifeste dans notre vécu quotidien à la fois par le contact accru entre les cultures que produit la mondialisation et par l'impact de la cyberculture sur nos vies. Saisir cette dynamique de l'organisation des savoirs dans une perspective interdisciplinaire et historique devient alors un atout précieux pour mieux contribuer à une société en mutation. Ce baccalauréat offre une formation interdisciplinaire solide fondée sur l'étude des questions fondamentales touchant l'ensemble des sciences humaines. Il appréhende l'évolution des savoirs selon une approche à la fois conceptuelle et historique et à partir de la perspective propre à cinq disciplines soit l'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie, la littérature comparée et la littérature française. Cette formation polyvalente et pluridisciplinaire permettra à l'étudiant de s'adapter à un marché du travail large et en constante évolution tout en ayant acquis une culture générale soigneusement construite. Après deux années de formation générale interdisciplinaire et une troisième année spécialisée dans une des cinq disciplines de base, le programme permet de poursuivre des études de maîtrise dans la discipline choisie.

DESTINATAIRES

Ce Baccalauréat est contingenté et s'adresse à des étudiants motivés ayant déjà fait preuve d'excellence dans leurs études antérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 71, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire de l'art comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Littératures de langue française comprend les segments 01 et 73, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Littérature comparée comprend les segments 01 et 74, avec 27 crédits obligatoires, 63 à option et 0 au choix. L'orientation Philosophie comprend les segments 01 et 75, avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A	<i>obligatoire</i>				18 cr.
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines			
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique			
FAS 1030	3 A 1 j	Le Moyen Âge			
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance			

FAS 1050	3 A 1 j	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 18 cr.</i>

Fondements

FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>

L'humanité et son passé

ANT 1210	3 H 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes
HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3 AH 1 j	Autour de l'impressionnisme
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2070	3 H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 3530	3 AH 1 j	L'âge des Académies
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3 A 1 j	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1050	3 H 1 j	Discours épique
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon

<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Science et culture

ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3 A 1 j	La variation biologique
ANT 2058	3 H 1 j	Les technologies
ANT 2423	3 H 1 j	Biologie et environnement socioculturel
CIN 2104	3 AH 1 js	Cinéma documentaire
GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HST 2521	3 AH 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO 1060	3 AH 1 j	Littérature et pensée scientifique
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Culture et différence

AES 2011	3 AH 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ANT 2611	3 AE 1 j	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3 E 1 j	Mythes, rites, symboles

ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
ARA 2050	3 A 1 j	Littérature arabe
ARA 2060	3 E 1 s	Le monde arabe contemporain
CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 3101	3 A 1 js	Cinéma des différences
CIN 3103	3 H 1 js	Mythologies du cinéma
ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2517	3 A 1 j	Identités sexuelles et littérature
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3641	3 H 1 s	Littérature et civilisation africaines
HAR 2085	3 A 1 js	Arts et civilisations asiatiques
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3 AHE 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2780	3 AH 1 j	Art, genres et sexualités
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
LCO 1030	3 H 1 j	Postcolonialismes comparés
LCO 2300	3 H 1 j	Pratiques culturelles
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques

<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Langue

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
+ CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3 H 1 s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3 H 1 s	Catalan 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 2510	3 AH 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+ GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire

+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)	HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)	HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)			
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)			
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)	<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)	Canada – Québec		
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)	HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)	HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
+ ITL 2040	3 E 1 j	Italien parlé	HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1	HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2	HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
+ JPN 2075	6 H 1 s	Japonais intermédiaire 1	HST 2552	3 AH 1 j	Santé et médecine au Canada
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2	HST 3420	3 H 1 j	Le Québec préindustriel
+ JPN 3050	3 A 1 j	Japonais avancé : langue parlée 1	HST 3426	3 H 1 j	Le Canada avant 1830: traces et lectures
+ JPN 3060	3 H 1 j	Japonais avancé : langue parlée 2	HST 3434	3 AH 1 j	Histoire de la consommation
+ JPN 3070	3 A 1 j	Japonais avancé : langue écrite 1	HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
+ JPN 3080	3 H 1 j	Japonais avancé : langue écrite 2	HST 3460	3 A 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1	HST 3475	3 A 1 j	Le mouvement syndical au Québec
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2	HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire	<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)	Les Amériques		
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)	HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)	HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)	HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)	HST 2371	3 AH 1 j	Le XXe siècle américain
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)	HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
+ PTG 1954	3 H 1 js	Portugais idiomatique et composition	HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
+ PTG 1955	3 AH 1 js	Portugais : communication orale et écrite	HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)			
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)			

Segment 71 Propre à l'orientation Histoire

Bloc 71 A *obligatoire* 3 cr.
 + HST 2023 3 H 1 j Introduction à la discipline historique

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Méthodologie

HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2002	3 A 1 j	Initiation aux sources orales
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Antiquité – Moyen Âge

HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3 AH 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3108	3 H 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3 AH 1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Europe moderne et contemporaine

HST 2256	3 AE 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3 A 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2272	3 H 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au Ille Reich, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 AH 1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2870	3 A 1 j	Villes et environnement
HST 2880	3 AH 1 j	Histoire des femmes en Europe

HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Canada – Québec

HST 2426	3 AE 1 j	La transition au Québec, XIXe siècle
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3 H 1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada
HST 2552	3 AH 1 j	Santé et médecine au Canada
HST 3420	3 H 1 j	Le Québec préindustriel
HST 3426	3 H 1 j	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3434	3 AH 1 j	Histoire de la consommation
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3 A 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3475	3 A 1 j	Le mouvement syndical au Québec
HST 3476	3 A 1 j	Histoire intellectuelle du Québec

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Les Amériques

HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3 AH 1 j	Le XXe siècle américain
HST 3352	3 H 1 j	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis

Segment 72 Propre à l'orientation Histoire de l'art

Bloc 72 A *obligatoire* 12 cr.
 HAR 1075 3 AH 1 j Initiation à la recherche historique
 HAR 3900 3 H 1 j Théories de l'art

Bloc 72 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Moyen Âge et Renaissance

HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2090	3 AH 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2710	3 A 1 j	Architecture « all antica » (1400-1600)
HAR 2810	3 H 1 js	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3080	3 H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise

Bloc 72 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XVIIe – XVIIIe siècles

HAR 2440	3 A 1 js	Arts flamand et hollandais au XVIIe s.
HAR 2530	3 AH 1 js	Le baroque italien
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3700	3 AH 1 js	Architecture à l'âge de l'absolutisme

Bloc 72 D *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XIXe siècle

HAR 2185	3 H 1 js	Histoire de la photographie
HAR 2240	3 H 1 j	Le musée d'art
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique

Bloc 72 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

XXe siècle

HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 2400	3 AH 1 j	Histoire d'un médium
HAR 2650	3 A 1 s	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3 AH 1 j	Arts modernes et postmodernes
HAR 3175	3 AH 1 j	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3220	3 H 1 js	L'art actuel

Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Arts des Amériques

HAR 1610	3 AH 1 j	Américanité et les arts
HAR 2115	3 AH 1 j	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec

Segment 73 Propre à l'orientation Littératures de langue françaiseBloc 73 A obligatoire 9 cr.
+ FRA 2007 3 H 1 j Questions d'histoire de la littérature

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Poétique et parcours de lecture

FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Histoires des littératures

FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.

Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Approches

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias

Bloc 73 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Recherches et outils

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 3242	3 H 1 s	Questions de littérature francophone
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature

Segment 74 Propre à l'orientation Littérature comparée

Bloc 74 A obligatoire 9 cr.

Méthodologies

LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littérature

LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LCO 2000	3 H 1 j	Évolution du roman
LCO 2070	3 H 1 j	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3050	3 A 1 j	Problèmes de l'histoire littéraire
LCO 3521	3 A 1 j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 74 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Interdisciplinaire

LCO 1001	3 H 1 j	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3 H 1 j	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 2060	3 A 1 j	Rhétorique et interprétation
LCO 3000	3 H 1 j	Cours thématique
LCO 3001	3 H 1 j	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3 E 1 j	Littérature et diversité humaine
LCO 3030	3 A 1 j	L'essai comme pensée littéraire

Bloc 74 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Aires culturelles

+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 2340	3 A 1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANG 2173	3 A 1 j	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3 A 1 j	American Literature 1900 to Present
ANG 2361	3 H 1 j	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3 H 1 j	Literature and Transnational Feminisms
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 3222	3 A 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 A 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine
+ ITL 2120	3 A 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne

Segment 75 Propre à l'orientation PhilosophieBloc 75 A obligatoire 3 cr.
PHI 1005 3 A 1 j Logique 1

Bloc 75 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Philosophie du langage et des sciences

PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3 A 1 j	Philosophie de la biologie
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 75 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Philosophie continentale

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 75 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Ethique et politique

PHI 2406	3 AH 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 75 E option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Histoire de la philosophie

PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2870	3 AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Écriture de scénario et création littéraire

(Voir sous le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie

(Voir sous le Département de philosophie.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française

(Voir sous le Département d'études anglaises.)

Département de littératures et de langues modernes

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086

Téléphone : 514-343-6222

Télécopieur : 514-343-2255

INTRODUCTION

Les études allemandes et les études hispaniques, disciplines qui forment chacune une section, existent depuis plus de trente ans à l'Université de Montréal. Elles font partie du Département de littératures et de langues modernes créé en juin 1989. Le Département de littératures et de langues modernes offre également des programmes en langues et cultures arabes, catalanes, néo-helléniques, italiennes, lusophones et russes.

Les programmes de B.A. spécialisé, de majeure, et de mineure en études allemandes et en études hispaniques, cette dernière avec deux options : Langue et littérature et L'espagnol langue seconde. Conjointement avec le Département de littérature comparée, le Département de littératures et de langues modernes offre le doctorat en littérature (options Études allemandes et Études hispaniques).

Aux études supérieures, le Département offre la maîtrise en études allemandes et en études hispaniques et, conjointement avec le Département de littérature comparée, le doctorat en littérature (option littérature allemande et option littérature hispanique).

En collaboration avec le Département de linguistique et de traduction, un programme de Certificat en traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol est aussi offert.

Le Département de littératures et de langues modernes collabore étroitement avec le Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE) qui favorise la recherche et l'enseignement académique en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire, grâce au soutien accordé par le Service allemand d'échanges universitaires (DAAD). Le Centre de ressources de l'espagnol (CRE), soutenu par le ministère de l'Éducation de l'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec. Le Département est depuis 2012 Centre accrédité Cervantès.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Georges L. Bastin

ÉTUDES ALLEMANDES

Professeur titulaire

Jürgen Heizmann, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Manuel Meune, Ph. D. (Strasbourg 2), M.A. (Paris X), agrégation, D.É.A. (Paris), responsable de la Section d'études allemandes et du programme de 1^{er} cycle
Till van Rahden, Ph. D. (Bielefeld), M.A. (Johns Hopkins) – titulaire de la Chaire de recherche en études allemandes et européennes du CCEAE

Nikola von Merveldt, Ph. D. (Ludwig-Maximilians, Munich), M.A. (Cambridge) – responsable des études supérieures

Professeure associée

Monique Moser-Verrey, Ph. D. (Zurich)

ÉTUDES HISPANIQUES

Professeurs titulaires

Juan Carlos Godenzi, Ph. D. (Paris IV), licence (Lima) – responsable du Certificat de traduction troisième langue espagnol-français, français-espagnol

Javier Rubiera, Ph. D. (Oviedo) – responsable des études supérieures, en congé

Professeurs agrégés

James Cisneros, Ph. D. (Montréal), M.A. (Simon Fraser) – responsable de la Section d'études hispaniques

Enrique Pato Maldonado, Ph. D. (Universidad Autónoma de Madrid), en congé

Catherine Poupeney Hart, Ph. D. (Montréal), agrégation (Paris IV)

Professeure adjointe

Ana Bélen Martín Sevillano, Ph. D. (Universidad Complutense de Madrid)

Professeure invitée

Anahí Alba de la Fuente, Ph. D. (Ottawa)

Professeurs émérites

Maryse Bertrand De Muñoz

Karin R. Gürtler

Alfredo Hermenegildo

ÉTUDES NÉO-HELLÉNIQUES

Professeur titulaire

Jacques Bouchard, Ph. D. (Thessalonique), MSRC, directeur du Centre interuniversitaire d'études néo-helléniques (CIÉNH)

Professeurs invités (ententes internationales)

Luis Felipe Aguilar, M.A. (Montréal)

Éric Viladrich Castellanas, M.A. (ÉTS, Montréal-Québec)

Estela Bartol Martin, M.A. (Salamanque)

PROGRAMMES DE LANGUES ET CULTURES

Responsables

Études arabes : Najat Rahman, Ph. D. (Winconsin Madison)

Études catalanes : Éric Viladrich Castellanas (Institut Ramon Llull)

Études italiennes : Gabriella Lodi, Ph. D. (Montréal)

Études lusophones : Luis Felipe Aguilar (Institut Camões)

Études russes : Georges L. Bastin, Ph. D. (Paris III)

CENTRE DE RESSOURCES DE L'ESPAGNOL ET CENTRE ACCRÉDITÉ CERVANTÈS

Javier Lloro Javierre

Programme 1-085-1-0

Version 11

B.A. spécialisé en études allemandes

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 60 à option et 9 au choix. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Apprentissage de l'allemand 1

+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Apprentissage de l'allemand 2

+ ALL 1012	3 A 1 j	Allemand parlé 1
+ ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire avancée 1
+ ALL 1380	3 H 1 j	Allemand parlé 2
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire avancée 2

Bloc 71 C *obligatoire* *9 cr.*

Introduction aux études allemandes

+ ALL 1210	3 H 1 j	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 D *option* *minimum 6 cr., maximum 18 cr.*

Civilisation et histoire

ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 2333	3 A 1 j	L'Allemagne moderne
+ ALL 2340	3 A 1 j	Histoire de la langue allemande
+ ALL 2350	3 A 1 j	Perspectives médiévales
+ ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert
+ ALL 3333	3 AH 1 j	L'Allemagne depuis 1945
+ ALL 3350	3 H 1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 E *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Littérature

ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
+ ALL 3263	3 AHE 1 j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Traduction et rédaction

+ ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
+ ALL 2110	3 A 1 j	Traduction allemand-français
+ ALL 3111	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
+ ALL 3112	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
+ ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Lectures dirigées

+ ALL 2290	3 AHE 1 js	Lectures dirigées 1 (Littérature)
+ ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Stage

+ ALL 3400	6 AHE 1 j	Stage dans une institution germanophone
------------	-----------	---

Bloc 71 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Disciplines connexes

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne

Programme 1-085-2-0

Version 10

Majeure en études allemandes

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71A selon le niveau atteint.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* *12 cr.*

Apprentissage de l'allemand 1

+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71 B *option* *minimum 12 cr., maximum 15 cr.*

Apprentissage de l'allemand 2

+ ALL 1012	3 A 1 j	Allemand parlé 1
+ ALL 1090	3 H 1 j	Grammaire avancée 1
+ ALL 1380	3 H 1 j	Allemand parlé 2
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire avancée 2

Bloc 71 C *obligatoire* *9 cr.*

Introduction aux études allemandes

+ ALL 1210	3 H 1 j	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Civilisation et histoire

ALL 2321	3 A 1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 2333	3 A 1 j	L'Allemagne moderne
+ ALL 2340	3 A 1 j	Histoire de la langue allemande

+ ALL 2350	3 A 1 j	Perspectives médiévales
+ ALL 3333	3 AH 1 j	L'Allemagne depuis 1945
+ ALL 3350	3 H 1 j	Édition et médias germanophones

Bloc 71 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Littérature

ALL 2214	3 H 1 j	Panorama de la littérature allemande
+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
+ ALL 3263	3 AHE 1 j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain
+ ALL 3281	3 AH 1 j	Colloque à sujet ouvert

Bloc 71 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Traduction et rédaction

+ ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
+ ALL 2110	3 A 1 j	Traduction allemand-français
+ ALL 3111	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 1
+ ALL 3112	3 H 1 j	Traduction (générale et scientifique) 2
+ ALL 3130	3 H 1 j	Stylistique comparée

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Lectures dirigées

+ ALL 2290	3 AHE 1 js	Lectures dirigées 1 (Littérature)
+ ALL 3290	3 AHE 1 j	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

Bloc 71 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Disciplines connexes

ANG 1033	3 H 1 j	Twentieth Century Literatures in English
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3 AH 1 js	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3 A 1 j	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musicale romantique
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne

Programme 1-085-4-0 Version 09

Mineure en études allemandes J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep ou ALL 1951 ou ALL 1901 et 1902 ou ALL 1979 et 1980 ou ALL 1911 et 1912.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71A selon le niveau atteint.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Apprentissage de l'allemand 1

+ ALL 1903	3	AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3	AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3	AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3	AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Introduction aux études allemandes

+ ALL 1012	3	A 1 j	Allemand parlé 1
+ ALL 1090	3	H 1 j	Grammaire avancée 1
+ ALL 1110	3	H 1 j	Allemand écrit
+ ALL 1210	3	H 1 j	L'allemand à travers des oeuvres-phares
+ ALL 1380	3	H 1 j	Allemand parlé 2
+ ALL 1901	3	AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3	AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1913	3	A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Littérature et civilisation

ALL 1310	3	A 1 j	Civilisation allemande
ALL 2214	3	H 1 j	Panorama de la littérature allemande

Programme 1-085-7-0

Version 00

Module en langue et culture allemandes**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture allemandes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ ALL 1901	3	AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3	AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3	AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3	AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3	AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3	AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ALL 1911	3	A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3	H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3	A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3	E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

+ ALL 1210	3	H 1 j	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	A 1 j	Civilisation allemande
+ ALL 2200	3	A 1 j	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	H 1 j	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	A 1 j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 3333	3	AH 1 j	L'Allemagne depuis 1945
HST 1942	3	H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au Ille Reich, 1862-1945
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale

Programme 1-087-1-0

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Formation de base 1

ALL 1310	3 A 1 j	Civilisation allemande
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
HST 1010	3 AH 1 j	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3 A 1 j	Histoire du Moyen Âge

Bloc 70 B *obligatoire* 15 cr.

Formation de base 2

+ ALL 1110	3 H 1 j	Allemand écrit
+ ALL 1380	3 H 1 j	Allemand parlé 2
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine

Bloc 70 C *obligatoire* 12 cr.

Perfectionnement

+ ALL 2010	3 A 1 j	Grammaire avancée 2
+ ALL 2200	3 A 1 j	Introduction à la littérature allemande
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

De la Réforme au Congrès de Vienne

+ ALL 2250	3 H 1 j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2340	3 A 1 j	Histoire de la langue allemande
+ ALL 2350	3 A 1 j	Perspectives médiévales

Bloc 70 E *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

De l'Antiquité au Congrès de Vienne

HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2132	3 AHE 1 j	Histoire des croisades
HST 2263	3 A 1 j	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3 AHE 1 j	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2272	3 H 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 70 F *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Du Congrès de Vienne à nos jours 1

+ ALL 2260	3 H 1 j	Romantisme allemand
+ ALL 2270	3 A 1 j	Modernisme allemand
+ ALL 2333	3 A 1 j	L'Allemagne moderne
+ ALL 3273	3 H 1 j	Le roman allemand contemporain
+ ALL 3333	3 AH 1 j	L'Allemagne depuis 1945

Bloc 70 G *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Du Congrès de Vienne à nos jours 2

HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3 AE 1 j	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au Ille Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie

Bloc 70 H *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Contributions d'autres disciplines

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire*

33 cr.

Langue, civilisations, littérature

ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine : panorama
+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne

Bloc 73 B *option*

minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Apprentissage de l'espagnol

+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1905	3 AHE 1 js	Espagnol 5 (niveau B2.1)
+ ESP 1906	3 AH 1 j	Espagnol 6 (niveau B2.2)
+ ESP 1907	3 E 1 j	Espagnol 7 (niveau B2.3)
+ ESP 2510	3 AH 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 73 C *option*

minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Étude de la langue

+ ESP 3511	3 H 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3550	3 H 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3 A 1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3 H 1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D *option*

minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Traduction et rédaction

+ ESP 2525	3 A 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 H 1 j	Thème
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E *option*

minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Littérature espagnole

+ ESP 3212	3 H 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3 A 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 A 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3 H 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F *option*

minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Littérature hispano-américaine

ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G *option*

minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Littérature hispanique

ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 3415	3 H 1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 A 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 H 1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3444	3 A 1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP 3451	3 H 1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H *option*

minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Lectures et recherches complémentaires

+ ESP 3810	3 AHE 1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE 1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Théorie littéraire**

FRA	1000	3	A	1	j	Introduction aux études littéraires
FRA	2311	3	H	1	j	Poétique et théorie des genres
LCO	2011	3	A	1	js	Études comparatives des récits
LCO	3010	3	H	1	js	Théories de la littérature

Bloc 73 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Culture et société**

ANT	3858	3	H	1	j	Autochtones d'Amérique latine
ANT	3881	3	A	1	js	Mésopotamie ancienne
CTL	1120	3	AH	1	js	Introduction à la culture catalane
HAR	2201	3	H	1	j	Art et architecture : Premières nations
HAR	2360	3	H	1	j	Les avant-gardes historiques
HAR	2510	3	AHE	1	j	L'art baroque en Amérique latine
HAR	3131	3	A	1	j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST	1931	3	AH	1	s	L'Antiquité
JUI	2100	3	A	1	js	Judaïsme et judéité
LAA	1101	3	H	1	js	Amérique latine : cours synthèse
POL	2830	3	AH	1	j	L'Amérique latine
POL	3830	3	AHE	1	j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

+	ANG	1903	3	AHE	1	j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+	ANG	1904	3	AHE	1	j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+	ANG	1911	3	AHE	1	js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
	ARA	1001	3	A	1	s	Introduction au monde arabe 1
	ARA	1002	3	H	1	s	Introduction au monde arabe 2
+	ARA	1901	3	AHE	1	js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+	ARA	1902	3	AHE	1	js	Arabe 2 (niveau A1.2)
	CIN	1102	3	H	1	j	Langage et matières de l'expression
	COM	1200	3	A	1	j	Introduction aux médias
+	CTL	1901	3	AE	1	s	Catalan 1 (niveau A1)
+	CTL	1902	3	A	1	s	Catalan 2 (niveau A2)
+	CTL	1903	3	H	1	s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+	CTL	1904	3	H	1	s	Catalan 4 (niveau B1.2)
	FRA	1160	3	A	1	j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
	FRA	1161	3	H	1	j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
	FRA	2143	3	A	1	j	Littérature des Caraïbes
	HGL	1021	3	A	1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
	HGL	1031	3	H	1	j	Mythe et religion dans le monde romain
	HST	2351	3	A	1	j	Amérique latine à l'époque coloniale
	HST	2352	3	AH	1	j	Amérique latine depuis l'indépendance
	ITL	1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
+	ITL	1901	3	AHE	1	j	Italien 1 (niveau A1)
+	ITL	1902	3	AHE	1	j	Italien 2 (niveau A2)
+	ITL	1903	3	AH	1	j	Italien 3 (niveau B1.1)
+	ITL	1904	3	AH	1	j	Italien 4 (niveau B1.2)
	LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1
+	LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2
+	LAT	3160	3	AH	1	j	Le théâtre latin
	LNG	1060	3	AH	1	j	Stylistique
	LNG	1400	3	AH	1	j	Notions de phonétique et de phonologie
	LNG	1540	3	AH	1	j	Notions de syntaxe
	LNG	2340	3	AH	1	j	Langues secondes
	PHI	2320	3	H	1	j	Philosophie de l'esprit
+	PTG	1901	3	AHE	1	j	Portugais 1 (niveau A1)
+	PTG	1902	3	AHE	1	j	Portugais 2 (niveau A2)
+	PTG	1903	3	AH	1	j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+	PTG	1904	3	H	1	j	Portugais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-105-2-0

Version 13

Majeure en études hispaniques**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat. La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3^e année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Segment 73Bloc 73 A *obligatoire* 18 cr.**Langue, civilisations, littérature**

ESP 1215	3 A 1 j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6 A 1 j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 2536	3 AH 1 j	Grammaire avancée

Bloc 73 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Apprentissage de l'espagnol**

+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1905	3 AHE 1 js	Espagnol 5 (niveau B2.1)
+ ESP 1906	3 AH 1 j	Espagnol 6 (niveau B2.2)
+ ESP 1907	3 E 1 j	Espagnol 7 (niveau B2.3)
+ ESP 2510	3 AH 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 73 C *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.***Étude de la langue**

+ ESP 3511	3 H 1 j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3517	3 A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
+ ESP 3537	3 H 1 j	Espagnol moderne
+ ESP 3550	3 H 1 j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3710	3 A 1 j	L'espagnol : langue étrangère 1
+ ESP 3720	3 H 1 j	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 D *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Traduction et rédaction**

+ ESP 2525	3 A 1 j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3 H 1 j	Thème
+ ESP 2535	3 H 1 j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3 A 1 j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3 A 1 j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3 H 1 j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3 H 1 j	Traduction français-espagnol

Bloc 73 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Littérature espagnole**

+ ESP 3212	3 H 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
+ ESP 3222	3 A 1 j	Cervantes et le roman du Siècle d'or
+ ESP 3242	3 A 1 j	Romantisme et réalisme en Espagne
+ ESP 3252	3 H 1 j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle

Bloc 73 F *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Pratiques culturelles hispano-américaines**

+ ESP 1327	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3 H 1 j	Voix de l'Amérique latine
+ ESP 3311	3 H 1 j	Littérature de la Conquête
+ ESP 3312	3 H 1 j	Littérature de l'Indépendance
+ ESP 3324	3 A 1 j	Roman et conte hispano-américains
+ ESP 3326	3 A 1 j	Narration et théâtre hispano-américains
+ ESP 3355	3 H 1 j	Littérature hispano-américaine

Bloc 73 G *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.***Littérature hispanique**

ESP 2400	3 A 1 j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 2651	3 A 1 j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3 H 1 j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3415	3 H 1 j	Poésie hispanique de l'époque baroque
+ ESP 3435	3 A 1 j	Théâtre hispanique du Siècle d'or
+ ESP 3440	3 H 1 j	Poésie hispanique moderne
+ ESP 3451	3 H 1 j	Essai hispanique XVIIIe – XXe siècles

Bloc 73 H *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Lectures et recherches complémentaires**

+ ESP 3810	3 AHE 1 js	Travail de recherche
+ ESP 3820	3 AHE 1 js	Programme de lectures
+ ESP 3900	3 AHE 1 js	Travail dirigé en traduction

Bloc 73 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.***Théorie littéraire**

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature

Bloc 73 J *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.***Culture et société**

ANT 3858	3 H 1 j	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3 A 1 js	Mésoamérique ancienne
CTL 1120	3 AH 1 js	Introduction à la culture catalane
HAR 2201	3 H 1 j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3 H 1 j	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3 AHE 1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3 A 1 j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
JUI 2100	3 A 1 js	Judaïsme et judéité
LAA 1101	3 H 1 js	Amérique latine : cours synthèse
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1001	3 A 1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3 H 1 s	Introduction au monde arabe 2
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin
LNG 1060	3 AH 1 j	Stylistique
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)

Programme 1-105-4-0

Version 07

Mineure en études hispaniques**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Apprentissage de l'espagnol

ESP 1901	3	AHE 1	js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3	AHE 1	js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3	AHE 1	js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3	AHE 1	js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1905	3	AHE 1	js	Espagnol 5 (niveau B2.1)
+ ESP 1906	3	AH 1	j	Espagnol 6 (niveau B2.2)
+ ESP 1907	3	E 1	j	Espagnol 7 (niveau B2.3)
+ ESP 2510	3	AH 1	j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Étude de la langue

+ ESP 2536	3	AH 1	j	Grammaire avancée
+ ESP 3511	3	H 1	j	Phonologie et phonétique de l'espagnol
+ ESP 3550	3	H 1	j	L'espagnol d'Amérique
+ ESP 3610	3	H 1	j	Préparation au DELE (niveau supérieur)

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Traduction et rédaction

+ ESP 2525	3	A 1	j	Composition espagnole 1
+ ESP 2531	3	H 1	j	Thème
+ ESP 2535	3	H 1	j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3	A 1	j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2710	3	A 1	j	Traduction espagnol-français 1
+ ESP 2720	3	H 1	j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3	H 1	j	Traduction français-espagnol

Bloc 72 D option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Civilisation et littérature

ESP 1215	3	A 1	j	Civilisation espagnole
+ ESP 1225	6	A 1	j	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3	H 1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3	H 1	j	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	A 1	j	Cinéma et littératures hispaniques
+ ESP 2651	3	A 1	j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3	H 1	j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3444	3	A 1	j	Écriture féminine hispanique

Programme 1-105-7-0

Version 00

Module en langue et culture hispaniques

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture hispaniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

ESP 1901	3	AHE 1	js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3	AHE 1	js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3	AHE 1	js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3	AHE 1	js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1905	3	AHE 1	js	Espagnol 5 (niveau B2.1)
+ ESP 1906	3	AH 1	j	Espagnol 6 (niveau B2.2)
+ ESP 1907	3	E 1	j	Espagnol 7 (niveau B2.3)
+ ESP 2510	3	AH 1	j	Pratique orale de l'espagnol

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANT 3858	3	H 1	j	Autochtones d'Amérique latine
ESP 1215	3	A 1	j	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 1
+ ESP 1325	3	H 1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 2
ESP 2300	3	H 1	j	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	A 1	j	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 2201	3	H 1	j	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	AHE 1	j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	A 1	j	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1044	3	H 1	j	Introduction à l'Amérique latine
POL 2830	3	AH 1	j	L'Amérique latine

Programme 1-185-5-2

Version 00

Certificat de traduction troisième langue

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour : 1) ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle; 2) permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Traduction allemand-français comprend les segments 01 et 81, avec 27 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol comprend les segments 01 et 82, avec 27 crédits à option et 3 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

+ ALL 3191	1.5	AHE 1	js	Travail personnel dirigé 1
+ ALL 3192	1.5	AHE 1	js	Travail personnel dirigé 2
+ ESP 3900	3	AHE 1	js	Travail dirigé en traduction

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

+ ALL 2010	3	A 1	j	Grammaire avancée 2
+ ALL 2110	3	A 1	j	Traduction allemand-français
+ ESP 2536	3	AH 1	j	Grammaire avancée
+ ESP 2710	3	A 1	j	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3	AH 1	j	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	AH 1	j	Recherche documentaire et terminologique

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

TRA 2115	3	AHE 1	j	Histoire de la traduction
+ TRA 2210	3	AH 1	j	Langues scientifique et technique
+ TRA 2220	3	AH 1	j	Langues commerciale et économique
+ TRA 2450	3	AH 1	j	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	AH 1	j	Théories contemporaines de la traduction
+ TRA 3250	3	AH 1	j	Langue et traduction informatiques
+ TRA 3580	3	AH 1	j	Traduction littéraire

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

Bloc 81 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

+ ALL 3111	3	H 1	j	Traduction (générale et scientifique) 1
+ ALL 3112	3	H 1	j	Traduction (générale et scientifique) 2
+ ALL 3130	3	H 1	j	Stylistique comparée

Bloc 81 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

+ ALL 2200	3	A 1	j	Introduction à la littérature allemande
+ ALL 2250	3	H 1	j	Le Siècle des Lumières et ses ombres
+ ALL 2270	3	A 1	j	Modernisme allemand
ALL 2321	3	A 1	j	Panorama du cinéma allemand
+ ALL 2333	3	A 1	j	L'Allemagne moderne
+ ALL 3263	3	AHE 1	j	Réalisme allemand
+ ALL 3273	3	H 1	j	Le roman allemand contemporain

Segment 82 Propre à l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol

Bloc 82 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

+ ESP 2535	3	H 1	j	Composition espagnole 2
+ ESP 2700	3	A 1	j	Introduction à la traduction hispanique
+ ESP 2720	3	H 1	j	Traduction espagnol-français 2
+ ESP 2730	3	H 1	j	Traduction français-espagnol

Bloc 82 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

+ ESP 1225	6	A 1	j	Littérature espagnole : panorama
+ ESP 1325	3	H 1	j	Littérature hispano-américaine: panorama
+ ESP 1327	3	H 1	j	Civilisation hispano-américaine 2
+ ESP 2651	3	A 1	j	Poésie et discours hispaniques : méthode
+ ESP 2652	3	H 1	j	Récit et théâtre hispaniques : méthode
+ ESP 3252	3	H 1	j	Roman et théâtre espagnols du XXe siècle
+ ESP 3324	3	A 1	j	Roman et conte hispano-américains

+ ESP	3355	3 H	1 j	Littérature hispano-américaine
+ ESP	3444	3 A	1 j	Écriture féminine hispanique
+ ESP	3537	3 H	1 j	Espagnol moderne
+ ESP	3550	3 H	1 j	L'espagnol d'Amérique

Programme 1-117-4-0

Version 03

Mineure en études arabes**S****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 220 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 6 cr.

Fondements

ARA	1001	3 A	1 s	Introduction au monde arabe 1
ARA	1002	3 H	1 s	Introduction au monde arabe 2

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ ARA	1901	3 AHE	1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA	1902	3 AHE	1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA	1903	3 AH	1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA	1904	3 AH	1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Le monde arabe

ANT	3861	3 A	1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ARA	2001	3 A	1 js	Études arabes interdisciplinaires
ARA	2050	3 A	1 j	Littérature arabe
ARA	2060	3 E	1 s	Le monde arabe contemporain
ECN	1966	3 AH	1 s	Économie du monde arabe
HST	1071	3 A	1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
PHI	3870	3 A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
+ POL	2840	3 AHE	1 j	Sécurité au Moyen-Orient
SOL	2050	3 AHE	1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SRL	1090	3 AHE	1 js	L'Islam

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Disciplines connexes

FRA	2141	3 H	1 j	Littérature maghrébine
GEO	1222	3 H	1 j	Le système monde
LCO	1030	3 H	1 j	Postcolonialismes comparés
PHI	3805	3 H	1 j	Aristote : éthique et politique
SRL	2025	3 AHE	1 js	Histoire religieuse du Québec

Programme 1-117-7-0

Version 00

Module en langue et culture arabes**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture arabes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture arabes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+ ARA 1901	3	AHE 1	js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3	AHE 1	js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3	AH 1	j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3	AH 1	j	Arabe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANT 3861	3	A	1	js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ARA 1001	3	A	1	s	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	H	1	s	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	A	1	js	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2050	3	A	1	j	Littérature arabe
ARA 2060	3	E	1	s	Le monde arabe contemporain
ECN 1966	3	AH	1	s	Économie du monde arabe
HST 1071	3	A	1	j	L'émergence du monde arabe contemporain
LCO 1030	3	H	1	j	Postcolonialismes comparés
+ POL 2840	3	AHE 1	j		Sécurité au Moyen-Orient
SOL 2050	3	AHE 1	j		Sociologie du monde arabo-musulman
SRL 1090	3	AHE 1	js		L'Islam

Programme 1-104-7-0 *Version 00*

Module en langue et culture catalanes *JS*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture catalanes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+ CTL 1901	3	AE 1	s	Catalan 1 (niveau A1)	
+ CTL 1902	3	A	1	s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3	H	1	s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3	H	1	s	Catalan 4 (niveau B1.2)

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Culture

ANT 1611	3	H	1	j	Langage, culture, société
CTL 1120	3	AH	1	js	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	A	1	j	Civilisation espagnole
POL 3851	3	AHE 1	j		Intégration européenne

Programme 1-110-2-0 *Version 07*

Majeure en études italiennes *J*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une appréciation nuancée de la langue italienne ainsi qu'une approche linguistique, historique, culturelle, sociale et littéraire. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Segment 72*Bloc 72 A* obligatoire 6 cr.**Civilisation**

ITL 1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
+ ITL 2195	3	H	1	j	Société et culture en Italie

Bloc 72 B option *minimum 15 cr., maximum 24 cr.***Langue**

+ ITL 1070	3	A	1	js	Grammaire avancée 1
+ ITL 1901	3	AHE	1	j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3	AHE	1	j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3	AH	1	j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3	AH	1	j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ ITL 2030	3	H	1	j	Stylistique et composition italiennes
+ ITL 2040	3	E	1	j	Italien parlé
+ ITL 2070	3	H	1	j	Grammaire avancée 2
+ ITL 3002	3	AH	1	js	Version
+ ITL 3020	3	AH	1	j	Langue et culture en Italie

Bloc 72 C option *minimum 9 cr., maximum 15 cr.***Littérature et société**

ITL 1141	3	H	1	j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3	H	1	s	Le roman italien contemporain
+ ITL 2120	3	A	1	j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2150	3	H	1	s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3	AH	1	j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3	H	1	js	Italie-Québec: parcours interculturels
+ ITL 3075	3	A	1	j	Grands courants littéraires en Italie

Bloc 72 D option *minimum 6 cr., maximum 18 cr.***L'Italie dans la Méditerranée**

ANT 3861	3	A	1	js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3867	3	A	1	j	Culture et société italienne
ARA 2050	3	A	1	j	Littérature arabe
ESP 1215	3	A	1	j	Civilisation espagnole
ESP 2400	3	A	1	j	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3	H	1	s	Cinéma grec
HST 2127	3	A	1	j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3	H	1	j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
+ ITL 2880	3	AHE	1	js	L'Italie méditerranéenne
LCO 3521	3	A	1	j	Littératures italiennes et comparées

Bloc 72 E option *minimum 6 cr., maximum 18 cr.***Les arts**

HAR 1090	3	AH	1	j	La Renaissance: une définition
HAR 2090	3	AH	1	js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2360	3	H	1	j	Les avant-gardes historiques
HAR 3420	3	H	1	js	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1104	3	H	1	j	Histoire de la musique 2
MUL 1105	3	AH	1	j	Histoire musique baroque
PHI 2255	3	A	1	j	Théories esthétiques

Bloc 72 Y option *minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Disciplines connexes**

HGL 1031	3	H	1	j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3	H	1	s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3	A	1	s	L'époque moderne
HST 2108	3	AH	1	j	Rome: des origines aux Antonins
HST 2109	3	A	1	j	Rome: des Antonins à l'empire tardif
HST 2282	3	H	1	j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3	A	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	A	1	js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	H	1	j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	H	1	js	Théories de la littérature
LNG 2340	3	AH	1	j	Langues secondes
TRA 2115	3	AHE	1	j	Histoire de la traduction
TRA 3075	3	AH	1	j	Traduction et cultures
TRA 3125	3	AH	1	j	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-110-4-0

Version 07

Mineure en études italiennes

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Segment 72*Bloc 72 A* obligatoire 3 cr.**Civilisation**

ITL 1120	3	A	1	j	Introduction à la culture italienne
----------	---	---	---	---	-------------------------------------

Bloc 72 B option *minimum 0 cr., maximum 15 cr.***Langue**

+ ITL 1070	3	A	1	js	Grammaire avancée 1
+ ITL 1901	3	AHE	1	j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3	AHE	1	j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3	AH	1	j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3	AH	1	j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ ITL 2030	3	H	1	j	Stylistique et composition italiennes
+ ITL 2040	3	E	1	j	Italien parlé

Bloc 72 C option *minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Lettres et société**

ANT 3867	3	A	1	j	Culture et société italienne
HAR 1090	3	AH	1	j	La Renaissance: une définition
HAR 2090	3	AH	1	js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	H	1	js	L'art de la Renaissance à Venise
HST 2127	3	A	1	j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3	H	1	j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
ITL 1141	3	H	1	j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3	H	1	s	Le roman italien contemporain

+ ITL 2120	3 A 1 j	Le théâtre italien du XXe siècle
+ ITL 2150	3 H 1 s	La poésie italienne du XXe siècle
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
+ ITL 2195	3 H 1 j	Société et culture en Italie
ITL 2270	3 H 1 js	Italie-Québec: parcours interculturels
+ ITL 2880	3 AHE 1 js	L'Italie méditerranéenne

Bloc 72 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines connexes

HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes

Programme 1-110-7-0

Version 00

Module en langue et culture italiennes

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture italiennes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+ ITL 1070	3 A 1 js	Grammaire avancée 1
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)

2-110

+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ ITL 2040	3 E 1 j	Italien parlé

Bloc 70 B

option

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

HAR 1090	3 AH 1 j	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3 AH 1 js	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3 H 1 js	L'art de la Renaissance à Venise
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
ITL 1120	3 A 1 j	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3 H 1 j	Introduction à la littérature italienne
+ ITL 2110	3 H 1 s	Le roman italien contemporain
ITL 2160	3 AH 1 j	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2270	3 H 1 js	Italie-Québec: parcours interculturels

Programme 1-092-4-0

Version 02

Mineure en études latino-américaines

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquies une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 3 cr.

Fondements

LAA 1101 3 H 1 js Amérique latine : cours synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Aires culturelles

ANT 3858 3 H 1 j Autochtones d'Amérique latine

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Histoire

ESP 1317 3 H 1 j Civilisation hispano-américaine 1

HST 1044 3 H 1 j Introduction à l'Amérique latine

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Économie et société

ECN 1971 3 AH 1 s Économie de l'Amérique latine

POL 2830 3 AH 1 j L'Amérique latine

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

+ ESP 1903 3 AHE 1 js Espagnol 3 (niveau B1.1)

+ ESP 1904 3 AHE 1 js Espagnol 4 (niveau B1.2)

+ ESP 1905 3 AHE 1 js Espagnol 5 (niveau B2.1)

+ ESP 1906 3 AH 1 j Espagnol 6 (niveau B2.2)

+ ESP 1907 3 E 1 j Espagnol 7 (niveau B2.3)

+ PTG 1903 3 AH 1 j Portugais 3 (niveau B1.1)

+ PTG 1904 3 H 1 j Portugais 4 (niveau B1.2)

Bloc 70 F *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoire et développement

HST 2351 3 A 1 j Amérique latine à l'époque coloniale

HST 2352 3 AH 1 j Amérique latine depuis l'indépendance

POL 3830 3 AHE 1 j Développement et politique au Mexique

POL 3861 3 AHE 1 j L'intégration nord-américaine

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Arts, cultures et littératures

+ ANT 2220 3 A 1 j Préhistoire de l'Amérique (éléments)

ANT 3881 3 A 1 js Mésopotamie ancienne

+ ESP 1325 3 H 1 j Littérature hispano-américaine: panorama

+ ESP 1327 3 H 1 j Civilisation hispano-américaine 2

ESP 2300 3 H 1 j Voix de l'Amérique latine

ESP 2400 3 A 1 j Cinéma et littératures hispaniques

+ ESP 3311 3 H 1 j Littérature de la Conquête

+ ESP 3312 3 H 1 j Littérature de l'Indépendance

+ ESP 3324 3 A 1 j Roman et conte hispano-américains

+ ESP 3326 3 A 1 j Narration et théâtre hispano-américains

+ ESP 3355 3 H 1 j Littérature hispano-américaine

+ ESP 3550 3 H 1 j L'espagnol d'Amérique

HAR 2201 3 H 1 j Art et architecture : Premières nations

HAR 2510 3 AHE 1 j L'art baroque en Amérique latine

PTG 1220 3 AH 1 js Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Croissance et développement

ANT 3044 3 H 1 js Anthropologie et développement

DMO 1010 3 A 1 j Problèmes de population contemporains

+ GEO 2212 3 H 1 j Dynamique territoriale et développement

POL 2606 3 AH 1 j Économie politique internationale

POL 3602 3 AH 1 j Politique et mondialisation des marchés

SOL 3201 3 AH 1 j Développement international

Programme 1-130-5-0

Version 00

Certificat en études néo-helléniques**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1951, 1952, 1953 et 1991 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours des blocs 72B.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études néohelléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

DESTINATAIRES

Le programme d'études néo-helléniques propose un éventail de cours apte à répondre aux besoins de trois clientèles : les étudiants débutants francophones, les étudiants débutants anglophones, les étudiants hellénophones.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix. Il intègre des cours offerts à l'Université McGill et à l'Université Concordia.

Segment 72

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+ GRM 1901 3 A 1 s Grec moderne 1 (niveau A1.1)

+ GRM 1902 3 A 1 s Grec moderne 2 (niveau A1.2)

+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
MCG 3310	3 A 1 j	Intermed.Modern Greek(114331A)
MCG 3350	3 H 1 j	Int.Mod.Greek(clas335/114335B)

Bloc 72 B option minimum 15 cr., maximum 27 cr.

Lettres et civilisation

CON 3180	3 H 1 j	Byzan. emp.:1056-1453(HIST318)
GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3 H 1 s	Cinéma grec
+ GRM 3000	3 AH 1 js	Programme de lecture
GRM 3005	3 A 1 s	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3 H 1 s	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3 A 1 s	Traduction littéraire grec-français
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
MCG 3320	3 A 1 j	Mod.Greek Nov(clas332/114332A)
MCG 3330	3 A 1 j	Modern Greek Poetry (114333B)

Programme 1-130-7-0 Version 00

Module en langue et culture néo-helléniques JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture néo-helléniques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)

+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

GRM 1001	3 H 1 js	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3 H 1 s	Cinéma grec
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne

Programme 1-121-7-0

Version 00

Module en langue et culture russes JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture russes. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Langue

+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)
+ RUS 1903	3 H 1 j	Russe 3 (niveau A2.1)
+ RUS 1904	3 H 1 j	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Culture

HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie

Programme 1-091-4-0

Version 02

Mineure en langue portugaise et cultures lusophones

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en langue portugaise et cultures lusophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La Mineure en langue portugaise et culture lusophone offre aux étudiants une bonne formation en langue portugaise (compréhension d'expressions orales et écrites). Elle vise également à familiariser les étudiants avec les cultures et les littératures du Portugal et du Brésil, ainsi que des pays lusophones d'Afrique et d'Asie. Le programme peut être combiné à d'autres programmes de mineure ou de majeure (littérature, histoire, etc.) pour l'obtention d'un baccalauréat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Fondements

PTG 1100	3 H	1 js	Le monde lusophone
PTG 1210	3 A	1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3 AH	1 js	Introduction à la culture brésilienne

Bloc 70 B *option* *minimum 12 cr., maximum 21 cr.*

Langue

+ PTG 1901	3 AHE	1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE	1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH	1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H	1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ PTG 1954	3 H	1 js	Portugais idiomatique et composition

+ PTG 1955	3 AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite
+ PTG 2050	3 AH	1 js	Portugais: langue étrangère

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Lettres et société

PTG 2030	3 A	1 js	Lectures dirigées en études lusophones
PTG 2040	3 A	1 js	Littératures de langue portugaise
PTG 2270	3 H	1 js	Portugal-Canada: parcours interculturels
PTG 2652	3 H	1 js	Théâtre et cinéma lusophones
PTG 2700	3 H	1 js	Introduction à la traduction lusophone

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

ECN 1971	3 AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3 AHE	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3 AH	1 j	Les arts modernes en Amérique latine
HST 1041	3 A	1 j	L'Europe moderne
HST 1042	3 H	1 j	L'Europe contemporaine
HST 1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 AH	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance

Programme 1-091-7-0

Version 01

Module en langue portugaise et culture lusophone JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le Module en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Langue

+ PTG 1901	3 AHE	1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE	1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH	1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H	1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)

+ PTG	1954	3 H	1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG	1955	3 AH	1 js	Portugais: communication orale et écrite

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Culture

ECN	1971	3 AH	1 s	Économie de l'Amérique latine
HAR	2510	3 AHE	1 j	L'art baroque en Amérique latine
HAR	3510	3 AH	1 j	Les arts modernes en Amérique latine
HST	1041	3 A	1 j	L'Europe moderne
HST	1042	3 H	1 j	L'Europe contemporaine
HST	1044	3 H	1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST	2351	3 A	1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST	2352	3 AH	1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
PTG	1100	3 H	1 js	Le monde lusophone
PTG	1210	3 A	1 js	Introduction à la culture portugaise
PTG	1220	3 AH	1 js	Introduction à la culture brésilienne

Département de mathématiques et de statistique

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186
Téléphone : 514-343-6111, poste 1693
Télocopieur : 514-343-5700

INTRODUCTION

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

Le Département offre sept orientations au baccalauréat spécialisé en mathématiques : actuariat, actuariat COOP, mathématiques financières, mathématiques pures et appliquées, sciences mathématiques, statistique et statistique COOP.

En collaboration avec les départements de démographie, d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Démographie et Statistique, en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur intérimaire : Jean-François Angers

Professeurs titulaires

Jean-François Angers, Ph. D. (Purdue)
Jacques Bélair, Ph. D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph. D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph. D. (Toronto)
Anne Bourlioux, Ph. D. (Princeton)
Abraham Broer, Ph. D. (R.U. Utrecht)
Octavian Cornea, Ph. D. (Rochester)
Michel Delfour, Ph. D. (Case Western Reserve)
Pierre Duchesne, Ph. D. (Montréal)
Marlène Frigon, Ph. D. (Montréal)
André Giroux, Ph. D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph. D. (Queen's, Kingston)
Véronique Hussin, Ph. D. (Liège), directrice du SAFIRE
François Lalonde, doctorat d'État (Paris), directeur du CRM
Christian Léger, Ph. D. (Stanford)
Sabin Lessard, Ph. D. (Montréal)
Robert Gwyn Owens, Ph. D. (Wales)
Jiri Patera, Ph. D. (Prague)
François Perron, Ph. D. (Montréal)
Iosif Polterovich, Ph. D. (Weizmann)
Qazi Ibadur Rahman, Ph. D. (Londres)
Christiane Rousseau, Ph. D. (Montréal)

Yvan Saint-Aubin, Ph. D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph. D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés

Mylène Bédard, Ph. D. (Toronto)
Louis Doray, Ph. D. (Waterloo)
Richard Duncan, Ph. D. (San Diego)
David Haziza, Ph. D. (Carleton)
Pierre Lafaye De Micheaux, Ph. D. (Montréal), en congé
Matilde Lalin, Ph. D. (Texas)
Manuel Morales, Ph. D. (Concordia)
Alejandro Murua, Ph. D. (Brown)

Professeurs adjoints

Louis-Pierre Arguin, Ph. D. (Toronto)
Dimitrios Koukouloupoulos, Ph. D. (Illinois)

Professeure adjointe de formation pratique

Claudia Gagné M.Sc. (HEC Montréal)

Professeurs associés

Richard Fournier, Ph. D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph. D. (Wayne State)
Michel Grundland, Ph. D. (Varsovie)
Gert Sabidussi, Ph. D. (Vienne)
Dana Schlomiuk, Ph. D. (McGill)

Professeurs émérites

Robert Cléroux
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Yves Lepage
Constance Van Eeden

Programme 1-190-1-0

Version 17

B. Sc. spécialisé en mathématiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Actuariat comprend les segments 02 et 75, avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. L'orientation Actuariat COOP comprend les segments 02 et 76, avec 63 crédits obligatoires, 27 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). L'orientation Mathématiques financières comprend les segments 02 et 81, avec 62 crédits obligatoires, 25 à option et 3 au choix. L'orientation Mathématiques pures et appliquées comprend les segments 02 et 77, avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix. L'orientation Sciences mathématiques comprend les segments 02 et 78, avec 26 crédits obligatoires, 55 à option et 9 au choix. L'orientation Statistique comprend les segments 02 et 79, avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. L'orientation Statistique COOP comprend les segments 02 et 80, avec 66 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 Y ou 80 Y dans la même discipline.

Segment 02 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		23 cr.
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1	
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1	
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes	
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire	
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités	
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique	

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

<i>Bloc 75 A</i>	<i>obligatoire</i>		27 cr.
------------------	--------------------	--	--------

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT 2250	3 AE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique

<i>Bloc 75 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
------------------	--------------------	--	-------

Outils informatiques de base

IFT 1177	3 AH 1 js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 js	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1 AH 1 j	Progiciels statistiq/actuariat

<i>Bloc 75 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Compléments de mathématiques et de statistique

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1

MAT 6111	3 A 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3 A 1	Probabilités
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

<i>Bloc 75 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 12 cr., maximum 21 cr.</i>
------------------	---------------	--	---------------------------------------

Compléments d'actuariat

+ ACT 2242	3 A 1 j	Finance corporative
+ ACT 2243	3 H 1 j	Investissements
+ ACT 2251	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 3201	3 AE 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ACT 3284	3 AE 1 j	Modèles en assurance IARD
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie

<i>Bloc 75 Y</i>	<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Contributions d'autres disciplines

DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

<i>Bloc 76 A</i>	<i>obligatoire</i>		27 cr.
------------------	--------------------	--	--------

Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT 2250	3 AE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique

<i>Bloc 76 B</i>	<i>obligatoire</i>		7 cr.
------------------	--------------------	--	-------

Outils informatiques de base

IFT 1177	3 AH 1 js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 js	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1 AH 1 j	Progiciels statistiq/actuariat

<i>Bloc 76 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Compléments de mathématiques et de statistique

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
MAT 6111	3 A 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3 A 1	Probabilités
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 76 D option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Compléments d'actuariat

+ ACT 2242	3 A 1 j	Finance corporative
+ ACT 2243	3 H 1 j	Investissements
+ ACT 2251	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 3201	3 AE 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ACT 3284	3 AE 1 j	Modèles en assurance IARD
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique
+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie

Bloc 76 E obligatoire 6 cr.
 MAT 2000 3 AHE 1 j Stage 1
 MAT 3000 3 AHE 1 j Stage 2

Bloc 76 Y option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Contributions d'autres disciplines

DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Bloc 77 A obligatoire 33 cr.

Analyse, algèbre et géométrie

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

Bloc 77 B obligatoire 7 cr.

Outils informatiques de base

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 77 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments mathématiques 1

MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques

Bloc 77 D option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Compléments mathématiques 2

MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3 H 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
+ MAT 3661	3 H 1 j	Théorie de Galois
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
MAT 4000	3 E 1 j	Mémoire de fin d'études
MAT 6111	3 A 1	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3 A 1	Probabilités

Bloc 77 Y option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Contributions d'autres disciplines

BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2152	3 A 1 j	Hydrologie
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique 1
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

Bloc 78 A obligatoire 3 cr.

Compléments

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
------------	----------	----------

Bloc 78 B option minimum 7 cr., maximum 7 cr.

Outils informatiques de base

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3 AH 1 js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 js	Programmation d'applications en VB
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1 AH 1 j	Progiciels statistiq/actuariat

Bloc 78 C option minimum 36 cr., maximum 39 cr.

Compléments mathématiques

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 H 1 j	Géométrie euclidienne
MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie

+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée	<i>Bloc 79 B</i>	<i>obligatoire</i>	18 cr.
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques	Éléments de statistique		
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1	+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2	+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques	+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2	+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique	+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles	+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie	<i>Bloc 79 C</i>	<i>obligatoire</i>	7 cr.
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2	Outils informatiques de base		
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation	+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ MAT 3450	3 H 1 j	Modélisation mathématique	+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes	STT 1682	1 AH 1 j	Progiciels statistiq/actuariat
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres	<i>Bloc 79 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
+ MAT 3661	3 H 1 j	Théorie de Galois	Outils informatiques avancés		
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques	+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage	+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision	+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée	+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire	<i>Bloc 79 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique	Compléments en mathématiques		
+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision	+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie	+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences	+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques	+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles	+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique	+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique	MAT 6111	3 A 1	Mesure et intégration
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique	MAT 6112	3 AH 1	Analyse fonctionnelle
<i>Bloc 78 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>	<i>Bloc 79 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>
Contributions d'autres disciplines			Mathématiques financières et de l'assurance		
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)	+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique	+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement	+ ACT 2250	3 AE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations	+ ACT 2251	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie	+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie	+ ACT 3201	3 AE 1 j	Mathématiques des régimes de rentes
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1	+ ACT 3281	3 H 1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière	+ ACT 3284	3 AE 1 j	Modèles en assurance IARD
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement	ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie	<i>Bloc 79 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
+ GEO 2152	3 A 1 j	Hydrologie	Compléments en probabilités et statistique 1		
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources	MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)	+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)	+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences	STT 4000	3 AHE 1 j	Mémoire de fin d'études
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1	<i>Bloc 79 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 18 cr.</i>
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2	Compléments en probabilités et statistique 2		
+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données	MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique	MAT 6717	3 A 1	Probabilités
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles	+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique	+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences	+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance	+ STT 3505	3 H 1 j	Données catégorielles
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences	+ STT 3510	3 A 1 j	Biostatistique
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations	<i>Bloc 79 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 13 cr.</i>
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1	Contributions d'autres disciplines		
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1	BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique 1	BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique	+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2	+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles	+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique*Bloc 79 A* *obligatoire* 12 cr.**Compléments mathématiques**

+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques

Contributions d'autres disciplines

BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale

+ DMO	3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie
ECN	1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
ECN	1050	3 AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN	2040	3 AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN	2045	3 H	1 j	Théorie microéconomique 2
ECN	2165	3 A	1 j	Comptabilité 1
+ ECN	3801	3 H	1 s	Économie financière
IFT	1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3205	3 H	1 j	Traitement du signal
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ PHY	1441	3 AH	1 j	Électromagnétisme
+ PHY	1620	3 AH	1 j	Ondes et vibrations
PHY	1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1
+ PHY	1652	3 AH	1 j	Relativité 1
+ PHY	2215	4 AH	1 j	Physique thermique et statistique

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Bloc 80 A obligatoire 12 cr.

Compléments mathématiques

+ MAT	2050	3 AH	1 j	Analyse 2
+ MAT	2100	3 H	1 j	Analyse 3
+ MAT	2412	3 A	1 j	Analyse numérique 1
+ MAT	2717	3 HE	1 j	Processus stochastiques

Bloc 80 B obligatoire 18 cr.

Éléments de statistique

+ STT	2000	3 A	1 j	Échantillonnage
+ STT	2400	3 HE	1 j	Régression linéaire
+ STT	2700	3 AHE	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT	3410	3 A	1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT	3700	3 H	1 j	Inférence statistique
+ STT	3781	3 H	1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 80 C obligatoire 7 cr.

Outils informatiques de base

+ IFT	1166	3 AHE	1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT	1969	3 AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
STT	1682	1 AH	1 j	Progiciels statistiq/actuariat

Bloc 80 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Outils informatiques avancés

+ IFT	1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT	1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT	2015	3 AHE	1 j	Structures de données
+ IFT	3245	3 A	1 j	Simulation et modèles

Bloc 80 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Compléments en mathématiques

+ MAT	1410	3 AH	1 j	Calcul 2
+ MAT	2115	3 H	1 j	Équations différentielles
+ MAT	2130	3 H	1 j	Variante complexe
+ MAT	2450	3 H	1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT	2466	3 A	1 j	Analyse appliquée
+ MAT	3431	3 A	1 j	Théorie de l'optimisation
MAT	6111	3 A	1	Mesure et intégration
MAT	6112	3 AH	1	Analyse fonctionnelle

Bloc 80 F option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Mathématiques financières et de l'assurance

+ ACT	1240	3 HE	1 j	Mathématiques financières
+ ACT	2241	3 A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT	2250	3 AE	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT	2251	3 H	1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT	2284	3 H	1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT	3201	3 AE	1 j	Mathématiques des régimes de rentes
+ ACT	3251	3 A	1 j	Théorie du risque
+ ACT	3281	3 H	1 j	Laboratoire d'actuariat
+ ACT	3284	3 AE	1 j	Modèles en assurance IARD
ACT	6230	3 H	1 j	Finance mathématique

Bloc 80 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments en probabilités et statistique

MAT	6717	3 A	1	Probabilités
+ STT	2100	3 HE	1 j	Théorie de la décision
+ STT	2305	3 H	1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT	3220	3 H	1 j	Méthodes de prévision
+ STT	3260	3 AE	1 j	Modèles de survie
+ STT	3500	3 H	1 j	Méthodes non paramétriques
+ STT	3505	3 H	1 j	Données catégorielles
+ STT	3510	3 A	1 j	Biostatistique

Bloc 80 H obligatoire 6 cr.

MAT	2000	3 AHE	1 j	Stage 1
MAT	3000	3 AHE	1 j	Stage 2

Bloc 80 Y option minimum 9 cr., maximum 13 cr.

Contributions d'autres disciplines

BIO	1203	3 AHE	1 js	Introduction à la génétique
BIO	1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
+ BIO	2115	3 H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO	2811	3 H	1 j	Dynamique des populations
+ BIO	3002	2 A	1 j	Bioéthique
DMO	1000	3 AHE	1 js	Introduction à la démographie
DMO	2200	3 A	1 j	Collecte : source des informations
+ DMO	2311	3 A	1 j	Analyse longitudinale
+ DMO	2312	3 H	1 j	Analyse transversale
+ DMO	3307	3 H	1 j	Pratique de la démographie
ECN	1000	3 AHE	1 j	Principes d'économie
ECN	1050	3 AHE	1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN	2040	3 AH	1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN	2045	3 H	1 j	Théorie microéconomique 2
ECN	2165	3 A	1 j	Comptabilité 1
+ ECN	3801	3 H	1 s	Économie financière
IFT	1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT	2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT	3205	3 H	1 j	Traitement du signal
+ IFT	3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
+ PHY	1441	3 AH	1 j	Électromagnétisme
+ PHY	1620	3 AH	1 j	Ondes et vibrations
PHY	1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1
+ PHY	1652	3 AH	1 j	Relativité 1
+ PHY	2215	4 AH	1 j	Physique thermique et statistique

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Bloc 81 A obligatoire 39 cr.

Mathématiques de l'aléatoire et la finance

+ ACT	1240	3 HE	1 j	Mathématiques financières
+ ACT	2241	3 A	1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT	2242	3 A	1 j	Finance corporative
+ ACT	2243	3 H	1 j	Investissements
+ ACT	3282	3 H	1 j	Laboratoire de mathématiques financières
ACT	6230	3 H	1 j	Finance mathématique
+ MAT	2050	3 AH	1 j	Analyse 2
+ MAT	2115	3 H	1 j	Équations différentielles
+ MAT	2412	3 A	1 j	Analyse numérique 1
+ MAT	2717	3 HE	1 j	Processus stochastiques
+ STT	2400	3 HE	1 j	Régression linéaire
+ STT	2700	3 AHE	1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT	3220	3 H	1 j	Méthodes de prévision

Bloc 81 B option minimum 7 cr., maximum 7 cr.

Outils informatiques de base

+ IFT	1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT	1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT	1166	3 AHE	1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT	1177	3 AH	1 js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT	1178	3 HE	1 js	Programmation d'applications en VB
+ IFT	1969	3 AH	1 js	Programmation scientifique en langage C
STT	1682	1 AH	1 j	Progiciels statistiq/actuariat

Bloc 81 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de mathématiques

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3 A 1	Mesure et intégration
MAT 6717	3 A 1	Probabilités

Bloc 81 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments d'actuariat

+ ACT 2250	3 AE 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 1
+ ACT 2251	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance-vie 2
+ ACT 2284	3 H 1 j	Mathématiques de l'assurance IARD
+ ACT 3251	3 A 1 j	Théorie du risque

Bloc 81 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de statistique

+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3 H 1 j	Méthodes non paramétriques

Bloc 81 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de finance

MAT 2000	3 AHE 1 j	Stage 1
MAT 3000	3 AHE 1 j	Stage 2
MAT 4000	3 E 1 j	Mémoire de fin d'études

Bloc 81 G *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Compléments d'informatique

+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 3245	3 A 1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3515	3 H 1 j	Techniques d'optimisation 2

Bloc 81 H *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Éléments d'économie

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière

Programme 1-190-2-0

Version 12

Majeure en mathématiques**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 29 crédits obligatoires, 25 à option et 6 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 29 cr.

Éléments

+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* *minimum 22 cr., maximum 22 cr.*

Compléments

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
ACT 6230	3 H 1 j	Finance mathématique
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie
+ MAT 3415	3 H 1 j	Analyse numérique 2
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation
+ MAT 3450	3 H 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres

+ MAT 3661	3	H	1	j	Théorie de Galois
+ MAT 3681	3	H	1	j	Laboratoire de mathématiques
STT 1682	1	AH	1	j	Progiciels statistiq/actuariat
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2100	3	HE	1	j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3	H	1	j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AHE	1	j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3410	3	A	1	j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3500	3	H	1	j	Méthodes non paramétriques
+ STT 3505	3	H	1	j	Données catégorielles
+ STT 3510	3	A	1	j	Biostatistique
+ STT 3700	3	H	1	j	Inférence statistique
+ STT 3781	3	H	1	j	Laboratoire de statistique

<i>Bloc 71 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 4 cr.</i>
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
GLG 1952	3 AH 1 js	Géologie générale
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2

Programme 1-190-4-0 Version 09**Mineure en mathématiques** **J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en mathématique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 22 crédits obligatoires, 6 à option et 2 au choix. S'il y avait passage de la mineure à la majeure ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 22 cr.

Éléments

MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
+ MAT 1410	3	AH	1	j	Calcul 2
MAT 1500	4	AH	1	j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	AH	1	j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4	AHE	1	j	Probabilités
STT 1700	3	AH	1	j	Introduction à la statistique

Bloc 71 B *option* minimum 3 cr., maximum 7 cr.

Compléments

+ ACT 1240	3	HE	1	j	Mathématiques financières
IFT 1575	3	AH	1	j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 1969	3	AH	1	js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	AHE	1	j	Analyse 1
MAT 1101	3	H	1	j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	A	1	j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4	H	1	j	Géométrie euclidienne
+ MAT 1681	1	AH	1	j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2050	3	AH	1	j	Analyse 2
+ MAT 2300	3	A	1	j	Géométrie différentielle
+ MAT 2450	3	H	1	j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3	H	1	j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3	A	1	j	Algèbre 1
+ MAT 3060	3	A	1	j	Logique
+ MAT 3632	3	A	1	j	Théorie des nombres
STT 1682	1	AH	1	j	Progiciels statistiq/actuariat
+ STT 2000	3	A	1	j	Échantillonnage
+ STT 2400	3	HE	1	j	Régression linéaire
+ STT 2700	3	AHE	1	j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 71 Y *option* minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

BIO 1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement
DMO 1000	3	AHE	1	js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
ECN 1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	A	1	j	Comptabilité 1
+ IFT 1166	3	AHE	1	js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	AH	1	js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3	HE	1	js	Programmation d'applications en VB
IFT 1850	3	AH	1	s	Modèles de recherche opérationnelle
+ PHY 1441	3	AH	1	j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3	AH	1	j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	AH	1	j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3	AH	1	j	Relativité 1

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique

(Voir sous le Département de démographie.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

(Voir sous le Département de sciences économiques.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique

(Voir sous le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

(Voir sous le Département de physique.)

Département de philosophie

2910, boul. Édouard-Montpetit
Téléphone : 514-343-6464
Télécopieur : 514-343-7899

INTRODUCTION

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine font partie du programme de formation.

À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la 1^{re} année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de 2^e et de 3^e année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de 1^{er} cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Administrateur délégué : Louis-André Dorion

Professeurs titulaires

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC
Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D. Ph. (Paris I)
Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)
Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph. D. (Tübingen), MSRC
Daniel Laurier, M.A. (UQAM), D. Ph. (Aix-Marseille I)
François Lepage, D. Ph. logique (Paris V)
Jean-Pierre Marquis, Ph. D. (McGill), vice-doyen – Affaires professorales
Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph. D. (Heidelberg)
Michel Seymour, M.A. (UQAM), Ph. D. (UQTR)
Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D. Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Professeurs agrégés

Bettina Bergo, Ph. D. (Boston)
Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph. D. (Duke)
Ryoa Chung, Ph. D. (Montréal)
Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph. D. philosophie (London School of Economics)
Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D. Ph. études de l'Extrême-Orient (Paris VII)
Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph. D. (Essex)
Christian Nadeau, M.A. (UQAM), D. Ph. (Paris X)
David Piché, Ph. D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeurs adjoints

Christian Leduc, Ph. D. (Montréal)
Elsa Bouchard, M.A. études classiques (Montréal), Ph.D. en philosophie (Paris IV – Sorbonne)

Professeurs associés

Maurice Lagueux, L. Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)
Vayos Liapis, Ph. D. (University of Glasgow)
Daniel M. Weinstock, Ph. D. (Oxford University)

Professeurs émérites

François Duchesneau
Charles Le Blanc

Programme 1-195-1-0

Version 11

B.A. spécialisé en philosophie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 66 à option et 6 au choix.

Segment 83

Bloc 83 A *obligatoire* 18 cr.

Bases de la philosophie

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 83 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 1

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 83 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 2

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)

Bloc 83 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 3

PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne

Bloc 83 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et sciences humaines

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire

Bloc 83 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie éthico-politique

PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 AH 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3 A 1 j	Théories de la justice
PHI 2418	3 A 1 j	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 83 G *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et pensée scientifique

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage

PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 83 H *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Cours approfondis

PHI 3005	3 A 1 j	Logique 3
PHI 3015	3 AH 1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3 A 1 j	Philosophie de la biologie
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3 AH 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3 A 1 j	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion

Bloc 83 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Philosophie orientale

PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 AH 1 j	Le bouddhisme chinois

Bloc 83 L *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langues

+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 83 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 13 cr.*

Initiations complémentaires

ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
EAE 1000	3 A 1 j	Introduction aux études européennes
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique

FAS 1030	3 A 1 j	Le Moyen Âge
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance
FAS 1050	3 A 1 j	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3 AH 1 j	L'art des Lumières
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
+ IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1090	3 AH 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ LNG 2000	3 AH 1 j	Grammaires formelles
LNG 2240	3 AH 1 j	Pragmatique
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY 1901	3 AHE 1 j	Mécanique et physique moderne
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SRL 3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes

Programme 1-195-2-0

Version 11

Majeure en philosophie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Durant sa 1^{re} année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84A, 84B et 84C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Segment 84

Bloc 84 A *obligatoire* 18 cr.

Bases de la philosophie

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 84 B *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 1

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 84 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire de la philosophie 2

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)

Bloc 84 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de la philosophie 3

PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne

Bloc 84 E *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Philosophie et sciences humaines

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche			
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl			
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique			
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France			
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques			
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire			
<i>Bloc 84 F option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>			
Philosophie éthico-politique					
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique			
PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes			
PHI 2406	3 AH 1 j	Théories éthiques contemporaines			
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales			
PHI 2417	3 A 1 j	Théories de la justice			
PHI 2418	3 A 1 j	Éthique et politique de l'environnement			
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique			
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes			
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine			
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant			
<i>Bloc 84 G option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 12 cr.</i>			
Philosophie et pensée scientifique					
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences			
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance			
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs			
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2			
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines			
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes			
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage			
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance			
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit			
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique			
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique			
<i>Bloc 84 H option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>			
Cours approfondis					
PHI 3005	3 A 1 j	Logique 3			
PHI 3015	3 AH 1 j	Psychanalyse et philosophie			
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences			
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature			
PHI 3365	3 A 1 j	Philosophie de la biologie			
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne			
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne			
PHI 3615	3 AH 1 j	Éthique et psychologie morale			
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique			
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action			
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs			
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel			
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger			
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique			
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit			
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée			
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine			
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique			
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique			
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl			
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger			
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne			
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne			
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique			
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote			
PHI 3866	3 A 1 j	Problèmes de philosophie médiévale			
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive			
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion			
<i>Bloc 84 I option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>			
Philosophie orientale					
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise			
PHI 2965	3 AH 1 j	Le bouddhisme chinois			
			<i>Bloc 84 Y option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 10 cr.</i>
Initiations complémentaires					
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie			
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique			
COM 1300	3 AH 1 j	Théories de la communication			
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours			
EAE 1000	3 A 1 j	Introduction aux études européennes			
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie			
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie			
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental			
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique			
FAS 1005	3 A 1 j	Introduction aux sciences humaines			
FAS 1020	3 A 1 j	Le monde antique			
FAS 1030	3 A 1 j	Le Moyen Âge			
FAS 1040	3 H 1 j	L'Europe à la Renaissance			
FAS 1050	3 A 1 j	L'invention de l'homme moderne			
FAS 1070	3 H 1 j	Avènement du monde contemporain			
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature			
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes			
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge			
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle			
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse			
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie			
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque			
HAR 1080	3 H 1 j	Le Moyen-Âge roman			
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique			
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident			
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne			
HAR 2252	3 AH 1 j	L'art des Lumières			
HAR 2294	3 AH 1 j	L'art des révolutions (1789-1871)			
HAR 3040	3 AH 1 j	Critique d'art : histoire et pratique			
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité			
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne			
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles			
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences			
+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1			
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2			
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique			
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation			
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine			
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée			
LCO 1008	3 A 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 1			
LCO 2040	3 H 1 j	Oeuvres de la littérature mondiale 2			
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature			
LNG 1090	3 AH 1 j	Systèmes de signes et sémiotiques			
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe			
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique			
+ LNG 2000	3 AH 1 j	Grammaires formelles			
LNG 2240	3 AH 1 j	Pragmatique			
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1			
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales			
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1			
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1			
PHY 1901	3 AHE 1 j	Mécanique et physique moderne			
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques			
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage			
PSY 1990	3 A 1 j	Développement du jugement moral			
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception			
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1			
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction			
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie			
SRL 3011	3 AHE 1 js	Fondements religieux de l'Occident			
THL 3055	3 AHE 1 js	Histoire des théologies chrétiennes			

Programme 1-195-4-0

Version 05

Mineure en philosophie**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

Segment 85*Bloc 85 A* obligatoire 6 cr.**Bases de la philosophie**

PHI 1600	3 H	1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A	1 j	Des présocratiques à Aristote

Bloc 85 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Histoire de la philosophie 1**

PHI 2800	3 H	1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H	1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 AH	1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH	1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 85 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.**Histoire de la philosophie 2**

PHI 1860	3 A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3 H	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 AH	1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)

Bloc 85 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.**Histoire de la philosophie 3**

PHI 2605	3 A	1 j	Descartes
PHI 2615	3 A	1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A	1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A	1 j	L'empirisme moderne

Bloc 85 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.**Philosophie et sciences humaines**

PHI 1205	3 H	1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H	1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3 H	1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3 H	1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H	1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A	1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H	1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A	1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A	1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A	1 j	Philosophie de l'histoire

Bloc 85 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.**Philosophie éthico-politique**

PHI 1400	3 AE	1 j	Problèmes en éthique
PHI 1430	3 H	1 j	Éthique et politique
PHI 2405	3 A	1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 AH	1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3 A	1 j	Théories de la justice
PHI 2418	3 A	1 j	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3 H	1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H	1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A	1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H	1 j	La philosophie pratique de Kant

Bloc 85 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.**Philosophie et pensée scientifique**

PHI 1005	3 A	1 j	Logique 1
PHI 1130	3 H	1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE	1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A	1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3 A	1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3 H	1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A	1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A	1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H	1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A	1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H	1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H	1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 A	1 j	Induction et raisonnement scientifique

Bloc 85 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.**Philosophie orientale**

PHI 2960	3 H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 AH	1 j	Le bouddhisme chinois

Programme 1-198-4-0

Version 01

Mineure en éthique et droit

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 27 crédits obligatoires et 3 crédits à choix. Il comprend des cours obligatoires en philosophie et en droit de niveaux 2e et 3e années au premier cycle. Il n'est pas conçu pour faciliter une demande d'inscription à la Faculté de droit. De plus, il est fortement conseillé de posséder un bagage universitaire préalable puisque ce programme est exigeant.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit	
<i>Bloc 71 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique	
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique	
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales	
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant	
<i>Bloc 71 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit	
DRT 3009	3 AHE 1 j	Éthique et systèmes normatifs	

DRT 3010 3 AHE 1 Éthique et droit
DRT 3802 3 AHE 1 j Droit des sciences biologiques

Programme 1-148-1-5

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits à choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *39 cr.*

Fondements philosophiques et littéraires

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2008	3 A 1 j	Théories et méthodes critiques
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de la connaissance

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance

PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire des littératures de langue française

FRA 1100	3 A 1 j	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3 H 1 j	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3 A 1 j	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3 H 1 j	Introduction aux modernités
FRA 1130	3 H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3 A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3 A 1 j	Histoire du théâtre (Antiquité-XVIIe s.)
FRA 1161	3 H 1 j	Histoire du théâtre (XVIIIe – XXIe s.)
FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Histoire de la philosophie

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2965	3 AH 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

Bloc 70 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Poétique et parcours de lecture

FRA 1203	3 A 1 j	Lecture du poème
FRA 1204	3 H 1 j	Lecture du roman
FRA 1205	3 H 1 j	Lecture de l'essai
FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3 H 1 j	Poétiques médiévales
FRA 2204	3 A 1 j	Poétiques classiques
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine
FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Éthique et philosophie politique

PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 3615	3 AH 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique

PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 70 G option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Philosophie continentale

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3015	3 AH 1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Ouvertures

FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 2318	3 A 1 j	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3 A 1 j	Littérature et édition
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3 H 1 j	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3 H 1 j	Littérature et société
FRA 3313	3 A 1 j	Littérature et psychanalyse
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature
FRA 3508	3 AH 1 j	Identités culturelles et littérature

Bloc 70 I option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Programme 1-199-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>24 cr.</i>
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Introduction complémentaire (études classiques)

HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Langues anciennes : apprentissage (études classiques)

+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Langues, lecture de textes (études classiques)

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

<i>Bloc 70 F</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Philosophie grecque (philosophie)

PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote

<i>Bloc 70 G</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Philosophie et pensée scientifique (philosophie)

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit

<i>Bloc 70 H</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Histoire de la philosophie (philosophie)

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive

<i>Bloc 70 I</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Philosophie éthico-politique (philosophie)

PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit

<i>Bloc 70 J</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Philosophie continentale (philosophie)

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel

PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

Bloc 70 K *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Langues : latin médiéval (études classiques)

ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Littérature gréco-latine (études classiques)

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 H 1 j	Xénophon, Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 M *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Histoire de l'Antiquité (études classiques)

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 A 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 70 N *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

HGL 2000	3 AH 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 A 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 70 O *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Linguistique (études classiques)

ANT 1613	3 A 1 j	L'analyse ethnolinguistique
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 70 P *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues modernes (philosophie et études classiques)

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Littérature comparée et Philosophie

(Voir sous le Département de littérature comparée.)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie

(Voir sous le Département de science politique.)

B.A. spécialisé en lettres et sciences humaines

(Voir sous le Département des littératures de langue française.)

Département de physique

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428
Téléphone : 514-343-6667
Télécopieur : 514-343-2071

INTRODUCTION

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications, en informatique et en nanotechnologie sont que quelques exemples de ses contributions. Se trouvant en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale qu'appliquée; on retrouve des diplômés de physique dans toutes les sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs domaines de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, matière condensée, physique des particules, physique des plasmas, physique médicale, physique numérique et physique théorique. De plus, le département entretient d'étroites collaborations avec, notamment, le Département de mathématiques et de statistique, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle et le Département de chimie.

Avec son B. Sc. spécialisé en physique dans lequel ont été introduites des orientations (astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique subatomique, physique du vivant et physique générale), sa majeure et sa mineure, le département propose au 1^{er} cycle des programmes souples donnant une formation disciplinaire axée sur la résolution de problèmes complexes à l'aide de méthodes quantitatives puissantes qui ouvrent la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur (voir la rubrique Programmes facultaires).

Enfin, le département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire. On peut obtenir les renseignements pertinents auprès de la responsable, Nicole St-Louis (téléphone : 514-343-6932).

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Yves Lépine

Professeurs titulaires

Pierre Bastien, Ph. D. (Western Ontario)
Pierre Bergeron, Ph. D. (Montréal)
Paul Charbonneau, Ph. D. (Montréal)
Michel Côté, Ph. D. (Berkeley)
Gilles Fontaine, Ph. D. (Rochester)
Louis-André Hamel, Ph. D. (Montréal)
Jean-Yves Lapointe, Ph. D. (Montréal)

Richard Leonelli, M. Sc.(Simon Fraser), Ph. D. (Montréal)
 Yves Lépine, Ph. D. (Montréal), responsable des Baccalauréats en Physique et Informatique et en Mathématiques et Physique
 Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)
 Laurent J. Lewis, M. Sc.(Ottawa), Ph. D. (McGill), vice-doyen – Recherche et création
 David London, Ph. D. (Chicago)
 Richard MacKenzie, Ph. D. (Santa Barbara)
 Joëlle Margot, doctorat de 3^e cycle (Paris), doctorat en sciences (Paris)
 Michel Moisan, M. Sc.(Montréal), D. Sc. (Paris)
 Normand Mousseau, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Michigan State University), en congé
 Daniel Nadeau, Ph. D. (Caltech)
 Manu Paranjape, M. Sc.(Alberta), Ph. D. (M.I.T.)
 Sjoerd Roorda, Ph. D. (Utrecht)
 François Schiettekatte, Ph. D. (INRS)
 Nicole St-Louis, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (University College London)
 Luc Vinet, Ph. D. (Montréal)
 Viktor Zacek, Ph. D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés

Andrea Bianchi, Ph. D. (Zurich)
 Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts, Allemagne)
 René Doyon, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Imperial College London), en congé
 Carlos Silva, Ph. D. (Minnesota)

Professeurs adjoints

Jean-François Arguin, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Toronto)
 Patrick Dufour, Ph. D. (Montréal)
 David Lafrenière, Ph. D. (Montréal)
 Luc Stafford, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph. D. (McGill)
 Gilles Beaudoin, Ph. D. (Montréal)
 Michel Bourqui, Ph. D. (Zurich)
 Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)
 Robert W. Cochrane, Ph. D. (Toronto)
 Serge Demers, Ph. D. (Toronto)
 Philippe Després, M. Sc.(Laval), Ph. D. (Montréal)
 Chandré Dharma-Wardana, Ph. D. (Cambridge)
 Jean Dupuis, Ph. D. (Montréal)
 Frédéric Lacroix, Ph. D. (McGill)
 Michael Pearson, Ph. D. (McMaster)
 Stanislav Pospisil, M. Sc.(Czech Technical University), Ph. D. (Charles University)
 Hubert Reeves, Ph. D. (Cornell)
 Jacques Vanier, Ph. D. (McGill)
 Alain Vincent, doctorat (Toulouse)
 Ubi Wichoski, Ph. D. (São Paulo)

Chercheurs invités

Éric Bittner, Ph. D. (Chicago)
 Cipriana-Corina Mandache-Tomescu, Ph. D. (Bucarest)
 Antoine Royer, Ph. D. (Yale)

Professeurs émérites

Alain Caillé
 Claude Carignan
 Pierre Depommier
 Raynald Laprade
 Georges Michaud
 Anthony F.J. Moffat
 René Racine
 Paul Taras
 Carolyne Van Vliet

Programme 1-200-1-0

Version 15

B. Sc. spécialisé en physique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de six crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM 1531, BIO 1101, BIO 1153, CHM 2995 et PHY 2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Astronomie et astrophysique comprend les segments 01 et 71 avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. L'orientation Physique des matériaux comprend les segments 01 et 72 avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au

choix. L'orientation Physique du vivant comprend les segments 01 et 73 avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix. L'orientation Physique subatomique comprend les segments 01 et 74 avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix. L'orientation générale comprend les segments 01 et 75 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY. Pour être admis aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours du bloc 01E (PHY2813, 3131, 3214 et 3442). Pour être admis aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM 1531, BIO 1101, BIO 1153 et PHY 2900.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Bloc 01 A obligatoire 25 cr.

Physique fondamentale

PHY 1111	1	AH	1	j	Introd. aux disciplines de la physique
+ PHY 1441	3	AH	1	j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3	AH	1	j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	AH	1	j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3	AH	1	j	Relativité 1
+ PHY 2215	4	AH	1	j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4	AH	1	j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4	AH	1	j	Mécanique quantique 1

Bloc 01 B obligatoire 9 cr.

Formation expérimentale

+ PHY 1501	3	H	1	j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 2476	3	A	1	j	Physique expérimentale
+ PHY 3040	3	AE	1	j	Laboratoire d'optique

Bloc 01 C obligatoire 11 cr.

Outils mathématiques de base

MAT 1400	4	AH	1	j	Calcul 1
+ MAT 1410	3	AH	1	j	Calcul 2
MAT 1600	4	AH	1	j	Algèbre linéaire

Bloc 01 D obligatoire 6 cr.

Méthodes générales de solution de problèmes en physique

PHY 1234	3	A	1	j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 2345	3	A	1	j	Outils théoriques de la physique

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Physique avancée

+ PHY 2813	3	H	1	j	Mécanique quantique 2
+ PHY 3131	3	H	1	j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3	A	1	j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3442	3	A	1	j	Électromagnétisme avancé

Bloc 01 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Outils mathématiques complémentaires

+ MAT 1720	4	AHE	1	j	Probabilités
+ MAT 2115	3	H	1	j	Équations différentielles
+ MAT 3450	3	H	1	j	Modélisation mathématique

Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Outils informatique complémentaires

+ IFT 1166	3	AHE	1	js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3	AHE	1	js	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	AH	1	j	Modèles de recherche opérationnelle
+ MAT 1681	1	AH	1	j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 01 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Stages en industrie

PHY 2031	3	AHE	1	j	Stage 1 en industrie
PHY 3031	3	AHE	1	j	Stage 2 en industrie

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Cours de base

PHY 2701	3	H	1	j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 3030	3	AH	1	j	Projet de fin d'études

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Cours de spécialisation

+ PHY 3140	3	H	1	j	Hydrodynamique
+ PHY 3700	3	A	1	j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3	H	1	j	Structure et évolution stellaires

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Autres disciplines de la physique

PHY 2300	3	AH	1	Physique médicale
+ PHY 2400	3	H	1	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3	H	1	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3	H	1	Physique subatomique
+ PHY 2900	3	H	1	Biophysique

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 3012	3	A	1	j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3	A	1	j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3	H	1	j	Relativité 2
+ PHY 3075	3	H	1	j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3	A	1	j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3320	3	H	1	j	Optique quantique
+ PHY 3600	3	A	1	j	Physique nucléaire
+ PHY 3814	3	H	1	j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3	A	1	j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Contributions d'autres disciplines

+ ANG 1903	3	AHE	1	j	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	AHE	1	j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3	AH	1	j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	AHE	1	j	Biologie cellulaire
ECN 1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
ECN 1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3	H	1	js	Climatologie
+ GPH 4302	3	A	1	j	Dispositifs électroniques
+ GPH 4320	3	A	1	j	Science et caractérisation des surfaces
+ GPH 4603	3	H	1	j	Énergie et environnement
HEC 3015	3	AHE	1	js	Management (3040092)
HEC 3017	3	AHE	1	js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3	A	1	j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences

Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Bloc 72 A obligatoire 9 cr.

Cours de base

+ PHY 2400	3	H	1	j	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3	H	1	j	Physique de la matière condensée
+ PHY 3030	3	AH	1	j	Projet de fin d'études

Bloc 72 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Cours de spécialisation

+ CHM 3483	3	H	1	j	Caractérisation des matériaux
+ PHY 3320	3	H	1	j	Optique quantique
+ PHY 3830	3	A	1	j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Autres disciplines de la physique

PHY 2300	3	AH	1	Physique médicale
+ PHY 2601	3	H	1	Physique subatomique
PHY 2701	3	H	1	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3	H	1	Biophysique

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 3012	3	A	1	j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3	A	1	j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3	H	1	j	Relativité 2
+ PHY 3075	3	H	1	j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3	A	1	j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3	H	1	j	Hydrodynamique
+ PHY 3600	3	A	1	j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3	A	1	j	Atmosphère et environnement stellaires

+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H 1 j	Compléments de mécanique quantique
<i>Bloc 72 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
Contribution d'autres disciplines		
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GPH 4302	3 A 1 j	Dispositifs électroniques
+ GPH 4320	3 A 1 j	Science et caractérisation des surfaces
+ GPH 4603	3 H 1 j	Énergie et environnement
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Bloc 73 A *obligatoire* *9 cr.*

Cours de base

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études

Bloc 73 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours de spécialisation

BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
PSL 1993	3 H 1 j	Physiologie générale

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Autres disciplines de la physique

+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Compléments de physique

PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique quantique
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H 1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GPH 4302	3 A 1 j	Dispositifs électroniques
+ GPH 4320	3 A 1 j	Science et caractérisation des surfaces
+ GPH 4603	3 H 1 j	Énergie et environnement
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique

Bloc 74 A *obligatoire* *6 cr.*

Cours de base

+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Cours de spécialisation

+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire

Bloc 74 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Autres disciplines de la physique

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Compléments de physique

PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique quantique
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H 1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 74 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GPH 4302	3 A 1 j	Dispositifs électroniques
+ GPH 4320	3 A 1 j	Science et caractérisation des surfaces
+ GPH 4603	3 H 1 j	Énergie et environnement
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Bloc 75 A *obligatoire* *3 cr.*

+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études
------------	----------	------------------------

Bloc 75 B *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Disciplines de la physique

PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique

Bloc 75 C *option* *minimum 0 cr., maximum 21 cr.*

Compléments de physique

PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique quantique
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires

+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H 1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 75 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Contributions d'autres disciplines

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ CHM 3483	3 H 1 j	Caractérisation des matériaux
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GPH 4302	3 A 1 j	Dispositifs électroniques
+ GPH 4320	3 A 1 j	Science et caractérisation des surfaces
+ GPH 4603	3 H 1 j	Énergie et environnement
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

Programme 1-200-2-0 Version 13

Majeure en physique **J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 crédits en physique (PHY).

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A *obligatoire* 25 cr.

Physique fondamentale

PHY 1111	1 AH 1 j	Introd. aux disciplines de la physique
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique 1

Bloc 71 B *obligatoire* 11 cr.

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire

Bloc 71 C *obligatoire* 3 cr.

Formation expérimentale

+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
------------	---------	--

Bloc 71 D *obligatoire* 6 cr.

Méthodes générales de solution de problème en physique

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Physique avancée

+ PHY 2813	3 H 1 j	Mécanique quantique 2
+ PHY 3131	3 H 1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A 1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3442	3 A 1 j	Électromagnétisme avancé

Bloc 71 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de physique

PHY 2300	3 AH 1 j	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3030	3 AH 1 j	Projet de fin d'études
+ PHY 3040	3 AE 1 j	Laboratoire d'optique
+ PHY 3060	3 A 1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H 1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H 1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A 1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H 1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3320	3 H 1 j	Optique quantique
+ PHY 3600	3 A 1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A 1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H 1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H 1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A 1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 71 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Outils informatiques complémentaires

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications

IFT 1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ MAT 1681	1 AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Programme 1-200-4-0

Version 05

Mineure en physique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Physique fondamentale

+ PHY 1441	3 AH	1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH	1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH	1 j	Relativité 1

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH	1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH	1 j	Calcul 2

MAT 1600	4 AH	1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1 AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 1234	3 A	1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1501	3 H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 2215	4 AH	1 j	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3 AH	1	Physique médicale
+ PHY 2345	3 A	1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2400	3 H	1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2441	4 AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2476	3 A	1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H	1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H	1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H	1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2810	4 AH	1 j	Mécanique quantique 1
+ PHY 2900	3 H	1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A	1 j	Évolution des concepts en physique

Programme 1-192-1-0

Version 11

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce do-

maine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 68 crédits de cours obligatoires, 19 à option et 3 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours PHY 3131, 3214 et 3442.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 34 cr.

Éléments mathématiques

MAT 1000	4 AHE	1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH	1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH	1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH	1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE	1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 AH	1 j	Analyse 2
+ MAT 2115	3 H	1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H	1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A	1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2466	3 A	1 j	Analyse appliquée

Bloc 70 B obligatoire 34 cr.

Physique fondamentale

PHY 1111	1 AH	1 j	Introd. aux disciplines de la physique
PHY 1234	3 A	1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1441	3 AH	1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH	1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH	1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH	1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2441	4 AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH	1 j	Mécanique quantique 1
+ PHY 2813	3 H	1 j	Mécanique quantique 2

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 7 cr.

Compléments de mathématiques 1

+ MAT 1681	1 AH	1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 H	1 j	Analyse 3
+ MAT 2412	3 A	1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2450	3 H	1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2611	3 H	1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE	1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3450	3 H	1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3632	3 A	1 j	Théorie des nombres
MAT 6111	3 A	1 j	Mesure et intégration
MAT 6112	3 AH	1 j	Analyse fonctionnelle
STT 1700	3 AH	1 j	Introduction à la statistique
+ STT 2700	3 AHE	1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Compléments de physique 1

PHY 2300	3 AH	1 j	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H	1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A	1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H	1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H	1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H	1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2900	3 H	1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A	1 j	Évolution des concepts en physique
+ PHY 3060	3 A	1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H	1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H	1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A	1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3140	3 H	1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3320	3 H	1 j	Optique quantique
+ PHY 3600	3 A	1 j	Physique nucléaire

+ PHY 3700	3 A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H	1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H	1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Compléments de physique 2

+ PHY 3131	3 H	1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3214	3 A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3442	3 A	1 j	Électromagnétisme avancé

Bloc 70 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Compléments de mathématiques 2

+ MAT 2600	3 A	1 j	Algèbre 1
+ MAT 3162	3 H	1 j	Équations aux dérivées partielles

Programme 1-205-1-0

Version 04

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes – à l'aide de méthodes quantitatives – dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en

informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 70 crédits obligatoires, 14 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *31 cr.*

Physique fondamentale

PHY 1111	1 AH	1 j	Introd. aux disciplines de la physique
+ PHY 1441	3 AH	1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H	1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 1620	3 AH	1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH	1 j	Relativité 1
+ PHY 2215	4 AH	1 j	Physique thermique et statistique
+ PHY 2345	3 A	1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2441	4 AH	1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2810	4 AH	1 j	Mécanique quantique 1

Bloc 70 B *obligatoire* *24 cr.*

Informatique fondamentale

+ IFT 1015	3 AHE	1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE	1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH	1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH	1 j	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3 AH	1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 2015	3 AHE	1 j	Structures de données
+ IFT 2105	3 AHE	1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH	1 j	Introduction à l'algorithmique

Bloc 70 C *obligatoire* *15 cr.*

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH	1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH	1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH	1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH	1 j	Probabilités et statistique

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de physique

PHY 2300	3 AH	1 j	Physique médicale
+ PHY 2400	3 H	1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2476	3 A	1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H	1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H	1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H	1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2813	3 H	1 j	Mécanique quantique 2
+ PHY 2900	3 H	1 j	Biophysique
+ PHY 3030	3 AH	1 j	Projet de fin d'études
+ PHY 3060	3 A	1 j	Méthodes numériques en physique
+ PHY 3070	3 H	1 j	Relativité 2
+ PHY 3075	3 H	1 j	Modélisation numérique en physique
+ PHY 3080	3 A	1 j	Applications des groupes en physique
+ PHY 3131	3 H	1 j	Mécanique classique 2
+ PHY 3140	3 H	1 j	Hydrodynamique
+ PHY 3214	3 A	1 j	Compléments de mécanique statistique
+ PHY 3320	3 H	1 j	Optique quantique
+ PHY 3442	3 A	1 j	Électromagnétisme avancé
+ PHY 3600	3 A	1 j	Physique nucléaire
+ PHY 3700	3 A	1 j	Atmosphère et environnement stellaires
+ PHY 3710	3 H	1 j	Structure et évolution stellaires
+ PHY 3814	3 H	1 j	Compléments de mécanique quantique
+ PHY 3830	3 A	1 j	Structure atomique et moléculaire

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

Compléments d'informatique

+ IFT 1227	3 AH	1 j	Architecture des ordinateurs 1
+ IFT 2035	3 AE	1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2245	3 H	1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 AE	1 j	Génie logiciel
+ IFT 2425	3 H	1 j	Introduction aux algorithmes numériques
+ IFT 2505	3 A	1 j	Techniques d'optimisation 1
+ IFT 2905	3 H	1 j	Interfaces personne-machine
+ IFT 2935	3 A	1 j	Bases de données
+ IFT 3065	3 H	1 j	Langages de programmation et compilation
+ IFT 3150	3 AHE	1 j	Projet d'informatique
+ IFT 3165	3 A	1 j	Analyse des langages de programmation
+ IFT 3225	3 AE	1 j	Technologie de l'Internet
+ IFT 3245	3 A	1 j	Simulation et modèles
+ IFT 3325	3 A	1 j	Téléinformatique
+ IFT 3335	3 A	1 j	Intelligence artificielle : introduction
+ IFT 3355	3 H	1 j	Infographie
+ IFT 3375	3 A	1 j	Informatique théorique
+ IFT 3385	3 H	1 j	Architecture des ordinateurs 2
+ IFT 3515	3 H	1 j	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3 HE	1 j	Graphes et réseaux
+ IFT 3655	3 A	1 j	Modèles stochastiques
+ IFT 3911	3 A	1 j	Analyse et conception des logiciels
+ IFT 3912	3 H	1 j	Développement, maintenance de logiciels
+ IFT 3913	3 H	1 j	Qualité du logiciel et métriques

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils mathématiques complémentaires

+ MAT 2115	3 H	1 j	Équations différentielles
+ MAT 3450	3 H	1 j	Modélisation mathématique

École de psychoéducation

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-444
Téléphone : 514-343-7421
Télécopieur : 514-343-6951

INTRODUCTION

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine. L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles et participe au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Le diplôme de maîtrise avec stages donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

La formation de 1^{er} cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de 1^{er} cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

Au 1^{er} cycle, l'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (avec le Département de psychologie) et une mineure en psychoéducation, ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Ce dernier s'adresse à des intervenants qui oeuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Sophie Parent

Professeurs titulaires

Michel Janosz, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)

Serge Larivée, M. Pséd. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)

Sylvie Normandeau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM)

Linda S. Pagani, M.A. Ph. D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)

Sophie Parent, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (UQÀM)

Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQÀM), Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Stéphane Cantin, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (Laval)

Sarah Dufour, Ph. D. psychologie (UQÀM)

Jean-Sébastien Fallu, Ph. D. psychologie (Montréal)

Paul Gendreau, M. Sc. psychoéducation (Montréal), Ph. D. psychologie (North Carolina)

Jacques C. Grégoire, M. Pséd. (Montréal), Ph. D. psychologie de l'éducation (Michigan)

Julien Morizot, Ph. D. psychologie (Montréal)

Daniel Paquette, Ph. D. anthropologie (Montréal)

Lyse Turgeon, Ph. D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Isabelle Archambault, Ph. D. psychologie (Montréal)

Véronique Dupéré, Ph. D. psychologie (Montréal)

Sarah Fraser, Ph. D. psychologie (Laval)

Marc Lanovaz, Ph. D. psychologie de l'éducation (McGill)

Pierrich Plusquellec, M.Sc. écologie et environnement (C. B. Lyon I), Ph. D. biologie du comportement (Paris XIII)

Professeur émérite

Marc Le Blanc

Programme 1-210-1-0

Version 11

B. Sc. spécialisé en psychoéducation

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la 1^{re} année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir complété les cours de sigles PSE 1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1207, 1208 et STT 1995 avant de suivre les cours du bloc 70B.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Les objectifs de ce programme sont : 1) l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention; 2) l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires (dont 15 de stages), 21 à option et 6 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 33 cr.

Fondements et évaluation

PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3 A 1 j	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3 AH 1 j	Développement normal 6-18 ans
+ PSE 1204	3 H 1 j	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSE 1207	3 H 1 j	Observation des comportements
PSE 1208	3 AH 1 j	Introduction à la psychoéducation
+ PSE 2201	3 H 1 j	Bases biologiques de l'adaptation
+ PSE 2202	3 A 1 j	Psychométrie et évaluation
+ PSE 2206	3 A 1 j	Réseau et déontologie
STT 1995	3 H 1 j	Analyses statistiques

Bloc 70 B obligatoire

30 cr.

Formation professionnelle

+ PSE 2203	3 H 1 j	Évaluation clinique
+ PSE 2204	3 AH 1 j	Stratégies cognitives comportementales
+ PSE 2205	3 H 1 j	L'activité psychoéducative
+ PSE 3201	3 A 1 j	Conception de plans d'intervention

Bloc 70 C option

minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Valeurs, attitudes et intervention

+ PSE 1211	1 H 1 j	Conduite professionnelle
+ PSE 1212	1 H 1 j	Diversité culturelle et intervention

Bloc 70 D option

minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Communication et animation

+ PSE 1221	1 H 1 j	Demandes d'aide en toxicomanie
+ PSE 1222	1 H 1 j	Action auprès des pères

Bloc 70 E option

minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Rôle du psychoéducateur

+ PSE 1231	1 H 1 j	Relation d'aide et rééducation
+ PSE 1232	1 H 1 j	Intervention en milieux festifs

Bloc 70 F option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Développement et psychopathologie

+ PSE 2211	3 AH 1 j	L'enfant maltraité
+ PSE 2213	3 AH 1 j	Échec et décrochage scolaire
+ PSE 2214	3 AH 1 j	Personnalité et adaptation

PSE 2215	3 AH 1 j	Perspectives évolutionnistes
+ PSE 2217	3 AH 1 j	Psychopathologie : thème choisi
+ PSE 3208	3 A 1 j	Médication et toxicomanie

Bloc 70 G *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Évaluation de problématiques spécifiques

+ PSE 2221	3 H 1 j	Évaluation en milieu scolaire
+ PSE 2222	3 A 1 j	Évaluation des relations parent-enfant
+ PSE 2223	3 H 1 j	Évaluation du fonctionnement cognitif
+ PSE 2224	3 E 1 j	Évaluation par les pairs
+ PSE 2225	3 A 1 j	Évaluation des retards de développement

Bloc 70 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Laboratoires thématiques d'intervention

+ PSE 3210	3 AH 1 j	Prévention de l'inadaptation scolaire
+ PSE 3212	3 AE 1 j	Intervention en maltraitance
+ PSE 3213	3 H 1 j	Prévention des toxicomanies
+ PSE 3217	3 H 1 j	Interventions cognitives
+ PSE 3218	3 AH 1 j	Intervention auprès de la famille
+ PSE 3219	3 H 1 j	Intervention et troubles intériorisés
+ PSE 3220	3 H 1 j	Intervention et troubles extériorisés
+ PSE 3221	3 H 1 j	Troubles envahissants du développement
+ PSE 3222	3 A 1 j	Intervention en contexte d'autorité
+ PSY 3119	3 H 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Complément de formation scientifique et professionnelle

CRI 3213	3 A 1 j	Initiation aux méthodes qualitatives
+ PSE 3310	3 A 1 j	Activité de recherche
+ PSE 3320	3 AH 1 j	Synthèse des pratiques
SOL 1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives
+ SOL 2020	3 AHE 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2090	3 AH 1 j	Analyse des données qualitatives

Bloc 70 J *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Complément de formation sur le développement et l'inadaptation

+ ANT 3440	3 A 1 j	Génétique et comportement
CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
+ PSY 3114	3 AH 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3258	3 AH 1 j	Psychopathologie 2
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

Programme 1-210-4-0

Version 05

Mineure en psychoéducation

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme peut être complémentaire à une majeure ou à deux autres mineures. Il permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et la psychopathologie, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de 1^{re} année du Baccalauréat spécialisé en psychoéducation. Pour les étudiants qui désirent faire une demande d'admission au Baccalauréat spécialisé en psychoéducation l'année suivante, il est fortement recommandé de suivre le cours STT 1995 afin de faciliter leur passage direct en 2^e année du Baccalauréat, s'ils y sont admis. Cette admission est conditionnelle aux résultats obtenus à la Mineure et à la capacité d'accueil du Baccalauréat spécialisé.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 6 à option et 3 au choix.

Segment 73

Bloc 73 A *obligatoire* *21 cr.*

Fondements

PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3 A 1 j	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3 AH 1 j	Développement normal 6-18 ans
+ PSE 1204	3 H 1 j	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3 A 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSE 1207	3 H 1 j	Observation des comportements
PSE 1208	3 AH 1 j	Introduction à la psychoéducation

Bloc 73 B *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Compléments

CRI 1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
PSY 1035	3 AH 1 js	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
STT 1995	3 H 1 j	Analyses statistiques
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

Programme 1-215-5-1 Version 07

Certificat en intervention psychoéducative S*Ce programme n'est offert qu'au campus de l'UdeM à Laval.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Segment 80*Bloc 80 A obligatoire 12 cr.***Initiation à la psychoéducation**

PSE 1070	3 A	1 s	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1501	3 H	1 s	Clientèles en difficulté d'adaptation
PSE 1502	3 A	1 s	Évaluation des habiletés et des besoins
PSE 1503	3 H	1 s	Aspects méthodologiques en intervention

*Bloc 80 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Contextes d'intervention psychoéducative**

+ PSE 2500	3 A	1 s	Savoir-être et intervention
+ PSE 2501	3 A	1 s	L'intervention à l'école
+ PSE 2502	3 H	1 s	L'intervention en milieu externe

+ PSE 2503	3 AHE	1 s	L'intervention en centre et en foyer
+ PSE 2504	3 H	1 s	L'intervention et le multiculturalisme

*Bloc 80 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Formation continue en intervention**

PSE 2510	3 E	1 js	Problématiques psychoéducatives
PSE 2511	1 AHE	1 js	Problématique en intervention 1
PSE 2512	1 AHE	1 js	Compétence en intervention 1
PSE 2513	1 AHE	1 js	Étude d'un programme d'intervention 1
PSE 2514	1 E	1 j	Problématique en intervention 2
PSE 2515	1 E	1 j	Compétence en intervention 2
PSE 2516	1 E	1 j	Étude d'un programme d'intervention 2

Programme 1-217-1-0 Version 02

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie J**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la 1^{re} année de scolarité.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir complété les cours PSE 1207 et 1208 et PSY 1004, 1006, 1035, 1075, 1095, 1105 et 2115 ainsi que les cours des blocs à option 72I, J et K avant de suivre tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail dans divers domaines d'intervention psychosociale, après leurs études de premier cycle ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels à l'Université de Montréal.

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse notamment aux candidats qui hésitent entre les deux disciplines; qui souhaitent ajouter une dimension appliquée à l'introduction aux notions fondamentales; qui veulent un programme centré sur l'enfance et l'adolescence, en vue d'œuvrer dans le domaine de la psychologie ou de la psychoéducation. Le programme permet l'accès aux cycles supérieurs tant en psychoéducation qu'en psychologie et ce, sans avoir à faire une propédeutique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comprend 60 crédits obligatoires, 30 à option et 0 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 24 cr.

Fondements en psychologie

PSY 1035	3 AH 1 js	Psychologie physiologique
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
+ PSY 3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 72 B obligatoire 15 cr.

Fondements en évaluation

+ PSE 1207	3 H 1 j	Observation des comportements
+ PSE 2203	3 H 1 j	Évaluation clinique
PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie

Bloc 72 C obligatoire 21 cr.

Activités professionnelles en psychoéducation

PSE 1208	3 AH 1 j	Introduction à la psychoéducation
+ PSE 2204	3 AH 1 j	Stratégies cognitives comportementales
+ PSE 2205	3 H 1 j	L'activité psychoéducative
+ PSE 2206	3 A 1 j	Réseau et déontologie
+ PSE 3201	3 A 1 j	Conception de plans d'intervention

Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Processus affectifs

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 2044	3 AHE 1 j	Stress et anxiété

Bloc 72 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Processus sociaux

PSY 2084	3 AH 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 2128	3 AHE 1 j	Psychologie et monde du travail
+ PSY 3071	3 AH 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3119	3 H 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 72 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Processus développementaux

+ PSY 3090	3 AH 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3093	3 AHE 1 j	Adolescence
+ PSY 3096	3 AH 1 j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3254	3 AH 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 72 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Évaluation de problématiques spécifiques

+ PSE 2221	3 H 1 j	Évaluation en milieu scolaire
+ PSE 2222	3 A 1 j	Évaluation des relations parent-enfant
+ PSE 2223	3 H 1 j	Évaluation du fonctionnement cognitif
+ PSE 2224	3 E 1 j	Évaluation par les pairs
+ PSE 2225	3 A 1 j	Évaluation des retards de développement

Bloc 72 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Laboratoires d'intervention thématiques en psychoéducation

+ PSE 3210	3 AH 1 j	Prévention de l'inadaptation scolaire
+ PSE 3212	3 AE 1 j	Intervention en maltraitance
+ PSE 3213	3 H 1 j	Prévention des toxicomanies
+ PSE 3217	3 H 1 j	Interventions cognitives

+ PSE 3218	3 AH 1 j	Intervention auprès de la famille
+ PSE 3219	3 H 1 j	Intervention et troubles intérieurs
+ PSE 3220	3 H 1 j	Intervention et troubles extérieurs
+ PSE 3221	3 H 1 j	Troubles envahissants du développement
+ PSE 3222	3 A 1 j	Intervention en contexte d'autorité

Bloc 72 I option minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Valeurs, attitudes et intervention

+ PSE 1211	1 H 1 j	Conduite professionnelle
+ PSE 1212	1 H 1 j	Diversité culturelle et intervention

Bloc 72 J option minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Communication et animation

+ PSE 1221	1 H 1 j	Demandes d'aide en toxicomanie
+ PSE 1222	1 H 1 j	Action auprès des pères

Bloc 72 K option minimum 1 cr., maximum 1 cr.

Rôle du psychoéducateur

+ PSE 1231	1 H 1 j	Relation d'aide et rééducation
+ PSE 1232	1 H 1 j	Intervention en milieux festifs

Bloc 72 L option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Compléments de pratique professionnelle en psychologie

+ PSY 3258	3 AH 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3263	3 A 1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 72 M option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Compléments de pratique professionnelle en psychoéducation

+ PSE 3202T	3 A 1 j	La relation psychoéducative
+ PSE 3241	3 H 1 j	Stage d'intervention 2

Bloc 72 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 H 1 js	Anthropologie urbaine
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
CRI 3420	3 AH 1 j	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille

Département de psychologie

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423

Téléphone : 514-343-6972

Télécopieur : 514-343-2285

INTRODUCTION

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie d'Amérique du Nord francophone. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue

consiste surtout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Serge Larochelle

Professeurs titulaires

Martin Arguin, Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Belleville, Ph. D. (McGill)
 Luc Brunet, Ph. D. (Montréal)
 Julie Carrier, Ph. D. (Montréal)
 Francine Cyr, Ph. D. (Montréal)
 Mireille Cyr, Ph. D. (Montréal)
 Hélène David, Ph. D. Montréal, vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels
 Julien Doyon, Ph. D. (McGill)
 Andrée Fortin, Ph. D. (Montréal)
 Robert Haccoun, Ph. D. (Ohio)
 Pierre Jolicœur, Ph. D. (Harvard)
 Serge Larochelle, Ph. D. (U.C.S.D., Californie)
 Jean-Claude Lasry, Ph. D. (Montréal)
 Franco Lepore, Ph. D. (Montréal)
 Louise Nadeau, Ph. D. (UQÀM)
 Isabelle Peretz, Ph. D. (Bruxelles), Membre de la Société royale du Canada
 André Savoie, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
 Ariel Stravynski, Ph. D. (Londres)
 Antonio Zadra, Ph. D. (McGill)

Professeurs agrégés

Marie Achille, Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Sophie Bergeron, Ph. D. (McGill)
 Annie Bernier, Ph. D. (Laval)
 Jean-Pierre Blondin, Ph. D. (Montréal), vice-recteur adjoint – Études de 1^{er} cycle
 Jean-Sébastien Boudrias, Ph. D. (Montréal)
 François Chioocchio, Ph. D. (Montréal)
 Christian Dagenais, Ph. D. (UQÀM)
 Roxane de la Sablonnière, Ph. D. (Ottawa)
 Christopher M. Earls, Ph. D. (Kingston)
 Frédéric Gosselin, Ph. D. (Glasgow)
 Sven Joubert, Ph. D. (Montréal)
 Tania Lecomte, Ph. D. (Montréal)
 Serge Lecours, Ph. D. (Montréal)
 Geneviève Mageau, Ph. D. (UQÀM)
 Michelle McKerral, Ph. D. (Montréal), vice-doyenne – Études de 1^{er} cycle
 Joanne-Lucine Rouleau, Ph. D. (Laval)
 Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph. D. (Montréal)
 Serge Sultan, Ph. D. (Paris)
 Hugo Théoret, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Miriam Beauchamp, Ph. D. (Montréal)
 Véronique Dagenais-Desmarais, Ph. D. (Montréal)
 Isabelle Daigneault, Ph. D. (Montréal)
 Bianca D'Antono, Ph. D. (Montréal)
 Jean Gagnon, Ph. D. (Montréal)
 Mireille Joussemet, Ph. D. (McGill)
 Sarah Lippé, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Meilleur, Ph. D. (Montréal)
 Katherine Péloquin, Ph. D. (Ottawa)
 Marc Schoenwiesner, Ph. D. (Leipzig)
 Greg West, Ph. D. (Toronto)

Chercheure adjointe

Lise Bergeron, Ph. D. (Montréal)

Professeure sous octroi au rang d'agrégée

Nicole Caza, Ph. D. (Montréal)

Professeure sous octroi au rang d'adjointe

Simone Maria Brambati, Ph. D. médecine moléculaire (Milan)

Professeures invitées

Élaine De Guise, Ph. D. (Montréal)
 Helga Rut Gudmundsdottir, Ph. D. (McGill)

Professeurs associés

Pascal Belin, Ph. D. (Paris)
 Jacques Bergeron, Ph. D. (Montréal)
 Alain Brunet, Ph. D. (Montréal)
 Michel Claes, D. Sc. Péd. (Louvain)
 Olivier Collignon, Ph. D. (Louvain)
 Gilbert Desmarais, Ph. D. (Montréal)
 Lise Fillion, Ph. D. (Laval)
 Anne Gallagher, Ph. D. (Montréal)
 Ruth Gruber, Ph. D. (Tel-Aviv)
 Jean-Paul Guillemot, Ph. D. (Montréal)
 Suzanne King, Ph. D. (Virginia Polytechnique Institute)
 Michel Landry, Ph. D. (Montréal)
 Maryse Lassonde, Ph. D. (Stanford)
 Michel Pagé, Ph. D. (Montréal)
 Constant Rainville, Ph. D. (Montréal)
 Dave Saint-Amour, Ph. D. (UQÀM)
 Carole Sénéchal, Ph. D. (Montréal)
 Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), Ph. D. (Columbia)
 Sandra Trehub, Ph. D. (McGill)
 Gilles Vandevale, Ph. D. (Liège)
 Paul Veilleux, Ph. D. (Montréal)
 Christian Voirol, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

David Bélanger
 Thérèse Gouin-Décarie
 Luc Granger
 Mireille Mathieu
 Michel Sabourin
 Richard E. Tremblay
 Vaira Vike-Freiberga
 John Wright
 Stéphanie Zuperko-Dudek

Programme 1-220-1-0

Version 12

B. Sc. spécialisé en psychologie

J

Le programme est également offert au campus de l'UdeM à Laval. Il est alors présenté sous le numéro 1-220-1-9.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY 1000 en 1^{re} année, les cours de sigle PSY 2000 en 2^e année et les cours de sigle PSY 3000 en 3^e année. Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement honor.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PSY.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir réussi au moins 54 crédits, dont 42 crédits obligatoires en maintenant une moyenne cumulative de 3,7; il ne faut pas avoir complété plus de 66 crédits au total.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5.

OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 42 à option et 3 au choix. Les crédits du bloc 71V sont réservés pour le cheminement Honor.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Histoire et méthode

PSY 1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B obligatoire 12 cr.

Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive

PSY 1035	3 AH 1 js	Psychologie physiologique
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
+ PSY 3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C obligatoire 6 cr.

Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage

PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance

Bloc 71 D obligatoire 15 cr.

Bases individuelles et sociales

PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale

PSY 1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
+ PSY 2128	3 AHE 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Psychologie du développement

+ PSY 3093	3 AHE 1 j	Adolescence
+ PSY 3254	3 AH 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Individu, groupe et société

PSY 2078	3 A 1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 AH 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 3071	3 AH 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3073	3 A 1 js	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3079	3 H 1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3119	3 H 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Neuropsychologie et psychologie cognitive

+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
+ PSY 3035	3 A 1 j	Psychopharmacologie : introduction
+ PSY 3036	3 AH 1 j	Hormones, stress et comportement
+ PSY 3063	3 H 1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine

Bloc 71 H option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Psychologie du développement et de l'apprentissage

PSY 2098	3 A 1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 3090	3 AH 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 AH 1 j	Famille et développement de l'enfant

Bloc 71 I option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Personnalité, comportement et adaptation

PSY 2044	3 AHE 1 j	Stress et anxiété
PSY 2048	3 AH 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 AE 1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2253	3 H 1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3106	3 H 1 j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3 AH 1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3249	3 A 1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H 1 j	Violence et agression
+ PSY 3256	3 H 1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+ PSY 3257	3 H 1 s	Personnalité 2
+ PSY 3258	3 AH 1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3259	3 A 1 j	Psychologie légale
+ PSY 3260	3 H 1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+ PSY 3263	3 A 1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Initiation aux pratiques en psychologie

PSY 2226	3 A 1 j	Modèles d'intervention
+ PSY 3129	3 AH 1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+ PSY 3298	3 A 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 1
+ PSY 3299	3 H 1 j	Stage d'initiation à la psychologie 2

Bloc 71 K option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Méthodologie scientifique

+ PSY 2007	3 AH 1 j	Laboratoire 1
+ PSY 3008	3 AH 1 j	Laboratoire 2
+ PSY 3016	3 H 1 j	Cueillette et traitement des données
+ PSY 3204	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2

Bloc 71 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement Honor

+ PSY 40001	3 A 1 j	Projet de recherche honor 1
+ PSY 40002	3 H 1 j	Projet de recherche honor 2
PSY 4001	3 A 1 j	Méthodes de recherche avancées
PSY 6019	3 AH 1	Méthodes quantitatives univariées

Bloc 71 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Ouverture disciplinaire**

+ ALL	1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL	1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL	1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL	1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ANS	1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT	1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT	2454	3 H 1 j	La primatologie
ARV	1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM	1300	3 AH 1 j	Théories de la communication
COM	1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
COM	1600	3 AH 1 j	Communication médiatique
CRI	1050	3 A 1 j	Sociocriminologie 1
CRI	1151	3 A 1 j	Justice criminelle 1
CRI	1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI	1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
CRI	3341	3 AHE 1 j	Drogues et criminalité
ESP	1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP	1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP	1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP	1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
IFT	1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT	1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
+ IFT	1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
IFT	1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
INU	1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
LNG	1080	3 AH 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG	1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG	1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG	2160	3 AH 1 j	Introduction à la psycholinguistique
PHI	1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI	1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI	2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI	2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
REI	1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
REI	1020	3 A 1 j	Organisation et dynamiques de la firme
REI	1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
REI	1140	3 A 1 j	Approche juridique en RI
SOL	1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL	1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives
+ SOL	2090	3 AH 1 j	Analyse des données qualitatives
SOL	2511	3 H 1 j	Microsociologie
SVS	1121	3 H 1 j	Pratique du travail social : évolution
SVS	1151	3 AH 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS	1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS	1364	3 H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale
SVS	3744	3 H 1 j	Pratiques en protection de l'enfance

Programme 1-220-2-0

Version 05

Majeure en psychologie**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY 1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY 2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 45 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Segment 71*Bloc 71 A* *obligatoire* *12 cr.***Histoire et méthode**

PSY	1004	3 AH 1 j	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY	1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
+ PSY	2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
PSY	3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie

Bloc 71 B *obligatoire* *12 cr.***Bases en neuropsychologie et psychologie cognitive**

PSY	1035	3 AH 1 js	Psychologie physiologique
PSY	2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY	2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
+ PSY	3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine

Bloc 71 C *obligatoire* *6 cr.***Bases en psychologie du développement et de l'apprentissage**

PSY	1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY	1095	3 AHE 1 j	L'enfance

Bloc 71 D *obligatoire* *15 cr.***Bases individuelles et sociales**

PSY	1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY	1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY	1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY	2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
+ PSY	2128	3 AHE 1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Psychologie du développement**

+ PSY	3093	3 AHE 1 j	Adolescence
+ PSY	3254	3 AH 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 71 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Individu, groupe et société

PSY 2078	3 A	1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 AH	1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 3071	3 AH	1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3073	3 A	1 js	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3079	3 H	1 j	Psychologie comparée des sexes
+ PSY 3119	3 H	1 j	Psychologie communautaire

Bloc 71 G *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Cours d'approfondissement

+ PSY 2007	3 AH	1 j	Laboratoire 1
PSY 2044	3 AHE	1 j	Stress et anxiété
PSY 2048	3 AH	1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 AE	1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2098	3 A	1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH	1 j	Psychologie et éducation
PSY 2226	3 A	1 j	Modèles d'intervention
PSY 2253	3 H	1 j	Psychologie évolutionniste
+ PSY 3008	3 AH	1 j	Laboratoire 2
+ PSY 3016	3 H	1 j	Cueillette et traitement des données
+ PSY 3033	3 A	1 j	Neuropsychologie sensorielle
+ PSY 3035	3 A	1 j	Psychopharmacologie : introduction
+ PSY 3036	3 AH	1 j	Hormones, stress et comportement
+ PSY 3063	3 H	1 j	Processus cognitifs 2
+ PSY 3083	3 H	1 j	Mémoire humaine
+ PSY 3090	3 AH	1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 AH	1 j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3106	3 H	1 j	La psychologie du rêve
+ PSY 3114	3 AH	1 j	Les troubles mentaux graves
+ PSY 3129	3 AH	1 j	Méthodes et techniques d'entrevues
+ PSY 3204	3 AH	1 j	Analyses quantitatives en psychologie 2
+ PSY 3249	3 A	1 j	Violence familiale
+ PSY 3250	3 H	1 j	Violence et agression
+ PSY 3256	3 H	1 j	Problématique de l'agression sexuelle
+ PSY 3257	3 H	1 s	Personnalité 2
+ PSY 3258	3 AH	1 j	Psychopathologie 2
+ PSY 3259	3 A	1 j	Psychologie légale
+ PSY 3260	3 H	1 j	Théorie psychanalytique : Freud et après
+ PSY 3263	3 A	1 j	Troubles sexuels: les paraphilies

Programme 1-220-4-0

Version 03

Mineure en psychologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY 2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Les cours PSY 1951, 1966, 1983 et 1989 ne peuvent pas être crédités dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 27 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie, science expérimentale

PSY 1035	3 AH	1 js	Psychologie physiologique
PSY 1983	3 AH	1 j	Psychologie et comportement
PSY 2055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH	1 j	Processus cognitifs 1

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Développement et apprentissage

PSY 1085	3 AH	1 j	L'apprentissage
PSY 1095	3 AHE	1 j	L'enfance
PSY 1966	3 AHE	1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 2098	3 A	1 j	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3 AH	1 j	Psychologie et éducation

Bloc 71 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Individu, groupe et société

PSY 1075	3 AHE	1 js	Psychologie sociale
PSY 1951	3 AHE	1 j	Relations interpersonnelles
PSY 2078	3 A	1 j	Psychologie des femmes
PSY 2084	3 AH	1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 2128	3 AHE	1 j	Psychologie et monde du travail

Bloc 71 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Personnalité, comportement, adaptation

PSY 1045	3 AHE	1 j	Motivation et émotion
PSY 1105	3 AH	1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1989	3 AHE	1 j	Stress et anxiété : introduction
PSY 2048	3 AH	1 j	Psychologie de la santé
PSY 2075	3 AE	1 j	Psychologie de l'environnement
PSY 2115	3 AHE	1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 2253	3 H	1 j	Psychologie évolutionniste

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie

(Voir sous le Département de linguistique et de traduction.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie

(Voir sous l'École de psychoéducation.)

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie

(Voir sous le Département de sociologie.)

École de relations industrielles

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7056

Téléphone : 514-343-6111, poste 1267

Télécopieur : 514-343-5764

INTRODUCTION

L'École de relations industrielles (ÉRI) offre un programme d'étude qui prépare à la pratique professionnelle. Les relations industrielles sont un champ d'étude qui traite de l'ensemble des rapports économiques, juridiques, sociaux, individuels et collectifs qui s'établissent entre les salariés et l'employeur, les organisations qui les représentent et l'État.

Les études en relations industrielles offrent une vision élargie et complète pour analyser, comprendre et intervenir sur les différentes problématiques qui émergent du monde du travail. Ainsi, les études en relations industrielles englobent plusieurs volets. Il s'agit notamment de la gestion des ressources humaines dans les organisations, de la négociation et de l'administration des conventions collectives et de l'application des lois et des programmes gouvernementaux relatifs à l'emploi. Les études en relations industrielles intègrent plusieurs disciplines des sciences sociales, telles que la sociologie, les sciences économiques, les sciences administratives, la science politique, le droit, l'histoire et la psychologie. Certaines sciences exactes sont également requises, telles que les mathématiques, la statistique et l'informatique.

Le programme de baccalauréat comporte une formation de base portant sur les connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations de travail, du droit du travail, des politiques gouvernementales en matière d'emploi et de la santé et sécurité au travail. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser en choisissant des cours optionnels selon leurs intérêts et doivent faire un stage dans un milieu de travail.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Jean Charest

Professeurs titulaires

Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)

Jean Charest, M. Sc. économique (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Laval)

Marie-Thérèse Chicha, Ph. D. économie (McGill)

Jean-Michel Cousineau, M. Sc. économique (Montréal)

Michel Coutu, LL. M. droit (Montréal), LL.D. (Laval)

Pierre Durand, M. Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph. D. épidémiologie (McGill)

Victor Haines, Ph. D. relations industrielles (Montréal)

Gregor Murray, Ph. D. relations industrielles (Warwick)

Stéphane Renaud, M. Sc. relations industrielles (Montréal), Ph. D. relations industrielles (Toronto)

Tania Saba, Ph. D. relations industrielles (Montréal), vice-doyenne à la FAS

Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés

Adnane Belout, M. Sc. gestion de projets (UQÀM), Ph. D. relations industrielles (Montréal)

Brahim Boudarbat, Ph. D. sciences économiques (Montréal)

Patrice Jalette, Ph. D. relations industrielles (Montréal)

Alain Marchand, Ph. D. sociologie (Montréal)

Vincent Rousseau, Ph. D. psychologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Philippe Barré, Ph. D. sciences du travail (Louvain)

Nancy Beauregard, M. Sc. sociologie (Montréal), Ph. D. santé des populations (Ottawa)

Mélanie Dufour-Poirier, Ph. D. administration (option GRH) (HEC Montréal)

Emilie Genin, Ph. D. sciences de gestion (HEC Paris)

Jeffrey Hilgert, M. Sc. relations industrielles (Massachusetts), Ph. D. relations industrielles (Cornell)

Mélanie Laroche, Ph. D. relations industrielles (Laval)

Isabelle Martin, Ph. D. Droit (McGill)

Professeur associé

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)

Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

Programme 1-230-1-0

Version 12

B. Sc. spécialisé en relations industrielles

J

Les étudiants qui ont complété le certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'être intégrés à ce programme pour faire les 60 derniers crédits et obtenir le B. Sc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1^{re} année, de sigle REI 2000 en 2^e année et de sigle REI 3000 en 3^e année.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor

Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72V et 6 crédits du bloc 72W.

Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international

Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72F et 3 crédits du bloc 72X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

- avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention « Cheminement international » si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 63 crédits obligatoires, 24 crédits de cours à option incluant un stage de 9 crédits ainsi que 3 crédits de cours à choix. Le cheminement honor comporte 12 crédits des blocs 72V et 72W. Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger du bloc 72F et 3 crédits du bloc 72X soit 12 crédits du bloc 72X.

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* 24 cr.

Formation de base

REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3 A 1 j	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040	3 AH 1 j	Comportement organisationnel
REI 1105	3 A 1 j	Techniques d'analyse statistique en RI
+ REI 1130	3 H 1 j	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3 A 1 j	Approche juridique en RI
REI 3220	3 A 1 j	Gestion financière appliquée aux RI

Bloc 72 B *obligatoire* 12 cr.

Gestion des ressources humaines

REI 1240	3 H 1 j	Gestion des ressources humaines
+ REI 2211	3 AHE 1 s	Formation et développement des RH
+ REI 2215	3 AH 1 s	Rémunération
+ REI 2230	3 AH 1 j	Stratégie RH et dotation

Bloc 72 C *obligatoire* 15 cr.

Relations du travail et droit du travail

+ REI 2305	3 A 1 j	Aspects juridiques du lien d'emploi
+ REI 2310	3 A 1 j	Convention collective
+ REI 2320	3 H 1 j	Droit des rapports collectifs du travail
+ REI 2330	3 A 1 j	Syndicalisme
+ REI 2340	3 H 1 j	Négociation collective

Bloc 72 D *obligatoire* 9 cr.

Politiques gouvernementales du travail

REI 1420	3 H 1 j	Emploi et salaire
+ REI 2470	3 A 1 j	Perspectives économiques : institutions
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en RI

Bloc 72 E *obligatoire* 3 cr.

Santé et sécurité du travail

REI 2510	3 HE 1 j	Gestion de la SST
----------	----------	-------------------

Bloc 72 F *option* *minimum 9 cr., maximum 9 cr.*

Stage professionnel

+ REI 3680	9 AH 1 j	Stage en relations industrielles
+ REI 3690	9 AH 1 j	Stage en RI à l'étranger

Bloc 72 G *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement en gestion des ressources humaines

+ REI 3206	3 H 1 s	Systèmes d'information en GRH
+ REI 3270	3 A 1 s	Consultation et interventions en GRH
+ REI 3275	3 A 1 j	Pilotage des performances au travail

Bloc 72 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement en relations du travail et droit du travail

+ REI 3335	3 HE 1 s	Droit fédéral du travail
+ REI 3345	3 AE 1 js	Arbitrage des griefs
+ REI 3375	3 A 1 j	Pratique de la négociation collective

Bloc 72 I *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Approfondissement en politiques gouvernementales du travail

+ REI 3435	3 AH 1 js	Diversité de la main-d'oeuvre
------------	-----------	-------------------------------

Bloc 72 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Approfondissement en santé et sécurité du travail

+ REI 3525	3 H 1 j	Évaluations et enquête en SST
+ REI 3535	3 A 1 s	Santé et mieux-être au travail

Bloc 72 K *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Cours synthèses en relations industrielles

+ REI 3700	3 A 1 j	Éthique et pratique professionnelle
+ REI 3710	3 H 1 s	Mondialisation et travail
+ REI 3720	3 H 1 s	Secteur public et relations d'emploi
+ REI 3740	3 AH 1 j	Enjeux contemporains en RI
+ REI 3750	3 H 1 j	Cours – Projet intégrateur

Bloc 72 V *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor 1

+ REI 4001	3 A 1	Initiation à la recherche RI 1
+ REI 4002	3 H 1	Initiation à la recherche RI 2

Bloc 72 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor 2

DRI 6110	3 AHE 1 j	Nouvelles formes d'emploi
DRI 6120	3 AHE 1 j	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3 AHE 1 j	Chartes des droits et travail
DRI 6170	3 AHE 1	Stratégies en santé-sécurité du travail
REI 6300	3 AHE 1	Négociations en relations du travail
REI 6604	3 AHE 1	Formation et dévelop. des compétences
REI 6605	3 AHE 1	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3 H 1	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3 AHE 1	Gestion du changement
REI 6610	3 A 1	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3 A 1	Gestion internationale des RH
REI 6613	3 H 1	Stratégies en GRH
REI 6614	3 AH 1	Diversité, immig. et équité en emploi
REI 6615	3 HE 1	RI: problèmes contemporains 1
REI 6620	3 AHE 1	Évaluation de politique/programme en RI
REI 6625	3 AHE 1	Audit de la GRH
SST 6100	3 H 1 s	Sciences sociales et SST
SST 6400	3 H 1 s	Gestion stratégique de la prévention

Bloc 72 X *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cours du cheminement international

+ REI 3280	3 H 1 j	GRH dans les entreprises multinationales
+ REI 3315	3 H 1 s	Stratégies syndicales comparées
REI 3415	3 H 1 j	Politiques d'emploi dans le monde
+ REI 3800	3 E 1 j	Stage d'été à l'étranger
+ REI 3810	3 AH 1 js	Études à l'étranger 1
+ REI 3815	3 AH 1 js	Études à l'étranger 2
+ REI 3820	3 A 1 js	Études à l'étranger 3
+ REI 3825	3 A 1 js	Études à l'étranger 4

Bloc 72 Y *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Connaissances connexes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
COM 1500	3 AH 1 j	Communication organisationnelle
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité

DRT	2401G	3	AHE 1 s	Droit des affaires 1
DRT	3010	3	AHE 1	Éthique et droit
DRT	3106	3	AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
ECN	2165	3	A 1 j	Comptabilité 1
ESP	1901	3	AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP	1902	3	AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
HST	1901	3	AH 1 j	Histoire contemporaine
HST	2820	3	AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST	2904	3	AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST	3475	3	A 1 j	Le mouvement syndical au Québec
PHI	1400	3	AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI	1430	3	H 1 j	Éthique et politique
POL	1953	3	AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL	2250	3	AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL	3560	3	AH 1 j	Action collective et politique
POL	3906	3	AHE 1 j	La coopération internationale
PSY	1045	3	AHE 1 j	Motivation et émotion
+ PTG	1901	3	AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG	1902	3	AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
SOL	1012	3	H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL	1970	3	E 1 js	Sociologie du Québec
SOL	2104	3	H 1 j	Relations ethniques
SRL	3005	3	AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SVS	1364	3	H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale
SVS	3804	3	H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes
TXM	1111	3	AHE 1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM	1331	3	AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO	2015	3	AHE 1 js	Résolution de conflits

Mamoudou Gazibo, Ph. D. (Bordeaux II)
 Jane Jenson, Ph. D. (Rochester)
 Pierre Martin, Ph. D. (Northwestern)
 Laurence McFalls, Ph. D. (Harvard)
 Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph. D. (McMaster)
 Richard Nadeau, M.A. sciences économiques, Ph. D. (Montréal)
 Alain Noël, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Denver), en congé
 Denis Saint-Martin, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Carleton)
 Jean-Philippe Thérien, M. Sc.(Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs agrégés

Laurence Bherer, Ph. D. (Bordeaux)
 Dominique Caouette, Ph. D. (Cornell)
 Robert Dalpé, Ph. D. (Montréal)
 Pascale Dufour, Ph. D. (Montréal)
 Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
 Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph. D. (Panthéon Sorbonne)
 Jean-François Godbout, Ph. D. (Northwestern)
 Frédéric Mérand, Ph. D. (Berkeley)
 Christine Rothmayr Allison, Ph. D. (Zurich)
 Augustin Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Marie-Joelle Zahar, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints

Frédéric Bastien, Ph. D. (Montréal)
 Zhiming Chen, Ph. D. (Yale)
 Magdalena Dembinska, M.A. (Varsovie), Ph. D. (Montréal)
 Érick Lachapelle, Ph. D. (Toronto)
 Éléonore Lépinard, M.A. (IEP, Paris), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
 Françoise Montambeault, Ph. D. science politique, (McGill)

Professeur émérite

James Iain Gow

Département de science politique

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006

Téléphone : 514-343-6578

Télocopieur : 514-343-2360

Courriel : direction@pol.umontreal.ca

INTRODUCTION

La science politique étudie les relations de pouvoir, les décisions et les processus qui touchent la distribution des ressources dans une société. Au Département de science politique, nous étudions ces phénomènes par le biais des relations internationales, de la gouvernance, du comportement électoral, de l'économie politique et de la représentation des citoyens et des groupes.

La 1^{re} année insiste sur la formation méthodologique. Il devient ensuite possible pour l'étudiant de préciser sa formation en politique comparée, en administration et en politique publiques, en idées politiques, en relations internationales ou en comportement politique. Notre programme vise à développer une capacité d'analyse utile à des études ultérieures, à l'exercice d'une profession ou à l'action politique.

Outre les programmes présentés ci-dessous dans cette section de l'annuaire, le Département offre en collaboration trois baccalauréats spécialisés bidisciplinaires : en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département participe aussi au programme facultaire en études internationales.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Éric Montpetit

Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph. D. (Laval)

André Blais, Ph. D. (York)

Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph. D. (Oxford), en congé

Gérard Boismenu, M. Sc.(Montréal), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris), doyen de la Faculté des arts et des sciences

Graciela Ducatzenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)

Diane Éthier, M.A. (UQAM), doctorat (Paris VIII)

Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)

Michel Fortmann, Ph. D. (Montréal)

Patrick Fournier, Ph. D. (Colombie-Britannique)

Programme 1-960-1-3

Version 04

B. Sc. spécialisé en études internationales

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf autorisation du responsable du programme, les cours de langues doivent être choisis dans un maximum de deux langues différentes.

À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4^e trimestre et à temps partiel, au 6^e trimestre.

Le titulaire du B. Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

Maîtrise en études internationales : aucun cours complémentaire spécifique;

Maîtrise en science politique : aucun cours complémentaire pour l'étudiant de l'orientation Science politique; cours préparatoires exigés pour l'étudiant d'une autre orientation.

Maîtrise en sciences économiques : cours ECN 1075, ECN 2045, ECN 2055 et ECN 2160 pour l'étudiant de l'orientation Économie et Administration; admission à la scolarité préparatoire pour l'étudiant qui n'a pas réussi ces cours.

Maîtrise en histoire : aucun cours complémentaire pour l'étudiant de l'orientation Histoire; cours préparatoires exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise pour l'étudiant d'une autre orientation.

Maîtrise en droit : aucun cours complémentaire à l'option Droit international pour l'étudiant de l'orientation Droit; cours préparatoires exigés pour l'étudiant d'une autre orientation au baccalauréat ou pour le candidat à une autre option de la maîtrise. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.

Pour les autres programmes de maîtrise : communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Développement international comprend les segments 01 et 70, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Droit comprend les segments 01 et 71, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Économie-Administration comprend les segments 01 et 72, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Histoire comprend les segments 01 et 73 avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Science politique comprend les segments 01 et 74, avec 30 crédits obligatoires, 60 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Bloc 01 A obligatoire 30 cr.

Connaissances de base

DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 2100	3 AHE 1 j	Droit international public général
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 2700	3 HE 1 j	Relations économiques internationales
HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
INT 1000	3 A 1 j	Introduction aux études internationales
INT 1010	3 H 1 j	Écologie humaine du développement
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Intégration des acquis

INT 3000	3 H 1 j	Cours synthèse en études internationales
INT 3001	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail
INT 3002	6 AHE 1	Stage en milieu de travail
INT 3003	3 AHE 1 j	Travail dirigé en études internationales

Bloc 01 C option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)

+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3 H 1 s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3 H 1 s	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1905	3 AHE 1 js	Espagnol 5 (niveau B2.1)
+ ESP 1906	3 AH 1 j	Espagnol 6 (niveau B2.2)
+ ESP 1907	3 E 1 j	Espagnol 7 (niveau B2.3)
+ ESP 2510	3 AH 1 j	Pratique orale de l'espagnol
+ ESP 3610	3 H 1 j	Préparation au DELE (niveau supérieur)
FAS 1900	3 AHE 1 js	Langue de l'Université d'accueil
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ ITL 2040	3 E 1 j	Italien parlé
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 H 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 j	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 j	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 j	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 j	Japonais avancé : langue écrite 2
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ PTG 1954	3 H 1 js	Portugais idiomatique et composition
+ PTG 1955	3 AH 1 js	Portugais : communication orale et écrite
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)
+ RUS 1903	3 H 1 j	Russe 3 (niveau A2.1)
+ RUS 1904	3 H 1 j	Russe 4 (niveau A2.2)

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Méthodes quantitatives

ANT 3081	3 A 1 j	Analyses quantitatives en anthropologie
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
DMO 2330	3 A 1 j	Techniques auxiliaires
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
GEO 1512	3 A 1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 j	Géographie quantitative 2
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
POL 1803	3 AHE 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
SOL 1020	3 AHE 1 j	Introduction à la statistique sociale

+ SOL 2020	3 AHE 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
Bloc 01 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.		
Aires culturelles et géographiques		
ANT 3858	3 H 1 j	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3860	3 A 1 j	Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861	3 A 1 js	Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3864	3 AHE 1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3 HE 1 js	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3 A 1 j	Culture et société italienne
ANT 3875	3 A 1 j	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3 E 1 j	Langues et cultures du Caucase
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E 1 js	Thème régional

Segment 70 Propre à l'orientation Développement international

Bloc 70 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

Développement international

ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SRL 3210	3 AHE 1 js	Géopolitique des religions
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
URB 1112	3 AH 1 j	Urbanisation dans le monde
+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1 j	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1 j	Théories et pratiques de planification

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire

HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e - 20e s.
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques

POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Segment 71 Propre à l'orientation Droit

Bloc 71 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 1505	3 AH 1 j	Droit pénal 1
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe

ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire

HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e - 20e s.
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique

POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est	ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements	ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés	ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud	ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives	ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine	+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique	+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée	+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé	+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est	+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie	+ ECN 2160	3 AH 1 j	Économétrie 2
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme	+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme	+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe	+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée	+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances	+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés	HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec	HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement			
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique	<i>Bloc 72 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique	Droit		
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne	DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine	DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale	DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel	DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel	DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique	DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux	DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées	DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques	DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies	DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
			DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
			DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
			DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
			DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
Développement international			Histoire		
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie	HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie	HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique	HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique	HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement	HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie	HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains	HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population	HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde	HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration	HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population	+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie	HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde	HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement	HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement	HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques	HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique	HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international	HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement	HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman	HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques	HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation	HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international	HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain	HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
SRL 3210	3 AHE 1 js	Géopolitique des religions	HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité	HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
URB 1112	3 AH 1 j	Urbanisation dans le monde	HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme	HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
URB 2341	3 AH 1 j	Villes, régions et mondialisation	HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
URB 3312	3 AH 1 j	Théories et pratiques de planification	HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
			HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
			HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire
Segment 72 Propre à l'orientation Économie-Administration					
<i>Bloc 72 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 21 cr., maximum 27 cr.</i>			
Économie-Administration					
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie			
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie			
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques			
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental			
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation			

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Science politique

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Développement international

ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde

GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SRL 3210	3 AHE 1 js	Géopolitique des religions
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 73 Propre à l'orientation Histoire

Bloc 73 A option minimum 21 cr., maximum 27 cr.

Histoire

HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 73 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Économie-Administration**

+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)

Bloc 73 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale

POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Bloc 73 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Développement international**

ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SRL 3210	3 AHE 1 js	Géopolitique des religions
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
URB 1112	3 AH 1	Urbanisation dans le monde
+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1	Théories et pratiques de planification

Segment 74 Propre à l'orientation Science politiqueBloc 74 A *option* *minimum 21 cr., maximum 27 cr.***Science politique**

PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud

POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Droit

DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques

Bloc 74 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Économie-Administration

+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)

Bloc 74 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire

HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2295	3 A 1 j	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3 H 1 j	La Seconde Guerre mondiale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2522	3 AH 1 j	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3 H 1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3611	3 H 1 j	Problèmes d'histoire

Bloc 74 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Développement international

ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 2023	3 A 1 js	Anthropologie économique
ANT 2026	3 A 1 js	Anthropologie politique
ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 3252	3 H 1 j	Genre et développement international
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SRL 3210	3 AHE 1 js	Géopolitique des religions
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité
URB 1112	3 AH 1 j	Urbanisation dans le monde
+ URB 2323	3 AH 1 j	Collectivités viables et urbanisme
URB 2341	3 AH 1 j	Villes, régions et mondialisation
URB 3312	3 AH 1 j	Théories et pratiques de planification

Programme 1-245-1-0

Version 13

B. Sc. spécialisé en science politique**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 711 doivent être choisis dans une seule et même langue. Les crédits au choix peuvent inclure 6 crédits de sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquiescer un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 42 à option et 18 au choix.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts	
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques	
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée	
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada	
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
POL 1200	3 AHE 1 j	Pensée politique	
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques	
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales	
POL 1803	3 AHE 1 j	Introduction à l'analyse quantitative	
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie	

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 AH 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3481	3 A 1 j	Politique constitutionnelle
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Méthodologies

POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AHE 1 j	Système politique québécois 1
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 21 cr.

Forces et comportements

+ POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique
POL 3140	3 AHE 1 j	Psychologie politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel

Bloc 71 G *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Administration et politiques publiques

POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3 A 1 j	Participation et politique publique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel

Bloc 71 H *option* *minimum 3 cr., maximum 21 cr.*

Relations internationales

POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Bloc 71 I *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
+ CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
+ CTL 1903	3 H 1 s	Catalan 3 (niveau B1.1)
+ CTL 1904	3 H 1 s	Catalan 4 (niveau B1.2)
+ ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)

+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3 AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3 H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Expérience pratique

POL 3240	3 AH 1 j	Stage
POL 3241	6 AH 1 j	Stage
POL 3904	3 AHE 1 j	Travaux pratiques

Programme 1-245-2-0

Version 09

Majeure en science politique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les 6 crédits du bloc 711 doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Les objectifs de la majeure sont de permettre aux étudiants de développer des aptitudes intellectuelles générales et transférables à d'autres champs du savoir ainsi que d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 45 à option et 6 au choix.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts	
POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada	
POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>
POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques	
POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée	
POL 1025	3 AH 1 j	Politique et économie	
POL 1200	3 AHE 1 j	Pensée politique	
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques	
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales	
POL 2025	3 AH 1 j	Politique et économie	

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne	
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne	
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine	
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique	
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques	
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec	
POL 3291	3 AH 1 j	Idées politiques au Canada	
POL 3481	3 A 1 j	Politique constitutionnelle	
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques	
POL 3911	3 AHE 1	Pensée politique : thématique spécifique	

<i>Bloc 71 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Méthodologies

POL 1803	3 AHE 1 j	Introduction à l'analyse quantitative	
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse	
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives	
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique	
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique	
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique	

<i>Bloc 71 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées	
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient	
POL 2110	3 AH 1 j	La France	
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines	
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie	
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques	
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions	
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens	
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine	
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon	
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine	
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient	
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique	
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est	
POL 2904	3 AHE 1 j	Système politique québécois 1	
POL 2905	3 AH 1 j	Système politique québécois 2	
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé	
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est	
POL 3402	3 AHE 1 j	Identités et conflits en Eurasie	
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme	
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme	
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe	
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens	
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement	
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique	
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel	
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées	

<i>Bloc 71 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 21 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Forces et comportements

+ POL 2005	3 AH 1 j	Les élections	
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique	
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique	
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique	
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique	
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique	
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique	
POL 3140	3 AHE 1 j	Psychologie politique	
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique	
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société	
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique	
POL 3912	3 AHE 1	Forces et comportements : enjeu actuel	

<i>Bloc 71 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Administration et politiques publiques

POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques	
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales	
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées	
POL 2210	3 A 1 j	Participation et politique publique	
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques	
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale	
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative	
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie	
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration	
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée	
POL 3325	3 A 1 j	Réseaux et politiques publiques	
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques	
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie	
POL 3913	3 AHE 1	Politiques publiques : enjeu actuel	

<i>Bloc 71 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Relations internationales

POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique	
POL 2008	3 AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est	
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.	
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales	
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale	
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie	
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales	
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements	
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés	
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud	
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine	
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée	
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances	
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés	
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec	
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne	
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine	
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale	
POL 3909	3 AH 1 j	Relations internationales : enjeu actuel	
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux	
POL 3917	3 AHE 1 j	Humanitaire: théories, pratiques	
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies	

<i>Bloc 71 I</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)	
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)	
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)	
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)	
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)	
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	
+ ALL 1914	3 E 1 j	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)	
+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)	
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)	
+ ARA 1903	3 AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)	
+ ARA 1904	3 AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)	
CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1	
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2	
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)	

+ ESP	1902	3	AHE	1	js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP	1903	3	AHE	1	js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP	1904	3	AHE	1	js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRM	1901	3	A	1	s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM	1902	3	A	1	s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM	1903	3	H	1	s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM	1904	3	H	1	s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL	1901	3	AHE	1	j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL	1902	3	AHE	1	j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL	1903	3	AH	1	j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL	1904	3	AH	1	j	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN	1050	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 1
+ JPN	1060	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 2
+ PTG	1901	3	AHE	1	j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG	1902	3	AHE	1	j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG	1903	3	AH	1	j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG	1904	3	H	1	j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ RUS	1901	3	AH	1	j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS	1902	3	AH	1	j	Russe 2 (niveau A1.2)

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Expérience pratique

POL	3240	3	AH	1	j	Stage
POL	3241	6	AH	1	j	Stage
POL	3904	3	AHE	1	j	Travaux pratiques

Programme 1-245-4-0

Version 01

Mineure en science politique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
 - À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
 - À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
POL	1000	3	AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL	1020	3	AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL	1100	3	AH 1 j	Méthodes de recherche en politique
<i>Bloc 71 B</i>		<i>option</i>		<i>minimum 18 cr., maximum 18 cr.</i>
ECN	1600	3	AH 1 j	Histoire de la pensée économique
POL	1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL	1009	3	AHE 1 j	Politique comparée
POL	1025	3	AH 1 j	Politique et économie
POL	1200	3	AHE 1 j	Pensée politique
POL	1330	3	AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL	1600	3	AHE 1 j	Relations internationales
POL	1803	3	AHE 1 j	Introduction à l'analyse quantitative
POL	2004	3	AHE 1 j	Pensée stratégique classique
+ POL	2005	3	AH 1 j	Les élections
POL	2006	3	AH 1 j	Le leadership politique
POL	2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL	2008	3	AHE 1 j	Sécurité en Asie de l'Est
POL	2009	3	AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL	2025	3	AH 1 j	Politique et économie
POL	2050	3	AH 1 j	Représentation politique
POL	2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL	2100	3	AH 1 j	Pensée politique moderne
POL	2102	3	AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL	2110	3	AH 1 j	La France
POL	2140	3	AH 1 j	Analyse de politiques
POL	2150	3	AH 1 j	Politiques sociales
POL	2160	3	AH 1 j	Politiques urbaines
POL	2170	3	AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
+ POL	2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
POL	2210	3	A 1 j	Participation et politique publique
POL	2230	3	AH 1 j	Politiques scientifiques
POL	2250	3	AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL	2272	3	AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL	2280	3	AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL	2281	3	AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL	2310	3	AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL	2350	3	AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL	2510	3	AHE 1 j	Les organisations internationales
POL	2540	3	AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
POL	2606	3	AH 1 j	Économie politique internationale
POL	2751	3	AH 1 j	La Chine
POL	2752	3	AHE 1 j	Le Japon
POL	2801	3	AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL	2805	3	AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL	2806	3	AH 1 j	Théories des relations internationales
+ POL	2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL	2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL	2830	3	AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL	2840	3	AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL	2850	3	AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL	2860	3	AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	2904	3	AHE 1 j	Système politique québécois 1
POL	2905	3	AH 1 j	Système politique québécois 2
POL	3004	3	AH 1 j	Contrôle des armements
POL	3005	3	AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL	3010	3	AH 1 j	Les relations Nord-Sud

POL 3100	3	AH	1	j	Communication politique
POL 3101	3	AH	1	j	Marketing politique
POL 3102	3	AH	1	j	Marginalité et politique
POL 3110	3	AH	1	j	L'État et l'économie
POL 3120	3	AH	1	j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3	AH	1	j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3140	3	AHE	1	j	Psychologie politique
POL 3220	3	AH	1	j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3280	3	AH	1	j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3	AH	1	j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3	AH	1	j	Idées politiques au Canada
POL 3320	3	AH	1	j	Politique et administration
POL 3321	3	AHE	1	j	Administration publique comparée
POL 3325	3	A	1	j	Réseaux et politiques publiques
POL 3326	3	AH	1	j	Évaluation des politiques publiques
POL 3370	3	AH	1	j	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3400	3	AHE	1	j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	AHE	1	j	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	AHE	1	j	Identités et conflits en Eurasie
POL 3403	3	AHE	1	j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3	AHE	1	j	Nationalisme
POL 3410	3	AHE	1	j	La formation des États en Europe
POL 3481	3	A	1	j	Politique constitutionnelle
POL 3500	3	AH	1	j	Systèmes politiques canadiens
POL 3560	3	AH	1	j	Action collective et politique
+ POL 3600	3	AH	1	j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3	AH	1	j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	AH	1	j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3	AH	1	j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3	AH	1	j	Théories du développement
POL 3804	3	AH	1	j	Les techniques de l'analyse politique
POL 3807	3	AH	1	j	Idéologies politiques
POL 3830	3	AHE	1	j	Développement et politique au Mexique
POL 3851	3	AHE	1	j	Intégration européenne
POL 3861	3	AHE	1	j	L'intégration nord-américaine
POL 3900	3	AH	1	j	Politique et société
POL 3906	3	AHE	1	j	La coopération internationale
POL 3908	3	AHE	1	j	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	AH	1	j	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	AH	1	j	Genre et politique
POL 3911	3	AHE	1	j	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3912	3	AHE	1	j	Forces et comportements : enjeu actuel
POL 3913	3	AHE	1	j	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3	AH	1	j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3	AHE	1	j	Démocratisations comparées
POL 3917	3	AHE	1	j	Humanitaire:théories,pratiques
SOL 2107	3	A	1	s	Sociologie politique

Programme 1-227-1-0 Version 07

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit habituellement à temps plein, il peut toutefois s'inscrire à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours liés aux sciences de la communication (les cours de sigle COM, les cours CEP 1500, CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours liés à la science politique (les cours de sigle POL, les cours CEP 1000, CEP 2000 et les cours du bloc 99Y).

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours COM (incluant CEP 1500 et CEP 3000 et les cours du bloc 99X) et 42 crédits de cours POL (incluant CEP 1000 et CEP 2000 et les cours du bloc 99Y) devront avoir été complétés. Ce programme est prévu pour qu'on le complète en trois ans. Cependant, on peut aussi s'y inscrire à temps partiel et prendre alors jusqu'à six ans pour le compléter. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle COM ou POL.

Segment 99

Bloc 99 A *obligatoire* 24 cr.

Connaissances théoriques et méthodologiques fondamentales

COM 1100	3	A	1	j	Méthodologie de la recherche
COM 1300	3	AH	1	j	Théories de la communication
COM 1500	3	AH	1	j	Communication organisationnelle
COM 1600	3	AH	1	j	Communication médiatique
POL 1000	3	AHE	1	j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	AHE	1	j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1330	3	AH	1	j	Administration et politiques publiques
POL 1803	3	AHE	1	j	Introduction à l'analyse quantitative

Bloc 99 B *obligatoire* 12 cr.

Fondements théoriques en communication politique

CEP 1000	3	A	1	j	Fondements politiques
CEP 1500	3	H	1	j	Fondements communicationnels
+ CEP 2000	3	AH	1	j	Stratégies de com. politique
+ CEP 3000	3	AH	1	j	Rhétorique et politique

Bloc 99 C *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Stages

+ COM 3001	3	AHE	1	j	Stage en communication et politique
+ POL 3242	3	AHE	1	j	Stage en communication politique

Bloc 99 D *option* minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Méthodologie spécialisée en communication

+ COM 2008	3	A	1	j	Pratiques méthodologiques 1
+ COM 2009	3	H	1	j	Pratiques méthodologiques 2

Bloc 99 E *option* minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Méthodologie spécialisée en science politique

POL 2809	3	AH	1	j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3	AH	1	j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3	AH	1	j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3	AH	1	j	Les techniques de l'analyse politique

Bloc 99 F option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Communication, discours et connaissance

COM 1150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 1
COM 1350	3 H 1 j	Communication, cognition, émotions
+ COM 2150	3 AH 1 j	Rédaction en communication 2
COM 2200	3 E 1 s	Communication, sens et discours
+ COM 3155	3 HE 1 js	Pouvoir et communication

Bloc 99 G option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication organisationnelle

+ COM 2018	3 AH 1 s	Éléments de relations publiques
+ COM 2019	3 AH 1 j	Éléments de publicité
+ COM 2020	3 H 1 j	Éléments de communication interne
+ COM 2130	3 A 1 j	Communication dans les équipes
+ COM 2440	3 A 1 j	Communication et relations de presse
+ COM 2460	3 A 1 j	Communication et gestion de crise
+ COM 2480	3 A 1 j	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3 H 1 j	Planification en communication interne
+ COM 3012	3 A 1 j	Planification en communication externe
+ COM 3305	3 A 1 j	Narrations, identités et changements

Bloc 99 H option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Technologie et société

COM 2021	3 A 1 j	Technologies et travail en collaboration
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
COM 2590	3 A 1 j	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3 H 1 j	Innovation et médiation sociotechnique
+ COM 3060	3 A 1 j	Cyberculture

Bloc 99 I option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Connaissance des médias numériques

COM 1560	3 AH 1 j	Communication infographique
COM 2540	3 AH 1 j	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3 AH 1 j	Éditique
COM 2565	3 AH 1 j	Pratiques de la télévision
COM 2571	3 H 1 j	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3 H 1 j	Applications Internet
COM 3562	3 H 1 j	Applications multimédias

Bloc 99 J option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Communication, médias et culture

COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2450	3 A 1 j	Influences des médias
COM 2570	3 H 1 j	Médias, sexe et genre
COM 2650	3 H 1 j	Esthétiques de la communication
COM 2720	3 E 1 s	Politiques de communication
COM 2920	3 A 1 j	Histoire des médias
COM 2925	3 H 1 j	Industries culturelles
COM 2945	3 H 1 j	Auditoires des médias de masse
+ COM 3035	3 H 1 j	Médias et cultures populaires

Bloc 99 K option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Forces et comportements

POL 1008	3 AH 1 j	Forces et comportements politiques
+ POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3140	3 AHE 1 j	Psychologie politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique

Bloc 99 L option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Relations internationales

POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances

POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine

Bloc 99 M option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Administration et politiques

POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée

Bloc 99 N option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Pensée politique

POL 1200	3 AHE 1 j	Pensée politique
POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 AH 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques

Bloc 99 O option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Politique comparée

POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AHE 1 j	Système politique québécois 1
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique
POL 3908	3 AHE 1 j	Politique comparée : enjeu actuel

Bloc 99 X option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Domaines complémentaires à la communication

JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale
REP 2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias

Bloc 99 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Domaines complémentaires à la science politique

ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique

Programme 1-244-1-0

Version 04

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Un minimum de 39 crédits et un maximum de 42 crédits doivent provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ni POL.

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160 (blocs 71B, 71C et 71E).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 90 crédits répartis ainsi : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Segment 71*Bloc 71 A obligatoire*

36 cr.

Concepts et techniques d'analyse

ECN 1000	3	AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3	AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	AHE 1 j	Économies nord-américaines
+ ECN 2800	3	AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ FAS 3900	3	H 1 j	Séminaire d'économie politique
POL 1000	3	AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1100	3	AH 1 j	Méthodes de recherche en politique
POL 1200	3	AHE 1 j	Pensée politique
POL 1600	3	AHE 1 j	Relations internationales

*Bloc 71 B option**minimum 3 cr., maximum 3 cr.***Méthodologie**

+ ECN 2160	3	AH 1 j	Économétrie 2
POL 2809	3	AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse

*Bloc 71 C option**minimum 9 cr., maximum 9 cr.***Connaissances fondamentales en sciences économiques**

ECN 1070	3	AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3	AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3	A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1961	3	H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3	AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	AH 1 s	Économie de l'Amérique latine

*Bloc 71 D option**minimum 9 cr., maximum 12 cr.***Connaissances fondamentales en science politique**

POL 1008	3	AH 1 j	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	AHE 1 j	Politique comparée
POL 1330	3	AH 1 j	Administration et politiques publiques
+ POL 2005	3	AH 1 j	Les élections
POL 2007	3	AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 2050	3	AH 1 j	Représentation politique
POL 2090	3	AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2140	3	AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3	AH 1 j	Politiques sociales
+ POL 2180	3	AH 1 j	Pensée politique critique
POL 2272	3	AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 2510	3	AHE 1 j	Les organisations internationales
+ POL 2805	3	AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
+ POL 2806	3	AH 1 j	Théories des relations internationales
+ POL 2808	3	AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3326	3	AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3410	3	AHE 1 j	La formation des États en Europe

*Bloc 71 E option**minimum 12 cr., maximum 15 cr.***Domaines de spécialisation en sciences économiques**

+ ECN 2015	3	H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3	AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3	H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3	AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3	H 1 j	Théorie macroéconomique 2
ECN 2165	3	A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3	H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3	E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3	H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2450	3	A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3	H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3	A 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3	HE 1 j	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3	AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2910	3	AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
+ ECN 2964	3	A 1 j	Économie et finances publiques
+ REI 2475	3	H 1 j	Politiques gouvernementales en RI

Bloc 71 F option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Domaines de spécialisation en science politique

POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
POL 3240	3 AH 1 j	Stage
POL 3241	6 AH 1 j	Stage
+ POL 3280	3 AH 1 j	Épistémologie de la science politique
POL 3291	3 AH 1 j	Idees politiques au Canada
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3721	3 AH 1 j	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement
POL 3807	3 AH 1 j	Ideologies politiques
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique
POL 3914	3 AH 1 j	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3 AHE 1 j	Démocratisations comparées
POL 3918	3 H 1 j	Simulation des Nations Unies

Bloc 71 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1922	3 HE 1 j	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
+ CTL 1901	3 AE 1 s	Catalan 1 (niveau A1)
+ CTL 1902	3 A 1 s	Catalan 2 (niveau A2)
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec

Programme 1-247-1-0

Version 02

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit réussir 42 crédits de cours reliés à la philosophie (les cours de sigle PHI auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P et le cours PEP 2000) et 42 crédits de cours reliés à la science politique (les cours de sigle POL auxquels s'ajoutent les cours du bloc 700 et les cours PEP 1000 et PEP 3000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFSL'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2^e cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.**DESTINATAIRES**

Ce baccalauréat est destiné à des candidats qui présentent un excellent profil académique, dans la mesure où les aptitudes requises afin d'évoluer dans deux domaines d'études intégrés l'un à l'autre exigent sans doute des qualités intellectuelles manifestes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 33 crédits obligatoires, 51 à option et 6 au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A obligatoire 9 cr.</i>		
PEP 1000	3 A 1 j	Analyse politique théorique
PEP 2000	3 A 1 j	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3 A 1 j	Épistémologie des théories politiques

<i>Bloc 70 B obligatoire 15 cr.</i>		
-------------------------------------	--	--

Fondements philosophiques

PHI 1005	3 A 1 j	Logique 1
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
PHI 1520	3 H 1 j	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3 H 1 j	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote

<i>Bloc 70 C obligatoire 9 cr.</i>		
------------------------------------	--	--

Volet science politique

POL 1009	3 AHE 1 j	Politique comparée
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 1803	3 AHE 1 j	Introduction à l'analyse quantitative

<i>Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>		
--	--	--

Philosophie de la connaissance

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3 A 1 j	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHI 2150	3 A 1 j	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3 H 1 j	Philosophie du langage
PHI 2305	3 A 1 j	Théories de la connaissance
PHI 2320	3 H 1 j	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3 H 1 j	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3 A 1 j	Induction et raisonnement scientifique
PHI 3005	3 A 1 j	Logique 3
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences
PHI 3365	3 A 1 j	Philosophie de la biologie

<i>Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		
--	--	--

Tradition philosophique

PHI 1860	3 A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2195	3 H 1 j	Idéalisme allemand
PHI 2215	3 A 1 j	Le post-structuralisme en France
PHI 2605	3 A 1 j	Descartes
PHI 2615	3 A 1 j	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3 A 1 j	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3 A 1 j	L'empirisme moderne
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3 H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3 AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3 AH 1 j	Le bouddhisme chinois
PHI 3015	3 AH 1 j	Psychanalyse et philosophie
PHI 3510	3 A 1 j	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3 AH 1 j	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3 AH 1 j	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3 A 1 j	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3 H 1 j	La métaphysique d'Aristote
PHI 3866	3 A 1 j	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3 A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion

<i>Bloc 70 F option minimum 9 cr., maximum 15 cr.</i>		
---	--	--

Philosophie politique

PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3 AH 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3 A 1 j	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3 A 1 j	Théories de la justice

PHI 2418	3 A 1 j	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3 H 1 j	Théories politiques modernes
PHI 2425	3 A 1 j	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 3615	3 AH 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3 A 1 j	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3 H 1 j	Philosophie de l'action
PHI 3635	3 H 1 j	Économie et politique: aspects normatifs
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3660	3 A 1 j	Philosophie du droit
PHI 3685	3 H 1 j	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

<i>Bloc 70 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	
--	--

Esthétique, herméneutique

PHI 1205	3 H 1 j	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3 H 1 j	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2205	3 A 1 j	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3 H 1 j	Théorie critique
PHI 2255	3 A 1 j	Théories esthétiques
PHI 2580	3 A 1 j	Philosophie de l'histoire
PHI 3250	3 H 1 j	Esthétique de la littérature
PHI 3640	3 H 1 j	Hegel
PHI 3710	3 A 1 j	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3 H 1 j	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3 H 1 j	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3 A 1 j	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3 A 1 j	Heidegger
PHI 3780	3 A 1 j	Figures de la philosophie européenne

<i>Bloc 70 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
---	--

Pensée politique

POL 2090	3 AH 1 j	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3 AH 1 j	Pensée politique moderne
POL 2102	3 AH 1 j	Pensée politique contemporaine
+ POL 2180	3 AH 1 j	Pensée politique critique
+ POL 2808	3 AH 1 j	Théories politiques empiriques
POL 3290	3 AH 1 j	Idées politiques au Québec
POL 3291	3 AH 1 j	Idées politiques au Canada
POL 3481	3 A 1 j	Politique constitutionnelle
POL 3807	3 AH 1 j	Idéologies politiques

<i>Bloc 70 I option minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>	
---	--

Méthodologies

POL 1100	3 AH 1 j	Méthodes de recherche en politique
POL 2809	3 AH 1 j	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 3120	3 AH 1 j	Méthodes qualitatives
POL 3130	3 AH 1 j	Méthodes d'analyse du discours politique
POL 3804	3 AH 1 j	Les techniques de l'analyse politique

<i>Bloc 70 J option minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>	
--	--

Politique comparée

POL 2007	3 AH 1 j	Institutions politiques comparées
POL 3400	3 AHE 1 j	Fédéralisme comparé
POL 3403	3 AHE 1 j	Politiques du multiculturalisme
POL 3404	3 AHE 1 j	Nationalisme
POL 3410	3 AHE 1 j	La formation des États en Europe
POL 3802	3 AH 1 j	Théories du développement

<i>Bloc 70 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>	
--	--

Systèmes politiques

POL 1020	3 AHE 1 j	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 2009	3 AHE 1 j	Politique et société au Moyen-Orient
POL 2110	3 AH 1 j	La France
POL 2160	3 AH 1 j	Politiques urbaines
POL 2280	3 AHE 1 j	Le système politique de la Russie
POL 2281	3 AHE 1 j	Les États postsoviétiques
POL 2310	3 AH 1 j	Les États-Unis : les institutions
POL 2350	3 AH 1 j	Systèmes politiques européens
POL 2751	3 AH 1 j	La Chine
POL 2752	3 AHE 1 j	Le Japon

POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
+ POL 2840	3 AHE 1 j	Sécurité au Moyen-Orient
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 2860	3 AH 1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 2904	3 AHE 1 j	Système politique québécois 1
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est
POL 3500	3 AH 1 j	Systèmes politiques canadiens
POL 3830	3 AHE 1 j	Développement et politique au Mexique

Bloc 70 L *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Forces et comportements

+ POL 2005	3 AH 1 j	Les élections
POL 2006	3 AH 1 j	Le leadership politique
POL 2050	3 AH 1 j	Représentation politique
POL 2272	3 AH 1 j	Sondages et opinion publique
POL 3100	3 AH 1 j	Communication politique
POL 3101	3 AH 1 j	Marketing politique
POL 3102	3 AH 1 j	Marginalité et politique
POL 3140	3 AHE 1 j	Psychologie politique
POL 3560	3 AH 1 j	Action collective et politique
POL 3900	3 AH 1 j	Politique et société
POL 3910	3 AH 1 j	Genre et politique

Bloc 70 M *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Administration et politiques publiques

POL 1025	3 AH 1 j	Politique et économie
POL 1330	3 AH 1 j	Administration et politiques publiques
POL 2140	3 AH 1 j	Analyse de politiques
POL 2150	3 AH 1 j	Politiques sociales
POL 2170	3 AHE 1 j	Politiques environnementales comparées
POL 2210	3 A 1 j	Participation et politique publique
POL 2230	3 AH 1 j	Politiques scientifiques
POL 2540	3 AH 1 j	Les formes de l'action gouvernementale
+ POL 2805	3 AH 1 j	Théorie de l'organisation administrative
POL 3110	3 AH 1 j	L'État et l'économie
POL 3320	3 AH 1 j	Politique et administration
POL 3321	3 AHE 1 j	Administration publique comparée
POL 3326	3 AH 1 j	Évaluation des politiques publiques
POL 3370	3 AH 1 j	Pouvoir judiciaire et démocratie

Bloc 70 N *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Relations internationales

POL 2004	3 AHE 1 j	Pensée stratégique classique
POL 2250	3 AH 1 j	Systèmes internationaux : 19e – 20e s.
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2606	3 AH 1 j	Économie politique internationale
POL 2801	3 AH 1 j	La politique étrangère de la Russie
+ POL 2806	3 AH 1 j	Théories des relations internationales
POL 3004	3 AH 1 j	Contrôle des armements
POL 3005	3 AH 1 j	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3 AH 1 j	Pensée stratégique contemporaine
+ POL 3600	3 AH 1 j	Théories de politique étrangère comparée
POL 3601	3 AH 1 j	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3 AH 1 j	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3 AHE 1 j	Intégration européenne
POL 3861	3 AHE 1 j	L'intégration nord-américaine
POL 3906	3 AHE 1 j	La coopération internationale

Bloc 70 O *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Sociologie et sciences économiques

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains

Bloc 70 P *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Culture et langue allemandes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)

+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

Département de sciences biologiques

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-219
 Téléphone : 514-343-6585
 Télécopieur : 514-343-2293

INTRODUCTION

Le Département de sciences biologiques compte 31 professeurs, dont trois entreront en fonction au cours de l'été 2013, 16 professeurs associés et 2 chercheurs invités. L'enseignement et la recherche couvrent des champs scientifiques en biologie intégrative incluant la génomique et la biologie moléculaire et cellulaire, la taxonomie, la physiologie, la biogéochimie, l'écologie et l'écotoxicologie. Les modèles de recherche proviennent du monde végétal et animal, en allant des espèces modèles jusqu'aux écosystèmes planétaires.

Le Département est le plus important des départements de sciences de la Faculté des arts et des sciences. Au 1^{er} cycle, le programme offre quatre orientations : Microbiologie et immunologie, Biologie moléculaire et cellulaire, Physiologie, Biodiversité, écologie et évolution; un cheminement honor; une majeure et une mineure. Un projet de modification de programme est en cours qui transformerait l'orientation Microbiologie et immunologie du baccalauréat en sciences biologiques en un baccalauréat interfacultaire entre la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine. Il est prévu que ce nouveau programme reçoive sa première cohorte à l'automne 2013 sous réserve de toutes les approbations institutionnelles requises. Les étudiants qui s'intéressent spécifiquement à la microbiologie et immunologie sont invités à faire une demande d'admission dans ce futur baccalauréat interfacultaire intitulé Baccalauréat en microbiologie et immunologie.

Aux études supérieures, les étudiants peuvent acquérir une formation de pointe et réaliser des recherches dans trois champs thématiques : Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes, Écologie et environnement, Biodiversité, systématique et évolution.

Le Département possède d'importantes infrastructures d'enseignement et de recherche dont des plateformes technologiques et expérimentales et des collections de plantes (Herbier Marie-Victorin) et d'insectes (Collection entomologique Ouellet-Robert). Le Département dispose aussi d'équipements en spectrophotométrie, en génomique et séquençage génétique, en écologie de terrain et en électrophysiologie.

Le Département héberge des groupes de recherche reconnus au niveau mondial. L'Institut de recherche en biologie végétale, associé au Jardin botanique de Montréal, et la Station de biologie des Laurentides sont des composantes importantes auxquelles se joignent le Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et Environnement Aquatique, le Centre de recherche sur la biodiversité et le Réseau stratégique national HydroNet.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire et avec la Faculté de médecine pour l'orientation Microbiologie et immunologie et pour le programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Marc Amyot

Professeurs titulaires

- Marc Amyot, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (York)
- Daniel Boisclair, Ph. D. (McGill)
- Jacques Brisson, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (San Diego)
- Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)
- Luc Brouillet, Ph. D. (Waterloo)
- Anne Bruneau, M. Sc.(Connecticut), Ph. D. (Cornell)
- Thérèse Cabana, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Ohio State)
- Mario Cappadocia, D. Sc. (Rome), D. Sc. (Louvain), en congé du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014
- Richard Carignan, Ph. D. (McGill)
- Antonia Cattaneo, D. Sc. (Pavia)

Anja Geitmann, M. Sc.(Konstanz), Ph. D. (Siena)
 François-Joseph Lapointe, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Legendre, M. Sc.(McGill), Ph. D. (Colorado)
 Daniel Philippe Matton, Ph. D. (Montréal)
 Stéphane Molotchnikoff, M. Sc.(Montréal), Ph. D. (Buffalo)
 David Morse, Ph. D. (McGill)
 Bernadette Pinel-Alloul, Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Annie Angers, M. Sc.(Laval), Ph. D. (Montréal)
 Bernard Angers, M. Sc.(UQAC), Ph. D. (UQAM)
 Christopher Cameron, Ph. D. (Alberta), en congé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
 Frédérique Dubois, Ph. D. (Lyon)
 Mohamed Hijri, Ph. D. (Bourgogne), en congé jusqu'au 31 mai 2013
 Roxane Maranger, Ph. D. (UQAM)
 Jean-François Pflieger, Ph. D. (Montréal)
 Jean Rivoal, Ph. D. (Bordeaux II)

Professeurs adjoints

Sophie Breton, Ph. D. (UQAR)
 Colin Favret, Ph. D. (Illinois)
 Patrick M. A. James, Ph. D. (Toronto)

Professeurs associés

Denis Barabé, M. Sc.(Montréal)
 Alain Cogliastro, Ph. D. (Montréal)
 Alain Cuerrier, Ph. D. (Montréal)
 Yolande Dalpé, M. Sc.(Montréal), D. Sc. (Paul Sabatier)
 Mélanie Desrosiers, Ph. D. (UQAM)
 Christiane Hudon, Ph. D. (Laval)
 Simon Joly, Ph. D. (Montréal)
 Michel Labrecque, M. Sc.(Montréal)
 Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Magnan, Ph. D. (Laval)
 Chantal Milleret, Ph. D. (Paris VI)
 Stéphanie Pellerin, Ph. D. (Laval)
 Frédéric Pitre, Ph. D. (Montréal)
 Jean Rouat, Ph. D. (McGill et Sherbrooke)
 Marc St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)
 Éric Wajnberg, Ph. D. (Lyon 1)

Chercheurs invités

Karen Fisher Favret, Ph. D. (Cornell)
 Thomas Lamy, Ph. D. (Montpellier), jusqu'au 30 juin 2013

Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph. D. (Montréal)

Responsable de laboratoire

Éric Guadagno, M. Sc.(Montréal)

Professeurs émérites

Jean-Marie Demers
 Raymond McNeil

Programme 1-500-1-0

Version 00

B. Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 91B.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

OBJECTIFS

L'objectif du programme est de favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 64 crédits obligatoires, 23 crédits à option et 3 crédits au choix. Le cheminement honor comprend les 12 crédits du bloc V. Seuls les étudiants qui ont complété 50 crédits du programme avec une moyenne cumulative de 3,5 ou plus peuvent s'y inscrire.

Segment 91

Bloc 91 A		obligatoire		34 cr.
BCM 1531	3	AHE 1 j	Introduction à la biochimie	
+ BIO 1101	3	AH 1 j	Biologie moléculaire	
BIO 1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire	
BIO 1203	3	AHE 1 js	Introduction à la génétique	
BIO 1283	1	H 1 j	Évolution	
BIO 1335	2	AE 1 j	Biodiversité 1	
BIO 1435	2	H 1 j	Biodiversité 2	
BIO 1534	3	AE 1 j	Physiologie végétale	
BIO 1634	3	H 1 j	Principes de physiologie animale	
BIO 1803	3	AH 1 js	Écologie et environnement	
BIO 2041	3	AE 1 j	Biostatistique 1	
+ BIO 3002	2	A 1 j	Bioéthique	
MCB 1979	3	H 1 j	Microbiologie générale	

Bloc 91 B		option		minimum 0 cr., maximum 6 cr.
+ ANG 1913	3	H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	
+ ANS 1404T	3	AHE 1 js	Scientific and Technical Writing	
ANT 1900	3	A 1 s	Introduction à l'anthropologie	
ANT 2454	3	H 1 j	La primatologie	
BCM 1501	3	A 1 j	Origine biochimique de la vie	
CHM 1600	3	H 1 j	Chimie de l'environnement : introduction	
CHM 1984	3	A 1 j	Chimie organique	
CHM 1990	3	A 1 j	Physicochimie générale 1	
DRT 3108	3	AHE 1 j	Droit international de l'environnement	
DRT 3802	3	AHE 1 j	Droit des sciences biologiques	
+ GEO 2122	3	H 1 js	Climatologie	
+ GEO 3132	3	H 1 j	Paléogéographie	
+ IFT 1015	3	AHE 1 j	Programmation 1	

IFT	1810	3	AHE	1	js	Introduction à la programmation
PHI	1130	3	H	1	j	Philosophie des sciences
PHI	1365	3	A	1	j	Évolution, pensée et valeurs
PHY	1973	3	H	1	j	Astrobiologie
REI	1030	3	AH	1	j	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL	2200	3	AH	1	js	Sociologie de l'environnement

Bloc 91 C *obligatoire*

30 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

BCM	2958	1	H	1	j	T.P. de biochimie générale
+	BIO	2162	3	A	1	Compléments de biologie cellulaire
+	MCB	2979	4	AH	1	Bactériologie générale 1
+	MCB	2986	4	A	1	Immunologie générale
+	MCB	2992	4	H	1	Bactériologie générale 2
+	MCB	2994	4	H	1	Virologie et pathogenèse virale
+	MCB	2999	3	H	1	Levures et organismes levuriformes
+	MCB	3964	3	A	1	Immunologie approfondie
+	MCB	3982	4	A	1	Diversité microbienne

Bloc 91 D *option**minimum 7 cr., maximum 14 cr.***Connaissances disciplinaires optionnelles**

+	BCM	2003	3	H	1	Application d'outils bio-informatiques
+	BCM	2501	3	H	1	Macromolécules biologiques
+	BCM	2505	3	H	1	Enzymologie
+	BCM	3512	3	A	1	Biochimie de la cellule
+	BCM	3514	3	H	1	Régulation de l'expression génique
+	BIO	3150	3	A	1	Signalisation cellulaire
	BIO	3893	3	H	1	Écotoxicologie
+	MCB	3050	3	A	1	Microbiologie des aliments 1
+	MCB	3051	3	H	1	Microbiologie des aliments 2
+	MCB	3095	2	H	1	Microbiologie environnementale appliquée
+	MCB	3636	2	H	1	Pathogenèse microbienne

Bloc 91 E *option**minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Connaissances en biodiversité**

+	BIO	1345	1	A	1	T.P. de biodiversité 1
+	BIO	1445	1	H	1	T.P. de biodiversité 2
+	BIO	2150	3	A	1	Protistologie
+	BIO	2350	3	A	1	Diversité fongique
+	BIO	2440	3	A	1	Entomologie
+	BIO	2478	3	A	1	Herpétologie
+	BIO	2480	3	A	1	Ornithologie
+	BIO	2490	3	A	1	Mammalogie

Bloc 91 F *option**minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Travaux en laboratoire**

+	BIO	2110	2	H	1	T.P. de biologie moléculaire
+	BIO	2154	.5	A	1	T.P. de biologie cellulaire
+	BIO	2254	.5	H	1	T.P. de génétique
+	MCB	3003	3	H	1	Applications biotechno. de l'immunologie
+	MCB	3071	3	H	1	Profession microbiologiste

Bloc 91 G *option**minimum 0 cr., maximum 7 cr.***Connaissances spécialisées et complémentaires**

+	BIO	2042	3	H	1	Biostatistique 2
+	BIO	2315	3	H	1	Les plantes utilisées par l'homme
+	BIO	2372	4	A	1	Anatomie et morphogénèse végétales
+	BIO	2402	3	H	1	Embryologie animale
+	BIO	2412	3	H	1	Histologie animale
+	BIO	3203	3	A	1	Génétique évolutive
+	BIO	3204	3	H	1	Génétique des populations
+	BIO	3781	3	H	1	Microorganismes phytopathogènes
	PHL	2100	3	H	1	Principes de pharmacologie

Bloc 91 H *option**minimum 0 cr., maximum 9 cr.***Stages en milieu de travail**

+	BIO	2050	3	AHE	1	Stage de recherche 1
+	BIO	3020	3	AHE	1	Stage en milieu de travail
+	BIO	3050	3	AHE	1	Stage de recherche 2
+	BIO	3080	1	AHE	1	Stage d'animation en biologie

Bloc 91 V *option**minimum 0 cr., maximum 12 cr.***Cheminement honor**

+	BIO	4000	3	A	1	Communication scientifique
	MCB	4050	3	A	1	Stage de recherche 1
+	MCB	4060	6	H	1	Stage de recherche 2

Programme 1-235-1-0

Version 16

B. Sc. spécialisé en sciences biologiques**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

On recommande aux étudiants des orientations Microbiologie et immunologie et Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits – Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Microbiologie et immunologie comprend les segments 01 et 91, avec 64 crédits obligatoires, 23 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biologie moléculaire et cellulaire comprend les segments 01 et 92, avec 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Physiologie comprend les segments 01 et 93, avec 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Biodiversité, écologie et évolution comprend les segments 01 et 94, avec 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix. Le cheminement honor comprend obligatoirement 12 crédits du bloc V de l'une ou l'autre des orientations et seuls les

étudiants qui ont complété 50 crédits avec une moyenne cumulative de 3,5 ou plus peuvent s'y inscrire.

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A obligatoire 34 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3	AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3	AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1283	1	H 1 j	Évolution
BIO 1335	2	AE 1 j	Biodiversité 1
BIO 1435	2	H 1 j	Biodiversité 2
BIO 1534	3	AE 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3	H 1 j	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 2041	3	AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 3002	2	A 1 j	Bioéthique
MCB 1979	3	H 1 j	Microbiologie générale

Bloc 01 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

+ ANG 1913	3	H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANS 1404T	3	AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3	A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	H 1 j	La primatologie
BCM 1501	3	A 1 j	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	H 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	A 1 j	Chimie organique
CHM 1990	3	A 1 j	Physicochimie générale 1
DRT 3108	3	AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3802	3	AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
+ GEO 2122	3	H 1 js	Climatologie
+ GEO 3132	3	H 1 j	Paléogéographie
+ IFT 1015	3	AHE 1 j	Programmation 1
IFT 1810	3	AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	H 1 j	Astrobiologie
REI 1030	3	AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1210G	3	AHE 1 js	Principes de gestion
SOL 2200	3	AH 1 js	Sociologie de l'environnement

Segment 91 Propre à l'orientation Microbiologie et immunologie

Bloc 91 A obligatoire 30 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

BCM 2958	1	H 1 j	T.P. de biochimie générale
+ BIO 2162	3	A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ MCB 2979	4	AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4	A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4	H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4	H 1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 2999	3	H 1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3964	3	A 1 j	Immunologie approfondie
+ MCB 3982	4	A 1 j	Diversité microbienne

Bloc 91 B option minimum 7 cr., maximum 14 cr.

Connaissances disciplinaires optionnelles

+ BCM 2003	3	H 1 j	Application d'outils bio-informatiques
+ BCM 2501	3	H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2505	3	H 1 j	Enzymologie
+ BCM 3512	3	A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BCM 3514	3	H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BIO 3150	3	A 1 j	Signalisation cellulaire
+ BIO 3721	3	H 1 j	Écologie microbienne
BIO 3893	3	H 1 js	Écotoxicologie
+ MCB 3050	3	A 1 j	Microbiologie des aliments 1
+ MCB 3051	3	H 1 j	Microbiologie des aliments 2
+ MCB 3095	2	H 1 j	Microbiologie environnementale appliquée
+ MCB 3636	2	H 1 j	Pathogenèse microbienne

Bloc 91 C option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Connaissances en biodiversité

+ BIO 1345	1	A 1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1	H 1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2150	3	A 1 j	Protistologie
+ BIO 2350	3	A 1 j	Diversité fongique
+ BIO 2440	3	A 1 j	Entomologie
+ BIO 2478	3	A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3	A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3	A 1 j	Mammalogie

Bloc 91 D option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Travaux en laboratoire

+ BIO 2110	2	H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2154	.5	A 1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5	H 1 js	T.P. de génétique
+ MCB 3003	3	H 1 js	Applications biotechno. de l'immunologie
+ MCB 3071	3	H 1 j	Profession microbiologiste

Bloc 91 E option minimum 0 cr., maximum 7 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

+ BIO 2042	3	H 1 j	Biostatistique 2
+ BIO 2315	3	H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2372	4	A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3	H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3	H 1 j	Histologie animale
+ BIO 3203	3	A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3204	3	H 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3781	3	H 1 j	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	H 1 j	Principes de pharmacologie

Bloc 91 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

+ BIO 2050	3	AHE 1 js	Stage de recherche 1
+ BIO 3020	3	AHE 1 js	Stage en milieu de travail
+ BIO 3050	3	AHE 1 js	Stage de recherche 2
+ BIO 3080	1	AHE 1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 91 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

+ BIO 4000	3	A 1 j	Communication scientifique
MCB 4050	3	A 1 js	Stage de recherche 1
+ MCB 4060	6	H 1 js	Stage de recherche 2

Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire

Bloc 92 A obligatoire 14 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

+ BIO 1345	1	A 1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1	H 1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2110	2	H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2150	3	A 1 j	Protistologie
+ BIO 2154	.5	A 1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2162	3	A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5	H 1 js	T.P. de génétique
+ BIO 3150	3	A 1 j	Signalisation cellulaire

Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Connaissances en biologie moléculaire

+ BCM 2003	3	H 1 j	Application d'outils bio-informatiques
+ BCM 2501	3	H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2505	3	H 1 j	Enzymologie
+ BCM 3514	3	H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BIO 2115	3	H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 3203	3	A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3702	3	H 1 j	Biotechnologie végétale
IFT 1890	3	H 1 j	Initiation à la bio-informatique

Bloc 92 C option minimum 6 cr., maximum 14 cr.

Connaissances en biologie cellulaire

+ BCM 3512	3	A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BIO 2372	4	A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3	H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3	H 1 j	Histologie animale

- + MCB 2979 4 AH 1 j Bactériologie générale 1
- + MCB 2986 4 A 1 j Immunologie générale
- + MCB 2992 4 H 1 j Bactériologie générale 2
- + MCB 2994 4 H 1 j Virologie et pathogenèse virale
- + MCB 2999 3 H 1 j Levures et organismes levuriformes
- + MCB 3982 4 A 1 j Diversité microbienne

Bloc 92 D option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Travaux en laboratoire

- BCM 2958 1 H 1 j T.P. de biochimie générale
- + BIO 3102 3 H 1 j T.P. de biologie moléculaire : projet

Bloc 92 E option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2
- + BIO 2350 3 A 1 j Diversité fongique
- + BIO 2470 3 A 1 j Morphologie évolutive des chordés
- + BIO 2471 3 H 1 j Morphologie nerveuse des chordés
- + BIO 2541 3 H 1 j Physiologie végétale avancée
- + BIO 2620 3 A 1 j Physiologie animale comparée 1
- + BIO 2625 3 A 1 j Physiologie animale comparée 2
- + BIO 3204 3 H 1 j Génétique des populations
- + BIO 3659 3 A 1 j Les fonctions du système nerveux
- + BIO 3665 3 A 1 j Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3682 3 H 1 j Endocrinologie animale
- + BIO 3701 3 A 1 j Vitroculture des végétaux
- + BIO 3721 3 H 1 j Écologie microbienne
- + BIO 3781 3 H 1 j Microorganismes phytopathogènes
- PHL 2100 3 H 1 j Principes de pharmacologie

Bloc 92 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

- + BIO 2050 3 AHE 1 js Stage de recherche 1
- + BIO 3020 3 AHE 1 js Stage en milieu de travail
- + BIO 3050 3 AHE 1 js Stage de recherche 2
- + BIO 3080 1 AHE 1 js Stage d'animation en biologie

Bloc 92 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

- + BIO 4000 3 A 1 j Communication scientifique
- BIO 4050 3 A 1 js Stage de recherche honor 1
- + BIO 4060 6 H 1 js Stage de recherche honor 2

Segment 93 Propre à l'orientation Physiologie

Bloc 93 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

- + BIO 1345 1 A 1 j T.P. de biodiversité 1
- + BIO 1445 1 H 1 j T.P. de biodiversité 2
- + BIO 2162 3 A 1 j Compléments de biologie cellulaire

Bloc 93 B option minimum 0 cr., maximum 28 cr.

Connaissances en mycologie et biologie végétale

- + BIO 2150 3 A 1 j Protistologie
- BIO 2306 3 A 1 j Floristique du Québec
- + BIO 2315 3 H 1 j Les plantes utilisées par l'homme
- + BIO 2350 3 A 1 j Diversité fongique
- + BIO 2372 4 A 1 j Anatomie et morphogénèse végétales
- + BIO 2386 3 H 1 j Taxonomie des plantes vasculaires
- + BIO 2541 3 H 1 j Physiologie végétale avancée
- + BIO 3701 3 A 1 j Vitroculture des végétaux
- + BIO 3781 3 H 1 j Microorganismes phytopathogènes
- + MCB 2999 3 H 1 j Levures et organismes levuriformes

Bloc 93 C option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Connaissances en biologie animale

- + BIO 2402 3 H 1 j Embryologie animale
- + BIO 2412 3 H 1 j Histologie animale
- + BIO 2470 3 A 1 j Morphologie évolutive des chordés
- + BIO 2471 3 H 1 j Morphologie nerveuse des chordés
- + BIO 2620 3 A 1 j Physiologie animale comparée 1
- + BIO 2625 3 A 1 j Physiologie animale comparée 2
- + BIO 2862 3 H 1 j Comportement animal
- + BIO 3659 3 A 1 j Les fonctions du système nerveux

- + BIO 3665 3 A 1 j Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3682 3 H 1 j Endocrinologie animale

Bloc 93 D option minimum 2 cr., maximum 9 cr.

Travaux en laboratoire

- BCM 2958 1 H 1 j T.P. de biochimie générale
- + BIO 2110 2 H 1 j T.P. de biologie moléculaire
- + BIO 2154 5 A 1 js T.P. de biologie cellulaire
- + BIO 2254 5 H 1 js T.P. de génétique
- + BIO 3661 2 A 1 j T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
- + BIO 3674 3 H 1 j T.P. Respiration, circulation, excrétion
- + BIO 3863 2 H 1 j T.P. en comportement animal

Bloc 93 E option minimum 9 cr., maximum 24 cr.

Connaissances spécialisées et complémentaires

- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2
- + BIO 2431 3 H 1 j Invertébrés sauf insectes
- + BIO 2440 3 A 1 j Entomologie
- + BIO 2476 3 A 1 j Ichtyologie
- + BIO 2478 3 A 1 j Herpétologie
- + BIO 2480 3 A 1 j Ornithologie
- + BIO 2490 3 A 1 j Mammalogie
- BIO 2855 3 A 1 j Écologie adaptative
- + BIO 3150 3 A 1 j Signalisation cellulaire
- + BIO 3203 3 A 1 j Génétique évolutive
- + BIO 3204 3 H 1 j Génétique des populations
- BIO 3283 3 H 1 j Principes d'évolution
- BIO 3893 3 H 1 js Écotoxicologie
- + MCB 2979 4 AH 1 j Bactériologie générale 1
- + MCB 2986 4 A 1 j Immunologie générale
- + MCB 2994 4 H 1 j Virologie et pathogenèse virale

Bloc 93 F option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Stages en milieu de travail

- + BIO 2050 3 AHE 1 js Stage de recherche 1
- + BIO 3020 3 AHE 1 js Stage en milieu de travail
- + BIO 3050 3 AHE 1 js Stage de recherche 2
- + BIO 3080 1 AHE 1 js Stage d'animation en biologie

Bloc 93 V option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

- + BIO 4000 3 A 1 j Communication scientifique
- BIO 4050 3 A 1 js Stage de recherche honor 1
- + BIO 4060 6 H 1 js Stage de recherche honor 2

Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution

Bloc 94 A obligatoire 5 cr.

Connaissances disciplinaires obligatoires

- + BIO 1345 1 A 1 j T.P. de biodiversité 1
- + BIO 1445 1 H 1 j T.P. de biodiversité 2
- + BIO 2042 3 H 1 j Biostatistique 2

Bloc 94 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en écologie et évolution

- + BIO 2115 3 H 1 j Principes de phylogénie et systématique
- + BIO 2811 3 H 1 j Dynamique des populations
- + BIO 3203 3 A 1 j Génétique évolutive
- + BIO 3204 3 H 1 j Génétique des populations
- BIO 3283 3 H 1 j Principes d'évolution
- + BIO 3801 3 H 1 j Conservation et aménagement
- + BIO 3811 3 H 1 j Modélisation écologique
- + BIO 3853 3 H 1 j Débats en écologie
- BIO 3893 3 H 1 js Écotoxicologie

Bloc 94 C option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Connaissances en biodiversité

- + BIO 2150 3 A 1 j Protistologie
- BIO 2306 3 A 1 j Floristique du Québec
- + BIO 2350 3 A 1 j Diversité fongique
- + BIO 2386 3 H 1 j Taxonomie des plantes vasculaires
- + BIO 2431 3 H 1 j Invertébrés sauf insectes
- + BIO 2440 3 A 1 j Entomologie
- + BIO 2476 3 A 1 j Ichtyologie

+ BIO 2478	3 A	1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A	1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A	1 j	Mammalogie
+ MCB 2979	4 AH	1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2992	4 H	1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2999	3 H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3982	4 A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 94 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Travaux en laboratoire et sur le terrain

+ BIO 2110	2 H	1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2154	.5 A	1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5 H	1 js	T.P. de génétique
+ BIO 2703	1 A	1 j	Stage d'écologie forestière
BIO 2854	3 A	1 js	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3753	3 A	1 js	Stage d'écologie végétale
+ BIO 3843	3 A	1 js	Stage de limnologie
+ BIO 3863	2 H	1 j	T.P. en comportement animal

Bloc 94 E *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Connaissances spécialisées et complémentaires

+ BIO 2162	3 A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2315	3 H	1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2372	4 A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H	1 j	Embryologie animale
+ BIO 2470	3 A	1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H	1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2620	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A	1 j	Physiologie animale comparée 2
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
+ BIO 2862	3 H	1 j	Comportement animal
+ BIO 3721	3 H	1 j	Écologie microbienne
+ BIO 3754	3 H	1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H	1 j	Microorganismes phytopathogènes
+ BIO 3831	3 A	1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 A	1 j	Limnologie
GEO 1900	3 E	1 j	S.I.G. : de la théorie à la pratique
+ GEO 2132	3 A	1 j	Géomorphologie
+ GEO 2142	3 A	1 js	Pédologie
+ GEO 2152	3 A	1 j	Hydrologie
+ GEO 2512	3 AE	1 js	Systèmes d'information géographique 1
+ GEO 3312	3 H	1 j	Études d'impacts
IFT 1890	3 H	1 j	Initiation à la bio-informatique
+ MCB 3095	2 H	1	Microbiologie environnementale appliquée

Bloc 94 F *option* *minimum 0 cr., maximum 10 cr.*

Stages en milieu de travail

+ BIO 2050	3 AHE	1 js	Stage de recherche 1
+ BIO 3020	3 AHE	1 js	Stage en milieu de travail
+ BIO 3050	3 AHE	1 js	Stage de recherche 2
+ BIO 3080	1 AHE	1 js	Stage d'animation en biologie

Bloc 94 V *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement honor

+ BIO 4000	3 A	1 j	Communication scientifique
BIO 4050	3 A	1 js	Stage de recherche honor 1
+ BIO 4060	6 H	1 js	Stage de recherche honor 2

Programme 1-235-2-0

Version 12

Majeure en sciences biologiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comprend le Segment 81 qui totalise 16 crédits obligatoires, 41 à option et 3 au choix.

Segment 81 Propre à la Majeure

Bloc 81 A *obligatoire* *16 cr.*

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3 AHE	1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH	1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE	1 js	Introduction à la génétique
BIO 1335	2 AE	1 j	Biodiversité 1
BIO 1435	2 H	1 j	Biodiversité 2

Bloc 81 B *option* *minimum 0 cr., maximum 26 cr.*

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH	1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A	1 j	Immunologie générale
+ MCB 2992	4 H	1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H	1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 2999	3 H	1 j	Levures et organismes levuriformes
+ MCB 3982	4 A	1 j	Diversité microbienne

Bloc 81 C *option* *minimum 0 cr., maximum 25 cr.*

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3 AE	1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H	1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2150	3 A	1 j	Protistologie
+ BIO 2162	3 A	1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2372	4 A	1 j	Anatomie et morphogénèse végétales
+ BIO 2402	3 H	1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H	1 j	Histologie animale
+ BIO 3150	3 A	1 j	Signalisation cellulaire

Bloc 81 D *option* *minimum 0 cr., maximum 22 cr.*

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1283	1 H	1 j	Évolution
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement
+ BIO 2115	3 H	1 j	Principes de phylogénie et systématique
+ BIO 2811	3 H	1 j	Dynamique des populations
BIO 2855	3 A	1 j	Écologie adaptative
+ BIO 2862	3 H	1 j	Comportement animal

+ BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement
+ BIO 3811	3 H 1 j	Modélisation écologique
BIO 3893	3 H 1 js	Écotoxicologie

Bloc 81 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Travaux pratiques et stages

+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
+ BIO 2050	3 AHE 1 js	Stage de recherche 1
+ BIO 2110	2 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire
+ BIO 2154	.5 A 1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5 H 1 js	T.P. de génétique
+ BIO 3020	3 AHE 1 js	Stage en milieu de travail
+ BIO 3080	1 AHE 1 js	Stage d'animation en biologie
+ MCB 3003	3 H 1 js	Applications biotechno. de l'immunologie

Bloc 81 F option minimum 0 cr., maximum 25 cr.

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
+ BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2350	3 A 1 j	Diversité fongique
+ BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2431	3 H 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2440	3 A 1 j	Entomologie
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2476	3 A 1 j	Ichtyologie
+ BIO 2478	3 A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 2541	3 H 1 j	Physiologie végétale avancée
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2
+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
+ BIO 3203	3 A 1 j	Génétique évolutive
+ BIO 3204	3 H 1 j	Génétique des populations
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie animale
+ BIO 3721	3 H 1 j	Écologie microbienne
+ BIO 3754	3 H 1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H 1 j	Microorganismes phytopathogènes
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 A 1 j	Limnologie
+ MCB 3050	3 A 1 j	Microbiologie des aliments 1
+ MCB 3095	2 H 1	Microbiologie environnementale appliquée
+ MCB 3636	2 H 1 j	Pathogenèse microbienne
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie

Bloc 81 G option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANS 1404T	3 AHE 1 js	Scientific and Technical Writing
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3 H 1 j	La primatologie
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3 H 1 j	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3 A 1 j	Chimie organique
CHM 1990	3 A 1 j	Physicochimie générale 1
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 3132	3 H 1 j	Paléogéographie
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3 H 1 j	Astrobiologie
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement

Programme 1-235-4-0

Version 09

Mineure en sciences biologiques**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comprend le Segment 71 qui totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Segment 71 Propre à la Mineure

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3 AE 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2154	.5 A 1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5 H 1 js	T.P. de génétique
+ BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogénèse végétales

+ BIO	2620	3	A	1	j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO	2625	3	A	1	j	Physiologie animale comparée 2

Bloc 71 D *option* *minimum 0 cr., maximum 10 cr.*

Biodiversité, écologie et évolution

BIO	1283	1	H	1	j	Évolution
BIO	1335	2	AE	1	j	Biodiversité 1
+ BIO	1345	1	A	1	j	T.P. de biodiversité 1
BIO	1435	2	H	1	j	Biodiversité 2
+ BIO	1445	1	H	1	j	T.P. de biodiversité 2
BIO	1803	3	AH	1	js	Écologie et environnement

Bloc 71 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Disciplines biologiques diverses

BIO	2041	3	AE	1	j	Biostatistique 1
+ BIO	2115	3	H	1	j	Principes de phylogénie et systématique
BIO	2306	3	A	1	j	Floristique du Québec
+ BIO	2315	3	H	1	j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO	2350	3	A	1	j	Diversité fongique
+ BIO	2386	3	H	1	j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO	2402	3	H	1	j	Embryologie animale
+ BIO	2412	3	H	1	j	Histologie animale
+ BIO	2431	3	H	1	j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO	2440	3	A	1	j	Entomologie
+ BIO	2470	3	A	1	j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO	2471	3	H	1	j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO	2476	3	A	1	j	Ichtyologie
+ BIO	2478	3	A	1	j	Herpétologie
+ BIO	2480	3	A	1	j	Ornithologie
+ BIO	2490	3	A	1	j	Mammalogie
+ BIO	2541	3	H	1	j	Physiologie végétale avancée
+ BIO	2811	3	H	1	j	Dynamique des populations
+ BIO	2862	3	H	1	j	Comportement animal
+ BIO	3002	2	A	1	j	Bioéthique
+ BIO	3659	3	A	1	j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO	3665	3	A	1	j	Respiration, circulation, excréation
+ BIO	3682	3	H	1	j	Endocrinologie animale
+ BIO	3754	3	H	1	j	Écologie végétale
+ BIO	3781	3	H	1	j	Microorganismes phytopathogènes
+ BIO	3801	3	H	1	j	Conservation et aménagement
+ BIO	3831	3	A	1	j	Océanographie
+ BIO	3839	3	A	1	j	Limnologie
BIO	3893	3	H	1	js	Écotoxicologie

tout en acquerrant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, et du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique. Ces deux programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas et Science politique dans le second.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Michel Poitevin

Professeurs titulaires

Emanuela Cardia, Ph. D. (Berkeley)
Lars H. Ehlers, Ph. D. (Maastricht)
Silvia Gonçalves, Ph. D. (San Diego), en congé
Marc Henry, Ph. D. (London School of Economics)
Abraham J. Hollander, Ph. D. (Minnesota)
Benoit Perron, Ph. D. (Yale)
Michel Poitevin, Ph. D. (UBC)
Francisco J. Ruge, Ph. D. (Virginia)
Yves Sprumont, Ph. D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)

Professeurs agrégés

Massimiliano Amarante, Ph. D. (MIT), en congé
Marine Carrasco, Ph. D. (Toulouse)
Rui Castro, Ph. D. (Rochester), en congé
William J. McCausland, Ph. D. (Minnesota)
Alessandro Riboni, Ph. D. (Rochester)

Professeurs adjoints

Andriana Bellou, Ph. D. (Rochester)
Julien Bengui, Ph. D. (Maryland)
Raphaël Godefroy, Ph. D. (Stanford)
Ilze Kalnina, Ph. D. (London School of Economics and Political Science)
Baris Kaymak, Ph. D. (Rochester)
Nicolas Klein, Ph. D. (Munich)
Vikram Manjunath, Ph. D. (Rochester)

Professeur associé

Olivier Armantier, Ph. D. (Pittsburgh)

Professeurs émérites

Marcel Boyer
Jean-Marie Dufour
Gérard Gaudet
Robert Lacroix
Claude Montmarquette
Rodrigue Tremblay
François Vaillancourt

Département de sciences économiques

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6006

Téléphone : 514-343-6540

Télécopieur : 514-343-7221

INTRODUCTION

L'enseignement de 1^{er} cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative. Les études du 1^{er} cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeure. Les étudiants inscrits au programme avec majeure complètent leurs études par une mineure dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineure. Les étudiants peuvent compléter ce programme par une majeure ou deux autres mineures dans d'autres disciplines.

Deux autres programmes comportant une composante économique peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique

Programme 1-240-1-0

Version 10

B. Sc. spécialisé en sciences économiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne

d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours ECN 2040, ECN 2045, ECN 2050, ECN 2055 et ECN 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation générale comprend les segments 01 et 91 avec 51 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 au choix. L'orientation Honor comprend les segments 01 et 92, avec 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 au choix. Pour être inscrit à l'orientation Honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 27 cr.

Cours de première année

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 01 B obligatoire 24 cr.

Cours de deuxième année

ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1

+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 AH 1 j	Économétrie 2
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 3950	3 AH 1 j	Atelier en économie appliquée

Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Cours de spécialisation de première année

ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 10 cr.

Cours de spécialisation de deuxième année

+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 A 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 j	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
+ ECN 2964	3 A 1 j	Économie et finances publiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en RI

Bloc 01 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec

Segment 91 Propre à l'orientation générale

Bloc 91 A option minimum 21 cr., maximum 24 cr.

Cours avancés

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 A 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 AE 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 A 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3075	3 A 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 A 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3355	3 H 1 j	Histoire économique
+ ECN 3405	3 A 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 AH 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 E 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 H 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage

Segment 92 Propre à l'orientation Honor

Bloc 92 A obligatoire 9 cr.

ECN 4040	3 A 1 j	Microéconomie honor
ECN 4050	3 A 1 j	Macroéconomie honor
ECN 4160	3 H 1 j	Économétrie appliquée honor

Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours de spécialisation

+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 AE 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 A 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 A 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3355	3 H 1 j	Histoire économique
+ ECN 3405	3 A 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 AH 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 E 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 H 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage

Bloc 92 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Cours de spécialisation avancés

ECN 4070	3 H 1 j	Économie mathématique honor
ECN 6233	3 H 1	Microéconométrie
ECN 6238	3 H 1	Macroéconométrie
ECN 6423	3 H 1	Macroéconomie du développement
ECN 6428	3 AH 1	Microéconomie du développement
ECN 6473	3 A 1	Commerce international
ECN 6478	3 H 1	Finance internationale
ECN 6523	3 A 1	Économie du travail A
ECN 6528	3 H 1	Économie du travail B
ECN 6573	3 H 1	Économie financière
ECN 6578	3 H 1	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3 H 1	Organisation industrielle A
ECN 6628	3 A 1	Organisation industrielle B

ECN 6673	3 A 1	Économie des transports A
ECN 6823	3 H 1	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3 A 1	Économie publique (dépenses)
ECN 6873	3 A 1	Évaluation de projets
ECN 6878	3 H 1	Choix d'investissement
ECN 6923	3 A 1	Économie monétaire A

Programme 1-240-2-0

Version 08

Majeure en sciences économiques**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1^{re} année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2^e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle

(droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 21 crédits obligatoires, 36 à option et 3 crédits au choix.

Segment 1

Bloc 71 A obligatoire 15 cr.

Cours de première année

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 71 B obligatoire 6 cr.

Cours de deuxième année

+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Cours de spécialisation de première année

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 71 D option minimum 18 cr., maximum 24 cr.

Cours de spécialisation de deuxième année

+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 AH 1 j	Économétrie 2
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 A 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 j	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
+ ECN 2964	3 A 1 j	Économie et finances publiques
HST 3450	3 H 1 j	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique
+ REI 2475	3 H 1 j	Politiques gouvernementales en RI

Bloc 71 Y option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie

ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec

Programme 1-240-4-0

Version 06

Mineure en sciences économiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, rela-

tions industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix.

Segment 71

<i>Bloc 71 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>15 cr.</i>
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie	
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie	
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie	
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques	
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines	

<i>Bloc 71 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Économie et institutions régionales

ECN 1700	3 A 1 j	Économie et mondialisation
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

<i>Bloc 71 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Cours spécialisés

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 A 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 j	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
+ ECN 2964	3 A 1 j	Économie et finances publiques

Programme 1-193-1-0

Version 06

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.

Dans le cadre du bloc 70C, certains étudiants ayant acquis 60 crédits et plus au baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 pourraient, après étude de leur dossier, être autorisés à s'inscrire à au plus deux des trois cours ECN 6013 (Éléments de microéconomie), ECN 6118 (Éléments de macroéconomie) et ECN 6350 (Éléments d'économétrie) ou par substitution, à un ou deux des cours sui-

vants : ECN 4040 (Microéconomie honor), ECN 4050 (Macroéconomie honor) ECN 4160 (Économétrie honor) et ECN 4070 (Économie mathématique honor).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>56 cr.</i>
------------------	--------------------	---------------

Bases de mathématiques et d'économie

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2045	3 H 1 j	Théorie microéconomique 2
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
+ ECN 2055	3 H 1 j	Théorie macroéconomique 2
+ ECN 2160	3 AH 1 j	Économétrie 2
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 13 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Perfectionnement en mathématiques et statistique

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
+ ACT 2241	3 A 1 j	Produits dérivés et gestion de risque
+ ACT 2242	3 A 1 j	Finance corporative
+ ACT 2243	3 H 1 j	Investissements
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1

+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 3162	3 H 1 j	Équations aux dérivées partielles
+ MAT 3450	3 H 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3681	3 H 1 j	Laboratoire de mathématiques
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2100	3 HE 1 j	Théorie de la décision
+ STT 2305	3 H 1 j	Analyse multivariée appliquée
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique
+ STT 3220	3 H 1 j	Méthodes de prévision
+ STT 3260	3 AE 1 j	Modèles de survie
+ STT 3410	3 A 1 j	Plans et analyses d'expériences
+ STT 3700	3 H 1 j	Inférence statistique
+ STT 3781	3 H 1 j	Laboratoire de statistique

Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Perfectionnement en économie

ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2175	3 H 1 j	Comptabilité 2
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2910	3 AHE 1 j	Environnement et ressources naturelles
+ ECN 3013	3 A 1 j	Choix collectifs
+ ECN 3015	3 A 1 j	Théorie des jeux
+ ECN 3031	3 H 1 j	Problèmes et politiques économiques
+ ECN 3055	3 H 1 j	Fluctuations économiques
+ ECN 3064	3 AE 1 j	Finances publiques
+ ECN 3065	3 A 1 j	Analyse coûts-bénéfices
+ ECN 3080	3 A 1 j	Sujets spéciaux de politique économique
+ ECN 3105	3 A 1 j	Commerce international
+ ECN 3115	3 A 1 j	Finance internationale
+ ECN 3205	3 H 1 j	Théorie monétaire
+ ECN 3355	3 H 1 j	Histoire économique
+ ECN 3405	3 A 1 j	Développement économique
+ ECN 3505	3 AH 1 j	Économie du travail
+ ECN 3550	3 E 1 j	Économie de la santé
+ ECN 3565	3 H 1 j	Économie industrielle avancée
+ ECN 3650	3 A 1 j	Économie du comportement social
+ ECN 3705	3 H 1 j	Économie de l'assurance
+ ECN 3801	3 H 1 s	Économie financière
+ ECN 3820	3 H 1 j	Économie des organisations
+ ECN 3910	3 H 1 j	Économie de l'environnement
+ ECN 3920	3 A 1 j	Économie et droit
+ ECN 3930	3 A 1 j	Distribution du revenu
+ ECN 3950	3 AH 1 j	Atelier en économie appliquée
+ ECN 3995	3 AHE 1 j	Stage
ECN 6013	3 A 1 j	Éléments de microéconomie
ECN 6118	3 H 1 j	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3 A 1	Éléments d'économétrie

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Informatique

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

Bloc 70 E option minimum 3 cr., maximum 4 cr.

Optimisation

+ ECN 3075	3 A 1 j	Sujets spéciaux d'économie mathématique
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1
+ MAT 3431	3 A 1 j	Théorie de l'optimisation

Bloc 70 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Contributions d'autres disciplines

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)

ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3 AH 1 j	La mondialisation depuis 1850
JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
POL 1000	3 AHE 1 j	Analyse politique : théories et concepts
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique

(Voir sous le Département de science politique.)

École de service social

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7136
Téléphone : 514-343-6601
Télécopieur : 514-343-2493

INTRODUCTION

L'École de service social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le service social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne dans une perspective de justice sociale. Le travail social s'exerce dans le cadre du réseau de la Santé et des services sociaux, tant dans les institutions que dans les organismes communautaires. Le travail social porte entre autres sur les inégalités sociales liées à la pauvreté, au genre et à la racialisation, et leurs conséquences sur les enfants, les familles et les communautés.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Dominique Damant

Professeurs titulaires

Claire Chamberland, M.A., Ph. D. psychologie (UQÀM)
Dominique Damant, Ph. D. service social (Laval), postdoctorat psychologie communautaire (UQÀM)

Professeurs agrégés

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph. D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)
Oscar E. Firbank, doctorat en sociologie (Paris)
Sonia Gauthier, M. Sc. service social, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Christian Jetté, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph. D. service social (McGill)
Lyse Montminy, Ph. D. service social (Laval)
Jacques Moreau, Ph. D. psychologie (UQÀM)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. service social (Laval)
Annie Pullen Sansfaçon, MPhil, Ph. D. (De Montfort University)
Guylaine Racine, M.A. service social, Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM)
Pierre Joseph Ulysse, M. Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale, Ph. D. sociologie (UQÀM), en congé

Professeurs adjoints

Roxane Caron, Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
 Patrick Cloos, M. Sc. santé communautaire (Montréal), Ph. D. sciences humaines appliquées (Montréal)
 Annie Fontaine, M. Sc. intervention sociale (UQAM), Ph. D. service social (Montréal)
 Sue-Ann MacDonald, M.S.W. (Toronto), Ph. D. service social (Montréal)
 Marie-Laurence Poirel, M. Sc. sciences politiques (Laval), Ph. D. sciences politiques (Paris)

Professeurs associés

Denys Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph. D. sociologie (Paris)
 Lionel Groulx, M. Sc. service social (Montréal), Ph. D. sociologie (Paris)
 Anna Kruzynski, M.A. psychologie, Ph. D. travail social (McGill)
 Simon Louis Lajeunesse, M.A. sociologie, Ph. D. service social (Laval)
 Chantal Lavergne, Ph. D. criminologie (Montréal)
 Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
 Claire Malo, Ph. D. psychologie (UQAM)
 Ricardo Zuniga, Ph. D. psychologie sociale (Harvard)

Professeurs émérites

Maryse Rinfret-Raynor
 Jean Panet-Raymond
 Gilles Rondeau

Programme 1-250-1-0 Version 17

B. Sc. spécialisé en service social J

Le programme est également offert au campus de l'UdeM à Laval. Il est alors présenté sous le numéro 1-250-1-9.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.
- Pendant l'année des stages, l'étudiant doit être inscrit à temps plein.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants suivants :

- SVS 1141, préalable au cours SVS 2141
- SVS 1283, préalable au cours SVS 1284
- SVS 1364, préalable au cours SVS 3742
- SVS 1284, SVS 2375, SVS 2377 et SVS 2378 préalables au cours SVS 3008
- SVS 1284, 2375, 2377, 2378 et 2745 préalables au cours SVS 3025
- SVS 3025, concomitant aux cours SVS 3008 et 3024 (ou 3022 et 3023) et préalable au cours SVS 3035
- SVS 3035, concomitant aux cours SVS 3008 et 3024 (ou 3022 et 3023)
- CSS 1900, préalable au cours CSS 2900
- CSS 2900, préalable au cours CSS 3900

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle SVS.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

OBJECTIFS

Le programme vise à préparer des travailleurs sociaux. Il est conçu de façon à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base sur : a) les problèmes sociaux ; b) les politiques sociales et les institutions du travail social ; c) la méthodologie de l'intervention individuelle, de groupe, collective ; d) la recherche sociale ; e) les autres connaissances générales nécessaires à la pratique. Il vise également à développer les capacités d'analyse critique des problèmes individuels et collectifs et de leurs solutions, tenant compte de l'ensemble des composantes de l'intervention en service social.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 72 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Segment 74

Bloc 74 A obligatoire 35 cr.

Fondements de l'intervention

CSS 1900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 3900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1182	3	A 1 j	Connaissance du milieu
SVS 1283	3	A 1 j	Introduction à l'intervention 1
+ SVS 1284	3	H 1 j	Introduction à l'intervention 2
+ SVS 3008	3	A 1 j	Éthique et déontologie appliquée
+ SVS 3025	9	A 1 j	Stage 1
+ SVS 3035	9	H 1 j	Stage 2

Bloc 74 B obligatoire 10 cr.

Méthodologie de l'intervention

CSS 2900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
SVS 2375	3	AH 1 j	Intervention : individu, couple, famille
SVS 2377	3	AH 1 j	Intervention de groupe
SVS 2378	3	AH 1 j	Intervention communautaire

Bloc 74 C obligatoire 6 cr.

Recherche

SVS 1141	3	A 1 j	Méthodes de recherche
+ SVS 2141	3	A 1 j	Recherche et analyse de pratique

Bloc 74 D option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Perspectives analytiques

SVS 2366	3	H 1 j	Problèmes sociaux et institutions
SVS 2385	3	H 1 j	Protection sociale: lois et mesures
SVS 2841	3	A 1 j	Mouvements d'action sociale

Bloc 74 E option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Champs de pratique

SVS 3700	3	A 1 j	Action communautaire : fondements
SVS 3711	3	H 1 j	Familles : théories et pratiques
SVS 3732	3	A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
+ SVS 3742	3	A 1 j	Pratiques en santé mentale
SVS 3744	3	H 1 j	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3746	3	AH 1	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux
SVS 3804	3	H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 74 F obligatoire 21 cr.

Fondements théoriques

SVS 1121	3	H 1 j	Pratique du travail social : évolution
SVS 1151	3	AH 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1362	3	A 1 j	Individu, développement, contexte social
SVS 1363	3	A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 1364	3	H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale
SVS 1621	3	H 1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 2745	3	A 1 j	Travail social et pluriethnicité

Bloc 74 Y	option	minimum 0 cr., maximum 3 cr.
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2043	3 A 1 js	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3 AH 1 j	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
CRI 3900	3 A 1 j	Justice des mineurs
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
PEF 2715	3 AHE 1 js	Santé, pauvreté, intervention
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3 AH 1 j	Développement normal 6-18 ans
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 1966	3 AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
TXM 1111	3 AHE 1 js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1111D	3 AHE 1	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3 AHE 1 js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3 AHE 1 js	Étiologie et modèles d'intervention
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Les 72 crédits obligatoires comportent 18 crédits de stage.

Programme 1-251-5-0

Version 04

Certificat en action communautaire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

Fondements

SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
SVS 3700	3 A 1 j	Action communautaire : fondements
SVS 3804	3 H 1 j	Fonctionnement et gestion des groupes

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Connaissances théoriques

MSO 2030D	3 AHE 1	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SVS 1151	3 AH 1 j	Travail social et rapports de genre
SVS 1621	3 H 1 j	Analyse des politiques sociales
SVS 2841	3 A 1 j	Mouvements d'action sociale
SVS 3810	3 A 1 s	Développement économique communautaire
SVS 3811	3 H 1 s	Méthodes de recherche-action
TXM 1331	3 AHE 1 js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3 AHE 1	Prévention des toxicomanies : théorie
URB 2341	3 AH 1	Villes, régions et mondialisation

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Connaissances méthodologiques

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
SVS 2385	3 H 1 j	Protection sociale: lois et mesures
SVS 2806	3 H 1 s	Méthodes d'action préventive
SVS 2807	3 H 1 s	Les mass-media en action communautaire
SVS 3732	3 A 1 j	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire

Département de sociologie

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124

Téléphone : 514-343-6620

Télécopieur : 514-343-5722

INTRODUCTION

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits. La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de changement social.

La sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par des enquêtes par questionnaire, jusqu'au traitement statistique des résultats, en utilisant soit des méthodes statistiques, soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Christopher McAll

Professeurs titulaires

Anne Emmanuèle Calves, Ph. D. sociologie rurale (Pennsylvania State University)
 Andrée Demers, M. Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), en congé
 Claire Durand, Ph. D. psychologie (Montréal)
 Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC
 Jacques Hamel, Ph. D. sociologie (Montréal)
 Pierre Hamel, Ph. D. aménagement (Montréal)
 Marianne Kempeneers, Ph. D. démographie (Montréal)
 Christopher McAll, Ph. D. histoire-études celtiques (Oxford)
 Paul Sabourin, Ph. D. sociologie (Montréal)
 Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph. D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Valérie Amiraux, M. Sc. histoire (Sorbonne), Ph. D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)
 Sirma Bilge, Ph. D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle)
 Éric Lacourse, Ph. D. psychologie (Montréal)
 Céline Lafontaine, Ph. D. sociologie (Panthéon Sorbonne/Montréal)
 Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines (Lyon), Ph. D. (Aix-Marseille II)
 Barbara Thériault, Ph. D. sociologie (Erfurt)

Professeurs adjoints

Estelle Carde, Ph. D. sociologie (Paris), Ph. D. de médecine santé Publique (Toulouse)
 Yanick Noiseux, Ph. D. sociologie, M.A. science politique, B.A.A. (Montréal), Tata Institute of Social Sciences (Inde)

Chercheur agrégé

Normand Carpentier, Ph. D. sociologie (Montréal), CAU-CSSS Bordeaux-Cartierville

Chercheure adjointe

Évelyne Baillergeau, Ph. D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2), CSSS Jeanne Mance

Chercheure associée

Marie-Josée Legault, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Hélène Belleau, Ph. D. sociologie (Montréal) INRS-urbanisation
 Mona-Josée Gagnon, M. Sc. relations industrielles, Ph. D. sociologie (Montréal)
 Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Paris)
 Jean-Guy Vaillancourt, Ph. D. sociologie (Berkeley)
 Isabelle Van Pevenage, Ph. D. sociologie (Montréal), CAU-CSSS Cavendish

Professeurs émérites

Danielle Juteau
 Louis Maheu
 Jean Renaud
 Marc Renaud
 Guy Rocher
 Arnaud Sales
 Robert Sévigny

Programme 1-255-1-0

Version 12

B. Sc. spécialisé en sociologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1^{er} trimestre, 2000 dès le 2^e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne :

1^{er} trimestre : SOL 1013, 1015, 1018

2^e trimestre : SOL 1017, 1090

3^e trimestre : SOL 1020, 2090

4^e trimestre : SOL 2020, 3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver :

1^{er} trimestre : SOL 1013, 1018

2^e trimestre : SOL 1015, 1090

3^e trimestre : SOL 1017, 1020, 2090

4^e trimestre : SOL 2020

5^e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international

Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01M, 01N et 01O. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du Baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01M, 01N et 01O doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement international » si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

OBJECTIFS

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

DESTINATAIRES

Les orientations du Baccalauréat en sociologie vont intéresser les étudiants passionnés par les enjeux sociaux et par les transformations à l'oeuvre dans la société contemporaine. L'orientation Fondamentale s'ouvre sur une pluralité de thèmes et d'enjeux sociaux, tandis que les trois orientations appliquées favorisent une concentration multidisciplinaire dans un domaine donné. Le programme offre un cheminement international destiné à des étudiants désirant développer une expertise internationale et approfondir une expérience à l'étranger.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72, avec 27 crédits obligatoires, 57 à option et 6 au choix. Les orientations «Études de la population», «Relations ethniques, immigration et racisme» et «Santé et société» comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 à option et 6 au choix. Le cheminement international comporte 18 crédits des blocs 01M, 01N et 01O. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Bloc 01 A *obligatoire* *27 cr.*

Bases théoriques et méthodologiques

SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
+ SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
+ SOL 1017	3 H 1 j	Théories contemporaines
SOL 1018	3 AH 1 j	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3 AHE 1 j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives
+ SOL 2020	3 AHE 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2090	3 AH 1 j	Analyse des données qualitatives
+ SOL 3035	3 H 1 j	Épistémologie sociologique

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie classique

+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 3026	3 H 1 j	Théorie classique : thèmes choisis

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Théorie contemporaine

SOL 2511	3 H 1 j	Microsociologie
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique
+ SOL 3028	3 A 1 j	Sociologie de la modernité

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Laboratoires et stages

SOL 3031	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
+ SOL 3032	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3 AHE 1 j	Stage en milieu de recherche 1
+ SOL 3034	3 AHE 1 j	Stage en milieu de recherche 2
+ SOL 3036	3 AHE 1 j	Laboratoire de recherche 1
+ SOL 3037	3 HE 1 j	Laboratoire de recherche 2
+ SOL 3038	3 HE 1 j	Laboratoire de recherche 3

Bloc 01 M *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Cheminement international 1 (3 à 9 crédits pour l'étudiant inscrit au cheminement)

SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain

Bloc 01 N *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Cheminement international 2 (6 à 12 crédits pour l'étudiant inscrit au cheminement)

+ SOL 3041	9 AHE 1 js	Stage en milieu de travail à l'étranger
+ SOL 3042	9 AHE 1 js	Stage dans un organisme international
+ SOL 3710	3 AHE 1 js	Études sur le pays d'accueil 1
+ SOL 3715	3 AHE 1 js	Études sur le pays d'accueil 2
+ SOL 3720	3 AHE 1 js	Études sur le pays d'accueil 3

Bloc 01 O *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cheminement international 3 (3 crédits pour l'étudiant inscrit au cheminement)

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)

+ ARA 1901	3 AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ PTG 1901	3 AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3 AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ RUS 1901	3 AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3 AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Bloc 72 A *option* *minimum 12 cr., maximum 42 cr.*

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 js	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 AH 1 s	Économie et sociétés
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2027	3 H 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique
+ SOL 2111	3 H 1 j	Corps, culture et modernité
+ SOL 2190	3 A 1 j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3 H 1 s	Sociologie des religions
SOL 2403	3 A 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales
+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Disciplines connexes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANS 1304T	3 AHE 1 js	Reading
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie

+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
SRL 1431	3 AHE 1 js	Religions, éthique et modernité
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

<i>Bloc 73 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie	

<i>Bloc 73 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 18 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Formation en démographie

+ DMO 2100	3 H 1 j	Population canadienne
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
+ DMO 2311	3 A 1 j	Analyse longitudinale
+ DMO 2312	3 H 1 j	Analyse transversale
+ DMO 2700	3 A 1 js	Histoire de la population
+ DMO 3100	3 A 1 j	Démographie du Tiers-Monde
+ DMO 3307	3 H 1 j	Pratique de la démographie
+ DMO 3400	3 AH 1 j	Sociologie et population
+ DMO 3450	3 H 1 js	Économie et population

<i>Bloc 73 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Formation spécialisée en sociologie

SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse

<i>Bloc 73 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 24 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

SOL 1003	3 A 1 js	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviante, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 AH 1 s	Économie et sociétés
+ SOL 2027	3 H 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique
+ SOL 2111	3 H 1 j	Corps, culture et modernité
+ SOL 2190	3 A 1 j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
SOL 2306	3 H 1 s	Sociologie des religions
SOL 2403	3 A 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales

+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

<i>Bloc 73 Y</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANS 1304T	3 AHE 1 js	Reading
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
SRL 1431	3 AHE 1 js	Religions, éthique et modernité
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

<i>Bloc 74 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques	

<i>Bloc 74 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Formation multidisciplinaire

ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 H 1 js	Anthropologie urbaine
ANT 2660	3 AH 1 j	Langue et identité
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3141	3 H 1 j	Technologies de la représentation
DMO 3420	3 AH 1 j	Immigration et intégration
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique
SOL 2306	3 H 1 s	Sociologie des religions
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité

<i>Bloc 74 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 30 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 js	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviante, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 AH 1 s	Économie et sociétés
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2027	3 H 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique
+ SOL 2111	3 H 1 j	Corps, culture et modernité

+ SOL 2190	3 A 1 j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2403	3 A 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales
+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain

Bloc 74 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANS 1304T	3 AHE 1 js	Reading
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
SRL 1431	3 AHE 1 js	Religions, éthique et modernité
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Bloc 75 A *obligatoire* *3 cr.*

SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
----------	---------	------------------------

Bloc 75 B *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

ANT 3055	3 A 1 j	Anthropologie des problèmes médicaux
ASA 2400	3 AHE 1	Économie de la santé
BIE 6000	3 A 1	Bioéthique : origines, sens, pratiques
+ GEO 3322	3 A 1 j	Géographie de la santé et environnement
HST 2521	3 AH 1 j	Histoire de la médecine et de la santé
HST 2552	3 AH 1 j	Santé et médecine au Canada
PSY 2048	3 AH 1 j	Psychologie de la santé
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
SVS 1364	3 H 1 j	Conflits, lien social et santé mentale

Bloc 75 C *option* *minimum 3 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3 A 1 js	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1400	3 AH 1 s	Économie et sociétés
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
+ SOL 2027	3 H 1 j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique
+ SOL 2111	3 H 1 j	Corps, culture et modernité
+ SOL 2190	3 A 1 j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3 H 1 s	Sociologie des religions
SOL 2403	3 A 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales
+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 75 Y *option* *minimum 6 cr., maximum 6 cr.*

Disciplines connexes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+ ANG 1912	3 A 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2)
+ ANS 1304T	3 AHE 1 js	Reading
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3 H 1 j	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3 H 1 j	Changement social et linguistique
CRI 1950	3 AH 1 j	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
DMO 2200	3 A 1 j	Collecte : source des informations
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 1983	3 AH 1 j	Psychologie et comportement
REI 1030	3 AH 1 j	Gestion et fonctions de l'organisation
SRL 1431	3 AHE 1 js	Religions, éthique et modernité
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
URB 1113	3 AH 1	Espaces et sociétés

Programme 1-255-2-0

Version 11

Majeure en sociologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1^{er} trimestre, 2000 dès le 2^e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne :

- 1^{er} trimestre : SOL 1013, 1015, 1018
- 2^e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3^e trimestre : SOL 1020

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver :

- 1^{er} trimestre : SOL 1013, 1018
- 2^e trimestre : SOL 1015, 1090
- 3^e trimestre : SOL 1017, 1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

DESTINATAIRES

La majeure en sociologie s'adresse aux étudiants qui s'intéressent d'abord à la sociologie mais qui manifestent un intérêt pour la combiner avec une mineure dans une discipline complémentaire comme science politique, histoire, anthropologie ou sciences économiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits, avec 18 crédits obligatoires, 39 à option en sociologie ou dans des disciplines complémentaires (bloc Y) et 3 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire*

18 cr.

Bases théoriques et méthodologiques

SOL 1013	3	AH	1	j	Sociologie générale
+ SOL 1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
+ SOL 1017	3	H	1	j	Théories contemporaines
SOL 1018	3	AH	1	j	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	AHE	1	j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	AH	1	j	Construction des données qualitatives

Bloc 72 B *option*

minimum 36 cr., maximum 36 cr.

Cours thématiques en sociologie

SOL 1003	3	A	1	js	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	H	1	j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	AE	1	j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	A	1	j	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	A	1	j	Culture et société
SOL 1400	3	AH	1	s	Économie et sociétés
SOL 1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	A	1	j	Sociologie du travail
+ SOL 2016	3	A	1	j	Durkheim et l'École française
+ SOL 2017	3	H	1	j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3	A	1	j	Marx et marxismes
+ SOL 2020	3	AHE	1	j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2027	3	H	1	j	Sociologie et société aux États-Unis
+ SOL 2035	3	H	1	j	Épistémologie sociologique
SOL 2050	3	AHE	1	j	Sociologie du monde arabo-musulman
+ SOL 2090	3	AH	1	j	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	H	1	j	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	H	1	j	Relations ethniques
SOL 2107	3	A	1	s	Sociologie politique
+ SOL 2111	3	H	1	j	Corps, culture et modernité
+ SOL 2190	3	A	1	j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3	AH	1	js	Sociologie de l'environnement
+ SOL 2201	3	A	1	j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2305	3	H	1	j	Information, communication et société
SOL 2306	3	H	1	s	Sociologie des religions
SOL 2403	3	A	1	j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	AH	1	j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	A	1	j	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	H	1	j	Microsociologie
SOL 3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3	H	1	s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3	H	1	j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3	A	1	j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3008	3	H	1	j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3	A	1	j	Sociologie critique
+ SOL 3017	3	H	1	j	Méthodes de sondage
+ SOL 3026	3	H	1	j	Théorie classique : thèmes choisis
+ SOL 3028	3	A	1	j	Sociologie de la modernité
+ SOL 3035	3	H	1	j	Épistémologie sociologique
SOL 3101	3	A	1	s	Sociologie du droit
SOL 3102	3	H	1	j	Sociologie de l'éducation
SOL 3104	3	A	1	j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3105	3	H	1	j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3	E	1	s	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	AH	1	j	Développement international
SOL 3206	3	AHE	1	js	Sociologie des relations internationales
+ SOL 3402	3	A	1	j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	A	1	j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3405	3	H	1	j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3406	3	AH	1	j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	H	1	j	Technosciences, culture et société
SOL 3503	3	H	1	j	Sociologie de la famille
SOL 3505	3	H	1	js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3	E	1	j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	H	1	j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

+	ANG	1911	3	AHE	1	js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
+	ANS	1304T	3	AHE	1	js	Reading
	ANT	1010	3	A	1	j	Les grandes théories en ethnologie
	ANT	1511	3	AH	1	j	Évolution et comportement humain
	ANT	3030	3	H	1	j	Les Autochtones et l'État canadien
	ANT	3631	3	H	1	j	Changement social et linguistique
	CRI	1950	3	AH	1	j	Introduction à la criminologie
	DMO	1000	3	AHE	1	js	Introduction à la démographie
	DMO	1010	3	A	1	j	Problèmes de population contemporains
	DMO	2200	3	A	1	j	Collecte : source des informations
	ECN	1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
+	ECN	1040	3	AHE	1	j	Introduction à la microéconomie
	ECN	1050	3	AHE	1	j	Introduction à la macroéconomie
	GEO	1222	3	H	1	j	Le système monde
	HST	1905	3	H	1	j	Histoire du Canada contemporain
	JOU	1200	3	AHE	1	js	Méthodes journalistiques
	MUL	3334	3	A	1	j	Introduction sociomusicologie
	PHI	1400	3	AE	1	j	Problèmes en éthique
	POL	1953	3	AH	1	js	Institutions politiques Canada – Québec
	POL	1954	3	AH	1	js	Politique internationale
	PSY	1045	3	AHE	1	j	Motivation et émotion
	PSY	1095	3	AHE	1	j	L'enfance
	PSY	1983	3	AH	1	j	Psychologie et comportement
	REI	1030	3	AH	1	j	Gestion et fonctions de l'organisation
	SRL	1431	3	AHE	1	js	Religions, éthique et modernité
	SVS	2378	3	AH	1	j	Intervention communautaire
	URB	1113	3	AH	1	j	Espaces et sociétés

les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

DESTINATAIRES

La mineure vise à préparer l'étudiant à comprendre les travaux sociologiques, à en faire la synthèse et à travailler en équipe avec des sociologues.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 30 crédits avec 12 crédits obligatoires, 15 à option et 3 au choix.

Programme 1-255-4-0

Version 09

Mineure en sociologie**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL 1XXX au 1^{er} trimestre, 2XXX dès le 2^e trimestre. Les cours 3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne :

1^{er} trimestre : SOL 1013, 1015, 1018

2^e trimestre : SOL 1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver :

1^{er} trimestre : SOL 1013, 1018

2^e trimestre : SOL 1015

3^e trimestre : SOL 1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire

12 cr.

Bases théoriques et méthodologiques

SOL	1013	3	AH	1	j	Sociologie générale	
+	SOL	1015	3	A	1	j	Histoire de la pensée sociale
+	SOL	1017	3	H	1	j	Théories contemporaines
	SOL	1018	3	AH	1	j	Initiation à la recherche sociologique

Bloc 73 B option

minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Cours thématiques en sociologie

SOL	1003	3	A	1	js	Introduction à la sociologie du Québec	
SOL	1012	3	H	1	j	Inégalités sociales et marché du travail	
SOL	1016	3	AE	1	j	Déviance, exclusion et contrôle social	
SOL	1020	3	AHE	1	j	Introduction à la statistique sociale	
SOL	1090	3	AH	1	j	Construction des données qualitatives	
SOL	1102	3	A	1	j	Sociologie de l'éducation	
SOL	1150	3	A	1	j	Culture et société	
SOL	1400	3	AH	1	s	Économie et sociétés	
SOL	1967	3	H	1	j	Sociologie du vieillissement	
SOL	2015	3	A	1	j	Sociologie du travail	
+	SOL	2016	3	A	1	j	Durkheim et l'École française
+	SOL	2017	3	H	1	j	Weber, rationalité, rationalisation
+	SOL	2018	3	A	1	j	Marx et marxismes
+	SOL	2020	3	AHE	1	j	Statistique sociale avancée
+	SOL	2027	3	H	1	j	Sociologie et société aux États-Unis
SOL	2050	3	AHE	1	j	Sociologie du monde arabo-musulman	
SOL	2103	3	H	1	j	Sociologie de la santé	
SOL	2104	3	H	1	j	Relations ethniques	
SOL	2107	3	A	1	s	Sociologie politique	
+	SOL	2111	3	H	1	j	Corps, culture et modernité
+	SOL	2190	3	A	1	j	Sociologie urbaine
SOL	2200	3	AH	1	js	Sociologie de l'environnement	
+	SOL	2201	3	A	1	j	Sociétés africaines en mutation
SOL	2305	3	H	1	j	Information, communication et société	
SOL	2306	3	H	1	s	Sociologie des religions	
SOL	2403	3	A	1	j	Sociologie des organisations	
SOL	2410	3	AH	1	j	Classes et mouvements sociaux	
SOL	2503	3	A	1	j	Sociologie de la famille	
SOL	2511	3	H	1	j	Microsociologie	
SOL	3002	3	A	1	j	Sociologie du Québec : thèmes choisis	

SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3026	3 H 1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+ SOL 3028	3 A 1 j	Sociologie de la modernité
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3102	3 H 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3105	3 H 1 j	Sociologie urbaine et régionale
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3405	3 H 1 j	Sociologie de l'économie sociale
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société
SOL 3503	3 H 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
ANT 1982	3 H 1 js	Groupes ethniques et anthropologie
ANT 2042	3 H 1 js	Anthropologie urbaine
CRI 3540	3 H 1 j	Les minorités et la question criminelle
LCO 1010	3 A 1 j	Littérature et ethnicité
LNG 2140	3 AH 1 j	Questions de bilinguisme
MSO 2100G	3 AHE 1 js	La santé et les groupes ethniques
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 2084	3 AH 1 j	Identités et interactions sociales
PSY 2990	3 AH 1 s	Identité et rapports interculturels
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SVS 2745	3 A 1 j	Travail social et pluriethnicité

Programme 1-101-7-0 Version 00

Module en relations ethniques J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 3 crédits obligatoires, 12 à option et 0 au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>3 cr.</i>
ETH 1000	3 H 1 j	L'ethnicité et ses frontières

Programme 1-257-1-0 Version 05

B. Sc. spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie* J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1^{er} trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2^e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1^{re} année, 2000 en 2^e année et 3000 en 3^e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne :

- 1^{er} trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2^e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3^e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4^e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5^e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6^e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver :

- 1^{er} trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2^e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3^e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4^e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5^e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6^e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

* Une révision de ce programme est à l'étude au moment de la mise à jour de l'annuaire.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

OBJECTIFS

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

DESTINATAIRES

Ce baccalauréat constitue une formation universitaire de base. Il peut ouvrir des portes à des emplois dans les secteurs privé, public et communautaire, dans les champs par exemple de l'immigration, de l'employabilité, de la défense des droits, de l'alphabétisation, des ventes. Des étudiants peuvent compléter leur baccalauréat avec un certificat dans un domaine d'application, par exemple en toxicomanie, en gérontologie ou en relations publiques. Une proportion importante des étudiants poursuivent leurs études aux cycles supérieurs en sociologie, en psychologie (recherche) ou dans des domaines connexes tels la criminologie, la santé publique, l'administration des services de santé, la bioéthique, l'administration sociale, les relations industrielles, le management, le marketing ou les études internationales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 42 crédits obligatoires dont 9 crédits de cours d'intégration, et 45 crédits à option et 3 crédits au choix. Les sigles de cours PSY 1000, 2000 et 3000 font référence aux cours de 1re, 2e et 3e années en psychologie; il en est de même pour les cours d'intégration de sigle PSO. En sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires des blocs A, B et C doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

Segment 75

Bloc 75 A *obligatoire* 24 cr.

Fondements théoriques

PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale
PSY 1105	3 AH 1 js	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3 AHE 1 js	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3 AH 1 j	Histoire critique de la psychologie
SOL 1013	3 AH 1 j	Sociologie générale
+ SOL 1015	3 A 1 j	Histoire de la pensée sociale
+ SOL 1017	3 H 1 j	Théories contemporaines
SOL 2511	3 H 1 j	Microsociologie

Bloc 75 B *obligatoire* 9 cr.

Fondements méthodologiques

PSY 1006	3 AH 1 j	Méthodologie scientifique 1
SOL 1020	3 AHE 1 j	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3 AH 1 j	Construction des données qualitatives

Bloc 75 C *obligatoire* 9 cr.

Intégration bidisciplinaire

PSO 1000	3 A 1 j	Psychosociologie: regards croisés
+ PSO 2000	3 H 1 j	Psychosociologie: champs de recherche
+ PSO 3000	3 AH 1 j	Psychosociologie: projet de recherche

Bloc 75 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie, culture et société

PSY 2048	3 AH 1 j	Psychologie de la santé
PSY 2084	3 AH 1 j	Identités et interactions sociales
+ PSY 2128	3 AHE 1 j	Psychologie et monde du travail
+ PSY 3071	3 AH 1 js	Relations interpersonnelles
+ PSY 3073	3 A 1 js	Psychologie des groupes et équipes
+ PSY 3119	3 H 1 j	Psychologie communautaire

Bloc 75 E *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Psychologie et développement

PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
PSY 2127	3 AH 1 j	Psychologie et éducation
+ PSY 3090	3 AH 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3093	3 AHE 1 j	Adolescence
+ PSY 3096	3 AH 1 j	Famille et développement de l'enfant
+ PSY 3254	3 AH 1 j	Maturité et vieillesse

Bloc 75 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

PSY 1035	3 AH 1 js	Psychologie physiologique
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage
PSY 2044	3 AHE 1 j	Stress et anxiété
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
+ PSY 3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3083	3 H 1 j	Mémoire humaine

Bloc 75 G *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Sociologie : groupes et rapports sociaux

SOL 1012	3 H 1 j	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3 AE 1 j	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3 A 1 j	Culture et société
SOL 1967	3 H 1 j	Sociologie du vieillissement
SOL 2050	3 AHE 1 j	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3 H 1 j	Relations ethniques
+ SOL 2111	3 H 1 j	Corps, culture et modernité
+ SOL 2201	3 A 1 j	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3 H 1 s	Sociologie des religions
SOL 2403	3 A 1 j	Sociologie des organisations
SOL 2410	3 AH 1 j	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3 A 1 j	Sociologie de la famille
SOL 3104	3 A 1 j	Ethnicité, immigration : thèmes choisis
SOL 3106	3 E 1 s	Les déterminants sociaux de la santé
+ SOL 3402	3 A 1 j	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3 A 1 j	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3 AH 1 j	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3 H 1 js	Sociologie : thèmes choisis
+ SOL 3506	3 E 1 j	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3 H 1 j	Inégalités, discriminations, citoyenneté

Bloc 75 H *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Sociologie : structure et action sociales

SOL 1102	3 A 1 j	Sociologie de l'éducation
SOL 1400	3 AH 1 s	Économie et sociétés
SOL 2015	3 A 1 j	Sociologie du travail
SOL 2103	3 H 1 j	Sociologie de la santé
SOL 2107	3 A 1 s	Sociologie politique
+ SOL 2190	3 A 1 j	Sociologie urbaine
SOL 2200	3 AH 1 js	Sociologie de l'environnement
SOL 3002	3 A 1 j	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3005	3 H 1 s	La nouvelle sociologie de l'économie
+ SOL 3006	3 H 1 j	Comparaison internationale
+ SOL 3007	3 A 1 j	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3101	3 A 1 s	Sociologie du droit
SOL 3201	3 AH 1 j	Développement international
SOL 3206	3 AHE 1 js	Sociologie des relations internationales
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

Bloc 75 I *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Sociologie : pensée sociale et sociologie

SOL 1003	3 A 1 js	Introduction à la sociologie du Québec
+ SOL 2016	3 A 1 j	Durkheim et l'École française

+ SOL 2017	3 H 1 j	Weber, rationalité, rationalisation
+ SOL 2018	3 A 1 j	Marx et marxismes
+ SOL 2027	3 H 1 j	Sociologie et société aux Etats-Unis
+ SOL 3008	3 H 1 j	Débats théoriques contemporains
+ SOL 3012	3 A 1 j	Sociologie critique
+ SOL 3026	3 H 1 j	Théorie classique : thèmes choisis
+ SOL 3028	3 A 1 j	Sociologie de la modernité

Bloc 75 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Méthodologie avancée

+ PSY 2003	3 AH 1 j	Introduction à la psychométrie
+ SOL 2020	3 AHE 1 j	Statistique sociale avancée
+ SOL 2090	3 AH 1 j	Analyse des données qualitatives
+ SOL 3017	3 H 1 j	Méthodes de sondage
+ SOL 3025	3 A 1 j	Étude de cas
+ SOL 3035	3 H 1 j	Épistémologie sociologique
+ SOL 3075	3 A 1 j	Analyse des réseaux sociaux

Bloc 75 K option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Stage et laboratoire

SOL 3031	3 AHE 1 j	Stage en milieu de travail 1
+ SOL 3036	3 AHE 1 j	Laboratoire de recherche 1

Programmes facultaires

INTRODUCTION

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé cinq centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante, qui gère quelques programmes facultaires. Les programmes bidisciplinaires, quant à eux, sont présentés sous le département qui en assure la gestion.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires.

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée
Téléphone : 514-343-6521
Courriel : info-safire@umontreal.ca

INTRODUCTION

Les programmes facultaires gérés par le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre des disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont les programmes d'Année préparatoire, de Compléments de formation, de la Mineure arts et sciences, du programme d'Accueil en sciences et de l'Actualisation de formation.

Programme 1-955-4-1

Version 00

Année préparatoire

JS

Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : Conditions relatives à la connaissance de la langue française

Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réus-

sir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.

- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

À la suite de l'évaluation de sa connaissance (Test de français d'admission) ou de sa maîtrise de la langue française (Test de français Laval-Montréal), l'étudiant peut devoir suivre et réussir de deux à quatre cours de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle) et ce, avant l'inscription aux cours de son programme de destination. Ces cours imposés sont suivis hors programme.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15 Précisions particulières relatives aux normes de succès – Programme

L'étudiant doit aussi avoir complété les préalables exigés par le programme de destination.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

OBJECTIFS

Ce programme vise à habiliter divers groupes d'étudiants qui ne détiennent pas de diplôme d'études collégiales ou l'équivalent à être admissibles à des programmes de 1er cycle.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou dans certains pays étrangers; aux étudiants qui sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu au Québec depuis au moins quatre ans et qui possèdent des connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires; les candidats peuvent être invités à une entrevue et à subir des tests d'admission.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire totalise 24 crédits. L'orientation Sciences humaines et sociales comprend un bloc de 6 crédits de cours obligatoires ainsi que 5 blocs de cours à option entre lesquels se répartissent 18 crédits de cours. L'orientation Arts et lettres comprend deux blocs de cours obligatoires totalisant 15 crédits, ainsi que 4 blocs de

cours à option entre lesquels se répartissent 9 crédits de cours. L'orientation Sciences comprend un bloc de 3 crédits de cours obligatoire ainsi que 9 blocs de cours à option entre lesquels se répartissent 21 crédits de cours. Le choix de cours peut être sujet à l'approbation d'un conseiller en gestion des études du SAFIRE.

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Démarche intellectuelle

FAS 1901 3 AHE 1 js Méthodes travail universitaire
PHI 1901 3 AH 1 j Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 18 cr.

Formation en sciences humaines et sociales

ANT 1902 3 A 1 js Éléments d'anthropologie
ECN 1901 3 AH 1 j Initiation à l'économie
HST 1901 3 AH 1 j Histoire contemporaine
POL 1901 3 AH 1 j Dynamique de la vie politique
PSY 1901 3 AH 1 j Introduction à la psychologie
SOL 1901 3 AHE 1 js Introduction à la sociologie

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation en arts et lettres

FRA 1903 3 AHE 1 js Littératures:langue française
FRA 1904 3 AHE 1 js La dissertation littéraire
HAR 1901 3 AHE 1 js Introduction aux arts visuels

Bloc 71 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation en langue anglaise

+ ANG 1901A 3 AHE 1 js Anglais 1 (niveau A1)
+ ANG 1902 3 AH 1 j Anglais 2 (niveau A2)

Bloc 71 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation en sciences

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique
IFT 1901 3 AHE 1 js Initiation: outils informat.
MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral
PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Bloc 71 F option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation en statistique

STT 1901 3 AHE 1 js Statistique sciences sociales
STT 1903 3 AHE 1 js Initiation à la statistique

Segment 72 Propre à l'orientation Arts et lettres

Bloc 72 A obligatoire 6 cr.

Démarche intellectuelle

FAS 1901 3 AHE 1 js Méthodes travail universitaire
PHI 1901 3 AH 1 j Pensée rationnelle et argumentation

Bloc 72 B obligatoire 9 cr.

Formation en arts et lettres

FRA 1903 3 AHE 1 js Littératures:langue française
FRA 1904 3 AHE 1 js La dissertation littéraire
HAR 1901 3 AHE 1 js Introduction aux arts visuels

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation en langue anglaise

+ ANG 1901A 3 AHE 1 js Anglais 1 (niveau A1)
+ ANG 1902 3 AH 1 j Anglais 2 (niveau A2)

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation en sciences humaines et sociales

ANT 1902 3 A 1 js Éléments d'anthropologie
ECN 1901 3 AH 1 j Initiation à l'économie
HST 1901 3 AH 1 j Histoire contemporaine
POL 1901 3 AH 1 j Dynamique de la vie politique

PSY 1901 3 AH 1 j Introduction à la psychologie
SOL 1901 3 AHE 1 js Introduction à la sociologie

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation en sciences

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique
IFT 1901 3 AHE 1 js Initiation: outils informat.
MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral
PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Bloc 72 F option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation en statistique

STT 1901 3 AHE 1 js Statistique sciences sociales
STT 1903 3 AHE 1 js Initiation à la statistique

Segment 73 Propre à l'orientation Sciences

Bloc 73 A obligatoire 3 cr.

Démarche intellectuelle

FAS 1901 3 AHE 1 js Méthodes travail universitaire

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en biologie

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en chimie

CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique

Bloc 73 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Formation en mathématiques

MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation en statistique

STT 1901 3 AHE 1 js Statistique sciences sociales
STT 1903 3 AHE 1 js Initiation à la statistique

Bloc 73 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en physique

PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Bloc 73 G option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation en informatique

IFT 1901 3 AHE 1 js Initiation: outils informat.

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation en arts et lettres

FRA 1903 3 AHE 1 js Littératures:langue française
FRA 1904 3 AHE 1 js La dissertation littéraire
HAR 1901 3 AHE 1 js Introduction aux arts visuels

Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation en sciences humaines et sociales

ANT 1902 3 A 1 js Éléments d'anthropologie
ECN 1901 3 AH 1 j Initiation à l'économie
HST 1901 3 AH 1 j Histoire contemporaine
POL 1901 3 AH 1 j Dynamique de la vie politique
PSY 1901 3 AH 1 j Introduction à la psychologie
SOL 1901 3 AHE 1 js Introduction à la sociologie

Bloc 73 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation en langue anglaise

- + ANG 1901A 3 AHE 1 js Anglais 1 (niveau A1)
- + ANG 1902 3 AH 1 j Anglais 2 (niveau A2)

Programme 1-967-1-0

Version 00

Programme d'accueil en sciences**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit s'inscrire aux cours de français du bloc 01A; il pourra être autorisé à leur substituer au maximum 12 crédits de cours, selon son résultat au test de classement en français, test auquel sont soumis tous les étudiants du programme en début de scolarité.

Il est possible de compléter le premier et le deuxième segment de manière concomitante dès que les autorités facultaires déterminent que l'étudiant a atteint un niveau suffisant de maîtrise du français. Les cours du deuxième segment (formation générale en sciences) doivent tous avoir été réussis avant que l'étudiant ne puisse s'inscrire aux cours de l'une ou l'autre des orientations.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix de l'orientation Physique ne peuvent être de sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Avant le début du bloc 02A de formation générale en sciences, l'étudiant doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Les résultats obtenus détermineront les cours qu'il devra suivre.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne par segment détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

L'étudiant qui n'atteint pas à la fin du deuxième trimestre le niveau de maîtrise du français que la Faculté juge nécessaire pour poursuivre peut se voir imposer de réussir 12 crédits additionnels en français.

L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulative de 2,0 après le segment 01 pour accéder au segment 02. Il doit obtenir une moyenne de 2,5 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2^e année (segment 02) pour accéder à l'orientation informatique et à l'orientation sciences biologiques. Pour poursuivre dans les autres orientations, il doit obtenir une moyenne de 2,0 sur l'ensemble des cours de sciences de la 2^e année (segment 02).

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au certificat de l'orientation choisie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme d'études de trois ans permet à l'étudiant d'acquérir une maîtrise du français oral et écrit utile à sa réussite scolaire, de compléter sa formation générale en sciences, puis d'entreprendre des études dans une des orientations disciplinaires suivantes : chimie, géographie, mathématiques, physique, sciences biologiques, sciences économiques. À terme, un étudiant ayant complété le programme d'accueil en sciences et réussi ses cours avec la moyenne requise, pourra s'inscrire au baccalauréat disciplinaire ou bidisciplinaire associé à son orientation et poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un grade. Il pourra, sinon, obtenir un certificat dans la discipline correspondante s'il a réussi tous les cours propres à une orientation.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse à des étudiants non francophones qui ont complété des études préuniversitaires et dont le niveau de connaissances en français est inférieur à 605/990 au TFI. Les candidats doivent cependant avoir suivi au moins 300 heures de cours d'apprentissage en français.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 84 crédits répartis sur trois ans. L'orientation Chimie comprend les segments 01, 02 et 71 avec 51 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix. L'orientation Géographie comprend les segments 01, 02 et 72 avec 48 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix. L'orientation Informatique comprend les segments 01, 02 et 73 avec 45 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix. L'orientation Mathématiques comprend les segments 01, 02 et 74 avec 52 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 2 crédits au choix. L'orientation Physique comprend les segments 01, 02 et 75 avec 42 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix. L'orientation Sciences biologiques comprend les segments 01, 02 et 76 avec 42 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix. L'orientation Sciences économiques comprend les segments 01, 02 et 77 avec 45 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Bloc 01 A option minimum 24 cr., maximum 24 cr.

Mise à niveau en français

+ FRS 1230	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1250	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+ FRS 1260	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+ FRS 1300	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+ FRS 1400	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+ FRS 1500	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+ FRS 1601	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

Segment 02 Commun à toutes les orientations

Bloc 02 A obligatoire 30 cr.

Formation générale en sciences

BIO 1953	3 AHE 1 j	Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954	3 AHE 1 j	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3 AHE 1 j	Chimie générale
CHM 1982	3 AHE 1 j	Chimie organique
MAT 1901	3 AH 1 js	Compléments de mathématiques
MAT 1903	3 AHE 1 j	Calcul différentiel
MAT 1905	3 AHE 1 j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923	3 AHE 1 j	Calcul intégral
PHY 1901	3 AHE 1 j	Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902	3 AHE 1 j	Électricité et optique

Segment 71 Orientation Chimie

Bloc 71 A obligatoire 21 cr.

CHM 1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1
CHM 1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3 AH 1 j	Chimie organique 1
CHM 1401	3 A 1 j	Chimie physique 1
CHM 1501	3 AH 1 j	Chimie expérimentale 1
+ CHM 1502	3 H 1 j	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3 AH 1 j	Mathématiques pour chimistes

Bloc 71 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

+ BCM 1503	3 H 1 j	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
+ CHM 1302	3 HE 1 j	Chimie organique 2
+ CHM 1402	3 H 1 j	Chimie physique 2
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ PHY 1905	3 H 1 j	Physique pour chimistes

Segment 72 Orientation Géographie

Bloc 72 A obligatoire 18 cr.

Fondements

GEO 1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO 1122	3 H 1 j	Géodynamique externe

GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1322	3 H 1 j	Géographes et géographies

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Géographie régionale

GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 j	L'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3 H 1 j	L'Union européenne
GEO 3462	3 E 1 js	Thème régional

Bloc 72 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Analyse et gestion de l'information géographique

GEO 1512	3 A 1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3 H 1 j	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 j	Photo-interprétation et télédétection

Segment 73 Orientation Informatique

Bloc 73 A obligatoire 15 cr.

Programmation et matériel

+ IFT 1015	3 AHE 1 j	Programmation 1
+ IFT 1025	3 AHE 1 j	Programmation 2
+ IFT 1065	3 AH 1 j	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3 AH 1 j	Introduction aux systèmes informatiques
+ IFT 1227	3 AH 1 j	Architecture des ordinateurs 1

Bloc 73 B option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Domaines fondamentaux

+ IFT 2015	3 AHE 1 j	Structures de données
+ IFT 2035	3 AE 1 j	Concepts des langages de programmation
+ IFT 2105	3 AHE 1 j	Introduction à l'informatique théorique
+ IFT 2125	3 AH 1 j	Introduction à l'algorithmique
+ IFT 2245	3 H 1 j	Systèmes d'exploitation
+ IFT 2255	3 AE 1 j	Génie logiciel
+ IFT 2505	3 A 1 j	Techniques d'optimisation 1

Bloc 73 C option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Mathématiques

IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1978	4 AH 1 j	Probabilités et statistique

Bloc 73 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Contribution d'autres disciplines

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3 A 1 j	Origine biochimique de la vie
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
COM 2210	3 A 1 j	Impacts des nouvelles technologies
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
GIN 3017	3 AH 1 j	Entrepren.gest.entrepr.(IT510)
HEC 3015	3 AHE 1 js	Management (3040092)
HEC 3017	3 AHE 1 js	Compt. finan./analy. (3090006)
HST 2855	3 A 1 j	Introduction à l'histoire des sciences
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LNG 1000	3 AH 1 j	Introduction aux langages formels
LNG 1080	3 AH 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences

PHI 2005	3 H 1 j	Logique 2
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PSY 2055	3 AH 1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH 1 j	Processus cognitifs 1
RED 2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative
REI 1010	3 A 1 j	Introduction aux relations industrielles

Segment 74 Orientation Mathématiques

Bloc 74 A obligatoire 22 cr.

Éléments

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 74 B option minimum 3 cr., maximum 7 cr.

Compléments

+ ACT 1240	3 HE 1 j	Mathématiques financières
IFT 1575	3 AH 1 j	Modèles de recherche opérationnelle
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 H 1 j	Géométrie euclidienne
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
+ STT 2000	3 A 1 j	Échantillonnage
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 74 Y option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Disciplines connexes

BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3 AH 1 js	Chiffrier-bases de données: compléments
IFT 1178	3 HE 1 js	Programmation d'applications en VB
IFT 1850	3 AH 1 s	Modèles de recherche opérationnelle
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1

Segment 75 Orientation Physique

Bloc 75 A obligatoire 12 cr.

Physique fondamentale

+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY 1652	3 AH 1 j	Relativité 1

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Outils mathématiques

MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1681	1 AH 1 j	Mathématiques assistées par ordinateur

Bloc 75 C option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Compléments de physique

PHY 1234	3 A 1 j	Introduction à la physique numérique
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY 2215	4 AH 1 j	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3 AH 1	Physique médicale
+ PHY 2345	3 A 1 j	Outils théoriques de la physique
+ PHY 2400	3 H 1 j	Physique des plasmas
+ PHY 2441	4 AH 1 j	Optique et ondes électromagnétiques
+ PHY 2476	3 A 1 j	Physique expérimentale
+ PHY 2500	3 H 1 j	Physique de la matière condensée
+ PHY 2601	3 H 1 j	Physique subatomique
PHY 2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
+ PHY 2810	4 AH 1 j	Mécanique quantique 1
+ PHY 2900	3 H 1 j	Biophysique
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Segment 76 Orientation Sciences biologiques

Bloc 76 A obligatoire 12 cr.

Connaissances fondamentales en biologie

BCM 1531	3 AHE 1 j	Introduction à la biochimie
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire
BIO 1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique

Bloc 76 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Microbiologie et immunologie

MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale

Bloc 76 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

BIO 1534	3 AE 1 j	Physiologie végétale
BIO 1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
+ BIO 2154	.5 A 1 js	T.P. de biologie cellulaire
+ BIO 2162	3 A 1 j	Compléments de biologie cellulaire
+ BIO 2254	.5 H 1 js	T.P. de génétique
+ BIO 2372	4 A 1 j	Anatomie et morphogenèse végétales
+ BIO 2620	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 1
+ BIO 2625	3 A 1 j	Physiologie animale comparée 2

Bloc 76 D option minimum 0 cr., maximum 10 cr.

Biodiversité, écologie et évolution

BIO 1283	1 H 1 j	Évolution
BIO 1335	2 AE 1 j	Biodiversité 1
+ BIO 1345	1 A 1 j	T.P. de biodiversité 1
BIO 1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
+ BIO 1445	1 H 1 j	T.P. de biodiversité 2
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement

Bloc 76 E option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Disciplines biologiques diverses

BIO 2041	3 AE 1 j	Biostatistique 1
+ BIO 2115	3 H 1 j	Principes de phylogénie et systématique
BIO 2306	3 A 1 j	Floristique du Québec
+ BIO 2315	3 H 1 j	Les plantes utilisées par l'homme
+ BIO 2350	3 A 1 j	Diversité fongique
+ BIO 2386	3 H 1 j	Taxonomie des plantes vasculaires
+ BIO 2402	3 H 1 j	Embryologie animale
+ BIO 2412	3 H 1 j	Histologie animale
+ BIO 2431	3 H 1 j	Invertébrés sauf insectes
+ BIO 2440	3 A 1 j	Entomologie
+ BIO 2470	3 A 1 j	Morphologie évolutive des chordés
+ BIO 2471	3 H 1 j	Morphologie nerveuse des chordés
+ BIO 2476	3 A 1 j	Ichtyologie
+ BIO 2478	3 A 1 j	Herpétologie
+ BIO 2480	3 A 1 j	Ornithologie
+ BIO 2490	3 A 1 j	Mammalogie
+ BIO 2541	3 H 1 j	Physiologie végétale avancée
+ BIO 2811	3 H 1 j	Dynamique des populations
+ BIO 2862	3 H 1 j	Comportement animal

+ BIO 3002	2 A 1 j	Bioéthique
+ BIO 3659	3 A 1 j	Les fonctions du système nerveux
+ BIO 3665	3 A 1 j	Respiration, circulation, excrétion
+ BIO 3682	3 H 1 j	Endocrinologie animale
+ BIO 3754	3 H 1 j	Écologie végétale
+ BIO 3781	3 H 1 j	Microorganismes phytopathogènes
+ BIO 3801	3 H 1 j	Conservation et aménagement
+ BIO 3831	3 A 1 j	Océanographie
+ BIO 3839	3 A 1 j	Limnologie
BIO 3893	3 H 1 js	Écotoxicologie

Segment 77 Orientation Sciences économiques

Bloc 77 A obligatoire 15 cr.

ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ ECN 1040	3 AHE 1 j	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3 AHE 1 j	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3 AHE 1 j	Analyse des données économiques
ECN 1800	3 AHE 1 j	Économies nord-américaines

Bloc 77 B option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Économie et institutions régionales

ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
ECN 1966	3 AH 1 s	Économie du monde arabe
ECN 1967	3 AH 1 s	Économie de l'Europe
ECN 1971	3 AH 1 s	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec

Bloc 77 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Cours spécialisés

ECN 1070	3 AH 1 j	Techniques d'analyse économique 1
+ ECN 1075	3 AHE 1 j	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3 AH 1 j	Économétrie 1
ECN 1350	3 A 1 j	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3 AH 1 j	Histoire de la pensée économique
+ ECN 2015	3 H 1 j	Comportements stratégiques
+ ECN 2040	3 AH 1 j	Théorie microéconomique 1
+ ECN 2050	3 AH 1 j	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3 A 1 j	Comptabilité 1
+ ECN 2230	3 E 1 j	Institutions et marchés financiers
+ ECN 2311	3 H 1 j	Problèmes économiques contemporains
+ ECN 2450	3 A 1 j	Économie urbaine et régionale
+ ECN 2510	3 H 1 j	Démographie économique
+ ECN 2565	3 A 1 j	Introduction à l'économie industrielle
+ ECN 2700	3 HE 1 j	Relations économiques internationales
+ ECN 2705	3 AH 1 j	Régulation économique supranationale
+ ECN 2800	3 AH 1 j	Institutions publiques et financières
+ ECN 2964	3 A 1 j	Économie et finances publiques

Programme individualisé 1-950-1-8 Version 00

Actualisation de formation J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

OBJECTIFS

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de 1^{er} cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou encore pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller en gestion des études.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte un nombre indéterminé de crédits.

CHEMINEMENT

Les cours sont choisis dans la banque de cours des facultés et départements en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique. L'étudiant est soumis au Règlement des études de premier cycle.

 Programme 1-950-1-9

Version 04

Baccalauréat 120 crédits : année de transition
J**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit s'inscrire à un ou aux deux cours de français du bloc 01A ou sera autorisé à leur substituer des cours choisis dans les blocs de l'orientation choisie, selon son résultat au test de maîtrise du français (TFLM), test auquel sont soumis tous les étudiants du programme, en début de scolarité, y compris ceux qui ont réussi le Test de français international (TFI).

À moins d'une autorisation spécifique du responsable du programme, l'étudiant ne pourra s'inscrire aux deux cours de statistique STT 1901 et STT 1971.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, à son admission, a obtenu un score insuffisant au Test de français international (TFI), doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente; les deux cours de sigle EDP les plus avancés seront substitués aux cours obligatoires de sigle FRA. L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire à un cours de mathématique préalable, considéré comme hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

OBJECTIFS

Ce programme vise à habiliter l'étudiant à bien préparer ses études dans la discipline de son choix et à obtenir un baccalauréat après quatre années d'études, comme dans sa province ou son pays d'origine.

DESTINATAIRES

Ce programme permet à l'étudiant titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, soit d'une autre province canadienne soit de certains pays étrangers, de compléter sa formation générale et d'acquérir des compétences essentielles pour la réussite de son programme de premier cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année de transition totalise 30 crédits. Dans l'orientation Sciences humaines et sociales, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 71 avec 21 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix qui doivent être approuvés par les conseillers en formation. Dans l'orientation Sciences, l'année de transition comprend le segment 01 et le segment 72, avec 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Pour poursuivre ses études dans un programme contingenté ou non contingenté, l'étudiant doit compléter l'année de transition selon les exigences du programme. L'étudiant qui se dirige vers un programme contingenté doit de plus se soumettre au processus de sélection propre à la discipline.

Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Bloc 71 A *obligatoire* *15 cr.*

Formation générale

ECN	1901	3	AH	1	j	Initiation à l'économie
FAS	1901	3	AHE	1	js	Méthodes travail universitaire
HST	1901	3	AH	1	j	Histoire contemporaine
PHI	1901	3	AH	1	j	Pensée rationnelle et argumentation
PSY	1901	3	AH	1	j	Introduction à la psychologie

Bloc 71 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de formation

ANT	1902	3	A	1	js	Éléments d'anthropologie
BIO	1953	3	AHE	1	j	Origine et diversité du vivant
MAT	1903	3	AHE	1	j	Calcul différentiel
MAT	1905	3	AHE	1	j	Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT	1923	3	AHE	1	j	Calcul intégral
POL	1901	3	AH	1	j	Dynamique de la vie politique
SOL	1901	3	AHE	1	js	Introduction à la sociologie
STT	1901	3	AHE	1	js	Statistique sciences sociales

Bloc 71 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Formation générale

DMO	1000	3	AHE	1	js	Introduction à la démographie
ECN	1000	3	AHE	1	j	Principes d'économie
FAS	1000	3	AH	1	js	Introduction à l'interculturel
GEO	1212	3	A	1	j	Espaces, société, économie
GEO	1312	3	A	1	j	Développement durable et environnement
IFT	1800	3	AHE	1	js	Initiation à l'informatique
IFT	1986	3	AHE	1	js	Traitement informatique des textes
LNG	1952	3	AH	1	j	Analyse de textes et synthèse
LNG	1953	3	AH	1	j	Rédaction et argumentation
QCF	1960	3	AHE	1	j	Culture et société, Québec contemporain
REI	1020	3	A	1	j	Organisation et dynamiques de la firme
REI	1040	3	AH	1	j	Comportement organisationnel

Segment 72 Propre à l'orientation Sciences

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Biologie

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Chimie

CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Mathématiques

MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral

Bloc 72 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Physique

PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Programme 1-950-1-5 Version 03

Baccalauréat 120 crédits : structure d'accueil J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

L'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 doit se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il doit s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

OBJECTIFS

Ce programme offre au candidat avec DEC la possibilité de compléter une formation générale en sciences et lui permet de s'inscrire aux cours préalables donnant accès aux programmes de sciences ou de sciences de la santé de 1er cycle de son choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La structure d'accueil peut totaliser jusqu'à 33 crédits de cours à option. L'étudiant peut choisir 3 crédits de cours au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix est sujet à l'approbation d'un conseiller en formation au SAFIRE.

Segment 01

Bloc 01 A option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Langue française

+ FRS 1240 3 AHE 1 js Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1252 3 AHE 1 js Communication écrite. Intermédiaire 2
+ FRS 1262 3 AHE 1 js Grammaire et expression écrite. Avancé 1

Segment 72

Bloc 72 A option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Biologie

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Chimie

CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Mathématique

MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Physique

PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Programme 1-950-1-1 Version 00

Compléments de formation JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. S'il est à temps plein, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Ces cours sont suivis hors programme.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

OBJECTIFS

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès certains cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

DESTINATAIRES

Ce programme s'adresse aux personnes qui détiennent un DEC ou l'équivalent et qui veulent compléter certains cours requis pour l'admission à divers programmes de premier cycle.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Les Compléments de formation peuvent totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option répartis entre six blocs. L'étudiant peut choisir 6 crédits de cours au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix peut être sujet à l'approbation d'un conseiller en gestion des études du SAFIRE.

Segment 74

Bloc 74 A *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation en biologie

BIO 1953 3 AHE 1 j Origine et diversité du vivant
+ BIO 1954 3 AHE 1 j La cellule et l'uniformité du vivant

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation en chimie

CHM 1963 3 AHE 1 j Chimie générale
CHM 1982 3 AHE 1 j Chimie organique

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments de formation en mathématiques

MAT 1903 3 AHE 1 j Calcul différentiel
MAT 1905 3 AHE 1 j Algèbre vectorielle et linéaire
+ MAT 1923 3 AHE 1 j Calcul intégral

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Compléments de formation en physique

PHY 1901 3 AHE 1 j Mécanique et physique moderne
+ PHY 1902 3 AHE 1 j Électricité et optique

Bloc 74 E *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation en psychologie

PSY 1901 3 AH 1 j Introduction à la psychologie

Bloc 74 F *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Compléments de formation en statistique

STT 1901 3 AHE 1 js Statistique sciences sociales
STT 1903 3 AHE 1 js Initiation à la statistique

Programme 1-960-4-0

Version 00

Mineure arts et sciences

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en gestion des études.

L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat arts et sciences. La concentration choisie détermine si le programme est associé au secteur arts ou au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La Mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires.

La Mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) à l'intérieur d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures; il ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme les mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 0 à option et 30 au choix. Des concentrations sont actuellement offertes en :

Anthropologie	Géographie
Biochimie	Grec ancien
Chimie	Histoire
Communication	Histoire de l'art
Criminologie	Informatique
Études allemandes	Linguistique
Études anglaises	Littérature comparée
Études arabes	Littératures de langue française
Études chinoises	Mathématiques
Études cinématographiques	Philosophie
Études classiques	Physique
Études est-asiatiques	Psychoéducation
Études hispaniques	Psychologie
Études italiennes	Relations industrielles
Études japonaises	Science politique
Études latines	Sciences biologiques
Études néo-helléniques	Sciences économiques
Études portugaises	Service social
Études russes	Sociologie

Programmes des Centres d'études

Centre canadien d'études allemandes et européennes

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525
 Directrice : Barbara Thériault (sociologie)
 Téléphone : 514-343-6763
 Télécopieur : 514-343-7187
 Courriel : cceae@umontreal.ca
 www.cceae.umontreal.ca

INTRODUCTION

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre est responsable du Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

Centre d'études de l'Asie de l'Est

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420
 Directeur : Dominique Caouette, professeur agrégé, Département de science politique
 Téléphone : 514-343-6074
 Secrétariat : 514-343-5970
 Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca
 www.cetase.umontreal.ca

INTRODUCTION

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, géographie, et anthropologie de l'Asie de l'Est.

Des professeurs et des professeurs invités de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité émérite), Dominique Caouette (science politique), Zhiming Chen (science politique), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques), Anna Ghiglione (philosophie), Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais (histoire, titulaire de la Chaire du Canada sur le pluralisme en santé), Livia Monnet (littérature comparée), David Ownby (histoire) et Juanyong Zhang (professeure invitée).

Programme 1-097-2-0

Version 07

Majeure en études est-asiatiques

J

Responsable : Dominique Caouette (science politique)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est tout en complétant sa formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 0 crédit obligatoire, 60 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Formation est-asiatique de base

ANT 3164	3	HE	1	j	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	A	1	js	La Chine
GEO 3422	3	A	1	j	Le Japon
GEO 3442	3	A	1	j	L'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	AH	1	j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3	A	1	j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2624	3	A	1	j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	H	1	j	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	AH	1	j	Le Vietnam moderne

Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011	3	AH	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	AH	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	AH	1	j	Le cinéma chinois
AES 2020	3	A	1	j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	H	1	j	Littérature japonaise contemporaine
AES 3021	3	H	1	j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3	A	1	j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3	H	1	j	Culture et communication en Corée
AES 3710	3	H	1	j	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3864	3	AHE	1	j	Culture japonaise
ANT 3866	3	HE	1	js	Cultures et sociétés de la Chine
ECN 1961	3	H	1	s	Économie de l'Asie
GEO 3432	3	A	1	j	Le Pacifique
HST 2621	3	AH	1	j	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	AH	1	j	Histoire des médecines alternatives
PHI 2965	3	AH	1	j	Le bouddhisme chinois
POL 2751	3	AH	1	j	La Chine
POL 2752	3	AHE	1	j	Le Japon
POL 2860	3	AH	1	j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
SRL 2523	3	AHE	1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation est-asiatique avancée

AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3 AH 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3 H 1 j	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3 AHE 1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.

Langue chinoise

CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 6 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 H 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 j	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 j	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 j	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 j	Japonais avancé : langue écrite 2

Programme 1-097-4-0

Version 07

Mineure en études est-asiatiques

JS

Responsable : Dominique Caouette (science politique)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est qui bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72 avec 0 crédit obligatoire, 30 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Formation est-asiatique de base

ANT 3164	3 HE 1 j	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3442	3 A 1 j	L'Asie du Sud-Est
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2624	3 A 1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H 1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3 AH 1 j	Le Viêt Nam moderne

Bloc 01 B option minimum 12 cr., maximum 24 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011	3 AH 1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3 AH 1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3 AH 1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3 A 1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3 H 1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 3010	3 A 1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3 H 1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3 A 1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3 H 1 j	Culture et communication en Corée
AES 3034	3 AH 1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3 A 1 j	Transport et communication en Asie
+ AES 3610	3 A 1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3 H 1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3 AH 1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT 3864	3 AHE 1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3 HE 1 js	Cultures et sociétés de la Chine
ECN 1961	3 H 1 s	Économie de l'Asie
GEO 3432	3 A 1 j	Le Pacifique
HST 2621	3 AH 1 j	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3 AH 1 j	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne

HST	3574	3	AH	1	j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI	2960	3	H	1	j	Naissance de la philosophie chinoise
POL	2751	3	AH	1	j	La Chine
POL	2752	3	AHE	1	j	Le Japon
POL	2860	3	AH	1	j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	3401	3	AHE	1	j	L'Asie du Sud-Est
SRL	2523	3	AHE	1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue chinoise

CHN	1050	6	AHE	1	js	Chinois élémentaire 1	
+	CHN	1060	6	AH	1	js	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1	j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1	j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langue japonaise

JPN	1050	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 1	
+	JPN	1060	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	H	1	s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1	j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1	j	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1	j	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1	j	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1	j	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1	j	Langue et culture japonaises

Programme 1-097-7-0

Version 02

Module en langue et culture chinoises**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture chinoises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *option* *minimum 12 cr., maximum 12 cr.*

Langue

CHN	1050	6	AHE	1	js	Chinois élémentaire 1	
+	CHN	1060	6	AH	1	js	Chinois élémentaire 2
+	CHN	2075	6	AE	1	j	Chinois intermédiaire 1
+	CHN	2085	6	HE	1	j	Chinois intermédiaire 2
+	CHN	3050	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 1
+	CHN	3060	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue parlée 2
+	CHN	3070	3	AE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 1
+	CHN	3080	3	HE	1	js	Chinois avancé : langue écrite 2

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Culture

AES	2011	3	AH	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	AH	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2014	3	AH	1	j	Le cinéma chinois
AES	3010	3	A	1	j	Lire la pensée chinoise antique
AES	3034	3	AH	1	js	Pensée chinoise par les textes
AES	3050	3	A	1	j	Transport et communication en Asie
ANT	3866	3	HE	1	js	Cultures et sociétés de la Chine
ECN	1961	3	H	1	s	Économie de l'Asie
GEO	3412	3	A	1	js	La Chine
HAR	2085	3	A	1	js	Arts et civilisations asiatiques
HST	1061	3	AH	1	j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST	2621	3	AH	1	j	Les religions de la Chine moderne
HST	3571	3	A	1	j	L'économie politique de la Chine moderne
HST	3574	3	AH	1	j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI	2960	3	H	1	j	Naissance de la philosophie chinoise
POL	2751	3	AH	1	j	La Chine
POL	3401	3	AHE	1	j	L'Asie du Sud-Est
SRL	2523	3	AHE	1	js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Programme 1-097-7-2

Version 02

Module en langue et culture japonaises**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation

OBJECTIFS

Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture japonaises. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Langue

JPN 1050	6	AHE 1	js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6	AHE 1	js	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6	H	1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6	H	1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3	A	1 j	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3	H	1 j	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3	A	1 j	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3	H	1 j	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3	H	1 j	Langue et culture japonaises

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Culture

AES 2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
ANT 3164	3	HE	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	AHE	1 j	Culture japonaise
ECN 1961	3	H	1 s	Économie de l'Asie
GEO 3422	3	A	1 j	Le Japon
HAR 2085	3	A	1 js	Arts et civilisations asiatiques
HST 2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 3574	3	AH	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2752	3	AHE	1 j	Le Japon
POL 3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
SRL 2523	3	AHE	1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Programme 1-096-1-0 Version 05

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie* **J**

Responsable : Dominique Caouette (science politique)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant de comprendre l'humain à partir des caractéristiques biologiques, culturelles, sociales et économiques des sociétés. L'intégration de l'anthropologie physique, de l'archéologie, de l'anthropologie sociale et de l'ethnolinguistique appliquée à l'Asie de l'Est permettra aux étudiants d'évaluer l'impact des constantes culturelles, dans le contexte des communautés asiatiques à Montréal, au Québec et au Canada.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71 avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72 avec 0 crédit obligatoire, 90 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Formation est-asiatique de base

ANT 3164	3	HE	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	AHE	1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3	HE	1 js	Cultures et sociétés de la Chine

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en ethnologie

ANT 1010	3	A	1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	H	1 j	La parenté et la néo-parenté

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en archéologie

ANT 1210	3	H	1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	AH	1 j	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	A	1 j	L'archéologie historique

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en anthropologie biologique

ANT 1511 3 AH 1 j Évolution et comportement humain
ANT 1513 3 A 1 j La variation biologique

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation en ethnolinguistique

ANT 1611 3 H 1 j Langage, culture, société
ANT 1613 3 A 1 j L'analyse ethnolinguistique

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation méthodologique

ANT 1065 3 A 1 j Initiation à la démarche anthropologique
ANT 3081 3 A 1 j Analyses quantitatives en anthropologie

Bloc 01 G option minimum 9 cr., maximum 33 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011 3 AH 1 j Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012 3 AH 1 j Littérature chinoise contemporaine
AES 2014 3 AH 1 j Le cinéma chinois
AES 2020 3 A 1 j Littérature du Japon traditionnel
AES 2021 3 H 1 j Littérature japonaise contemporaine
AES 3010 3 A 1 j Lire la pensée chinoise antique
AES 3021 3 H 1 j Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022 3 A 1 j Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032 3 H 1 j Culture et communication en Corée
AES 3034 3 AH 1 js Pensée chinoise par les textes
AES 3041 3 A 1 j L'économie politique du Japon moderne
AES 3050 3 A 1 j Transport et communication en Asie
+ AES 3610 3 A 1 j Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710 3 H 1 j Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810 3 AH 1 j Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910 3 AH 1 j Sujets spéciaux en études japonaises
ECN 1961 3 H 1 s Économie de l'Asie
GEO 3412 3 A 1 js La Chine
GEO 3422 3 A 1 j Le Japon
GEO 3432 3 A 1 j Le Pacifique
GEO 3442 3 A 1 j L'Asie du Sud-Est
HST 1061 3 AH 1 j Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062 3 A 1 j L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2621 3 AH 1 j Les religions de la Chine moderne
HST 2624 3 A 1 j Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625 3 H 1 j Histoire du Japon contemporain
HST 2628 3 AH 1 j Le Vietnam moderne
HST 2831 3 AH 1 j Histoire des médecines alternatives
HST 3574 3 AH 1 j Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960 3 H 1 j Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965 3 AH 1 j Le bouddhisme chinois
POL 2751 3 AH 1 j La Chine
POL 2752 3 AHE 1 j Le Japon
POL 2860 3 AH 1 j Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401 3 AHE 1 j L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 24 cr.

Formation anthropologique complémentaire

ANT 1020 3 A 1 j Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030 3 H 1 j La justice et les cultures
ANT 2020 3 H 1 js Anthropologie de la religion
ANT 2023 3 A 1 js Anthropologie économique
ANT 2026 3 A 1 js Anthropologie politique
ANT 2042 3 H 1 js Anthropologie urbaine
ANT 2058 3 H 1 j Les technologies
ANT 2070 3 H 1 j Techniques de la collecte des données
+ ANT 2210 3 H 1 j Techniques de recherche en archéologie
+ ANT 2220 3 A 1 j Préhistoire de l'Amérique (éléments)
+ ANT 2260 3 A 1 j Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266 3 AH 1 j Approche interdisciplin. en archéologie
ANT 2423 3 H 1 j Biologie et environnement socioculturel
ANT 2430 3 A 1 j La paléontologie humaine
ANT 2440 3 H 1 j Interaction génétique-culture
ANT 2454 3 H 1 j La primatologie
ANT 2480 3 A 1 j Techniques en bioanthropologie du vivant
ANT 2611 3 AE 1 j Ethnographie de la communication
ANT 2624 3 E 1 j Mythes, rites, symboles

ANT 2660 3 AH 1 j Langue et identité
ANT 2665 3 AH 1 j Description ethnolinguistique
ANT 3030 3 H 1 j Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035 3 H 1 j Dynamique socioculturelle
ANT 3044 3 H 1 js Anthropologie et développement
ANT 3055 3 A 1 j Anthropologie des problèmes médicaux
+ ANT 3065 3 H 1 j Critiques des théories anthropologiques
ANT 3172 3 A 1 j Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3213 3 A 1 j Séminaire d'archéologie
+ ANT 3230 3 H 1 j Préhistoire de l'ancien monde
+ ANT 3260 3 A 1 j La théorie en archéologie
+ ANT 3283 6 A 1 j Techniques de fouilles sur le terrain
+ ANT 3341 3 A 1 j Archéologie des sociétés préagricoles
+ ANT 3440 3 A 1 j Génétique et comportement
+ ANT 3460 3 H 1 j Concepts, méthodes en paléoanthropologie
+ ANT 3556 3 H 1 j Évolution et comportement humain 2
ANT 3612 3 H 1 j Recherche en communauté linguistique
ANT 3615 3 A 1 j Séminaire d'ethnolinguistique
ANT 3625 3 H 1 j Langue, culture et poétique
ANT 3631 3 H 1 j Changement social et linguistique
ANT 3809 3 A 1 js Séminaire d'ethnologie
ANT 3811 3 H 1 j Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3814 3 H 1 j Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3853 3 A 1 j Texte ethnographique et terrain
ANT 3854 3 A 1 j Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855 3 H 1 j Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858 3 H 1 j Autochtones d'Amérique latine
ANT 3860 3 A 1 j Cultures et sociétés au sud du Sahara
ANT 3861 3 A 1 js Cultures et sociétés arabo-musulmanes
ANT 3875 3 A 1 j Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876 3 E 1 j Langues et cultures du Caucase
ANT 3881 3 A 1 js Mésopotamie ancienne
+ ANT 3882 3 H 1 j Préhistoire du Québec
ANT 3884 3 AH 1 j Préhistoire de l'Amérique de Sud

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

COM 2001 3 AH 1 j Communication et mondialisation
DMO 1010 3 A 1 j Problèmes de population contemporains
LCO 2011 3 A 1 js Études comparatives des récits
MUL 1246 3 AH 1 j Appréciation musicale, musiques du monde
POL 1954 3 AH 1 js Politique internationale
PPL 3040 3 AHE 1 js Communication interculturelle
SRL 2523 3 AHE 1 js Spiritualités de l'Asie de l'Est

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue chinoise

CHN 1050 6 AHE 1 js Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060 6 AH 1 js Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075 6 AE 1 j Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085 6 HE 1 j Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050 3 AE 1 js Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060 3 HE 1 js Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070 3 AE 1 js Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080 3 HE 1 js Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN 1050 6 AHE 1 js Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060 6 AHE 1 js Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075 6 H 1 s Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085 6 H 1 j Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050 3 A 1 j Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060 3 H 1 j Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070 3 A 1 j Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080 3 H 1 j Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090 3 H 1 j Langue et culture japonaises

Programme 1-098-1-0

Version 05

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Géographie

J

Responsable (géographie) : Claude Comtois

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances théoriques et techniques des géosystèmes naturels et des activités humaines qui s'y insèrent ainsi qu'une maîtrise des langues et cultures de la Chine, du Japon, de la Corée et du Vietnam. L'objectif consiste à former des professionnels capables de concevoir les problèmes de gestion des grands ensembles territoriaux, d'effectuer des analyses spatiales, d'élaborer des stratégies d'intervention et de diriger des équipes.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71 avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72 avec 21 crédits obligatoires, 69 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Formation est-asiatique de base

GEO 3412	3	A	1 js	La Chine
GEO 3422	3	A	1 j	Le Japon
GEO 3432	3	A	1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3	A	1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 B obligatoire *21 cr.*

Formation géographique de base

GEO 1112	3	A	1 j	Géophysique
GEO 1122	3	H	1 j	Géodynamique externe
GEO 1212	3	A	1 j	Espaces, société, économie

GEO 1222	3	H	1 j	Le système monde
GEO 1532	3	H	1 j	Cartographie
GEO 1542	3	A	1 j	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2212	3	H	1 j	Dynamique territoriale et développement

Bloc 01 C option *minimum 15 cr., maximum 30 cr.*

Formation est-asiatique complémentaire

AES 2011	3	AH	1 j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	AH	1 j	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	AH	1 j	Le cinéma chinois
AES 2020	3	A	1 j	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	H	1 j	Littérature japonaise contemporaine
AES 3010	3	A	1 j	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	H	1 j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES 3022	3	A	1 j	Culture des femmes au Japon moderne
AES 3032	3	H	1 j	Culture et communication en Corée
AES 3034	3	AH	1 js	Pensée chinoise par les textes
AES 3041	3	A	1 j	L'économie politique du Japon moderne
AES 3050	3	A	1 j	Transport et communication en Asie
+ AES 3610	3	A	1 j	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES 3710	3	H	1 j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3810	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES 3910	3	AH	1 j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT 3164	3	HE	1 j	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	AHE	1 j	Culture japonaise
ANT 3866	3	HE	1 js	Cultures et sociétés de la Chine
ECN 1961	3	H	1 s	Économie de l'Asie
HST 1061	3	AH	1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3	A	1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 2621	3	AH	1 j	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	AH	1 j	Le Vietnam moderne
HST 2831	3	AH	1 j	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	A	1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	AH	1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	H	1 j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	AH	1 j	Le bouddhisme chinois
POL 2751	3	AH	1 j	La Chine
POL 2752	3	AHE	1 j	Le Japon
POL 2860	3	AH	1 j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3401	3	AHE	1 j	L'Asie du Sud-Est
SRL 2523	3	AHE	1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Bloc 01 D option *minimum 9 cr., maximum 30 cr.*

Formation géographique complémentaire

GEO 1312	3	A	1 j	Développement durable et environnement
GEO 1512	3	A	1 j	Géographie quantitative 1
+ GEO 1522	3	H	1 j	Géographie quantitative 2
+ GEO 2112	3	H	1 j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3	H	1 js	Climatologie
+ GEO 2132	3	A	1 j	Géomorphologie
+ GEO 2222	3	H	1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3	H	1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2252	3	H	1 j	Géographie politique
+ GEO 2312	3	H	1 j	Gestion durable des ressources
+ GEO 2512	3	AE	1 js	Systèmes d'information géographique 1
+ GEO 3132	3	H	1 j	Paléogéographie
+ GEO 3222	3	A	1 j	Transport et réseaux géographiques
+ GEO 3322	3	A	1 j	Géographie de la santé et environnement

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option *minimum 12 cr., maximum 36 cr.*

Langue chinoise

CHN 1050	6	AHE	1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6	AH	1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6	AE	1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6	HE	1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3	AE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3	HE	1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN	1050	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 1	
+	JPN	1060	6	AHE	1	js	Japonais élémentaire 2
+	JPN	2075	6	H	1	s	Japonais intermédiaire 1
+	JPN	2085	6	H	1	j	Japonais intermédiaire 2
+	JPN	3050	3	A	1	j	Japonais avancé : langue parlée 1
+	JPN	3060	3	H	1	j	Japonais avancé : langue parlée 2
+	JPN	3070	3	A	1	j	Japonais avancé : langue écrite 1
+	JPN	3080	3	H	1	j	Japonais avancé : langue écrite 2
+	JPN	3090	3	H	1	j	Langue et culture japonaises

Programme 1-099-1-0

Version 05

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Histoire

J

Responsable : Dominique Caouette (science politique)

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme consiste à former des étudiants capables d'identifier des expériences acquises lors de l'élaboration de scénarios. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie de l'Est) et de recoupements thématiques (institutions, relations internationales et religion), les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie de l'Est en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Chine comprend les segments 01 et 71, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix. L'orientation Japon comprend les segments 01 et 72, avec 12 crédits obligatoires, 78 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 12 cr., maximum 15 cr.

Formation est-asiatique de base

HST	1061	3	AH	1	j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST	1062	3	A	1	j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST	2624	3	A	1	j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST	2625	3	H	1	j	Histoire du Japon contemporain
HST	2628	3	AH	1	j	Le Vietnam moderne

Bloc 01 B obligatoire

12 cr.

Formation historique de base

HST	1010	3	AH	1	j	Histoire : fondements et méthodes
HST	1041	3	A	1	j	L'Europe moderne
HST	1042	3	H	1	j	L'Europe contemporaine
+	HST	2023	3	H	1	Introduction à la discipline historique

Bloc 01 C option

minimum 15 cr., maximum 39 cr.

Formation est-asiatique complémentaire

AES	2011	3	AH	1	j	Littérature de la Chine traditionnelle
AES	2012	3	AH	1	j	Littérature chinoise contemporaine
AES	2014	3	AH	1	j	Le cinéma chinois
AES	2020	3	A	1	j	Littérature du Japon traditionnel
AES	2021	3	H	1	j	Littérature japonaise contemporaine
AES	3010	3	A	1	j	Lire la pensée chinoise antique
AES	3021	3	H	1	j	Littérature fantastique au Japon moderne
AES	3022	3	A	1	j	Culture des femmes au Japon moderne
AES	3032	3	H	1	j	Culture et communication en Corée
AES	3034	3	AH	1	js	Pensée chinoise par les textes
AES	3050	3	A	1	j	Transport et communication en Asie
+	AES	3610	3	A	1	Colloque sur l'Asie de l'Est
AES	3710	3	H	1	j	Calligraphie chinoise et japonaise
AES	3810	3	AH	1	j	Sujets spéciaux en études chinoises
AES	3910	3	AH	1	j	Sujets spéciaux en études japonaises
ANT	3164	3	HE	1	j	La société japonaise contemporaine
ANT	3864	3	AHE	1	j	Culture japonaise
ANT	3866	3	HE	1	js	Cultures et sociétés de la Chine
ECN	1961	3	H	1	s	Économie de l'Asie
GEO	3412	3	A	1	js	La Chine
GEO	3422	3	A	1	j	Le Japon
GEO	3432	3	A	1	j	Le Pacifique
GEO	3442	3	A	1	j	L'Asie du Sud-Est
HST	2621	3	AH	1	j	Les religions de la Chine moderne
HST	2831	3	AH	1	j	Histoire des médecines alternatives
PHI	2960	3	H	1	j	Naissance de la philosophie chinoise
PHI	2965	3	AH	1	j	Le bouddhisme chinois
POL	2751	3	AH	1	j	La Chine
POL	2752	3	AHE	1	j	Le Japon
POL	2860	3	AH	1	j	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL	3401	3	AHE	1	j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 01 D option

minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Formation historique complémentaire

HST	1043	3	H	1	j	Histoire des États-Unis
HST	1044	3	H	1	j	Introduction à l'Amérique latine
HST	1051	3	A	1	j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST	1052	3	H	1	j	Histoire du Canada depuis 1850
HST	2212	3	AH	1	j	Histoire de l'Union soviétique
HST	2262	3	AH	1	j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST	2267	3	AH	1	s	La France de 1870 à nos jours
HST	2275	3	AE	1	j	Des Allemands au IIIe Reich, 1862-1945
HST	2371	3	AH	1	j	Le XXe siècle américain
HST	2443	3	A	1	j	Le Canada et le Québec dans le monde
HST	2522	3	AH	1	j	Sciences et conflits internationaux
HST	2855	3	A	1	j	Introduction à l'histoire des sciences
HST	2904	3	AE	1	j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Initiation à la recherche historique

AES 3041	3 A 1 j	L'économie politique du Japon moderne
HST 3253	3 AHE 1 j	Paix et pacifisme au XXe siècle
HST 3256	3 A 1 j	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3 H 1 j	Relations internationales : France
HST 3259	3 AH 1 j	Relations internationales : URSS/Russie
HST 3360	3 H 1 j	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3 A 1 j	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3460	3 A 1 j	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3562	3 H 1 j	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3 A 1 j	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3 AH 1 j	Asie de l'Est : médecine et colonisation

Bloc 01 Y option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de formation

ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
COM 2001	3 AH 1 j	Communication et mondialisation
DMO 1010	3 A 1 j	Problèmes de population contemporains
LCO 2011	3 A 1 js	Études comparatives des récits
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SRL 2523	3 AHE 1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue chinoise

CHN 1050	6 AHE 1 js	Chinois élémentaire 1
+ CHN 1060	6 AH 1 js	Chinois élémentaire 2
+ CHN 2075	6 AE 1 j	Chinois intermédiaire 1
+ CHN 2085	6 HE 1 j	Chinois intermédiaire 2
+ CHN 3050	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 1
+ CHN 3060	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue parlée 2
+ CHN 3070	3 AE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 1
+ CHN 3080	3 HE 1 js	Chinois avancé : langue écrite 2

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Bloc 72 A option minimum 12 cr., maximum 36 cr.

Langue japonaise

JPN 1050	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 1
+ JPN 1060	6 AHE 1 js	Japonais élémentaire 2
+ JPN 2075	6 H 1 s	Japonais intermédiaire 1
+ JPN 2085	6 H 1 j	Japonais intermédiaire 2
+ JPN 3050	3 A 1 j	Japonais avancé : langue parlée 1
+ JPN 3060	3 H 1 j	Japonais avancé : langue parlée 2
+ JPN 3070	3 A 1 j	Japonais avancé : langue écrite 1
+ JPN 3080	3 H 1 j	Japonais avancé : langue écrite 2
+ JPN 3090	3 H 1 j	Langue et culture japonaises

Centre d'études classiques

Directeur : Louis-André Dorion
 Professeur titulaire au département de philosophie
 Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520
 Téléphone : 514-343-6111 #38470
 Secrétariat : Hélène Leduc
 Téléphone : 514-343-6486
 Courriel : helene.leduc@umontreal.ca
www.cetcl@umontreal.ca

INTRODUCTION

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal et de promouvoir les liens avec les champs du savoir qui ont été fondamentalement influencés par la culture antique, par exemple les études françaises, les études anglaises et la philosophie

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le spécialisé, la majeure et la mineure. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Depuis 2005, le Centre a établi trois programmes bidisciplinaires. Le premier avec Histoire (géré par le Centre d'études classiques), un autre avec Philosophie (géré par le Département de Philosophie) et enfin un dernier avec Anthropologie (géré par le Centre d'études classiques). Ces trois programmes garantissent un apprentissage approfondi du grec et/ou latin, un aperçu complet de la culture antique, et assurent une formation solide en histoire, en philosophie ou en anthropologie.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études classiques : Richard Bodéüs (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Louis-André Dorion (philosophie), Vayos Liapis (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Christian Rudolf Raschle (histoire) et Benjamin Victor (littératures de langue française).

Programme 1-095-1-0

Version 04

B.A. spécialisé en études classiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 30 crédits obligatoires, 57 à option et 3 au choix.

Segment 72

Bloc 72 A obligatoire 30 cr.

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 72 B option minimum 3 cr., maximum 18 cr.

Langues : lecture de textes

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 72 C option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Littérature

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3101	3 A 1 j	Rhétorique et art oratoire
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3165	3 H 1 j	Les poètes lyriques
+ GRC 3170	3 H 1 j	Xénophon, Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 72 D option minimum 0 cr., maximum 21 cr.

Histoire

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3 A 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3 A 1 j	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 72 E option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Archéologie

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 A 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 AH 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6 AHE 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 72 F option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Philosophie

PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3 H 1 j	Philosophie grecque : Platon
PHI 2810	3 AH 1 j	Philosophie grecque : Aristote
PHI 2820	3 AH 1 j	Philosophie hellénistique

Bloc 72 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Théorie linguistique et littéraire

FRA 2008	3 A 1 j	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3 H 1 j	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3 H 1 j	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3 H 1 j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3 A 1 j	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3 H 1 s	Littérature et linguistique
FRA 3314	3 H 1 j	Littérature et philosophie
FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 72 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Le monde classique et le Proche-Orient ancien

HGL 2000	3 AH 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
THL 1025	3 AHE 1 s	Israël biblique et son histoire
THL 2220	3 AHE 1 js	Géographie et archéologie bibliques
THL 3045	3 AHE 1 js	Les Pères de l'Église

Bloc 72 I option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Compléments linguistiques

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 72 J option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Tutorat

HGL 3170	3 AHE 1 j	Voyage d'études
HGL 3423	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 72 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique

Programme 1-095-2-0

Version 04

Majeure en études classiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 18 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Segment 73

Bloc 73 A obligatoire 18 cr.

GRC	1031	3	A	1	j	Introduction à la littérature grecque
HGL	1011	3	A	1	j	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL	2005	3	A	1	j	Méthodes de recherche en antiquité
HST	2108	3	AH	1	j	Rome : des origines aux Antonins
HST	2110	3	H	1	j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT	1031	3	H	1	j	Histoire de la littérature latine

Bloc 73 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue 1 : apprentissage

GRC	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue grecque 1
LAT	1111	3	A	1	s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 73 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langue 2 : apprentissage

+	GRC	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue grecque 2
+	LAT	1121	3	H	1	s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 73 D option minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Langues : lecture de textes

+	GRC	2011	3	A	1	j	Grec intermédiaire
+	GRC	2021	3	H	1	j	Grec avancé (A)
+	GRC	2031	3	H	1	j	Grec avancé (B)
+	LAT	2011	3	A	1	j	Latin intermédiaire
+	LAT	2021	3	H	1	j	Latin avancé (A)
+	LAT	2031	3	H	1	j	Latin avancé (B)

Bloc 73 E option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Littérature

+	GRC	3100	3	A	1	j	Poésie hellénistique
+	GRC	3101	3	A	1	j	Rhétorique et art oratoire
+	GRC	3120	3	H	1	j	Homère et les poètes épiques
+	GRC	3130	3	A	1	j	Les historiens grecs
+	GRC	3140	3	AH	1	j	La tragédie et la comédie
+	GRC	3150	3	A	1	j	Auteurs grecs d'époque impériale
+	GRC	3165	3	H	1	j	Les poètes lyriques
+	GRC	3170	3	H	1	j	Xénophon, Platon et Aristote
+	LAT	3100	3	A	1	j	Poésie didactique latine
+	LAT	3120	3	AH	1	j	Poésie épique latine
+	LAT	3130	3	A	1	j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+	LAT	3140	3	H	1	j	Historiens romains
+	LAT	3150	3	H	1	j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+	LAT	3160	3	AH	1	j	Le théâtre latin
+	LAT	3170	3	H	1	j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 73 F option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Histoire

HGL	1021	3	A	1	j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL	1031	3	H	1	j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL	2000	3	AH	1	j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL	3021	3	A	1	j	Questions d'histoire ancienne
HST	2109	3	A	1	j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST	2111	3	HE	1	j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST	2113	3	H	1	j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST	3104	3	A	1	j	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST	3105	3	H	1	j	Économie et société grecques
HST	3111	3	H	1	j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 73 G option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Archéologie

HGL	2030	3	H	1	j	Archéologie de la préhistoire égéenne	
HGL	2031	3	A	1	j	La Grèce archaïque et classique	
HGL	2032	3	A	1	j	Archéologie du monde hellénistique	
HGL	2050	3	H	1	j	Méthodes et techniques en archéologie	
HGL	2060	3	AH	1	j	Archéologie : Etrurie et monde italique	
HGL	2061	3	A	1	j	Archéologie : République et Haut Empire	
HGL	2062	3	A	1	j	Archéologie : Le Bas Empire	
HGL	2422	6	AHE	1	j	Stage pratique en archéologie	
+	HGL	3040	3	H	1	j	Aspects d'archéologie classique
HGL	3070	3	H	1	j	Architecture et urbanisme romains	

Bloc 73 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Philosophie

PHI	1800	3	A	1	j	Des présocratiques à Aristote
PHI	2800	3	H	1	j	Philosophie grecque : Platon
PHI	2810	3	AH	1	j	Philosophie grecque : Aristote
PHI	2820	3	AH	1	j	Philosophie hellénistique

Bloc 73 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Théorie linguistique et littéraire

FRA	2008	3	A	1	j	Théories et méthodes critiques
FRA	2311	3	H	1	j	Poétique et théorie des genres
FRA	2313	3	H	1	j	Théorie et analyse du récit
FRA	2314	3	H	1	j	Théorie et analyse du discours poétique
FRA	3302	3	A	1	j	Rhétorique et argumentation
FRA	3308	3	H	1	s	Littérature et linguistique
FRA	3314	3	H	1	j	Littérature et philosophie

FRA 3359	3 A 1 j	La recherche en littérature
LCO 1000	3 A 1 j	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3 A 1 j	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3 H 1 js	Théories de la littérature
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
LNG 1955	3 A 1 j	Notions générales de linguistique

Bloc 73 J *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Compléments linguistiques

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ANG 1053	3 E 1 j	English Grammar 2
ANG 1101	3 A 1 j	English Composition 1
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 73 K *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Tutorat

HGL 3170	3 AHE 1 j	Voyage d'études
HGL 3423	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 73 Y *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique

Programme 1-095-4-0

Version 03

Mineure en études classiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'orientation Langues comprend les segments 01 et 74, avec 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix. L'orientation Civilisation comprend les segments 01 et 75, avec 12 crédits obligatoires, 18 à option et 0 au choix.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine	

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Bloc 74 A *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : apprentissage

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 74 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Langues : lecture de textes

+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 74 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Littérature

+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 H 1 j	Xénophon, Platon et Aristote
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 74 D *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et civilisation antique

HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation grégoromane

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 AH 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3 A 1 j	Des présocratiques à Aristote
Bloc 74 Y option minimum 3 cr., maximum 6 cr.		
+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3 H 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Bloc 75 A obligatoire 6 cr.		
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.	
---	--

Langues

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 75 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.	
---	--

Histoire et civilisation

HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation grécoromaine
HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 AH 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2021	3 A 1 j	Racines grecques et latines
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3 A 1 j	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 75 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.	
---	--

Archéologie

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 A 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 AH 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 AE 1 j	Stage pratique en archéologie
HGL 2422	6 AHE 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3170	3 AHE 1 j	Voyage d'études
HGL 3423	3 AHE 1 j	Lectures dirigées

Bloc 75 Y option minimum 0 cr., maximum 6 cr.	
--	--

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3 H 1 j	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3 AH 1 j	Les grandes civilisations
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3 H 1 js	Anthropologie de la religion
ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
HAR 1165	3 H 1 j	Introduction aux arts du monde antique
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-095-7-1 Version 00

Module en langue et culture grecques J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture grecques. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langues

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Civilisation

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation grégoromaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-0

Version 00

Module en langue et culture latines

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

OBJECTIFS

Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

DESTINATAIRES

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent se familiariser avec la langue et la culture latines. Il peut être suivi par l'étudiant en même temps qu'un autre programme.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire, 15 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Langue

LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Civilisation

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1012	3 A 1 j	Civilisation grégoromaine
HST 1031	3 A 1 j	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine

Programme 1-094-1-0

Version 01

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour entrer à la maîtrise en études classiques (option langues et histoire, ou archéologie classique), l'étudiant devra avoir suivi tous les cours du bloc 71B et du bloc 71C.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Bloc 71 I *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Histoire littéraire

GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine

Bloc 71 J *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Langues anciennes

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 K *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Langues : lecture de textes

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 71 L *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Littérature

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3101	3 A 1 j	Rhétorique et art oratoire
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3165	3 H 1 j	Les poètes lyriques
+ GRC 3170	3 H 1 j	Xénophon, Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 71 M *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues modernes

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-166-1-0

Version 00

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A	<i>obligatoire</i>		24 cr.
GRC 1031	3 A 1 j	Introduction à la littérature grecque	
HGL 1011	3 A 1 j	Initiation à l'archéologie grécoromaine	
HGL 2005	3 A 1 j	Méthodes de recherche en antiquité	
HST 1032	3 A 1 j	Histoire du Moyen Âge	
HST 1041	3 A 1 j	L'Europe moderne	
HST 2108	3 AH 1 j	Rome : des origines aux Antonins	
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	
LAT 1031	3 H 1 j	Histoire de la littérature latine	

Bloc 71 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Introduction complémentaire (histoire)

HST 1042	3 H 1 j	L'Europe contemporaine
HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1051	3 A 1 j	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3 H 1 j	Histoire du Canada depuis 1850
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique

Bloc 71 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes (études classiques)

GRC 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3 A 1 s	Initiation à la langue latine 1

Bloc 71 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Langues anciennes (études classiques)

+ GRC 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ LAT 1121	3 H 1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Langues anciennes, lecture de textes (études classiques)

+ GRC 2011	3 A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H 1 j	Grec avancé (A)
+ GRC 2031	3 H 1 j	Grec avancé (B)
+ LAT 2011	3 A 1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H 1 j	Latin avancé (A)
+ LAT 2031	3 H 1 j	Latin avancé (B)

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Sciences auxiliaires (histoire et études classiques)

ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
+ ETM 3202	3 H 1 j	Initiation aux sources médiévales
HST 2001	3 A 1 s	Paléographie
HST 2004	3 A 1 j	Initiation aux méthodes quantitatives
HST 2007	3 A 1 s	Histoire et multimédia
HST 2013	3 H 1 s	Histoire et muséologie
+ LAT 3170	3 H 1 j	Épigraphie latine et droit romain

Bloc 71 G option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Littérature gréco-romaine (études classiques)

+ GRC 3100	3 A 1 j	Poésie hellénistique
+ GRC 3120	3 H 1 j	Homère et les poètes épiques
+ GRC 3130	3 A 1 j	Les historiens grecs
+ GRC 3140	3 AH 1 j	La tragédie et la comédie
+ GRC 3150	3 A 1 j	Auteurs grecs d'époque impériale
+ GRC 3170	3 H 1 j	Xénophon, Platon et Aristote
+ LAT 3100	3 A 1 j	Poésie didactique latine
+ LAT 3120	3 AH 1 j	Poésie épique latine
+ LAT 3130	3 A 1 j	Poésie lyrique et élégiaque latine
+ LAT 3140	3 H 1 j	Historiens romains
+ LAT 3150	3 H 1 j	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
+ LAT 3160	3 AH 1 j	Le théâtre latin

Bloc 71 H option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Histoire de l'Antiquité (histoire)

HGL 1021	3 A 1 j	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3 H 1 j	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3 AH 1 j	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3 A 1 j	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3 H 1 j	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3 H 1 j	Économie et société grecques
HST 3111	3 H 1 j	Systèmes économiques et sociaux à Rome

Bloc 71 I option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Histoire médiévale et moderne (histoire)

ETM 2106	3 AH 1 js	Littérature latine médiévale
+ ETM 2200	3 AH 1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH 1 j	Latin médiéval 2
HST 2125	3 AH 1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H 1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XVIe siècle
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 AE 1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2261	3 A 1 j	Société française d'Ancien Régime
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2272	3 H 1 j	L'Europe du Nord à l'époque moderne
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3130	3 AH 1 j	Culture et société au Moyen Âge
HST 3206	3 A 1 j	Religions et mentalités modernes

Bloc 71 J option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Histoire contemporaine (histoire)

HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2284	3 H 1 j	L'Italie aux XIXe et XXe siècles
HST 2351	3 A 1 j	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3 AH 1 j	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3 AH 1 j	Le XXe siècle américain
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2447	3 A 1 j	Histoire du catholicisme québécois
HST 2490	3 A 1 j	Régionalismes et nationalismes au Canada

Bloc 71 K option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Archéologie gréco-romaine (études classiques)

HGL 2030	3 H 1 j	Archéologie de la préhistoire égéenne
HGL 2031	3 A 1 j	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3 A 1 j	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3 H 1 j	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3 AH 1 j	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3 A 1 j	Archéologie : République et Haut Empire
HGL 2062	3 A 1 j	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3 AE 1 j	Stage pratique en archéologie
+ HGL 3040	3 H 1 j	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3 H 1 j	Architecture et urbanisme romains

Bloc 71 L option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Compléments linguistiques (histoire et études classiques)

+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1911	3 A 1 j	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
+ ALL 1912	3 H 1 j	Lire en allemand 2 (niveau B1)
+ ALL 1913	3 A 1 j	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
+ ANG 1102	3 E 1 j	English Composition 2
+ ANG 1103	3 A 1 j	English Composition 3
+ ANG 1104	3 H 1 j	English Composition 4
+ GRM 1901	3 A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3 A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3 H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3 H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

B.A. spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques

(Voir sous le Département de philosophie.)

Centre d'études médiévales

Directeur : Francis Gingras
 Professeur titulaire au Département des littératures de langue française
 Bureau : C-9083
 Pavillon 3150 Jean-Brillant, tél. : 514-343-7380
 Secrétariat : Hélène Leduc, tél. : 514-343-6486
 Courriel : helene.leduc@umontreal.ca
www.cetmed.umontreal.ca

INTRODUCTION

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales. Les études médiévales se consacrent à la connaissance de la civilisation de l'Europe occidentale et du bassin méditerranéen entre 500 et 1500 ap. J.-C., en prenant en considération l'ensemble des disciplines de ce domaine d'études : histoire, histoire de l'art, latin médiéval, littératures de langues française, anglaise, espagnole et allemande, philosophie et sciences auxiliaires. L'étude de ces dix siècles permet à la fois de mieux comprendre les mutations qui ont

fait passer l'Occident de l'Empire romain au pluralisme des nations, tout en jetant les bases politiques, morales, économiques ou artistiques de notre propre civilisation.

Au 1^{er} cycle, le Centre est responsable des programmes facultaires de la majeure et de la mineure en études médiévales.

Programme 1-150-2-0

Version 01

Majeure en études médiévales

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 9 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire

9 cr.

Introductions

FRA 1100	3 A	1 j	Introduction à la littérature médiévale
HST 1032	3 A	1 j	Histoire du Moyen Âge
PHI 1860	3 A	1 j	Introduction à la philosophie médiévale

Bloc 71 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Latin

+ ETM 2200	3 AH	1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH	1 j	Latin médiéval 2
LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2
+ LAT 2011	3 A	1 j	Latin intermédiaire
+ LAT 2021	3 H	1 j	Latin avancé (A)

Bloc 71 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Outils

ETM 2300	3 AH	1 j	Initiation à la diplomatie médiévale
+ ETM 3202	3 H	1 j	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3 AH	1 j	Sujet spécial
HST 2001	3 A	1 s	Paléographie

Bloc 71 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Histoire médiévale

ETM 2008	3 A	1 j	Archéologie médiévale
ETM 2102	3 AH	1 j	Les institutions médiévales
HST 2125	3 AH	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H	1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XV ^e siècle
HST 2127	3 A	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 AE	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3 AHE	1 j	Histoire des croisades
HST 2181	3 A	1 j	Le monde musulman VIII – XV ^e siècle
HST 3108	3 H	1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3 AH	1 j	Culture et société au Moyen Âge

Bloc 71 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Culture médiévale

+ ALL 2350	3 A	1 j	Perspectives médiévales
ANG 1031	3 A	1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3 H	1 j	The Romance
+ ESP 3212	3 H	1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
ETM 2106	3 AH	1 js	Littérature latine médiévale
ETM 3304	3 AH	1 js	Voyage d'études
FRA 2100	3 A	1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3 H	1 j	Poétiques médiévales
HAR 1080	3 H	1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2070	3 H	1 j	La cathédrale gothique
HAR 3055	3 H	1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3080	3 H	1 j	L'art de cour au XIV ^e siècle
MUL 1103	3 AH	1 j	Histoire de la musique 1
PHI 2865	3 H	1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XII ^e siècles)
PHI 2870	3 AH	1 j	Auteurs médiévaux (XIII ^e – XV ^e siècles)
PHI 3866	3 A	1 j	Problèmes de philosophie médiévale
PHI 3870	3 A	1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
SRL 1090	3 AHE	1 js	L'islam
THL 3045	3 AHE	1 js	Les Pères de l'Église

Bloc 71 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et philologie

+ ALL 2340	3 A	1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3 H	1 j	English Languages since 1066
+ ARA 1901	3 AHE	1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3 AHE	1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3 AH	1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3 AH	1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
+ ESP 3517	3 A	1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3 H	1 j	Espagnol médiéval et classique 2
FRA 1021	3 H	1 j	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3 A	1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3 H	1 j	Grec avancé (A)
LNG 1050	3 AH	1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3 AH	1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2650	3 AH	1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 3240	3 AH	1 j	Philologie romane

Programme 1-150-4-0

Version 06

Mineure en études médiévales

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.

Le cours FRA 1100 doit être suivi dès la 1^{re} année du programme. L'inscription à un cours de latin du bloc 70B doit se faire dès le 1^{er} trimestre.

L'inscription au cours ETM 3304 doit être autorisée par le responsable de programme.

Les cours de sigles ANG et ESP sont dispensés respectivement en anglais et en espagnol.

Le tableau suivant indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

LANGUE LATINE

UdeM – LAT1111 Initiation à la langue latine 1
 UdeM – LAT1121 Initiation à la langue latine 2
 UQÀM – SHM5001 Initiation au latin 1
 UQÀM – SHM5002 Initiation au latin 2

OUTILS

UdeM – HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)
 UQÀM – HIS4023 Lecture des sources manuscrites UdeM

HISTOIRE MÉDIÉVALE

UdeM – HST2125 Le Moyen Âge européen V^e-X^e s.
 UdeM – HST2127 Italie, Moyen Âge et Renaissance
 UdeM – HST2132 Histoire des croisades
 UdeM – HST2181 Le monde musulman, VII^e-XV^e s.
 UdeM – HST3130 Culture et société au Moyen Âge
 UQÀM – HIS4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares
 UQÀM – HIS4225 L'Italie médiévale
 UQÀM – HIS4217 L'Europe des croisades
 UQÀM – HIS4660 Histoire et civilisation monde arabe 622-1516
 UQÀM – HIS4211 Culture et société au Moyen Âge (V^e-XIII^e s.)

CULTURE MÉDIÉVALE

UdeM – PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
 UdeM – SRL1090 Islam
 UQÀM – PHI4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance
 UQÀM – REL2204 Islam

LANGUES ET PHILOGIE

UdeM – ARA1951 Arabe élémentaire
 UdeM – ARA1952 Arabe intermédiaire
 UdeM – GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
 UdeM – GRC1121 Initiation à la langue grecque 2
 UQÀM – ARA1410 Arabe (débutant 1)
 UQÀM – ARA2410 Arabe III : compréhension de documents
 UQÀM – SHM5011 Initiation au grec 1
 UQÀM – SHM5012 Initiation au grec 2

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

OBJECTIFS

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, études littéraires, histoire de l'art, philosophie ou sciences des religions avant tout. Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 6 crédits obligatoires, 24 à option et 0 au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 6 cr.

Introductions

FRA 1100	3 A	1 j	Introduction à la littérature médiévale
UQM 1500	3 AHE	1 j	Intro hist. Moyen Âge(HIS2210)

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Latin

+ ETM 2200	3 AH	1 j	Latin médiéval 1
+ ETM 2201	3 AH	1 j	Latin médiéval 2
LAT 1111	3 A	1 s	Initiation à la langue latine 1
+ LAT 1121	3 H	1 s	Initiation à la langue latine 2

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Outils

ETM 2300	3 AH	1 j	Initiation à la diplomatie médiévale
+ ETM 3202	3 H	1 j	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3 AH	1 j	Sujet spécial
HST 2001	3 A	1 s	Paléographie

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Histoire médiévale

ETM 2008	3 A	1 j	Archéologie médiévale
ETM 2102	3 AH	1 j	Les institutions médiévales
HST 2109	3 A	1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2125	3 AH	1 s	Le Moyen Âge européen Ve – Xe siècle
HST 2126	3 H	1 s	Le Moyen Âge européen Xe – XVe siècle
HST 2127	3 A	1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3 AE	1 j	Histoire religieuse du Moyen Âge

HST 2132	3	AHE 1 j	Histoire des croisades
HST 2181	3	A 1 j	Le monde musulman VIIe – XVe siècle
HST 3108	3	H 1 j	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	AH 1 j	Culture et société au Moyen Âge
UQM 1501	3	AHE 1 j	L'espace au Moyen Âge(HIS4203)
UQM 1502	3	AHE 1 j	L'aventure scandinave(HIS4204)
UQM 1503	3	AHE 1 j	Hist. civ. byzantine (HIS4205)
UQM 1504	3	AHE 1 j	Villes au Moyen Âge(HIS4219)
UQM 1505	3	AHE 1 j	Eur./Guerre cent ans(HIS4220)
UQM 1506	3	AHE 1 j	Act.rech.hist.médiév.(HIS5289)
UQM 1507	3	AHE 1 j	Atel. hist. Moyen Âge(HIS528X)

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Culture médiévale

+ ALL 2350	3	A 1 j	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	A 1 j	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3	H 1 j	The Romance
+ ESP 3212	3	H 1 j	Littérature espagnole du Moyen Âge
ETM 2106	3	AH 1 js	Littérature latine médiévale
ETM 3304	3	AH 1 js	Voyage d'études
FRA 2100	3	A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	H 1 j	Poétiques médiévales
HAR 1080	3	H 1 j	Le Moyen-Âge roman
HAR 2070	3	H 1 j	La cathédrale gothique
HAR 3055	3	H 1 j	L'art du premier millénaire
HAR 3080	3	H 1 j	L'art de cour au XIVe siècle
MUL 1103	3	AH 1 j	Histoire de la musique 1
PHI 1860	3	A 1 j	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	H 1 j	Auteurs médiévaux (Ve – XIIe siècles)
PHI 2870	3	AH 1 j	Auteurs médiévaux (XIIIe – XVe siècles)
PHI 3870	3	A 1 j	Philosophie médiévale arabe et juive
SRL 1090	3	AHE 1 js	L'islam
THL 3045	3	AHE 1 js	Les Pères de l'Église
UQM 1508	3	AHE 1 j	Arts visuels:11e-16e (HAR1820)
UQM 1509	3	AHE 1 j	Textes fond.Moyen Âge(LIT2605)
UQM 1510	3	AHE 1 j	Le pèlerinage (REL1660)

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues et philologie

+ ALL 2340	3	A 1 j	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	H 1 j	English Languages since 1066
+ ARA 1901	3	AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3	AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3	AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3	AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
+ ESP 3517	3	A 1 j	Espagnol médiéval et classique 1
+ ESP 3518	3	H 1 j	Espagnol médiéval et classique 2
FRA 1021	3	H 1 j	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	A 1 s	Initiation à la langue grecque 1
+ GRC 1121	3	H 1 s	Initiation à la langue grecque 2
+ GRC 2011	3	A 1 j	Grec intermédiaire
+ GRC 2021	3	H 1 j	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	AH 1 j	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	AH 1 j	Histoire de la langue française
+ LNG 2650	3	AH 1 j	Philologie 1 : ancien et moyen français
+ LNG 3240	3	AH 1 j	Philologie romane

Programmes interfacultaires

Certains programmes interdisciplinaires sont non seulement facultaires, puisqu'ils ne relèvent pas d'un département unique, mais même interfacultaires puisqu'ils font appel aux enseignements et aux ressources de plusieurs facultés, et sont sous la juridiction conjointe de celles-ci.

Programme 1-482-5-0

Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

S

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.

Programme 1-961-5-0

Version 01

Certificat en sciences des religions

J

Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions, et géré par cette dernière.

Faculté de droit

INTRODUCTION

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de professeurs, d'étudiants et de programmes, ainsi qu'au plan de l'intensité de ses activités de recherche et de son rayonnement, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 54 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dans une vingtaine de programmes et options de programme.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et de ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche, plus que centenaire, qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à la reconnaissance du droit comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de droit
Pavillon Maximilien-Caron
3101, chemin de la Tour
H3T 1J7

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124
Télécopieur : 514 343-2199
Courriel : recrutement@droit.umontreal.ca
www.droit.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Guy Lefebvre

Vice-doyenne aux études et au développement académique : Élise Charpentier
Vice-doyen à la recherche et aux communications : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-doyen à la vie facultaire et aux affaires externes : Benoît Moore
Secrétaire de la Faculté : Marie-Claude Rigaud

Adjointe au doyen : Kim Francoeur

Adjoint à la vice-doyenne aux études et au développement académique : Patrik Maheux

Adjoint au vice-doyen à la recherche et aux communications : Martin Scully

Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps

Directrice administrative : Manon Boyer

Coordinatrice du Diplôme de droit notarial : Sylvie Berthold

Directeur de l'option Fiscalité de la LL. M. : Benoît Moore

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC (CRDP)

Directeur : Karim Benyekhlef

Le Centre de recherche en droit public, inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 15 chercheurs réguliers,

32 chercheurs associés et 60 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays.

Les travaux réalisés au CRDP sont centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement.

Ces axes couvrent les dimensions changeantes de la normativité juridique contemporaine. On y aborde le droit en tant que forme du lien social. Les recherches qui y sont menées regroupent des équipes formées, selon le cas, de trois à soixante-dix chercheurs. Plusieurs projets reposent sur la collaboration de chercheurs étrangers. Il s'agit pour l'essentiel d'équipes composées d'universitaires issus de disciplines, de laboratoires, d'institutions, de facultés et de départements différents. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les travaux menés au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par l'animation d'un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1^{er} cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance au Regroupement stratégique *Droit changements et gouvernance*, reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec une quinzaine de centres de recherche associés.

Le CRDP accueille également six chaires de recherche :

- Chaire de recherche du Canada en identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées, titulaire Jean-François Gaudreault-DesBiens
- Chaire d'excellence de l'Université de Montréal en droit de la sécurité et des affaires électroniques, titulaire Vincent Gautrais
- Chaire Jean-Monnet en droit de l'Union européenne, titulaire Nanette Neuwahl
- Chaire en information juridique de la Faculté de droit, Université de Montréal, titulaire Daniel Poulin
- Chaire en gouvernance et en droit des affaires, titulaire Stéphane Rousseau
- Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, titulaire Pierre Trudel.

Depuis 15 ans, le Centre de recherche en droit public contribue de façon particulière à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment grâce à la revue juridique en ligne *Lex Electronica*.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.crdp.umontreal.ca

CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (CDACI)

Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. La mission du CDACI consiste à contribuer au développement des connaissances en droit des affaires et du commerce international par ses recherches, et aussi à accroître les connaissances des juristes et des non-juristes qui interviennent dans ces domaines, par des initiatives de formation. La mission du CDACI est à la fois intellectuelle, économique et sociale, puisque le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes. La Faculté de

droit souhaite ainsi souligner l'importance que revêt le droit des affaires dans notre société, tout en en faisant un des axes prioritaires de développement.

Dans cette perspective, le CDACI a activement collaboré à la création d'une option Droit des affaires dans le cadre du programme de maîtrise. Ce programme d'études s'ajoute à celui de la maîtrise en droit, option Fiscalité, offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit.

Le CDACI accueille la Chaire de recherche en droit des affaires et du commerce international également dirigée par le professeur Stéphane Rousseau.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs titulaires

Stéphane Beaulac, LL. M., Ph. D. (Cambridge)
 Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)
 Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard), vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification
 Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)
 Patrice Deslauriers, D.É.A. (Paris), LL. M. (Montréal)
 Isabelle Duplessis, LL. M., LL. D. (Montréal)
 Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa), titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées
 Vincent Gautrais, LL. M., LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques
 Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)
 Gérald Goldstein, maîtrise en droit, D.É.S.S. (Paris I), LL. M., D.C.L. (McGill)
 Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston.), LL. M., S.J.D. (Pennsylvania)
 Jean Hétu, LL. M. (Harvard)
 France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)
 Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)
 Pierre-Claude Lafond, LL. D. (Montpellier 1)
 Suzanne Lalonde, Ph. D. (Cambridge)
 Jean Leclair, LL. M. (Montréal)
 Brigitte Lefebvre, D.D.N., LL. M. (Montréal), Ph. D. (Paris II), titulaire de la Chaire du notariat
 Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)
 Thérèse Leroux, Ph. D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)
 Didier Lluelles, D.É.S. (Paris), MRSC
 Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.É.A. droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil
 Michel Morin, M. Sc. économie (UQAM), LL. B. (Montréal)
 Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat (Institut Universitaire Européen)
 Pierre Noreau, M. Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)
 Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
 Danielle Pinard, LL. M. (Londres)
 Daniel Poulin, LL. M., M. Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique
 Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en gouvernance et droit des affaires
 Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)
 Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)
 Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D. Phil. (Oxford)
 Gilles Trudeau, S.J.D. droit du travail (Harvard), MSRC
 Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)
 Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.É.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab.), doctorat d'État (Paris II)

Professeurs agrégés

Élise Charpentier, D.S.U., D.É.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)
 Emmanuel Sibidi Darankoum, D.É.A., D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)
 Renée-Claude Drouin, LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)
 Konstantia Koutouki, LL. M. (Ottawa), LL. D. (Montréal)
 Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
 Louise-Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée de la Faculté à titre de vice-doyenne et de Secrétaire de la Faculté des arts et des sciences
 Hélène Trudeau, D.É.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Paul Daly, B.C.L., LL. M. (Cork), LL. M. (Pennsylvanie), Ph. D. (Cambridge)
 Marie Annik Grégoire, LL. B., LL. M. (Montréal), D.C.L. (McGill)
 Noura Karazivan, B.C.L., LL. B. (McGill), LL. M. (Leiden)
 Amissi Manirabona, LL. L. (Université nationale du Bénin), LL. M., LL. D. (Montréal)
 Sophie Morin, LL. B. (Montréal), LL. M. (McGill), LL. D. (Montréal)
 Catherine Piché, LL. L. (Ottawa), LL. B. Common Law (Dalhousie), LL. M. (New York), D.C.L. (McGill)

Hervé A. Prince, Licence, LL. M. (Gironde), Diplôme de formation supérieure, D.É.A. (Paris), LL. D. (Laval-Bordeaux)
 Marie-Claude Rigaud, B.C.L., LL. B. (McGill), doctorat en droit (Paris)
 Martine Valois, LL. B. (Montréal), LL. M. (Harvard), LL. D. (Montréal)
 Nicolas Vermeys, LL. B., LL. M., LL. D. (Montréal)
 Han-Ru Zhou, LL. B. (Montréal), LL. M. (Harvard), D. Phil. (Oxford)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MSRC
 Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)
 Pierre F. de Ravel d'Esclapon, LL. M. (Harvard)
 Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)
 Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall)
 Christine Gagnon, D.D.N., LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
 Bartha Maria Knoppers, D.É.A. (Panthéon-Sorbonne), B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), LL. D. (Panthéon-Sorbonne)
 Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph. D. (Baltimore)
 Anne-Marie LaRosa, LL. B. (Montréal), D.É.S.S., LL. D. (Genève)
 Ejan Mackaay, LL. B., LL. M. (Amsterdam), LL. M. (Toronto), Doctorat en droit (Amsterdam)
 J.J. Michel Robert, Licence en droit (Montréal)
 José Woehrling, Licence (Strasbourg), LL. M. (Montréal), LL. M. (Strasbourg)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Pierre Ciotola, Pierre-André Côté, Hélène Dumont, Jacques Frémont, André Lajoie, Ejan Mackaay, Pierre Martineau, Patrick A. Molinari, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau, Adrian Popovici, Guy Rocher, Louise Viau, José Woehrling

BIBLIOTHÈQUE

Direction : Linda Patry

Bibliothécaires de référence : Chantal Lemay, Michèle Leroux, Julia Smocot, Stéphanie Pham-Dang

Responsable des services de prêt / Prêt réseau / PEB : Amélie Bernard

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire. Ils peuvent y combler leurs besoins d'information en consultant les ouvrages cités par les professeurs, y effectuer leurs travaux pratiques et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La Bibliothèque offre des services de référence et de consultation. Afin d'assurer la disponibilité immédiate de tous les ouvrages, le lecteur a libre accès aux rayons et se documente dans la salle de lecture même. Pour favoriser une plus grande disponibilité des ouvrages, le prêt de documentation aux étudiants du 1^{er} cycle est limité à trois jours. Les professeurs et étudiants des cycles supérieurs jouissent par ailleurs de privilèges de prêt plus étendus. La Bibliothèque comporte 600 places assises et plusieurs salles de travail en équipe sont disponibles.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de la collection sont le droit civil des pays de langue française, les droits de l'homme, et le droit lié aux nouvelles technologies. On y trouve également les ouvrages de base et de référence d'autres juridictions telles celles de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union européenne. De plus, la Bibliothèque offre l'accès à la majorité des bases de données juridiques et possède une vaste collection de périodiques et de livres électroniques.

Des bibliothécaires de référence détenant une formation en droit sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs recherches et offrir des activités de formation documentaire.

L'aménagement physique de la bibliothèque est remarquable. Le hall d'entrée et l'espace de référence ont été rénovés offrant ainsi des locaux plus fonctionnels. Les étudiants de doctorat disposent d'une salle de travail comportant 20 places et les étudiants de maîtrise ont une salle pouvant accueillir une trentaine d'étudiants simultanément. La Bibliothèque met à la disposition de ses usagers une quarantaine d'ordinateurs, dont dix portables qui peuvent être empruntés pour usage sur place. La Bibliothèque héberge également le laboratoire informatique de la Faculté de droit comptant près de quarante postes. De plus, la Bibliothèque est dotée du réseau sans fil, ce qui permet aux usagers de la communauté universitaire d'accéder à l'Internet et notamment à toutes les ressources électroniques de la Bibliothèque.

PRIX¹**Prix destinés aux étudiants de 1^{re} année**

- Prix Berthelot (fondement de droit – 100 \$)
- Prix BCF (premier en 1^{re} année – 500 \$)
- Prix Davies (premier en 1^{re} année – 1 000 \$)
- Prix Larue & Leduc (droit pénal général – 100 \$)
- Prix Lord Reading Law Society (excellence en droit constitutionnel – 200 \$)
- Prix Réjane-Laberge-Colas (droit de la famille – 1 000 \$)
- Prix Sir-Lomer-Gouin (deuxième en 1^{re} année – 50 \$)
- Prix Wilson & Lafleur (droit civil – 250 \$)

Prix destinés aux étudiants de 2^e et 3^e années

- Prix Adolphe-Mailhot (Barreau de Montréal) (deuxième en 2^e année – 500 \$)
- Prix du Barreau de Montréal (droit civil – 500 \$)
- Prix du Barreau de Montréal (droit des affaires – 500 \$)
- Prix du Barreau du Québec (premier en 2^e année – 1 000 \$)
- Prix Bélanger Sauvé (droit administratif – 1 500 \$)
- Prix Bereskin & Parr (propriété intellectuelle – 500 \$)
- Prix Bernard-Taillefer (deuxième en droit administratif – 500 \$)
- Prix Crochetière, Pétrin (droit des sûretés et enregistrement – 1 000 \$)
- Prix Dufresne Hébert Comeau (droit municipal – 500 \$)
- Prix Jacques-Fortin (droit pénal – 250 \$)
- Prix Francis-Fauteux (Barreau de Montréal) (droit municipal – 100 \$)
- Prix Frank-R.-Scott (droit constitutionnel – 300 \$)
- Prix Goldenberg (libertés publiques – 150 \$)
- Prix Harry-Batshaw (libertés publiques – 150 \$)
- Prix Herbert-Marx (rédaction juridique – 500 \$)
- Prix Jacques-Fortin (droit pénal – 250 \$)
- Prix Jacques-Perron (excellence à la clinique juridique – 1 500 \$)
- Prix Joseph-Blain (initiation à la recherche juridique – 200 \$)
- Prix de la Justice participative (Barreau du Québec) modes alternatifs de résolution des conflits – 500 \$)
- Prix Lavery, de Billy (droit du travail – 500 \$; droit de l'environnement – 500 \$)
- Prix Leroux, Côté & Burrogano (droit des biens et des contrats – 500 \$)
- Prix Lucien-Béliveau (concours de la Coupe Gale – 500 \$)
- Prix Robinson Sheppard Shapiro (droit des assurances – 1 000 \$)
- Prix Rodolphe-Lemieux (droit international public – 100 \$)
- Prix Spiegel Sohmer (droit fiscal et commercial – 1 000 \$)

Prix destinés aux bacheliers

- Médaille de la Faculté (premier au baccalauréat)
- Prix des professeurs en droit (premier au baccalauréat – 2 500 \$)
- Prix du Barreau de Montréal (deuxième au baccalauréat – 900 \$)
- Prix Pérodeau (deuxième au baccalauréat – 100 \$)

PROGRAMMES D'ÉCHANGES

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étudiants avec plusieurs universités d'Europe et d'Amérique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes bilatérales signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de la China University of Political Science and Law à Pékin, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, à l'Université de Bologne en Italie, aux universités de Genève et de Neuchâtel en Suisse, à Pompeu Fabra à Barcelone en Espagne, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine, à la City University à Hong Kong, ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Une entente avec cette dernière permet aux bacheliers en droit de l'Université de Montréal d'obtenir le baccalauréat en common law après une année d'étude à Osgoode Hall.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit à tous les cours du bloc 70A, sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1^{re} année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2^e cycle de la Faculté de droit.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres. La scolarité maximale est de sept années depuis la 1^{re} inscription ou, s'il y a eu reconnaissance de crédits, depuis l'inscription la plus ancienne parmi celles ayant conduit à une reconnaissance de crédits.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en droit (LL. B.).

Objectifs

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste : 1) qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit; 2) qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions; 3) qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit; 4) qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente; 5) qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits; 6) qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit; 7) qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

¹ Les montants des prix sont approximatifs.

Structure du programme

Ce programme totalise 101 crédits dont 62 obligatoires, de 33 à 39 à option, et de 0 à 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *35 cr.*

DRT 1001	2 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1010	3 AHE 1 j	Fondements du droit 1
DRT 1022	3 AHE 1 j	Fondements du droit 2
DRT 1221	3 AHE 1 j	Obligations 1
DRT 1222	3 AHE 1 j	Obligations 2
DRT 1223	3 AHE 1 j	Obligations 3
DRT 1224	3 AHE 1 j	Personnes physiques et famille
DRT 1225	3 AHE 1 j	Biens
DRT 1501	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel 2
DRT 1505	3 AH 1 j	Droit pénal 1
DRT 1901	3 H 1 j	Développement des habiletés du juriste 1

Bloc 70 B *obligatoire* *27 cr.*

DRT 2001	3 AHE 1 j	Interprétation des lois
DRT 2100	3 AHE 1 j	Droit international public général
DRT 2231	3 AHE 1 j	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232	3 AHE 1 j	Droit judiciaire privé 2
DRT 2401	3 AHE 1 j	Droit des affaires 1
DRT 2402	3 AHE 1 j	Droit des affaires 2
DRT 2501	3 AHE 1 j	Droit administratif général
DRT 2505	3 AHE 1 j	Droit pénal 2
DRT 2902	3 A 1 j	Développement des habiletés du juriste 2

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Systèmes juridiques et fondements théoriques

DRT 3001	3 AHE 1 j	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3 AHE 1 j	Droit constitutionnel comparé
DRT 3003	3 AHE 1 j	Éléments de common law
DRT 3004	3 AHE 1 j	Histoire du droit
DRT 3005	3 AHE 1 j	Sociologie du droit
DRT 3006	3 AHE 1 j	Théories du droit
DRT 3007	3 AHE 1 j	Philosophie du droit
DRT 3008	3 AHE 1 j	Théorie économique du droit
DRT 3009	3 AHE 1 j	Éthique et systèmes normatifs
DRT 3010	3 AHE 1 j	Éthique et droit
DRT 3011	3 AHE 1 j	Droit des autochtones
DRT 3012	3 AHE 1 j	Anthropologie du droit
DRT 3013	3 AHE 1 j	Droit de l'Union européenne
DRT 3014	3 AHE 1 j	Chari'ah, le droit islamique
DRT 3021	3 AHE 1 j	Droit comparé avancé 1
DRT 3022	3 AHE 1 j	Droit comparé avancé 2
DRT 3023	3 AHE 1 j	Droit comparé avancé 3
DRT 3031	3 E 1 j	Système juridique chinois

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 24 cr.*

Droit international

DRT 3101	3 AHE 1 j	Aspects jur. de la coop. internat. can.
DRT 3102	3 AHE 1 j	Institutions internationales
DRT 3103	3 AHE 1 j	Dr. internat. des droits de la personne
DRT 3104	3 AHE 1 j	Droit international privé
DRT 3105	3 AHE 1 j	Dr. des relations économiques internat.
DRT 3106	3 AHE 1 j	Dr. des transactions commerc. internat.
DRT 3107	3 AHE 1 j	Droit international de la mer
DRT 3108	3 AHE 1 j	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3 AHE 1 j	Droit international des conflits
DRT 3121	3 AHE 1 j	Droit international avancé 1
DRT 3122	3 AHE 1 j	Droit international avancé 2
DRT 3123	3 AHE 1 j	Droit international avancé 3
DRT 3124	3 AHE 1 j	Droit international avancé 4
DRT 3131	3 E 1 j	Aspects internationaux du droit chinois

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Droit civil

DRT 3201	3 AHE 1 j	Assurances
DRT 3202	3 AHE 1 j	Vente, louage et mandat

DRT 3203	3 AHE 1 j	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3 AHE 1 j	Successions
DRT 3205	3 AHE 1 j	Sûretés
DRT 3206	3 AHE 1 j	Modes altern. de résolution des conflits
DRT 3207	3 AHE 1 j	Appel et procédures spéciales
DRT 3208	3 AHE 1 j	Exécution des jugements
DRT 3221	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 1
DRT 3222	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 2
DRT 3223	3 AHE 1 j	Droit civil avancé 3
DRT 3231	3 AHE 1 j	Droit judiciaire privé avancé

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Droit des affaires

DRT 3401	3 AHE 1 j	Faillite et insolvabilité
DRT 3402	3 AHE 1 j	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403	3 AHE 1 j	Financement de l'entreprise
DRT 3404	3 AHE 1 j	Droit bancaire
DRT 3406	3 AHE 1 j	Propriété intellectuelle
DRT 3407	3 AHE 1 j	Droit des valeurs mobilières
DRT 3421	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 1
DRT 3422	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 2
DRT 3423	3 AHE 1 j	Droit des affaires avancé 3

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Droit public et droit pénal

DRT 3501	3 AHE 1 j	Droit municipal
DRT 3502	3 AHE 1 j	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3 AHE 1 j	Libertés publiques
DRT 3504	3 AHE 1 j	Tribunaux administratifs
DRT 3505	3 AHE 1 j	Preuve et procédure pénales
DRT 3506	3 AHE 1 j	Pénologie
DRT 3507	3 AHE 1 j	Fondements de la responsabilité pénale
DRT 3521	3 AHE 1 j	Droit public avancé 1
DRT 3522	3 AHE 1 j	Droit public avancé 2
DRT 3523	3 AHE 1 j	Droit public avancé 3
DRT 3524	3 AHE 1 j	Droit public avancé 4
DRT 3531	3 AHE 1 j	Droit pénal avancé 1
DRT 3532	3 AHE 1 j	Droit pénal avancé 2

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 18 cr.*

Droit du travail et droit social

DRT 3601	3 AHE 1 j	Arbitrage des griefs
DRT 3602	3 AHE 1 j	Contrat individuel de travail
DRT 3603	3 AHE 1 j	Rapports collectifs de travail
DRT 3604	3 AHE 1 j	Dr. de la santé et de la séc. au trav.
DRT 3605	3 AHE 1 j	Droit de la sécurité sociale
DRT 3621	3 AHE 1 j	Droit du travail avancé

Bloc 70 I *option* *minimum 0 cr., maximum 12 cr.*

Droit fiscal

DRT 3701	3 AHE 1 j	Fondements du régime fiscal
DRT 3702	3 AHE 1 j	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3703	3 AHE 1 j	Planification fiscale
DRT 3711	3 AHE 1 j	Droit fiscal avancé

Bloc 70 J *option* *minimum 0 cr., maximum 30 cr.*

Cours thématiques

DRT 3801	3 AHE 1 j	Droit de la concurrence
DRT 3802	3 AHE 1 j	Droit des sciences biologiques
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
DRT 3804	3 AHE 1 j	Droit de l'environnement
DRT 3805	3 AHE 1 j	Dr. de l'information et de la comm.
DRT 3806	3 AHE 1 j	Droit des professionnels
DRT 3807	3 AHE 1 j	Droit de la consommation
DRT 3808	3 AHE 1 j	Droit du cyberespace
DRT 3809	3 AHE 1 j	Droit du transport
DRT 3810	3 AHE 1 j	Droit de la santé
DRT 3811	3 AHE 1 j	Droit et politiques publ. de la jeunesse

Bloc 70 K *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Formation pratique

+ DRT 3910	3 AH 1 j	Sém. de recherche et rédaction
+ DRT 3911	3 AH 1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+ DRT 3912	3 AH 1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits

+ DRT	3913	3 AH	1 j	Tribunal-école
+ DRT	3914	3 AH	1 j	Clinique juridique
+ DRT	3915	3 AH	1 j	Concours interne de plaidoiries
+ DRT	3916	3 AH	1 j	Stage de recherche 1

Bloc 70 L option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation pratique complémentaire

+ DRT	3910	3 AH	1 j	Sém. de recherche et rédaction
+ DRT	3911	3 AH	1 j	Sém. de gestion de cas pratiques
+ DRT	3912	3 AH	1 j	Sém. modes altern. de sol. des conflits
+ DRT	3913	3 AH	1 j	Tribunal-école
+ DRT	3914	3 AH	1 j	Clinique juridique
+ DRT	3915	3 AH	1 j	Concours interne de plaidoiries
+ DRT	3916	3 AH	1 j	Stage de recherche 1
+ DRT	3940	3 AH	1 j	Concours interne techn. de plaidoiries
+ DRT	3941	3 AH	1 j	Stage 1 en milieu communautaire
+ DRT	3942	3 AH	1 j	CyberTribunal-école
+ DRT	3943	3 AH	1 j	Stage aux Éditions Thémis
+ DRT	3944	3 AH	1 j	Stage à la Revue québ. de droit internat
+ DRT	3945	3 AH	1 j	Stage à la revue Lex electronica
+ DRT	3946	3 AH	1 j	Stage au Centre de formation pratique
+ DRT	3947	3 AH	1 j	Assistanat de recherche 1
+ DRT	3948	3 AH	1 j	Assistanat de recherche 2
+ DRT	3949	3 E	1 j	Stage en milieu professionnel
+ DRT	3951	3 AH	1 j	Activité pratique complémentaire 1
DRT	3953	3 AH	1 j	Activité pratique complémentaire 2
+ DRT	3965	3 AH	1 j	Concours externe de plaidoiries
+ DRT	3966	3 AH	1 j	Stage de recherche 2
+ DRT	3990	3 AH	1 j	Concours externe techn. de plaidoiries
+ DRT	3991	3 AH	1 j	Stage 2 en milieu communautaire

Bloc 70 W option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Cheminement honor

DRT	6525	3 AHE	1	Philosophie du droit
DRT	6530	3 AHE	1	Sociologie du droit
+ DRT	6565	2 A	1	Fondements et méthodes de la Common Law
+ DRT	6566	3 A	1	Contrats ("Contracts")
+ DRT	6567	3 A	1	Responsabilité civile ("Torts")
+ DRT	6568	3 A	1	Biens immobiliers ("Real Property")
+ DRT	6569	3 A	1	Procédure civile
+ DRT	6570	3 AH	1	Droit des obligations-Problèmes choisis
+ DRT	6571	3 AH	1	Droit des biens – Éléments commerciaux
+ DRT	6572	3 AHE	1	"Remedies" en droit public et privé
+ DRT	6573	3 AH	1	Fiducies et successions (Trusts-Estates)
+ DRT	6576	3 AH	1	Droit constitutionnel américain
+ DRT	6581A	3 AH	1	Common Law avancée
DRT	6800A	3 AHE	1	Droit civil avancé
DRT	6820A	3 AHE	1	Droit commercial avancé
DRT	6830B	3 AHE	1	Droit international public avancé
DRT	6830H	3 AHE	1	Droit international public avancé
DRT	6835A	3 AHE	1	Droit du travail avancé
DRT	6845A	3 AHE	1	Droit constitutionnel avancé
DRT	6845C	3 AHE	1	Droit constitutionnel avancé
DRT	6859A	3 E	1	Droit comparé avancé
DRT	6860B	3 AHE	1	Droit pénal avancé
DRT	6882A	3 AHE	1	Droit des biotechnologies avancé
DRT	6910	3 AHE	1	Transactions commerc. internationales 1
DRT	6920	3 AHE	1	Financement de l'entreprise
DRT	6950	3 AHE	1	Droit international privé avancé
DRT	6965C	3 AHE	1	Droit des affaires avancé
DRT	6965H	3 AHE	1	Droit des affaires avancé
DRT	6965L	3 AHE	1	Droit des affaires avancé

Faculté de l'éducation permanente

INTRODUCTION

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) offre des programmes de formation initiale ou de perfectionnement, spécialement conçus pour les professionnels et les adultes engagés sur le marché du travail ou qui souhaitent effectuer un retour aux études.

Avec ses enseignants issus des milieux professionnels, elle offre une trentaine de programmes, certificats et modules, qualifiants, interdisciplinaires, innovateurs et adaptés aux enjeux sociaux contemporains.

La Faculté porte une attention particulière à maintenir la pertinence de ses programmes en établissant un dialogue soutenu entre le monde académique, les acteurs des milieux professionnels et la communauté. Elle maintient l'équilibre entre théorie et pratique dans un enseignement universitaire. Pour ce faire, elle procède à des évaluations systématiques et à des mises à jour périodiques de ses cours et de ses programmes, dans le but d'en améliorer constamment la qualité et d'en accroître la pertinence. Ainsi, les certificats et les modules demeurent à la fine pointe de l'évolution des pratiques et des connaissances.

En outre, la FEP crée un milieu favorable au retour aux études. Tous les moyens sont mis en œuvre pour faciliter l'intégration et le succès des étudiants à l'Université : service d'accueil et de renseignements, service personnalisé et de conseil en formation, séances d'accueil, encadrement par les responsables de programmes et les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, cours de propédeutique, de français, d'anglais et de méthode de travail intellectuel.

Plus de 11 000 étudiants fréquentent ce milieu vivant et dynamique de formation et l'enrichissent de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles. Par sa taille, la Faculté de l'éducation permanente est la deuxième plus grande faculté de 1^{er} cycle à l'Université de Montréal et la plus grande faculté spécialement dévolue à l'enseignement des adultes au Québec.

La plupart des programmes étant multi et inter disciplinaires, la FEP entretient une collaboration étroite avec les facultés disciplinaires de l'Université. Elle donne ainsi à ses étudiants un plein accès aux multiples ressources d'une grande université, tout en tenant compte de leurs contraintes et de leurs réalités particulières.

Selon leurs besoins et leurs disponibilités, certains étudiants peuvent opter pour une formation courte reconnue par un certificat décerné par l'Université de Montréal, ou obtenir un baccalauréat en combinant trois certificats. Ce baccalauréat peut être la combinaison de certificats de la Faculté de l'éducation permanente ou inclure les certificats, mineurs ou majeurs d'autres facultés, de nos écoles affiliées ou même d'autres universités.

Pour faciliter aux étudiants l'atteinte de leurs objectifs, la majorité des programmes de la Faculté sont offerts sur les campus de l'Université, à Montréal, à Laval, à Longueuil et à Terrebonne. Plus d'une trentaine de cours peuvent aussi être suivis à distance. Pour les besoins des entreprises, des professionnels et du grand public, la Faculté offre également de la formation professionnelle continue non créditée.

Les cours de la Faculté de l'éducation permanente sont principalement offerts le soir et les week-ends. Les étudiants s'inscrivent aux programmes, généralement à temps partiel. Par ailleurs, certains de nos certificats sont accessibles à temps plein.

DIRECTION

Doyen : Christian Blanchette

Vice-doyenne aux études: Monique Kirouac

Secrétaire : Yves Tousignant

Directeur de la gestion des programmes : Richard St-Onge

Directrice de la formation professionnelle : Florence Bordage

Directeur de la gestion des opérations académiques : Pierre Saulnier

Directeur du Bureau d'études et de développement : N.

Directrice des communications et du marketing : Diane Chalifour

Directrice administrative : Jacinthe Boutin

Directeur de la formation à distance : Bruno Ronfard

Directrice de l'École de langues : Biba Fakhouri

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS À LA FACULTÉ

Depuis plusieurs années, la FEP met en œuvre divers moyens pour accueillir ses étudiants et faciliter leur cheminement dans l'institution.

Cet accueil revêt diverses formes : Service d'accueil et de renseignements où le candidat s'adresse pour recevoir la documentation et les renseignements pertinents; entrevues avec des responsables de programmes; séances d'accueil en début

de session; cours d'appoint permettant de mieux bénéficier du programme d'études de son choix.

Pour obtenir des renseignements sur les programmes d'études, les activités de la Faculté, l'admission, l'inscription, les salles de cours, etc., composer le 514-343-6090 ou le 1 800 363-8876, ou se présenter au 3^e étage du Pavillon 3744, rue Jean-Brillant.

CONSEIL EN FORMATION

Le Conseil en formation est un service individualisé et gratuit qui appuie le candidat dans la recherche du programme qui correspond le mieux à son projet personnel ou professionnel. En une rencontre d'environ une heure, l'un de nos conseillers en formation vous aide à :

- faire le bilan de vos acquis de formation et d'expérience
- préciser vos objectifs de formation
- établir une stratégie de formation
- identifier les ressources internes et externes (programmes, facultés, institutions).

Pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller en formation, le jour ou le soir, s'adresser au Service d'accueil et de renseignements.

Service d'accueil et de renseignements

Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, 3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
lundi au vendredi
9 h à 17 h
Tél. : 514-343-6090
Ligne sans frais : 1-800-363-8876
Télécopieur : 514-343-2275
Courriel : info@fep.umontreal.ca

Adresse postale

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

FORMATION UNIVERSITAIRE À DISTANCE

La Faculté de l'éducation permanente offre des cours crédités en formation à distance, notamment en gérontologie (tous les cours du Certificat peuvent être suivis à distance), en toxicomanies, en santé communautaire, en publicité, en français écrit, etc. Les cours s'orchestrent autour d'un matériel pédagogique bien structuré (imprimés, CD-ROM, DVD et Internet). La Faculté rend ainsi accessible à domicile une formation universitaire, et l'étudiant bénéficie d'un encadrement tout au long de sa démarche d'apprentissage.

FORMATION HORS CAMPUS

Plusieurs cours des programmes de la Faculté sont offerts aux campus de l'UdeM à Laval, à Longueuil et à Terrebonne. Quelques programmes le sont également ailleurs en province.

FORMATION CONTINUE

www.fep.umontreal.ca/formationcontinue

Depuis 1990, la Formation continue de la Faculté de l'éducation permanente répond aux besoins des personnes œuvrant dans les organisations et les entreprises.

Tenant compte de leur expérience professionnelle, la Formation continue favorise la mise à jour et l'enrichissement de leurs connaissances et le développement de leurs compétences.

FRAIS FACULTAIRES

Révision du dossier d'admission	25 \$
Gestion d'examen différé	15 \$
Révision de l'évaluation finale (par cours, remboursables si la note est majorée)	15 \$
Recouvrement des travaux ou des examens par courrier	10 \$

Frais pour le test de français 60 \$

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais trimestriels indiqués ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP)*	27 \$
AGEEFEP Fonds de défense juridique	1 \$
Radio étudiante	1 \$

RÈGLEMENT RELATIF AUX CONSEILS DE PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

I-Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

- la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
- la coordination des ressources;
- l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
- la rétroaction du milieu et des usagers.

II-Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

- 2.1** précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
- 2.2** participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
- 2.3** produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
- 2.4** propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
- 2.5** fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

III-Composition

- 3.1** le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
- 3.2** le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);
- 3.3** quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du programme. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;
- 3.4** deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études. Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;
- 3.5** deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;
- 3.6** une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;
- 3.7** le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.

3.8 les membres des Conseils de programmes sont assujettis aux mêmes règles de conduite sur les conflits d'intérêt que les membres du Conseil de la Faculté et, à ce titre, doivent compléter annuellement la déclaration à cet effet.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

IV-Durée du mandat

4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

V-Convocation

5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins une fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;

5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;

5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

VI-Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

VII-Ordre du jour et procès-verbaux

7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;

7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;

7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

VIII-Rapport synthèse - fonctionnement des conseils de programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

IX-Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987. La présente version a été adoptée le 16 janvier 2008.

Programme d'accès aux études universitaires

Programme 1-955-4-6

Version 00

ACCÈS-FEP

Responsable : Carine Nassif-Gouin, tél. : 514-343-6090 ou 1-800-363-8876, paeu-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme ACCÈS-FEP, le candidat doit :

- posséder une expérience de travail d'au moins trois années après un secondaire complété. L'expérience sera évaluée au regard des conditions d'admission du programme visé.
- le cas échéant, le candidat peut être invité à se présenter à une entrevue ou à subir un ou des tests d'admission.

Autre condition

- Présenter une lettre d'intention.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

*Adresse géographique: Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419, tél. : 514-343-7733

Adresse postale : Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) (voir section 2 – Connaissance du français).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours AEG 3137G, PPL 3040 et VIO 2015.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'évaluation de la connaissance de la langue française (test de français d'admission) ou de la maîtrise de la langue française (TFLM ou test des programmes de communication de la FEP le cas échéant) peut entraîner l'obligation de suivre et réussir de deux à quatre cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle). Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 8.5 Transfert de cours

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme ACCÈS-FEP.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Objectifs

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FEP, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

Destinataires

Ce programme s'adresse à la personne admissible dans un programme d'études universitaires, mais qui ne peut y être admise en raison d'une formation scolaire insuffisante. Le programme peut aussi répondre aux besoins spécifiques de formation de candidats mis en probation ou qui ont été exclus de leur programme.

Structure du programme

Le programme totalise 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A

obligatoire

9 cr.

Perfectionnement méthodologique

EDP 1010	3 AHE 1 js	Elaboration projet de rech.
EDP 1030	3 AHE 1 js	Prat. résolution probl.
EDP 1050	3 AHE 1 js	Quest. actuelles dom. études

Bloc 70 B

option

minimum 3 cr., maximum 15 cr.

Perfectionnement complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
+ ANS 1040T	3 AHE 1 js	Writing Workshop
ANS 1100T	3 AHE 1 js	English Communication Skills
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
STT 1901	3 AHE 1 js	Statistique sciences sociales
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Certificats

Programme 1-226-5-1

Version 00

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, com-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en communication appliquée, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Remarque

Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et, pour certains cours, les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Le programme ne peut toutefois être jumelé à la Majeure ou à la Mineure en sciences de la communication offertes par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1) Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

Destinataires

Ce certificat s'adresse aux étudiants qui recherchent un programme d'introduction générale à la communication appliquée. Il intéressera également ceux qui n'ont pas une idée suffisamment précise sur leur orientation dans l'un des grands domaines d'étude en communication offerts à la Faculté de l'éducation permanente.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation	
COM 1600G	3 AHE 1 s	Communication et médias de masse	
RED 2010	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Médias et communications appliquées

COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
+ EDP 2500	3 AHE 1 js	Communication interactive en entreprise
JOU 1100	3 AHE 1 js	Le journalisme : évol./persp.
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 1000	3 AHE 1 js	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Communication et gestion

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3 AHE 1 js	Gestion de projets (3047001)
PBT 2210	3 AHE 1 js	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Informatique et nouvelles technologies

IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia

INU 1001	3 AH 1 s	Introduction à l'information numérique
RED 2040	3 AHE 1 s	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1

Version 00

Certificat en coopération internationale

Responsable : Carine Nassif-Gouin., tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ppl-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en coopération internationale, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole pertinente (attestation requise).

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes les apprentissages réalisés dans le programme.

Destinataires

Ce programme multidisciplinaire de premier cycle universitaire s'adresse aux candidats ayant complété une formation universitaire initiale dans un domaine pertinent, ou aux candidats ayant complété un DEC général ou technique et qui détiennent une expérience professionnelle d'une année.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PPL 1040	3 AHE 1 js	Enjeux et perspectives de la coop. int.	
PPL 2025	3 AHE 1 js	Dynamique de la coopération	
PPL 3010	3 AHE 1 js	Coopération et interculturelisme	
+ PPL 3060	3 AHE 1 js	Activité d'intégration	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 15 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	---------------------------------------

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

PPL 2028	3 AHE 1 js	Citoyenneté et développement
PPL 2030	3 AHE 1 js	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3 AHE 1 js	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2050	3 AHE 1 js	Santé et développement
PPL 2065	3 AHE 1 js	Éducation et développement
PPL 3014	3 AHE 1 js	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3 AHE 1 js	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3 AHE 1 js	Approches et enjeux du dévelop. durable
PPL 3035	3 AHE 1 js	Économie sociale et solidaire
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PPL 3065	3 AHE 1 js	Pratiques de développement endogène
PPL 3075	3 AHE 1 js	Atelier thématique
PPL 3075Y	3 AHE 1 js	Conflits, paix, coop. et développement
PPL 3075Z	3 AHE 1 js	Gouvernance, corruption et développement
PPL 3080	3 AHE 1 js	Grands enjeux contemporains
PPL 3080Y	3 AHE 1 js	Écoles d'été du CÉRIUM
PPL 3080Z	3 AHE 1 js	Quest. actuelles en santé en coop. int.

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation complémentaire

ANT 3044	3 H 1 js	Anthropologie et développement
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
PHE 1001	3 AHE 1 js	Introduction à la philanthropie
POL 1600	3 AHE 1 j	Relations internationales
POL 2510	3 AHE 1 j	Les organisations internationales
POL 2830	3 AH 1 j	L'Amérique latine
POL 2850	3 AH 1 j	Enjeux politiques en Afrique
POL 3010	3 AH 1 j	Les relations Nord-Sud
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PPL 3045	3 AHE 1 js	Accommodement raisonnable
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux

Programme 1-065-5-0

Version 05

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, cri-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de criminologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder des connaissances et trois années d'expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en criminologie

L'étudiant désireux de poursuivre des études en criminologie après l'obtention du Certificat de criminologie peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé offert par l'École de criminologie. Cependant, l'admission à ce programme est contingentée et conditionnelle à la réussite des cours de mathématiques : MATH 307, 337 ou 360-300 offerts au CEGEP, ou STT 1901 ou STT 1971 offerts à l'Université, de même que de certains cours du Certificat. L'étude des dossiers est déterminante quant à l'admission.

Maîtrise en criminologie

Pour être admissible à la Maîtrise en criminologie, l'étudiant titulaire d'un Baccalauréat doit obligatoirement avoir suivi, dans son Certificat, les cours suivants : CRI 1050G, 1100G, 1151G, 1600G et 3213G.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique. 1) La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime. 2) L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

Destinataires

Le Certificat de criminologie accueille des adultes en situation de travail oeuvrant dans des milieux ou dans des situations où se pose la question criminelle.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Fondements de la criminologie

CRI 1050G	3 AHE 1 s	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3 AHE 1 s	Psychocriminologie

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Méthodologie

CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
CRI 1600G	3 AHE 1 s	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3213G	3 AHE 1 s	Initiation aux méthodes qualitatives

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 15 cr.*

La criminologie comme champ disciplinaire

CRI 1001G	3 AHE 1 s	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1151G	3 AHE 1 s	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 2410G	3 AHE 1 s	Pénologie

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

L'intervention criminologique

CRI 2015G	3 AHE 1 s	Relation d'aide en criminologie
CRI 2455G	3 AHE 1 s	Personnalité criminelle 1
+ CRI 3800G	3 AHE 1 s	Principes d'évaluation clinique
+ JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues

Bloc 70 E *option* *minimum 0 cr., maximum 15 cr.*

Cours thématiques

CRI 2014G	3 AHE 1 s	Problèmes de criminologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
CRI 3301G	3 AHE 1 s	Sociopolitique de la police
CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
CRI 3341G	3 AHE 1 s	Drogues et criminalité
CRI 3415G	3 AHE 1 s	Mesures pénales communautaires
CRI 3420G	3 AHE 1 s	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3 AHE 1 s	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3495G	3 AHE 1 js	Criminels et troubles mentaux
CRI 3900G	3 AHE 1 s	Justice des mineurs
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	An. crim.:enq. criminelle
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-325-5-0

Version 06

Certificat en droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, drt-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en droit, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC; et
- posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme collégial.

Base universitaire

- avoir terminé une majeure ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

EXTRAIT DE L'ENTENTE ENTRE LA FACULTÉ DE DROIT ET LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Les cours du Certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Ceci, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le Certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en 2^e année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1^{er} juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le Certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix.

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire, soit une formation sur certains aspects généraux du droit, soit une formation davantage orientée vers le monde des affaires ou vers le secteur public et parapublic.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de sigle DRT dont 21 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A	obligatoire		12 cr.
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	

Segment 70 Orientation I : droit général

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 71 Orientation II : droit des affaires

Bloc 71 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
Bloc 71 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	
DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal	
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise	
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence	
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation	

Segment 72 Orientation III : droit public

Bloc 72 A	obligatoire		9 cr.
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
Bloc 72 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal	
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques	
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs	
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail	
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail	
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques	
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement	
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.	
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels	
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-962-5-0

Version 00

Certificat d'études individualisées

Responsable : Fabienne Coudari, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, cei-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'études individualisées (CEI), le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Base universitaire

- avoir à son actif des études universitaires dans un programme (module, mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- posséder des connaissances et une expérience appropriée à la concentration choisie au Certificat d'études individualisées.

Autres conditions obligatoires

- selon la concentration ou le module choisi, d'autres conditions peuvent s'appliquer; se référer aux conditions d'admission du programme « parent ».
- compléter le questionnaire d'analyse de candidature qui permet au candidat de définir ses attentes et ses besoins.
- élaborer avec le responsable du programme le projet de formation qui tienne compte des intérêts et des besoins personnels et professionnels du candidat. Le projet de formation doit respecter le cadre du programme : le Certificat d'études individualisées est composé, en partie, d'une concentration généralement de 15 crédits de cours (exceptionnellement de deux concentrations). L'étudiant complète le Certificat par des cours choisis dans la banque de cours de la Faculté de l'éducation permanente et des autres facultés, écoles et départements de l'Université sous réserve de la disponibilité des cours et de l'accord des autorités concernées.

Conditions relatives à la langue française

CONCENTRATIONS JOURNALISME, PUBLICITÉ, RÉDACTION, RÉDACTION ET COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES

- Pour être admissible, le candidat doit se soumettre au test de français particulier à la concentration. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente pour en connaître la date. Cet avis tient lieu de convocation.

AUTRES CONCENTRATIONS

- Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :
 - soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
 - soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur de la concentration suivie, laquelle découle du secteur auquel est associé le certificat parent.

OBJECTIFS

En offrant ce certificat, la Faculté prend une initiative qui vise à favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter.

DESTINATAIRES

Ce programme intéresse toute personne qui veut atteindre des objectifs de formation précis et particuliers.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat permet aux étudiants de construire leur programme selon leurs besoins de formation professionnelle ou personnelle. Il comprend une concentration complétée par d'autres cours correspondant aux objectifs de formation des étudiants. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Définition de la concentration

La concentration est constituée soit de cours appartenant à un programme existant, soit de cours appartenant à un même champ d'études.

Le module, tel que défini à l'article 2.2C du Règlement des études de 1^{er} cycle, peut tenir lieu de concentration.

Le libellé du Certificat fait mention de la concentration qui en fait partie.

Lorsqu'un module tient lieu de concentration, on peut faire une demande d'admission au module et, une fois celui-ci terminé, faire une demande d'admission au Certificat d'études individualisées; on peut aussi faire une demande d'admission simultanée au module et au Certificat d'études individualisées, ce qui permet aux candidats de s'inscrire en même temps aux cours du module et aux autres cours choisis.

Restrictions

L'étudiant ne peut demander l'admission à une concentration du certificat d'études individualisées relevant d'un certificat, d'une mineure ou d'une majeure déjà complétés.

Sauf exception, l'étudiant ne peut s'inscrire, dans le cadre du Certificat d'études individualisées, à plus de 15 crédits de cours d'un même sigle ou d'un même certificat ou d'une même mineure ou d'une même majeure.

L'étudiant ne peut choisir plus de neuf crédits de cours complémentaires provenant de cours qu'il n'aurait pas faits dans un certificat, une mineure ou une majeure déjà complétés.

Dans un baccalauréat composé de trois certificats, le présent certificat ne peut être associé au Certificat de culture et civilisation ou à la Mineure arts et sciences de la Faculté des arts et des sciences. Voir article 2.2B du Règlement des études de 1^{er} cycle.

CONCENTRATIONS ET MODULES FACULTAIRES

Pour la description de la structure de programme des concentrations et modules facultaires, consulter le site FEP à l'adresse suivante : www.fep.umontreal.ca/cei/concentrations/index.html

CONCENTRATIONS

- Anglais langue seconde
- Anglais langue des affaires
- Coopération internationale
- Criminologie
- Perfectionnement en français langue étrangère (réservé exclusivement aux étudiants non-francophones)
- Gérontologie

Gestion appliquée à la police et à la sécurité
 Gestion philanthropique
 Intervention auprès des jeunes
 Intervention dans les groupes et les organisations
 Journalisme
 Petite enfance et famille
 Publicité
 Rédaction
 Rédaction et communication
 Relations industrielles
 Relations interculturelles et diversités
 Relations publiques
 Santé communautaire
 Santé et sécurité du travail
 Santé mentale
 Toxicomanies
 Victimologie

MICROPROGRAMME

Droit

MODULES

Bureautique – offert conjointement avec la FAS
 Gestion des services de santé et des services sociaux
 Initiation à la programmation – offert conjointement avec la FAS
 Initiation au multimédia – offert conjointement avec la FAS
 Programmation Internet – offert conjointement avec la FAS
 Rédaction : principes et pratique

CONCENTRATIONS ET MODULES INTERFACULTAIRES**HEC MONTRÉAL***Concentrations*

Affaires internationales
 Gestion des opérations et de la logistique
 Gestion des ressources humaines
 Management
 Marketing

Le candidat peut prendre, comme concentration dans le cadre du CEI, une de ces concentrations sous réserve des contraintes suivantes :

- le maximum de cours à prendre à HEC Montréal ne doit pas dépasser 15 crédits;
- remplir les exigences et les conditions requises par HEC Montréal pour suivre les cours de la concentration ou du module choisie.

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES*Modules*

Administration des systèmes informatiques
 Langue et culture : allemandes, anglaises, arabes, catalanes, chinoises, hispaniques, italiennes, japonaises, latines, portugaise (et culture lusophone), néo-helléniques, russes
 Multimédia
 Programmation
 Relations ethniques

Le candidat doit demander à la Faculté des arts et des sciences l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES*Modules*

Évaluation de la santé et interventions
 Soins d'urgence

Le candidat doit demander à la Faculté des sciences infirmières l'admission au module souhaité, en plus de son admission au CEI.

Programme 1-821-5-1

Version 00

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, fls-responsable@fep.umontreal.ca

Le microprogramme de 1^{er} cycle en droit est associé à un module.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en français langue seconde pour non-francophones, le candidat doit :

Base DEC

- être non francophone et titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Autres conditions

- Les étudiants admis au programme sont convoqués à une séance d'accueil obligatoire et, ultérieurement, à une rencontre individuelle avec un responsable. Lors de cette rencontre, le responsable évalue si le candidat a atteint le niveau d'entrée requis.
- Le candidat qui n'a pas atteint le niveau 2 réussi tant à l'oral qu'à l'écrit devra suivre un ou des cours de mise à niveau (niveaux 1 et 2 à l'oral ou à l'écrit). Ces cours sont considérés hors programme. Le candidat ayant déjà atteint les objectifs du programme, tant à l'oral qu'à l'écrit, ne peut être admis au certificat.
- Les étudiants du Certificat sont exclus des dispositions de l'article 3.4 du Règlement des études de 1^{er} cycle touchant la connaissance du français.

Remarque

Les étudiants peuvent obtenir la date de la séance d'accueil obligatoire en composant le 514-343-6179 ou en consultant le site du programme www.fep.umontreal.ca/francais

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui a peu ou pas de connaissance préalable du français doit suivre de 3 à 12 crédits de cours de français des niveaux 1 et 2 préalablement à l'inscription aux cours du Certificat. Ces cours sont hors programmes.

Les cours des blocs A, B et C doivent être suivis en début de programme.

Les cours FRS 1250 ou 1251 (bloc A) ou FRS 1500 ou 1501 (bloc B) et FRS 1252 (bloc C) ou leur équivalent sont préalables aux cours de perfectionnement des blocs D, E, F et G.

L'étudiant doit obligatoirement suivre, en fin de programme, au moins six crédits du bloc G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Assurer les apprentissages fondamentaux en français afin : 1) de rendre accessible aux non-francophones la poursuite d'études universitaires en français; 2) de leur donner les moyens linguistiques de fonctionner en français dans leur domaine professionnel respectif; 3) de leur permettre de parfaire les connaissances nécessaires à la réalisation de projets futurs; 4) de permettre aux nouveaux arrivants de fonctionner en français dans la société québécoise.

Destinataires

Ce programme s'adresse à tout adulte non francophone désireux de maîtriser la langue parlée et écrite en vue d'une insertion aux études, professionnelle et sociale.

Structure du programme

Ce programme comporte 30 crédits de cours à option. Les cours des blocs A, B et C constituent des apprentissages fondamentaux. Le Certificat en français langue seconde pour non-francophones (30 crédits) comprend les cours de langue seconde de niveaux 3 à 6 (blocs A, B, C, D, E), les cours d'application de la langue seconde (blocs F et G), ainsi que les cours disciplinaires (bloc G). Les cours du bloc B sont des cours intensifs. Le test de classement est obligatoire et permet d'orienter l'étudiant vers les cours appropriés à son niveau de maîtrise de la langue. Dans le cas d'un étudiant admis au programme qui n'aurait que peu ou pas de connaissance préalable du français, le certificat pourrait comporter de 33 à 42 crédits, de 3 à 12 crédits étant hors programme. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Communication orale

+ FRS 1230	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 3
+ FRS 1231	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 3
+ FRS 1240	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 4
+ FRS 1241	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 4
+ FRS 1250	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 5
+ FRS 1251	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 5
+ FRS 1260	3 AHE 1 js	Communication orale. Niveau 6
+ FRS 1261	3 AHE 1 js	Étude pratique du français oral 6

Bloc 70 B option minimum 0 cr., maximum 24 cr.

Cours intensifs

+ FRS 1300	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 3
+ FRS 1301	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 3
+ FRS 1400	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 4
+ FRS 1401	6 AHE 1 js	Étude prat. du français oral, écrit 4
+ FRS 1500	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 5
+ FRS 1501	6 AHE 1 js	Pratique du français oral et écrit 5
+ FRS 1601	6 AHE 1 js	Communication orale et écrite. Niveau 6

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Communication écrite

+ FRS 1232	3 AHE 1 js	Communication écrite. Débutant 2
+ FRS 1242	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 1
+ FRS 1252	3 AHE 1 js	Communication écrite. Intermédiaire 2

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication orale, niveau avancé

+ FRS 1263	3 AHE 1 js	Compréhension de l'oral – avancé 3
+ FRS 1273	3 AHE 1 js	Expression orale. Avancé 3

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Communication écrite, niveau avancé

+ FRS 1262	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 1
+ FRS 1272	3 AHE 1 js	Grammaire et expression écrite. Avancé 2

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Outils pour la poursuite des études universitaires

+ FRS 1264	3 AHE 1 js	L'information: compréhension et synthèse
------------	------------	--

Bloc 70 G option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formation complémentaire

+ FRS 1150	3 AHE 1 js	Français langue des affaires
+ FRS 1269	6 AHE 1 js	Projet personnalisé d'intégration

HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
QCF 1050	3 A 1 j	Introduction au Québec
QCF 1960	3 AHE 1 j	Culture et société, Québec contemporain
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec
SOL 1970G	3 AHE 1 s	Sociologie du Québec

Programme 1-377-5-0

Version 03

Certificat de gérontologie

Responsable : *Ignace Olazabal (intérim), tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ger-responsable@lep.umontreal.ca*

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de gérontologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées dans le domaine des services aux personnes âgées, soit 3 ans d'expérience en présence d'une année de formation collégiale ou d'une attestation d'études collégiales, ou 5 ans d'expérience sans formation spécifique après le secondaire.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Certificat à distance

Pour répondre aux besoins actuels, le Certificat de gérontologie est également offert à distance. Les cours obligatoires sont offerts à distance ainsi que tous les cours identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours obligatoires doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir un programme multidisciplinaire d'études d'ordre théorique et pratique en gérontologie. Sensibiliser les étudiants à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective des personnes âgées. I – Permettre à l'étudiant, dans le cadre multidisciplinaire du programme : a) d'approfondir sa connaissance du vieillissement humain; b) d'étudier et d'analyser divers phénomènes liés à la situation des personnes âgées; c) de mieux connaître les milieux d'intervention et les ressources communautaires; d) de développer ses capacités d'observation et d'analyse critique des théories, des interventions, des institutions et des politiques face au vieillissement; e) d'identifier diverses méthodes d'intervention en vue de leur utilisation opportune. II – Maintenir la possibilité que l'étudiant puisse suivre quelques cours en salle de classe, lieu d'échanges et de réflexion.

Destinataires

La priorité sera accordée aux personnes engagées directement, à titre d'intervenants ou de responsables dans un milieu gérontologique. La possibilité demeure d'admettre au certificat toute autre personne qui, de par son travail, son expérience ou son projet de perfectionnement, désire obtenir une formation en gérontologie.

Structure du programme

Ce programme totalise 6 crédits de cours obligatoires, aussi offerts à distance (EDP 1001D, GER 1000D), de 21 à 24 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. BLOC 70A - omission du cours GER1000, voir site ETUDES à jour.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*
EDP 1001 3 AHE 1 s Méthode de recherche en sc. hum. et soc.

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Notions fondamentales

GER 1016D	3 AHE 1	Physiologie et vieillissement
GER 1020	3 AHE 1 js	Anthropologie sociale du vieillissement
GER 1040D	3 AH 1	Épidémiologie et vieillissement
PSY 1995	3 A 1 s	Psychologie du vieillissement

Bloc 70 C *option* *minimum 15 cr., maximum 18 cr.*

Pratiques et thématiques spécifiques

+	GER 2015D	3 AHE 1 js	Alimentation et vieillissement
+	GER 2017	3 AHE 1 js	Médicaments et vieillissement
+	GER 2019D	3 AHE 1	Activités physiques et vieillissement
	GER 2021D	3 AHE 1	Santé mentale et vieillissement
	GER 2022	3 AHE 1 js	Le mourir (approche multidisciplinaire)
	GER 2037	3 AHE 1 js	Milieux de travail gérontologiques
	GER 3042D	3 AH 1	Planification de la retraite
	GER 3045	3 AHE 1 js	Problématique liée au vieillissement
	GER 3045D	3 AH 1	Déficits cognitifs
	GER 3046D	3 AHE 1	Le grand âge
	GER 3065D	3 AH 1	Femmes et vieillissement
	GER 3065Y	3 AHE 1 js	La sécurité des aînés dans la société
	GER 3065Z	3 AHE 1 js	La relation d'aide en gérontologie
+	GER 3090	3 AHE 1 js	Projets spéciaux en gérontologie

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-066-5-0

Version 03

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, *gsp-responsable@tep.umontreal.ca*

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente d'au moins deux ans; ou
- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC), d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou d'un diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC) relié au travail policier ou de sécurité et posséder une expérience pertinente d'au moins trois ans.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole pertinente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- présenter une lettre de recommandation d'un spécialiste du domaine.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes : 1) procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure; 2) entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure; 3) communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe; 4) maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure; 5) effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel; 6) entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure; 7) utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problèmes découlant de la sécurité intérieure; 8) procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

Destinataires

Ce programme s'adresse au personnel d'encadrement et aux agents aspirant à un poste de gestionnaire dans les services de police et de sécurité privée; au personnel des services de sécurité des entreprises et des organismes privés, publics et parapublics; aux intervenants du milieu judiciaire; aux professionnels aspirant à des fonctions d'encadrement dans ces services; aux cadres et professionnels intéressés par la sécurité intérieure.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
GSP 1100	3 AHE 1 js	Communication appliquée en séc. int.	
GSP 1200	3 AHE 1 js	Exploitation de l'information séc. int.	
GSP 2100	3 AHE 1 js	Planif. et org. en séc. int.	
+ GSP 2200	3 AHE 1 js	Dir. et contrôle en séc. int.	
GSP 2300	3 AHE 1 js	Gest. d'éq. de trav. séc. int.	
+ GSP 2500	3 AHE 1 js	Vision strat. dynam./séc. int.	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Formation spécifique

GSP 1040	3 AHE 1 js	Gestion des tech. en séc. int.
GSP 1160	3 AHE 1 js	Gestion de projet en séc. int.
GSP 1300	3 AHE 1 js	Réseau./parten. en séc. int.
GSP 1400	3 AHE 1 js	Gest./mes. d'urg. en séc. int.
GSP 1700	3 AHE 1 js	Séc. int./droits individuels
GSP 2360	3 AHE 1 js	Contextes émotion./leadership
GSP 2370	3 AHE 1 js	An. risque opport sécur.int.
GSP 2600	3 AHE 1 js	Questions de sécurité intérieure
GSP 2600Z	3 AHE 1 js	An. crim.:enq. criminelle
GSP 3010	3 AHE 1 js	Résolution des problèmes en séc. int.
GSP 3020	3 AHE 1 js	Éthique appliquée en sécurité intérieure

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Perfectionnement professionnel

+ GSP 2600V	3 AHE 1 js	Intégr. des princ./prat. prof.
+ GSP 2600W	3 AHE 1 js	Intégration des tech. prof.

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation connexe

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3 AHE 1 s	Formes particulières de crimes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SIP 2080	3 H 1 j	La sécurité privée
SIP 3090	3 A 1 j	Le renseignement

Programme 1-631-5-2

Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, gsss-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente d'un an dans le domaine de la santé et des services sociaux; ou
- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du programme dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et démontrer la pertinence du programme dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion des services de santé et des services sociaux adaptées à la réalité complexe d'un réseau en constante mutation. À la fin de ce programme, l'étudiant sera capable : d'exercer son rôle de gestionnaire en s'appuyant sur ses compétences personnelles et professionnelles; de gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; d'organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; d'établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; de favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; de prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives; d'établir un projet de développement professionnel sur la base d'aspirations reliées à une carrière en gestion.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

Développement personnel et professionnel du gestionnaire

ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
ASA 2050G	3 AHE 1 js	Le changement : une opportunité
+ ASA 3050G	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Gestion de l'offre de services

ASA 1910G	3 AHE 1 js	Organisation du travail
ASA 2000G	3 AHE 1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA 2150G	3 AHE 1 js	Information de gestion
ASA 3150G	3 AHE 1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE 1 js	Droit et éthique en gestion

Bloc 70 C option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Leadership et communication

ASA 2010G	3 AHE 1 js	Gestion des ressources humaines
ASA 2350G	3 AHE 1 js	Leadership et influence
ASA 3350G	3 AHE 1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE 1 js	Mobiliser une équipe de travail

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire

ASA 2220G	3 AHE 1 js	Problématiques liées à la gestion
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
HEC 3061	3 AHE 1 js	Intro informat. gest.(3070006)

Programme 1-067-5-0

Version 01

Certificat en gestion philanthropique

Responsable : Caroline Bergeron (congé) / Patrice Leroux (intérim), tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, phe-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en gestion philanthropique, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC; et
- posséder une année d'expérience pertinente.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre base d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriée à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Dans la perspective d'un baccalauréat par association de programmes, le certificat pourrait notamment être jumelé aux mineures ou certificats de l'Université ou de HEC Montréal suivants :

- **Intervention** : Coopération internationale, Action communautaire, Théologie; Science des religions appliquées.
- **Communication** : Communication appliquée, Publicité, Relations publiques.
- **Santé** : Santé communautaire, Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, Santé et sécurité au travail.
- **Gestion** : Gestion des services de santé et des services sociaux, Relations industrielles, Administration, Analyse des processus organisationnels, Gestion des projets, Leadership organisationnel, Gestion du marketing, Gestion des ressources humaines.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES — DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie.

Plus spécifiquement, le programme vise à 1) acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique; 2) comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie; 3) développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique; 4) développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie; 5) acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation; 6) appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

Destinataires

Ce programme pluridisciplinaire de 30 crédits universitaires est destiné aux personnes qui travaillent dans le domaine de la philanthropie ou qui souhaitent y faire carrière. Complémentaire à une formation initiale en gestion, en santé, en sciences sociales, en communication, en intervention psychosociale ou autres, cette formation spécialisée s'adresse aux candidats désirant acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de leur rôle d'administrateur ou de professionnel au sein d'organisations philanthropiques et communautaires.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option. Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

HEC 3006	3 AHE 1 js	Management (3040092)
PHE 1001	3 AHE 1 js	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3 AHE 1 js	Cadre et normes en contexte philanthrop.
PHE 3000	3 AHE 1 js	Stratégies de développement
+ PHE 3030	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B *option* minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques spécifiques

HEC 3062	3 AHE 1 js	Gestion de projets (3047001)
HEC 3077	3 AHE 1 js	Compt.fin./an.ét.fin.(3090006)
PBT 3000X	3 AHE 1 js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3001Z	3 AHE 1 js	Les commandites
PHE 2020	3 AHE 1 js	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3 AHE 1 js	Les événements bénéfiques
PHE 3010	3 AHE 1 js	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020	3 AHE 1 js	Atelier thématique lié à la philanthrop.
PHE 3020Z	3 AHE 1 js	Rech. analyse gest. de l'info et données

Bloc 70 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PBT 3001X	3 AHE 1 js	Publicité directe
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
RED 2010	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel
REP 2150	3 AHE 1 js	Relations publiques Marketing
+ REP 2500	3 AHE 1 js	Relations avec les milieux

Programme 1-373-5-0

Version 02

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Luc Hébert, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, jes-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an dans un domaine pertinent et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat peut se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance

Le Certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours JES 1000 doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de Certificat en intervention auprès des jeunes vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui devrait permettre aux étudiants de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant, d'une part, et d'acquérir les outils nécessaires à l'intervention dans une perspective interdisciplinaire, d'autre part. Compétences : Adopter une pratique réflexive dans l'intervention auprès des jeunes, incluant la connaissance de soi comme intervenant et la capacité de réfléchir sur sa pratique; Intervenir de façon structurée et adaptée à la problématique et à son contexte, incluant l'évaluation d'un problème, d'une situation et de son contexte et l'utilisation des stratégies d'intervention structurées; Travailler en complémentarité avec d'autres intervenants dans un contexte d'interdisciplinarité.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux intervenants auprès des jeunes, dans le réseau de la santé et des services sociaux : infirmières, travailleurs sociaux, techniciens spécialisés dans des domaines pertinents, etc. Il s'adresse aussi aux intervenants du réseau communautaire, du réseau de la justice, du réseau de l'éducation (professionnels non enseignants en particulier), ainsi qu'à toute personne désireuse de développer les compétences essentielles en intervention auprès des jeunes.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *12 cr.*

Fondements de l'intervention

JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3 AHE 1 js	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3 AHE 1 js	Processus d'évaluation et d'intervention
+ JES 3010	3 AHE 1 js	Activités de synthèse

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Pratiques de l'intervention

CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
CRI 3900G	3 AHE 1 s	Justice des mineurs
+ JES 1020	3 AHE 1 js	Stage d'observation
JES 2005	3 AHE 1 js	Jeunes et famille
JES 2007	3 AHE 1 js	Jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
JES 2009	3 AHE 1 js	Jeunes et sexualité
JES 2012	3 AHE 1 js	Les jeunes et le monde du travail
JES 2014	3 AHE 1 js	Atelier thématique
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3 AHE 1 js	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
JES 2016Z	3 AHE 1 js	Le décrochage scolaire
+ JES 2017Y	3 AHE 1 js	Évaluation de la délinquance des jeunes
+ JES 3020	3 AHE 1 js	Stage d'intervention
SME 2044	3 AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2470D	1 AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2580D	1 AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1 AHE 1	La réduction des méfaits

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
PEF 2710D	3 AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 1966	3 AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
REL 2330	3 A 1 js	Cultures et spirit. des jeunes
SRL 2515	3 AHE 1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SVS 3807	3 H 1 j	Jeunesse et action communautaire
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.

Programme 1-422-5-0

Version 00

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, idi-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat d'intervention en déficience intellectuelle, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au programme; ou
- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et posséder une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure ou baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder une année d'expérience de travail rémunéré ou bénévole dans un domaine pertinent, attestations requises.
- Le candidat se verra imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Exposer l'étudiant à une formation interdisciplinaire en déficience intellectuelle qui lui permettra de mieux évoluer dans un contexte communautaire en constante mutation, de savoir naviguer dans la complexité, avec comme objectif ultime de permettre la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle dans leur communauté. Ce programme permettra en outre à l'étudiant : de développer une réflexion critique et éthique sur sa pratique professionnelle; de développer ses stratégies d'intervention auprès des clients présentant une déficience intellectuelle et auprès de leur réseau familial en tenant compte de la diversité et de la complexité des problématiques rencontrées; de s'outiller pour relever les défis inhérents au contexte de travail communautaire; de s'enrichir des réflexions des autres, de partager sa vision, de découvrir individuellement et collectivement d'autres façons de faire et d'être.

Destinataires

Les intervenants de divers réseaux publics (centres jeunesse, CLSC, centres de réadaptation, milieux scolaires, services de garde au préscolaire, centres hospitaliers spécialisés, organismes communautaires de la région métropolitaine et des régions environnantes) et ceux qui oeuvrent dans les organisations désireux contribuer au rehaussement du niveau de compétences de leurs intervenants compte tenu de la complexité de l'intervention dans des milieux ouverts.

Structure du programme

Le programme totalise 15 crédits obligatoires, 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

IDI 1010	3	AHE 1	js	Fondements théoriques de la DI
IDI 1020	3	AHE 1	js	Regard systémique sur les familles
IDI 1030	3	AHE 1	js	Intervention en réseau
IDI 2010	3	AHE 1	js	Les enjeux de l'intervention en DI
+ IDI 3000	3	AHE 1	js	Activités de synthèse et d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques spécifiques et pratiques reliées

IDI 2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
IDI 2030	3	AHE 1	js	Comportements excessifs et intervention
IDI 2040	3	AHE 1	js	Troubles envahissants du développement
IDI 3010	3	AHE 1	js	Groupe de codéveloppement
IDI 3020	3	AHE 1	js	Atelier thématique
IDI 3020Z	3	AHE 1	js	Viellissement et DI

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle
PSY 1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
SVS 1363	3	A 1	j	Problèmes sociaux
SVS 2378	3	AH 1	j	Intervention communautaire
VIO 2015	3	AHE 1	js	Résolution de conflits

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-405-5-0

Version 04

Certificat en journalisme

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, jou-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en journalisme, le candidat doit :

Base universitaire

- avoir réussi un minimum de 60 crédits universitaires (dans un programme de baccalauréat ou de majeure ou dans des programmes de mineures ou de certificats) ou faire la preuve d'une formation équivalente.
- réussir le test de français particulier à ce programme. Le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site de la Faculté de l'éducation permanente, www.fep.umontreal.ca/tests.html, pour en connaître la date. **Cet avis tient lieu de convocation.**
- présenter un curriculum vitae.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est limitée. Le dossier est étudié par la Faculté qui tient compte du dossier scolaire, de la pertinence des études antérieures et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle.

Remarque

En fonction du résultat au test de français, la Faculté peut imposer au candidat admis de suivre et de réussir un cours préalable : FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent. Ce cours est considéré comme hors programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. Ce programme ne peut être terminé en moins de 3 trimestres réguliers.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou un cours équivalent.

Le cours JOU 1400 La presse écrite et en ligne est préalable aux cours JOU 2101 Atelier de presse écrite, JOU 2400 Le journalisme en ligne et JOU 2500 Le journaliste-pupitreur.

Le cours JOU 1500 La presse audiovisuelle est préalable aux cours JOU 2201 Atelier de radio et JOU 2350 Atelier de presse télévisée.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 9 cr.

Notions fondamentales

JOU 1100	3 AHE 1 js	Le journalisme : évol./persp.
JOU 1200	3 AHE 1 js	Méthodes journalistiques
JOU 1300	3 AHE 1 js	Déontologie du journalisme

Bloc 70 B *obligatoire* 6 cr.

Introduction aux ateliers

JOU 1400	3 AHE 1 js	La presse écrite et en ligne
JOU 1500	3 AHE 1 js	La presse audiovisuelle

Bloc 70 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Ateliers de presse

+ JOU 2101	3 AHE 1 js	Atelier de presse écrite
+ JOU 2201	3 AHE 1 js	Atelier de radio
+ JOU 2350	3 AHE 1 js	Atelier de presse télévisée
+ JOU 2400	3 AHE 1 js	Le journalisme en ligne
+ JOU 2500	3 AHE 1 js	Le journaliste-pupitreur

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation à l'esprit critique

JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
JOU 2410	3 AHE 1 s	Analyse critique du traitement de l'info
JOU 2510	3 AHE 1 js	Thématique particulière

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Intégration

+ JOU 3400	3 AHE 1 js	Stage en entreprise
JOU 3500	3 AHE 1 js	Travail dirigé

Bloc 70 F *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Disciplines complémentaires

+ ANS 1305	3 AHE 1 js	Reading and writing (3b)
COM 2540G	3 AHE 1 js	Pratiques de la photographie
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
RED 2201	3 AHE 1 s	Écriture et médias
RED 3000	3 AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

Programme 1-253-5-0

Version 01

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, pef-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF 1050 en début de programme.

La Faculté recommande fortement de suivre le cours optionnel PEF 2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance.

Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF 1200, PEF 3200W et MSO 2180G du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en petite enfance et famille : intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Notions fondamentales

PEF 1050	3 AHE 1 js	Le dévelop./l'enfant 0-5 ans
PEF 2060	3 AHE 1 js	Obsér. et éval. de l'enfant
PEF 3050	3 AHE 1 js	Interv. : enfant/fam./réseaux
PEF 3200W	3 AHE 1 js	Sécurité des tout-petits
+ PEF 3500	3 AHE 1 js	Activité d'intégration

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques et pratiques spécifiques

MSO 2180G	3 AHE 1 js	Santé physique des tout-petits
PEF 1200	3 AHE 1 js	Éduc. petite enf./milieu garde
PEF 2315	3 AHE 1 js	Activité ludique et animation
PEF 2510	3 AHE 1 js	Probl. spéc./l'enfant 0-5 ans
PEF 2710D	3 AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3 AHE 1 js	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200Y	3 AHE 1 js	Langage et com. chez l'enfant
PEF 3250	3 AHE 1 js	Prog. éduc. en petite enfance
PEF 3600	3 AHE 1 js	Intercult. et petite enfance

PEF 3650	3 AHE 1 js	Didac. ludique/serv.de garde
PEF 3700	3 AHE 1 js	Plein air et dévelop. moteur

Bloc 70 C option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
DRT 3803	3 AHE 1 j	Droit de l'enfant
IDI 2040	3 AHE 1 js	Troubles envahissants du développement
PPL 3050Y	3 AHE 1 js	Santé et transculturalité
PSE 1201	3 AH 1 j	Petite enfance et psychopathologie
PSY 1095	3 AHE 1 j	L'enfance
+ PSY 3090	3 AH 1 j	Psychologie du nourrisson et de l'enfant
+ PSY 3096	3 AH 1 j	Famille et développement de l'enfant
REI 1230G	3 AHE 1 s	Comportement organisationnel
REL 1330	3 A 1 js	Religions et espace public
SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SRL 3005	3 AHE 1 js	La religion dans l'espace public
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire
SVS 3711	3 H 1 j	Familles : théories et pratiques
SVS 3744	3 H 1 j	Pratiques en protection de l'enfance
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

- 1) Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire.
- 2) Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle.
- 3) Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

Destinataires

Toute personne intéressée par la publicité ou la profession de publicitaire.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Programme 1-390-5-0 Version 06

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de publicité, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français : FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale, FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale.

Le cours PBT 1000 doit être suivi dès le 1^{er} trimestre de l'inscription.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 15 cr.

PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
PBT 2000	3 AH 1 js	Stratégies de création
+ PBT 2003	3 AH 1 js	Stratégies – service-conseil
PBT 2210D	3 AH 1	Gestion des médias publicitaires
+ PBT 4000	1 AHE 1 js	Activité de synthèse
+ PBT 4100	2 AHE 1 js	Atelier d'intégration

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Création publicitaire

PBT 2001	3 AHE 1 js	Création et production publicitaires
PBT 2002	3 AH 1 js	Publicité interactive
PBT 3000	3 AHE 1 js	Atelier en création
PBT 3000X	3 AHE 1 js	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3 AHE 1 js	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3 AHE 1 js	Briefings, évaluations, conceptions
+ PBT 3100	3 AHE 1 js	Stage en création
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Service conseil

PBT 2004	3 AH 1 js	Gestion – service-conseil
PBT 2005	3 AHE 1 js	Publicité et culture
PBT 3001	3 AHE 1 js	Atelier en service-conseil
PBT 3001W	3 AHE 1 js	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3 AHE 1 js	Publicité directe
PBT 3001Y	3 H 1 js	Concours – relève publicitaire
PBT 3001Z	3 AHE 1 js	Les commandites
+ PBT 3101	3 AHE 1 js	Stage en service-conseil

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Instruments complémentaires

AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe
+ ANS 1402T	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication
HEC 3006	3 AHE 1 js	Management (3040092)
+ HEC 3007	3 AHE 1 js	Rech. commerciale (3013794)
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3 AHE 1 js	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale

Programme 1-186-5-1

Version 01

Certificat de rédaction

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, red-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de rédaction, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G *Grammaire 2 : révision grammaticale*.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de rédaction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et

développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

Destinataires

Le programme s'adresse aux adultes qui, en situation de travail, sont appelés à rédiger des textes d'ordre divers : agents d'information, rédacteurs, journalistes et chroniqueurs pigistes, secrétaires de direction, publicitaires, personnel de relations publiques, etc. Il s'adresse également à toute personne ayant une bonne connaissance de la grammaire qui souhaite parfaire sa connaissance de la langue française et développer ses habiletés en rédaction, quel que soit le domaine de sa formation antérieure ou ultérieure. Il peut en outre constituer un complément de formation pour des étudiants du premier cycle ayant complété un programme de sciences humaines et sociales, de lettres, de communication, d'administration, de gestion ou de génie, et qui aspireraient à remplir des fonctions similaires à celles qui sont décrites ci-dessus. Le programme offre également un ressourcement en écriture aux professeurs qui, régulièrement, doivent corriger des textes et évaluer les habiletés en rédaction de leurs étudiants.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
FRA 2952G	3 AHE 1 s	Techniques d'écriture	
FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes	
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style	
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Activité d'intégration des connaissances

RED 3000	3 AHE 1 js	Atelier de rédaction professionnelle
+ RED 3001	3 AHE 1 js	Stage en révision linguistique

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 9 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--------------------------------------

Rédaction spécialisée

RED 2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative
RED 2010	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3 AHE 1 s	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3 AHE 1 s	Rédaction technique
RED 2040	3 AHE 1 s	Rédaction pour Internet
RED 2101	3 AHE 1 js	Le texte de création
RED 2201	3 AHE 1 s	Écriture et médias
RED 2301	3 AHE 1 s	La vulgarisation

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Documentation, langue et outils informatiques

FRA 1300G	3 AHE 1 s	Révision de textes
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED 1100	3 AHE 1 s	L'édition informatisée
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Formation complémentaire

FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXLe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2

Version 01

Certificat de relations industrielles

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, reirresponsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de relations industrielles, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience d'au moins quatre années appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec.
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Baccalauréat spécialisé en relations industrielles

La Faculté de l'éducation permanente offre aux nouveaux étudiants le Certificat de relations industrielles. Les cours de sigle REI du Certificat sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours du Baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles (FAS).

L'étudiant désireux de poursuivre des études en relations industrielles après l'obtention du Certificat peut, s'il répond aux conditions de transfert, être admis en deuxième année du Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé le Certificat de relations industrielles ou l'équivalent.

Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat de relations industrielles.

Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360-300), soit au niveau universitaire (le cours STT 1901 ou le cours STT 1971).

Pour connaître les modalités de transfert (dates limites, formulaires, etc.), le candidat est prié de s'adresser au Service de l'admission et du recrutement de l'Université de Montréal. Par ailleurs, s'il désire en savoir plus sur le cheminement académique à effectuer afin de pouvoir transférer au Baccalauréat en relations industrielles, il devrait s'informer auprès du secrétariat de l'École de relations industrielles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la santé et sécurité du travail, la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles.

Par l'acquisition de connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles : 1) faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles; 2) contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes œuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical; 3) permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

Fondements de la pratique professionnelle

REI 1010G	3 AHE 1 s	Intro. aux rel. industrielles
REI 1140G	3 AHE 1 s	Approche juridique en RI
REI 1240G	3 AHE 1 js	Gestion des RH
+ REI 2305G	3 AHE 1 js	Aspects jur. du lien d'emploi

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Administration

REI 1030G	3 AHE 1 js	Gest./fonct. de l'organisation
REI 3220G	3 AHE 1 js	Gestion fin. appliquée aux RI

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Formation pluridisciplinaire

REI 1020G	3 AHE 1 js	Org. et dynamique de la firme
REI 1040G	3 AHE 1 js	Comportement organisationnel
REI 1420G	3 AHE 1 s	Emploi et salaire

Bloc 70 D option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Perfectionnement

+ REI 2211G	3 AHE 1 js	Formation et dévelop. des RH
+ REI 2215G	3 AHE 1 js	Rémunération
+ REI 2230G	3 AHE 1 js	Stratégie RH et dotation
+ REI 2320G	3 AHE 1 s	Droits/rapports coll. du trav.
+ REI 2330G	3 AHE 1 s	Syndicalisme
+ REI 2475G	3 AHE 1 s	Politiques gouv. en RI
+ SST 3052	3 AHE 1 js	Gestion intégrée de la SST

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Formation complémentaire

+ ANS 1042	3 AHE 1 js	Business Writing 1
+ ANS 1042T	3 AHE 1 js	Business Writing
COM 1500G	3 AHE 1 s	Communication et organisation
HEC 3018	3 AHE 1 js	Intro au marketing (3010082)

PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion
SME 2033	3 AHE 1 js	Santé mentale et travail
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

Programme 1-400-5-0

Version 05

Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de relations publiques, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente; et
- posséder une expérience de travail pertinente d'au moins deux ans.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.htm. **Cet avis tient lieu de convocation.**

Remarque

Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du Certificat sont surtout offerts les soirs et les fins de semaine. Il est plus difficile de s'y inscrire à temps plein.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP 1222 Français écrit : grammaire et rédaction.

Les cours obligatoires REP 1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation. Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle. Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques. Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

Destinataires

Les personnes exerçant ou souhaitant exercer dans une organisation une fonction qui requiert la maîtrise des instruments de communication : les cadres et responsables de section d'une organisation commerciale, industrielle, gouvernementale, syndicale ou communautaire, le personnel du service de relations publiques et des communications marketing, les agents d'information ou les personnes qui occupent une fonction connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits à option.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 15 cr.

Fondements

REP 1000	3 AHE 1 js	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3 AHE 1 js	Rédaction en relations publiques
+ REP 3101	3 AHE 1 js	Recherche et évaluation des actions
+ REP 3102	3 AHE 1 js	Gestion stratégique des rel. publiques
+ REP 3103	3 AHE 1 js	Atelier : plans de communication

Bloc 70 B *option* minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Habiletés spécifiques

REP 2104	3 AHE 1 js	Relations avec les publics internes
REP 2150	3 AHE 1 js	Relations publiques Marketing
REP 2200	3 AHE 1 js	Communication orale
REP 2300	3 AHE 1 js	Relations avec les médias
+ REP 2400	3 AHE 1 js	Internet et relations publiques
+ REP 2500	3 AHE 1 js	Relations avec les milieux

Bloc 70 C *option* minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Approfondissement de thématiques

+ REP 3104	3 AHE 1 js	Gestion de crises et communication
+ REP 3105	3 AHE 1 js	Relations gouvernementales
+ REP 3106	3 AHE 1 js	Relations financières
+ REP 3107	3 AHE 1 js	Stage en relations publiques

Bloc 70 D *option* minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Ouverture disciplinaire

DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
POL 1953	3 AH 1 js	Institutions politiques Canada – Québec
POL 1954	3 AH 1 js	Politique internationale
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion

L'étudiant doit avoir réussi, le cas échéant, tout cours hors programme exigé par la Faculté, avant de s'inscrire aux cours du bloc 70C.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, mso-responsable@fep.umontreal.ca

Seule l'orientation I, Sciences infirmières, est ouverte à l'admission.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en santé communautaire, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- pour choisir l'orientation I du programme, soit le segment 70, Sciences infirmières, en plus de satisfaire aux conditions générales d'admission, être détenteur d'un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et être inscrit au tableau de l'Ordre.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO 2000G et 2030G offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO 2000D et 2030D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

* Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants (médecins, infirmières, nutritionnistes, éducateurs sanitaires, travailleurs sociaux, psychologues ou autres) oeuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux (principalement les CLSC) ou dans un champ connexe.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le programme comporte deux orientations. Le segment 01 est commun aux deux orientations. Le segment 70 couvre l'orientation I : sciences infirmières. Le segment 71, non offert, couvre l'orientation II : multidisciplinaire.

Segment 01 Tronc commun

Bloc 01 A	obligatoire		9 cr.
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie	
MSO 2030G	3 AHE 1 js	Systèmes de santé et santé communautaire	
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé	

Segment 70 Orientation I : sciences infirmières

Bloc 70 A	obligatoire		9 cr.
SOI 1401	3 AHE 1 js	Famille en santé	
SOI 1402	3 AHE 1 js	Communauté en santé	
+ SOI 1414	3 AHE 1 js	Projet d'intervention dans la communauté	

Bloc 70 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
SOI 1405	3 AHE 1 js	Gestion des soins et des services	
SOI 1406	3 AHE 1 js	Sc. inf., santé et sécurité du travail	
SOI 1407	3 AHE 1 js	Problématiques contemporaines de santé	
SOI 1408	3 AHE 1 js	Évaluation de la santé	
SOI 1413	3 AHE 1 js	Analyse de thèmes liés à l'intervention	
SOI 1421	3 AHE 1 js	Communautés culturelles et soins	
SOI 2202	3 AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières	
SOI 3209	3 AHE 1 js	Soins infirmiers aux mourants	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
+ SOI 3305	3 AHE 1 js	Sc. inf. : adaptation, réadaptation	

Bloc 70 C	option		minimum 3 cr., maximum 6 cr.
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe	
ANT 1980G	3 H 1 js	Anthropologie de la santé	
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé	
EDP 1001	3 AHE 1 s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
EDP 1001D	3 AHE 1	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
MSO 2010G	3 AHE 1 js	Introduction à la biostatistique	
MSO 2140G	3 AHE 1 js	Thèmes liés à la santé communautaire	
MSO 2141G	3 AHE 1 js	Soulagement de la douleur	

MSO 2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique
MSO 2143G	3	AHE 1	js	Diabète : approches interdisciplinaires
MSO 2144G	3	AHE 1	js	Réseau intégré de services:défis actuels
MSO 2145G	3	AHE 1	js	Gestion de cas dans la communauté
MSO 2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle

Segment 71 Orientation II : multidisciplinaire

<i>Bloc 71 A</i>				<i>obligatoire</i>	<i>9 cr.</i>
MSO 2010G	3	AHE 1	js	Introduction à la biostatistique	
MSO 2200G	3	AHE 1	js	Intervention de première ligne	
MSO 2440G	3	AHE 1	js	Programmes en santé communautaire	
<i>Bloc 71 B</i>				<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide	
MSN 1061G	3	AHE 1	js	Santé : déterminants environnementaux	
MSN 3100G	3	AHE 1	js	Introduction aux maladies du travail	
MSO 2080G	3	AHE 1	js	Santé des jeunes 0-18 ans	
MSO 2100G	3	AHE 1	js	La santé et les groupes ethniques	
MSO 2110G	3	AHE 1	js	Intégration : pers. âgées et handicapées	
MSO 2120G	3	AHE 1	js	Adaptation sociale du jeune adulte	
MSO 2130G	3	AHE 1	js	Santé mentale et communauté	
MSO 2150G	3	AHE 1	js	Aspects éthiques en santé communautaire	
MSO 2180G	3	AHE 1	js	Santé physique des tout-petits	
<i>Bloc 71 C</i>				<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
AEG 2110	3	AHE 1	js	Entraînement au travail en équipe	
ANT 1980G	3	H 1	js	Anthropologie de la santé	
DRT 3810G	3	AHE 1	js	Droit de la santé	
EDP 1001	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
EDP 1001D	3	AHE 1	s	Méthode de recherche en sc. hum. et soc.	
MSO 2140G	3	AHE 1	js	Thèmes liés à la santé communautaire	
MSO 2141G	3	AHE 1	js	Soulagement de la douleur	
MSO 2142G	3	AHE 1	js	Priorités nationales de santé publique	
MSO 2170G	3	AHE 1	js	Système d'information en milieu de santé	
PPL 3040	3	AHE 1	js	Communication interculturelle	

L'étudiant prend 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-402-5-0

Version 05

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Mélissa Leboeuf, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, sst-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de santé et sécurité du travail, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation équivalente et avoir une expérience de travail rémunéré ou bénévole d'au moins 600 heures dans un domaine pertinent ou démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à former des agents innovateurs, ouverts, rigoureux et critiques, capables d'oeuvrer à l'application du cadre législatif propre à la SST, d'assumer des fonctions d'agent, de conseiller ou de cadre intermédiaire et de promouvoir une approche intégrée de la SST.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui travaillent ou qui désirent éventuellement travailler dans des institutions directement concernées par la SST ou dans des organisations intéressées par cette problématique : les permanents de la CSST, le personnel des associations sectorielles paritaires (ASP), des équipes de SST oeuvrant dans les DSP et les CLSC et des experts-conseils en SST, les infirmières oeuvrant en santé au travail, les personnes des domaines de la gestion ou des relations de travail, les techniciens en hygiène du travail, les membres des comités de SST, les conseillers en prévention et les gestionnaires de dossiers de lésions professionnelles, les agents de recherche en SST, les personnes qui sont en formation dans le cadre d'un programme de réadaptation.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

Segment 70*Bloc 70 A**obligatoire**21 cr.***Connaissances de base en SST**

SST 1001	1	AHE 1	js	Introduction à la SST
+ SST 1042	2	AHE 1	js	Droit de la SST
+ SST 1045	3	AHE 1	js	Loi et SST
+ SST 1050	3	AHE 1	js	Physiologie du travail et ergonomie
SST 1087	3	AHE 1	js	Sécurité du travail
+ SST 2000	3	AHE 1	js	Hygiène du travail

- + SST 2525 3 AHE 1 js Psychodynamique du travail
- + SST 3052 3 AHE 1 js Gestion intégrée de la SST

Bloc 70 B *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Approfondissement des pratiques de la SST

- + SST 2400 3 AHE 1 js Stratégie de la formation en SST
- + SST 3000 3 AHE 1 js Stage d'intégration en SST
- + SST 3055 3 AHE 1 js L'impératif financier
- + SST 3061 3 AHE 1 js L'audit des pratiques de SST
- + SST 3065 3 AHE 1 js Démarche de changement en SST
- + SST 3180 3 AHE 1 js Les tribunaux administratifs en SST

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Cours complémentaires

- AEQ 2110 3 AHE 1 js Entraînement au travail en équipe
- AEQ 3137 3 AHE 1 js Groupe et situation d'aide
- IFT 1931 3 AHE 1 s Initiation aux bases de données
- MSN 3100G 3 AHE 1 js Introduction aux maladies du travail
- REI 1210G 3 AHE 1 js Principes de gestion
- VIO 2011 3 AHE 1 js Violence/harcèlement au trav.

Programme 1-482-5-0

Version 02

Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention*

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, sme-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine pertinent au Certificat; ou
- être titulaire d'un DEC ou l'équivalent et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) et avoir une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole d'au moins un an, attestations requises.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder une année d'expérience de travail rémunéré ou bénévole dans un domaine pertinent, attestations requises
- le candidat se verra imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire. Objectifs spécifiques : Permettre à l'étudiant : 1) de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale; 2) d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire; 3) de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des intervenants en santé mentale (infirmières, travailleurs sociaux, criminologues, enseignants, éducateurs, bénévoles ou autres) qui oeuvrent dans le réseau de la santé et des services sociaux, des ressources alternatives et de l'éducation ou dans tout domaine approprié et qui possèdent une formation initiale jugée pertinente.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *15 cr.*

Notions fondamentales

PST 2955G	3 AHE 1 js	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3 AHE 1 j	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3 AHE 1 js	Interdisciplinarité et intervention
+ SME 3000	3 AHE 1 js	Atelier d'intégration
SVS 2901	3 AH 1 s	Santé mentale : aspects sociopolitiques

Bloc 70 B *option* *minimum 9 cr., maximum 12 cr.*

Problématiques et pratiques spécifiques

SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et développ. de la personnalité
SME 2033	3 AHE 1 js	Santé mentale et travail
SME 2044	3 AHE 1 js	Jeunes et santé mentale
SME 2055	3 AHE 1 js	Problématiques complexes
SME 2055T	3 AHE 1 js	Deuil et suicide
SME 2055V	3 AHE 1 js	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3 AHE 1 j	Approche systémique
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3030	3 AHE 1 j	Atelier en santé mentale 1
SME 3030V	3 AHE 1 js	Explorations créatrices en santé mentale

* Offert conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des arts et des sciences, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente.

SME 3030W	3	AHE 1	js	La quête du mieux-être
SME 3030Z	3	AHE 1	js	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	AHE 1	js	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035W	3	AHE 1	js	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3	AHE 1	js	Pratiques de réadaptation psychosociale
SME 3035Z	3	AHE 1	js	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3	AHE 1	js	Discussion de cas cliniques
SME 3045	3	AHE 1	js	Intervention psychogériatrique

Bloc 70 C *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation complémentaire

AEG 3137	3	AHE 1	js	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	AHE 1	s	Victimologie
EDP 1001D	3	AHE 1		Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
GER 2021D	3	AHE 1		Santé mentale et vieillissement
GER 3045D	3	AH 1		Déficits cognitifs
IDI 2020	3	AHE 1	js	Éthique de l'intervention
PPL 3045	3	AHE 1	js	Accommodement raisonnable
PPL 3050Y	3	AHE 1	js	Santé et transculturalité
PSY 1075	3	AHE 1	js	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	AHE 1	js	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	AHE 1		Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3	AHE 1	js	Violence familiale et conjugale

Programme 1-420-5-0

Version 04

Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation

Responsable : Ignace Olazabal (intérim), tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, txm-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (certificat, mineure, majeure, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées dans le domaine lié aux phénomènes des dépendances (promotion, prévention, réadaptation, etc.), soit 3 ans d'expérience en présence d'une année de formation collégiale ou d'une attestation d'études collégiales, ou 5 ans d'expérience sans formation spécifique après le secondaire.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Cours à distance

Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM 1111, 1221 et 1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM 1111D, 1221D et 1331D.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant : 1) Connaîtra les effets des substances psychotropes. 2) Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation. 3) Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement. 4) Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire. 5) Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle. 6) Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

Destinataires

Le certificat s'adresse à toute personne intéressée à acquérir des connaissances et des habiletés dans la prévention des toxicomanies et la réadaptation des toxicomanes. À titre de complément de formation, le programme intéresse également les personnes qui oeuvrent dans les domaines de la santé et des services sociaux (personnel médical, paramédical et psychosocial), de l'éducation (personnel enseignant, conseillers, éducateurs), de la justice (membres des services de prévention de la criminalité, agents de réhabilitation et de réinsertion sociale) et du travail (personnel rattaché au programme d'aide aux employés).

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques et 0 à 3 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *18 cr.*

Notions fondamentales

TXM 1111	3	AHE 1	js	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	AHE 1	js	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	AHE 1	js	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	AHE 1	js	Étiologie et modèles d'intervention

TXM 2551	3 AHE 1 js	Santé mentale et traitement en toxico
+ TXM 3530	3 AHE 1 js	Évaluation en toxicomanie

Bloc 70 B option minimum 9 cr., maximum 12 cr.

Pratiques en toxicomanies – Ateliers et stages

+ TXM 3400	3 AHE 1 js	Conception d'un programme de prévention
+ TXM 3410	3 AHE 1 js	Actualisation d'un prog. de prévention
+ TXM 3500	3 AHE 1 js	Approches motivationnelles
+ TXM 3510	3 AHE 1 js	Intervention clinique en toxicomanie
+ TXM 3520	3 AHE 1 js	Animation de groupe en toxicomanie
+ TXM 3540	3 AHE 1 js	Intervention auprès des jeunes en toxico
+ TXM 3600	6 AHE 1 js	Stage en milieu d'intervention
+ TXM 3610	6 AHE 1 js	Stage international

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 3 cr.

Problématiques associées

CRI 1511G	3 AHE 1 s	Délinquance et facteurs criminogènes
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Z	3 AHE 1 js	Le phénomène des gangs
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
SME 1050	3 AHE 1 js	Dynamique et dévelop. de la personnalité
SME 3010	3 AHE 1 j	Intervention en situation de crise
SME 3035Z	3 AHE 1 js	Les troubles de la personnalité
SVS 1363	3 A 1 j	Problèmes sociaux
TXM 2300	3 AHE 1 js	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2310	3 AHE 1 js	Pratiques novatrices en prévention
TXM 2470D	1 AHE 1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1 AHE 1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1 AHE 1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1 AHE 1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1 AHE 1	La réduction des méfaits
TXM 2600	3 AHE 1 js	Problématique liée à la toxicomanie B
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1040T Writing Workshop ou FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, 1007G, 1015G, 1072G et 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction I. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux personnes intéressées à la traduction, soit pour préparer une carrière éventuelle, soit par souci de culture personnelle. Il s'adresse également aux personnes qui font occasionnellement de la traduction et qui désiraient améliorer la qualité de leur travail dans ce domaine.

Structure du programme

Ce programme totalise 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 21 cr.

Formation de base

LNG 1505G	3 AHE 1 s	Introduction aux sciences du langage
TRA 1005G	3 AHE 1 s	Difficultés du français écrit
TRA 1006G	3 AHE 1 s	Increased English Comprehension
+ TRA 1007G	3 AHE 1 s	Stylistique et rédaction
+ TRA 1015G	3 AHE 1 s	Interférences linguistiques
TRA 1072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 1
+ TRA 1082G	3 AHE 1 s	Méthodologie et traduction générale

Programme 1-185-5-0

Version 04

Certificat de traduction 1

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, tr-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction I, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- se soumettre au test d'admission visant à déterminer le degré de connaissance et de maîtrise du français et de l'anglais du candidat. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date et le lieu, le candidat est prié de consulter la rubrique *Tests d'admission* sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **L'avis qui s'y trouve tient lieu de convocation.**

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux Certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences. Il est à noter que le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité. Voir la rubrique « Baccalauréat spécialisé en traduction » sous Certificat de traduction 2.

Bloc 70 B *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Formation professionnelle

+ TRA	2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA	2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA	2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA	2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA	2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
+ TRA	2100G	3 AHE 1 s	General Translation

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Outils méthodologiques et intégration au milieu

IFT	1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes
+ TRA	2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA	2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA	2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA	3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA	3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Perfectionnement

+ ANS	1502	3 AHE 1 js	Business English – Oral Communication 2
FRA	2952G	3 AHE 1 s	Techniques d'écriture
FRA	2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes
LNG	3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
TRA	2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-185-5-1

Version 04

Certificat de traduction 2

Responsable : Louis Poirier, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat de traduction 2, le candidat doit être titulaire du Certificat de traduction 1 ou posséder une formation jugée équivalente.

Baccalauréat spécialisé en traduction

L'étudiant ayant terminé les deux certificats (60 crédits) peut avoir accès au Baccalauréat spécialisé en traduction (B.A. spécialisé) offert par le Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences.

Même si le programme offert par le Département de linguistique et de traduction ne peut être suivi le soir en totalité, les étudiants qui ont obtenu les deux certificats de traduction (60 crédits) à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'y être admis pour en faire les 30 derniers crédits et obtenir ainsi le Baccalauréat spécialisé en traduction.

Conditions et procédure de transfert

Avoir terminé les deux certificats de traduction. Remplir le formulaire ACCD-07 que le candidat peut se procurer en communiquant avec la technicienne à la gestion des dossiers étudiants des Certificats de traduction au 514-343-6111 poste 2867.

Pour renseignements supplémentaires concernant le Baccalauréat spécialisé en traduction : Secrétariat, Département de linguistique et de traduction, tél. : 514-343-6220.

Autres formations possibles

Le candidat peut aussi s'inscrire à un troisième certificat tel que rédaction ou droit et obtenir un Baccalauréat par cumul de certificats.

Pour renseignements supplémentaires concernant une carrière en traduction, communiquer avec le responsable des Certificats de traduction à la Faculté de l'éducation permanente.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

Structure du programme

Ce programme totalise 18 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire*

18 cr.

Formation professionnelle

+ TRA	2032G	3 AHE 1 s	Traduction commerciale et économique
+ TRA	2042G	3 AHE 1 s	Traduction scientifique et technique
+ TRA	2052G	3 AHE 1 s	Traduction juridique et administrative
+ TRA	2072G	3 AHE 1 s	Documentation et terminologie 2
+ TRA	2100G	3 AHE 1 s	General Translation
+ TRA	3010G	3 AHE 1 s	Révision et contrôle de la qualité

Bloc 70 B *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire et perfectionnement

FRA	2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes
LNG	3510G	3 AHE 1 s	Grammaire supérieure normative
RED	2000	3 AHE 1 s	Rédaction administrative
RED	2020	3 AHE 1 js	Langue et rédaction publicitaire
TRA	1025	3 AH 1 j	Text Analysis
+ TRA	2022G	3 AHE 1 s	Traduction littéraire
+ TRA	2062G	3 AHE 1 s	Traduction médico-pharmaceutique
TRA	2110G	3 AHE 1 s	Advanced Business and Technical Writing
+ TRA	3020G	3 AHE 1 s	Traduction et adaptation publicitaire
+ TRA	3025G	3 AHE 1 s	Trad. et adapt. cinématographique
+ TRA	3850	3 AH 1 j	Introduction à l'interprétation

Bloc 70 C *option*

minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Outils méthodologiques et intégration au milieu

+ TRA	2092G	3 AHE 1 js	Les outils informatiques en traduction
TRA	2305G	3 AHE 1 js	Interprétation en milieu social
+ TRA	3200G	3 AHE 1 s	Réalités professionnelles
TRA	3225G	3 AHE 1 s	Projets spéciaux en milieu de travail
TRA	3400G	3 AHE 1 js	Initiation à la localisation

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Connaissances connexes

ANG 1022	3 H 1 j	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3 A 1 j	Contemporary American Culture
ARV 1050	3 AH 1 s	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3 AHE 1 s	Introduction aux médias
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1
ESP 1317	3 H 1 j	Civilisation hispano-américaine 1
JOU 2310	3 AHE 1 js	Analyse de l'actualité
MSN 1061G	3 AHE 1 js	Santé : déterminants environnementaux
MSO 2000D	3 AHE 1	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2000G	3 AHE 1 js	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3 AH 1 js	Communication marketing
POL 1020G	3 AHE 1 s	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3 AHE 1 js	Politique internationale
REI 1210G	3 AHE 1 js	Principes de gestion
REI 1220G	3 AHE 1 s	Administration des affaires

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programme 1-252-5-2

Version 00

Certificat en victimologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, vio-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de Certificat en victimologie, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un DEC ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score de au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI 1730G en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

1. acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences; 2. identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation; 3. concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente; 4. analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société; 5. intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui intervient déjà ou qui est appelée à intervenir auprès des victimes d'actes criminels, qu'elle oeuvre dans le réseau de la santé et des services sociaux, communautaire, de l'éducation ou de la justice. Il s'adresse aussi à toute personne intéressée à l'étude du phénomène de la violence et de ses impacts, à acquérir des connaissances en victimologie et à développer des habiletés à intervenir auprès des victimes.

Structure du programme

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 9 cr.

Fondements

CRI 1730G	3 AHE 1 s	Victimologie
+ CRI 2301G	3 AHE 1 js	Interv. auprès des victimes
VIO 2017	3 AHE 1 js	Victimes et institutions jur.

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Formes de violences et contextes particuliers de victimisation

CRI 3305G	3 AHE 1 s	Violences criminelles
JES 2008	3 AHE 1 js	Jeunes et violence
+ PSE 2211	3 AH 1 j	L'enfant maltraité
VIO 1005	3 AHE 1 js	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3 AHE 1 js	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3 AHE 1 js	Violence/harcèlement au trav.
VIO 2012	3 AHE 1 js	Victimisation sexuelle
VIO 2040	3 AHE 1 js	Problématique spécifique
VIO 2040Z	3 AHE 1 js	Violence et rapports interculturels
VIO 2050V	3 AHE 1 js	Homicides, survivants, vécu des proches
VIO 3020	3 AHE 1 js	Profiles vulnérables

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Intervention

AGE 3137	3 AHE 1 js	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3 AHE 1 js	Conciliation et médiation
JES 2014Z	3 AHE 1 js	Intervention auprès du jeune suicidaire
PSY 3012G	3 AHE 1 js	Méthodes et techniques d'entrevues
VIO 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2015	3 AHE 1 js	Résolution de conflits

VIO 2016	3 AHE 1 js	Intervention en contexte traumatique
+ VIO 3000	3 AHE 1 js	Projets spéciaux sur la violence
<i>Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr.</i>		

Connaissances connexes

CRI 1200G	3 AHE 1 s	La méthodologie en criminologie
JES 2015Y	3 AHE 1 js	Les jeunes de la rue
PEF 2710D	3 AHE 1	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle
SVS 2378	3 AH 1 j	Intervention communautaire

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université, y compris les cours à option du présent programme.

Microprogramme

Microprogramme 1-325-6-5

Version 03

 Droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, drt-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Microprogramme en droit, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente; et
- posséder au moins deux années d'expérience de travail après l'obtention du diplôme d'études collégiales.

Base universitaire

- avoir terminé une majeure ou deux certificats dans un champ pertinent ou être titulaire d'un grade universitaire.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autre condition

- avoir la capacité de lire des textes rédigés en anglais.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

Note : Les conditions d'admissibilité au Microprogramme en droit sont les mêmes que pour le Certificat en droit. En conséquence, les candidats ne doivent faire qu'un seul choix de programme en droit.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Aux fins de l'application du Règlement des études, le Microprogramme en droit est considéré comme un module.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

Destinataires

Ce programme s'adresse à toute personne qui désire obtenir de façon ponctuelle une connaissance sur un sujet particulier en droit (droit fiscal, libertés publiques, droit des compagnies, droit de la famille, etc.) pour mieux saisir la place occupée par le droit dans ses activités professionnelles ou sa vie personnelle.

Structure du programme

Ce programme comporte de 9 à 15 crédits de cours, dont 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits de cours à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>3 cr.</i>
DRT 1151G	3 AHE 1 s	Introduction à l'étude du droit	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>	
DRT 1010G	3 AHE 1 s	Fondements du droit 1	
DRT 1221G	3 AHE 1 s	Obligations 1	
DRT 1222G	3 AHE 1 s	Obligations 2	
+ DRT 1223G	3 AHE 1 s	Obligations 3	
DRT 1224G	3 AHE 1 s	Personnes physiques et famille	
DRT 1225G	3 AHE 1 s	Biens	
DRT 1501G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 1	
+ DRT 1502G	3 AHE 1 s	Droit constitutionnel 2	
+ DRT 1505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 1	
DRT 1901G	3 AHE 1 s	Développement des habiletés du juriste 1	
DRT 2003G	3 AHE 1 s	Interprétation des lois	
DRT 2100G	3 AHE 1 s	Droit international public général	
DRT 2231G	3 AHE 1 s	Droit judiciaire privé 1	
DRT 2401G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 1	
DRT 2402G	3 AHE 1 s	Droit des affaires 2	
DRT 2501G	3 AHE 1 s	Droit administratif général	
DRT 2505G	3 AHE 1 s	Droit pénal 2	
DRT 3201G	3 AHE 1 js	Assurances	
+ DRT 3205G	3 AHE 1 s	Sûretés	
+ DRT 3401G	3 AHE 1 s	Faillite et insolvabilité	
+ DRT 3402G	3 AHE 1 s	Contrats et usages commerciaux	
+ DRT 3403G	3 AHE 1 s	Financement de l'entreprise	
DRT 3404G	3 AHE 1 s	Droit bancaire	

DRT 3406G	3 AHE 1 s	Propriété intellectuelle
+ DRT 3501G	3 AHE 1 s	Droit municipal
+ DRT 3503G	3 AHE 1 s	Libertés publiques
+ DRT 3504G	3 AHE 1 s	Tribunaux administratifs
DRT 3602G	3 AHE 1 s	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3 AHE 1 s	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3 AHE 1 s	Fondements du régime fiscal
+ DRT 3702G	3 AHE 1 s	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3801G	3 AHE 1 s	Droit de la concurrence
DRT 3802G	3 AHE 1 s	Droit des sciences biologiques
DRT 3804G	3 AHE 1 s	Droit de l'environnement
DRT 3805G	3 AHE 1 s	Drt de l'information et de la comm.
DRT 3806G	3 AHE 1 s	Droit des professionnels
DRT 3807G	3 AHE 1 s	Droit de la consommation
DRT 3810G	3 AHE 1 js	Droit de la santé

Modules

Programme 1-175-7-0

Version 00

Module en bureautique*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module en bureautique, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Destinataires

Ce module s'adresse aux personnes qui désirent maîtriser divers logiciels de bureautique et s'initier à Internet. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours à option.

Segment 71

Bloc 71 A option minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Bureautique

IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3 AHE 1 s	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3 AHE 1 s	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3 AHE 1 js	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3 AHE 1 js	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3 AHE 1 js	Traitement informatique des textes

Programme 1-631-7-2

Version 00

Module en gestion des services de santé et des services sociaux*

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, gsss-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module en gestion des services de santé et des services sociaux, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) technique dans un domaine approprié et posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux.

ou

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC), posséder une expérience pertinente de un an dans le domaine de la santé et des services sociaux et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Base universitaire

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat ou baccalauréat) et démontrer la pertinence du Certificat dans une démarche de formation spécifique.

Profil d'accueil individualisé (base expérience)

- s'il ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue et subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours ASA 1050G doit être suivi en début de programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Le module vise le développement de certaines compétences en gestion des services de santé et des services sociaux. À la fin de ce programme de 15 crédits, l'étudiant sera capable d'utiliser les outils de réflexion et d'action répondant à ses besoins professionnels. En fonction des cours choisis, l'étudiant aura développé ses aptitudes à : gérer une offre de services adaptée aux besoins des différentes clientèles; organiser le travail de façon efficace et efficiente, tout en tenant compte de sa dimension interdisciplinaire; établir des relations de collaboration avec les membres de son équipe et les partenaires du milieu; favoriser l'émergence de conduites nouvelles dans un contexte de changement marqué par l'ambiguïté et le paradoxe; prendre des décisions basées sur des données qualitatives et quantitatives.

Destinataires

Ce programme est destiné au personnel d'encadrement, aux personnes qui aspirent à le devenir, ainsi qu'aux professionnels des services de santé et des services sociaux.

Structure du programme

Ce programme totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		3 cr.
ASA 1050G	3 AHE	1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux
Bloc 70 B	option		minimum 12 cr., maximum 12 cr.
ASA 1910G	3 AHE	1 js	Organisation du travail
ASA 2000G	3 AHE	1 js	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3 AHE	1 js	Gestion des ressources humaines
ASA 2150G	3 AHE	1 js	Information de gestion
ASA 2220G	3 AHE	1 js	Problématiques liées à la gestion
ASA 2350G	3 AHE	1 js	Leadership et influence
ASA 3150G	3 AHE	1 js	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3 AHE	1 js	Droit et éthique en gestion
ASA 3350G	3 AHE	1 js	Alliances et partenariat
ASA 3620G	3 AHE	1 js	Mobiliser une équipe de travail

Programme 1-175-7-1

Version 02

Module d'initiation à la programmation*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@lep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module d'initiation à la programmation, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits, soit 3 obligatoires et 9 à option.

Segment 72

Bloc 72 A	obligatoire		3 cr.
IFT 1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation
Bloc 72 B	option		minimum 6 cr., maximum 9 cr.
+ IFT 1166	3 AHE	1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 1170	3 AHE	1 js	Programmation Java et applications
+ IFT 1175	3 A	1 s	Programmation en Visual Basic
+ IFT 1179	3 H	1 js	Programmation en C#

<i>Bloc 72 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
+ IFT 1169	3 H 1 js	Programmation avancée en C++
+ IFT 1176	3 E 1 js	Aspects avancés de Java

Programme 1-175-7-6 Version 02

Module d'initiation au multimédia*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module d'initiation au multimédia, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant qui n'a aucune formation antérieure en programmation ou en multimédia ne peut compléter ce programme en un trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 0 crédit obligatoire et 12 crédits à option.

Segment 73

<i>Bloc 73 A</i>	<i>option</i>	<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Graphisme multimédia

IFT 1935	3 AHE 1 js	Initiation au graphisme par ordinateur
+ IFT 1941	3 AH 1 js	Traitement et montage vidéo
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia

<i>Bloc 73 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>
------------------	---------------	-------------------------------------

Programmation Internet

+ IFT 1142	3 AH 1 js	Programmation côté client
IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT 1147	3 AE 1 j	Programmation serveur avec PHP

Programme 1-175-7-7 Version 01

Module en programmation Internet*

Responsable : Suzanne Major, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, ift-modules-responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module de programmation Internet, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.

Condition relative à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605 sur 990 au Test de français international (TFI).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

* Offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière.

Structure du programme

Ce programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
+ IFT 1142	3 AH 1 js	Programmation côté client	
IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet	
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>	
+ IFT 1170	3 AHE 1 js	Programmation Java et applications	
+ IFT 1175	3 A 1 s	Programmation en Visual Basic	
+ IFT 1179	3 H 1 js	Programmation en C#	
<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>	<i>minimum 3 cr., maximum 6 cr.</i>	
+ IFT 1147	3 AE 1 j	Programmation serveur avec PHP	
+ IFT 1148	3 H 1 js	Programmation serveur avec ASP	
+ IFT 1149	3 HE 1 js	Technologie JSP	
+ IFT 1152	3 A 1 js	Introduction aux technologies XML	

Programme 1-186-7-0

Version 00

Module de rédaction : principes et pratique

Responsable : Lise Malo, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876, red-
responsable@fep.umontreal.ca

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Module de rédaction : principes et pratique, le candidat doit :

Base DEC

- être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente.

Profil d'accueil individualisé

- s'il ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, posséder les connaissances et une expérience appropriées à ce programme.
- le cas échéant, accepter de se présenter à une entrevue ou subir un ou des tests d'admission. Le candidat pourrait se voir imposer une formation préparatoire.

Autres conditions

- se soumettre au test de français particulier à ce programme. Le test est obligatoire et peut être éliminatoire. Pour en connaître la date, le candidat est prié de consulter la rubrique Tests d'admission sur le site www.fep.umontreal.ca/tests.html. **Cet avis tient lieu de convocation.**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs à défaut de quoi il peut être exclu du programme.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G *Grammaire 2 : révision grammaticale* ou EDP 1222 *Français écrit : grammaire et rédaction*.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Destinataires

Toutes les personnes qui, dans leur travail, sont appelées à rédiger des textes variés : professionnels de la communication, journalistes, administrateurs, enseignants. Ce module peut être intégré au Certificat de rédaction ou au Certificat d'études individualisées.

Structure du programme

Ce programme totalise 12 crédits de cours obligatoires.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
FRA 2952G	3 AHE 1 s	Techniques d'écriture	
FRA 2953G	3 AHE 1 s	Structuration de textes	
LNG 1061G	3 AHE 1 s	De la grammaire au style	
LNG 1062G	3 AHE 1 s	Le lexique : particularités, difficultés	

École de langues

Directrice : Biba Fakhouri, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

L'École de langues comprend deux secteurs selon qu'il s'agisse des cours de français ou des cours d'anglais langues secondes. Elle offre notamment depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de langues.

L'École de langues est agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Les citoyens canadiens inscrits à temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence.

L'École de langues offre aussi le programme didactique du français, Langue, culture et société québécoises en partenariat avec les ministères des Relations internationales du Québec et de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'École de langues est membre actif de l'Association québécoise des écoles de français (AQEF).

Pour plus de renseignements et pour obtenir des formulaires d'inscription, s'adresser à :

par courrier postal à :
Université de Montréal
École de langues
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Télécopieur : 514-343-5984
Courriel : infolang@fep.umontreal.ca

SECTEUR FRANÇAIS

Certificat en français langue seconde pour non-francophones

Responsable : Monique Beaulac tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876
Consulter la section des Certificats.

Cours de français langue seconde ou étrangère

Responsable : Monique Beaulac tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les étudiants doivent subir un test de classement obligatoire lors de leur inscription.

Français oral et écrit		Crédits
• FRS 1010	Initiation à la communication orale et écrite	6
• FRS 1100	Communication orale et écrite. Niveau 1	6
• FRS 1101	Pratique du français oral et écrit 1	6
• FRS 1200	Communication orale et écrite. Niveau 2	6
• FRS 1201	Pratique du français oral et écrit 2	6
• FRS 1300	Communication orale et écrite. Niveau 3	6
• FRS 1301	Pratique du français oral et écrit 3	6
• FRS 1400	Communication orale et écrite. Niveau 4	6
• FRS 1401	Pratique du français oral et écrit 4	6
• FRS 1500	Communication orale et écrite. Niveau 5	6
• FRS 1601	Communication orale et écrite. Niveau 6	6
• FRS 1150	Français langue des affaires	3
• FRS 1264	L'information : compréhension et synthèse	3
• FRS 1269	Projet personnalisé d'intégration	6

Français oral		Crédits
• FRS 1011	Communication orale pour débutant complet	3
• FRS 1110	Phonétique corrective	3
• FRS 1210	Communication orale. Niveau 1	3
• FRS 1211	Étude pratique du français oral 1	3
• FRS 1220	Communication orale. Niveau 2	3
• FRS 1221	Étude pratique du français oral 2	3
• FRS 1230	Communication orale. Niveau 3	3
• FRS 1231	Étude pratique du français oral 3	3
• FRS 1240	Communication orale. Niveau 4	3
• FRS 1241	Étude pratique du français oral 4	3
• FRS 1250	Communication orale. Niveau 5	3
• FRS 1260	Communication orale. Niveau 6	3
• FRS 1263	Compréhension de l'oral. Avancé	3
• FRS 1273	Expression orale. Avancé 3	3

Français écrit pour non-francophones		Crédits
• FRS 1222	Communication écrite. Débutant 1	3
• FRS 1232	Communication écrite. Débutant 2	3
• FRS 1242	Communication écrite. Intermédiaire 1	3
• FRS 1252	Communication écrite. Intermédiaire 2	3
• FRS 1262	Grammaire et expression écrite. Avancé 1	3
• FRS 1272	Grammaire et expression écrite. Avancé 2	3

SECTEUR ANGLAIS**Cours d'anglais langue seconde**

Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines plus spécialisés (santé, affaires, sciences, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus de un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant qui n'a pas le préalable exigé pour le cours qu'il veut suivre doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés dans la section Répertoire des cours de ce document, où les cours sont présentés par ordre alphanumérique de sigles, ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir le dépliant des cours et un formulaire d'inscription, s'adresser à :

Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

Cours d'anglais langue seconde

C.P. 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : 514-343-6090

Télécopieur : 514-343-2430

Anglais oral		Crédits
• ANS 1100	English Communication Skills (1A)	3
• ANS 1101	English Communication Skills (1B)	3
• ANS 1200	English Communication Skills (2A)	3
• ANS 1201	English Communication Skills (2B)	3
• ANS 1300	English Communication Skills (3A)	3
• ANS 1301	English Communication Skills (3B)	3
• ANS 1400	English Communication Skills (4A)	3
• ANS 1401	English Communication Skills (4B)	3
• ANS 1500	English Communication Skills (5A)	3

Les cours de niveaux 3, 4 et 5 peuvent être reconnus comme cours au choix. Vérifier auprès de votre département.

Anglais écrit		Crédits
• ANS 1040	Writing Workshop 1	3
• ANS 1050	Writing Workshop 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais des affaires		Crédits
• ANS 1042	Business Writing 1	3
• ANS 1052	Business Writing 2	3
• ANS 1302	Office Communication	3
• ANS 1402	Business English – Oral Communication 1	3
• ANS 1502	Business English – Oral Communication 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Domaine de la santé		Crédits
• ANS 1303	English for Health Care Professionals 1	3
• ANS 1403	English for Health Care Professionals 2	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Anglais : Lecture et écrit, rédaction spécialisée		Crédits
• ANS 1304	Reading	3
• ANS 1305	Reading and Writing	3
• ANS 1404	Scientific and Technical Writing	3

Ces cours peuvent être reconnus comme cours au choix.

Cours d'appoint

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme.

Pour la description des cours, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour joindre les responsables de cours : tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

EDP 1900 ou EDP 1900D Méthode de travail intellectuel

Responsable : Carine Nassif-Gouin

Ce cours de trois crédits est offert à tous les étudiants qui, voulant entreprendre des études universitaires, éprouvent le besoin d'acquérir une méthode de travail. Ils y trouveront les moyens et les techniques qui leur permettront de mener à bien leur projet d'études. Ils doivent faire preuve d'une formation scolaire minimale (secondaire V ou l'équivalent).

EDP 1912 L'argumentation*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit vise à consolider la pratique de l'argumentation, à établir la cohérence nécessaire entre le sujet, la structure de l'argumentation et l'objectif, tout en assurant la pertinence quant aux choix des arguments et à l'ordre de leur présentation.

FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

FRA 1965D La phrase*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

FRA 1966D La ponctuation*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés pour appliquer judicieusement les règles gouvernant l'emploi des signes de ponctuation dans leurs textes.

FRA 1967D Le verbe*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

FRA 1968D Le vocabulaire*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes. La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

Ce cours de trois crédits permet, par des mises en situation, la saisie des processus cognitifs inhérents à l'activité de lecture et à la compréhension textuelle.

Ces cours peuvent être intégrés à la majorité des programmes comme cours au choix (à l'exception des certificats de journalisme, de rédaction, de relations publiques et de traduction).

Cours à distance**Cours de la faculté offerts à distance**

EDP 1001D Méthode de recherche en sc. hum. et soc.
 EDP 1900D Méthode de travail intellectuel
 FRA 1965D La phrase
 FRA 1966D La ponctuation
 FRA 1967D Le verbe
 FRA 1968D Le vocabulaire
 GER 1000D Introduction à la gérontologie
 GER 1016D Physiologie et vieillissement
 GER 1040D Épidémiologie et vieillissement (substitué par le MSO 2000D)
 GER 2015D Alimentation et vieillissement
 GER 2019D Activités physiques et vieillissement
 GER 3042D Planification de la retraite
 GER 3045D Déficits cognitifs
 GER 3046D Le grand âge
 GER 3065D Femmes et vieillissement
 MSO 2000D Introduction à l'épidémiologie
 MSO 2030D Systèmes de santé et santé communautaire
 PBT 2210D Gestion des médias publicitaires
 PEF 2710D Jeunes familles en difficulté
 RED 2010D Rédaction et communications publiques
 TXM 1111D Contextes d'utilisation des psychotropes
 TXM 1221D Effets des substances psychotropes
 TXM 1331D Prévention des toxicomanies : théorie
 TXM 2470D Prévention sida et toxicomanies
 TXM 2480D Dépistage de psychotropes en milieu de travail
 TXM 2570D Jeu pathologique
 TXM 2580D Héroïne et interventions spécifiques
 TXM 2583D La réduction des méfaits

Cours de service

Pour la description, voir la section Répertoire des cours de ce document ou consulter le site Études – Guichet étudiant de l'Université de Montréal à l'adresse www.etudes.umontreal.ca sous la rubrique Cours.

Pour joindre les responsables de cours : tél. : 514-343-6090 ou 1 800 363-8876

EDP 1111Grammatical Difficulties in English*Responsable : Louis Poirier*

Ce cours de trois crédits permet la révision de la grammaire, de la syntaxe et du vocabulaire courant, ainsi que l'acquisition et la pratique des principes fondamentaux de la rédaction de textes en anglais.

EDP 1222Français écrit : grammaire et rédaction*Responsable : Louis Poirier*

Ce cours de trois crédits permet la révision des systèmes grammatical et lexical français et leur application dans des exercices de rédaction.

FRA 1959GAtelier de français écrit*Responsable : Sylvain Desrochers*

Ce cours de trois crédits permet l'acquisition des principes fondamentaux de rédaction : vocabulaire, syntaxe, structure de la phrase, structure du texte.

LNG 1095GSavoir lire dans sa discipline*Responsable : Carine Nassif-Gouin*

Faculté de médecine

INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1^{er} cycle : en médecine à 1 380 étudiants et en formation professionnelle paramédicale (nutrition : 215, audiologie : 105, orthophonie : 216, ergothérapie : 351, physiothérapie : 269, et sciences biomédicales : 283) à 1 439 étudiants à temps plein. En septembre 2013, la Faculté accueillera 50 étudiants dans le nouveau baccalauréat de neurosciences et 100 étudiants dans le baccalauréat bifacultaire (avec la Faculté des arts et sciences) de microbiologie et immunologie. Elle dispense une formation de résidence dans plus de soixante-dix programmes agréés à 1322 étudiants. La faculté a aussi une mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé, incluant la santé publique (1199 étudiants à la maîtrise et 646 au doctorat). Deux centres hospitaliers universitaires (CHUM et CHU Sainte-Justine), responsables de formation et de soins de santé spécialisés en médecine adulte et pédiatrique, deux centres affiliés universitaires suprarégionaux (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal), plusieurs instituts et institutions affiliés l'aident dans la poursuite de sa vocation. Enfin, 418 professeurs PTU et PTG*, 116 professeurs associés, deux professeurs invités, 167 chercheurs, 51 responsables de formation professionnelle et 2 321 professeurs de clinique assurent actuellement à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal une place de première importance au pays.

Au 1^{er} mai 2013, trois départements de la Faculté de médecine forment l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) : Administration de la santé, Médecine sociale et préventive et Santé environnementale et santé au travail. Les programmes attachés à ces départements ainsi que le doctorat en santé publique sont maintenant gérés par la direction de l'ESPUM. Les professeurs, chercheurs, chargés de cours et chargés d'enseignement clinique de ces départements sont désormais membres de l'ESPUM.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'administration de la santé Pavillon 7101, Avenue du Parc	3074-5	343-6170
Département d'anesthésiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine familiale et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	S-711	343-6497
Département de médecine sociale et préventive Pavillon 7101 Avenue du Parc	3028-5	343-6140
Département de microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2405 Ch. de la Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4829	345-7708
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6297
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4675

* **PTU** et **PTG** – Plein temps universitaire et Plein temps géographique, voir http://www.drh.umontreal.ca/BPE/categorie_enseigne.html

Département de pharmacologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436	343-6329
Département de physiologie Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Département de psychiatrie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
Département de santé environnementale et santé au travail Pavillon Marguerite-d'Youville	4095	343-6134
École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon 7077 avenue du Parc	3001-01	343-7645
École de réadaptation Pavillon 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé Pavillon 1420 Mont-Royal	3110	343-6185
Programme de baccalauréat en bio-informatique (Voir Département de biochimie)		
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry	N-422	343-6111 poste 4243
Programme de baccalauréat en neurosciences Pavillon Roger-Gaudry		343-6111
Programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-615	343-6111 poste 6275
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	2511	343-6357
Programme de médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé www.mae.umontreal.ca	N-414	343-7606

DIRECTION

Doyenne : Hélène Boisjoly

Vice-doyens

Pierre Belhumeur, affaires professorales
Andrée Boucher, développement continu des compétences professionnelles
Daniel Bourbonnais, recherche et innovation scientifique
Christian Bourdy, études médicales de 1^{er} cycle
Pierre Bourgouin, exécutif et affaires cliniques
Josée Dubois, études médicales postdoctorales
André Ferron,
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales et études supérieures

Secrétaire de Faculté

Josette Noël

Vice-doyen adjoint

Gilles Bleau, sciences fondamentales et études supérieures

Vice-doyens associés Vie étudiante et facultaire

Hugues Cormier
Ramses Wassef
Josette Noël

Vice-doyennes associées aux sciences de la santé

Louise Demers, École de réadaptation
Louise Getty, École d'orthophonie et d'audiologie
Marielle Ledoux, nutrition

Vice-doyen associé Campus Mauricie

Réjean Duplain

Directions

Geneviève Bouchard, chef de cabinet et directrice des communications et des relations internationales

Vincent Dumez, patient-partenaire

Christiane Malo, baccalauréat Sciences biomédicales

Sylvie Monier, services administratifs

Adjoint(e)s

Isabelle Duchesnay, affaires étudiantes et vie facultaire

Jolaine Frigault, études médicales de 1^{er} cycle

Line Ginchereau, affaires professorales

Martine Jalbert, ressources matérielles, physiques et planification

Christine Lamoureux, développement continu des compétences professionnelles

François L'Heureux, recherche et innovation scientifique

Lorraine Locas, études médicales postdoctorales

Alain Papineau, coordination des stages en régions

François Robichaud, sciences fondamentales et études supérieures

Josée Véronneau, ressources humaines et affaires hospitalières

Directeurs des départements et écoles de la Faculté

Département d'administration de la santé : Régis Blais

Département d'anesthésiologie : Pierre Drolet

Département de biochimie : Christian Baron

Département de chirurgie : Luc Valiquette

Département de médecine : Mario Talajic

Département de médecine familiale et de médecine d'urgence : Jean Pelletier

Département de médecine sociale et préventive : Marie-France Raynault

Département de microbiologie et immunologie : Hugo Soudeyns

Département de nutrition : Marielle Ledoux

Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc

Département d'ophtalmologie : Jean-Daniel Arbour

Département de pathologie et biologie cellulaire : Pierre Drapeau

Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier

Département de pharmacologie : Patrick du Souich

Département de physiologie : Michèle Brochu

Département de psychiatrie : Emmanuel Stip

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez

Département de santé environnementale et santé au travail : André Dufresne

École d'orthophonie et d'audiologie : Louise Getty

École de réadaptation : Louise Demers

École de santé publique : Raymond Lalonde et Hélène Boisjoly, administrateurs

Directeurs de l'enseignement universitaire dans les hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal

CSSS Sud-Ouest-Verdun : Marc Belley

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Marie-Josée Dupuis

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : Robert Perron

CSSS de Laval : Benoit Morin

CSSS de Chicoutimi : Mauril Gaudreault

Hôpital Louis-H. Lafontaine : Luc Nicole

Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Jacques Bernier

Hôpital Rivière-des-Prairies : André Masse

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : Marc Giasson

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin

Institut de cardiologie de Montréal : Annie Dore

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Sylvie Houde

Institut Philippe-Pinel de Montréal : Frédéric Millaud

Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Ana Ines Ansaldo

Directeurs de centres, groupes et instituts de recherche

Centre d'excellence en neuromique de l'Université de Montréal (CENUM) : Pierre Drapeau

Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif

Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier

Centre de recherche du CSSS de Laval – Hôpital Cité-de-la-santé : France Cookson (intérim)

Centre de recherche de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : François Madore

Centre de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy

Centre de recherche de l'Hôpital Rivière-des-Prairies : Roger Godbout

Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif

Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swain

Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté

Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville

Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Jacques Turgeon

Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau

Centre de recherche Fernand-Séguin (Hôpital Louis-H.-Lafontaine) : Sonia Lupien

Centre de recherche du CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet

Centre de recherche Léa-Roback : Marie-France Raynault

Groupe d'étude des protéines membranaires (GEPRM) : Lucie Parent

Groupe de recherche sur la gestion thérapeutique (GRGT) : Terrence Montague

Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Trevor Drew

Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann

Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy

Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC) : Guy Sauvageau

Directeurs de programmes d'études médicales et paramédicales de 1^{er} cycle (B. Sc., M.D.)

Études médicales de 1^{er} cycle : Éric Drouin

Externat : Martine Jolivet-Tremblay

Audiologie : Tory Leroux

Ergothérapie : Lise Poissant

Microbiologie et immunologie : France Daigle

Neurosciences : Elaine C. Chapman

Nutrition : Marielle Ledoux

Orthophonie : Claire croteau (intérim)

Physiothérapie : Robert Forget

Sciences biomédicales : Christiane Malo

Directeurs de programmes d'études supérieures (D.É.S.S., M. Sc., Ph. D.)

Administration des services de santé : Lise Lamothe

Audiologie (M.P.A.) : Tony Leroux

Biochimie : Luc DesGroseillers

Bioéthique : Bryn Williams-Jones et Vardit Ravitsky

Bio-informatique : Nicolas Lartillot

Biologie moléculaire : Trang Hoang

Conseil génétique : Valérie Désilets

Environnement, santé et gestion des catastrophes : Maryse Bouchard

Ergothérapie : Lise Poissant

Évaluation des technologies de la santé : Mira Johri

Génie biomédical : Alain Vinet

Gestion de la qualité en santé : Lise Lamothe

Hygiène du travail M. Sc.: André Dufresne

Hygiène du travail, des S. : Jérôme Lavoué

Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale : François Sestier

Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : François Sestier

Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari

Mobilité et posture : Hubert Labelle

Nutrition : Marielle Ledoux et Bryna Shatenstein

Orthophonie (M.P.O.) : Natacha Trudeau

Pathologie et biologie cellulaires : Nicole Leclerc

Perfusion extracorporelle : Louis Perreault

Petite enfance et approche interprofessionnelle : Julie Gosselin

Pharmacologie : René Cardinal

Pharmacologie clinique : Patrick du Souich

Physiologie : Réjean Couture

Physiothérapie : Robert Forget

Santé communautaire : Louise Fournier

Santé environnementale et santé au travail : André Dufresne

Santé environnementale mondiale : Audrey Smargiassi

Santé publique : Louise Potvin

Sciences biomédicales : Yahye Merhi

Sciences neurologiques : Richard Robitaille

Sciences de la réadaptation : Deborah Feldman

Toxicologie et analyse du risque : Sami Haddad

Virologie et immunologie : George Szatmari

Directeur du programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)

Biochimie clinique : Pierre Allard

Directeurs de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)

Anatomo-pathologie : Mathieu Latour

Anesthésiologie : François Girard

Biochimie médicale : Nadine Kadri

Cardiologie : Donald Palisais

Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard
 Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard
 Chirurgie générale : Jean-François Latulippe
 Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier
 Chirurgie orthopédique : Marc Isler
 Chirurgie plastique : Patricia Bortoluzzi
 Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin
 Chirurgie tronc commun : Patricia Egerszegi
 Chirurgie vasculaire : Rafik Ghali
 Cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix
 Clinicien érudit : Marie-Dominique Beaulieu
 Dermatologie : Benoit Côté
 Dermatologie pédiatrique : Julie Powell
 Endocrinologie et métabolisme : Sylvie Ott-Braschi
 Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott
 Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité : Joanne Benoît
 Gastroentérologie : Mickael Blouin
 Gastroentérologie chez l'enfant : Christophe Faure
 Génétique médicale : Emmanuelle Lemyre
 Gériatrie : Marie-Jeanne Kergoat
 Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance
 Hématologie : Jeannine Kassis
 Hématologie/oncologie pédiatrique : Rochelle Winikoff
 Immunologie clinique et allergie : Jean Paradis
 Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches
 Maladies infectieuses : Danielle Rouleau
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Valérie Lamarre
 Médecine/tronc commun : Jean-François Gobeil
 Médecine communautaire : Stéphane Perron
 Médecine de soins intensifs : Marc-Jacques Dubois
 Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Baruch Toledano
 Médecine d'urgence/spécialité : Pierre Desaulniers
 Médecine d'urgence/compétence spéciale : Martin Vincent
 Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière
 Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo
 Médecine de famille : Louise Authier
 Médecine du travail : Louis Patry
 Médecine interne : Michèle Mahone
 Médecine maternelle et fœtale : Lynda Hudon
 Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa
 Médecine nucléaire : Antoine Leblond
 Médecine palliative : Robert Marchand
 Médecine physique et réadaptation : Martin Lamontagne
 Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau
 Néphrologie : Alain Bonnardeaux
 Néphrologie chez l'enfant : Véronique Phan
 Neurochirurgie : Louis Crevier
 Neurologie : Alexandre Yves Poppe
 Neurologie chez l'enfant : Philippe Major
 Neuropathologie : Roland Auer
 Neuroradiologie : Alain Weill
 Obstétrique et gynécologie : Stéphane Ouellet
 Oncologie gynécologique : Philippe Gauthier
 Oncologie médicale : Alain Bestawros
 Oncologie radiologique : Carole Lambert
 Ophtalmologie : Patrick Hamel
 Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : Martin Desrosiers
 Pédiatrie du développement : Robert Dubé
 Pédiatrie – tronc commun : Olivier Jamouille
 Pédiatrie générale : Olivier Jamouille
 Pneumologie : François Beauceage
 Pneumologie chez l'enfant : Sheila Jacob
 Psychiatrie : Christiane Bertelli
 Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre
 Rhumatologie : Éric Rich
 Santé publique et médecine préventive : Stéphane Perron
 Soins aux personnes âgées : Nathalie Champoux
 Urologie : Diego Barrieras
 Urogynécologie et reconstruction pelvienne : Stéphane Ouellet

CHAIRES PHILANTHROPIQUES

Chaire Banque Scotia en diagnostic et traitement du cancer du sein de l'Université de Montréal au CHUM et Fonds Lilly en recherche en cancer du sein, titulaire : André Robidoux
 Chaire Charles-Albert-Poissant de transplantation cornéenne de l'Université de Montréal à HMR, titulaire : Isabelle Brunette
 Chaire CIBC en recherche sur les causes du cancer du sein de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Sylvie Mader
 Chaire Claude-Bertrand en neurochirurgie de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : N.
 Chaire d'enseignement Lucie et André Chagnon sur l'approche intégrée en prévention de l'Université de Montréal, titulaire : Brigitte Maheux
 Chaire de médecine transfusionnelle Fondation Héma-Québec-Bayer de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Jean-François Hardy
 Chaire de psychiatrie légale et d'éthique biomédicale Philippe-Pinel, titulaire : David Norman Weisstub
 Chaire de recherche en oncologie ORL Azar/Angélil de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Apostolos Christopoulos
 Chaire de recherche en orthopédie de l'Université de Montréal à l'Hôpital du Sacré-Cœur, titulaire : Julio C. Fernandes
 Chaire de recherche Environnement-Cancer – Guzzo-La Société de recherche sur le cancer de l'Université de Montréal, titulaire : Jack Siemiatycki
 Chaire Docteur Sadok Besroun en médecine familiale de l'Université de Montréal, titulaire : Janusz Kaczorowski
 Chaire Eli Lilly Canada de recherche en schizophrénie de l'Université de Montréal, titulaire : Emmanuel Stip
 Chaire en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine de l'Université de Montréal, titulaire : Michèle Bouchard
 Chaire en arthrose de l'Université de Montréal, co-titulaires : Johanne Martel-Pelletier et Jean-Pierre Pelletier
 Chaire en cancer de la prostate de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Fred Saad
 Chaire en sciences du mouvement du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et de l'Université de Montréal, titulaire : Hubert Labelle
 Chaire en sclérodémie de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-Luc Senécal
 Chaire Famille Alfonso Minicozzi de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire de l'Université de Montréal, titulaire : Pasquale Ferraro
 Chaire François-Karl Viau en oncogénomique pédiatrique de l'Université de Montréal, titulaire : Daniel Sinnett
 Chaire GlaxoSmithKline (GSK) en gestion optimale des maladies chroniques de l'Université de Montréal, titulaire : Janusz Kaczorowski
 Chaire Industrielle Alliance de recherche en leucémie de l'Université de Montréal, titulaire : Josée Hébert
 Chaire Jeanne et Jean-Louis Lévesque en génétique des maladies du cerveau de l'Université de Montréal, titulaire : Jacques L. Michaud
 Chaire Léopoldine A. Wolfe de recherche clinique/translacionnelle en prévention de la cécité causée par la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'Université de Montréal à HMR, titulaire : Sylvain Chemtob
 Chaire Lise et Jean Saine en soins intensifs de l'Université de Montréal à HMR, titulaire : Yoanna Skrobik
 Chaire Marcel et Rolande Gosselin en chirurgie thoracique oncologique de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Moïse Liberman.
 Chaire Marie Lou et Yves Cotel pour la recherche en orthopédie de l'Université de Montréal, titulaire : Jacques A. De Guise
 Chaire Medtronic de traumatologie spinale de l'Université de Montréal HSC, titulaire : Jean-Marc Mac-Thiong
 Chaire Merck Canada en pharmacologie de l'Université de Montréal, titulaire : Patrick du Souich
 Chaire Michal et Renata Hornstein en chirurgie cardiaque de l'Université de Montréal à l'ICM, titulaire : Michel Pellerin
 Chaire Novartis – Fondation canadienne du foie en hépatologie de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Daniel Lamarre
 Chaire Paul-David en électrophysiologie cardiovasculaire de l'Université de Montréal à l'ICM, titulaire : Stanley Nattel
 Chaire Pfizer – Bristol-Myers Squibb – Smithkline Beecham – Eli Lilly en psychopharmacologie de l'Université de Montréal, titulaire : N.
 Chaire Pfizer en athérosclérose de l'Université de Montréal, titulaire : Jean-Claude Tardif
 Chaire Philippa et Marvin Carsley en cardiologie de l'Université de Montréal à l'ICM, titulaire : Normand Racine
 Chaire Power Corporation du Canada en sciences physiologiques de l'Université de Montréal, titulaire : Numa Dancause.

Chaire Roger des Groseillers d'oncologie chirurgicale hépato-biliaire et pancréatique de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Réal Lapointe
 Chaire Saputo en valorisation biomédicale des produits laitiers de l'Université de Montréal, titulaire : Jacques Thibodeau
 Chaire Shire en néphrologie et en transplantation et régénération rénales de l'Université de Montréal au CHUM, titulaire : Marie-Josée Hébert
 Chaire Squibb en biologie moléculaire de l'Université de Montréal, titulaire : Christian Baron
 Chaire Suzanne Véronneau-Troutman M.D., FRCS(C), FACS au Département d'ophtalmologie de l'Université de Montréal, titulaire : Jean Daniel Arbour
 Chaire Yves des Groseillers et André Bérard de cardiologie interventionnelle : cellules souches et thérapie régénératrice de l'Université de Montréal à l'ICM, titulaire : Philippe L.-L'Allier

PRIX ET BOURSES AUX ÉTUDIANTS

* Les prix et bourses suivis d'un astérisque proviennent de fonds capitalisés de la Faculté.

M.D.

Bourse Bell Canada – Recherches en télémédecine
 Bourse de l'Association médicale des personnes de race noire
 Bourse de l'Institut Hannah pour l'histoire de la médecine
 Bourse de la Fondation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Lange Medics Award
 Médaille Sir William Hingston*
 Prix de l'Association des médecins de langue française
 Prix de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires
 Prix du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Prix du Collège des médecins de famille du Canada
 Prix B.-G. Bourgeois*
 Prix Bristol-Myers Squibb
 Prix Charles Weisberg*
 Prix du Département de psychiatrie
 Prix E. David Sherman – Fondation Aldee*
 Prix E. Persillier-Lachapelle*
 Prix Élie-G. Asselin*
 Prix IMS Health
 Prix Isaac et Rachelle Weisberg*
 Prix Marthe-Pelland*
 Prix Merck-Frosst
 Prix Merck Sharp & Dohme
 Prix Monseigneur A.-E. Deschamps*
 Prix Pierre-Masson*
 Prix Rodolphe Boulet*
 Prix Téléphore Parizeau

D.É.S.

Bourse Groupe Fonds des professionnels

Programmes de sciences cliniques

Bourse Fonds pour la surspécialisation clinique*

Département de chirurgie

Bourse Georges-Étienne-Cartier*
 Bourse Paul-Dessureault en urologie*
 Prix Daniel-Tassé

Département de médecine

Bourse Jean et Terry Dionne

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Fonds Docteur Sadok Besrouer pour le développement de la médecine en Tunisie*

Département d'ophtalmologie

Bourse du Fonds Besner-Valois*
 Bourse Dr Suzanne Véronneau Troutman*
 Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal (FROUM)*

Département de pédiatrie

Bourses de formation postgraduée du Département de pédiatrie
 Prix Claude-C. Roy
 Prix Luc-Chicoine

Département de psychiatrie

Fonds Monique-Gaumond pour la recherche en maladies affectives*

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Prix offerts aux résidents du programme de médecine nucléaire:
 Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : AMSMNQ, CANM et SNM

Prix Genzyme pour la qualité d'un travail de recherche et sa présentation

Prix offerts aux résidents du programme de radio-oncologie :

Prix Jean Roy de l'Association canadienne des Radio-Oncologues (CARO) : prix remis à un résident pour un projet innovateur et créatif en éducation, en administration ou dans l'application clinique de nouvelles technologies.

Prix de l'Association des Radio-Oncologues du Québec et Société Française de Radio-Oncologie (AROQ-SFRO) : prix remis au résident qui présente le meilleur projet de recherche lors du congrès annuel de l'AROQ

Prix offerts aux résidents du programme de radiologie :

Prix pour l'excellence d'une publication ou d'une communication : SCFR, C.A.R., R.S.N.A. et A.R.R.S.

Prix à un radio-oncologue s'étant distingué dans sa pratique :

Prix Jean Bouchard (AROQ)

PROGRAMMES DE SCIENCES FONDAMENTALES

Département de biochimie

Prix Astra Zéneca
 Prix Merck-Frosst
 Prix Simon-Pierre Noël*

Département de microbiologie et immunologie

Bourse d'excellence Gabriel-Marquis
 Bourse Serge Montplaisir pour la lutte contre les maladies infectieuses*
 Bourses du Département de microbiologie et immunologie*

Département de pathologie et biologie cellulaire

Fonds commémoratif Pierre-Masson
 Prix de l'American Society for Clinical Pathology

Département de pharmacologie

Bourse de perfectionnement Merck Canada
 Bourses de la journée Gabriel L. Plaa

Département de physiologie

Bourse Herbert H-Jasper
 Fonds Jacques de Champlain
 Fonds Michel-Bergeron*

PROGRAMMES DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Département de nutrition

Bourse d'encouragement aux Études supérieures
 Bourse Jean-Paul Houle*
 Prix de l'Association Fournisseur Hôtels et Restaurants (AFHR)
 Prix de la Fondation Amanda Tessier*
 Prix de la Journée de la recherche
 Prix de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec
 Prix du Département de nutrition en gestion des services alimentaires
 Prix Fédération des producteurs de porcs
 Prix Gabi-B.- Reaidi*
 Prix Marcel Laliberté
 Prix Producteurs laitiers du Canada
 Prix Rachel-Beaudoin*

École d'orthophonie et d'audiologie

Prix Cordozzo-Coderre, de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ)
 Prix d'excellence de l'École d'orthophonie et d'audiologie
 Prix de l'Académie canadienne d'audiologie
 Prix de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
 Prix Michèle Bergeron

École de réadaptation

Bourse Andrée-Forget pour le développement de la réadaptation au plan international*
 Prix Andrée Forget pour stage à l'international, ergothérapie
 Prix de l'Association canadienne des ergothérapeutes
 Prix de l'Association canadienne de physiothérapie
 Prix de la relève, ergothérapie
 Prix d'excellence clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Prix de la Régie de recherche en réadaptation du Montréal-Ouest du Québec (RRRMOQ)

Prix de la Société cardiorespiratoire du Canada, section physiothérapie

Prix de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Prix Françoise-Savard-Goulet*

Prix Martine-Chabot*

Prix Partenaire, Ergothérapie

PROGRAMMES DES SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Département d'administration de la santé

Bourses de 2^e cycle

Bourse Marie-Anne Lavallée

Bourse de la Fondation McGaw

Prix Robert Wood Johnson

Département de médecine sociale et préventive

Prix Armand-Frappier

Département de santé environnementale et santé au travail

Prix Jules-Brodeur*

AXES MÉDICAUX

Gériatrie-gérontologie

Bourse Marthe-Demers en gérontologie-gériatrie*

Sciences neurologiques

Prix Justine et Yves Sergent*

Prix Tomas Alfred Reader*

HÔPITAUX ET INSTITUTS AFFILIÉS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CHU – Centres hospitaliers universitaires

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

IU – Instituts universitaires

Institut de Cardiologie de Montréal

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

CAUS – Centres affiliés universitaires suprarégionaux

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

CAUR – Centres affiliés universitaires régionaux

CSSS de Chicoutimi

CHA – Centres hospitaliers affiliés

CSSS de Trois-Rivières (CHRTR)

CSSS Sud-Ouest-Verdun – Centre hospitalier de Verdun

CSSS de Laval

CSSS de Chicoutimi

Hôpital Louis-H. Lafontaine

Hôpital Rivière-des-Prairies

Institut Philippe-Pinel de Montréal

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal

CSSS – Centres de santé et de services sociaux

CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord – CLSC Ahuntsic

CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent – CLSC Bordeaux-Cartierville

CSSS de la Montagne – CLSC Côte-des-Neiges

CSSS Jeanne-Mance – CLSC des Faubourgs

CSSS Pointe-de-l'Île – CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

CSSS Cavendish – CLSC René-Cassin / Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec

CSSS Champlain – CLSC St-Hubert

CSSS de Laval – CLSC-CHSLD du Marigot

Autres

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

Institut national de santé publique

Centre de réadaptation Lucie-Bruneau

Institut de Nazareth et Louis-Braille

Institut Raymond-Dewar

Centre Dollard Cormier

Le regroupement des centres de réadaptation, Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine

Les Centres jeunesse de Montréal / Institut universitaire dans le domaine de la violence chez les jeunes

INFORMATIONS PRATIQUES

Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

Aide financière aux étudiants

La Faculté dispose d'un certain nombre de prêts et bourses. L'Université de Montréal offre aussi des bourses de 1^{er} cycle destinées aux étudiants.

Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents

Ramses Wassef, directeur

Téléphone : 514-343-6603

Service d'aide aux étudiants et résidents en médecine

Pour des problèmes pédagogiques, financiers ou de santé.

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Programme Médecine/Recherche

Secrétariat

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau P-705

Téléphone : 514-343-6111, poste 0933

Pour permettre à certains étudiants en médecine d'acquies une formation avancée en recherche, la Faculté de médecine offre le programme Médecine/Recherche, qui vise l'obtention d'un diplôme d'études supérieures (M. Sc. et/ou Ph. D.) en cours d'études de médecine (M.D. et D.É.S.). L'inscription à Médecine/Recherche doit se faire conjointement dans ce programme et le programme d'études supérieures.

Études médicales postdoctorales (Programmes de D.É.S.)

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau S-742

Téléphone : 514-343-6269

Une soixantaine de programmes d'études médicales postdoctorales sont offerts et les stages de formation s'effectuent dans les hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés. Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ces programmes, les candidats peuvent se procurer une brochure explicative en s'adressant au secrétariat des départements qui gèrent ces programmes.

BUREAU DE DÉVELOPPEMENT

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau N-403

Téléphone 514-343-6302

Le Bureau de développement de la Faculté de médecine a pour mission principale d'assurer la permanence des activités de développement et de sollicitation afin de recueillir des sommes additionnelles qui assureront la consolidation et la croissance de la Faculté.

Relevant du doyen, le Bureau de développement agit à titre d'ambassadeur de la Faculté de médecine auprès du personnel, des diplômés, des individus, des fondations, des corporations et autres organismes externes. Il coordonne les initiatives de sollicitation des départements, des centres de recherche et des autres unités de la Faculté. Dans l'ensemble de ses activités, il vise à développer et à maintenir dans la communauté interne et externe, un sentiment d'appartenance favorable au développement de la Faculté.

BUREAU FACULTAIRE DE L'EXPERTISE PATIENT PARTENAIRE

Directeur : Vincent Dumez

Appuyant la Faculté dans son important virage patient* partenaire, le Bureau propose d'évoluer vers une nouvelle vision collaborative où patients et professionnels de la santé redéfinissent le cœur de leur relation afin de faire face ensemble aux défis de demain.

Relevant directement du Doyen, le Bureau assure ainsi la promotion et la représentation du patient au sein de la Faculté de médecine et joue un rôle conseil auprès des membres du Réseau universitaire intégré de santé de l'Université de Montréal (RUIS de l'UdeM).

Lancé le 12 octobre 2010, le Bureau travaille au développement de trois grands projets porteurs qui visent à faire du patient un partenaire à part entière sur le plan de l'enseignement, de la recherche et des soins de santé.

Plusieurs de ses initiatives novatrices seront lancées en étroite collaboration avec nos partenaires du RUIS de l'UdeM afin de s'assurer qu'ils profitent pleinement de leurs retombées.

* La notion de patient inclut celle de proches/aidants naturels.

CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE NUTRITION

Coordonnatrice clinique : Amélie Roy
Pavillon Liliane-de-Stewart
Local 1213
Téléphone 514 343-7055
Télécopieur 514 343-7395

La Clinique de nutrition NUTRIUM offre aux étudiants de 1^{er} cycle une formation pratique en nutrition préventive novatrice et unique au Canada. Ses activités académiques ont pour objectifs le développement d'habiletés et de compétences dans le domaine de la consultation nutritionnelle (techniques d'entrevue, relation d'aide, raisonnement clinique, etc.), le développement d'outils éducatifs, ainsi que le développement et la mise en œuvre d'activités de promotion de la santé.

La Clinique reçoit les étudiants de tous les niveaux du baccalauréat afin de leur offrir l'opportunité à la fois d'observer (1^{re} année), de collaborer (2^e année) et de mener (3^e année) une consultation nutritionnelle avec un patient, et ce dans un contexte réel de consultation. Des nutritionnistes cliniciennes assurent la supervision des consultations en utilisant les locaux de consultation spécialement aménagés avec des miroirs double-face.

CLINIQUE UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE ET EN AUDIOLOGIE

Coordonnatrice clinique : Louise Boulanger
Pavillon 7077, avenue du Parc
Local 1031
Téléphone : 514 343-6789
Télécopieur : 514 343-2115

À la fine pointe de la technologie, la clinique constitue un lieu privilégié pour la formation des étudiants et le développement de la recherche clinique. Elle permet également une plus grande ouverture à la communauté. Des orthophonistes et audiologistes cliniciens assurent le tutorat des étudiants lors des consultations.

CPASS – CENTRE DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ

Direction

Directrice générale : Andrée Boucher
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-200
Téléphone : 514-343-6790
Site web : <http://www.cpass.umontreal.ca>

Le CPASS a pour mission d'initier, de stimuler et de soutenir le développement des compétences des professionnels de la santé, dans un continuum de formation, en partenariat avec le patient et ses proches et en réponse aux besoins de la société.

Secteur de planification et mise en œuvre des activités

Directeur : Lucie Morin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-3
Téléphone 514-343- 6367

Le secteur de planification et mise en œuvre des activités du CPASS génère des formations soit par des comités de développement ou à partir d'initiatives des différents départements ou centres hospitaliers affiliés à la Faculté ou à partir d'évaluations de besoins de la société. Elles s'adressent aux omnipraticiens, aux médecins spécialistes du Québec et aux autres professionnels de la santé. Plusieurs de ces activités rejoignent également nos collègues canadiens (en langue anglaise), ainsi que les professionnels de l'espace francophone international.

Secteur de la formation pédagogique

Directrice : Nathalie Caire Fon
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-05
Téléphone : 514-343-6111 poste 55330

Le secteur de la formation pédagogique du CPASS a pour mandat d'assurer la formation pédagogique des résidents et des enseignants de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et d'exercer une action d'animation et de promotion de la pédagogie au sein de la Faculté. Elle compte sur une équipe de formateurs de grande expérience pour l'animation des séances de formation qui vont de l'initiation à la pédagogie à des formations spécialisées en pédagogie des sciences de la santé. Elle travaille également avec l'équipe des leaders pédagogiques pour soutenir le projet facultaire de l'adoption d'une approche par compétences.

Secteur de la recherche et du développement

Directeur : Bernard Charlin
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-314
Téléphone : 514-343-6111 poste 4140

Le CPASS privilégie quatre axes de recherche : le raisonnement clinique, l'approche par compétence, les pratiques collaboratives et le partenariat de soins ainsi que l'éthique. Pour se donner les moyens d'atteindre cet objectif, le CPASS travaille en collaboration avec d'autres institutions ailleurs au Canada et à l'International.

Secteur de l'évaluation

Directeur : Serge Dubé
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-38
Téléphone : 514-343-2489

Le secteur de l'évaluation du CPASS assure l'évaluation, de façon régulière et continue, des enseignants, des enseignements et des programmes d'études de la Faculté de médecine. Les principaux objectifs de ce processus sont l'amélioration de la qualité des programmes offerts aux étudiants et la valorisation du rôle de professeur. À la Faculté de médecine, la Direction de l'évaluation contribue à la formation des professeurs en évaluation et participe à l'élaboration des politiques facultaires en évaluation. La Direction de l'évaluation est présente sur la scène internationale, soit en recevant des stagiaires étrangers ou en animant des ateliers de formation en évaluation dans différents pays.

Un comité consultatif en évaluation a été créé fin 2008. Il est constitué d'enseignants de la Faculté de médecine, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des arts et des sciences (psychologie du travail). Le comité donne des avis sur les problèmes qui se posent en matière d'évaluation. La richesse des perspectives de ses membres lui permet de proposer des solutions innovantes.

Secteur de l'éthique

Directeur : Antoine Payot
CHU Sainte-Justine
Téléphone : 514 345-4685

Le secteur de l'éthique du CPASS a pour mission de développer la formation éthique au sein du réseau clinico-académique. Pour ce faire, des ateliers interdisciplinaires animés par des professionnels de la santé et des spécialistes en éthique autour de différents enjeux éthiques sont organisés pour les Résidents et à la formation continue. Diverses stratégies pédagogiques favorisent la réflexion et la discussion des participants. La richesse des réflexions et des savoirs éthiques fait aussi l'objet d'activités de recherche, de publications, de présentations et de conférences locales et internationales. Des échanges et collaborations continus ont été développés avec la France, la Belgique, la Tunisie et le Bénin.

Secteur des approches collaboratives et partenariat de soins

Directrice : Paule Lebel
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau Y-201-11
Téléphone : 514-343-6111 poste 0556
Télécopieur : 514-343-7650

Le Secteur des approches collaboratives et partenariat de soins (PPS) a le mandat de développer des stratégies et des outils d'information, d'apprentissage, d'évaluation et de diffusion, qui permettent la consolidation des pratiques collaboratives en partenariat avec les patients et leurs proches, principalement au sein des équipes cliniques des établissements du RUIS de l'Université de Montréal.

Il vise également à développer chez les professionnels cliniciens enseignants la capacité de superviser et d'évaluer les stagiaires lors d'activités d'apprentissage interprofessionnelles.

Secteur Compétences des professionnels de la santé

Directeur : Louis-Georges Ste-Marie
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-09
 Téléphone 514-343-6111 poste 8979

Le Secteur des compétences des professionnels de la santé du CPASS a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur les défis du développement des compétences des professionnels de la santé (expertise, communication, collaboration, professionnalisme, érudition, promotion de la santé, gestion). Au cours de la dernière année, il a développé, conjointement avec le secteur de la formation pédagogique et celui de l'évaluation, de nouveaux ateliers de formation ainsi que des outils et ressources pédagogiques visant à faciliter la formation des résidents et professeurs dans les domaines autres que l'expertise médicale. À l'aide des travaux des Conseils de compétences et du Comité central, des changements pédagogiques sont en voie d'être proposés pour former les étudiants des sciences de la santé à devenir des professionnels compétents.

Secteur des technologies en pédagogie

Directeur : Richard Ratelle
 Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau Y-201-48
 Téléphone 514-343-6111 poste 4953

Le secteur des technologies en pédagogie du CPASS a la responsabilité de développer des réflexions et de faire émerger les enjeux, les concepts et de proposer des solutions ou des stratégies portant sur l'utilisation des technologies et autres outils d'enseignement et d'apprentissage. Ce secteur est important pour toutes les composantes du réseau clinico-académique (études de 1^{er} cycle, résidences, DPC, études supérieures). Il vise à exercer un leadership dynamique afin de permettre à la Faculté et à son réseau clinico-académique d'intégrer rapidement et de profiter pleinement des innovations informatiques pertinentes.

RUIS – RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-723
 Téléphone : 514-343-6450
 Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des centres hospitaliers affiliés à l'Université et la direction des agences de santé et de services sociaux du territoire du RUIS de l'UdeM. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements de santé ayant une désignation universitaire et de l'Université de Montréal.

La présidence du RUIS de l'UdeM est assumée par le directeur général du CHUM en alternance avec le doyen de la Faculté de médecine et de deux vice-présidents. Le président est actuellement le directeur général du CHUM, Christian Paire et les deux vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, Hélène Boisjoly, et le directeur général du CHU Sainte-Justine, Fabrice Brunet.

La permanence du Bureau exécutif est assurée par la directrice exécutive, Isabelle Bayard.

Les membres du comité directeur du RUIS de l'UdeM sont :

les directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement et des centres de santé et de services sociaux (CSSS) suivants :

CHUM : Christian Paire
 CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet
 CSSS Sud-Ouest – Verdun : Sonia Bélanger
 CSSS de Laval : Caroline Barbir
 CSSS de Chicoutimi : Gilles Gagnon
 CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent : Daniel Corbeil
 CSSS Jeanne-Mance : Sylvie Simard
 CSSS de Saint-Jérôme : Réjeanne Pilotte (intérim)
 CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : Lucie Letendre
 CSSS Champlain-Charles LeMoine : Daniel Castonguay
 Hôpital Louis-H. Lafontaine : Denise Fortin
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Manon Boily
 Hôpital Rivière-des-Prairies : Carolle Martin
 Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal : Pierre Gfeller
 Institut de Cardiologie de Montréal : Denis Roy
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Renée Fugère

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Jean-Philippe Cotton
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Marie-France Simard

les présidents-directeurs généraux des Agences régionales de la santé et des services sociaux suivantes :

Agence de l'Abitibi-Témiscamingue : Jacques Boissonneault
 Agence de Lanaudière : Lucie Leduc
 Agence des Laurentides : Marc Fortin
 Agence de Laval : Claude Desjardins
 Agence de la Montérégie : Richard Deschamps
 Agence de Montréal : Danielle McCann
 Agence de la Mauricie et Centre-du-Québec : Gaétan Lamy (intérim)

les représentants de l'Université de Montréal suivants :

Faculté de médecine : Hélène Boisjoly
 Faculté de médecine : Pierre Bourgouin
 Faculté de médecine : Vincent Dumez
 Faculté des sciences infirmières : Francine Girard
 Faculté de pharmacie : Pierre Moreau
 Faculté de médecine dentaire : Gilles Lavigne
 Rectorat : Raymond Lalonde

les autres membres sont les suivants :

IRCM : Tarik Mörröy
 MSSS : Louis Dufresne
 CUSM : Timothy Meagher

USI – UNITÉ DE SANTÉ INTERNATIONALE

Directeur : Lucien Albert
 Edifice Saint-Urbain
 CRCHUM
 5^e étage
 Téléphone : 514-890-8156

L'USI est une entité qui contribue au rayonnement de la Faculté sur la scène internationale, particulièrement dans les pays en développement et en transition. Elle réalise des activités de formation, de recherche, et met à contribution l'expertise disponible dans des interventions. Les partenariats sont développés dans le champ des politiques, des programmes et des services de santé et dans celui des problèmes de santé et de population. Ses activités se déroulent dans une trentaine de pays.

EXERCICE PROFESSIONNEL**A) Médecine****1– Immatriculation au Collège des médecins du Québec**

Une fois admis par la Faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :

Collège des médecins du Québec
 Bureau du secrétaire
 2170, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec)
 H3H 2T8
 Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

2– Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

3– Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la

médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

4- Le Conseil médical du Canada

Le Conseil médical du Canada émet une licence fédérale à ceux qui ont réussi son examen. Cette licence permet l'inscription à un Collège des médecins d'une autre province du Canada et l'exercice de la médecine dans cette province.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire du diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province, doit d'abord posséder la licence du Conseil médical du Canada (L.C.M.C.). Pour obtenir cette licence, un médecin doit être inscrit au Collège des médecins d'une des provinces du Canada, satisfaire aux épreuves du bureau d'examineurs nommés par le Conseil médical du Canada et avoir complété une année d'internat validée par cette corporation. Cette licence fédérale est valide tant que son titulaire demeure membre dudit Collège.

Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :

Conseil médical du Canada
Bureau du Registraire
1867 Alta Vista Drive
Ottawa (Ontario)
K1G 3H7

B) Nutrition-Diététique

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par cet Ordre.

C) Ergothérapie

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un M. Sc. en ergothérapie.

D) Orthophonie et Audiologie

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Seuls les titulaires d'une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université reconnue peuvent exercer cette profession.

E) Physiothérapie

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre aux titulaires d'un M. Sc. en physiothérapie.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – 1ER CYCLE

ADÉÉOA – L'Association des étudiants en orthophonie-audiologie

AEÉBCM – L'Association des étudiants et étudiantes de biochimie et de bioinformatique

AEÉMUM – L'Association des étudiants et étudiantes en médecine de l'Université de Montréal

AEESPUM – L'Association des étudiantes et étudiants en santé publique de l'Université de Montréal

AEÉNUM – L'Association des étudiants et étudiantes en nutrition de l'Université de Montréal

AESBUM – L'Association des étudiantes et étudiants du baccalauréat en sciences biomédicales

SÉRUM – La Société des étudiants en réadaptation de l'Université de Montréal

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les frais ci-dessous sont sujets à changement sans avis préalable.

	Par année
Année préparatoire au M.D. et Programme M.D.	34 \$
Département de nutrition	16 \$
École d'orthophonie et d'audiologie	16 \$
École de réadaptation	15 \$
Sciences biomédicales	24 \$

FRAIS FACULTAIRES

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

Achat de manuels et d'instruments
Programme de médecine (M.D.) : par année environ 2 500 \$

Département d'administration de la santé

Depuis le 1^{er} mai 2013, ce département fait partie de l'ESPUM, dissociée de la Faculté de médecine.

Pavillon 7101, Avenue du Parc
Bureau 3074-5
Téléphone : 514-343-6171 ou 514-343-6170
Télécopieur : 514-343-2448
www.mdas.umontreal.ca

Le Département d'administration de la santé a pour objectif d'être un centre interdisciplinaire d'excellence dans les domaines de la formation de gestionnaires de la santé, de la recherche sur la santé des populations, sur le système de santé et sur ses organisations et enfin de l'animation critique du secteur de la gestion des services de santé.

La mission du Département est, d'une part, de former des gestionnaires compétents, soucieux de faire contribuer leur organisation, de la façon la plus efficace possible, à la promotion et à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus et des populations. La mission du Département est, d'autre part, de former des analystes, conseillers, agents de recherche, capables de contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la performance des organisations et du système de santé, ainsi qu'au développement d'interventions efficaces. En outre, le Département a pour mission de produire et de diffuser des connaissances dans ces domaines d'intervention.

Le Département déploie ses activités auprès des gestionnaires de la santé du Québec, des gestionnaires francophones de la santé du reste du Canada, ainsi qu'auprès de ceux des autres pays avec lesquels il entretient des relations de coopération, en particulier l'Afrique francophone, l'Amérique latine et l'Europe.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Régis Blais

Professeurs titulaires

François Béland, M.A., Ph. D. (Laval)
Régis Blais, M. Ps. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, M.A., Ph. D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), Sc. D. (Johns Hopkins)
Jean-Louis Denis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Paul Lamarche, M.H.A., Ph. D. (Michigan)
Nicole Leduc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pascale Lehoux, M. Sc. A., Ph. D. (Montréal)
Claude Sicotte, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Mira Johri, M.P.H. (Yale), Ph. D. (McGill),
Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M. Sc. (Paris V), Ph. D. (Montréal)

Professeure agrégée de clinique

Anne Lemay, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint

Emmanuel Guindon, M.A. (Victoria), Ph. D. (McMaster)

Chercheur adjoint

Marc Lemire, M. Sc. (Laval), Ph. D. (UQÀM)

Professeurs adjoints de clinique

Martin Beaumont, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Brigitte Côté, M.D., M. Sc. (Montréal), M. Sc. santé communautaire (McGill)
Georges L'espérance, M.D. (Nancy I), Neurochirurgie (Laval), M. Sc. (Montréal)
Louise Rousseau, B. Pharm. (Laval), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Desjardins, M. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Desrosiers, B. Sc. inf. (Montréal), M. Sc. (HÉC)

Responsables de formation professionnelle

Markirit Armutlu, M. Sc. bioéthique (Université McGill)
Caroline Barbir, M. Sc. (Montréal)
Luce Beaugregard, M.A.P. (ÉNA), M. Sc. psychologie (Montréal)
Denis Bélanger, MBA spécialisé gestion des technologies de l'information (Laval)
Liliane Bernier, M. Sc. gestion (Laval)
Judy Bianco, M. Sc. sciences infirmières (McGill)
Lynn Casimiro, M.A. sciences de l'activité physique (Ottawa), Ph. D. éducation (Ottawa)
France Cookson, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Daniel Corbeil, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Jacques Couillard, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Marie-Eve Cournoyer, Maîtrise en droit de l'environnement (Laval)
Sandra Cusson, M. Sc. psychologie (Montréal)
Francine David, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Isabelle Demers, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Lise Denis, M. Sc. administration des affaires (UQAM)
Richard Deschamps, B. Sc., M. Sc. travail social (UQAM), M.A.P. option management (ÉNA)
Yves Desjardins, Ph. D. santé publique (Montréal), M. Sc. administration (Sherbrooke)
Danielle Dubois, M. Sc. (Montréal)
Guillaume Ducharme, D.É.S.S. développement des organisations (Laval), M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Isabelle Faucher, B.A. relations industrielles et Psychologie (Laval)
Julie Fréchette, M. Sc. gestion des ressources humaines (HÉC)
Pierre Gagnon, Ph. D. psychologie clinique (Ottawa)
Najia Hachimi-Idrissi, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Linda Hubert, M. Sc. (Laval)
Sandra Isimbi, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)
Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
Lynne McVey, M. Sc. sciences appliquées (McGill)
Constance Menger, Maîtrise administration des affaires (McGill)
Pierre-Paul Milette, M. Sc. administration sociale conjointement à M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Jean-François Morel, M.A. analyse des politiques (Laval)
Marc Pineault, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Josée Proulx, B. Sc. psychosociologie de la communication (UQAM)
Hélène Racine, M. Sc. gestion (ÉNA)
Stéphanie Raymond-Carrier, M.D. (Montréal)
Johanne Roy, M. Sc. sciences infirmières (Montréal)
François Schubert, M. Sc. pharmacie (Montréal)
Karine Spénard, LL. B. (Montréal), M.A. droit et politique de la santé (Sherbrooke)
Chantal Talbot, M. Sc. administration des affaires (UQAM)
Christian Tellier, M.Ps. (Sherbrooke)
Lucie Tremblay, M. Sc. services de santé (Montréal)
Lucie Turcotte, MAP (ÉNA)
Benoît Valiquette, M. Sc. administration des services de santé (Montréal)

Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M. Sc. administration de la santé (Montréal)
Ghislaine Cleret de Langavant, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M. Sc. sciences clin. (Sherbrooke), M. Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph. D. bio. cellulaire (Sherbrooke)
Jean-Louis Denis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Pierre Duplessis, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
François-Pierre Dussault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Marie-Josée Fleury, M.A., Ph. D. (Montréal)
Ginette Lafontaine, M. Sc. santé communautaire (Montréal)
André Lemieux, LL. L. (Montréal), Diplôme en sc. administratives (HÉC)
Dolorès Lepage-Savaray, M. Sc. pharmacie (Laval)
Michel Lorange, Ph. D. ingénierie, option génie biomédicale (Poly)
Pierre-Gerlier Forest, M.A. science politique (Laval), Ph. D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
Mireille Goetghebeur, M. Sc. (Montpellier), Ph. D. (Montpellier)
François Lagarde, M.A. (McGill)
Ann Langley-Laporte, M.A. (Lancaster), Ph. D. (HÉC)
Éric Latimer, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Pennsylvania)

Jean Rochon, LL. L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H., Dr P.H. (Harvard)
Rosario Charo Rodriguez, M.D., M. Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne), Ph. D. (Montréal)
Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP (McGill), M.D. (Ottawa)
Franco Sassi, Ph. D. philosophie (London)
Nassera Touati, Ph. D. gestion (France)

Département d'anesthésiologie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-712
Téléphone : 514-343-6466
Télécopieur : 514-343-6961
www.anesth.umontreal.ca

Le Département universitaire d'anesthésiologie regroupe plus de 150 professeurs répartis dans 14 milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en troisième ou quatrième année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de cinq jours en anesthésiologie. L'atelier préstage et le stage lui-même ont pour but de permettre à l'étudiant de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Pierre Drolet****Professeurs titulaires**

Gilbert Blaise, M.D. (Liège)
Manon Choinière, Ph. D. (McGill)
François Donati, M.D. (McGill), Ph. D. (Toronto)
Pierre Drolet, M.D. (Laval)
Michel Girard, M.D. (Montréal), M.H.P.E. (Illinois)
Jean-François Hardy, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, Diplôme d'État de docteur en médecine (Bordeaux II), Ph. D. (Montréal)
François Girard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)
Daniel Boudreault, M.D. (Montréal)
Aline Boulanger, M.D. (Laval), M.P.H. (Harvard)
Jacques Couture, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Pierre Couture, M.D. (Montréal)
André Denault, M.D. (Montréal)
Alain Deschamps, M.D. (Montréal) Ph. D. (McGill)
Joanne Guay, M.D. (Montréal)
Huu Tram Anh, M.D. (Sherbrooke)
Jean Taillefer, M.D. (Montréal)
Normand A. Tremblay, M.D. (Ottawa)

Professeurs adjoints de clinique

Geneviève Arcand, M.D. (Montréal)
André Archambault, M.D. (Montréal)
Daniel Audy, M.D. (Laval)
Christian Ayoub, M.D. (Laval)
Véronique Beaudet, M.D. (Montréal)
Danielle Beaulieu, M.D. (Montréal)
Robert Blain, M.D. (Montréal)
Benoît Bouré, M.D. (Montréal)
Yves Brossard, M.D. (Montréal)
Charles Caron, M.D. (Montréal)
François Martin Carrier, M.D. (Laval)
Sonia Charbonneau, M.D. (McGill)
Jean Charest, M.D. (Montréal)

Andrée Chevalier, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Choinière, M.D. (Montréal)
 Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
 Jennifer Cogan, M. Sc. (McGill), M.D. (McMaster)
 Tudor Costachescu, M.D. (Montréal)
 Geneviève Côté, M.D. (Montréal)
 Chantal Crochetière, M.D. (Laval)
 Marie-Josée Crowe, M.D. (Montréal)
 Louise Cyrenne, M.D. (Montréal)
 Martin Dickner, M.D. (Montréal)
 Anna Fabrizi, M.D. (Montréal)
 Joanne Fortier, M.D. (Montréal)
 Louis-Philippe Fortier, M. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 François Fugère, M.D. (Laval)
 Koto Furue, M.D. (Dalhousie, McGill, Ottawa)
 Sébastien Garneau, M.D. (Montréal)
 Alain Gauthier, M.D. (McGill)
 Leonida Mihai Georgescu, M.D. (Montréal)
 Dominique Girard, M.D. (Montréal)
 Marie-Andrée Girard, M.D. (Sherbrooke)
 Dominique Girard, M.D. (Montréal)
 Martin Girard, M.D. (McGill)
 Gilles Girouard, M.D. (Montréal)
 Normand Gravel, M.D. (Montréal)
 Yvan Grenier, M.D. (Sherbrooke)
 Margaret Haig, M.D. (McMaster)
 Christophe Heylbroeck, M.D. (Montréal)
 Chantal Hickey, M.D. (Montréal)
 Alexandre Lallo, M.D. (Montréal)
 Nicole Landry, M.D. (Montréal)
 Claire Lavoie, M.D. (Montréal)
 Jean-Sébastien Lebon, M.D. (Montréal)
 Caroline Lepage, M.D. (Montréal)
 Nicole Lessard, M.D. (Laval)
 Christian Loubert, M.D. (Montréal)
 Luc Massicotte, M.D. (Montréal)
 Nathalie Massicotte, M.D. (Montréal)
 Sylvain Mathews, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Maucotel, M.D. (Montréal)
 Sylvie McKenty, M.D. (Montréal)
 Brigitte Migneault, M.D. (Montréal)
 Caroline Ouellet, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Pelletier-Léveillé, M.D. (Montréal)
 Claude Perreault, M.D. (McGill)
 Bruno Petit, M.D. (Sherbrooke)
 François Plante, M.D. (Montréal)
 Baqir Qizilbash, M.D. (McGill)
 Arnaud Robitaille, M.D. (McGill, Montréal)
 Antoine Rochon, M.D. (Montréal, McGill)
 Pierre-Yvon Rousseau, M.D. (Montréal)
 Jean-Denis Roy, M.D. (Montréal)
 Sophie Saindon, M.D. (Laval)
 Marie-Ève Slater, M.D. (McGill)
 Issam Tanoubi, M.D. (Tunis)
 Karine Toledano, M.D. (McGill)
 Maria-Grisell Vargas-Dreyer, M.D. (Venezuela)
 Yves Veillette, M.D. (Laval)
 Olivier Verdonck, M.D. (Grenoble)
 Édith Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Daniel Vischoff, M.D. (Lausanne)
 Stephan Williams, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Françoise Yung, M.D. (Paris)
 Françoise Zaharia, M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), M. Sc. (Sherbrooke)

Chargés d'enseignement de clinique

Pierre-Yves Anctil, M.D. (Laval)
 Reynald Anderson, M.D. (Sherbrooke)
 Anne-Marie Asselin, M.D. (Sherbrooke)
 Christian Aubin, M.D. (Montréal)
 Patrice Aubin, M.D. (Montréal)
 Denis Babin, Inh., M. Sc. (UQAM)
 Claude Barchéchat
 Guy Beaubien, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Lyne Bergeron, M.D. (Montréal)
 Mario Blais, M.D. (Laval)

Sylvie Bois, M.D. (Montréal)
 Nadine Bouchard, M.D. (Laval)
 Geneviève Brouillette, M.D. (Montréal)
 Valérie Cardinal, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Josée Caron, M.D. (Montréal)
 Madeleine Chicha-Dzineku, M.D. (Beyrouth)
 André Choinière, M.D. (Montréal)
 Jean-François Choquette, M.D. (Sherbrooke)
 Dany Chouinard, M.D. (Laval)
 Claudia Coimbra, M.D. (Montréal)
 Daniel Cormier, M.D.
 Judith Cossette, M.D.
 Sylvie Cousineau, M.D.
 George Curnew, M.D.
 Dominique Dansereau, M.D.
 Julie Demers-Pelletier, M.D. (Laval)
 Jean-Pierre Desnoyers, M.D.
 Emmanuel Dingemans, M.D. (McGill)
 Marilyn Dion, M.D. (Sherbrooke)
 Diane Dumas, M.D. (Montréal)
 Roger Duverseau, M.D. (Mexico)
 Josée-Anne Fortin, M.D. (Montréal)
 France Gingras, M.D.
 François Gobeil, M.D.
 Richard Henri, M.D. (Montréal)
 Bryan Houde, M.D.
 Juraj Istvan, M.D. (Montréal)
 Dominique Jean, M.D. (Laval)
 Suzan Kaprelian, M.D. (Montréal)
 Annie Lagacé, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Landry, M.D. (Montréal)
 Gilles Laperrière, M.D.
 Ann Lavoie, M.D. (Montréal)
 Nicole Lavoie, M.D. (Montréal)
 Anh Tai Le, M.D. (Sherbrooke)
 Andrée Lemieux, M.D.
 Francine Lemieux, M.D.
 Sylvain Lessard, M.D.
 Josiane Léveillé, M.D.
 Jean-Charles Lévesque, M.D. (Sherbrooke)
 Patrick Limoges, M.D. (Montréal)
 Élise Lortie, M.D. (Montréal)
 Thien Bich Mac, M.D. (Montréal)
 David McLaughry-Cardigos, M.D. (Montréal)
 Audrey McSween, M.D. (Montréal)
 Karine Melançon, M.D. (Sherbrooke)
 Lise Morin, M.D.
 Micheline Nguyen, M.D. (Montréal)
 Mireille Nolet, M.D. (Sherbrooke)
 Charles Pellerin, M.D.
 Stéphane Pellerin, M.D.
 Paul Pepin, M.D.
 Céline Pinsonneault, M.D. (Sherbrooke)
 Ibrahim Renno, M.D.
 Pauline Ricard, M.D. (Montréal)
 Jean-Philippe Robitaille, M.D.
 François Rochon, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Roux, M.D. (Montréal)
 Pierre Ruest, M.D. (Montréal)
 Jean-François Saint-Germain, M.D. (Montréal)
 Martin Talbot, M.D. (Montréal)
 Jean Tousignant, M.D.
 Isabelle Tremblay, M.D.
 Guy Vaillancourt, M.D.

Professeur associé

Éric Troncy, D.V. (Lyon I), M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Département de biochimie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau D-360
Téléphone : 514-343-6374
Télécopieur : 514-343-2210
www.biochimie.umontreal.ca

Le Département de biochimie offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et médecine moléculaire et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de base et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique, ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent, entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie, de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire permet l'acquisition d'une solide formation tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant la biologie moléculaire et structurale ainsi que la génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration dans les trois orientations du programme (Biochimie, Médecine moléculaire Génétique et Génomique humaine) qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant et de la médecine par l'étude de la biologie cellulaire, de la physiologie moléculaire, de la génomique médicale et des mécanismes moléculaires des maladies.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique, en sciences de la vie et en génomique. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Christian Baron

Professeurs titulaires

Muriel Aubry, Ph. D. (Montréal)
Christian Baron, Ph. D. (Ludwig-Maximilian, Munich)
Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)
Normand Brisson, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)
Serguei Chteinberg, M. Sc. (Leningrad), Ph. D. (Moscou)
Luc desGroseillers, Ph. D. (Montréal)
Gerardo Ferbeyre, M. D. (La Havane), Ph. D. (Montréal)
Franz Lang, Ph. D. (Munich)
Pascale Legault, Ph. D. (Colorado)
Sylvie Mader, M. Sc., D.É.A. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)
Stephen Michnick, Ph. D. (Toronto)
Alain Moreau, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire
Jim Omichinski, Ph. D. (Seattle)
Hervé Philippe, Ph. D. (Paris-Sud)
Martine Raymond, Ph. D. (McGill)
Luis Rokeach, D. Sc. (Bruxelles)
Jurgen Sygusch, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph. D. (Montréal)
Jacques Drouin, D. Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, doctorat d'Université (Paris VI), D. Sc. (Paris VI)
Pascal Chartrand, Ph. D. (Montréal)

Nathalie Grandvaux, Ph. D. (Grenoble)
Nikolaus Heveker, Ph. D. (Humboldt, Berlin)

Professeur-chercheur agrégé

Jacques Archambault, Ph. D. (Toronto)

Professeur adjoint

Nicolas Lartillot, Ph. D. (Paris XI)

Professeurs adjoints de clinique

Pierre Allard, Ph. D. (Montréal)
Jean-Pierre Émond, Ph. D. (Laval)

Professeurs-chercheurs adjoints

Éric Lécuyer, Ph. D. (Montréal)
Marlene H. Oeffinger, Ph. D. (Édimbourg)

Professeurs adjoints sous octroi

Vincent Archambault, Ph. D. (New York)
Daniel Zenklusen, Ph. D. (Lausanne)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Claire Bélanger, Ph. D. (Laval)
Karim Benkirane, Ph. D. (Montréal)
Anissa Djemli, Ph. D. (Marseille)
Lyne Labrecque, Ph. D. (UQAM)
François Lessard, M.D. (Laval)
Robert Robitaille, Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Yves Durocher, Ph. D. (Montréal)
Olivier Lichtarge, Ph. D. (Stanford, Californie)
Robert Ménard, Ph. D. (Montréal)

Professeure émérite

Léa Brakier-Gingras

Département de chirurgie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-749
Téléphone : 514-343-7040
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradués ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, otorhinolaryngologie, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Luc Valiquette

Professeurs titulaires

Gilles Beauchamp, M.D. (Montréal)
Denis Bernard, M.D. (Montréal)
Michel Bojanowski, M.D. (Montréal)
Louise Caouette-Laberge, M.D. (Laval)
Michel Carrier, M.D. (Sherbrooke)
Bernard Charlin, Dipl. d'État de docteur en médecine (Montpellier), M.A. (Sherbrooke)
Pierre Daloze, M.D. (Louvain)
Serge Dubé, M.D. (Montréal)
André Duranceau, M.D. (Montréal)
Julio C. Fernandes, M.D. (Parana), M. Sc. (Montréal)
Patrick Harris, M.D. (McGill)
Hubert Labelle, M.D. (Montréal)
Réal Lapointe, M.D. (Laval)
Pierre Pagé, M.D. (Montréal)
Michel Pellerin, M.D. (Laval)
Louis-Paul Perrault, M.D. (Montréal)
Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval)

André Robidoux, M.D. (Montréal)
 André Roy, M.D. (Montréal)
 Fred Saad, M.D. (Montréal)
 Dickens Saint-Vil, M.D. (McGill)
 Éric Thorin, M.D. (France) M. Sc. (France)
 Luc Valiquette, M.D., FRCS (C)
 Ramses Wassef, M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)

Chercheur titulaire

Hui Fang Chen, M.D., D. Sc. (Shanghai)

Professeurs titulaires de clinique

Guy Bouvier, M.D. (Montréal)
 Raymond Cartier, M.D. (Montréal)
 Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Morris Duhaime, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Houle, M.D. (Laval)
 Alain Jodoin, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Perreault, M.D. (Montréal)
 Benoît Poitras, M.D. (Laval)
 Alain Verdant, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michel Alain Danino, M.D., M. Sc. (Paris)
 Pierre Dubé, M.D. (Montréal)
 Pasquale Ferraro, M.D. (Montréal)
 Pierre Karakiewicz, M.D. (McGill)
 Jacques Malaise, M.D. (Louvain)
 Stéfan Parent, M.D. (McGill)
 Richard Ratelle, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)
 Henri Atlas, M.D. (Louvain)
 Azemi Barama, M.D. (Algers)
 Juan Diego Barrias, M.D. (Montréal)
 Pierre H. Beaumont, M.D. (Laval)
 Mona Beaunoyer, M.D. (McGill)
 François Bénard, M.D. (Montréal)
 Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)
 Denis Bouchard, M.D. (McGill)
 Sarah Bouchard, M.D. (Montréal)
 Alain Bouthillier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Ali Charghi, M.D. (Genève)
 André Chollet, M.D. (Montréal)
 Michel Dagenais, M.D. (Montréal)
 Philippe Demers, M.D. (Montréal)
 Ronald Denis, M.D. (Montréal)
 Guy Drouin, M.D. (Montréal)
 Jean-Jacques Dufour, M.D. (Laval)
 Patricia Egerszegi, M.D., M. Sc. (McGill)
 Julie Franc-Guimond, M.D. (Montréal)
 Patrick Froehlich, M.D. (Lyon)
 Michel Fallaha, M.D. (Montréal)
 Sylvain Gagnon, M.D. (McGill)
 Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)
 Pierre B. Ghosn, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Claude Godin, M.D. (Montréal)
 Guy Grimard, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Guertin, M.D. (Sherbrooke)
 Margaret Henri, M.D. (Montréal)
 Marc Isler, M.D. (Montréal)
 Hugues Jeanmart, M.D. (Laval)
 Martine Jolivet-Tremblay, M.D. (Montréal)
 Georges Y. Laflamme, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Lallier, M.D. (Montréal)
 Jean-François Latulippe, M.D. (Laval)
 Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Eugène Leclerc, M.D. (Laval)
 Ginette Martin, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Michael McCormack, M.D. (Montréal)
 Claude Mercier, M.D. (Montréal)
 Michel Morin, M.D. (Montréal)
 Richard Mofarrège, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Robert Moumdjian, M.D. (Beirut), M. Sc. (McGill)
 Edgard Nassif, M.D. (Montréal)

Nicholas M. Newman, M.D. (Manitoba)
 Nicolas Noisieux, M.D., M. Sc. (Laval)
 Louis Péloquin, M.D. (Montréal)
 Paul Perrotte, M.D. (Montréal)
 Daniel Pharand, M.D. (Montréal)
 Nancy Poirier, M.D. (Montréal)
 Ignacio Prieto, M.D. (Salamanca)
 Antoine Rabbat, M.B., Ch. B. (Alexandrie)
 Pierre Ranger, M.D. (Montréal)
 Alain Roy, M.D. (Montréal)
 Constantin Stanciu, M.D. (Montréal)
 Franck Vandenbroucke, M.D. (France)
 Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)
 Gilles R. Tremblay, M.D., M. Sc. (McGill)
 Rami Younan, M.D. (Laval)

Professeurs adjoints de clinique

Elias Abdunour, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Anthony Abela, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)
 Pierre-Honoré Arcand, M.D. (Ottawa)
 Philippe Arjane, M.D. (Sherbrooke)
 Ann Aspirot, M.D. (Montréal)
 Tareck Ayad, M.D. (Sherbrooke)
 Antoine Azar, M.D. (Alexandrie)
 Azemi Barama, M.D. (Algers)
 Alain Barrier, M.D. (Paris)
 Fadi Basile, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Nathalie Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Mona Beaunoyer, M.D. (McGill)
 Gilles Beaugard, M.D. (Laval)
 Jean-François Bellemare, M.D. (Laval)
 Yves Bendavid, M.D. (Montréal)
 Benoit Benoit, M.D. (Montréal)
 Léonard Bergeron, M.D. (McGill)
 Jean-François Blair, M.D., D.É.S. (Montréal)
 David Blanchette, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-François Boileau, M.D. (Montréal)
 Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)
 Ghassan Boubez, M.D. (Sherbrooke)
 Joseph Bou-Merhi, M.D. (Montréal)
 Luc Bruneau, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Brutus, M.D. (Bruxelles)
 Marie-Andrée Cantin, M.D. (Laval)
 Hugo Ciaburro, M.D. (Montréal)
 Gabriel Chan, M.D. (Ontario)
 Miguël Chaput, M.D. (McGill)
 Louise Choinière, M.D. (Montréal)
 Apostoulos Christopoulos, M.D. (Montréal)
 Marc I. Clairoux, M.D. (Montréal)
 Louis Crevier, M.D. (Laval)
 Éric De Broux, M.D. (Montréal)
 Tim Darsaut, M.D. (Ontario), M. Sc. (Montréal)
 Alain Duclos, M.D. (Montréal)
 Louise Duranceau, M.D. (Ottawa)
 Stéphane Elkouri, M.D. (Montréal)
 Ismail El-Hamamsy, M.D. (Montréal)
 Véronique-Isabelle Forest, M.D. (Laval)
 Guy Forget, M.D. (Montréal)
 Julie Franc-Guimond, M.D. (Montréal)
 Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)
 Rafik Ghali, M.D. (Laval)
 Chantal Giguère, M.D. (McGill)
 Jean-François Giguère, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Marie-Hélène Girouard, M.D. (Montréal)
 Véronique Godbout, M.D., M.A. (Montréal)
 Philippe Grondin, M.D. (McGill)
 Charles Guertin, M.D. (Montréal)
 Yves Hébert, M.D. (Montréal)
 Margaret Henri, M.D. (Montréal)
 Françoise Heyen, M.D. (Montréal)
 Chantal Janelle, M.D. (Montréal)
 Paul Khoueir, M.D. (Sherbrooke)
 Denis Ladouceur, M.D. (Sherbrooke)
 Georges Y. Laflamme, M.D. (Sherbrooke)

Edwin Lafontaine, M.D. (Sherbrooke)
 Annie Lapointe, M.D. (Laval)
 Yoan Lamarche, M.D. (Montréal)
 Jean-Baptiste Lattouf, M.D. (Montréal)
 François Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Patrick Lavigne, M.D. (Montréal)
 Frédéric Lavoie, M.D. (Montréal)
 Thierry Lebeau, M.D. (Laval)
 Guy Leblanc, M.D. (Montréal)
 Line Lebœuf, M.D. (Montréal)
 Stéphane Leduc, M.D. (Montréal)
 Richard Létourneau, M.D. (Montréal)
 Maria Li, M.D. (McGill)
 Jenny Lin, M.D. (McGill)
 Rasmey Lougnarath, M.D. (Montréal)
 Jean-Marc Mac-Thiong, M.D. (Montréal)
 Michel Malo, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Martin, M.D. (Montréal)
 Gilles R. Maurais, M.D. (Laval)
 Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
 Stephen Nicolaidis, M.D. (McGill)
 Andréas Nikolis, M.D. (McGill)
 Marie-Jo Olivier, M.D. (McGill)
 Denise Ouellette, M.D. (Ottawa)
 Alain Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Panic, M.D. (Sherbrooke)
 Érica Patocskai, M.D. (McGill)
 François Péloquin, M.D. (Sherbrooke)
 Luc Pilon, M.D. (Montréal)
 Marylène Plasse, M.D. (Laval)
 Madeleine Poirier, M.D. (McGill)
 Mate Poljčak, M.D. (Zagreb)
 Marie-Claude Quintal, M.D. (Sherbrooke)
 Akram Rahal, M.D. (Montréal)
 Carole Richard, M.D. (Montréal)
 Dominique Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Issam Saliba, M.D. (Liban)
 Herawaty Sebjang, M.D. (Montréal)
 Daniel Shéhid, M.D. (Laval)
 Lucas Sidéris, M.D. (Laval)
 Louis-Mathieu Stevens, M.D. (Laval), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Dominique Synnott, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Tabet, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Tessier, M.D. (Montréal)
 Patrice Tétreault, M.D. (McGill)
 Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)
 Suzanne Jitka Vobecky, M.D. (Sherbrooke)
 Hugues Widmer, M.D. (Montréal)
 Rami Younan, M.D. (Laval)
 Sami Youssef, M.D. (Israël)

Professeur adjoint

Moïshe Liberman, M.D. (McGill)

Chercheur agrégé

Mohamed Benderdour, M.D. (Nancy), M. Sc., Ph. D. (France)

Chercheurs adjoints

Louis-Philippe Amiot, M.D. (Montréal)
 Éric Beaumont, M.D. (Montréal)
 Shijie Qi, M.D. (Chine)
 Quang Yu, M.D. (Chine)

Chargés d'enseignement de clinique

Robert Adam, M.D. (Laval)
 Carlos Martin Ansaldo, M.D. (Buenos Aires)
 Vijayabalan Balasingam, M.D. (McGill)
 Guy Bélaïr, M.D. (Montréal)
 Serge Benayoun, M.D. (Montréal)
 Éric Bensimon, M.D. (Laval)
 Christina Bernier, M.D. (Laval)
 Sylvie Blouet, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Pierre Borsanyi, M.D. (Laval)
 Daniel Bourgoïn, M.D. (Laval)
 Isabelle Brosseau, M.D. (Montréal)

Roberto Castano, M.D. (Colombie)
 Alain Cirkovic, M.D. (Montréal)
 Jean-François Cloutier, M.D. (Montréal)
 Thanh-Ngoc Co, M.D. (Sherbrooke)
 Carlos Cordoba, M.D. (McGill)
 Paul Coriaty, M.D. (Bucarest)
 Philippe Dahan, M.D. (Montréal)
 Faramarze Dehnade, M.D. (Montpellier)
 Nicole Deschamps, M.D. (Montréal)
 Sylvain Desgroseilliers, M.D. (Montréal)
 Lyne Desnoyers, M.D. (Montréal)
 Hugo Diec, M.D. (Montréal)
 Quoc Bao Do, M.D. (Laval)
 Annabelle Doyon, M.D. (Sherbrooke)
 Gaetan Duchesnay, M.D. (Sherbrooke)
 Lucie Duclos, M.D. (Laval)
 Georges Dufour, M.D. (Laval)
 Paule Dupuis, M.D. (Montréal)
 Abdel Salam Elayoubi, M.D. (Marseille)
 Michel Fortin, M.D. (Laval)
 Marie-Pierre Fournier-Gosselin, M.D. (Montréal)
 Gilles Frenette, M.D. (Montréal)
 Christian Gavin-Morin, M.D. (Montréal)
 Guy Girard, M.D. (Sherbrooke)
 Marc F. Giroux, M.D. (Sherbrooke)
 Nathalie Hamel, M.D. (Montréal)
 Ezat Hashim, M.D. (McGill)
 Joe Helou, M.D. (Ottawa)
 Timothy Arnold Heron, M.D. (McGill)
 Nadim Korban, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Joseph Kornachi, M.D. (McGill)
 Sophie Lacharité, M.D. (Sherbrooke)
 Martin Lamy, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Lapierre, M.D. (Laval)
 Marcel Laurion, M.D. (Montréal)
 Thierry Lebeau, M.D. (Laval)
 Benoît Leblanc, M.D. (Montréal)
 Lucie Lessard, M.D. (Laval)
 Carlos Antion Lopez-Valle, M.D. (Rio de Janeiro, Brésil)
 Robert J. Mailhot, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Maillette, M.D. (Laval)
 Brenda Allison Markland, M.D. (McGill)
 Khalil Masri, M.D. (Montréal)
 Vincent Massé, M.D. (Montréal)
 Bruno Mastropasqua, M.D. (Montréal)
 Alain Moukheiber, M.D. (Liban)
 Louis Normandin, M.D. (Montréal)
 Johanne Pelletier, M.D. (Laval)
 Jean-François Pidgeon, M.D. (Laval)
 Jean Poirier, M.D. (Montréal)
 Normand L. Poirier, M.D. (Montréal)
 Claude Proulx, M.D. (Montréal)
 Alain Quiniou, M.D. (Sherbrooke)
 Georges Rakovich, M.D. (Montréal)
 Louis Roy, M.D. (Montréal)
 Pierre Sabouret, M.D. (Aix-Marseille)
 Hugo Saint-Amand, M.D. (Laval)
 Pierre Sainte-Marie, M.D. (Sherbrooke)
 Michèle Tardif, M.D. (Laval)
 Zadeh Teanoosh, M.D. (Laval)
 Serge Tohmé, M.D. (Montréal)
 Sylvie Sonia Tremblay, M.D. (Montréal)
 Patrick Trudeau, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Carl-Éric Aubin, Ph. D. (Poly)
 Richard Béliveau, Ph. D. (Montréal)
 Jacques DeGuisse, Ph. D. (Poly)
 Assaad El-Hakim, M.D. (Laval)
 Nicola Hagemeister, Ph. D., M. Sc. (Poly)
 Reggie Hamdy, M.D., M. Sc. (Alexandrie)
 Gérard Mohr, M.D. (Strasbourg)
 John Sotirios Sampalis, M.D. (McGill)
 L'hocine Yahia, Ph. D. (Poly)

Stagiaire de recherche

Simon Turcotte, M.D., M. Sc. (Montréal)

Professeurs chercheurs adjoints

Nicolas Boussette, M. Sc., Ph. D. (McGill)

Qin Shi, B. Sc. (Chine)

Professeurs émérites

Claude Bertrand

Hervé Blanchard

Jean-Paul Cholette

Jules Hardy

Louis Conrad Pelletier

Département de médecine

Pavillon Roger-Gaudry

Bureau S-759

Téléphone : 514-343-5931

Télécopieur : 514-343-7089

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Mario Talajic****Professeurs titulaires**

Joseph Ayoub, M.D. (Égypte), Ph. D. (McGill)

Yves Berthiaume, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)

Richard Bertrand, Ph. D. (Montréal)

Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M. Sc. (Montréal)

Alain Bonnardeaux, M.D. (Montréal)

Edward Bradley, Ph. D. (États-Unis)

Roger F. Butterworth, Ph. D. (Londres)

Jean-Louis Chiasson, M.D. (Laval)

Pierre D'Amour, M.D. (Montréal)

Guy J.T. Delespesse, M.D. (Bruxelles)

Elliot Drobetsky, Ph. D. (Toronto)

Jocelyn Dupuis, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)

Pierre Duquette, M.D. (Montréal)

Pierrette Gaudreau, Ph. D. (Sherbrooke)

André Gougoux, M.D., M. Sc. (Montréal)

Jolanta Gutkowska, M. Sc. (Varsovie), Ph. D. (Montréal)

Jean-Pierre Hallé, M.D. (Montréal)

Pavel Hamet, M.D. (Charles), Ph. D. (McGill)

Léa Harrington, Ph. D. (New York)

Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal)

Jeannine Kassis, M.D. (Montréal)

Marie-Jeanne Kergoat, M.D. (Sherbrooke)

André Lacroix, M.D. (Montréal)

Daniel Lajeunesse, Ph. D. (Montréal)

Daniel Lamarre, Ph. D. (Sherbrooke)

Martine Leblanc, M.D. (Montréal)

Jacques Le Lorier, M.D. (Mexico), Ph. D. (Minnesota)

Catherine Lemière, Doctorat en médecine (Aix-Marseille II), M. Sc. (Montréal)

François Madore, M.D., M. Sc. (Harvard)

Denis Marleau, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)

Johanne Martel-Pelletier, Ph. D. (Montréal)

Yahye Merhi, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Laval)

Anne-Marie Mes-Masson, Ph. D. (McGill)

Walid Mourad, M. Sc., Ph. D. (Laval)

Stanley Nattel, M.D. (McGill)

Jean-Pierre Pelletier, M.D. (Montréal)

Claude Perreault, M.D. (Montréal)

Vincent Pichette, M.D. (Montréal)

Vincent Poitout, M.D. (Paris)

Pierre Poitras, M.D. (Laval)

Gilles Pomier-Layrargues, M.D. (Montpellier)

Serge Quéryn, M.D. (Montréal)

Dindial Ramotar, M. Sc. (Concordia), Ph. D. (McGill)

Eugenio Rasio, M.D., Ph. D. (Belgique)

Paolo Renzi, M.D. (Montréal)

Jean-L. Rouleau, M.D. (Ottawa)

Denis Roy, M.D. (Montréal)

Denis-Claude Roy, M.D. (Montréal)

Jean Roy, M.D. (Laval)

Marie Sarfati, M.D. (Bruxelles), Ph. D. (Manitoba)

Guy Sauvageau, M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Colombie Britannique)

Jean-Luc Sénécal, M.D. (Montréal)

Omar Serri, M.D. (France), Ph. D. (Montréal)

Mario Talajic, M.D. (Ottawa)

Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)

Johanne Tremblay, Ph. D. (Montréal)

Mickael Tyers, Ph. D. (Ontario)

Michael White, M.D. (Laval)

Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Jiangping Wu, Ph. D. (Manitoba)

Professeurs titulaires de clinique

Arsène Basmadjian, M.D. (Montréal)

Raymond Beaulieu, M.D. (Montréal), M. Sc. (Oregon)

Michel Boivin, M.D. (Montréal)

Martial Bourassa, M.D. (Laval)

André Cartier, M.D. (Montréal)

Ronald Comtois, M.D. (Montréal)

Raymond Dandavino, M.D. (Montréal)

Jean Davignon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)

Matthias Friedrich, M.D. (Berlin)

Richard Leclaire, M.D. (Montréal)

Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)

Michel Panisset, M.D. (Montréal)

Jean-Victor Patenaude, M.D. (Montréal)

Normand Racine, M.D. (Montréal)

Anand Sahai, M. Sc., M.D. (Montréal)

Jean-Marc Saint-Hilaire, M.D. (Laval)

Louis-Georges Sainte-Marie, M.D. (Montréal)

François Sestier, M.D. (Nancy), Ph. D. (McGill)

Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)

Jeanne Teitelbaum, M.D. (Montréal)

Pierre Théroux, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires sous octroi

Bruce G. Allen, Ph. D. (British Columbia)

Pangala V. Bhat, Ph. D. (Mysore)

John S.D. Chan, Ph. D. (Manitoba)

Alan Deng, Ph. D. (Michigan)

Denyse Gautrin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill)

Ryszard Grygorczyk, M. Sc., Ph. D. (Pologne)

Puttaswamy Manjunath, Ph. D. (Karnataka)

Manuela Santos, M. Sc. (Porto), Ph. D. (Utrecht)

Ashok Srivastava, M. Sc. (Lucknow), Ph. D. (Kanpur)

Muhammad Zafarullah, M. Sc. (Islamabad), D. Sc. (Bruxelles)

Chercheurs titulaires

Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles)

Louis-Gilles Durand, Ing., Ph. D. (Montréal)

Marek Jankowski, M. Sc., Doctorat ès sciences (Inst. Nat. d'Hygiène, Varsovie)

Claude Lazure, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke)

Timothy L. Reudelhuber, Ph. D. (Texas)

David Roy, Ph. D. (Allemagne)

Malur R. Sairam, Ph. D. (Bangalore)

Nabil G. Seidah, Ph. D. (Georgetown)

Marie Trudel, D. Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII)

André Veillette, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés

Raphaël Bélanger, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Andrée Boucher, M.D. (Montréal)
 Patrick Cossette, Ph. D. (Montréal)
 Jean Éthier, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Ferron, M.D. (Montréal)
 Richard Gauthier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Jean-Gilles Guimond, M.D. (Sherbrooke)
 Marcel Julien, M.D. (Montréal)
 Paul Khairy, M.D. (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Guy Lalonde, M.D. (Montréal)
 Sylvain Lanthier, M.D. (Montréal)
 Réjean Lapointe, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Alexandre Prat, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 John David Rioux, Ph. D. (McGill)
 Alain Rivard, M.D. (Montréal)
 Mark Samuels, Ph. D. (Massachusetts)
 Claude Sauvé, M.D. (Montréal)
 Naglaa Shoukry, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Jean-François Tanguay, M.D. (Montréal)
 Cara Tannenbaum, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Martin Albert, M.D. (Montréal)
 Robert Amyot, M.D. (Montréal)
 Guy Aumais, M.D. (Montréal)
 Nicole Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Alain Beaupré, M.D. (Montréal)
 Robert Bélanger, M.D. (Montréal)
 Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)
 Patrick Bellemare, M.D. (Montréal)
 Philippe Bolduc, M.D. (Montréal), Ph. D. (Londres)
 Raoul Bonan, M.D. (Paris)
 Anne Boucher, M.D. (Sherbrooke)
 Mickael Bouin, M.D. (Caen)
 Isabelle Bourdeau, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph. D. (McGill)
 Joseph Braidy, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Jean-Hugues Brossard, M.D. (Montréal)
 Martin A. Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Isabelle Chagnon, M.D. (Montréal)
 Louise Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Chouinard, M.D. (Montréal)
 Patrick D'Amico, M.D. (Montréal)
 Benoît Deligne, M.D. (Université catholique de Louvain)
 Alain Desjardins, M.D. (Montréal)
 Jean Gino Diodati, M.D. (Montréal)
 Annie Dore, M.D. (Sherbrooke)
 Serge Doucet, M.D. (Montréal)
 Marc Dubuc, M.D. (Montréal)
 Anique Ducharme, M.D. M. Sc. (Montréal)
 Michel Émond, M.D. (Montréal)
 Pierre Falardeau, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Daphna Fenyves, M.D. (McMaster)
 Hélène Fournier, M.D. (Montréal)
 Roger Marie Gagnon, M.D. (Montréal)
 André J. G. Gervais, M.D. (McGill)
 François Gobeil, M.D. (Sherbrooke)
 Geneviève Grégoire, M.D. (Montréal)
 Boulos Haraoui, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Josée Hébert, M.D. (Montréal)
 Georges Honos, M.D. (Montréal)
 Réda Ibrahim, M.D. (Montréal)
 Gilles Jobin, M.D. (Montréal)
 Martin Juneau, M. Ps. (Montréal), M.D. (Sherbrooke)
 Thomas Kiss, M.D. (Suisse)
 Catherine Kissel, M.D. (Bordeaux)
 Sylvie Lachance, M.D. (Sherbrooke)
 Chantal Lafond, M.D. (Montréal)
 Raymond Lahaie, M.D. (Sherbrooke)
 Jules C.C. Lam-Yuk-Tseung, M.D. (McGill)
 François Larivière, M.D. (Montréal)
 Judith Latour, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Lavoie-L'Allier, M.D. (Sherbrooke)
 Réal Lebeau, M.D. (Montréal)

Louise-Hélène Lebrun, M.D. (Montréal)
 Michel Lemoyne, M.D. (Sherbrooke)
 Éleine Letendre, Ph. D. (McGill), M.D. (Montréal)
 Jacques Malo, M.D. (Montréal)
 Samer Mansour, M.D. (Liban)
 Luc Marchand, M.D. (Montréal)
 François Marcotte, M.D. (Montréal)
 Pierre Marsolais, M.D. (Montréal)
 Hélène Masson, M.D. (Montréal)
 Fadi Massoud, M.D. (Montréal)
 Pierre Mayer, M.D. (Montréal)
 Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)
 Albert Moghrabi, M.D. (Montréal)
 Martin Morissette, M.D. (Laval)
 Dang Khoa Nguyen, M.D. (Montréal)
 Diem-Quyen Nguyen, M.D. (Montréal)
 Anil Nigam, M.D. (Ottawa), M. Sc. (Montréal)
 Sylvie Ott-Braschi, M.D. (France)
 Denis Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Donald Palisaitis, M.D. (Sherbrooke)
 Jean Paradis, M.D. (Montréal)
 Louis Paradis, M.D. (Montréal)
 Louise Passerini, M.D. (Montréal)
 Jean-L. Perrault, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Peyronnard, M.D. (Lyon)
 Charles Poirier, M.D. (Ottawa)
 Robert E. Primeau, M.D. (Montréal)
 François Reeves, M.D. (Montréal)
 Evelyne Rey, M.D. (Montréal)
 André Roussin, M.D. (Montréal)
 Louise Roy, M.D. (Montréal)
 Jean Saint-Louis, M.D. (McGill)
 Erik Schampaert, M.D. (Montréal)
 Denis Soulières, M.D. (Laval)
 Bernard Thibault, M.D. (Montréal)
 Sophie Vallette-Kasic, M.D., Ph. D. (France)
 Renaud Whittom, M.D. (Laval)
 Louise Yelle, M.D. (Montréal)
 Michel Zimmer, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés sous octroi

El Bachir Affar, Ph. D. (Laval)
 Nathalie Arbour, Ph. D. (UQAM)
 Emmanuelle Brochiero, M. Sc., Ph. D. (France)
 Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill)
 Hassan Fahmi, M. Sc., Ph. D. (Paris)
 Alan Stewart Hazell, M. Sc. (London), Ph. D. (McGill)
 Nathalie Labrecque, Ph. D. (Montréal)
 Karim Maghni, M. Sc. (Paris VII), Doctorat d'état (Montpellier), Ph. D. (Sherbrooke)
 Éric Milot, Ph. D. (Montréal)
 Geneviève Renier, M.D. (Belgique), Ph. D. (Montréal)
 Christopher Rose, Ph. D. (Montréal)
 Isabelle Royal, Ph. D. (Montréal)
 Shao-Ling Zhang, M.D. (Chine), Ph. D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Marc Bilodeau, M.D. (Laval)
 Michel Cayouette, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Frédéric Charron, Ph. D. (McGill)
 Jean-François Côté, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (McGill)
 Javier Marcello Di Noia, M. Sc., Ph. D. (Argentine)
 Jean-Philippe Gratton, M. Sc., Ph. D. (Sherbrooke)
 Zaher S. Hanna, M. Sc. (Brock), Ph. D. (Ottawa)
 Arthur Kania, Ph. D. (Houston)
 Maria Kmita, M. Sc., Ph. D. (France)
 Edouard Kouassi, Ph. D. (Montréal)
 Éric Racine, Ph. D. (Montréal)
 François Robert, Ph. D. (Sherbrooke)
 Gaétan Thibault, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Stéphane Ahern, M.D. (Montréal)
 Jason Guy Andrade, M.D. (Ottawa)
 Stefania Argentin, M.D., Ph. D. (McGill)
 Nahla Aris-Jilwan, M.D. (Angers)
 Anita Asgar, M.D. (Terre-Neuve)

Pierre Aslanian, M.D. (Montréal)
 Dominique Auger, M.D. (Montréal)
 Danuta Balicki, M.D. (Montréal)
 Miguel Angel Barrero Garcia, M.D. (Cuba)
 Stéphane Barrette, M.D. (Laval)
 François Beaucage, M.D. (Montréal)
 François Beaudet, M.D. (Montréal)
 Julie Beaudet, M.D. (Montréal)
 André Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Yanick Beaulieu, M.D. (McGill)
 Catherine Beaugard, M.D. (McGill)
 Giuliano Becker, M.D. (Brésil)
 Daniel Bélanger, M.D. (Montréal)
 Karl Bélanger, M.D. (Montréal)
 Antranik Benohanian, M.B., Ch. B. (Alexandrie)
 Bruno Benzaquen, M.D. (McGill)
 Julie Bergeron, M.D. (Laval)
 Yves-Marc Bergeron, M.D. (Montréal)
 Léa Bernard, M.D. (McGill)
 Sophie Bernard, M.D. (Lyon)
 Claude Bernier, M.D. (Sherbrooke)
 Carole Bertrand, M.D. (Montréal)
 Michel Bertrand, M.D. (Montréal)
 Arline Bérubé, M.D. (Laval)
 Lyne Bérubé, M.D. (Montréal)
 Alain Bestawros, M.D. (McGill)
 Guy Biron, M.D. (Montréal)
 Normand Blais, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Blair, M.D. (Montréal)
 Martin Blaquièrre, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)
 Jean Boileau, M.D. (Montréal)
 Stéphan Botez, M.D. (Genève)
 Josée Bouchard, M.D. (Montréal)
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)
 Josianne Bourré-Tessier, M.D. (Montréal)
 Kim Boutet, M.D. (Montréal)
 Donald Breton, M.D. (Montréal)
 Denis Burelle, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-François Cailhier, M.D. (Montréal)
 Héloïse Cardinal, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Cartier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Hélène Castel, M.D. (Lille)
 Yves Caussignac, M.D. (Montréal)
 Alejandro Marco Chacon Mercado, M.D. (Mexique)
 Karine Chagnon, M.D. (Montréal)
 Pierre-Marc Chagnon, M.D. (Montréal)
 Inès Chamakhi, B. Sc., M.D. (Montréal)
 Hugo Chapdelaine, M.D. (Montréal)
 Emmanuel Charbonney, M.D. (Suisse)
 Danielle Charpentier, M.D. (Montréal)
 Thierry Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Annick Chatillon, M.D. (Ottawa)
 Yves Choquet, M.D. (Montréal)
 Sandra Cohen, M.D. (Sherbrooke)
 Suzon Collette, M.D. (Montréal)
 Christian Constance, M.D. (Montréal)
 Benoit Côté, M.D. (Montréal)
 Isabelle Côté, M.D. (Montréal)
 Maryse Courteau, M.D. (Montréal)
 Benoit Coutu, M.D. (Montréal)
 Jehane H. Dagher, M.D. (Montréal)
 Valérie Dahan, M.D. (Montréal)
 Nicole Daneault, M.D. (Montréal)
 Louise D'Aoust, M.D. (Montréal)
 Pierre De Guise, M.D. (Montréal)
 Jean-Sébastien Delisle, M.D. (McGill)
 Sophie Delorme, M.D. (Laval)
 Isabelle Denis, M.D. (Montréal)
 Yan Deschaintre, M.D. (Montréal)
 Barbar Désir, M.D. (Montréal)
 Clément Déziel, M.D. (Montréal)
 Razvan Diaconescu, B. Sc. (Ottawa)
 Ariel Horacio Diaz, M.D. (Argentine), M. Sc. (Montréal)
 Maria Di Lorenzo, M.D. (McGill)
 Manuel Dominguez, M.D. (Séville)
 Michel Doucet, M.D., C.M. (McGill)
 Marc-Jaques Dubois, M.D. (Montréal)
 Barbara Duda, M.D. (Montréal)
 Mario Dugas, M.D. (Montréal)
 Annick Dupras, M.D. (Sherbrooke)
 Madeleine Durand, M.D. (Laval)
 Gidej Durivage, M.D. (Montréal)
 Hussein Fadlallah, M.D. (Montréal)
 Josée Fafard, M.D. (McGill)
 Claire Faucher, M.D. (Paris VI)
 Marc Favreau, M.D. (McGill)
 Marc Filiatrault, M.D. (Montréal)
 Josée Fillion, M.D. (Montréal)
 Douglas Fish, M.D. (Montréal)
 Marie Florescu, M.D. (Sherbrooke)
 Eva Foldes, M.D. (Budapest)
 Luc Fortin, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Marie-Chantal Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Claire Fournier, M.D. (Genève)
 Daniel Froment, M.D. (Montréal)
 Deana Funaro, M.D. (Montréal)
 Richard Gallo, M.D. (Laval)
 Patrick Garceau, M.D. (Laval)
 Jean-Marc Girard, M.D. (Montréal)
 Catherine Girardin, M.D. (Montréal)
 Caroline Girouard, M.D. (Montréal)
 Ariane Godbout, M.D. (Montréal)
 Chor Chiat Goh, M.D. (McGill)
 Gilbert Gosselin, M.D. (McGill)
 Guy Goudreau, M.D., Ph. D. (McGill)
 Michelle Goule, M.D. (Montréal)
 Alexandre Granger-Vallée, M.D. (Montréal)
 Pierre Grégoire, M.D. (Sherbrooke)
 Isabelle Greiss, M.D. (Montréal)
 Tamara Grodzicky, M.D. (Montréal)
 David Grunbaum, M.D. (Israël)
 Peter Guerra, M.D. (McGill)
 Charles Guité, M.D. (Sherbrooke)
 Jehane Harissi-Dagher, M.D. (Montréal)
 Maggy Hélou, M.D. (Beyrouth)
 Marc Houde, M.D. (Montréal)
 Sylvie Houde, M.D. (Sherbrooke)
 Géraldine Jacquemin, M.D. (Montréal)
 Michel Jarry, M.D. (Montréal)
 Alphonse Jeanneret-Grosjean, M.D. (Lausanne)
 Céline Jobin, M.D. (Montréal)
 Vincent Jobin, M.D. (Montréal)
 Nicolas Jodoin, M.D. (Montréal)
 Marc Jolicoeur, M.D., M. Sc. (Montréal)
 France Joyal, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Joyal, M.D. (Sherbrooke)
 Nadine Kadri, M.D. (McGill), M. Sc. (Laval)
 Nicole Khairallah, M.D. (Montréal)
 Martial Koenig, M.D. (Grenoble)
 André Kokis, M.D. (Montréal)
 Christophe Kolan, M.D. (Liège)
 Tal Kopel, M.D. (McGill)
 Raymonde Labrecque, M.D. (Montréal)
 Jean-René Lachance, M.D. (Laval)
 Philippe Lafaille, M.D. (Montréal)
 Martine Lafleur, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Alexandra Laforest-Rénald, M.D. (Laval)
 Dominique Lafrance, M.D. (Montréal)
 Jean-Philippe Lafrance, M.D. (Montréal)
 Colin Lagrenade-Verdant, M.D. (Montréal)
 Maxime Lamarre-Cliche, M.D. (Montréal)
 Richard Lambert, M.D. (Montréal)
 Martin Lamontagne, M.D. (Laval)
 Jacques Laplante, M.D. (Montréal)
 Pierre Laplante, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Lapointe, M.D. (Laval)
 Yves Lapointe, M.D. (Montréal)
 Benoît Laramée, M.D. (Montréal)

Brian Laufer, M.D. (Montréal)
 Annick Lavoie, M.D. (Montréal)
 Hélène Lavoie, M.D. (Montréal)
 Mikhael Laskine, M.D. (Genève)
 Sylvie Lauzier, M.D. (Montréal)
 Richard Leblanc, M.D. (Laval)
 Rébecca Leboeuf, M.D. (McGill)
 Martin Légaré, M.D. (Laval)
 Sylvie Legault, M.D. (Montréal)
 Gabriel-Charles Léger, M.D. (McGill)
 François Lemire, M.D. (Laval)
 Éizabeth Leroux, M.D. (Montréal)
 Bernard Lespérance, M.D. (Montréal)
 Myriam Lessard, M.D. (Montréal)
 François Letendre, M.D. (Montréal)
 Michel Léveillé, M.D. (Montréal)
 Johanne Liberge, M.D. (Montréal)
 Sophie Ligier, M.D. (McGill)
 Marc Liszkowski, M.D. (McGill)
 Jean-François Lizé, M.D. (Montréal)
 Hélène Lord, M.D. (Montréal)
 David Lussier, M.D. (Montréal)
 Catherine Maari, M.D. (McGill)
 Michèle Mahone, M. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Hélène Manganas, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Mansour, M.D. (Montréal)
 Fadi Mansour, M.D. (Montréal)
 François Marquis, M.D. (Montréal)
 Frédéric Massicotte, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Marie-Hélène Massicotte, M.D. (Montréal)
 Rami Massie, M.D. (McGill)
 Jean-Bernard Masson, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Mathieu, M.D. (Montréal)
 Karen Ann Matouk, M.D. (McGill)
 Geneviève Matte, M.D. (McGill)
 Rosalie-Sélène Meunier, M.D. (Montréal)
 Johan Michaud, M.D. (Montréal)
 Hortensia Mircescu, B. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Miron, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Luigina Mollica, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Monette, M.D. (Montréal)
 François-Pierre Mongeon, M.D. (Montréal)
 Nathalie Morency, M.D. (Sherbrooke)
 François Nepveu, M.D. (Montréal)
 Nathalie Neveu, M.D. (McGill)
 Doan-Trang Nguyen, M.D. (Montréal)
 Ngoc Bich Thuy Nguyen, M.D. (Montréal)
 Simon Nigen, M.D. (Montréal)
 Louise Numainville, M.D. (Montréal)
 Céline Odier, M.D. (Montréal)
 Harold James Olney, M.D. (McGill)
 Eileen O'Meara, B. Sc., M.D. (Montréal)
 Georges Ouellet, M.D. (Montréal)
 Benoît Panzini, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Claude Parent, M.D. (Montréal)
 Simon Parenteau, M.D. (Montréal)
 Isabelle Payot-Kammermann, M.D. (Genève)
 Guy Pelletier, M.D. (McGill)
 Michel Pelletier, M.D. (Montréal)
 Marie-Noëlle Pépin, M.D. (Montréal)
 Mélanie Perraton-Brillon, M.D. (Montréal)
 Schiller Pierre-Louis, M.D. (Valencia)
 Pierre Plante, M.D. (Montréal)
 Claude Poirier, M.D. (Sherbrooke)
 Alexandre Yves Poppe, M.D. (McGill)
 Nicolas Pranno, M.D. (Montréal)
 Vanessa Primeau, M.D. (Montréal)
 Vu-Hung Quan, M.D. (Sherbrooke)
 Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph. D. (Sherbrooke)
 Agnès Rakél, M.D. (Montréal)
 Denis Raymond, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphanie Raymond-Carrier, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Raynaud, M.D. (Montréal)
 Edith Renoult, M.D. (Nantes)

Éric Rich, M.D. (Montréal)
 Philippe Rico, M.D. (McGill)
 Jean-Philippe Rioux, M.D. (Montréal)
 Louis-Charles Rioux, M.D. (Montréal)
 Geneviève Rondeau, M.D. (Montréal)
 Julie Rousseau, M.D. (Montréal)
 Nathalie Routhier, M. Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Josée-Anne Roy, M.D. (Montréal)
 Sidney Sabbah, M.D. (Montréal)
 Gilles Saint-Louis, M.D. (Montréal)
 Monique Saint-Martin, M.D. (Montréal)
 Anne Saint-Pierre, M.D. (Montréal)
 Réda Salem, M.D. (Montréal)
 Lynn Sénécal, M.D. (Montréal)
 Karim Serri, M.D. (Montréal)
 Ying Tung Sia, M.D. (Montréal)
 Emmanuel Sirdar, M.D. (Sherbrooke)
 Tarik Slaoui, M.D. (Toulouse)
 Valérie Soland, M.D. (Sherbrooke)
 Vicky Soulière, M.D. (Sherbrooke)
 Erika Stumpf, M.D. (Montréal), M. Sc. (B.C.)
 Raja Tamaf, M.D. (Laval)
 Moustapha Tehfé, M.D. (Beyrouth)
 Paul Terriault, M.D. (Sherbrooke)
 Geneviève Tessier, M.D. (Montréal)
 Pierre Tessier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Marie-Pierre Thibodeau, M.D. (Montréal)
 Axel Tosikyan, M.D. (McGill)
 François Tournoux, M.D. (Poitiers)
 Tran Duy Paul, M.D. (Montréal)
 Annie Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jacques Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jean-François Tremblay, M.D. (Montréal)
 Stephan Troyanov, M.D. (Montréal)
 Yves Troyanov, M.D. (Laval)
 Ngoc Uyen Truong, M.D. (Laval)
 Sophie Vallette-Kasic, M.D., Ph. D. (France)
 Thomas Vandermootele, M.D. (Montréal)
 Paul Van Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Bertrand Veilleux, M.D. (Montréal)
 Juan Manuel Villalpando-Berumen, M.D. (Mexico)
 Edith Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Catherine Vincent, M.D. (Montréal)
 Thien Tuong Minh Vu, M.D. (Laval)
 Florence Weber, M.D. (Montréal)
 Audrey Weber-Bayar, M.D. (France)
 Xiaoduan Weng, M.D. (Chine), Ph. D. (France)
 Robert Wistaff, M.D. (Montréal)
 Zeina Yared, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Sai Yan Yuen, M.D. (Laval)

Professeurs adjoints sous octroi

Thierry Alquier, Ph. D. (Toulouse)
 Ghayath Baroudi, M. Sc. (Liban), M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Mohit Kapoor, Ph. D. (Nouvelle-Zélande)
 Benjamin Kwok, Ph. D. (Yale)
 Jonathan Ledoux, Ph. D. (Montréal)
 Stéphane Lefrançois, Ph. D. (McGill)
 Guillaume Lettre, M. Sc., Ph. D.
 Gaétan Mayer, Ph. D. (Montréal)
 Estelle Schmitt, Ph. D. (Montréal)
 Christine Vande Velde, Ph. D. (Manitoba)
 Brian Wilhelm, Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Hugo Wurtele, Ph. D. (Montréal)
 Claudia Zwingmann, Ph. D. (Allemagne)

Chercheurs adjoints

Janetta Bijl, Ph. D. (Amsterdam)
 Benoît Boivin, Ph. D. (Montréal)
 Lise Coderre, Ph. D. (Montréal)
 Vibhuti Davé, Ph. D. (Bombay)
 Jennifer Estall, Ph. D. (Toronto)
 David Hipfner, Ph. D. (Ontario)
 Hongyu Luo, M.D. (Chine), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Woong-Kyung Suh, Ph. D. (Toronto)

Chargés d'enseignement de clinique

Farid Absi, M.D. (Égypte)
 Jean-François Arbour, M.D. (Montréal)
 Jean-François Arcand-Bosse, M.D. (Laval)
 Marie-Eve Arseneault, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Beaulé, M.D. (Laval)
 Jeannine Bernier-Buzzanga, M.D. (Laval)
 Maral-Annaik Bessette, M.D. (Grenoble)
 Sébastien Bisson, M.D. (Laval)
 Claude Brière, M.D. (Laval)
 Johanne Caron, M.D. (Laval)
 Christian Carrier, M.D. (Laval)
 Séphane Charest, M.D. (Laval)
 François Corbeil, M.D. (Laval)
 Ricardo Leite Vieira Costa, M.D. (Brésil)
 Gregory Courtoy, M.D. (Sherbrooke)
 Christine Drapeau, M.D. (Laval)
 Julie Drouin, M.D. (Laval)
 Marc Frenette, M.D. (Montréal)
 Betty Gabay, M.D. (Montréal)
 Carl Éric Gagné, M.D. (Laval)
 André F. Gagnon, M.D. (Laval)
 Mark Garand, M.D. (Montréal)
 Linda Gariépy, M.D. (Laval)
 Patrice Gauthier, M.D. (Sherbrooke)
 Jocelyn Gervais, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Gervais, M.D. (Laval)
 Ramon Alejandro Gisbert, M.D. (Argentine)
 Sophie Goulet-Dion, M.D. (Montréal)
 Éric Kerkerian, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Lafrenière, M.D. (Montréal)
 France Lambert, M.D. (Sherbrooke)
 Sophie Lapalme, M.D. (Laval)
 André Lapierre, M.D. (Montréal)
 Jacques Lapointe, M.D. (Montréal)
 Jacynthe Larouche, M.D. (Montréal)
 Michel (André) Laverdière, M.D. (Montréal)
 Catherine Lemay, M.D. (Montréal)
 Elizabeth Ling, M.D. (Laval)
 Geneviève Mathieu, M.D. (Montréal)
 Gilles Michaud, M.D. (Montréal)
 Vincent Moreau, M.D. (Laval)
 Huu Ngoc Nguyen, M.D. (Montréal)
 Thanh Thao Nguyen, M.D. (Montréal)
 Babak Noorolahí, M.D. (Téhéran)
 Pascal Pelletier, M.D. (Laval)
 Sébastien Perron, M.D. (Laval)
 Alain Raymond, M.D. (Laval)
 Alain Rheault, M.D. (Laval)
 Dany Rioux, M.D. (Sherbrooke)
 Alexis Sabourin, M.D. (Sherbrooke)
 Ibrahim Sultanem, M.D. (Syrie)
 Anouk Tremblay, M.D. (Laval)
 Jean-Luc Tremblay, M.D. (Montréal)
 Richard Turcot, M.D. (Laval)
 Paul Verschelden, M.D. (Montréal)
 Thi Hai Vân Vo, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Vogliacci, M.D. (Montréal)

Attachés de recherche

Marie-Luise Brezniceanu, Ph. D. (Francfort)
 André Dagenais, Ph. D. (Montréal)
 Mathieu Gayda, Ph. D. (Picardie)
 Éric Rhéaume, Ph. D. (Laval)

Professeurs associés

Simon Bacon, Ph. D. (Birmingham)
 Bernard Brais, M.D., Ph. D. (McGill)
 Diane Brisson, M. Sc. (UQAC)
 Dobromir Dobrev, M.D. (Dresde)
 Vidal Essebag, M. Sc., M.D., Ph. D. (McGill)
 Raynald Gareau, Ph. D. (UQTR)
 Alain Gendron, Ph. D. (Montréal)
 Catherine Laprise, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Kim Lavoie, B. Sc. (McGill)

Jean Mathieu, M. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Christine Maugard, M.D. (Nantes), Ph. D. (Clermont-Ferrand II)
 Isabelle Rouleau, Ph. D. (Montréal)
 Martha Santuré, M. Sc. (Laval)
 Mark Smilovitch, M.D. (McGill)
 Jadranka Spahija, Ph. D. (McGill)
 Daria Trojan, M.D. (Connecticut), M. Sc. (McGill)
 Ramnik Xavier, M.D. (Massachusetts)

Professeurs émérites

Serge Carrière
 Alcide Chapdelaine
 Michel Chrétien
 Roger Gariépy
 Jacques Genest
 Otto Kuchel
 Jean Mathieu
 De Guise Vaillancourt

Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-711
 Téléphone : 514-343-6497
 Télécopieur : 514-343-2258
www.medfam.umontreal.ca

Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec et de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine de famille, de la médecine d'urgence et des soins de première ligne. Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de compétences avancées d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée.

En recherche, le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des problèmes de santé en milieu urbain.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Jean Pelletier****Professeurs titulaires**

Marie-Dominique Beaulieu, M.D., M. Sc. (Laval)
 Julie Bruneau, M.D. (Montréal)
 Janusz Kaczorowski, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Raymond Lalonde, M.D., M.A. (Montréal)

Professeurs agrégés

Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
 Marquis Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Marie Thérèse Lussier, M.D. (Montréal)

Professeur titulaire de clinique

Bernard Millette, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)

Professeurs agrégés de clinique

Louise Authier, M.D. (Montréal)
 Christian Bourdy, M.D. (Montréal)
 Suzanne Brissette, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Nathalie Champoux, M.D. (Montréal)
 Jean-Marc Chauny, M.D. (Montréal)
 Raoul Daoust, M.D. (Montréal)
 Stephen DiTommaso, M.D. (McGill)
 Michel Garner, M.D. (Montréal)
 François Goulet, M.D. (Montréal)

Fabienne Grou, M.D. (Montréal)
 Roger Ladouceur, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Yvette Lajeunesse, M.D. (Montréal)
 Suzanne Laurin, M.D. (Montréal)
 Suzanne Leclerc, M.D., D.É.S. (Laval)
 François Lehmann, M.D. (McGill)
 Robert Marchand, M.D. (Ontario)
 Éric Notebaert, M.D. (Montréal)
 Jean Pelletier, M.D. (Laval)
 Isabel Rodrigues, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Gilbert Sanche, M.D. (Montréal)
 Benoit Trottier, M.D. (Montréal)
 Alain Vadeboncoeur, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Pierre Alarie, M.D. (Montréal)
 Céline Arcouet, M.D. (Montréal)
 Nicole Audet, M.D. (Sherbrooke), M.A. (Laval)
 Marie-Claude Audétat, Lic. (Lausanne)
 Marie Authier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Montréal)
 Carmen Baltazar, M.D. (Montréal)
 Chantal Baril, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Jean-Guy Baril, M.D. (Montréal)
 Allan Barsauskas, M.D. (Ontario)
 Gilles Beaucage, M.D. (Montréal)
 Yvon Beauchamp, M.D. (Montréal)
 Véronique Beaudry, M.D. (Montréal)
 Catherine Bédard, M.D. (Montréal), D.É.S.S. (Laval)
 Caroline Bélique, M.D. (McGill)
 François Bertrand, M.D. (McGill)
 Nathalie Blouin, M.D. (Montréal)
 Normand Béland, M.D. (Montréal)
 Elisabeth Boileau, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Nathalie Boily, M.D. (Montréal)
 Sylvie Bouchard, M.D. (Sherbrooke)
 Karine Bouillon, M.D. (Montréal)
 Sylvie Boulianne, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Marc Boulet, M.D. (Montréal)
 Michel Bourbeau, M.D. (Montréal)
 Daniel Bourque, M. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Raymond-Michel Brabant, M.D. (Montréal)
 Michel-Claude Bracka, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Anne Bruneau, M.D. (Laval)
 Nathalie Caire-Fon, M.D. (Montréal)
 Schiller Castor, M. Sc. (Montréal), D.É.S.S. (Laval)
 Nicolas Chan, M.D. (McGill)
 Louis Charbonneau, M.D. (McGill), D.É.S. (Montréal)
 Marco Charneau, M.D. (Montréal)
 Yan Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Christian Clavel, M.D. (Montréal)
 François Collette, M.D. (Montréal)
 Andréanne Côté, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Josée Couture, M.D. (Montréal)
 Christian Croteau, M.D. (Montréal)
 Lise Cusson, M.D. (Montréal)
 Michelle Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
 Josiane D'Amico, M.D. (Montréal)
 Tania Decobellis, M.D. (Montréal)
 Pierre Desaulniers, M.D. (Laval)
 Janique Dion, M.D., D.É.S. (Laval)
 Suzanne Drolet, M. Sc. (Montréal)
 Serge Dufresne, M. Sc. (UQAM), M.D. (Montréal)
 Renée Dugas, M.D. (Montréal)
 Jean-Daniel Duhaim, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Serge Dumont, M.D. (Montréal)
 Magdalena Duniewicz, M.D. (Montréal)
 Réjean Duplain, M.D. (Montréal)
 Stéphane Duquette, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Nicolas Fernandez, Ph. D. (Sherbrooke)
 Carl Fournier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Denise Fréchette, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Martin Fortier, M.D. (Sherbrooke), D.É.S.S. (Laval)
 Stéphanie Fortin, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Sophie Galarneau, M.D. (Sherbrooke)
 François-Xavier Garneau, M.D., D.É.S. (Montréal)

Neil Gaul, M.D. (Montréal)
 François Gaumont, M.D. (Laval)
 Yves Gervais, M.D. (Laval), D.É.S.S. (Montréal)
 François-Pierre Gladu, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Isabelle Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
 Évelyne Gravel, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Daphné Handanos, M.D. (Montréal)
 Patrick Houle, M.D. (Sherbrooke)
 Vérilibe Huard, M. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Eveline Hudon, M.D. (Montréal)
 André Jacob, M.D. (Laval)
 Emmanuelle Jourdenais, M.D. (Laval)
 Érica Koss, M.D. (Montréal)
 Martine Labelle, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Paul-André Lachance, M.D. (McGill)
 Chantal Lacroix, M.D. (Montréal), M. Sc. (UBC)
 Julie Lajeunesse, M.D. (Sherbrooke)
 Éric Lalonde, M.D. (Sherbrooke), D.É.S. (Montréal)
 Pascal Lamanque, M.D. (Montréal)
 Yves Lambert, M.D. (Montréal)
 Alexandre Larocque, M.D. (Montréal)
 Lyne Laurendeau, M.D. (Montréal)
 Annie Laverdière, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Suzanne Lebel, M.D. (Montréal)
 Danielle Leblanc, M.D. (Laval)
 Marie Leclair, Ph. D. (Montréal)
 Marie-Claude Lefebvre, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Francine Léger, M.D., D.É.S. (Montréal)
 François Lemieux, M.D. (Laval)
 Christiane Lepage, M.D., M. Sc., D.É.S. (Laval)
 Jean-Frédéric Lévesque, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Pierre Mainville, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Massé, M.D. (Montréal)
 Bernard Mathieu, M.D. (Montréal)
 Jean-François Mathieu, M.D., M. Sc., D.É.S. (Montréal)
 Rose-Marie Mécarbané, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Marie-Françoise Mégie, M.D. (Haïti)
 Lyne Ménard, M.D. (Montréal)
 Alexandre Messier, M.D. (Montréal)
 Isabelle Montplaisir, M.D. (Laval)
 Judy Morris, M.D. (McGill)
 Chloé Moussaoui, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Daniel Brendon Murphy, M.D. (McGill)
 John O'Driscoll, M.D. (Ontario)
 Gérard Orlop, M.D. (McGill)
 Jacques Ouellet, M.D. (Montréal)
 Jean Papacostia, M.D. (Laval)
 Alain Papineau, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Manon Paquette, M. Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Marie-France Pelland, M.D. (Montréal)
 Bruno Pelletier, M.D. (Montréal)
 Teresa Petraglia, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Claude Piette, M.D. (Montréal)
 Dominique Pilon, M.D. (Montréal)
 Ernest Prigent, M.D. (Montréal)
 Manon Proulx, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Catherine Quesnel, Ph. D. (Laval)
 Daniel Racine, M.D. (Montréal)
 Michel Racine, M.D. (Laval)
 Claude Rajotte, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Raymond, M.D., D.É.S. (Laval), M. Sc. (Western, Ont.)
 Benoit Réhel, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Jean Rivest, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Diane Robert, M.D. (Laval), D.S.P.P. (UQAM)
 Marie-Michelle Robert, M.D., D.É.S. (Laval)
 Jean Rodrigue, M.D. (Sherbrooke)
 Diane Roger-Achim, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Roulier, M.D. (Montréal)
 Marie-Andrée Roy, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Karine Sanogo, M.D. (Montréal)
 François Scarborough, M.D. (Laval)
 Karine St-Arnaud, M.D. (Montréal)
 Philippe St-Arnaud, M.D. (Sherbrooke)
 Claude St-Laurent, M.D. (Montréal)

Yolaine Sauvageau, M.D. (Laval)
 Annie Talbot, M.D. (Montréal)
 Isabelle Tardif, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Guylaine Vachon, M.D. (Laval)
 Maxime Valois, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Vanier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Mariette Varvarikos, M.D. (Montréal)
 Martin Vincent, M.D. (Montréal)
 Christian Voirol, D.E.P.D. (Lausanne), Ph. D. (UQÀM)

Chargés d'enseignement de clinique

Dona Abdelnour, M.D. (Montréal)
 Alexandre Ackaoui, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Geneviève Agoues, M. Sc. (Montréal)
 Albaka Ag Bazet, M. Sc., M.D. (Montréal)
 François Allison, M.D. (Laval)
 Yasmina Ammara, M.D. (Montréal)
 Nancy Amstutz, M.D. (Montréal)
 Karyne Amyot, Dipl. (Conseil médical du Canada), M.D. (Collège des médecins du Québec)
 Marylène Anctil, M.D. (Laval)
 Sophia Aouinati, M.D. (Montréal)
 Louis-Yves Archambault, M.D. (Montréal)
 Christian Assaf, M.D. (Montréal)
 Aaron Assedou, M.D. (Montréal)
 Tony Assouline, M.D. (Grenoble I), D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Louise Aubertin, M.A. (UQÀM)
 Emmanuelle Aubin, M.D. (Montréal)
 Pascale Auger, M.D. (Montréal)
 Patricia Ayoub, M.D. (Sherbrooke), D.É.S. (Montréal)
 Stéphanie Awad, M.D. (Montréal)
 Elisabeth Azuelos, M.D. (Montréal)
 Rola Baram, M.D. (Montréal)
 David Barbeau, M.D., M. Sc. (Sherbrooke), D.É.S. (Montréal)
 Réjean Baril, M.D. (Laval)
 Mireille Baron, M.D. (Montréal)
 Réal Barrette, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Barriault, M.D. (Montréal)
 Marie-Ève Bascaron, LL.D. (Montréal), M.D. (Collège des médecins du Québec), M.D. (Conseil médical du Canada)
 Catherine Beaudoin, M.D. (Montréal)
 David Beaulieu, M.D. (Laval)
 Nadia Bédard, M.D. (Laval)
 Gaétan Bégin, M.D. (Montréal)
 Patricia Bell, M.D. (Montréal)
 Julie Bernier, M.D. (Sherbrooke), D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Sadok Besrou, M.D. (France)
 Renée Berthiaume, M.D. (Montréal)
 Sylvie Berthiaume, M.D. (Montréal)
 Samuel Blain, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Sylvie Blouin, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Annie Bernatchez, M.D. (Montréal)
 Anne Bhéreur, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Pierre Boily, D.É.S.S., M.D. (Laval)
 Christine Bois, M.D. (Montréal)
 Josée Boissonneault, M.D. (Montréal)
 Annie Boisvert, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Wilfrid Boisvert, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Julie Boivin, M.D. (Sherbrooke)
 Normand Bordeleau, M.D. (Laval)
 Jasmina Boskovic Petrovich, M.D. (Yougoslavie), D.É.S.S. (Montréal)
 Fadila Boubekeur, D.É.S. (Sherbrooke)
 Anne Louise Boucher, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Karine Boucher, M.D. (Montréal)
 Pierre Boucher, M.D. (Montréal)
 Solange Boucher, M. Sc. (Montréal)
 Amélie Boucher-Pilon, M.D. (Montréal)
 Jeanne Bouïssset, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Marianne Boulanger, M.D. (Laval)
 Danielle Boulay, M.D. (Montréal)
 Geneviève Boulva, M.D. (Montréal)
 Jean Bourgouin, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Lucie Brault, M.D. (Montréal), D.É.S. (Sherbrooke)
 Martin Brizard, M.D. (Montréal)
 Nathalie Brui, M.D., D.É.S. (Montréal)

Sébastien Burelle, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Martin Cadorette, M.D. (Laval)
 Luc Carmel, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Caron, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Véronique Caya, M.D. (Sherbrooke), D.É.S. (Montréal)
 Guy Chamberland, M.D. (Laval)
 Anne-Marie Champagne, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Myriam Champagne, D.É.S. (Montréal)
 Denyse Chapados, M.D. (Laval), D.É.S. (McGill)
 Anne-Marie Charbonneau, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Alex Châtelier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Hélène Chénard, M.D. (Montréal)
 Martin Chénier, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Jean Chou, M.D. (Sherbrooke)
 David Claveau, M.D. (Laval)
 Linda Cloutier, M.D. (Laval)
 Michèle Cloutier, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Pierre Comtois, M.D. (Montréal)
 Diane Corbeil, M.D. (Montréal)
 Chantal Cordeau, M.D. (Montréal)
 Eve Cordeau, M.D. (Sherbrooke)
 Nathalie Cormier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Louise Corneille, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Andrée Côté, M.D. (Laval)
 Louis Coutu, M.D. (Laval)
 Céline Crowe, M.D. (Montréal)
 Diane Cruz-Santiago, M.D. (Mexico), Cert. (Montréal), D.É.S.S. (Laval)
 Chady Dagher, M.D., D.É.S. (Beyrouth)
 Eric Dagher, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Eve Darcy, M.D. (Montréal)
 Geneviève Dechêne, M.D. (Laval)
 Hugues De Lachevrotière, M.D. (Sherbrooke)
 Bastien Delage, M.D., D.É.S. (Sherbrooke)
 Jacques Delagrave, M.D. (Laval)
 Émilie Delisle, M.D. (Montréal)
 Jacques Delorme, M.D. (Sherbrooke)
 Anne De Médicis, Ph. D. (UQÀM), M.D., D.É.S. (Montréal)
 Annie Demers, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Yves Demers, M.D. (Laval)
 Mélanie Deneault, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Geneviève Dequoy, M.D. (Montréal)
 Judy Deschesnes, M.D. (Laval)
 Johanne Desforges, M.D. (Montréal)
 Annik Desfossés, M.D. (Montréal)
 Marie-Eve Désilets, M.D. (Montréal)
 Marie Desmarais, M.D. (Montréal)
 Julie Desmeules, M.D. (McGill)
 Lise Desormeaux, M.D. (Montréal)
 Chantale Desrochers, M.D. (Montréal)
 Line Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Pauline Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Lucie Dessureault, M.D. (Laval)
 Liliane Diaz-Sanchez, M.D. (Pérou)
 Ly-Huong Doan, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Doray, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Doray, M.D. (Montréal)
 Caroline Dostie, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Marie Ève Doucet, M. Sc., (Laval)
 Patricia Doucet, M.D. (Laval), D.É.S.S. (Laval)
 Marie-Laure Drivod, M.D. (Montréal)
 Marie-Hélène Dubé, M.D. (Montréal)
 Alain Dubois, M.D. (Montréal)
 David Dubois, M.D., D.É.S. (Laval)
 Manon Duchesne, M.D. (Montréal)
 François Duguay, M.D. (Montréal)
 Alain Dumas, M.D. (Laval)
 Mario Dumas, B. Sc. (Montréal)
 Marie-Claude Dupras, M.D. (Laval)
 Anne Frédérique Dupriez, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Michèle Dussault, M.D. (Montréal)
 Christian Duval, M.D. (Montréal), D.É.S. (Sherbrooke)
 Carmen Fernandez-Llamazares, M.D. (Ottawa)
 Patricia Ferri, M.D. (Montréal)
 Marie-Chantal Forget, M.D., D.É.S. (Montréal)

David Fortier, M.D. (Sherbrooke)
 Ginette Fortier, M.D. (Montréal)
 André Fortin, M.D. (Laval)
 Jérôme Fortin, M.D. (Montréal)
 Jacques Fournier, M.D. (Montréal)
 Julie Fréchette, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Louise Fugère, M.D. (Laval)
 Annie Gagnon, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Maude Gagnon, M.D. (Laval)
 Annabelle Gagnon-Perreault, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 France Galarneau, M.D. (Laval)
 Valérie Garneau, M.D. (Laval)
 Claire Gaudreault, M.D. (Sherbrooke)
 Céline Gauthier, M.D. (Sherbrooke)
 Johanne Gauthier, M.D. (Montréal)
 Nathalie Gauvin, D.É.S.S., M.D. (Laval)
 Julie Genest, M.D. (Laval)
 Jean-François Girard, M.D. (Montréal)
 Daniel Gélinas, M.D. (Laval)
 Stéphane Gendron, Cert., M.D. (Montréal)
 Camille Gérin, M.D. (Montréal)
 Annie Gérin-Lajoie, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Michèle Gérin-Lajoie, D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Elizabeth Germain, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Chantal Gervais, M.D. (Montréal)
 Annie Giard, M.D. (Montréal)
 Dominique Giguère, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Pascale Gingras, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Sarah-Émilie Giraldeau-Bélanger, M.D. (Montréal)
 Nathalie Girouard, M.D. (Montréal), D.É.S. (Laval)
 Mariel Gonzalez, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Francis Gossard, M. Sc., Ph. D., M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Goulet, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Céline Gratton, M.D. (Montréal)
 Nicole Gratton, M.D. (Montréal)
 Julie Grégoire, M.D. (Montréal)
 Julie Grenier, M.D. (Laval)
 Maroussia Groleau, M.D. (Montréal)
 Hélène Guay, M.D. (Montréal)
 Catherine Guertin, M.D., D.É.S. (Laval)
 Valérie Haf-Gagné, M.D. (Montréal)
 Daphné Hamel Breault, M.D. (Montréal)
 Samuel Harper, M.D. (Montréal)
 Mark Hazeltine, M.D. (Montréal)
 Isabelle Hébert, M.D. (Montréal)
 Dinh Le Thao Hoang, M.D. (Sherbrooke)
 Roger Hobden, M.D. (Montréal)
 Marie-Christine Houde, M.D. (Montréal)
 Denis Huot, M.D., D.É.S. (Laval)
 Valérie Hurteloup, M.D. (Montréal)
 Nathalie Ifergan, M.D. (Montréal)
 Dominique Imbeau, M. Sc. (Laval)
 Geneviève Jacob, M.D. (McGill)
 André Jacques, M.D. (Laval)
 Christine Jacques, M.D. (Montréal), D.É.S.S. (Laval)
 Christian Janelle, M.D. (Sherbrooke)
 Daniel Jauvin, M.D. (Sherbrooke)
 Andrée Jiona, M.D. (Laval)
 Isabelle Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Suzanne Joyal, M.A., M.D. (Montréal)
 Isabelle Julien, M.D. (Laval)
 Philippe Karazivan, M.D. (Montréal)
 Mona Khattabi, M.D. (Montréal)
 Allison Leyla Korany, D.É.S., M.D. (Montréal)
 Élisabeth Kounde-Tognidé, M.D. (Paris VI), D.É.S. (Montréal)
 Janel Labbé, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Jean-François Labelle, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Éric Labrie, M.D. (Laval)
 Louis-André Lacasse, M.D. (Montréal)
 Louise Lacombe, M.D. (Laval)
 Pamela Lacombe, M.D. (Montréal)
 Patrick Lacroix, M.D. (Montréal)
 Sébastien Lacroix, M.D. (Montréal)
 Noémie Laferté, M.D. (Sherbrooke), D.É.S. (Montréal)
 Nadia Laflamme, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Daniel Lafond, M.D. (Montréal)
 Michel Lafond, M.D., D.É.S. (Sherbrooke)
 Lucie Laforme, M.D. (Laval)
 Jacques Lafortune, M.D. (Montréal)
 Guylaine Lajeunesse-Viens, M.D. (Montréal)
 Christian Laliberté, M.D. (Montréal)
 Suzanne Lalonde, M.D. (Montréal)
 Angèle Lamarre, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Manon Lamoureux, M.D. (Montréal)
 Marie-Ève Lamy, M.D. (Sherbrooke)
 Lynda Landry, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Guillaume Langlois, M.D. (Montréal)
 Isabelle Langlois, M.D. (Montréal)
 Martine Langlois, M.D. (Montréal)
 Luc Laperrière, M.D. (Montréal)
 Éric-Viet Laperrière-Nguyen, M.D. (McGill)
 Lucie Laplante, M.D. (Laval)
 Luc Lapointe, M.D. (Montréal)
 Amélie Larocque, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Jean-Pierre Laurens, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Lauzon, M.D. (Montréal)
 Réal Lavertu, M.D. (Montréal)
 Dany Leblond, M.A. (UQAM)
 Julie Leclerc, M.D., D.É.S. (Laval)
 Marie-Eve Lefebvre, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Léger, M.D. (Montréal)
 Julie Léger, M.D. (Sherbrooke), D.É.S.S. (Laval)
 Jacinthe Lemieux, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvie Lespérance, M.D. (Montréal)
 Marie-Ève Léveillé, D.É.S., M.D. (Laval)
 Marie-Michèle Livernoche, Doct. (Laval)
 Ann-Marie Lonergan, M.D. (Montréal)
 John Machado, M.D. (McGill)
 Dennis Malcolm, M.D. (Laval)
 Ingrid Marchand, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Guelph), M.D. (Montréal)
 Patricia Marchand, M.D. (Laval), D.É.S. (Montréal)
 Stéphanie Marsan, M.D. (Ottawa)
 Julien Martel, M.D. (Montréal)
 Édith Manguière, M.D. (Lyon I)
 Marie-Sophie Mc Neil, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Karine Mercier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Kim Messier, M. Sc. (Montréal)
 David Milette, M.D. (Laval)
 Pierre Millette, M.D. (Montréal)
 Anne Mills, M.D. (Laval)
 Julie Moreau, M.D. (Montréal)
 Claudette Moriconi, M.D. (Montréal)
 Gertrude Morin, D.É.S., M.D. (Montréal)
 Clara-Flore Moukhtar, M.D. (Montréal)
 Sophie Mourey, M.D. (France), Dipl. (Paris VI), Dipl. (Lille)
 Marie Munoz, M.D. (Montréal)
 Patricia Murphy, M.D. (Montréal)
 Ariane Murray, M.D. (Montréal)
 Lynne Nadeau, B.Phil. (McGill), M.D. (Laval)
 Nancy Nadeau, M.D. (McGill)
 Nicolas Nélisse, M.D. (Montréal), D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Diem Hong Nguyen, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Olivia Nguyen, M.D. (Montréal)
 Thi Hong Nguyen, D.É.S. (Sherbrooke)
 Thituong Nguyen, M.D., D.É.S. (Laval)
 Le Thi Nguyen Gia, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Thi Khanh Van Nguyen-Ong, M.D. (Montréal)
 Caroline Noory, M.D. (Sherbrooke)
 Anas Nseir, M.D. (Montréal)
 Huguette Ohayon-Gabbay, M.D. (France)
 Geneviève Ostiguy, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Benoit Paquet, M.D. (Montréal), D.É.S.S. (Laval)
 Claudie Paquette, M. Sc. (UQAM), M.D., D.É.S. (Montréal)
 Isabelle Paradis, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Andrée-Anne Parent, M.D. (Montréal)
 Josiane Parent, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Ève Parent, M.D., D.É.S. (Laval)
 Pierre Pascual, M.D. (Montpellier), D.É.S.S. (Laval)

Alain Pelletier, M.D. (Montréal)
 Marie-Chantal Pelletier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Micheline Pelletier, M.D. (Montréal)
 Paul Pelletier, M.D. (Montréal)
 Karine Petit, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 France Picard, M.D. (Montréal)
 Lyne Picard, M.D. (Sherbrooke)
 Frédéric Picotte, M.D. (McGill)
 Éric Piette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Pinard, M.D., D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Michel Plante, M.A., Ph. D. (UQAM)
 Manon Poirier, M.D. (Sherbrooke), D.É.S.S. (Sherbrooke)
 Sabrina Lori Polletta, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Natalie Ponnét, M.D. (Montréal)
 Laila Popescu, M.D. (Roumanie), D.É.S. (Montréal)
 Martin Potter, D.É.S. (Montréal)
 Samiha Poudrier, M.D., D.É.S. (Laval)
 Anne-Patricia Prévost, M.D. (Montréal)
 Simon Prévost, M.D. (Laval)
 Martine Pronovost, M.D., D.É.S. (Laval)
 Éline Pruneau, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Karen Quirion, M.D. (Laval)
 André Rachiele, M.D. (Montréal)
 Josée Rainville, M.D. (Montréal)
 Mario Raymond, M.D. (Sherbrooke)
 Martine Raymond, M.D. (Montréal)
 Alain Renaud, M.D., D.É.S. (Laval)
 Parand Rezaeifar, M.D. (Laval)
 Sylvie Rheault, M.D. (Montréal)
 Sylvie Rhéaume, M.D. (Montréal)
 Paul Ricard, M.D. (Laval)
 Julie Rioux, M.D. (Laval), D.É.S. (Montréal)
 Samuel Rioux, M.D. (Montréal)
 Denis Rivest, M.D. (Sherbrooke)
 Diane Robert, M.D. (Montréal)
 Martin Robert, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Andrée Robillard, M.D. (Montréal)
 Isabelle Robitaille, M.D. (Laval)
 Delphine Roigt, D.É.S. (Montréal)
 Dave Ross, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Isabelle Rouleau, M.D. (Laval)
 Véronique-Élisabeth Roy, M.D. (Sherbrooke)
 Gorgin Salami, M.D., D.É.S. (Sherbrooke)
 Claude Saucier, M.D. (Montréal)
 Eric Sauvageau, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Rachel Savage, M.D. (Montréal)
 Martine Savard, M.D. (Sherbrooke)
 Josée Savoie, M.D. (Montréal)
 Line Savoie, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Savoie, M.D. (Montréal)
 Mamadou Saliou Seck, D.É.S. (Montréal)
 Karl Shooner, M.D. (Sherbrooke)
 Sonia Silvano, M.D. (Montréal)
 Carolyne Sirois, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Dany Sirois, D.É.S., M.D. (Laval)
 Isabelle St-Germain, M.D. (Montréal)
 Caroline St-Jacques, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Florence St-Pierre, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Marie St-Yves, M.D. (Montréal)
 Amélie Sylvestre, M.D. (Montréal)
 Geneviève Talbot, M.D. (Sherbrooke)
 Karine Talbot, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Rita Tan, M.D. (Montréal)
 Stéphane Terreault, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Mariève Tétreault-Deslandes, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Pierre-Marc Thibault, M.D., D.É.S.S. (Laval)
 Sébastien Thibault, M.D. (Montréal)
 Jean-François Thibert, M.D. (Montréal)
 Geneviève Tondreau, M.D. (Montréal)
 Thien Chuong Tran, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Xia-Hoé Tran, M.D. (Sherbrooke)
 André G. Trahan, M.D. (Laval)
 Sabine Trahan, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Dominique Trempe, M.D. (Montréal)

Louise Trépanier, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Thao Trang Trinh, M.D. (Montréal)
 Marc Trotter, M.D. (Laval)
 Melissa Trudel, M.D. (Sherbrooke), D.É.S.S. (Laval)
 Catherine Turcot, B.Éd., M.D. (Montréal)
 Josée Turcot, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Frédéric Turgeon, M.D. (Montréal)
 Muoy Ung, M.D. (Montréal)
 Francine Vachon, M.D. (Sherbrooke)
 Mylène Vanier, M.D. (Laval)
 Alain Vaugeois, M.D. (Montréal)
 Alain Veilleux, M.D. (Laval)
 Suzie Vermette, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Annie Vigneault, M.D. (Montréal)
 Diane Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Yu Ju Yao, M.D. (Montréal)
 Nathalie Zan, M.D., D.É.S. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Marie-Ève Boulay, Dipl. (Bois-de-Boulogne)
 Annie Dion, B. Sc. (Laval)
 Mylène Leclerc, Cert., Cert., Cert. (Montréal)
 Sébastien Légaré, D.É.C. (Collège Édouard-Montpetit)
 Julie Wortman, M. Sc. (Sherbrooke)

Professeurs associés

Diane Boivin, M.D. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Stéphane Delisle, M. Sc., Ph. D. (Sherbrooke)

Département de médecine sociale et préventive

Depuis le 1^{er} mai 2013, ce département fait partie de l'ESPUM, dissociée de la Faculté de médecine.

Pavillon 7101 Avenue du Parc
 Bureau 3028
 Téléphone : 514-343-6139
 Télécopieur : 514-343-5645
www.mdsocp.umontreal.ca

Le Département de médecine sociale et préventive a été créé en 1965. Son mandat est d'atteindre et de maintenir un niveau d'excellence en enseignement et en recherche dans les domaines de l'épidémiologie, de la biostatistique, de la santé publique, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé. De façon plus spécifique, le Département de médecine sociale et préventive forme des professionnels de la santé publique capables de concevoir, d'élaborer et d'implanter des stratégies d'intervention visant à promouvoir la santé des populations et à prévenir les maladies et d'évaluer l'efficacité de ces interventions. Il contribue au développement des connaissances et à la formation des chercheurs sur la santé des populations, ses déterminants et sur l'efficacité des interventions. Il est impliqué dans la formation médicale afin que les étudiants en médecine soient exposés aux approches propres à la santé publique. Il maintient des liens étroits avec des milieux de pratique au Québec, au Canada et au niveau international, ce qui permet d'établir des échanges d'expertise et de ressources et de contribuer à la constitution de leadership en santé publique.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice intérimaire : Marie-France Raynault

Professeurs titulaires

Christine Colin, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
 Clément Dassa, M.A. (Montréal), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Toronto)
 Francine Ducharme, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill) – affiliation secondaire
 Pierre Fournier, M.D. (Nice), M. Sc. (Montréal)
 Lise Gauvin, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Béatrice Godard, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
 Lise Goulet, M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Slim Haddad, M.D. (Tunis), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Lyon)
 Jean Lambert, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Michigan)
 Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph. D. (Michigan)

Jennifer O'Loughlin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph. D. (Montréal)
 Michèle Rivard, M. Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
 Jack Siemiatycki, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Maria Victoria Zunzunegui, M. Sc., Ph. D. (California)

Professeurs agrégés

Sylvana Côté, M. Ps. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Louise Fournier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Montréal)
 Katherine Frohlich, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Marie Hatem, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Anita Koushik, M. Sc. (Queen's), Ph. D. (McGill)
 Benoît Mâsse, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (North Carolina)
 Bryn Williams-Jones, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Colombie-Britannique)

Professeurs agrégés PTG

Paule Lebel, M.D., M. Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – affiliation secondaire
 Richard Massé, M.D., (Sherbrooke), M. Sc. (McGill), C.S.P.Q., F.R.C.P.
 Marie-Hélène Mayrand, M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
 Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M. Sc., Ph. D. (McGill)

Professeure titulaire PTG

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)

Professeurs adjoints

Geetanjali Datta, Sc.D. (Harvard), M.P.H. (Colombia)
 Igor Karp, M. Sc. (NY), Ph. D. (McGill)
 Vardit Ravitsky, M.A. (New Mexico), Ph. D. (Bar-Ilan, Israël)

Professeurs agrégés de clinique

Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal), M. Sc. (London) – affiliation secondaire
 Angèle Bilodeau, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
 Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
 Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)
 Paul Rivest, M.D., M. Sc. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Céline Mercier, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Louis-Pasteur)
 Julio C. Soto, M.D., M. Sc. (Cayetano Heredia), Ph. D. (Montréal)

Professeurs-chercheurs titulaires

Raynald Pineault, M.D. (Laval), MAH (Montréal), Ph. D. (Michigan), CSPQ, FRCP
 Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)

Chercheuse agrégée

Denyse Gautrin, M. Sc. (Londres), Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire

Professeurs adjoints de clinique

Alix Adrien, M. Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
 Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M. Sc. (McGill), F.R.C.P.
 Robert Bastien, M.A., Ph. D. (Montréal)
 Nicole Beaudet, M. Sc. (Montréal)
 Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (René-Descartes), Ph. D. (Montréal)
 Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph. D. (McGill)
 Isabelle Boutin-Ganache, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Cardin, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), C.S.P.Q., M. Sc. (Montréal)
 Suzanne Deblois, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Michèle DeGuise, M.D. (Montréal), C.S.P.Q.
 Véronique Déry, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Marthe Deschênes, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Marianne Dion-Labrie, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
 Aline Émond, M. Sc. (Montréal)
 Céline Farley, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Stockholm)
 Marie-Chantal Fortin, M.D. (Sherbrooke), FRCP(c) – affiliation secondaire
 Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Alexandra Irace-Cima, M.D. (Argentine), M. Sc. (Montréal)
 Anne-Marie Laberge, M.D. (Montréal), M.P.H., Ph. D. (Washington), F.R.C.P.C. – affiliation secondaire
 France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
 Darquise Lafrenière, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Laurin, Ph. D. (Montréal)
 Bernard-Simon Leclerc, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
 Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Mondou, M.D. (Nice), MA (Reims)
 Lyne Mongeau, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Patrick Morency, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Karen Nour, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Sophie Paquin, Ph. D. (UQAM)
 Nicole Perreault, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Stéphane Perron, M.D., M. Sc. (Montréal), FRCP
 Julie Poissant, Ph. D. (UQAM)
 Stéphane Perron, M.D., M. Sc. (Montréal), FRCP
 Sylvie Provost, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Faisca Richer, M.D., M. Sc. (McGill)
 Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M. Sc. (McGill)
 Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster), Ph. D. (Montréal), FRCP – affiliation secondaire
 Marc Steben, M.D., D.É.S.S. (Montréal)
 Susan Stock, M.D., M. Sc. (McMaster)
 Marie-Pierre Sylvestre, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Lynda Thibeault, M.D., M. Sc. (Laval)
 Terry-Nam Tannenbaum, M.D. (Calgary), M.P.H. (Mass), M. Sc. (McGill)
 Louise Valiquette, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.C.

Professeurs adjoints sous octroi

Aline Drapeau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
 Yan Kestens, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Éric Racine, M.A., Ph. D. (Montréal) – affiliation secondaire
 Helen Trottier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Mai Than Tu, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)

Professeures agrégées sous octroi

Marie-Pierre Dubé, Ph. D. (McGill) – affiliation secondaire
 Valéry Ridde, M. Sc., Ph. D. (Laval)

Professeures chercheuses adjointes

Marie-Hélène Roy-Gagnon, M. Sc. (Laval), Ph. D. (John Hopkins)
 Eva Suarthana, M.D. (Indonésie), M. Sc. (Rotterdam), Ph. D. (Utrecht)

Chargés d'enseignement de clinique

Alex Battaglini, M. Sc. (Montréal)
 Lucie Bédard, M. Sc. (San Diego), M. Sc. (Berkeley)
 Michael Cantinotti, M. Ph., Ph. D. (Laval)
 Robert Choinière, M. Sc. (Montréal)
 Nicole Desjardins, M. Sc. (UQAM)
 Réjean Dion, M.D. (Sherbrooke)
 Mylène Drouin, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
 Danielle Durand, M. Sc. (Montréal)
 Martine Fortier, M. Sc. (Montréal)
 Nicolas Gilbert, M. Sc. (UQAM), M. Sc. (Montréal)
 Anne-Marie Grenier, M.D., M. Sc. (Laval), L.M.C.C.
 Yun Jen, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval), CSPQ, FRCP
 Pascale Leclerc, M. Sc. (McGill)
 Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
 Monique Letellier, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Linda Millette, M.D. (Sherbrooke)
 Sandra Palmieri, M.D., M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
 Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
 Lucie-Andrée Roy, M.D., M. Sc. (Montréal)
 André Simpson, M. Sc. (Laval)
 Robert St-Pierre, M. Sc. (Montréal)
 Michèle Tremblay, M.D. (Laval)
 Michèle Tremblay, M.D. (Montréal), C.S.P.Q., M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Christophe Bedos, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Paul Brassard, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Mark Daniel, M. Sc. (Manitoba), Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Isabel Fortier, M. Sc. (UQAM), Ph. D. (Laval)
 Norman Frohlich, M. Sc. (Rutgers), Ph. D. (Princeton)
 Michel Giroux, M. Sc., Ph. D. (Laval)
 Jeannie Haggerty, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Catherine Hankins, M.D. (Calgary), M. Sc. (London), C.S.P.Q.
 Nathalie Kishuck, M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
 Marie-Claire Laurendeau, M. Sc., Ph. D. (UQAM)
 Karen Leffondré, M. Sc. (Rennes), Ph. D. (Paris-Sud)
 Joe Oppenheimer, Ph. D. (Maryland)
 Joanne Otis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Marie-Élise Parent, M. Sc. (Toronto), Ph. D. (Montréal)
 Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal), C.S.P.Q.
 Yves Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (McGill)
 Marie-Claude Rousseau, M. Sc., Ph. D. (McGill)
 Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Tousignant, M.D. (Laval), M. Sc. (McGill), CSPQ, FRCPC

Professeure invitée

Julie Vallée, Ph. D. (Paris)

Professeurs émérites

Georges Desrosiers
 Milos Jenicek
 Raynald Pineault

Département de microbiologie et immunologie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau P-615
 Téléphone : 514-343-6275
 Télécopieur : 514-343-5701
www.microim.umontreal.ca

Le Département offre l'ensemble de la formation en microbiologie (bactériologie, mycologie, parasitologie et virologie) et en immunologie à l'Université de Montréal. Cet enseignement théorique et pratique s'adresse aux étudiants en sciences biologiques et, plus particulièrement, à ceux qui aspirent à une carrière en microbiologie et en immunologie. Il s'adresse également, à l'intérieur de cours spécialisés, à tous les étudiants en sciences de la santé. Le corps professoral est composé, entre autres, de chercheurs fondamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Hugo Soudeyns

Professeurs titulaires

Pierre Auger, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Jean Barbeau, Ph. D. (Laval)
 Pierre Belhumeur, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Éric Cohen, Ph. D. (Montréal)
 François Coutlée, M.D. (Montréal)
 Louis De Repentigny, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
 Marc Drolet, Ph. D. (Montréal)
 Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Patrick Hallenbeck, Ph. D. (Berkeley)
 Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph. D. (Paris VI)
 Guy Lemay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Serge Montplaisir, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Roger, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Jacques Thibodeau, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Laval)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
 Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
 François Lamothe, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Laverdière, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
 Jean Vincelette, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Karl Weiss, M.D., M. Sc. (Montréal)

Professeurs-chercheurs titulaires

Hua Gu, Ph. D. (Cologne)
 Paul Jolicœur, M.D., Ph. D. (Laval)
 Tarik Möröy, Ph. D. (Allemagne)

Professeurs agrégés

Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
 France Daigle, Ph. D. (Montréal)
 Danielle Rouleau, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill)

George Szatmari, Ph. D. (McGill)
 Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
 Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
 Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph. D. (London)
 Céline Laferrière, M.D. (Laval)
 Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
 Denis Phaneuf, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Poisson, M.D. (Montréal)
 Madeleine Ravaoarinaro, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Jean Robert, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Pierre Saint-Antoine, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés sous octroi

Ali Ahmad, D.M.V., M. Sc. agriculture (Faisalabad), Ph. D. (Cornell)
 Carolina Alfieri, Ph. D. (Montréal)
 Petronela Ancuta, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Nathalie Labrecque, Ph. D. (Montréal)
 Sylvie Lesage, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
 Simon-Frédéric Dufresne, M.D. (Montréal)
 Isabel Fernandez, Ph. D. (Granada)
 Claude Fortin, M.D. (Montréal)
 Yves Girouard, M.D. (Montréal)
 Monique Goyette, M.D. (Montréal)
 Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
 Christian Lavallée, M.D. (Montréal)
 Valéry Lavergne, M.D. (Montréal)
 Me-Linh Luong, M.D. (Sherbrooke)
 Brigitte Malette, Ph. D. (Montréal)
 Richard Marchand, M.D. (Montréal)
 Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M. Sc. (Montréal)
 Catherine Paradis-Bleau, Ph. D. (Laval)
 Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
 Louise Poirier, M.D. (McGill)
 Johanne Poudrier, Ph. D. (Montréal)
 Fabien Rallu, Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Christian Renaud, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Céline Rousseau, M.D. (Laval)
 Maude Saint-Jean, M.D. (Montréal)
 Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)
 Shih-Hann Su, M.D. (Montréal)
 Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
 Catherine Tsimiklis, M. Sc., M.D. (Montréal)

Professeurs-chercheurs adjoints

Valérie Abadie, Ph. D. (Paris VII)
 Cheolho Cheong, Ph. D. (Corée du Sud)
 Sabbagh Laurent, Ph. D. (McGill)

Professeurs adjoints sous octroi

Valérie Abadie, Ph. D. (Paris VII)
 Andrés Finzi, Ph. D. (Montréal)
 Étienne Gagnon, Ph. D. (Montréal)
 Martin Guimond, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Marco Bergevin, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphanie Castonguay, M.D. (Montréal)
 Alain Charbonneau, M.D. (Montréal)
 Judith Fafard, M.D. (Laval)
 Lise-Andrée Galarnau, M.D. (Laval)
 Olivier Haeck, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Maziade, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Murray, M.D. (Montréal)
 Tuyen Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 André Poirier, M.D., M. Sc. (Sherbrooke)
 Natalie Rivest, M.D. (Montréal)
 Esther Simoneau, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Sadjia Bekal, Ph. D. (Dijon)
 Hugues Charest, Ph. D. (McGill)

Luchino Cohen, Ph. D. (Paris-Sud, Paris XI)
 Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire
 Luxembourgeoise)
 Bernard Massie, Ph. D. (Montréal)
 Luke Masson, Ph. D. (McGill)
 Alaka Mullick, Ph. D. (Illinois)
 Rafick-Pierre Sekaly, M. Sc. (Montréal), D. Sc. (Lausanne)

Professeurs émérites

José Menezes
 Sorin Sonea
 Fernand Turgeon

Louise Saint-Denis, M. Sc. (Montréal)
 Annie Vallières, M. Sc. (Laval)

Professeurs associés

Blandine Comte, Ph. D. (Lyon)
 Antony Karelis, Ph. D. (Montréal)
 Marie-Claude Paquette, Ph. D. (Cornell)

Professeure émérite

Monique Daigneault-Gélinas

Responsables de formation clinique

Marc Bélanger, M. Sc. (Montréal)
 Isabelle Desjardins, M. Sc. (Montréal)

Département de nutrition

Pavillon Liliane-de-Stewart
 Bureau 1204
 Téléphone : 514-343-6398
 Télécopieur : 514-343-7395
www.nutrition.umontreal.ca

Le Département de nutrition est le seul au Canada qui soit relié à une Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942, sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il est, depuis avril 1974, constitué en département qui a pour but de former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département de sciences de base et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1^{er} cycle, incluant un cheminement honor deux programmes de maîtrise professionnelle, un avec travail dirigé, l'autre avec stage, en plus d'une maîtrise recherche, un doctorat en nutrition et des activités de formation continue.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Marielle Ledoux

Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Christine Des Rosiers, Ph. D. (Laval)
 Jean-Marie Ékoé, M.D. (Suisse)
 Guylaine Ferland, Ph. D. (Montréal)
 Dominique Garrel, M.D. (Lyon)
 Victor Gavino, M. Sc. (Minnesota), Ph. D. (Ohio)
 Parviz Ghadirian, M. Sc. (Nebraska), Ph. D. (Londres)
 Marielle Ledoux, Ph. D. (McGill)
 Émile Levy, Ph. D. (Jérusalem)
 Marie Marquis, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (UQÀM)
 Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)
 Olivier Receveur, M. Sc., Ph. D. (Berkeley)
 Irene Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph. D. (Montpellier)
 Bryna Shatenstein, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeures adjointes

Chantal Bémeur, Ph. D. (Montréal)
 Geneviève Mailhot, Ph. D. (Montréal)

Professeur adjoint de clinique

Robert Dufour, M.D. (Montréal)

Chercheuses adjointes

May Faraj, Ph. D. (McGill)
 Stéphanie Fulton, Ph. D. (Concordia)

Responsables de formation clinique

Christina Blais, M. Sc. (Davis, California)
 Manon Bureau, M.B.A. (HÉC)
 Danielle Lepage, M. Sc. (Montréal)
 France Nolin, M. Sc. (McGill)
 Édith Painchaud, M. Sc. (Montréal)
 Jocelyne Parent, B. Sc. (Montréal)

Département d'obstétrique-gynécologie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
 4^e étage, bloc 8, Bureau 4829
 Téléphone : 514-345-7708
 Télécopieur : 514-345-4648

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie. La mission du Département est de promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, de surspécialité et de formation continue, l'innovation pédagogique et un rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec plusieurs départements de l'Université de Montréal ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Line Leduc

Professeurs titulaires

François Maurice Audibert, M.D. (Paris VI)
 Serge Bélisle, M.D. (Montréal)
 Gilles Bleau, Ph. D. (Montréal)
 Marc Boucher, M.D. (Montréal)
 Pierre Drouin, M.D. (Ottawa)
 William Fraser, M.D. (Dalhousie)
 Line Leduc, M.D. (Montréal)
 Diane Michèle Provencher, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Pierre Fugère, M.D. (Montréal)
 Robert Gauthier, M.D. (Montréal)
 André Masse, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Marie-Josée Bédard, M.D. (McGill)
 Marie-Josée Dupuis, M.D. (Montréal)
 Bernard Lambert, M.D. (Montréal)
 Marie-Hélène Mayrand, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Joanne Benoit, M.D. (Montréal)
 François Bissonnette, M.D. (Montréal)
 Diane Francoeur, M.D. (Laval)
 Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)
 Lynda Hudon, M.D. (Montréal)
 Jacques Kadoch, M.D. (Paris V)
 Julien Lord, M.D. (Laval)
 Lucie Morin, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Ouellet, M.D. (Montréal)
 Philippe G. Sauthier, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés sous octroi

François Dubé, Ph. D. (Montréal)
 André Tremblay, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke)
 Luo Zhong-Cheng, Maîtrise en médecine (West China), Ph. D. (Hong Kong)

Professeurs adjoints de clinique

Guyline Asselin, M.D. (Montréal)
 François Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Louis Beaumont, M.D. (Montréal)
 Martine Bernard, M.D. (Sherbrooke)
 Jacques Bourque, M.D. (Montréal)
 Béatrice Cormier, M.D. (Montréal)
 Johanne Dubé, LL.B. (Sherbrooke), M.D. (Montréal)
 Louise Duperron, M.D. (Montréal)
 Suzanne Fortin, M.D. (Montréal)
 Sonia Gagnon, M.D. (Montréal)
 Suzy Gascon, M.D. (Montréal)
 Louis R. Granger, M.D. (Montréal)
 Marie-Hélène Iglesias, M.D. (Montréal)
 Daniel Landry, M.D. (Montréal)
 Louise Lapensée, M.D. (Laval)
 Annick Larochelle, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Lemieux, M.D. (McGill)
 Nathalie Leroux, M.D. (Montréal)
 Raymonde Michaud, M.D. (Montréal)
 Chantal Rivard, M.D. (Montréal)
 Geneviève Roy, M.D. (Montréal)
 Robert Sabbah, M.D. (Montréal)
 Vanessa Samouëlian, M.D. (France)
 Andrée Sansregret, M.D. (Montréal)
 Camille Sylvestre, M.D. (McGill)
 Catherine Taillefer, M.D. (Montréal)
 Marie-Soleil Wagner, M.D. (Montréal)
 Thomas Warkus, M.D. (Montréal)
 Sandrine Wavrant, M.D. (Lyon I)
 Michel Welt, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints sous octroi

Nils Chaillet, M. Sc. (Bordeaux I), Ph. D. (Aix-Marseille II)
 Martin Frasch, M.D. (Allemagne), Ph. D. (Ontario)
 Zoha Kibar, M. Sc. (Beyrouth), Ph. D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Geneviève Beaudry, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Bellemare, M.D. (Montréal)
 Geneviève Bertrand, M.D. (Montréal)
 Stanislas Bielinski, M.D. (Pologne)
 Isabelle Bossé, M.D. (Montréal)
 Laurier Bouchard, M.D. (Laval)
 Sylvie Bouvet, M.D. (Laval)
 Véronique Bussièrès, M.D. (Montréal)
 Jérôme Cantin, M.D. (Laval)
 Marie-Ève Carette, M.D. (Montréal)
 Yves Cérat, M.D. (Montréal)
 René Chemaly, M.D. (Beyrouth)
 Bernard Couturier, M.D. (Montréal)
 Caroline Desjardins, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Desjardins, M.D. (Montréal)
 Anne Di Zazzo, M.D. (Montréal)
 Lorraine Dontigny, M.D. (Montréal)
 Suzie Dubois, M.D. (Montréal)
 Julie Dumont, M.D. (Laval)
 Katrie Dupont-Chalaoui, M.D. (Montréal)
 France Durocher, M.D. (McGill)
 Abdelgahni El Fakir, M.D. (Hassan II)
 Patricia Fisch, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Gagnon, M.D. (Laval)
 Carolyne Gervais, M.D. (Sherbrooke)
 Hugues Gervais, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Girard, M.D. (Montréal)
 Richard Guimond, M.D. (Laval)
 Valérie Hétu, M.D. (Montréal)
 Catherine Jean, M.D. (McGill)
 Marcel Jodoin, M.D. (Montréal)
 Carolyne Johnson, M.D. (Montréal)
 Yves Korcaz, Doctorat en médecine (Grenoble), M. Sc. (Montréal)

Maxime Lacerte, M.D. (Montréal)
 Annie Lamontagne, M.D. (Montréal)
 Jean-François Lancôt, M.D. (Montréal)
 Nadia Lemay, M.D. (Sherbrooke)
 Sylviane Lépine, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Malenfant, M.D. (Laval)
 Natacha Malmédy, M.D. (Montréal)
 Michel Patry, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Piché, M.D. (Montréal)
 Fabien Simard, M.D. (Laval)
 Laurence Simard-Émond, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Tanguay, M.D. (Montréal)
 Dominique Thériault, M.D. (Montréal)
 Nancy Thériault, M.D. (Laval)
 Dominique Tremblay, M.D. (Montréal)
 Faouzi Zaidan, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)

Professeurs associés

Emmanuel Bujold, M.D. (Montréal)
 Alexandre Dumont, M.D. (Paris VI)
 Adrienne Suzanne Ettinger, M.D. (Boston), Ph. D. (Harvard)
 Julie Lafond, Ph. D. (Montréal)

Département d'ophtalmologie

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-700
 Téléphone : 514-343-7094
 Télécopieur : 514-343-5790
www.ophtalmologie.umontreal.ca

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultrasécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (*fellowship*) et en études graduées et postgraduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Jean Daniel Arbour****Professeurs titulaires**

Hélène Boisjoly, M.D. (Sherbrooke) M.P.H. (Johns Hopkins University)
 Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
 Sylvain Chemtob, M.D., Ph. D.

Professeur titulaire de clinique

Pierre Labelle, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Christine Corriveau, M.D. (Montréal)
 Mark Lesk, M.D. (McGill), M. Sc. (Weizmann Institute of Science)

Professeurs agrégés de clinique

Jean Daniel Arbour, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M. Sc. (University College, London)
 Marie-Carole Boucher, M.D. (Montréal)
 François Codère, M.D. (Sherbrooke)
 Flavio Altanasio De Rezende, M.D. (Montréal)
 Mona Harissi-Dagher, M.D. (Montréal)
 Isabelle Hardy, M.D. (Montréal)
 Nicole Robillard, M.D. (Montréal)
 Paul Thompson, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Younes Agoumi, M.D. (Sherbrooke)
 Jean Daniel Arbour, M.D. (Montréal)
 Marie-Lyne Bélair, M.D. (Montréal)
 Patrick Boulos, M.D. (Montréal)
 Sonia Callejo, M.D. (Montréal)
 Line Chevrètte, M.D. (Montréal)
 Joanna Choremis, M.D. (McGill)
 Ghassan Cordahi, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Jean Duperré, M.D. (Laval)
 Nicole Fallaha, M.D. (Sherbrooke)
 Michael Flanders, M.D. (McGill)
 Éric Fortin, M.D. (Laval)
 Sébastien Gagné, M.D. (Sherbrooke)
 Danny Gauthier, M.D. (Montréal)
 Patrick Hamel, M.D. (Laval)
 Paul Harasymowycz, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
 Lucie Khouri, M.D. (Montréal)
 Pierre Laflamme, M.D. (Montréal)
 Salim Lahoud, M.D. (American University of Beirut)
 Gisèle Li, M.D. (McGill)
 Frédéric Lord, M.D. (Montréal)
 Katie Luneau, M.D. (Montréal)
 Michèle Mabon, sM.D. (Manitoba)
 Gilles Marcil, M.D. (Montréal)
 Francine Mathieu-Millaire, M.D. (Montréal)
 Sébastien Olivier, M.D. (Montréal)
 Jacqueline Orquin, M.D. (France)
 Luis H. Ospina, M.D. (Pontificia Universidad Javeriana, Bogota)
 Conrad-R. Pelletier, M.D. (Montréal)
 Louis Racine, M.D. (Montréal)
 Marc-André Rhéaume, M.D. (Montréal)
 Jacinthe Rouleau, M.D. (Montréal)
 Mikael Sebag, M.D. (Montréal)
 Rosanne Superstein, M.D. (McGill)
 Denis Tardif, M.D. (Laval)
 Jamie Wong, M.D. (Boston)

Chercheurs agrégés

Gilbert Bernier, Ph. D. (Montréal)
 Santiago Costantino, Ph. D. (Buenos Aires)
 Ellen Freeman, Ph. D. (Baltimore)

Chercheurs adjoints

Marie-Sylvie Roy, Ph. D. (Montréal)
 Mike Sapieha, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Louise Charbonneau, M.D. (Montréal)
 Daniel Desjardins, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Gravel, M.D. (Montréal)
 Ali Samir Hafez, M.D. (Montréal)
 Laurence Jaworski, M.D. (Sherbrooke)
 Sophie Leduc, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Steeve Létourneau, M.D. (Laval)
 Jeannine Méchal-Chokron, M.D. (Paris)
 Thao T.B. Nguyen, M.D. (Montréal)
 Tuan Quynh Tram Nguyen, M.D. (Montréal)
 Eleni Papanagnu, M.D. (Montréal)
 Manuel Perrier, M.D. (Montréal)
 Michel Podtetenev, M.D. (Montréal)
 Michael Quigley, M.D. (Dalhousie)
 Alexandre Silvestri, M.D. (Montréal)
 Claude Sirois, M.D. (Laval)
 Pierre-Marie Tassot, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Marie-Claude Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeur associé

Dave St-Amour, Ph. D. (Montréal)

**Département de pathologie
et biologie cellulaire**

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau N-535
 Téléphone : 514-343-6297
 Télécopieur : 514-343-5755
www.patho.umontreal.ca

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM, CHU Sainte-Justine et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de 2^e et de 3^e cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans trois options de recherche : Biologie du cancer, Biologie cellulaire, Neurosciences. De plus, le Département accueille des étudiants de 1^{er} cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Pierre Drapeau

Directeur adjoint, volet clinique : Luc Laurier Oligny

Professeurs titulaires

Moïse Bendayan, Ph. D. (Montréal)
 Katherine Borden, Ph. D. (Yale)
 Michel Desjardins, Ph. D. (Montréal)
 Adriana Di Polo, Ph. D. (California)
 Guy Doucet, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Drapeau, Ph. D. (McGill)
 Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
 Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph. D. (B.C.)
 Luc Laurier Oligny, M.D., M. Sc. (McGill)
 Marc Therrien, Ph. D. (Montréal)
 Alain Verreault, Ph. D. (Cambridge)

Professeurs titulaires de clinique

Roland Auer, M.D. (Alberta)
 Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
 Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés

Damien D'Amours, Ph. D. (Angleterre)
 Dorin Lucian Ghitescu, Ph. D. (Montréal)
 Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
 Jean-Claude Labbé, Ph. D. (Montréal)
 Nicole Leclerc, Ph. D. (Laval)
 Roger Lippé, M. Sc. (McMaster), Ph. D. (B.C.)
 Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Pelletier, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Sherbrooke)
 Philippe Roux, Ph. D. (McGill)
 Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique

Guy Allaire, M.D. (Montréal)
 France Berthelet, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
 Raouf Fetni, Ph. D. (Montréal)
 Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Gorska-Flipot, Ph. D. (Gdansk)
 Louis Lamarre, M.D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Karl Fernandes, Ph. D. (B.C.)

Professeur-chercheur agrégé

Patrick Dion, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Grégory Émery, Ph. D. (Suisse)
 Julie Lessard, Ph. D. (Montréal)
 Paul Maddox, Ph. D. (Chapel Hill)
 Natalie Patey, M.D. (Paris)

Professeurs adjoints de clinique

Roula Albadine, M.D. (Syrie)
 Annie Belisle, M.D. (Montréal)
 Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
 Rose Chami, M.D. (Liban)
 Dorothee Dal Soglio, M. Sc., M.D. (Paris)
 Delphine Désy, M.D. (Montréal)
 Josée Doyon, M.D. (Montréal)
 Benjamin Ellezam, M.D. (Montréal)
 Olga Gologan, M.D. (Roumanie)
 Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
 Michelle Houde, M.D. (Montréal)
 Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Luc Laporte, D.É.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI)
 Mathieu Latour, M.D. (Montréal)
 Antonio Maietta, M.D. (Montréal)
 Caroline Meunier, M.D. (Montréal)
 François Milette, M.D. (Montréal)
 Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
 Robert Perron, M.D. (Laval)
 Kurosh Rahimi, M.D. (Iran)
 Philippe Romeo, M.D. (Montréal)
 Virginie Royal, M.D. (Montréal)
 Hervé Sartelet, M.D., D.É.A. (France)
 Geneviève Soucy, M.D. (Montréal)
 Danh Tran-Thanh, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints sous octroi

Sébastien Carréno, M. Sc., Ph. D. (Toulouse)
 Gilles Hickson, Ph. D. (Glasgow)
 Amy Maddox, Ph. D. (Chapel Hill)
 Jodey Alexander Parker, Ph. D. (B.C.)

Professeurs chercheurs adjoints

Katrina Podsypanina, M.D. (Moscou), Ph. D. (New York)
 William Y. Tsang, Ph. D. (Alberta)

Chargés d'enseignement de clinique

André Bourgault, M.D. (Montréal)
 Yann Dazé, M.D. (Laval)
 Daniel Dion, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Doucet, M.D. (Laval)
 Marie-Andrée Duval, M.D. (Sherbrooke)
 José Ferreira, M.D. (Montréal)
 Jean Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
 Christian Lussier, M.D. (Montréal)
 Serge Nolet, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
 Lilia Maria Sanchez, M.D. (Colombie)
 Caroline Tanguay, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Edor Kabashi, Ph. D. (McGill)
 Christian Néri, Ph. D. (Marseille)

Professeurs émérites

Pierre Bois
 Pierre Jean
 Jean-Gilles Latour
 Claude-Lise Richer
 René Simard

Département de pédiatrie

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
 Bureau 7955
 Téléphone : 514-345-4673
 Télécopieur : 514-345-4822
www.medped.umontreal.ca

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche. Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de 1^{er} cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Jean-Yves Frappier****Professeurs titulaires**

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
 Keith Barrington, M.D. (Liverpool)
 Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Cheri L. Deal, Ph. D. (McGill), M.D. (Montréal)
 Francine Ducharme, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Jean-Claude Fouron, M.D. (Haïti)
 Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)
 Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)
 Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade)
 Damian Labuda, Ph. D. (Adam Mickiewicz, Poznan)
 Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)
 Normand Lapointe, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Françoise Le Deist, M.D., M. Sc. (Paris VII), affiliation secondaire
 Émile Lévy, Ph. D. (Israël), affiliation secondaire
 Jacques Michaud, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
 Alexey Pshezhetsky, M. Sc., Ph. D. (Moscou)
 Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M. Sc. (McGill)
 Daniel Sinnett, Ph. D. (Montréal)
 Michel Vanasse, M.D. (Montréal)
 Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)
 Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Claude Bernard-Bonnin, M.D. (Montréal)
 Fabrice Brunet, M.D. (Paris V)
 Ana-Maria Carceller, M.D., Ph. D. (Barcelone)
 Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
 Nancy Haley, M.D. (McMaster)
 Heather Hume, M.D. (Queen's)
 Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)
 Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Philip Awadalla, Ph. D. (Edinburgh)
 René Carbonneau, Ph. D. (Montréal)
 Michèle David, M.D. (Montréal)
 Graziella Di Cristo, Ph. D. (Pise)
 Sylvie Fortin, Ph. D. (Montréal), affiliation secondaire
 Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Sophie Laberge, M.D. (Laval)
 Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)
 Joachim Miro, M.D. (Montréal)

Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)
 Hugo Soudeyns, Ph. D. (McGill), affiliation secondaire
 Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)
 Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Claire Allard-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)
 Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux)
 Benoit Bailey, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Denis Bérubé, M.D. (McGill)
 Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)
 Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)
 Anne-Sophie Carret, M.D. (Nancy)
 Benoit Carrière, M.D. (Montréal)
 Gilles Chabot, M.D. (Montréal)
 Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)
 Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
 Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)
 Colette Deslandres, M.D. (Montréal)
 Anne Des Roches, M.D. (Laval)
 Paola Diadori, M. Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Éric Drouin, M.D. (Montréal)
 Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Duval, M. Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine
 (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Catherine Farrell, M.D. (Queen's)
 Anne Fournier, M.D. (Montréal)
 Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)
 France Gauvin, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Marc A. Girard, M.D. (Laval)
 Serge Gouin, M.D. (McGill)
 Jocelyn Gravel, M.D. (Montréal)
 Céline Huot, M.D. (McGill)
 Annie Janvier, M.D. (Montréal)
 Philippe Juvet, M.D. (Paris VII)
 Marc Lebel, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)
 Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Emmanuelle Lemyre, M.D. (McGill)
 Catherine Litalien, M.D. (McGill)
 Anne Lortie, M.D. (Montréal)
 Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)
 Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)
 Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)
 Aicha Merouani, M.D. (Alger)
 Philippe Ovetchkine, M. Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Antoine Payot, M.D. (Genève)
 Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)
 François Proulx, M.D. (Montréal)
 Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M. Sc. (Montréal)
 Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)
 Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)
 Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)
 Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)
 Marisa Tucci, M.D. (Montréal)
 Jean Turgeon, M.D. (Montréal)
 Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

Professeur-chercheur agrégé

Gregor Andelfinger, M.D. (ULM, Allemagne)

Professeurs agrégés sous octroi

Devendra Amre, Ph. D. (McGill)
 Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)
 Andrea Richter, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Sylvia Abadir, M.D. (France)
 Stacey Agerianoti-Bélanger, M.D. (Alberta), Ph. D. (Montréal)
 Michael Arsenault, M.D. (Ottawa)
 Geneviève Benoit, M.D. (Montréal)
 Henrique Bittencourt, M.D., Ph. D. (Brésil)
 Myriam Brassard, M.D. (McGill)
 Catherine Brunel-Guitton, M.D. (Montréal)
 Suzanne Brunet, M.D. (Laval)

Maria Buithieu, M.D. (Montréal)
 Chantal Buteau, M.D. (Laval)
 Sonia Cellot, M.D. (Montréal)
 Caroline Chartrand, M.D. (Montréal)
 Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
 Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
 Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)
 Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's)
 Guy D'Anjou, M.D. (Laval)
 Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Héléne Decaluwe, M.D. (McGill)
 Johnny Deladoëy, M.D., Ph. D. (Berne)
 Valérie Désilets, M.D. (Laval)
 Lydia Diliddo, M.D. (Montréal)
 Martha Dirks, M.D. (McGill)
 Evelyne Doyon-Trottier, M.D. (Montréal)
 Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Guillaume Emeriaud, M.D., Ph. D. (Grenoble)
 Li Fan, Ph. D. (Queensland)
 Gilles Fortin, M.D. (Montréal)
 Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)
 Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Bernard Girodias, M.D. (Lyon)
 Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)
 Karen Harrington, M.D., Ph. D. (McGill)
 Afshin Hatami, M.D. (Montréal)
 Mélanie Henderson, Bacc.(Montréal), M. Sc. (Toronto), M.D. (McGill)
 Catherine Hervouet-Zeiber, M.D. (McGill)
 Nago Humbert, Doctorat d'État (Lyon 1)
 Sheila Jacob, M.D. (Toronto)
 Olivier Jamouille, M.D., Ph. D. (Belgique)
 Prévost Jantchou, M. Sc., M.D., Ph. D. (France)
 Jean-Sébastien Joyal, M.D., Ph. D. (McGill)
 Fatima Kakkar, M.D., (McGill)
 Anne-Marie Laberge, M.D. (Montréal), Ph. D. (Washington)
 Christian Lachance, M.D. (Montréal)
 Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)
 Valérie Lamarre, M.D. (McGill)
 Anne-Laure Lapeyraque, M.D. (Paris V)
 Guylaine Larose, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Caroline Laverdière, M.D. (Montréal)
 Héléne Leblond, M.D. (Laval)
 Arielle Lévy, M.D. (Montréal)
 Joanne Liu, M.D. (McGill)
 Nathalie Lucas, M.D. (Laval)
 Tinh Nhan Luong, M.D. (Laval)
 Thuy Mai Luu, M.D., M. Sc. (McGill)
 Philippe Major, M.D. (Montréal)
 Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)
 Martha McKinney, M.D. (North Carolina)
 Ibrahim Mohamed, M.D. (Égypte)
 Marie-Paule Morin, Ph. D. (Sherbrooke)
 Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
 The Thanh Diem Nguyen, M.D. (Montréal)
 Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Sonia Nizard, M.D., Ph. D. (France)
 Patricia Olivier, M.D. (Laval)
 Yves Pastore, M.D. (Suisse)
 Véronique Anne Pelletier, M.D. (Laval)
 Geraldine Pettersen, M.D. (Sherbrooke)
 Véronique Phan, M.D. (McGill)
 Marie-Josée Raboisson, M.D. (Lyon 1), M. Sc. (Strasbourg)
 Nancy Robitaille, M.D. (Montréal)
 Elsa Rossignol, M.D. (McGill), M. Sc. (Montréal)
 Michel Roy, M.D. (Montréal)
 Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)
 Thérèse Saint-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M. Sc. (McMaster)
 Yvan Samson, M.D. (Montréal)
 Rachel Scott, M.D. (Nouvelle-Écosse)
 Jean-François Soucy, M.D. (Montréal)
 Anca Sterescu, M.D. (Montréal)
 Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)
 Pierre Teira, M.D. (Toulouse)
 Frédérique Tihy, Ph. D. (Paris XI)

Baruch Toledano, M.D. (McGill)
 Annie Veilleux, M.D. (Laval)
 Mélanie Vincent, M.D. (McGill)
 Rochelle Winikoff, M.D. (McGill)

Professeur adjoint sous octroi

Luis Barreiro, M. Sc., Ph. D. (Portugal)

Chargés d'enseignement de clinique

Céline Belhumeur, M.D., M. Sc. (Laval)
 Marie-Céline Caumartin, M.D. (Sherbrooke)
 François Chrétien, M.D. (Sherbrooke)
 Linda Colombini, M.D. (McGill)
 Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)
 Marie-Joëlle Doré-Bergeron, M.D. (McGill)
 Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)
 Claude Fecteau, M.D. (Sherbrooke)
 Suzanne Garneau, M.D. (Montréal)
 Nathalie Gaucher, M.D. (Montréal)
 Ugur Halac, M.D. (Belgique)
 Gilles Julien, M.D. (Laval)
 Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)
 Caroline Lacerte, M.D. (Laval)
 Anie Lapointe, M.D. (Laval)
 Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Vietnam)
 Line Marchand, M.D. (Montréal)
 Claire Aileen Mattimoe, M.D. (Dublin)
 Judith Meloche, M.D. (Montréal)
 Marc Ménard, M.D. (Montréal)
 Ahmed Moussa, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Nadeau, M.D. (Laval)
 Dominique Panet-Raymond, M. Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Virginie Poisson, M. Sc. (Montréal)
 Marisol Sanchez, M.D. (Montréal)
 Christine Scarinci, M.D. (Montréal)
 Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)
 Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)
 Judith Trudel, M.D. (Sherbrooke)
 Nadine Valois, M.D. (Laval)
 Anne-Marie Vincent, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Laurent Legault, M.D. (Montréal)
 Frank Thomas Rauch, M.D. (Allemagne)
 Richard Tremblay, Ph. D. (London, Angleterre) – affiliation secondaire

Attachés de recherche

Sabine Herblot, M. Sc., Ph. D. (Bordeaux)
 Isabelle Louis, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Tang Zhu, M.D., M. Sc. (Chine), Ph. D. (Japon)

Professeurs émérites

Robert Collu
 André Davignon
 Gloria Jeliu
 Élisabeth Rousseau
 Claude C. Roy

Département de pharmacologie

Téléphone : 514-343-6329

Télécopieur : 514-343-2291

www.pharmacologie.umontreal.ca

La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif, en tant que science de base, la pharmacologie s'occupe de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure – activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie, en tant que science de base, couvrent les axes suivants : la pharmacologie moléculaire et les

voies de signalisation, la pharmacologie cardiovasculaire, la neuropharmacologie, la pharmacologie oncologique, l'immunopharmacologie, la pharmacologie de l'inflammation, la pharmacologie de la douleur, la pharmacogénomique, le métabolisme des médicaments et la pharmacodynamie. En tant que science appliquée, par le biais de la pharmacologie clinique, le Département s'intéresse à la cinétique et dynamique des médicaments, à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance, à la pharmacoépidémiologie et à l'évaluation économique du médicament.

Le corps professoral du Département de pharmacologie inclut 31 chercheurs et professeurs qui encadrent la formation d'une soixantaine d'étudiants du niveau des études supérieures. En plus du programme de formation de 2^e et de 3^e cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie dans plusieurs programmes de 1^{er} cycle tels les programmes de médecine, de sciences biomédicales, de sciences infirmières, de réadaptation, de biochimie et sciences biologiques. Des conférences de pharmacologie sur une base hebdomadaire complètent cette formation.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur: Patrick du Souich

Professeurs titulaires

René Cardinal, Ph. D. (McGill)
 Louis Dumont, Ph. D. (Montréal)
 Patrick du Souich, M.D., Ph. D. (Barcelone)
 Pierre S. Haddad, Ph. D. (Montréal)
 Trang Hoang, Ph. D. (Lausanne)
 Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade) – affiliation secondaire
 Chantal Lambert, Ph. D. (Montréal)
 Pierre-André Lavoie, Ph. D. (McGill)
 Sylvain Meloche, Ph. D. (Montréal)
 Richard-L. Mompalmer, Ph. D. (Vermont)
 Vincent Pichette, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)
 Martin G. Sirois, Ph. D. (Sherbrooke)
 Louis-Éric Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

André De Léan, M.D., Ph. D. (Laval)
 Marielle Gascon-Barré, Ph. D. (Montréal)
 Pierre Larochelle, M.D. (Laval), Ph. D. (McGill)
 Mona Nemer, Ph. D. (McGill)
 Peter W. Schiller, Ph. D. (Zurich)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph. D. (Montréal)
 Audrey Claing, Ph. D. (Sherbrooke)
 Jean-François Gauchat, Ph. D. (Genève)
 Guy Rousseau, Ph. D. (Montréal)
 Teresa Kus, M.D., Ph. D. (McGill)

Professeur adjoint de clinique

Jean-Philippe Lafrance, M.D. – affiliation secondaire

Professeurs-chercheurs agrégés sous octroi

Christian Beauséjour, Ph. D. (Montréal)
 Maja Krajinovic, M.D., Ph. D. (Belgrade)
 Yves Théorêt, Ph. D. (McGill)

Professeurs-chercheurs adjoints sous octroi

Hélène Girouard, Ph. D. (Montréal)
 Philippe Huot M.D., Ph. D. (Toronto)
 Moutih Rafei Ph. D. (McGill)
 Anne-Noël Samaha, Ph. D. (Ann Arbor)

Professeurs associés

J. Andrew Armour, Ph. D. (Illinois)
 Gilles Plourde, M.D., Ph. D. (Laval)
 Jean Spénard, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

André De Léan
 Marielle Gascon-Barré
 Pierre Larochelle

Département de physiologie

Pavillon Paul-G.-Desmarais
Bureau 2140
Téléphone : 514-343-6342
Télécopieur : 514-343-2111
www.physio.umontreal.ca

La physiologie a pour objet d'étudier les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction des grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule au corps humain complet. En conséquence, la recherche en physiologie utilise une approche multidisciplinaire. Avec la découverte du génome, la physiologie se trouve dans une position critique et importante, effectuant le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier.

La mission du Département de physiologie est de promouvoir et de soutenir ces nouveaux aspects de l'étude de la physiologie. La réalisation de cette mission comprend les 3 éléments suivants :

- L'enseignement des connaissances physiologiques aux diverses clientèles étudiantes de 1^{er} cycle afin de les préparer à des carrières dans les sciences biologiques et la santé.
- La formation des étudiants aux 2^e et 3^e cycles et des stagiaires post-doctoraux pour les initier à la recherche et à l'enseignement.
- L'avancement des connaissances dans les sciences physiologiques en supportant la recherche de haut niveau.

Au 1^{er} cycle, le Département dispense l'enseignement de cette matière aux programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie et génie biomédical, pour plus de 4 000 crédits-étudiants. Le Département est fortement impliqué dans le baccalauréat en sciences biomédicales sous la juridiction de la Faculté de médecine.

Le Département de physiologie joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2^e et 3^e cycles. Il gère deux programmes d'études supérieures menant à la maîtrise et au doctorat : le programme de physiologie (avec une option en biophysique et physiologie moléculaire) et le programme de sciences neurologiques. Plus de 150 étudiants sont inscrits à ces programmes. La plupart d'entre eux reçoivent des bourses d'études d'organismes extérieurs. De plus, le Département assure la gestion du programme de génie biomédical (programme FES) et les membres de physiologie dirigent dans ce programme une trentaine d'étudiants aux cycles supérieurs.

Les membres du Département sont aussi responsables de plusieurs groupes : le Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC), le Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM), et le Groupe de recherche en sciences et technologies biomédicales (GRSTB).

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Michèle Brochu

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M. Sc. (Delhi), Ph. D. (Manitoba)
Jacques Billette, M.D., Ph. D. (Montréal)
Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)
Angelo Calderone, Ph. D. (Montréal)
Réjean Couture, Ph. D. (Sherbrooke)
Trevor Bernard Drew, Ph. D. (Bristol)
Anatol G. Feldman, Ph. D., D.Sc. (Moscou)
Jean-Pierre Gossard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
John Francis Kalaska, Ph. D. (Toronto)
Jean-Claude Lacaille, Ph. D. (Memorial)
Michel Lavallée, Ph. D. (Montréal)
Christiane Malo, Ph. D. (Sherbrooke)
Pierre-A. Mathieu, Ing., D. Sc. A. (Poly)
Lucie Parent, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Richard Robitaille, Ph. D. (Laval)
Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph. D. (McGill)
Rémy Sauvé, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (New York)
Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M. Sc. A., Ph. D. (Ottawa)
Allan M. Smith, Ph. D. (McGill)
Alain Vinet, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Ferron, Ph. D. (Montréal)
Richard Hoge, Ph. D. (McGill)
Josette Noël, Ph. D. (Montréal)

Professeur agrégé sous octroi

Paul Cisek, Ph. D. (Boston)

Professeurs adjoints sous octroi

Roberto Araya, Ph. D. (Chili)
Jannic Boehm, Ph. D. (Wuerzburg)
Philippe Comtois, Ing. (Poly), Ph. D. (Montréal)
Numa Dancause, Ph. D. (Kansas)
Nazzareno D'Avanzo, Ph. D. (Toronto)
Andrea M. Green, Ph. D. (McGill)
Vincent Jacquemet, Ph. D. (EPFL, Lausanne)

Professeurs associés

Borhane Annabi, Ph. D. (Montréal)
Réjean Dubuc, M. Sc. (Sherbrooke), Ph. D. (Montréal)
Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D. Sc. A. (Poly)
Wayne S. Sossin, Ph. D. (Stanford)

Professeurs émérites

Michel Bergeron
Yves Lamarre
Aimé-Robert LeBlanc
Fernand A. Roberge

Département de psychiatrie

Pavillon Roger-Gaudry
Bureau S-750
Téléphone : 514-343-7755
Télécopieur : 514-343-5785

Le Département de psychiatrie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et de cliniciens qui dédient leurs activités à l'enseignement, à la recherche et aux soins globaux à la population. Ils travaillent dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs du Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est au centre de nos préoccupations puisque celle-ci nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Emmanuel Stip

Professeurs titulaires

Arthur Amyot, M.D. (Montréal)
Marie Dumont, Ph. D. (Montréal)
Roger Godbout, Ph. D. (Montréal)
Pierre Lalonde, M.D. (Montréal)
Alain Lesage, Master of Psychiatrie (London)
François Lespérance, M.D. (Montréal)
Sonia Lupien (Montréal)
Jacques Monday, M.D. (Montréal)
Jacques Yves Montplaisir, Ph. D. (Montréal)
Laurent Mottron, Doctorat (Paris)
Tore André Nielsen, Ph. D. (Alberta)

Kieron O'Connor, Ph. D. (Londres)
 Pierre-Paul Rompré, Ph. D. (Ottawa)
 Emmanuel Stip, M.D. (Angers), M. Sc. (Montréal)
 David Norman Weisstub, Ph. D. (Yale Law School)

Professeurs titulaires de clinique

François Borgeat, Ph. D. (Laval)
 Jean-Charles Crombez, M.D. (Lille)
 Vincenzo Di Nicola, M.D. (Ontario)
 Frédéric Millaud, M.D. (Lyon)

Professeur titulaire sous octroi

Jean-Richard Séguin, Ph. D. (McGill)

Professeur agrégé

Hugues Cormier, M.D. (Sherbrooke), Ph. D. (Harvard)

Professeurs agrégés de clinique

Amal Abdel-Baki, M.D. (Laval)
 Lahcen Ait Bentaleb, M.D. (Hassan 2), M. Sc. (Sherbrooke)
 Jocelyn Aubut, M.D. (Montréal)
 Nagi Charles Bedwani, M.D. (Alexandrie)
 Leïla Ben Amor, M.D. (Tunisie)
 Jacques Bernier, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Jacques Breton, M.D. (Laval)
 Sylvaine De Plaen, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Dubreucq, M.D. (Lille-France)
 Jean-Guy Fontaine, M.D. (Laval)
 Patricia Garel-Blanche, M.D. (Paris)
 Jean-Marc Guilé, M.D. (Marseille)
 Pierre Landry, M.D. (Montréal)
 Alain Lebel, M.D. (Montréal)
 Jean Leblanc, M.D. (Laval)
 Paul Lespérance, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Olivier Lipp, M.D. (Sherbrooke)
 Luc Nicole, M.D. (Montréal)
 Yvan Pelletier, M.D. (Sherbrooke)
 Georges-Franck Pinard, M.D. (Montréal)
 Gilles C. Plante, M.D. (Ottawa)
 Marie-Carmen Plante, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Yves Quenneville, M.D. (Laval)
 Wilfrid Reid, M.D. (Montréal)
 Martin Saint-André, M.D. (McGill)
 Marc Sasseville, M.D. (Montréal)
 Manuel Serrano, M.D. (Espagne)
 Christo Todorov, M.D. (Bulgarie)
 Pierre H. Tremblay, M.D. (Laval)
 Pierre Verrier, M.D. (Sherbrooke)

Professeurs agrégés sous octroi

Sandra Boye, M. Sc., Ph. D. (Concordia)
 Richard Boyer, M.A. (UQÀM), Ph. D. (California)
 Patricia Conrod, Ph. D. (McGill)
 Graciela Pineyro, M.D. (Uruguay) Ph. D. (McGill)
 Richard Warren, Ph. D. (McGill)

Chercheur agrégé

Marc E. Lavoie, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Marie-Frédérique Allard, M.D. (Sherbrooke)
 Cédric Andès, M.D. (Sherbrooke)
 Samia Attia-Galand, M.D. (France)
 Kim Bédard-Charette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Bélisle, M.D. (Montréal)
 Caroline Bell, M.D. (Laval)
 Nicolas Bergeron, M.D. (Montréal)
 Odette Bernazzani, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Christiane Bertelli, M.D. (Laval)
 Brian Bexton, M.D. (Montréal)
 Claude Blondeau, M.D. (Montréal)
 Bernard Boileau, M.D. (Ottawa)
 Johanne Boivin, M.D. (Montréal)
 Marie-Christine Boivin, M.D. (Laval)
 Daniel Bordeleau, M.D. (Laval), M.A. (UQÀM)
 Anne-Marie Bouchard, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Brault, M.D. (Montréal)
 Lise Brochu, M.D. (Laval), D.S.A. (HÉC)

Marie-Andrée Bruneau, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Chantal Caron, M.D. (Laval)
 Gilles Chamberland, M.D. (Montréal)
 Laury Chamelian, M.D. (Montréal)
 Florence Chanut, M.D. (Sherbrooke)
 Maryse Charron, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Chouinard, M.D. (Montréal)
 Doris Clerc, M.D. (Sherbrooke)
 Richard Cloutier, M.D. (Montréal)
 Sébastien Colette, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Prometheas Constantinides, M.D. (Montréal)
 Marie-Ève Cotton, M.D. (Sherbrooke)
 Jocelyne Cournoyer, M.D. (Montréal)
 Joanne Cyr, M.D. (Montréal)
 Alina Czarlinska, M.D. (Montréal)
 Andrée Daigneault, M.D. (Sherbrooke)
 Abdallah Dallal, M.D. (Égypte)
 Benoit Dassylva, M.D. (Montréal)
 Pierre David, M.D. (Montréal)
 Luigi De Benedictis, M.D., (Montréal)
 Marie-Claude Delisle, Ph. D., M.D. (Montréal)
 Jean-François Denis, M.D. (Montréal)
 Alex Desautels, M.D. (Montréal)
 Monique Desjardins, M.D. (Montréal)
 Yves Dion, M.D. (Laval)
 Natacha Dufour, Ph. D., M. Sc. (Montréal)
 Alexandre Dumais, M.D. Ph. D (Montréal)
 Michelle Dumont, M.D. (Laval)
 Lyne Dumoulin, M.D. (Montréal)
 Antoine Durivage, M.D. (Montréal)
 Mutsuko Emond-Nakamura, Ph. D. (Japon)
 José Luis Fabian, M.D. (Montréal)
 Olivier Farmer, M.D. (Montréal)
 Michel Fillion, M.D. (Montréal)
 Baudoin Forgeot-D'Arc, (Paris)
 Renée Fugère, M.D. (Laval)
 Serge Gagné, M.D. (Montréal)
 Stéphane Gagnier, M.D. (Montréal)
 Bernard Gauthier, M.D. (Montréal)
 Jacques Gauthier, M.D. (Laval)
 Serge Gauthier, M.D. (Montréal)
 Martin Gignac, M.D. (McGill)
 Jean Goulet, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Béatrice Granger, M.D. (Montréal)
 Gaétan Grondin, M.D. (Laval)
 Louise Guay, M.D. (Montréal)
 Marcel Hudon, M.D. (Laval)
 Jean Imbeault, M.D. (Laval)
 Didier Jutras-Aswad, M.D. (Montréal)
 Paul-André Lafleur, M.D. (Montréal)
 Philippe Lageix, M.D. (Paris)
 Hans Lamarre, M.D. (France)
 Monique Lamarre, M.D. (Montréal)
 Pierre-A. Lamoureux, M.D. (Laval)
 Robert Langlois, M.D. (Montréal)
 Odile Lapierre, M.D. (Montréal)
 Léon-Maurice Larouche, M.D. (Laval)
 Denis Laurendeau, M.D. (Montréal)
 Michel Lavoie, M.D. (Montréal)
 Suzanne Leclair, M.D. (Sherbrooke)
 Nancy Légaré, M. Sc. (Montréal)
 Robert Leroux, M.D. (Montréal)
 Geneviève Létourneau, M.D. (Montréal)
 Guy Léveillé, M.D. (Laval)
 Marc Lonergan, M.D. (McGill)
 Joseph-André Luyet, M.D. (Montréal)
 François Maranda, M.D. (Laval)
 Jean-Jacques Marier, M.D. (Sherbrooke)
 Francine Morin, Ph. D. (Montréal)
 Louis Morissette, M.D. (Laval)
 Raymond Morissette, M.D. (Laval)
 Jean-Pierre Mottard, M.D. (Laval)
 Nicole Nadeau, M.D. (Laval)
 Pierre-Olivier Nadeau, M.D. (Laval)

Thanh-Lan Ngo, M.D. (Montréal)
 David Olivier, M.D. (Laval)
 Robin Ouellet, M.D. (Montréal)
 Sylvain Palardy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Paquette, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Michel Paradis, M.D. (Montréal)
 Jean Parratte, M.D. (Paris)
 Gilles Pelletier, M.D. (Laval)
 Clifford Perrin, M.D. (Montréal)
 Roger-Michel Poirier, M.D. (Montréal)
 Robert Poitras, M.D. (Montréal)
 France Proulx, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Stéphane Proulx, M.D. (Montréal)
 Rosita Puntì, M.D. (Sherbrooke)
 Jacinthe Rivest, M.D. (Montréal)
 Michelle Rochon, M.O.A., M.D. (Montréal)
 Renée Roy, M.D. (Montréal)
 Hélène Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
 Daniel St-Laurent, M.D. (France)
 Diane Sauriol, M.D. (Montréal)
 Pierre Savard, M.D. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Nathalie Shamlan, M.D. (Montréal)
 Nida Sieu, M.D. (Montréal)
 Hugues Simard, M.D. (Laval)
 Geneviève Tellier, M.D. (Montréal)
 Évelyne Thuot, M.D. (Sherbrooke)
 Smadar Valérie Tourjman, M.D. (McGill)
 Constantin Tranulis, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Martin Tremblay, M.D., M. Sc. (Montréal)
 France Turcot, M.D. (Montréal)
 Jean-Robert Turcotte, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Harvard)
 Julie Turcotte, M.D. (Laval)
 Claude Vanier, M.D. (Montréal)
 Nancy Vasil, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Joël Watts, M.D. (Ontario)

Professeurs adjoints sous octroi

Frederic Aardema, Ph. D. (Amsterdam)
 Linda Boöij, Ph. D. (McGill)
 Aline Drapeau, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Nadia Gosselin, Ph. D. neuropsychologie (Montréal)
 Françoise Maheu, Ph. D. (Montréal)
 Valérie Mongrain, Ph. D. (Montréal)
 Jean-François Pelletier, Ph. D.
 Stéphane Potvin, Ph. D. (Montréal)

Professeurs-chercheurs adjoints

Lise Bergeron, Ph. D. (Montréal)
 Anne Décary, Ph. D. (UQÀM)
 Mona Gupta, M.D. (McGill) Ph. D.
 Véronique Lapaige (Belgique)
 Bianca D'Antono, Ph. D. (McGill)
 David Luck, Ph. D. (France)
 Jean-François Pelletier, Ph. D. (UQÀM)
 Lan Xiong, Ph. D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Laurence Artaud, M.D. (Montréal)
 Patrick Barabé, M.D. (Montréal)
 Lyne Beauchemin, M.D. (Laval)
 Normand Beaudet, B. Sc. (Laval)
 Kamel Belkhair, M.D.
 Élise Benoît, M.D. (Montréal)
 Suzanne Benoît, M.D. (Montréal)
 Louis Bérard, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Bertrand, M.D. (Sherbrooke)
 Félix-Antoine Bérubé, M.D. (Laval)
 Raymond Blanchet, M.D. (Montréal)
 Guy Blouin, M.D. (Montréal)
 Marie-Lou Bois, M.D. (Laval)
 Marianne Boisvert, M.D. (Montréal)
 Chantal Bouchard, M.D. (Montréal)
 Anne Boudreau, M.D. (Montréal)
 Hélène Bouvier, M.D. (Sherbrooke)
 Annick Brady, M.D. (Sherbrooke)

Clothilde Bucci, M.D. (Sherbrooke)
 Éric Bugeaud, M.D. (Montréal)
 Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)
 Nicole Carré-Desrosiers, M.D.
 Emmanuel Cauchois, M.D. (France)
 Anne Couëtoux du Tertre, M.D.
 Thomas Chamard-Bergeron, M.D. (Montréal)
 Louise Colpron, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Côté, M.D. (Montréal)
 Rémi Côté, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Denis, M.D. (Montréal)
 Sophie Desautels, M.D. (Laval)
 Louis Deumié, M.D. (France)
 Daniel Dumont, M.D. (Montréal)
 Guillaume Dumont, M.D. (Laval)
 Anne Émond, M.D. (Laval)
 Liliane Filiatrault, M.D. (Sherbrooke)
 Gilbert Fournier, M.D. (Laval)
 Paola Frare, M.D. (Montréal)
 Guylaine Gagné, M.D. (Laval)
 André Gamache, M.D. (Laval)
 Claire Gamache, M.D. (Montréal)
 Angela Geloso, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Gervais, M.D. (Montréal)
 Karine Goulet, M.D. (Sherbrooke)
 Pascale Grégoire, M.D. (Laval)
 Georges Haddad, M.D. (France)
 Hélène Hétu, M.D. (Montréal)
 Antoine Jilwan, M.D. (Angers)
 Stéphane Kunicki, M.D. (Montréal)
 Sylvain-Louis Lafontaine, M.D. (Montréal)
 Marc-André Laliberté, M.D. (Laval)
 Sylvain Laniel, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Lapointe, M.D. (Montréal)
 Ginette Lavoie, M.D. (Montréal)
 Hélène Le Blanc, M.D. (Montréal)
 Daniel Lecoeur, M.D. (France)
 Andrée Legendre, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Pierre Léouffre, M.D. (Nice)
 Suzanne Lépine, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Lévesque, M.D. (Laval)
 Isabelle Lopez, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvie Lortie, M.D. (Sherbrooke)
 Carole Marullo, M. Sc. M.D. (Montréal)
 Réjean Messier, M.D. (Montréal)
 Gérard Montagne, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Caroline Morin, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Carole Murphy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Paiement, M.D. (Montréal)
 Chrystalia Papamarkakis, M.D. (Sherbrooke)
 Fabrice Pelletier, M.D. (Laval)
 Jean-Claude Pilon, M.D. (Montréal)
 Diane Poirier, M.D. (Sherbrooke)
 Hélène Poirier, M.D. (Montréal)
 Sacha Poulin, M.D. (Laval)
 Anne-Marie Provencher, M.D. (Montréal)
 Pierre Racicot, M.D. (Montréal)
 Pierre Rochette, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Rousseau, M.D. (Montréal)
 Louise Rousseau, M.D. (Montréal)
 Mario Roy, M.D. (Montréal)
 Gabriel Safadi, M.D. (Montréal)
 Pierre Saint-Denis, M.D. (Montréal)
 Pierre Saint-Jean, M.D. (Montréal)
 Marie-Alice Sanchez, M.D. (Montréal)
 Chantal Sansfaçon, M.D., D.É.S. (Montréal)
 Nicole Smolla, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)
 Élise St-André, M.D. (Montréal)
 Catherine St-Aubin, M.D. (Montréal)
 Quang Trong Tran, M.D. (Sherbrooke)
 Claudine Tremblay-Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
 Majorie Vadnais, M.D. (Montréal)
 Martin Vézina, M.D. (Montréal)
 Lucie Viau, M.D. (Montréal)

Marie Villeneuve, M.D. (Laval)
 Rahel Wolde-Giorghis, M.D.
 Marianna Zarrelli, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Armando Bertone, Ph. D. (Montréal)
 Éric Billon, M.D. (Guyanne)
 Nicolas Cermakian, Ph. D. (Montréal)
 Gilles Côté, Ph. D. (Montréal)
 Karine Dubois-Comtois, Ph. D. (UQÀM)
 Nancy Frasure-Smith, Ph. D. (Johns Hopkins)
 Jean-François Gagnon, M. Sc. (Laval), Ph. D. (Montréal)
 Catherine Herba, Ph. D. (Royaume Uni)
 Sheilagh Hodgins, Ph. D. (McGill)
 Drigissa Ilies, M.D. (Montréal)
 Réal Labelle, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Ovidiu Lungu, M.D. (Roumanie)
 André Marchand, Ph. D. (UQÀM)
 Adriana Mendrek, Ph. D. (Colombie-Britannique)
 Simon Patry, M.D. (Laval)
 François Richer, Ph. D. (Californie)

Professeure invitée

Pascale Abadie, M.D. (Caen)

Professeure affiliée

Catherine Briand Ph. D. (Montréal)

Professeur émérite

Pierre Gauthier
 Michel Louis Lemay

Stagiaires de recherche

Gladys Mikolajczak
 Tyna Paquette

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Pavillon Roger-Gaudry
 Bureau S-716
 Téléphone : 514-343-5855
 Télécopieur : 514-343-6468
www.radiol.umontreal.ca

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique, radio-oncologie et radiopédiatrie, dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les 215 professeurs et chercheurs du Département oeuvrent essentiellement dans le réseau d'institutions hospitalières affiliées ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur: Gilles Soulez

Professeurs titulaires

Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)
 Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Cloutier, M. Sc. A., Ph. D. (Poly)
 Josée Dubois, M.D. (Sherbrooke)
 Jean Raymond, M.D. (Montréal)
 Louise Samson, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Soulez, M.D. (Paris)

Professeurs titulaires de clinique

Pierre M. Bourgouin, M.D. (Montréal)
 Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)
 Étienne Cardinal, M.D. (Montréal)
 Carl Chartrand-Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Raymonde Chartrand, M.D. (Montréal)
 Denis Filiatrault, M.D. (Montréal)
 Laurent Garel, M.D. (Paris)
 Andrée Grignon, M.D. (Montréal)
 Jacques Lespérance, M.D. (Montréal)
 Jean Lette, M.D. (McGill)
 Vincent Oliva, M.D. (Sherbrooke)
 Denise Ouimet-Oliva, M.D. (Montréal)
 Daniel Picard, M.D. (Montréal), M. Sc. (London)
 Daniel Roy, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Soucy, M.D. (Montréal)
 Éric Therasse, M.D. (Laval)
 Alain Weill, Dipl. d'État de docteur en médecine (René-Descartes, Paris V)

Professeurs agrégés de clinique

Céline Bard, M.D. (Ottawa)
 Jean-Sébastien Billiard, M.D. (Lyon)
 Jean Chalaoui, M.D. (Liban)
 Marie-Pierre Cordeau, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Décarie, M.D. (Montréal)
 Renée Déry, M.D. (Laval)
 Marie-Claire Eybalin, M.D. (Montréal)
 Robert Filion, M.D. (Montréal)
 Suzanne Fontaine, M.D. (Montréal)
 Pierre Gagné, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-France Giroux, M.D. (Sherbrooke)
 Ronald Guérin, M.D. (Laval)
 François Harel, M.D. (Laval)
 Lucie Lalonde, M.D. (Montréal)
 Carole Lambert, M.D. (Sherbrooke)
 Raymond Lambert, M.D. (Sherbrooke)
 François Lamoureux, M.D. (Sherbrooke)
 Jean Laperrière, M.D. (Montréal)
 Chantale Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
 Roger Ledoux, M.D. (Montréal)
 Raymond-Jean Lemieux, M.D. (Ottawa)
 Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
 André Levasseur, M.D. (Laval)
 Viviane Nicolet, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Perreault, M.D. (Montréal)
 Michel Picard, M.D. (Montréal)
 Odile Prosmann, M.D. (Montréal)
 David Roberge, M.D. (Montréal)
 Pierre Robillard, M.D. (Montréal)
 Pierre Rousseau, M.D. (Sherbrooke)
 Françoise Rypens, M.D. (Université libre de Bruxelles)
 Daniel Taussky, M.D. (Suisse)
 Isabelle Trop, M.D. (McGill)
 Sophie Turpin, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés sous octroi

Mario Beaugard, Ph. D. (Montréal)
 Oury Monchy, M. Sc., Ph. D. (London, Angleterre)

Professeurs adjoints de clinique

Benoit Aubin, M.D. (Montréal)
 Pascale Audet, M.D. (Montréal)

Jean-Martin Baillargeon, M.D. (Laval)
 Maroie Barkati, M.D. (Montréal)
 Daniel Beauchamp, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Beauchemin, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Beaulieu, M.D. (Laval)
 Danielle Bédard, M.D. (Laval)
 Manon Bélaïr, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Maryse Bernard, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Berthiaume, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Blais, M.D. (Laval)
 Louis Bouchard, M.D. (Montréal)
 Luc Boucher, M.D. (Montréal)
 Christian Boukaram, M.D. (Montréal)
 Pierre André Boulianne, M.D. (Montréal)
 Alexis Bujold, M.D. (Montréal)
 Marie-Pierre Campeau, M.D. (Montréal)
 Yannick Cartier, M.D. (Montréal)
 Véronique Cathy, M.D. (Montréal)
 David Olivier Chagnon, M.D. (Laval)
 Martin Chandonnet, M.D. (Laval)
 Anne Shu-Lei Chin, M.D. (McGill)
 Christian Cohade, M.D. (Laval)
 Geneviève Coulombe, M.D. (Montréal)
 Amélie Dampousse, M.D. (Montréal)
 Iona Maria Danet, M.D. (Montréal)
 Julie David, M.D. (Montréal)
 Pierre Del Vecchio, M.D. (Montréal)
 Guila Delouya, M.D. (Montréal)
 Julie Déry, M.D. (Montréal)
 Mélanie Deslandes, M.D. (Montréal)
 David Donath, M.D. (McGill)
 Michel-Pierre Dufresne, M.D. (Sherbrooke)
 Alexandre Dugas, M.D. (McGill)
 Vagharchag Ehramdjian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
 Mona El Khoury, M.D. (Liban)
 Ramy El-Jalboul, M.D. (Beirut)
 Edith Filion, M.D. (Montréal)
 Bernard Fortin, M.D. (Montréal)
 Marie-André Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Véronique Freire, M.D. (Montréal)
 Danielle Gilbert, M.D. (Sherbrooke)
 Andrei-Bogdan Gorgos, M.D. (McGill)
 Nicole Gougeon, M.D. (Montréal)
 Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Guay, M.D. (Montréal)
 François Guilbert, M.D. (Sherbrooke)
 Diem-Quan Hoang, M.D. (Laval)
 Louis Laflamme, M.D. (Laval)
 Julie Lafrance, M.D. (Montréal)
 Alexandre Lamarre, M.D. (Sherbrooke)
 Elisabeth Lamarre, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Lambert, M.D. (Montréal)
 Gilles Lavallée, M.D. (Montréal)
 Sophie Lavertu, M.D. (Laval)
 Antoine Leblond, M.D. (Laval)
 Valérie Levert, M.D. (Laval)
 Martin Lord, M.D. (Laval)
 Anne Martin, M.D. (Montréal)
 Giuseppina Laura Masucci, M.D. (Montréal)
 Cathy Menkarios, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Miron, M.D. (Montréal)
 Christian Morin, M.D. (Montréal)
 Thomas Moser, M.D. (Louis-Pasteur)
 Jessica Murphy-Lavallée, M.D. (McGill)
 David Nguyen, M.D. (Montréal)
 Thu-Van Nguyen-Huynh, M.D. (Montréal)
 Phuc Félix Nguyen-Tan, M.D. (McGill)
 Andrea Ojanguren, M.D. (Lausanne)
 Damien Olivié, M.D. (Paris VI)
 Laurence Péloquin, M.D. (McGill)
 Pierre Perreault, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Philie, M.D. (Montréal)
 Andrée-Anne Pistono, M.D. (Montréal)
 Louis-Xavier Pistono, M.D. (Montréal)

Julie Prénovault, M.D. (Manitoba)
 Joséphine Pressacco, M.D. (Toronto)
 Yves Provost, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Raymond, M.D. (Montréal)
 Félix-Nicolas Roy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Roy, M.D. (Montréal)
 Caroline Samson, M.D. (Laval)
 Alma Sylvestre, M.D. (Montréal)
 An Tang, M.D. (Sherbrooke)
 Michéline Thibodeau, M.D. (Montréal)
 Peter Vavassis, M.D. (Montréal)
 Martin Veilleux, M.D. (Laval)
 Thi Trinh Thuc Vu, M.D. (Laval)
 Michael Yassa, M.D. (McGill)

Professeurs-chercheurs adjoints

Hugo Bouchard, Ph. D. (Montréal)
 Jean-François Carrier, Ph. D. (Laval)
 Sylvain Deschesnes, Ph. D. (Laval)
 Claude Kauffman, Ph. D. (Nice)

Professeurs adjoints sous octroi

Damien Garcia, Ph. D. (Montréal)
 Francis Rodier, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Christian Arseneau, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-François Aubry, M. Sc. (Laval)
 Gaétan Barrette, M.D. (Montréal)
 Dominic Béliveau-Nadeau, M. Sc. (Laval)
 Mustafa-Karim Benhacene-Boudam, Ph. D. (Montréal)
 André Bernier, M.D. (Laval)
 Réal Besner, M. Sc. (Montréal)
 Danis Blais, M. Sc. (Montréal)
 Chantal Boudreau, M. Sc. (McGill)
 Virginie Bruneau, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Carignan, M.D. (Montréal)
 Pierre Chabot, M.D. (Laval)
 Frédéric Chapuis, M.D. (Nancy)
 Mathieu Charest, M.D. (Montréal)
 Guy Charron, Ph. D. (Montréal)
 Jean-Charles Côté, Ph. D. (Montréal)
 Denis Couture, M.D. (Laval)
 Sandrine David, M. de physique (Franche-Comté)
 Joël J. Desroches, M.D. (McGill)
 Chantal Dion, M.D. (Sherbrooke)
 Nasser Djennaoui, Ph. D. (Angleterre)
 Robert Doucet, M. Sc. (McGill)
 Michel Dubé, M.D. (Montréal)
 Jean-Philippe Gariépy, M. Sc. (Montréal)
 Marc Girard, M.D. (Laval)
 Luc Grondin, M.D. (Montréal)
 Julie Harvey, M.D. (Laval)
 Yannick Hervieux, M.D. (Montréal)
 Levon Igdbashian, M.D. (Montréal)
 Geneviève Jarry, Ph. D. (McGill)
 Nader Khaouam, M.D. (Montréal)
 Benoit Laliberté, M.D. (Montréal)
 Renée Larouche, M. Sc. (McGill)
 Stéphanie Lassalle, M. Sc. (Toulouse)
 Norman Laurin, M.D. (Sherbrooke)
 Sylvain Lavoie, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Leblanc, M.D. (Montréal)
 Pierre-David Lefebvre, M. Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Céline Lemaire, M.D. (Montréal)
 Monique Lessard, M.D. (Laval)
 Charles Martel, M. Sc. (Sherbrooke)
 Boualem Mensour, Ph. D. (Ottawa)
 Stefan Michalowski, M. Sc. (Montréal)
 Maryse Mondat, M. Sc. (McGill)
 Patrice Munger, Ph. D. (McGill)
 Thuy Khanh Nguyen, M.D. (McGill)
 Lysanne Normandeau, B. Sc. (Montréal)
 Slimane Rahmani, M. Sc. (Montréal)
 Étienne Roussin, M. Sc. (Montréal)
 Stéphan Servant, M.D. (Montréal)

Dany Simard, M. Sc. (Montréal)
 Patricia Ugolini, M.D. (Montréal)
 Bertrand J Vallières, M.D. (Sherbrooke)
 François Vincent, M.D. (Montréal)
 Linda Vincent, M.D. (Laval)
 Wieslaw Wierzbicki, M. Sc. (Varsovie), Ph. D. (Montréal)

Professeurs associés

Guillaume Gilbert, Ph. D. (Montréal)
 Sophie Lerouge, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Département de santé environnementale et santé au travail

Depuis le 1^{er} mai 2013, ce département fait partie de l'ESPUM, dissociée de la Faculté de médecine.

Pavillon Marguerite-d'Youville
 Bureau 4095
 Téléphone : 514-343-6134
 Télécopieur : 514-343-2200
www.dsest.umontreal.ca

Le Département de santé environnementale et santé au travail est un regroupement de professeurs et chercheurs spécialisés dans l'étude des relations entre l'environnement général ou professionnel et la santé. Ceux-ci mettent leurs compétences en toxicologie, biologie, chimie, médecine, épidémiologie au service de la recherche et de l'enseignement en santé environnementale et en santé au travail. Par ses nombreuses publications et communications en analyse des risques toxicologiques pour la santé humaine, le Département est considéré par la communauté scientifique comme un leader international dans ce domaine.

Le Département est ancré dans le secteur des sciences de la santé publique de la Faculté de médecine. Les travaux de recherche du Département reposent sur une approche scientifique multidisciplinaire à caractère fondamental et appliqué. L'acquisition de connaissances en hygiène et en toxicologie s'effectue selon une approche expérimentale qui comprend, en particulier, l'étude de l'exposition aux agents nocifs, l'étude de leurs mécanismes d'action ainsi que la détermination de la relation exposition-réponse. L'intégration des connaissances dans des champs disciplinaires variés permet le développement de modèles mathématiques décrivant le devenir et l'interaction des contaminants avec l'organisme humain.

La principale mission poursuivie par le Département est de réaliser des recherches en santé environnementale et en santé au travail à la fine pointe des connaissances et de former de jeunes chercheurs et des intervenants compétents. Il participe aussi à la formation de 1^{er} cycle dans le domaine de la relation entre la santé et l'environnement. De cette façon, il contribue, dans une perspective de santé publique, à réduire les risques encourus par les populations humaines exposées aux agents nocifs dans leur environnement général et dans leur milieu de travail.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : André Dufresne

Professeurs titulaires

André Dufresne, Ph. D. (McGill)
 Michel Gérin, Ph. D. (McGill)
 Kannan Krishnan, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)
 Catherine Lemière, M.D. (Montréal) – affiliation secondaire
 Claude Viau, M. Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)
 Joseph Zayed, M.Éd., M. Sc.A., Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michèle Bouchard, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Sami Haddad, Ph. D. (Montréal)
 Audrey Smargiassi, Ph. D. (UQAM)

Professeurs agrégés de clinique

Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard) – affiliation secondaire
 François Reeves, M.D. (Montréal), LSPQ, FRCPC – affiliation secondaire
 Ginette Truchon, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Ali Bahloul, Ph. D. (du Havre)
 Martine Baillargeon, M.D. (Montréal)

Yvette Bonvalot, D.É.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)
 Maximilien Debia, M. Sc. environnement (Lyon), M. Sc. santé environnementale, Ph. D. (Montréal)
 Chantal Dion, Ph. D. (Montréal)
 Claude Émond, Ph. D. (Montréal)
 Louise De Guire, M.D. (Montréal), M. Sc. (Laval)
 Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)
 France Labrèche, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)
 Jaime Lara, M. Sc. chimie (UQAM), Ph. D. chimie (Sherbrooke)
 Jacques Lavoie, M. Sc. (McGill)
 Paul Le Guerrier, M.D., M. Sc. (Montréal) – affiliation secondaire
 Geneviève Marchand, M. Sc. sc. biologiques (UQAM), Ph. D. pharmacologie (Laval)
 Claude Ostiguy, Ph. D. (Sherbrooke)
 Louis Patry, M.D. (Montréal)
 Ludovic Tuduri, Ph. D. (Pau, France)
 Scott Weichenthal, Ph. D. (McGill)
 Mathieu Valcke, Ph. D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Monique D'Amour, M. Sc. (Montréal)
 Yves Frenette, B. Sc. biologie (Montréal), Dipl 2^e cycle santé et sécurité du trav. ((Laval))
 Fatiha Haouara, M.D. (Alger), D.É.S.S. (Montréal)
 Lise Laplante, M.D., M. Sc. (Montréal)
 Luc Lefebvre, M. Sc. (Montréal)
 Christian Lévesque, M.D., M. Sc. (McGill)
 Peter Rohan, M.D. (Montréal), DOH (McGill)
 Nabyla Titri-Zaibak, M.D. (Alger), M. Sc. (Montréal)
 Mylène Trotter, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Marc Baril, Ph. D. (Montréal)
 Michel Camus, Ph. D. (McGill)
 Gaétan Carrier, M.D., Ph. D. (Montréal)
 Jan-Erik Deadman, Ph. D. (McGill)
 Christian Mésenge, M.D. (Paris), Doctorat pharmacologie (René-Descartes)
 Sylvie Nadeau, Ph. D. génie électrique (Poly)
 Philippe Simon, Ph. D. (McGill)
 Robert Tardif, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Adolf Vyskocil, Ph. D. (Prague)

Professeure adjointe sous octroi

Maryse Bouchard, Ph. D. (UQAM)

Professeur émérite

Jules Brodeur

École d'orthophonie et d'audiologie

Pavillon 7077 avenue du Parc
 3^e étage, 3001-1
 Téléphone : 514-343-7645
 Télécopieur : 514-343-2115
www.eoa.umontreal.ca

L'École d'orthophonie et d'audiologie poursuit ses activités au sein du secteur des sciences de la santé de la Faculté de médecine. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1^{er} et de 2^e cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. Ensuite, l'École joue un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École offre le seul programme de formation en audiologie au Québec. Les programmes de 1^{er} cycle (baccalauréat) accueillent annuellement 72 nouveaux étudiants en orthophonie et 35 en audiologie. Ses programmes aux cycles supérieurs sont les suivants: au 2^e cycle, maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), au 3^e cycle, doctorat en sciences biomédicales, option orthophonie ou option audiologie (Ph. D.). L'École offre aussi des études postdoctorales. L'École est le plus important centre canadien de formation en orthophonie et en audiologie.

Le corps professoral participe activement à l'enseignement professionnel et à la formation à la recherche de ses étudiants. Les professeurs ont également des activités de recherche qui se déroulent soit au sein des équipes intra-muros, soit à la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie, soit dans différents Centres de

recherche affiliés à l'Université. L'École est également reconnue pour ses publications et communications scientifiques.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles et à leur évaluation, ils travaillent à la rééducation ainsi qu'à la réadaptation des personnes et de leur famille qui en sont affectées. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, à un groupe ou à une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes oeuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également s'adonner à la pratique privée, exercer des fonctions administratives ou faire carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Louise Getty

Directrice du programme d'orthophonie

Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Directeur du programme d'audiologie

Tony Leroux, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)

Coordonnatrice de formation clinique, orthophonie

Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de formation clinique, audiologie

France Lacombe, M.O.A. (Montréal)

Coordonnatrice de la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie

Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Professeurs titulaires

Jean-Pierre Gagné, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Washington)

Louise Getty, M.A. (Montréal)

Sylvie Hébert, Ph. D. (Montréal)

Yves Joannette, Ph. D. (Montréal)

Guylaine Le Dorze, M. Sc. (McGill), Ph. D. (Montréal)

David McFarland, M.A. (California), Ph. D. (Purdue)

Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

Professeurs agrégés

Ana Inés Ansaldo, Ph. D. (Montréal)

Claire Croteau, Ph. D. (Montréal)

Julie Fortier Blanc, M. Sc. (Syracuse), Ph. D. (McGill)

Bouthaina Jemel, M. Sc., Ph. D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Benoit Jutras, Ph. D. (Montréal)

Tony Leroux, M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Carleton)

Phaedra Royle, Ph. D. (Montréal)

Natacha Trudeau, Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

François Champoux, M. Sc. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)

Andrea A.N. MacLeod, M. Sc. (Vermont), Ph. D. (Washington)

Karine Marcotte, M.O.A., Ph. D. (Montréal)

Douglas Shiller, Ph. D. (McGill)

Professeurs de formation pratique adjoints

Ronald Choquette, M.O.A. (Montréal), Au.D. (Philadelphie)

Julie McIntyre, M.O.A. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)

Marie-Claude Boudreault, M.P.O. (Montréal)

Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)

Rebecca Maitoul, M.P.O. (Montréal)

Geneviève Mercier, M.P.O. (Montréal)

Chargées d'enseignement de clinique

Anne-Marie Hurteau, M.O.A. (Montréal)

Geneviève Lemieux, M.O.A. (Montréal)

Professeure associée

Bernadette Ska

Professeure émérite

Louise Coderre

École de réadaptation

Pavillon 7077 avenue du Parc

4^e étage

Téléphone : 514- 343-6416

Télécopieur : 514- 343-2105

www.readap.umontreal.ca

L'École de réadaptation fut fondée en 1954 sous le nom de « L'École de physiothérapie et de thérapie occupationnelle ». En 1971, l'École adopte son nom actuel et devient statutairement un département de la Faculté de médecine. Sa mission vise l'excellence dans la formation de professionnels en ergothérapie et en physiothérapie, la formation des futurs scientifiques oeuvrant en réadaptation et le développement de la recherche en sciences de la réadaptation. Actuellement, l'École de réadaptation accueille environ 120 nouveaux étudiants par année en ergothérapie et 100 en physiothérapie. Elle est donc une des écoles de réadaptation avec le plus grand contingent étudiant au Canada. L'École offre plusieurs programmes de formation, au 1^{er} cycle : B. Sc. en sciences de la santé (ergothérapie) et B. Sc. en sciences de la santé (physiothérapie), au 2^e cycle : M. Sc. (ergothérapie), M. Sc. (physiothérapie) et M. Sc. en sciences biomédicales puis au 3^e cycle : Ph. D. en sciences biomédicales.

Par des activités de recherche, des publications et des communications scientifiques, l'École de réadaptation veut répondre aux besoins croissants de la société et contribuer au développement du corpus de connaissances en réadaptation.

Sa mission d'enseignement professionnel vise à donner à ses étudiants, en ergothérapie et en physiothérapie, une formation qui favorise un juste équilibre et une interaction dynamique entre l'acquisition cohérente des connaissances, du savoir-faire et du savoir-être, ainsi que l'apport et l'intégration de connaissances tirées de divers champs de pratique. La formation vise aussi le développement de l'esprit d'analyse, du sens critique, de l'initiative et de la créativité.

L'ergothérapie se définit comme suit : tout acte qui a pour objet le traitement d'une personne en vue d'améliorer ou d'assurer son indépendance fonctionnelle, sur les plans physique et psychique, principalement par l'utilisation d'activités de travail, de jeu ou de la vie quotidienne; l'exercice de l'ergothérapie comprend notamment l'évaluation du potentiel fonctionnel d'une personne, l'utilisation d'activités psychodynamiques impliquant des relations thérapeutiques et la conception d'adaptations fonctionnelles.

La physiothérapie est une discipline de la santé visant la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel maximum des diverses capacités de la personne compte tenu de son environnement, par l'utilisation d'exercices, par des thérapies manuelles et d'autres agents physiques, tels que l'électricité, la chaleur, l'eau, le son et le froid.

Pour sa mission d'enseignement et de formation à la recherche, l'École de réadaptation veut développer chez ses étudiants les aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'initiative; elle veut leur donner une vision de la réadaptation qui soit principe de dynamisme et de progrès; elle veut les inciter à remettre en question et à renouveler les pratiques professionnelles; elle veut les rendre capables d'une critique constructive de la société et de ses institutions; enfin, elle veut donner au plus grand nombre les moyens d'exercer une action qui ait une envergure à la fois nationale et internationale.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Louise Demers

Directrice du programme d'ergothérapie

Lise Poissant, Ph. D. (McGill)

Coordonnatrice de la formation clinique (ergothérapie)

Sylvie Scurti, B. Sc. (Montréal)

Directeur du programme de physiothérapie

Robert Forget, Ph. D. (Montréal)

Coordonnatrice de l'enseignement clinique (physiothérapie) et adjointe académique

Chantal Besner, B. Sc., M.A.P. (ÉNAP)

Conseiller aux programmes d'études (ergothérapie)

Marc Rouleau, BAA (Montréal), B. Sc. (Montréal), IM.B.A. (Ottawa)

Agente de développement (physiothérapie)

Laura Galiana, M. Sc. (McGill)

Professeurs titulaires

Daniel Bourbonnais, Ph. D. (Montréal)
C. Elaine Chapman, Ph. D. (Fribourg)
Louise Demers, Ph. D. (Montréal)
Debbie Ehrmann-Feldman, Ph. D. (McGill)
Robert Forget, Ph. D. (Montréal)
Julie Gosselin, Ph. D. (Montréal)
Sylvie Nadeau, Ph. D. (Montréal)
Jacqueline Rousseau, Ph. D. (Montréal)
Bonnie Swaine, Ph. D. (Montréal)

Professeures agrégées

Catherine Briand, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Chantale Dumoulin, Ph. D. (Montréal)
Lise Poissant, Ph. D. (McGill)
Annie Rochette, Ph. D. (Sherbrooke)
Marie Vanier, M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Claudine Auger, Ph. D. (Montréal)
Dorothy Barthélemy, Ph. D. (Montréal)
Nathalie Bier, Ph. D. (Sherbrooke)
Carolina Bottari, Ph. D. (Montréal)
Marie-Hélène Boudrias, Ph. D. (Kansas)
François Desmeules, Ph. D. (Laval)
Cyril Duclos, Ph. D. (Aix-Marseille, Montréal)
Joseph-Omer Dyer, Ph. D. (Montréal)
Johanne Filiatrault, Ph. D. (Montréal)
Dany Gagnon, Ph. D. (Montréal)
Johanne Higgins, Ph. D. (McGill)
Dahlia Kairy, Ph. D. (Montréal)
Marie Laberge, Ph. D. (UQAM)
Marie-Noëlle Simard, Ph. D. (Montréal)
Pierre-Yves Therriault, Ph. D. (Montréal)
Brigitte Vachon, Ph. D. (Sherbrooke)

Professeure agrégée de clinique

France Piotte, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Rachel Brosseau, M. Sc. (Montréal)
Cynthia Delfosse, M. Sc. (Montréal)
Julie Desrosiers, B. Sc. (Montréal)
Claudia Dubé, M. Sc. (Calgary)
François Dubé, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Farley, M. Sc. (Montréal)
Pierre Fortier, M. Sc. (UQAM)
Josée Gauthier, M. Sc. (Montréal)
Lucie Hébert, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Priscilla Lam, M. Sc. (Montréal)
Ghislaine Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Maude Laliberté, M. Sc. (Montréal)
Josée Lemoignan, M. Sc. (Montréal)
Julie Masse, M. Sc. (McGill)
Ingrid Ménard-Laplante, M. Sc. (McGill)
Geneviève Nadon, M. Sc. (Montréal)
Manon Pilon, M. Sc. (Montréal)
Gisèle Talbot, M. Sc. (Montréal)
Myriam Tellier, M. Sc. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Julie Allard, B. Sc. (Montréal)
Patricia-Ann Beausoleil, M. Sc. (Montréal)
Julie Blouin, B. Sc. (Montréal)
Mélanie Brisson, B. Sc. (Laval)
Paola Campana, B. Sc. (Montréal)
Andy Condé, B. Sc. (Montréal)
Julie Coulombe, B. Sc. (Montréal)
Thi Than Thao Dan, B. Sc. (Montréal)
Kathy Dahl, B. Sc. (Montréal)
Mario De Almeida, B. Sc. (Montréal)
Nathalie Doucet, B. Sc. (Montréal)
Michel Dufresne, B. Sc. (Montréal)
Barbara Fillion, B. Sc. (Montréal)

Marie-Hélène Forest, M. Sc. (Montréal)
Andrée Gagnon, B. Sc. (Montréal)
Joannie Groulx, B. Sc. (Montréal)
Christian Guilbaut, B. Sc. (Montréal)
Barbara Hamelin, B. Sc. (Montréal)
Christiane Jolicoeur, B. Sc. (Montréal)
Christine Kaegi, B. Sc. (McGill)
Francois Laplante, B. Sc. (Montréal)
Chantal Lapointe, B. Sc. (Montréal)
Carolle Lavallée, B. Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Lavergne, B. Sc. (Montréal)
Célyn Marchand, B. Sc. (Montréal)
Ingrid Ménard-Laplante B. Sc. (Montréal)
Monique Martin, B. Sc. (Montréal)
Perrine Peckre, B. Sc. (Montréal)
Marie-Jeanne Pierre, B. Sc. (Montréal)
Natasha Rouleau B. Sc. (Montréal)
Hélène Sabourin, B. Sc. (Montréal)
Monique Sauvé, B. Sc. (Montréal)
Iris Strebel, B. Sc. (Montréal)
Marie-Christine Thibodeau, B. Sc. (McGill)
Kristell Vario, B. Sc. (Montréal), Diplôme ergothérapie (Brest-France)

Professeurs associés

Élisabeth Dutil, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Gagnon, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Christian Larivière, Ph. D. (Sherbrooke)
Micheline Saint-Jean, M. Sc. (Montréal)

Professeurs émérites

Bertrand Arsenault
Francine Ferland
Andrée Forget

Centres, hôpitaux et instituts d'enseignement affiliés

CHU – CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)

3840, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec)
H2W 1T8
Téléphone : 514-890-8000

Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été officiellement créé le 1^{er} octobre 1996. Il est né de la fusion de l'Hôtel-Dieu de Montréal, de l'Hôpital Notre-Dame et de l'Hôpital Saint-Luc. Un seul conseil d'administration le régit. Son corps médical est regroupé au sein d'un seul conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CM.D.P) et sa structure départementale est elle aussi unifiée. Parallèlement, tous les autres professionnels sont réunis au sein de deux conseils : le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM).

Le CHUM offre la gamme complète des programmes de formation médicale et l'ensemble des programmes d'enseignement dans les diverses sciences de la santé; de plus, il participe à la formation de chercheurs. Son important centre de recherche poursuit des activités de recherche clinique et de recherche fondamentale réparties dans les trois hôpitaux. Le CHUM est doté d'équipements de pointe et dispose d'un programme d'évaluation et de développement des nouvelles technologies dans le domaine de la santé. Il constitue un des plus importants centre de médecine académique au Canada, tant par sa taille, 1 259 lits, que par la diversité des services offerts aux différentes clientèles appelées à le fréquenter.

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU-Sainte Justine)

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C5
Téléphone : 514-345-4931
Télécopieur : 514-345-4808
www.chu-sainte-justine.org

Le CHU Sainte-Justine fut fondé en 1907; il compte 489 lits. C'est un centre de référence régional et provincial qui offre aux enfants malades et aux femmes enceintes

des soins ultraspécialisés. Son personnel est composé de plus de 500 médecins spécialistes et d'environ 150 résidents couvrant toutes les spécialités de la pédiatrie médicale et chirurgicale, de l'obstétrique et des spécialités de laboratoire. Il dispense l'enseignement aux étudiants de la Faculté de médecine à tous les niveaux. Il est agréé par les différents organismes pour la formation postdoctorale et offre des ressources pour la formation des autres professionnels de la santé. Il compte 484 lits.

Le CHU Sainte-Justine a un centre de recherche affilié au réseau des Centres et Instituts du F.R.S.Q. et dont l'assemblée des chercheurs compte près de 160 membres. On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M. Sc.) ou de doctorat (Ph. D.).

L'Hôpital a été désigné Centre hospitalier universitaire en 1995.

IU – INSTITUTS UNIVERSITAIRES

Institut de Cardiologie de Montréal

5000, rue Bélanger
Montréal (Québec) H1T 1C8
Téléphone : (514) 376-3330
Télécopieur : (514) 593-2540

Fondé en 1954 par le Dr Paul David, et affilié à l'Université de Montréal, l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) est un centre ultraspécialisé voué aux soins tertiaires et quaternaires, à la prévention des maladies cardiovasculaires, à l'enseignement et à la recherche; sa mission est aussi de contribuer à l'évaluation et au développement des nouvelles technologies et des nouveaux modes d'intervention en cardiologie.

L'ICM a développé une expertise incontestable en cardiologie tertiaire et en chirurgie cardiaque. Pour ce faire, il s'appuie sur une équipe de plus de 1 400 personnes, dont 44 cardiologues, 9 chirurgiens cardiovasculaires, 12 anesthésiologistes, 400 infirmières et professionnels de la santé. L'ICM dispose de 153 lits.

L'ICM joue un rôle de premier plan en ce qui a trait à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé dans le domaine cardiovasculaire. Il participe à l'enseignement pré et postdoctoral et offre des stages de formation paramédicale dans plusieurs secteurs. Depuis sa création, l'ICM a contribué à la formation d'un grand nombre de cardiologues, de chirurgiens, d'anesthésiologistes cardiaques et de radiologistes spécialisés en maladie cardiovasculaire pratiquant au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Actuellement, plus de la moitié de la formation totale des résidents du programme de cardiologie de l'Université de Montréal s'effectue à l'ICM.

Le Centre de recherche de l'ICM compte 400 employés, dont 80 chercheurs cliniciens et fondamentaux et 150 étudiants. La majorité de ses chercheurs occupent des postes professoraux à l'Université de Montréal. La caractéristique exceptionnelle du Centre de recherche de l'ICM réside dans l'équilibre entre sa recherche fondamentale, sa recherche clinique et les soins cliniques. Ses principaux axes de recherche sont les fonctions vasculaires (athérosclérose, infarctus), électrophysiologiques (arythmie, mort subite) et myocardiques (défaillance cardiaque, hypertrophie ventriculaire). La génomique (incluant la pharmacogénomique), les biomarqueurs et la cardiologie préventive y sont également en émergence.

L'intégration du Centre ÉPIC (centre de médecine préventive et d'activité physique) à l'Institut en 1983 et la création d'une direction de la prévention en 2004 témoignent de l'importance que l'ICM accorde à cet important volet de sa mission. Très reconnue dans les milieux universitaires et de la santé, la direction de la prévention de l'ICM est directement en lien avec l'Université de Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. L'ICM a reçu la certification « Health Promoting Hospital », décernée par l'Organisation mondiale de la santé pour ses différents programmes de prévention.

Institut universitaire de gériatrie de Montréal

Siège social – Pavillon Côte-des-Neiges
4565, chemin Queen-Mary
Montréal (Québec)
H3W 1W5
Téléphone : 514- 340-2800
Télécopieur : 514- 340-2802

Pavillon Alfred-DesRochers
5325, avenue Victoria
Montréal (Québec)
H3W 2P2
Téléphone : 514-731-3891
Télécopieur : 514-731-2136

Le Centre hospitalier Côte-des-Neiges a été désigné Institut universitaire de gériatrie de Montréal en octobre 1997. Il s'agit d'un établissement de soins généraux et spécialisés en gériatrie. Il dispense des soins et des services axés prioritairement sur la qualité de vie des personnes âgées dans une optique de milieu de vie qui soit le plus pos-

sible adapté à leurs besoins. Les soins sont offerts sous forme de programmes : courte durée gériatrique, réadaptation fonctionnelle intensive, hôpital de jour, centre de jour, hébergement et soins de longue durée, psychogériatrie, hébergement temporaire; ils sont dispensés par des équipes interdisciplinaires et visent au maintien de l'autonomie maximale des personnes âgées.

Ce centre d'enseignement universitaire, collégial et professionnel pour l'ensemble des disciplines de la santé est également un centre de recherche interdisciplinaire de niveau international, dont les objectifs sont de promouvoir et d'effectuer des recherches dans le domaine de la gérontologie et de la gériatrie et de contribuer à la formation de chercheurs. L'évaluation des technologies de la santé, la promotion de la santé ainsi que la diffusion de l'expertise s'ajoutent à la gamme des soins et services offerts, pour faire de ce centre un lieu de référence à l'échelle provinciale et internationale dans les domaines de la gériatrie et de la gérontologie.

Les activités de l'Institut, qui dispose de 452 lits, sont réparties dans deux pavillons : le pavillon Côte-des-Neiges et le pavillon Alfred-DesRochers.

Hôpital Louis-H. Lafontaine

7401, rue Hochelaga
Montréal (Québec)
H1N 3M5
Téléphone : 514-251-4000
Télécopieur : 514-251-0856
www.hhl.qc.ca

L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services spécialisés et ultra-spécialisés en psychiatrie. Chef de file dans son domaine, il est agréé par le Conseil canadien d'agrément des services de santé pour la qualité de ses pratiques cliniques et de gestion. L'établissement compte 532 lits, reçoit chaque année plus de 4 000 usagers à son service de psychiatrie des urgences et suit près de 8 000 usagers en externe.

Pour atténuer l'impact de la maladie mentale sur la personne et son entourage, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine a mis en place un dispositif varié et innovateur de services de traitement, de réadaptation et de réhabilitation qui répond aux besoins multiples de sa clientèle. Parmi ses secteurs cliniques de pointe, notons la Clinique jeunes adultes, la psychopharmacologie, la Clinique Cormier-Lafontaine (comorbidité, santé mentale et toxicomanie), la Clinique d'intervention cognitivo-comportementale, gérontopsychiatrie, la psychiatrie tertiaire. L'Hôpital Louis-H. Lafontaine offre des services de télésanté (expertise en psychiatrie spécialisée et surspécialisée offerte aux établissements du RUIS de l'Université de Montréal par le biais de la téléconsultation).

Affilié à l'Université de Montréal, l'Hôpital Louis-H. Lafontaine ouvre ses portes et son expertise en offrant chaque année près de 120 000 heures de stages à plus de 650 étudiants de différentes provenances, dont 24 résidents en psychiatrie et 27 externes. Ces activités concrétisent le transfert des connaissances aux intervenants de demain et le développement des interventions de qualité à l'intention des personnes qui présentent un problème de santé mentale.

À la fine pointe des connaissances, le Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine est le plus important lieu de recherche en santé mentale dans le milieu francophone canadien. Ses cinq axes de recherche sont la neurobiologie fondamentale, la neurobiologie humaine, la psychiatrie sociale, les interventions psychologiques et la psychiatrie légale Avec un budget de plus de 5 millions de dollars, les 51 chercheurs réguliers, 25 chercheurs associés et 238 étudiants et stagiaires ont contribué à la production de 300 publications au cours de la dernière année.

CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES SUPRARÉGIONAUX

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

5400, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H4J 1C5
Téléphone : 514-338-2222
Télécopieur : 514-338-2384
www.hscm.ca

L'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (HSCM) constitue un maillon essentiel au réseau montréalais et québécois de la santé. Au fil des ans, l'HSCM a obtenu une désignation suprarégionale qui en fait un centre de référence majeur de soins et services spécialisés et ultraspécialisés pour les populations de l'Ouest du Québec et plus particulièrement des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Par sa vocation de centre de soins généraux, spécialisés et ultraspécialisés, l'HSCM offre à sa clientèle des services dans toutes les disciplines médicales, chirurgicales et professionnelles. L'HSCM dispose de 554 lits et compte plus de 350 médecins et 3 800 autres professionnels de la santé, techniciens et employés généraux.

Assumant sa mission d'enseignement par son affiliation à l'Université de Montréal et son partenariat avec le réseau collégial, l'Hôpital contribue à la formation

de médecins et de professionnels de la santé de diverses disciplines afin d'assurer le maintien et la qualité des soins offerts aux générations présentes et futures.

L'HSCM contribue également, par ses activités de recherche, d'évaluation des technologies de la santé et des pratiques de soins, à l'avancement des connaissances dans les disciplines médicales et paramédicales, et ce, dans une perspective d'amélioration constante des soins et des services destinés à assurer la santé et le bien-être des usagers.

Axes stratégiques

Les orientations stratégiques de l'HSCM s'articulent autour de six axes, lesquels représentent des secteurs où l'Hôpital est déjà reconnu pour la qualité de ses soins ultraspécialisés et l'excellence de sa contribution à l'enseignement et à la recherche : la traumatologie-orthopédie, les maladies cardiovasculaires, les maladies du système respiratoire, la santé mentale, la pharmacie et la médecine d'urgence, ce dernier étant un axe en émergence.

Enseignement

L'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal accueille, pour des stages cliniques des résidents, des externes et des étudiants en médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; des stagiaires universitaires d'autres facultés, départements et écoles affiliées; et des étudiants de niveau collégial ou candidats au diplôme d'études professionnelles.

Centre de recherche

Le Centre de recherche de l'HSCM compte 40 chercheurs réguliers et 40 chercheurs associés. Les secteurs de recherche de pointe sont la traumatologie-orthopédie, la santé cardiovasculaire, la santé respiratoire, la génétique et épidémiologie des maladies rénales ainsi que les neurosciences-santé mentale.

Particularités

L'HSCM est un centre désigné dans de nombreuses disciplines :

- Centre de cardiologie tertiaire suprarégional
- Centre de traumatologie tertiaire suprarégional
- Centre d'excellence en orthopédie
- Centre d'excellence en santé respiratoire
- Centre d'expertise pour les personnes blessées médullaires de l'Ouest du Québec, lequel est aussi le centre désigné pour les personnes tétraplégiques ventilato-assistées de la province.

L'HSCM se caractérise également par son expertise en médecine hyperbare, en chirurgie bariatrique et, tout récemment, à titre de centre préhospitalier d'urgence.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boulevard de l'Assomption

Montréal (Québec)

H1T 2M4

Téléphone : 514-252-3400

Télécopieur : 514-252-3589

www.maisonneuve-rosemont.org

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (l'HMR) constitue un maillon important du Réseau universitaire intégré de soins (RUIS) de l'Université de Montréal. Cet établissement assume, en plus des soins, trois autres volets de la mission dévolue à un « centre affilié », soit l'enseignement, la recherche et l'évaluation des technologies. Hôpital de soins généraux, spécialisés et ultraspécialisés, ses secteurs de pointe sont l'hématologie dont la greffe de moelle osseuse, l'ophtalmologie et la néphrologie dont la greffe rénale.

L'HMR compte 725 lits et toute la gamme des spécialités desservant un immense bassin de population d'environ 500 000 personnes de tous les âges. Son Service des urgences est l'un des plus achalandés au Canada. Maisonneuve-Rosemont est aussi le seul hôpital montréalais francophone à offrir la gamme complète de services pédiatriques, mis à part bien sûr le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Situation unique à Montréal, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est désigné comme « hôpital de première instance » pour deux centres de santé et de services sociaux (CSSS Lucille-Teasdale et de la Pointe-de-l'Île). Tous ces partenaires travaillent afin d'atteindre l'ultime objectif d'assurer à la population du territoire un meilleur continuum de soins et une prise en charge adéquate.

Le nouveau Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le seul au Québec à être rattaché à une université, offre à la clientèle étudiante et aux professeurs un milieu académique repensé facilitant l'enseignement et comportant quinze salles d'enseignement qui intègrent les plus récentes technologies. Plus de 3 200 étudiants de différents niveaux y défilent chaque année et profitent aussi d'un pavillon spécifiquement dédié à l'enseignement, le pavillon J.A. DeSève.

L'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est agréé par l'Université de Montréal pour l'enseignement prédoctoral et postdoctoral en médecine et pour l'enseignement aux

étudiants provenant d'autres facultés (Sciences infirmières et Pharmacie). Il offre aussi des ressources pour la formation d'autres professionnels de la santé.

Les activités de recherche y sont nombreuses. On peut y préparer, en se conformant aux exigences des facultés de Médecine et des Études supérieures, un diplôme de maîtrise ès sciences (M. Sc.) ou de doctorat (Ph. D.). Ses axes de recherche sont l'immunologie-oncologie, la Santé de la vision, la Néphrologie-métabolisme, et la Recherche clinique. Le Centre de recherche accueille aussi des stagiaires du baccalauréat (par exemple en biochimie).

Son personnel médical se compose de plus de 450 médecins dont la majorité possède un statut de membre actif. À Maisonneuve-Rosemont, l'approche interdisciplinaire centrée sur le patient est valorisée, développée et mise en valeur tant pour la dispensation des soins que pour l'enseignement. Enfin, mentionnons que la structure de gestion par programmes met à contribution l'ensemble des professionnels dont les médecins.

CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES RÉGIONAUX

Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi

305, avenue Saint-Vallier

Saguenay (Qc) G7H 5H6

Tél : 418-541-1000

Télécopieur : 418-541-1144

Au fil des générations, le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est doté d'un réseau complet de santé. Par sa taille et par sa mission axée sur les spécialités et les surspécialités, le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi est appelé à jouer un rôle de premier plan au sein de ce réseau, en partenariat avec tous les intervenants de la santé et des services sociaux. Sa mission consiste à maintenir et à améliorer l'état de santé physique et mentale des Saguenéens et des Jeannois. Son rayonnement se fait sentir jusqu'à Chibougamau et sur la Côte-Nord.

Le CSSSC s'acquiesce de sa mission en offrant :

- des soins et des services généraux et des soins de longue durée à la population du bassin du Saguenay en continuité avec les autres établissements ;
- des soins et des services spécialisés et surspécialisés à l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi qu'à certaines clientèles de la Côte-Nord et du Nord du Québec ;
- un milieu d'enseignement universitaire, de recherche clinique et d'évaluation des nouvelles technologies.

Le CSSSC compte 707 lits au permis, dont 332 en soins de courte durée physique, 84 en psychiatrie, 60 en soins de longue durée, 6 en néonatalogie et 20 en hôtellerie hospitalière et 205 lits dans les centres d'hébergement.

Le CSSSC a obtenu en novembre 2004, une désignation du Ministère de la santé et des services sociaux à titre de Centre hospitalier universitaire régional. Il est ainsi devenu l'un des six centres hospitaliers à se voir investi d'une vocation de CAU régional.

- Ainsi, en plus de son activité clinique, le Centre contribue à la formation des professionnels de la santé du Québec et poursuit une activité de recherche universitaire.
- Le vocabulaire régional identifie une responsabilité nouvelle, celle d'agir comme pôle universitaire assurant un rayonnement de son activité à tout le territoire régional. Le Centre doit donc constituer un modèle et un pivot en matière de soins, d'enseignement et de recherche pour l'ensemble du réseau régional.

L'enseignement et la recherche se développent dans une perspective planifiée. Ce développement repose, entre autres, sur :

- une affiliation à deux universités (Sherbrooke et Montréal);
- une croissance soutenue des activités d'enseignement en médecine de famille et dans les spécialités;
- un élargissement de la capacité régionale d'enseignement au postdoctorat et au prédoctorat.

Le Centre affilié universitaire régional (CAUR) de Chicoutimi met de l'avant un développement harmonieux du secteur de la recherche par un maillage et des interactions étroites avec les trois autres missions universitaires (soins et services, enseignement, évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé). La vision adoptée valorise une contribution de la recherche en santé au développement socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et au rayonnement de l'établissement sur la scène nationale ou internationale, en mettant en valeur les forces et les expertises particulières développées dans la région.

Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières (CHRTR)

1991 boul. du Carmel

Trois-Rivières

G8Z 3R9

Téléphone : (819) 697-3333

Affilié à l'Université de Montréal, le CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) est un centre hospitalier de soins et de services médicaux, chirurgicaux et spécialisés de courte durée.

Il dispose de 473 lits, dont 428 en santé physique et 45 en santé mentale, pour dispenser des services de deuxième et troisième lignes, répondant aux problèmes complexes de santé qui nécessitent l'accès aux services ambulatoires spécialisés ou l'hospitalisation.

Le CHRTR possède une vocation régionale en cancérologie, en traumatologie (neurologie, neurochirurgie), en néphrologie et en infectiologie. Il compte plus de 250 médecins dont 160 médecins spécialistes et des plateaux technologiques à la fine pointe pour répondre parfaitement non seulement aux besoins de la population régionale, mais également aux critères de formation d'une relève médicale formée spécifiquement dans et pour un contexte régional.

CENTRES HOSPITALIERS AFFILIÉS

CSSS Sud-Ouest-Verdun –Centre hospitalier de Verdun

4 000, boulevard LaSalle
Verdun (Québec)
H4G 2A3
Téléphone : 514-362-1000
Télécopieur : 514-765-7306

L'Hôpital de Verdun est un hôpital général de soins spécialisés où sont également dispensés des soins ultraspécialisés dans certaines disciplines.

On y retrouve 261 lits de courte et de longue durées, répartis dans plusieurs unités de soins : médecine, chirurgie, unité coronarienne, soins intensifs, hémodialyse, gériatrie active, soins prolongés, urgence et gynécologie.

Le corps médical comprend 122 spécialistes et 78 omnipraticiens. L'Hôpital de Verdun est accrédité par divers organismes pour offrir la formation aux étudiants prédoctoraux et aux résidents en médecine familiale. L'hôpital participe en plus à la formation des professionnels de la santé dans plusieurs disciplines.

Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSS de Laval)

1515, boul. Chomedey
Laval (Québec) H7V 3Y7
Téléphone : 450-668-1010
Télécopieur : 450-975-5545

Hôpital Cité de la Santé : 452 lits
Centres d'hébergement : 777 lits
Centre ambulatoire
Unité de médecine familiale
4 CLSC

Le CSSS de Laval, créé en 2004, dessert 365 000 Lavallois et 150 000 personnes de la couronne Nord-Est de Laval.

Le CSSS de Laval développe des approches visant l'amélioration continue de l'accessibilité, de la continuité et de la qualité des soins et des services. Il est responsable de la coordination du réseau de soins et de services de Laval. Il a aussi une responsabilité populationnelle, visant principalement le fait de voir à tous les besoins de santé de la population, en complétant son offre de services par des ententes avec des partenaires et en développant des activités de prévention-promotion de la santé et du bien-être. Le médecin de famille joue un rôle déterminant dans ce contexte et travaille avec le support d'une équipe interdisciplinaire et un système de référence vers les niveaux spécialisés et ultraspécialisés.

Le CSSS de Laval est affilié à l'Université de Montréal pour ses programmes de résidence en médecine familiale et en santé communautaire.

Hôpital Rivière-des-Prairies

7070, boulevard Perras
Montréal (Québec)
H1E 1A4
Téléphone : 514-323-7260
Télécopieur : 514-323-8622
www.hrdp.qc.ca

L'hôpital Rivière-des-Prairies, situé dans le nord-est de l'Île de Montréal, est un centre hospitalier de soins psychiatriques, d'enseignement et de recherche, affilié à l'Université de Montréal.

L'Hôpital offre des services spécialisés et surspécialisés en psychiatrie à une clientèle d'enfants et d'adolescents. Il offre également des services surspécialisés à une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des pathologies psychiatriques ou de sévères problèmes adaptatifs associés à une déficience intellectuelle, à un trouble envahissant du développement ou à un autre trouble neurodéveloppemental complexe. Il compte 461 lits.

L'Hôpital concentre ses activités dans les services spécialisés et surspécialisés de consultation, d'évaluation, de traitement et d'hospitalisation pour la clientèle de Montréal et celle du territoire du RUIS de l'Université de Montréal. Les cliniques surspécialisées ayant une mission universitaire, elles offrent aussi des activités d'enseignement, de formation et de recherche.

L'offre de service s'adresse à des jeunes et à leur famille présentant des problèmes de santé mentale très complexes. Nos équipes d'intervenants et de chercheurs cliniques possèdent un haut niveau de compétences surspécialisées pour le développement des soins et des pratiques de pointe en pédopsychiatrie et en troubles neurodéveloppementaux.

Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal

6300, avenue Darlington
Montréal (Québec)
H3S 2J4
Téléphone : 514-340-2085
Télécopieur : 514-340-2091
www.irglm.qc.ca/

Fondé en 1949 par le docteur Gustave Gingras, l'Institut de réadaptation de Montréal a rapidement démontré, tant sur les plans local et national qu'international, le niveau d'excellence de ses équipes et de ses méthodes de réadaptation.

Ses 92 lits et ses services externes lui permettent d'offrir à une population régionale et suprarégionale ayant subi des déficiences physiques sévères des services spécialisés en réadaptation fonctionnelle qui s'adressent à quatre clientèles cibles : les personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral ou celles ayant une déficience motrice cérébrale, les personnes présentant des troubles locomoteurs associés à une amputation ou à toutes autres blessures orthopédiques graves, les personnes ayant subi une lésion partielle ou complète de la moelle épinière, les personnes ayant subi un traumatisme crânio-cérébral.

L'Institut de réadaptation reçoit également plus de 10 000 patients par année à sa clinique externe. La majorité consulte pour un diagnostic et des traitements touchant les affections douloureuses chroniques de l'appareil locomoteur. Une importante équipe de 18 médecins rééducateurs ou physiatres y travaille. L'Institut de réadaptation est un lieu de référence à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

L'Institut participe à l'enseignement collégial, médical prédoctoral et postdoctoral. Des étudiants de nombreuses disciplines autres que la physiothérapie (neurologie, orthopédie, gériatrie) viennent aussi y parfaire leur formation. Les notions de réadaptation globale et d'approche interdisciplinaire représentent les concepts de base de cet enseignement.

Depuis sa fondation, l'Institut s'est intéressé à la recherche. Déjà, dans ce domaine, de nombreuses techniques ont été développées, perfectionnées ou améliorées. Le centre de recherche de l'Institut vise à articuler les interactions de la clinique et de la recherche, dans une optique d'amélioration constante des services aux bénéficiaires. L'équipe de chercheurs compte 14 Ph. D. et de nombreux stagiaires en maîtrise et au doctorat. Le centre de recherche de l'Institut de réadaptation de Montréal est une constituante du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation (C.R.I.R.).

On peut y préparer, en se conformant aux exigences de la Faculté de médecine et de la Faculté des études supérieures, un diplôme de maîtrise (M. Sc.) ou de doctorat (Ph. D.).

Enfin, l'Institut de réadaptation évalue les nouvelles technologies en réadaptation.

Institut Philippe-Pinel de Montréal

10 905, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H1C 1H1
Téléphone : 514-648-8461
Télécopieur : 514-494-4406
www.pinel.qc.ca

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal est un hôpital psychiatrique suprarégional universitaire, spécialisé en psychiatrie légale et dans l'évaluation, le traitement et la gestion des patients présentant un risque de comportements violents. Les soins et les services dispensés sont de niveau tertiaire et de courte durée. L'Institut est affilié à l'Université de Montréal et collabore avec des institutions d'enseignement et d'autres universités canadiennes et internationales. Il compte 295 lits.

L'Institut Philippe-Pinel de Montréal remplit la mission suivante :

- évaluer l'état mental et les risques de violence d'une personne et prodiguer les traitements adaptés;
- enseigner à des résidents en psychiatrie et à des étudiants de divers domaines de la santé ainsi qu'offrir de la formation continue à des professionnels de la santé mentale;
- faire de la recherche sur des aspects biologiques, sociologiques et psychologiques reliés aux phénomènes de la violence et de la dangerosité, de même que sur l'efficacité des programmes de traitement;

– prévenir la violence, en collaboration avec la Fondation Docteur Philippe-Pinel, par l'application de programmes spécifiques et par le partage de son expertise avec ses partenaires.

Une des préoccupations premières de cette fondation est de travailler auprès d'organismes, auprès des jeunes, des moins jeunes et de leur entourage, pour les sensibiliser au phénomène de la violence et à ses répercussions.

L'Institut dispense des soins et des services à une clientèle qui provient de toutes les régions du Québec, d'institutions pénales ou d'autres établissements du réseau de la santé qui sont aux prises avec des patients qu'il leur est difficile, voire impossible, de traiter. En plus de la clientèle adulte mixte, l'Institut traite aussi les adolescents.

La vocation universitaire de l'Institut lui a permis de développer, au cours des dernières années, une solide tradition de formation clinique et de recherche. Considéré comme le chef de file de l'enseignement en psychiatrie légale, il se consacre à la réalisation de deux objectifs principaux : la formation de stagiaires et la formation en cours d'emploi, et ce, dans diverses disciplines tels les soins infirmiers, l'éducation spécialisée, la psychoéducation, la psychologie, la criminologie, la médecine et la psychiatrie.

CENTRE DE RECHERCHE AFFILIÉ

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

110, avenue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H2W 1R7
Téléphone : 514-987-5500

L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) fut fondé en 1967. L'IRCM est un établissement juridiquement autonome, affilié à l'Université de Montréal et associé au CHUM, qui est voué à la recherche biomédicale, à la formation de chercheurs et au traitement des maladies.

L'IRCM regroupe près de 450 personnes oeuvrant dans 35 unités de recherche fondamentale et clinique; il fut le premier institut au Canada à se doter d'un centre de bioéthique qui s'intéresse aux aspects sociaux, médicaux et légaux soulevés par la pratique de la médecine moderne.

L'IRCM regroupe des chercheurs oeuvrant dans diverses disciplines, des plus fondamentales comme la chimie médicinale et la biologie du développement, aux plus appliquées comme le génie biomédical et la recherche clinique.

Les thèmes de recherche portent sur divers aspects du cancer (cancer du sein, cancer du pancréas, leucémie, évolution des métastases, thérapie génique) et de l'immunologie (réponse inflammatoire, infections bactériennes et virales, développement des maladies auto-immunes), sur les maladies endocriniennes et cardiovasculaires (hypertension artérielle, hypertrophie cardiaque, sténoses valvulaires, hypercholestérolémie familiale, malformations cardiaques congénitales, diabète), sur la neurobiologie (maladies neurodégénératives telles le Parkinson et l'Alzheimer), sur les thérapies moléculaires (développement de nouveaux analgésiques, synthèse de nouveaux antibiotiques et antiviraux, découverte de nouvelles cibles pharmacologiques) et sur les problèmes éthiques qui en découlent (soins palliatifs, utilisation des cellules souches, dépistage génétique, technologies de reproduction, sida, confidentialité et sécurité des échanges de données par l'autoroute de l'information, génétique et éthique de la complexité).

De plus, l'IRCM est reconnu pour son service de consultations externes. Les cliniciens y oeuvrant reçoivent chaque année 20 000 visites de patients qui sont dirigés vers l'Institut par leur médecin traitant. Ces patients sont suivis principalement pour des problèmes d'hypertension artérielle, de diabète et de dyslipidémies. Plusieurs patients participent également, sur une base volontaire, à des protocoles d'études métaboliques et pharmacologiques.

L'IRCM accueille chaque année près d'une centaine d'étudiants à la maîtrise et au doctorat, ainsi qu'une cinquantaine de stagiaires postdoctoraux, qui s'orientent vers des carrières dans le secteur de la santé.

Programme 1-450-4-0

Version 07

Année préparatoire en médecine (M.D.)

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

Structure du programme

L'année préparatoire au programme M. D. comprend 40 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire	40 cr.
MMD 1010	3 A 1 j	Microbiologie et virologie
MMD 1016	2 A 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 1
MMD 1017	2 H 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD 1019	3 H 1 j	Nutrition et métabolisme
MMD 1021	3 H 1 j	Physiologie générale
MMD 1025	2 H 1 j	Pharmacologie médicale
MMD 1027	2 AHE 1 j	Méthodes quantitatives en médecine
MMD 1028	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire et tissulaire
MMD 10291	1.5 A 1 j	Seuib. patient/proches 1
+ MMD 10292	1.5 H 1 j	Seuib. patient/proches 2
MMD 1030	3 AHE 1 j	Génétique médicale
MMD 1031	2 AHE 1 j	Embryologie humaine
MMD 1032	3 AHE 1 j	Biologie moléculaire de la cellule
MMD 1033	3 AHE 1 j	Développement du système psychique
MMD 1034	3 AHE 1 j	Aspects sociaux de la santé
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique

Programme 1-450-1-0

Version 24

Doctorat en médecine (M.D.)

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1^{re} année, de 45 à 48 crédits en 2^e année. Il s'inscrit à un minimum de 60 crédits en 3^e année et de 40 crédits en 4^e année, au total en 3^e et en 4^e années, il s'inscrit à 108 crédits.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et 2^e années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01 A et 01 B ainsi qu'aux cours à option ou au choix.

L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4^e année. Les stages d'anesthésiologie, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année ou durant la 4^e année. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir quatre stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline médicale.

Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.

Dans certains cas, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2^e année d'études et remplissant les conditions d'admission à un pro-

gramme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Évaluation des stages à option

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention «succès» ou «échec».

Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

L'évaluation porte sur chacun des cours offerts selon l'approche par problèmes de chacun des trimestres de la 1^{re} et de la 2^e années.

L'évaluation porte sur chacun des stages de la 3^e et de la 4^e années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MM.D. doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MM.D., il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

Sur recommandation du comité de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une probation à l'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à la partie 1 de l'examen du Conseil médical du Canada.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine (M.D.).

Structure du programme

La 1^{re} et la 2^e années totalisent un minimum de 91 crédits dont 88 crédits obligatoires, 0 à 3 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix soumis à l'approbation du responsable du programme. La 3^e et la 4^e années totalisent 82 crédits de stages obligatoires, 7 crédits de cours obligatoires et 20 crédits de stages à option. Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3^e ou la 4^e année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3^e année, et à l'exception des stages de médecine d'urgence et de santé communautaire, qui doivent être effectués durant la 4^e année. Les stages d'anesthésiologie, de radiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3^e année ou durant la 4^e année. En 3^e et 4^e années, l'étudiant doit choisir quatre stages à option parmi lesquels au moins un doit être dans une discipline médicale. Tous les cours et stage à option sont évalués par la mention «succès» ou «échec».

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire		41 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
MMD 1228	4 A 1	Croissance-développement-vieillessement	
MMD 1229	5 A 1 j	Pathologie et immunologie générales	
MMD 1230	3 A 1 j	Micro-organismes pathogènes et infection	
MMD 1231	3 H 1 j	Sciences hématologiques	
MMD 1232	6 H 1 j	Exploration du système nerveux	
MMD 1233	4 H 1 j	Sciences psychiques	
MMD 1234	5 H 1 j	Appareil locomoteur	
MMD 1236	1 A 1 j	Histoire de la médecine	
MMD 1238	4 A 1 j	Intro. à la médecine clin. 1	
MMD 1239	5 AHE 1 j	Introduction à la médecine clinique 2	

Bloc 01 B	obligatoire		47 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
MMD 2229	5 A 1 j	Coeur et circulation	
MMD 2230	4 A 1 j	Respiration et oxygénation	
MMD 2231	4 A 1 j	Homéostasie, rein et arbre urinaire	
MMD 2232	6 H 1 j	Digestion – nutrition	
MMD 2233	6 H 1 j	Endocrinologie et reproduction	

MMD 2234	6 H 1 j	Problèmes systémiques
MMD 2235	5 AHE 1 j	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6 AHE 1 j	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	1 A 1	Épidémiologie clinique 1
+ MMD 22412	3 H 1	Épidémiologie clinique 2

Bloc 01 C	option	minimum 0 cr., maximum 7 cr.
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1900	3 A 1 s	Introduction à l'anthropologie
COM 1200	3 A 1 j	Introduction aux médias
CRI 3341	3 AH 1 j	Drogues et criminalité
DRT 1002S	3 AHE 1 j	Introduction au droit
DRT 1810S	3 AH 1 j	Droit pour professionnels de la santé
IFT 1800	3 AHE 1 js	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
IFT 1890	3 H 1 j	Initiation à la bio-informatique
IFT 1990	3 H 1 js	Informatique pour sciences sociales
MMD 1016	2 A 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 1
MMD 1017	2 H 1 j	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD 1026	3 AH 1 j	Introduction aux sciences fondamentales
MMD 10291	1.5 A 1	Sensib. patient/proches 1
+ MMD 10292	1.5 H 1	Sensib. patient/proches 2
MMD 1033	3 AHE 1 j	Développement du système psychique
MMD 1034	3 AHE 1 j	Aspects sociaux de la santé
MMD 1081	3 AH 1 j	Sciences de l'information en santé
MMD 1082	3 AH 1 j	Initiation à la médecine de réadaptation
MMD 1085	3 AH 1 j	Radio-anatomie
MMD 1086	3 AHE 1 j	Santé internationale
MMD 1087	3 AHE 1 j	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1088B	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 2
MMD 1088C	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 3
MMD 1088E	3 AHE 1 j	Travaux de recherche individuels 4
MMD 1091	3 AHE 1 j	Initiation à la recherche
MMD 1093	3 AH 1 j	Médecine légale
MMD 1094	3 AH 1 j	Médecine hyperbare
MMD 1095	3 AH 1 j	Médecine tropicale
MMD 1096	3 AH 1 js	ITSS : intervention et prévention
MMD 1097	3 AHE 1 j	Intervention en milieux défavorisés
PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		89 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
MMD 3501	10 AHE 1 j	Médecine	
MMD 3503	10 AHE 1 j	Pédiatrie	
MMD 3504	10 AHE 1 j	Obstétrique-gynécologie	
MMD 3505	10 AHE 1 j	Psychiatrie	
MMD 3507	10 AHE 1 j	Médecine familiale	
MMD 35081	.5 A 1 j	Simul./rendement progressif 1a	
+ MMD 35082	.5 H 1 j	Simul./rendement progressif 1b	
MMD 3602	10 AHE 1 j	Chirurgie	
MMD 4507	5 AHE 1 j	Gériatrie	
MMD 4509	2 AHE 1 j	Anesthésie-réanimation	
MMD 4510	2 AHE 1 j	Ophtalmologie	
MMD 4511	5 AHE 1 j	Médecine communautaire	
MMD 4513	5 AHE 1 j	Médecine d'urgence	
MMD 4516	1.5 H 1 j	Pharmacothérapie 1	
MMD 4517	1.5 A 1 j	Pharmacothérapie 2	
MMD 4520	1 AH 1 j	Compl. de form. stage clin.	
MMD 4521	3 AHE 1 j	Radiologie	
MMD 45221	.5 A 1 j	Simul./rendement progressif 2a	
+ MMD 45222	.5 H 1 j	Simul./rendement progressif 2b	

Bloc 70 B	option	minimum 20 cr., maximum 20 cr.
MMD 3511	5 AHE 1 j	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5 AHE 1 j	Stage : Allergie
MMD 3511B	5 AHE 1 j	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5 AHE 1 j	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5 AHE 1 j	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie

MMD 3511J	5 AHE 1 j	Stage : Médecine interne
MMD 3511K	5 AHE 1 j	Stage : Néphrologie
MMD 3511L	5 AHE 1 j	Stage : Neurologie
MMD 3511M	5 AHE 1 j	Stage : Oncologie médicale
MMD 3511N	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie
MMD 3511O	5 AHE 1 j	Stage : Pneumologie
MMD 3511P	5 AHE 1 j	Stage : Rhumatologie
MMD 3511Q	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie clinique
MMD 3511R	5 AHE 1 j	Stage : Hématologie et oncologie
MMD 3511S	5 AHE 1 j	Stage : Laboratoire des lipides
MMD 3511T	5 AHE 1 j	Stage : Nutrition appliquée
MMD 3511U	5 A 1 j	Stage : Médecine vasculaire
MMD 3511V	5 AHE 1 j	Stage : Hépatologie
MMD 3511W	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs médicaux
MMD 3511X	5 AHE 1 j	Stage : médecine génique
MMD 3512	5 AHE 1 j	Stage : Spécialités chirurgicales
MMD 3512A	5 AHE 1 j	Stage : Chir. cardiovascul. thoracique
MMD 3512B	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale
MMD 3512C	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie générale pédiatrique
MMD 3512D	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie orthopédique
MMD 3512E	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie plastique
MMD 3512H	5 AHE 1 j	Stage : Neurochirurgie
MMD 3512I	5 AHE 1 j	Stage : Oto-rhino-laryngologie
MMD 3512J	5 AHE 1 j	Stage : Urologie
MMD 3512K	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie cardio-thoracique
MMD 3512L	5 AHE 1 j	Stage : Chirurgie vasculaire
MMD 3512M	5 AHE 1 j	Stage : Soins ambulatoires chirurgicaux
MMD 3512N	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs chirurgicaux
MMD 3512O	5 AHE 1 j	Stage : chirurgie digestive
MMD 3512P	5 AHE 1 j	Stage : chirurgie hépatobiliaire
MMD 3513A	5 AHE 1 j	Stage : Santé communautaire
MMD 3513B	5 AHE 1 j	Stage : Recherche
MMD 3513C	5 AHE 1 j	Interv. : Pays en voie de développement
MMD 3514	5 AHE 1 j	Stages rotatifs
MMD 3515	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie globale
MMD 3515A	5 AHE 1 j	Stage : Néonatalogie
MMD 3515B	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie du nourrisson
MMD 3515C	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie du développement
MMD 3515D	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie de l'âge scolaire
MMD 3515E	5 AHE 1 j	Stage : Médecine de l'adolescence
MMD 3515H	5 AHE 1 j	Stage : Urgences pédiatriques
MMD 3515I	5 AHE 1 j	Stage : Soins intensifs pédiatriques
MMD 3515J	5 AHE 1 j	Stage : Maladies infectieuses pédiatriq.
MMD 3515K	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie ambulatoire
MMD 3515L	5 AHE 1 j	Stage : immuno.-rhumatologie pédiatrique
MMD 3515M	5 AHE 1 j	Stage : Cardiologie pédiatrique
MMD 3515N	5 AHE 1 j	Stage : Dermatologie pédiatrique
MMD 3515O	5 AHE 1 j	Stage : Endocrinologie pédiatrique
MMD 3515P	5 AHE 1 j	Stage : Gastro-entérologie pédiatrique
MMD 3515Q	5 AHE 1 j	Stage : Hémato., oncologie pédiatriques
MMD 3515R	5 AHE 1 j	Stage : Néphrologie pédiatrique
MMD 3515S	5 AHE 1 j	Stage : Neurologie pédiatrique
MMD 3515T	5 AHE 1 j	Stage : Réadaptation pédiatrique
MMD 3515U	5 AHE 1 j	Stage : Pneumologie pédiatrique
MMD 3515V	5 AHE 1 j	Stage : Génétique, maladies métaboliques
MMD 3515W	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie internationale
MMD 3515X	5 AHE 1 j	Stage : Pédiatrie sociale
MMD 3516	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie
MMD 3516A	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie pédiatrique
MMD 3516B	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie de l'adulte
MMD 3516C	5 AHE 1 j	Stage : Psychogériatrie
MMD 3516D	5 AHE 1 j	Stage : Psychosomatique
MMD 3516E	5 AHE 1 j	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3516F	5 AHE 1 j	Stage : soins ambulatoires pédo.
MMD 3517	5 AHE 1 j	Stage : Médecine familiale
MMD 3517A	5 AHE 1 j	Stage : Omnipraticque en régions
MMD 3517B	5 AHE 1 j	Stage : Soins d'urgence
MMD 3517C	5 AHE 1 j	Stage : Urgences cardiologiques
MMD 3517D	5 AHE 1 j	Stage Médecine du sport
MMD 3517E	5 AHE 1 j	Stage : Soins palliatifs
MMD 3517F	5 AHE 1 j	Stage : Diversité en médecine familiale
MMD 3518	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique-gynécologie
MMD 3518A	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3518B	5 AHE 1 j	Stage : Obstétrique générale

MMD 3518C	5 AHE 1 j	Stage : oncologie gynéco.
MMD 3519	5 AHE 1 j	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3520	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie
MMD 3520A	5 AHE 1 j	Stage Radiologie générale
MMD 3520B	5 AHE 1 j	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3520C	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3520D	5 AHE 1 j	Stage Neuroradiol. interventionnelle
MMD 3520E	5 AHE 1 j	Stage : Radiologie interventionnelle
MMD 3520F	5 AHE 1 j	Stage : neuroradio. diagnost.
MMD 3520G	5 AHE 1 j	Stage : radiologie digestive
MMD 3521	5 AHE 1 j	Stage : Ophtalmologie
MMD 3522	5 AHE 1 j	Stage : Nutrition
MMD 3523	5 AHE 1 j	Stage : Pathologie
MMD 3523A	5 AHE 1 j	Stage : anatomie avancée
MMD 3524	5 AHE 1 j	Stage : Biochimie médicale
MMD 3525	5 AHE 1 j	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3526	5 AHE 1 j	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3611	2.5 AHE 1 j	Stage : spécialités médicales
MMD 3612	2.5 AHE 1 j	Stage : spéc. chirurgicales
MMD 3615	2.5 AHE 1 j	Stage:spécialités pédiatriques
MMD 3627	2.5 AHE 1 j	Stage : spécialités autres

Programme 1-320-1-0

Version 17

B. Sc. spécialisé en nutrition**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 30 crédits en 1^{re} année, de 34 crédits en 2^e année et de 37 crédits (38 au cheminement honor en 3^e année suivis de 17 crédits de stage. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2^e année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3^e année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 C, D et E et à deux cours à option choisis dans les blocs 70 H, I et J. En fin de 3^e année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F et G.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du Baccalauréat et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3.5.

En 3^e année, l'étudiant du cheminement honor s'inscrit aux cours des blocs 70 C, E, V, W et X. En fin de 3^e année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de sept trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au cours de chacune des périodes suivantes :

- en 1^{re} année à l'occasion des stages du bloc 70 A
- en 2^e année à l'occasion des stages du bloc 70 B
- en 3^e année à l'occasion des stages des blocs 70 C et E
- à la fin de la 3^e année à l'occasion des stages des blocs 70 F, G et V.

Art. 11.2 Moyen déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Cependant, c'est la moyenne cumulative qui est utilisée pour l'accès au cheminement honor.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «cheminement honor» si l'étudiant a réussi tous les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3.

Objectifs

Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de 40 semaines.

Structure du programme

Ce programme comprend 118 crédits dont 70 crédits de cours obligatoires, 37 crédits de stages obligatoires, 8 crédits de cours à option et 3 crédits de stage à option. Les stages dirigés totalisent 40 semaines. Le programme avec cheminement honor totalise 119 crédits dont 70 crédits de cours obligatoires, 37 crédits de stages obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de stage à option. Les crédits des blocs V, W et X sont réservés exclusivement au cheminement honor.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>30 cr.</i>
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1		
MCB 2956	3 A 1	Microbiologie générale		
NUT 1016	1 A 1 j	Salubrité et qualité des aliments		
NUT 1019	2 A 1 j	Science et technologie des aliments 1		
NUT 1020	1 A 1 j	Science /technologie des aliments: TP 1		
NUT 1021	3 H 1 j	Science et technologie des aliments 2		
NUT 1022	2 H 1 j	Science /technologie des aliments: TP 2		
NUT 1033	2 AH 1 j	Nutrition et alimentation		
NUT 1034	1 A 1 j	Nutrition et alimentation : T.P.		
NUT 1072	4 HE 1 j	Stage en nutrition 1		
NUT 1971	3 A 1 j	Principes de biochimie nutritionnelle		
NUT 1972	3 H 1 j	Principes de biochimie clinique		
PSL 1996	2 A 1 j	Anatomie et physiologie générales 1		
PSL 1997	2 H 1 j	Anatomie et physiologie générales 2		
<i>Bloc 70 B</i>				
<i>Bloc 70 B</i>		<i>obligatoire</i>		<i>34 cr.</i>
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2		
NUT 2028	3 A 1 j	Ressources humaines en nutrition		
NUT 2032	3 A 1 j	Nutrition fondamentale		
NUT 2033	3 A 1 j	Nutrition clinique et endocrinologie		
+ NUT 2038	3 A 1 j	Etat nutritionnel: cas particuliers		
NUT 2039	3 H 1 j	Nutrition et cycles de vie		
NUT 2045	1 H 1 j	Soutien nutritionnel		
NUT 2046	1 H 1 j	Nutrition clinique et dysphagie		
NUT 2047	2 H 1 j	Nutrition: cardiologie/gastroentérologie		
NUT 2065	1 H 1 j	Consultation diététique 1		
NUT 2073	4 AHE 1 j	Stage gestion: alimentation/nutrition 2		
NUT 2074	4 AHE 1 j	Stage clinique et soutien nutritionnel 2		
<i>Bloc 70 C</i>				
<i>Bloc 70 C</i>		<i>obligatoire</i>		<i>23 cr.</i>
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3		
NUT 3022	3 A 1	Gestion financière/syst. d'inf. des S.A.		
NUT 3026	1 A 1 j	Principes de gestion et nutrition		
NUT 3027	3 H 1 j	Le mangeur et son environnement		
NUT 3035	1 A 1 j	Mini-mémoires et séminaires		
NUT 3047	3 A 1 j	Nutrition clinique/maladies chroniques 1		
NUT 3048	3 H 1 j	Nutrition clinique/Maladies chroniques 2		
NUT 3066	2 A 1 j	Éducation et consultation en nutrition		
NUT 3067	1 A 1 j	Consultation diététique 2		
NUT 3076	5 AHE 1 j	Stage gestion: alimentation/nutrition 3		
<i>Bloc 70 D</i>				
<i>Bloc 70 D</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 2 cr.</i>

Cheminement régulier : 2 cr.; cheminement honor : 0 cr.

NUT 3034 2 A 1 j Initiation à la recherche en nutrition

<i>Bloc 70 E</i>		<i>obligatoire</i>		<i>6 cr.</i>
NUT 3077	3 AHE 1 j	Stage clinique/soutien nutritionnel 3A		
NUT 3078	3 AHE 1 j	Stage clinique/soutien nutritionnel 3B		

<i>Bloc 70 F</i>		<i>obligatoire</i>		<i>14 cr.</i>
NUT 4072	4 AHE 1 j	Stage gestion: alimentation/nutrition 4		
NUT 4074	3 AHE 1 j	Stage clinique/soutien nutritionnel 4A		
NUT 4075	3 AH 1 j	Stage clinique/soutien nutritionnel 4B		
NUT 4076	4 AHE 1 j	Stage en nutrition publique		

<i>Bloc 70 G</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	--	---------------	--	-------------------------------------

Cheminement régulier : 3 cr.; cheminement honor : 0 cr.

NUT 4077	3 A 1 j	Stage option en nutrition clinique	
NUT 4078	3 AH 1 j	Stage option en nutrition publique	
NUT 4079	3 A 1 j	Stage option en gestion	

<i>Bloc 70 H</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
ANT 1511	3 AH 1 j	Évolution et comportement humain		
ASA 1050G	3 AHE 1 js	Le rôle du gestionnaire : défis, enjeux		
ASA 2400	3 AHE 1	Économie de la santé		
PPL 3040	3 AHE 1 js	Communication interculturelle		
SOL 1952	3 A 1 j	Introduction aux concepts sociologiques		
SOL 1970	3 E 1 js	Sociologie du Québec		

<i>Bloc 70 I</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
PSY 1045	3 AHE 1 j	Motivation et émotion		
PSY 1075	3 AHE 1 js	Psychologie sociale		
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage		
PSY 1963	3 H 1 j	Psychologie du comportement		
PSY 1966	3 AHE 1 js	Psychologie de l'adolescence		

<i>Bloc 70 J</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
AEG 2110	3 AHE 1 js	Entraînement au travail en équipe		
AEG 3140	3 AHE 1 js	Prise de décision en groupe, leadership		
HEC 2010	3 AHE 1	Entrepreneuriat (241208)		
JES 1000	3 AHE 1 js	L'intervenant et la relation d'aide		
MSN 2951	3 A 1 j	Environnement et santé		
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé		
NUT 2029	3 AH 1 j	Évaluation sensorielle des aliments		
NUT 3013	3 AH 1 j	Projets: recherche en chimie alimentaire		
NUT 3028	3 AH 1 j	Tendances nouvelles alim. des collectiv.		
NUT 3030	3 AH 1 j	Nutrition et métabolisme		
NUT 3039	3 AH 1 j	Pratique intégrée: nutrition clinique		
NUT 3046	3 AH 1 j	Pratique intégrée: nutrition publique		
SME 2055V	3 AHE 1 js	Troubles des conduites alimentaires		

<i>Bloc 70 V</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 5 cr.</i>
------------------	--	---------------	--	-------------------------------------

Cheminement honor

NUT 6001	3 AHE 1	Stage de recherche en nutrition clinique	
NUT 6002	3 AHE 1	Stage de recherche en nutrition publique	
NUT 6675	2 AHE 1	Méthodologie de recherche en nutrition	

<i>Bloc 70 W</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
------------------	--	---------------	--	-------------------------------------

Cheminement honor

NUT 6612	1 AHE 1	Méthodologie en nutrition fondamentale	
NUT 6613	1 AHE 1	Méthodologie en nutrition humaine	
NUT 6643	3 AHE 1	Pratique avancée : nutrition clinique	
NUT 6644	3 AHE 1	Pratique avancée : nutrition publique	
NUT 6654	1 AH 1	Recherches qualitatives en nutrition	

<i>Bloc 70 X</i>		<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 3 cr.</i>
------------------	--	---------------	--	-------------------------------------

Cheminement honor

NUT 6027	3 AHE 1	Obésité et maladie cardio-métaboliques	
NUT 6093	3 AHE 1	Nutrition et maladies cardiovasculaires	
NUT 6606	3 AH 1	Comportement du consommateur	
NUT 6607	3 AH 1	Épidémiologie de la nutrition	
NUT 6610	3 AH 1	Sciences et technologies des aliments	
NUT 6626	3 AH 1 s	Problèmes contemporains de nutrition	
NUT 6629	3 AHE 1	Mesure de la consommation alimentaire	
NUT 6638	3 AHE 1	Évaluation de l'état nutritionnel	
NUT 6642	3 AHE 1	Nutrition et cancer	
NUT 6659	3 AHE 1	Intervention nutritionnelle en dysphagie	
NUT 6666	3 AH 1 j	Éducation et comportement	
NUT 6670	3 AHE 1 j	Nutrition internationale	
NUT 6671	3 AHE 1 j	Séminaires de nutrition publique	
NUT 6672	1 AHE 1 j	Gestion de la malnutrition grave	

Programme 1-751-1-0

Version 08

B. Sc. spécialisé en audiologie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1^{re} année, de 36 à 39 crédits en 2^e année et de 31 à 34 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73 A, en 2^e année, aux cours du bloc 73 B et en 3^e année, aux cours des blocs 73 C et D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours portant sur l'intervention audiolinguistique conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 106 crédits dont 103 obligatoires et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit comme suit: 1^{re} année – 36 crédits obligatoires, Bloc 73A; 2^e année – 36 crédits obligatoire, Bloc 73B; 3^e année – 31 crédits obligatoires, Bloc 73C et 73D. L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A	obligatoire		36 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ ORA 1123	3 H 1	Psychoacoustique	
+ ORA 1125	3 AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans	
ORA 1526A	1 AH 1	Initiation à l'exercice professionnel	
ORA 1528	2 AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition	
ORA 1530	4 AH 1	Anatomie et physiologie de la parole	
ORA 1531	3 AH 1 j	Phonétique clinique	
ORA 1534	3 AHE 1 js	Langage 1	
ORA 1535	2 AHE 1 js	Langage 2	
PHY 1955	3 A 1 j	Acoustique	
PSL 1982	2 A 1	Les bases du système nerveux	
PSY 1085	3 AH 1 j	L'apprentissage	
PSY 1961	3 A 1 js	Psychologie du développement humain 1	
PSY 2961	3 H 1 j	Psychologie du développement humain 2	

Bloc 73 B	obligatoire		36 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
ORA 1527	2 AH 1	Neurologie de la communication humaine	
+ ORA 22411	0,5 A 1	Ens. clinique en audiologie 1	
+ ORA 22412	0,5 H 1	Ens. clinique en audiologie 2	
+ ORA 2513	3 AH 1	Initiation à la pratique orthophonique	

+ ORA 2527	3 AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1
+ ORA 2550	3 AH 1	Bilan audiolinguistique – Enfant
ORA 2559	3 AH 1	Bilan audiolinguistique – Adulte
ORA 2574	3 AH 1 j	Perception de la parole
ORA 2617	3 AHE 1	Métriologie acoustique
ORA 2636	3 AHE 1 js	Troubles du système auditif
ORA 2716	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 1
ORA 2717	3 AHE 1 j	Méthodes et recherche 2
ORA 3373	2 AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation
+ ORA 3563	3 AH 1	Déficiences auditives périphériques 1

Bloc 73 C	obligatoire		9 cr.
+ ORA 3345	1 AH 1	Deuxième stage en audiologie	
ORA 3372	2 AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif	
+ ORA 35401	0,5 A 1	Atelier d'activités clin. 1	
+ ORA 35401	0,5 A 1	Atelier d'activités clin. 2	
+ ORA 3542	1 AH 1	Premier stage en audiologie	
ORA 3547	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 1	
ORA 3548	1 AH 1 j	Activités d'intégration en audiologie 2	
+ ORA 3573A	2 AH 1	Intervention et enfant déficient auditif	

Bloc 73 D	obligatoire		22 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
ORA 3366	3 AH 1 j	Intervention audiolinguistique 1	
+ ORA 3562	3 AH 1	Physiologie auditivo-vestibulaire	
ORA 3564	3 AHE 1 j	Déficiences auditives périphériques 2	
+ ORA 3565	3 AH 1	Déficiences auditives centrales	
+ ORA 3567	3 AH 1	Intervention audiolinguistique 2	
+ ORA 3568	1 AH 1	Intervention audiolinguistique 3	
ORA 3577	2 AH 1	Psychoacoustique avancée	

Programme 1-752-1-0

Version 09

B. Sc. spécialisé en orthophonie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1^{re} année, de 32 à 35 crédits en 2^e année et de 36 à 39 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73 A, en 2^e année, aux cours du bloc 73 B et en 3^e année, aux cours des blocs 73 C et D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Ce programme totalise 107 crédits dont 104 obligatoires et 3 au choix. L'étudiant s'inscrit comme suit: 1^{re} année – 36 crédits obligatoires, Bloc 73 A; 2^e année – 32 crédits obligatoires, Bloc 73 B; 3^e année – 36 crédits obligatoires, Bloc 73 C et 73 D. L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 73

Bloc 73 A		obligatoire		36 cr.
CSS	1900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+	ORA 1123	3	H 1	Psychoacoustique
+	ORA 1125	3	AH 1	Acquisition du langage de 0 à 5 ans
	ORA 15260	1	AH 1	Initiation à l'exercice professionnel
	ORA 1528	2	AH 1	Anatomie et physiologie de l'audition
	ORA 1530	4	AH 1	Anatomie et physiologie de la parole
	ORA 1531	3	AH 1 j	Phonétique clinique
	ORA 1534	3	AHE 1 js	Langage 1
	ORA 1535	2	AHE 1 js	Langage 2
	PHY 1955	3	A 1 j	Acoustique
	PSL 1982	2	A 1	Les bases du système nerveux
	PSY 1085	3	A 1 j	L'apprentissage
	PSY 1961	3	A 1 js	Psychologie du développement humain 1
	PSY 2961	3	H 1 j	Psychologie du développement humain 2
Bloc 73 B		obligatoire		34 cr.
CSS	2900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
	ORA 1527	2	AH 1	Neurologie de la communication humaine
+	ORA 22400	1	AH 1	Enseignement clinique en orthophonie
+	ORA 2514	3	AH 1	Initiation à la pratique audiolinguistique
+	ORA 2527	3	AH 1	Troubles du langage chez l'enfant 1
	ORA 2539	3	AH 1	Vieillesse et troubles du langage
	ORA 2561	2	AHE 1 j	Pragmatique et troubles de communication
	ORA 2574	3	AH 1 j	Perception de la parole
	ORA 2626	3	AHE 1	Troubles de la parole
+	ORA 2628	3	AHE 1	Intervention en orthophonie
	ORA 2716	3	AHE 1 j	Méthodes et recherche 1
	ORA 2717	3	AHE 1 j	Méthodes et recherche 2
	ORA 3373	2	AH 1 j	Systèmes de santé et d'éducation
	ORA 3555	2	AH 1	Troubles neurologiques de la parole
Bloc 73 C		obligatoire		16 cr.
CSS	3900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
+	ORA 3343	1	AH 1	Deuxième stage en orthophonie
	ORA 3372	2	AH 1 j	Réadaptation et adulte déficient auditif
+	ORA 35400	1	AH 1	Atelier d'activités cliniques
+	ORA 3541	1	AH 1	Premier stage en orthophonie
+	ORA 3549	1	A 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 1
+	ORA 3550	1	H 1 j	Activités d'intégration en orthophonie 2
+	ORA 35730	2	AH 1	Intervention et enfant déficient auditif
+	ORA 3578	3	AH 1	Orthophonie – enfant 1
+	ORA 3579	3	AH 1	Orthophonie – enfant 2
Bloc 73 D		obligatoire		18 cr.
+	ORA 3358	3	AH 1 j	Troubles du langage oral et écrit
+	ORA 3359	3	AH 1 j	Troubles acquis du langage
+	ORA 3557	3	AH 1	Problèmes de la fluidité
+	ORA 3560	3	AH 1	Problèmes de résonance
+	ORA 3566	3	AH 1	Problèmes de la voix
	ORA 3657	3	AHE 1 j	Dysphagies

la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 30 crédits en 1^{re} année, de 31 crédits en 2^e année et de 29 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2^e année, aux cours du bloc 70 B et en 3^e année, aux cours du bloc 70 C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.)

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

Structure du programme

Ce programme comprend 90 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A		obligatoire		30 cr.
CHI	1045	4	A 1 j	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS	1900	1	AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
ERT	1400	2	A 1 j	Notions de base en ergothérapie
ERT	1401	2	H 1 j	Approches théoriques en ergothérapie
ERT	1402	4	H 1 j	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT	1430	1	A 1 j	Compétence de base en ergothérapie
ERT	14501	0,5	A 1 j	Act. d'auto-apprentissage 1.1
ERT	14502	0,5	H 1 j	Act. d'auto-apprentissage 1.2
ERT	1460	1	AHE 1 j	Initiation à la formation clinique
ERT	1461	1	AHE 1 j	Accompagnement en milieu communautaire
PSL	1984	4	H 1 j	Fonctions du système nerveux

Programme 1-740-1-1

Version 01

B. Sc. en sciences de la santé (ergothérapie)

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de

PSL 1996	2 A 1 j	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2 H 1 j	Anatomie et physiologie générales 2
PST 1964	2 A 1 j	Développement du système psychique
PSY 1984	3 H 1 j	Cognition, émotion et ergothérapie

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>31 cr.</i>
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
ERT 2410	1 A 1 j	Introduction à l'APP	
ERT 2412	2 A 1 j	Ergothérapie auprès de l'enfant	
ERT 2413	2 H 1 j	Ergothérapie auprès de la personne âgée	
ERT 2414	2 A 1 j	Ergo auprès de l'adulte 1	
ERT 2415	2 H 1 j	Ergo auprès de l'adulte 2	
ERT 2420	2 A 1 j	Thématiques en ergothérapie 1	
ERT 2421	2 A 1 j	Thématiques en ergothérapie 2	
ERT 2422	2 H 1 j	Thématiques en ergothérapie 3	
ERT 2423	2 H 1 j	Thématiques en ergothérapie 4	
ERT 2430	1 A 1 j	Ergo – Développement professionnel 1	
ERT 2431	1 A 1 j	Ergo – Développement professionnel 2	
ERT 2432	1 A 1 j	Ergo – Développement professionnel 3	
ERT 2433	1 H 1 j	Ergo – Développement professionnel 4	
ERT 2434	1 H 1 j	Ergo – Développement professionnel 5	
ERT 24501	0.5 A 1 j	Act. d'auto-apprentissage 2.1	
ERT 24502	0.5 H 1 j	Act. d'auto-apprentissage 2.2	
ERT 2461	7 AH 1 j	Formation clinique 2	

<i>Bloc 70 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>29 cr.</i>
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
ERT 3401	3 H 1 j	Ergo, enjeux professionnels et société	
ERT 3402	3 H 1 j	Gestion et promotion en ergothérapie	
ERT 3403	1 AH 1 j	Ergothérapie et intervention de groupe	
ERT 3404	1 AH 1 j	Introduction au projet d'intégration	
ERT 3410	2 AH 1 j	Problématiques intégratives	
ERT 3411	3 H 1 j	Problématiques intégratives 2	
ERT 3420	2 A 1 j	Thématiques en ergothérapie 5	
ERT 3430	1 A 1 j	Ergo – Développement professionnel 6	
ERT 34501	1 A 1 j A	ct. d'auto-apprentissage 3.1	
ERT 34502	1 H 1 j	Act. d'auto-apprentissage 3.2	
ERT 3460	7 AHE 1 j	Formation clinique 3	
SOL 1956	3 H 1 j	Ergothérapie et sociologie	

Programme 1-745-1-1 Version 01

B. Sc. en sciences de la santé (physiothérapie) J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1^{er} cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Le Règlement des études de 1^{er} cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1^{re} année, de 32 crédits en 2^e année et de 27 crédits en 3^e année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, en 2^e année, aux cours du bloc 70B et en 3^e année, aux cours des blocs 70C.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évalués à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc. S.).

Objectifs

Le baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

Structure du programme

Ce programme totalise 90 crédits obligatoires, 0 crédit à option et 0 crédit au choix. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>31 cr.</i>
CHI 1045	4 A 1 j	Anatomie de l'appareil locomoteur	
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ PHT 1108	3 A 1 j	Application des exercices thérapeutiques	
PHT 1301	1 A 1 j	Introduction à la physiothérapie	
PHT 1303	3 A 1 j	Biomécanique et rééducation	
+ PHT 1307	3 A 1 j	Théorie des exercices thérapeutiques	
+ PHT 1309	4 H 1 j	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle	
+ PHT 1310	4 H 1 j	Physiothérapie musculaire. 1, extrémités	
PSL 1984	4 H 1 j	Fonctions du système nerveux	
PSL 1996	2 A 1 j	Anatomie et physiologie générales 1	
PSL 1997	2 H 1 j	Anatomie et physiologie générales 2	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>32 cr.</i>
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
PBC 2060	3 H 1 j	Pathologie générale	
PHT 1302	1 A 1 j	Éthique et déontologie en physiothérapie	
+ PHT 2311	4 A 1 j	Physiothérapie musculaire. 2, quad. inf.	
+ PHT 2312	3 H 1 j	Physiothérapie musculaire. 3, quad. sup.	

+ PHT 2314	4 A 1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 1	
+ PHT 2316	4 H 1 j	Physiothérapie des affec.neurologiques 2	
PHT 2319	2 A 1 j	Modalités électrothérapeutiques 1	
PHT 2320	2 H 1 j	Modalités électrothérapeutiques 2	
+ PHT 2351	3 AHE 1 j	Stage clinique 1	
PHT 2418	2 H 1 j	Pratiques factuelles en physiothérapie	
PHT 2453	3 AHE 1 j	Stage clinique 2	
Bloc 70 C obligatoire 27 cr.			
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
PHL 2900	2 AH 1 j	Éléments de pharmacologie	
+ PHT 3313	2 A 1 j	Physiothérapie musculosquelettique 4	
PHT 3318	3 A 1 j	Physiothérapie et géroto-gériatrie	
+ PHT 3320	4 A 1 j	Physiothérapie des affec. cardiovascul.	
+ PHT 3321	3 H 1 j	Physiothérapie affections respiratoires	
PHT 3322	2 H 1 j	Éducation,consultation en physiothérapie	
+ PHT 3331	2 H 1 j	Physiothérapie de la douleur	
PHT 3358	3 AHE 1 j	Stage clinique 3	
PST 1970	2 A 1 j	Psychopathologie	
PSY 3952	3 A 1 j	Psychologie en réadaptation	

Pour être admis au programme de maîtrise professionnelle, l'étudiant doit avoir obtenu, dans son programme de baccalauréat, une moyenne cumulative de 3 (ou une moyenne équivalente) selon l'article 45 de la section XI du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FÉSP).

Programme 1-484-1-0

Version 07

B. Sc. spécialisé en sciences biomédicales**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} et en 2^e années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01 A et exceptionnellement à des cours du bloc 01 B et à un ou deux cours au choix.

En 3^e année, après autorisation des responsables d'orientation, il complète son programme dans chacun des segments de cours particuliers aux orientations offertes:

L'orientation Sciences biomédicales (segment 01 et 90)

L'étudiant de l'orientation s'inscrit à 9 à 15 crédits de stage du bloc 90 A, à 9 à 15 crédits du bloc 01 B, avec un maximum de 7 crédits de cours d'un même sigle et à 6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc 90 A, à 6 crédits du bloc 90 W, à 6 crédits du bloc 01 B et à 3 crédits au choix.

L'orientation Perfusion extracorporelle (segment 91)

L'orientation est contingentée. L'étudiant de l'orientation s'inscrit aux 27 crédits obligatoires du bloc 91 A et à 3 crédits de cours au choix.

Les orientations Pharmacologie (segment 92), Sciences neurologiques (segment 93), Physiologie intégrée (segment 94), Pathologie et biologie cellulaire (segment 95) et Sciences de la vision (segment 96)

L'étudiant s'inscrit à 15 crédits de stage du bloc A, à 6 à 12 crédits du bloc B, et à 3 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc A, à 6 crédits du bloc B, à 6 crédits du bloc W, et à 3 crédits au choix.

Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.

L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

Cheminement honor

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 785, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

Objectifs

Le B.Sc. en sciences biomédicales permet à l'étudiant : 1) d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain; 2) de se familiariser avec divers milieux de travail; 3) d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse; 4) de développer des aptitudes à la communication.

Structure du programme

Le programme offre sept orientations: l'orientation Sciences biomédicales comprend les segments 01 et 90, avec 60 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 6 crédits au choix. L'orientation Perfusion extracorporelle comprend les segments 01 et 91, avec 87 crédits obligatoires et 3 au choix. Les autres orientations, Pharmacologie (segments 01 et 92), Sciences neurologiques (segments 01 et 93), Physiologie intégrée (segments 01 et 94), Pathologie et biologie cellulaire (segments 01 et 95) et Sciences de la vision (segments 01 et 96) comprennent 60 crédits obligatoires, 27 à option dans l'orientation et 3 au choix. Le cheminement honor en sciences biomédicales comprend le stage honor du bloc 90A, 6 crédits du bloc OIB, 6 crédits du bloc 90W. Le cheminement honor des autres orientations, sauf l'orientation Perfusion extracorporelle, comprend le stage honor du bloc A, 6 crédits du bloc B, 6 crédits du bloc W. Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Bloc 01 A		obligatoire		60 cr.
BCM 1521	2 AH 1 j	Travaux pratiques de biochimie 1		
BCM 1531A	3 A 1 j	Introduction à la biochimie		
+ BIO 1101	3 AH 1 j	Biologie moléculaire		
BIO 1157	3 A 1 j	Biologie cellulaire		
BIO 1204	3 H 1 j	Génétique		
+ BIO 2110	2 H 1 j	T.P. de biologie moléculaire		
MCB 1979	3 H 1 j	Microbiologie générale		
+ MCB 2986	4 A 1 j	Immunologie générale		
MSN 2100	3 H 1 j	Toxicologie et environnement		
+ PBC 2000	3 A 1 j	Biopathologie générale		
PHI 1968	3 A 1	Notions fondamentales d'éthique		
PHL 1400	3 A 1 j	Méth. stat. en sc. bioméd.		
PHL 2100	3 H 1 j	Principes de pharmacologie		
PHL 6025	1 H 1 j	Principes de l'expérimentation animale		
SBM 1001	5 H 1 j	Morphologie fonctionnelle		
SBM 1002	1 AH 1 j	Intro. à la communication scientifique		
SBM 2001	4 AH 1 j	Système nerveux		
SBM 2002	4 AH 1 j	Circulation, respiration et rein		
SBM 2003	2 AH 1 j	Digestion et nutrition		
SBM 2004	3 AH 1 j	Endocrinologie et reproduction		
SBM 2006	2 AH 1 j	Analyse de la communication scientifique		

Bloc 01 B option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Complément de formation en sciences biomédicales

+ BCM 2501	3 H 1 j	Macromolécules biologiques
+ BCM 2502	3 A 1 j	Acides nucléiques et génétique 2
+ BCM 2531	2 A 1 j	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3 H 1 j	Biochimie clinique
+ BCM 3512	3 A 1 j	Biochimie de la cellule
+ BCM 3514	3 H 1 j	Régulation de l'expression génique
+ BIO 3661	2 A 1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
+ BIO 3674	3 H 1 j	T.P. Respiration, circulation, excrétion
GIN 1010	3 A 1 s	Intro technol. bioméd. (TB110)
+ MCB 2979	4 AH 1 j	Bactériologie générale 1
+ MCB 2992	4 H 1 j	Bactériologie générale 2
+ MCB 2994	4 H 1 j	Virologie et pathogenèse virale
+ MCB 3964	3 A 1 j	Immunologie approfondie
MSO 3001	2 H 1 j	Introduction à l'épidémiologie
NUT 3030	3 AH 1 j	Nutrition et métabolisme
OPH 2992	3 H 1	Anatomie oculaire
OPM 1009	3 H 1	Optique géométrique
OPM 2503	2 A 1 j	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4 H 1 j	Pharmacologie oculaire 2.2
PBC 3010	3 H 1 j	Biologie cellulaire 2
PBC 3040	3 A 1 j	Développement du système nerveux
PBC 3050	3 A 1 j	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3 A 1 j	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3 AH 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3 AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3 H 1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3 A 1 j	Pharmacogénétique
+ PSL 3061	3 A 1 j	Physiologie intégrée
PSL 3062	3 A 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3 A 1 j	Neuroscience cognitive
+ PSY 3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
SBM 3003	3 AH 1 j	Hématologie
+ SBM 3200	3 AHE 1 j	Chronobiologie et sommeil
SCV 1101	3 A 1 j	Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
SCV 1103	3 H 1 j	Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
SCV 1105	3 H 1 j	Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
SCV 2102	3 A 1 j	Sc. de la vision 5 Psychophysique
SCV 2103	3 A 1 j	Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Segment 90 Propre à l'orientation sciences biomédicales

Bloc 90 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+ SBM 3000	9 AHE 1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
+ SBM 3008	15 AHE 1 j	Stage de recherche en sc. biomédicales
+ SBM 4008	15 AHE 1 j	Stage honor en sciences biomédicales

Bloc 90 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

BCM 6026	3 AH 1	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6210	3 AHE 1	Génomique humaine fonctionnelle
BIO 6026	3 A 1	Séminaires en neurobiologie
+ MCB 6031	3 AH 1	Immunologie fondamentale
+ MCB 6210	3 H 1	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6011	3 H 1	Intro. à l'épidémiologie
MSO 6061	3 AH 1	Introduction à la biostatistique
NRL 6051	3 A 1	Neurosciences des systèmes
NRL 6060	3 A 1	Neurobiologie cellulaire
NRL 6070	3 H 1	Neurophysiologie fonctionnelle
PBC 6000	3 A 1	Biologie cellulaire avancée
PBC 6061	3 H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
PBC 6300	3 A 1	Cytogénétique médicale
PHL 6011	3 A 1 j	Pharmacodynamie
PHL 6031	3 A 1	Neuropharmacologie
PHL 6032	3 AH 1	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3 H 1	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3 A 1	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3 AH 1 s	Méthodes statistiques-pharmacologie II
PHL 6081	3 H 1	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3 H 1 j	Immunopharmacologie

PHL 6095	3 AHE 1	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3 AE 1	Méthodes en physiologie
PSL 6021	3 H 1 j	Modèles du transport membranaire
+ PSL 6022	3 AHE 1	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3 H 1	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3 H 1	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3 AH 1	Physiologie cardiovasculaire
PST 6100	3 A 1	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6200	3 H 1	Le sommeil, la chronobio. et les rêves
PST 6400	3 AH 1	Séminaire de neuropsychopharmacologie
SCV 6007	3 AHE 1	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3 AH 1	Psychophysique de la vision
SMC 6020	3 H 1	Physiologie de la reproduction

Segment 91 Propre à l'orientation perfusion extracorporelle

Bloc 91 A obligatoire 27 cr.

+ CHI 1900	3 AHE 1 js	Introduction aux techniques en C.E.C.
+ CHI 1901	6 AHE 1 js	Stage d'introduction en C.E.C.
+ CHI 1902	9 AHE 1 js	Appropriation des techniques en C.E.C.
CHI 3000	3 A 1 j	Introduction aux principes de perfusion
PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3500	3 H 1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire

Segment 92 Propre à l'orientation pharmacologie

Bloc 92 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

+ SBM 3009	15 AHE 1 j	Stage de recherche en pharmacologie
+ SBM 4009	15 AHE 1 j	Stage honor en pharmacologie

Bloc 92 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en pharmacologie

PHL 3100	3 A 1 j	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3 AH 1 j	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3 AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3 H 1 j	Intro. pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3 A 1 j	Pharmacogénétique

Bloc 92 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

PHL 6011	3 A 1 j	Pharmacodynamie
PHL 6031	3 A 1	Neuropharmacologie
PHL 6032	3 AH 1	Psychopharmacologie des drogues d'abus
PHL 6035	3 H 1	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3 A 1	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6081	3 H 1	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3 H 1 j	Immunopharmacologie
PHL 6095	3 AHE 1	Genèse et réglementation des médicaments

Segment 93 Propre à l'orientation sciences neurologiques

Bloc 93 A option minimum 15 cr., maximum 15 cr.

Stages en milieu de travail

+ SBM 3010	15 AHE 1 j	Stage de recherche sc. neurologiques
+ SBM 4010	15 AHE 1 j	Stage honor en sciences neurologiques

Bloc 93 B option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Compléments de formation en sciences neurologiques

+ BIO 3661	2 A 1 j	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
PBC 3040	3 A 1 j	Développement du système nerveux
PSL 3062	3 A 1 j	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3 A 1 j	Neuroscience cognitive
+ PSY 3032	3 AH 1 j	Neuropsychologie humaine
+ PSY 3033	3 A 1 j	Neuropsychologie sensorielle
+ SBM 3200	3 AHE 1 j	Chronobiologie et sommeil

Bloc 93 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cheminement honor

NRL 6051	3 A 1	Neurosciences des systèmes
NRL 6060	3 A 1	Neurobiologie cellulaire
NRL 6070	3 H 1	Neurophysiologie fonctionnelle
PBC 6061	3 H 1	Aspect moléculaire des neuropathologies
PHL 6031	3 A 1	Neuropharmacologie
+ PSL 6022	3 AHE 1	Stages de physiologie moléculaire

Segment 94 Propre à l'orientation physiologie intégrée

Bloc 94 A *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Stages en milieu de travail

- + SBM 3011 15 AHE 1 j Stage de recherche physiologie intégrée
- + SBM 4011 15 AHE 1 j Stage honor en physiologie intégrée

Bloc 94 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de formation en physiologie intégrée

- + BIO 3674 3 H 1 j T.P. Respiration, circulation, excrétion
- NUT 3030 3 AH 1 j Nutrition et métabolisme
- PBC 3010 3 H 1 j Biologie cellulaire 2
- PBC 3050 3 A 1 j Embryologie et biologie du développement
- PHL 3300 3 AH 1 j Travaux pratiques en pharmacologie
- + PSL 3061 3 A 1 j Physiologie intégrée
- SBM 3003 3 AH 1 j Hématologie
- + SBM 3200 3 AHE 1 j Chronobiologie et sommeil

Bloc 94 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor

- PHL 6031 3 A 1 Neuropharmacologie
- PSL 6020 3 AE 1 Méthodes en physiologie
- PSL 6021 3 H 1 j Modèles du transport membranaire
- + PSL 6022 3 AHE 1 Stages de physiologie moléculaire
- PSL 6081 3 H 1 Données récentes en cardiovasculaire
- PSL 6090 3 H 1 Mécanismes régulateurs en physiologie
- PSL 6170 3 AH 1 Physiologie cardiovasculaire
- SMC 6020 3 H 1 Physiologie de la reproduction

Segment 95 Propre à l'orientation pathologie et biologie cellulaire

Bloc 95 A *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Stages en milieu de travail

- + SBM 3012 15 AHE 1 j Stage de recherche pathol. et bio. cell.
- + SBM 4012 15 AHE 1 j Stage honor en pathol. et bio. cell.

Bloc 95 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de formation en pathologie et biologie cellulaire

- + BCM 3512 3 A 1 j Biochimie de la cellule
- + BCM 3514 3 H 1 j Régulation de l'expression génique
- PBC 3010 3 H 1 j Biologie cellulaire 2
- PBC 3040 3 A 1 j Développement du système nerveux
- PBC 3050 3 A 1 j Embryologie et biologie du développement
- PBC 3060 3 A 1 j Bases moléculaires des maladies humaines
- PSL 3062 3 A 1 j Base neuronale des fonctions cérébrales
- SBM 3003 3 AH 1 j Hématologie

Bloc 95 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor

- BCM 6026 3 AH 1 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
- BCM 6210 3 AHE 1 Génomique humaine fonctionnelle
- PBC 6000 3 A 1 Biologie cellulaire avancée
- PBC 6061 3 H 1 Aspect moléculaire des neuropathologies
- PBC 6300 3 A 1 Cytogénétique médicale

Segment 96 Propre à l'orientation sciences de la vision

Bloc 96 A *option* *minimum 15 cr., maximum 15 cr.*

Stages en milieu de travail

- + SBM 3013 15 AHE 1 j Stage recherche sciences de la vision
- + SBM 4013 15 AHE 1 j Stage honor en sciences de la vision

Bloc 96 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Compléments de formation en sciences de la vision

- OPH 2992 3 H 1 Anatomie oculaire
- OPM 1009 3 H 1 Optique géométrique
- OPM 2503 2 A 1 j Pharmacologie oculaire 2.1
- OPM 2505 4 H 1 j Pharmacologie oculaire 2.2
- SCV 1101 3 A 1 j Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil
- SCV 1103 3 H 1 j Sc. de la vision 3 Vision binoculaire
- SCV 1105 3 H 1 j Sc. de la vision 4 Neurophysiologie
- SCV 2102 3 A 1 j Sc. de la vision 5 Psychophysique
- SCV 2103 3 A 1 j Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires

Bloc 96 W *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Cheminement honor

- PBC 6000 3 A 1 Biologie cellulaire avancée
- PBC 6061 3 H 1 Aspect moléculaire des neuropathologies
- PHL 6011 3 A 1 j Pharmacodynamie
- SCV 6007 3 AHE 1 Neurophysiologie de la vision
- SCV 6009 3 AH 1 L'optique de l'oeil
- SCV 6010 3 AH 1 Psychophysique de la vision

Programme 1-465-1-1

Version 00

B. Sc. spécialisé en biochimie et médecine moléculaire

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-468-1-0

Version 04

B. Sc. spécialisé en bio-informatique

(Pour plus de détails, voir la Faculté des arts et des sciences.)

Programme 1-631-5-2

Version 00

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département d'administration de la santé) et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7482.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

Offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Faculté de médecine dentaire

INTRODUCTION

La formation du dentiste est basée sur l'assimilation des connaissances fondamentales de la biologie humaine et des données qui servent d'assises à la prévention et au traitement des maladies dentaires et buccales. Cette formation se poursuit tout le long de la carrière du praticien, mais son stage initial se déroule à l'Université et au moins quatre années doivent lui être consacrées.

Au début du programme, l'accent porte sur l'enseignement des disciplines biologiques les plus intimement liées à l'exercice de la médecine dentaire. L'enseignement des aspects cliniques de la médecine dentaire s'intensifie dans la seconde moitié du parcours. Le programme doit être conforme aux exigences immédiates de la pratique et tenir compte des raffinements techniques les plus récents et les mieux éprouvés. Il doit surtout se renouveler sous l'influence des recherches courantes et des besoins nouveaux qui s'expriment dans la société.

Aux études supérieures, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal offre des programmes de maîtrise en sciences buccodentaires et de maîtrise en médecine dentaire avec options en réhabilitation prosthodontique, en dentisterie pédiatrique et en orthodontie. Elle offre également des programmes de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire et de résidence approfondie en stomatologie.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

	Bureau	Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111 poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-246	343-5643
Département de santé buccale	D-236	343-6002
Département de stomatologie	D-234	343-5844

DIRECTION

Doyen : Gilles Lavigne

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et aux affaires étudiantes : Annie St-Georges
Vice-doyen aux études supérieures, à la recherche et aux affaires hospitalières : Pierre Blanchet

Vice-doyen au développement et à la formation continue et Secrétaire de faculté : André Prévost

Vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes : Anne Charbonneau

Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : René Voyer

Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand

Adjointe au vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : Renée Delaquis
Adjoint au doyen au Centre international de prévention en santé dentaire (CIPSD) : Daniel Kandelman

Adjoint au doyen aux admissions : Adel Kauzman

Adjoint au doyen à la recherche : Stéphane Roy

Directrice administrative : Claire Benoît

Coordonnateur du programme de résidences multidisciplinaires : Richard Mercier

CLINIQUES

Directeur des cliniques : **André Phaneuf**

DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ

Département de dentisterie de restauration : **Pierre Boudrias**

Département de santé buccale : **Jack Turkewicz**

Département de stomatologie : **Antonio Nanci**

INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent en août, voir le calendrier facultaire.

DOSSIERS ÉTUDIANTS

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) au téléphone 514-343-6111, poste 3437.

FRAIS FACULTAIRES

L'étudiant doit prévoir un minimum de 30 000 \$ après l'année préparatoire pour l'achat d'instruments obligatoires et le paiement de frais facultaires durant le reste de son programme de formation.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 30,00 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Département de dentisterie de restauration

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Pierre Boudrias

Professeurs titulaires

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M. Sc. (Montréal)

Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)

Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)

André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)

Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Professeurs agrégés

Hugo Ciaburo, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Louis De Koninck, D.M.D., M. Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)

Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)

Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)

Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeur adjoint

Elham Emami, D.D.S. (Iran), M. Sc. (Montréal), Ph. D. (McGill)

Chargée d'enseignement

Karine Charara, D.M.D. (Montréal)

Département de santé buccale

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Jack Turkewicz

Professeurs titulaires

Anne Charbonneau, D.M.D., M. Sc., Ph. D. (Montréal)

Monique Julien, M. Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)

Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)

Gilles Lavigne, D.M.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Toronto)

Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)

Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeurs agrégés

Hélène Buihieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada
Hicham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
Athena Papadakis, B. Sc. (Liverpool), M. Sc. (Montréal)
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M. Sc. (Connecticut)
René Voyer, D.M.D. (Laval), M. Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints

Normand Bach, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M. Sc. (Montréal)
Robert Durand, D.M.D. (Montréal), A.E.G.D. (Rochester), M. S., Cert. parodontie (Minnesota)
Andrée Montpetit, D.M.D., M. Sc. (Montréal)
Duy-Dat Vu, D.M.D. (Laval), M. Sc. (Montréal), Cert. dentisterie pédiatrique (Montréal), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeure adjointe sous octroi

Nelly Huynh, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal)

Chargée d'enseignement

Caroline Quach, D.M.D., M. Sc. (Montréal), Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada

Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

Département de stomatologie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Antonio Nanci**Professeurs titulaires**

Jean Barbeau, M. Sc., Ph. D. (Laval)
Gary Duncan, D.D.S., Ph. D. (University of North Carolina)
Arlette Kolta, M. Sc., Ph. D. (Montréal)
Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Alain Moreau, Ph. D. (Montréal)
Antonio Nanci, Ph. D. (McGill)
Pierre Rainville, Ph. D. psychologie (Montréal)
Matthieu Schmittbuhl, D.C.D., Ph. D. (Strasbourg)

Professeurs agrégés

Florin Amzica, M. Sc. (Roumanie), Ph. D. (Laval)
Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Ph. D. (Laval)
Aldo Camarda, D.D.S., M. Sc. (McGill)
Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M. Sc. (Toronto)
Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph. D. (Paris)
Stéphane Roy, Ph. D. biologie (McGill)

Professeurs adjoints

Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal), Cert. médecine buccale, M.S.D. (Washington)
Dao VoLong, D.M.D. (Montréal), Cert. résidence en chirurgie maxillofaciale (New-York)

Professeur associé

Marc Lavoie, Ph. D. (Montréal)

Professeure invitée

Monique Michaud, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Indiana), LL. B. (Montréal)

Chargés d'enseignement

Gisèle Mainville, D.M.D. (Montréal)
Daniel Turgeon, D.M.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Arto Demirjian
Denis Forest
Christiane Mascrès

Programme 1-300-4-0

Version 04

Année préparatoire au programme D.M.D.

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 37 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

Le programme de l'année préparatoire comporte des cours obligatoires pour un total de 37 crédits.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 75

Bloc 75 A	obligatoire		37 cr.
ANT 1980G	3 H	1 js	Anthropologie de la santé
BCM 1970	2 A	1	Biochimie 1
BCM 1974	2 H	1 j	Biochimie 2
DEN 1004	1 A	1 j	Introduction à la clinique
DIN 1211	3 A	1 j	Forme et couleur
DRT 1810S	3 AH	1 j	Droit pour professionnels de la santé
MCB 1097	2 H	1 j	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2 A	1 j	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3 A	1 j	Embryologie et histologie humaine
PHI 1968	3 A	1	Notions fondamentales d'éthique
PSL 1982	2 A	1	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3 H	1 j	Physiologie générale
PSY 1960	2 A	1 j	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1010	2 A	1 j	Introduction à la dentisterie préventive
SRL 2040	3 AHE	1 js	Pluralisme religieux et milieux de santé

Programme 1-300-1-0

Version 19

Doctorat en médecine dentaire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1^{re} année, de 40,5 crédits en 2^e année, de 60 crédits en 3^e année et de 41 crédits en 4^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 80A et B, en 2^e année, aux cours des blocs 80C et D, en 3^e année, aux cours des blocs 80E et F et en 4^e année, aux cours des blocs 80G et H.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours cliniques, à chacun des trimestres de la scolarité conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un cours clinique, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine dentaire (D. M. D.).

Objectifs

Le programme de doctorat en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Structure du programme

Le programme de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 181,5 crédits.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

Bloc 80 A	obligatoire	22 cr.
DER 1012	2,5 A 1 j	Morphologie dentaire
DER 1030	2 A 1	Matériaux dentaires
+ MCB 1198	3 H 1	Microbiologie buccodentaire
NUT 1800	.5 A 1	Nutrition appliquée
NUT 1963	2 A 1 j	Nutrition
+ PBC 1020	2 A 1 j	Pathologie générale en dentisterie
SAB 1017	2 A 1 j	Dentisterie préventive préclinique
SAB 1052	2 A 1 j	Intro. à la recherche en méd. dentaire
STO 1014	3 A 1 j	Anatomie de la tête et du cou
STO 1020	3 A 1	Histologie buccodentaire
Bloc 80 B	obligatoire	18 cr.
DEN 1005	2 H 1 j	Informatique dentaire
DER 1001	1 H 1	Prothèse partielle fixe th. 1
DER 1004	1,5 H 1	Prothèse partielle fixe prat.1
DER 1010	1 H 1	Dentist. opératoire th. 1
DER 1013	1,5 H 1	Dentist. opératoire prat. 1
DER 1092	1,5 H 1 j	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1 H 1 j	Prothèse complète théorique 1
+ PBC 2030	4 H 1 j	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2 H 1 j	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1019	.5 H 1 j	Dentisterie préventive clinique
SAB 1060	1 H 1 j	Croissance et physiologie en orthodontie
STO 1062	1 H 1 j	Radiologie 1
Bloc 80 C	obligatoire	32 cr.
DER 20011	1 A 1	Proth. partielle fixe th. 2.1
+ DER 20012	1 H 1	Proth. partielle fixe th. 2.2

DER 20041	1,5 A 1	Proth. partiel. fixe prat. 2.1
+ DER 20042	1,5 H 1	Proth. partiel. fixe prat. 2.2
DER 20101	1 A 1	Dentist. opératoire th. 2.1
+ DER 20102	1 H 1	Dentist. opératoire th. 2.2
DER 20131	1,5 A 1	Dentist. opératoire prat. 2.1
+ DER 20132	1,5 H 1	Dentist. opératoire prat. 2.2
DER 2032	2 A 1 j	Matériaux dentaires
DER 2092	1,5 A 1 j	Prothèse complète préclinique 2
DER 2098	1 H 1 j	Prothèse complète théorique 2
DER 2099	1 A 1 j	Prothèse complète théorique 3
SAB 2022	.5 A 1 j	Dentisterie préventive communautaire
SAB 20411	1 A 1 j	Bioméc. et thérap. occlus. 1
+ SAB 20412	1 H 1	Bioméc. et thérap. occlus. 2
SAB 2051	1 A 1 j	Pratique professionnelle en méd. dent. 1
SAB 20721	1 A 1 j	Dentist. pédiatrique th. 1.1
+ SAB 20722	1 H 1 j	Dentist. pédiatrique th. 1.2
SAB 2084	2 A 1 j	Parodontie théorique 1
STO 20341	2 A 1 j	Pathologie buccale 1
+ STO 20342	2 H 1 j	Pathologie buccale 2
+ STO 20422	1 H 1 j	Odontopharmacothérapie clin. 2
STO 20621	1 A 1 j	Radiologie 2.1
+ STO 20622	1 H 1 j	Radiologie 2.2

Bloc 80 D	obligatoire	8,5 cr.
DER 2022	1 H 1 j	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1 H 1 j	Endodontie préclinique
DER 2095	1 H 1 j	Prothèse complète clinique 1
SAB 2015	.5 H 1 j	Soins préventifs primaires 1
SAB 2043	1,5 H 1 j	Occlusion pratique
SAB 2077	1,5 A 1 j	Dentisterie pédiatrique préclinique
SAB 2079	.5 H 1 j	Préclinique d'orthodontie
STO 2050	1 H 1	Anesthésiologie régionale
STO 2061	.5 H 1 j	Radiologie clinique 1

Bloc 80 E	obligatoire	43,5 cr.
DER 30011	1 A 1	Proth. partielle fixe th. 3.1
+ DER 30012	1 H 1	Proth. partielle fixe th. 3.2
DER 30041	1,5 A 1 j	Proth. partiel. fixe clin. 1.1
+ DER 30042	1,5 H 1 j	Proth. partiel. fixe clin. 1.2
DER 3010	1 A 1	Dentist. opératoire th. 3
DER 3015	1 A 1 j	Prothèse partielle amovible préclinique
DER 30161	2,5 A 1 j	Dentist. opératoire clin. 1.1
+ DER 30162	2 H 1 j	Dentist. opératoire clin. 1.2
DER 30221	1 A 1	Endodontie théorique 1
+ DER 30222	1 H 1	Endodontie théorique 2
DER 30231	1 A 1 j	Endodontie clinique 1.1
+ DER 30232	.5 H 1 j	Endodontie clinique 1.2
DER 30951	1,5 A 1 j	Prothèse amovible clin. 1.1
+ DER 30952	1,5 H 1 j	Prothèse amovible clin. 1.2
DER 3098	2 A 1 j	Prothèse partielle amovible
SAB 3015	.5 A 1 j	Soins préventifs primaires 2
SAB 3051	1 A 1 j	Pratique professionnelle en méd. dent. 2
SAB 3057	2 A 1 j	Préparation à la pratique dent. privée 1
SAB 3060A	1,5 A 1	Orthodontie 1
SAB 3060B	1,5 H 1	Orthodontie 2
SAB 30771	.5 A 1 j	Orthodontie clinique 1.1
+ SAB 30772	1 H 1 j	Orthodontie clinique 1.2
SAB 30781	.5 A 1 j	Dentist. pédiatrique clin. 1.1
+ SAB 30782	1 H 1 j	Dentist. pédiatrique clin. 1.2
SAB 3085	1 A 1 j	Parodontie théorique 2
SAB 30861	1 A 1 j	Parodontie clinique 1.1
+ SAB 30862	1,5 H 1 j	Parodontie clinique 1.2
STO 3061	.5 A 1 j	Radiologie clinique 2
STO 30701	1 A 1	Chir. bucc. maxillofaciale 1.1
+ STO 30702	1 H 1	Chir. bucc. maxillofaciale 1.2
STO 30731	1 A 1 j	Chirurgie clinique 1.1
+ STO 30732	1 H 1 j	Chirurgie clinique 1.2
STO 3080A	2,5 A 1	Médecine buccale 1
STO 3080B	2,5 H 1	Médecine buccale 2
STO 30811	.5 A 1 j	Diagnostic clinique 1
+ STO 30812	.5 H 1	Diagnostic clinique 2

Bloc 80 F	obligatoire	16,5 cr.
DEN 3051	2 E 1 j	Travaux dirigés en médecine dentaire
DEN 3980	7 E 1 j	Clinique multidisciplinaire

DER	3017	1.5	H	1	j	Laboratoire d'implantologie
DER	3094	1	H	1	j	Réhabilitation implanto-portée 1
SAB	3040	2	E	1	j	Approche populationnelle en méd. dent.
SAB	30701	1	A	1		Dentist. pédiatrique th. 2.1
+ SAB	30702	1	H	1		Dentist. pédiatrique th. 2.2
STO	3281	1	E	1	j	Conférences clinico-pathologiques

<i>Bloc 80 G</i>		<i>obligatoire</i>				<i>36 cr.</i>
DEN	4996	1	A	1	j	Applications dentaires des sc. de base
DER	40041	2	A	1	j	Proth. partiel. fixe clin. 2.1
+ DER	40042	2.5	H	1	j	Proth. partiel. fixe clin. 2.2
DER	40131	2.5	A	1	j	Dentist. opératoire clin. 2.1
+ DER	40132	2	H	1	j	Dentist. opératoire clin. 2.2
DER	40231	1	A	1	j	Endodontie clinique 2.1
+ DER	40232	.5	H	1		Endodontie clinique 2.2
DER	40931	1.5	A	1	j	Prothèse amovible clin. 2.1
+ DER	40932	1.5	H	1	j	Prothèse amovible clin. 2.2
DER	4094	1	H	1	j	Réhabilitation implanto-portée 2
DER	40961	1	A	1	j	Dentist. esthétique: progrès 1
+ DER	40962	1	H	1	j	Dentist. esthétique: progrès 2
SAB	4070	2	A	1	j	Conférences clinico-orthodontiques
SAB	40771	.5	A	1	j	Orthodontie clinique 2.1
+ SAB	40772	1	H	1	j	Orthodontie clinique 2.2
SAB	40781	1.5	A	1	j	Dentist. pédiatrique clin. 2.1
+ SAB	40782	1.5	H	1	j	Dentist. pédiatrique clin. 2.2
SAB	4080	1	A	1		Parodontie théorique 3
SAB	40851	1	A	1	j	Parodontie clinique 2.1
+ SAB	40852	1	H	1	j	Parodontie clinique 2.2
SAB	4087	.5	A	1	j	Parodontie préclinique
STO	4070	2	A	1		Chir. bucc. maxillofaciale 2
STO	40731	1.5	A	1	j	Chirurgie clinique 2.1
+ STO	40732	1.5	H	1	j	Chirurgie clinique 2.2
STO	4080	2	A	1		Médecine buccale 3
STO	40841	.5	A	1		Diagnostic – urgence 1
+ STO	40842	1	H	1	j	Diagnostic – urgence 2

<i>Bloc 80 H</i>		<i>obligatoire</i>				<i>5 cr.</i>
DEN	49951	1	A	1	j	Cliniques à options 1
+ DEN	49952	1	H	1	j	Cliniques à options 2
DER	4082	1	A	1	j	Conférences clinico-restauratrices
SAB	4056	1	H	1	j	Préparation à la pratique dent. privée 2
SAB	4076	1	H	1	j	Dysfonctions et douleurs buccofaciales

Faculté de médecine vétérinaire

INTRODUCTION

La Faculté de médecine vétérinaire tire son origine de l'École vétérinaire française de Montréal fondée, en 1886, par le docteur V.-T. Daubigny. Elle devint, de 1895 à 1920, l'École de médecine comparée et de science vétérinaire de Montréal et, en 1920, elle fut l'une des écoles constituantes de l'Université de Montréal. De 1928 à 1969, elle fut affiliée à l'Université de Montréal, d'abord sous le vocable d'École vétérinaire d'Oka jusqu'en 1947, puis à Saint-Hyacinthe, sous celui d'École de médecine vétérinaire de la province de Québec, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. En 1969, à la suite d'une recommandation du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Rapport Parent), elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de Faculté. En 1986, la Faculté a célébré le Centenaire de l'enseignement vétérinaire francophone au Québec. Le Fonds du Centenaire a été créé à cette occasion. Il vise à stimuler le développement de la recherche dans tous les domaines de la médecine vétérinaire et des sciences connexes.

La médecine vétérinaire assure une formation médicale qui trouve ses applications dans le vaste domaine de la biologie.

Les activités de la profession ne se limitent pas à l'exercice en clientèle rurale et urbaine, qui absorbe à peine la moitié des diplômés. L'hygiène préventive, la salubrité des usines de transformation des aliments, l'inspection des viandes, le contrôle des maladies transmissibles à l'homme, les laboratoires de diagnostics et de recherches, l'industrie des produits pharmaceutiques, la recherche pure et appliquée et l'enseignement sont autant de sphères d'activité qui intéressent le médecin vétérinaire.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de médecine vétérinaire

3200, rue Sicotte

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 2M2 Canada

Tél. de Saint-Hyacinthe : 450-773-8521, poste 8271

Tél. de Montréal : 514-345-8521, poste 8271

Télécopieur : 450-778-8137

Courriel : saefmv@medvet.umontreal.ca

www.medvet.umontreal.ca/

Département de biomédecine vétérinaire

Département de pathologie et microbiologie

Département de sciences cliniques

poste 8229

poste 8240

poste 8253

DIRECTION

Doyen : Michel Carrier

Vice-doyen aux affaires étudiantes et aux études de premier cycle et Secrétaire de Faculté : **Serge Messier**

Vice-doyenne au développement pédagogique et à la qualité des programmes : **Michèle Y. Doucet**

Vice-doyen au développement, aux communications et aux relations externes : **Émile Bouchard**

Vice-doyen aux affaires cliniques et professionnelles : **Pascal Dubreuil**

Vice-doyen à la recherche et aux études supérieures : **Jacques G. Lussier**

Directeur administratif : **Sébastien Roy**

DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS

Biomédecine vétérinaire : **Jacques G. Lussier**

Pathologie et microbiologie : **Denise Bélanger**

Sciences cliniques : **Diane Blais**

INFORMATIONS PRATIQUES

CALENDRIER FACULTAIRE

Pour les étudiants du doctorat en médecine vétérinaire, les cours débutent généralement une semaine avant et peuvent finir une semaine après les dates mentionnées au calendrier universitaire. Le calendrier facultaire annuel précise ces informations.

CONGÉS FÉRIÉS

Les étudiants de cinquième année seront tenus d'assurer les gardes cliniques durant le jour de la Fête du travail, le jour de l'Action de grâce et durant le congé de Pâques.

EXERCICE DE LA PROFESSION

Le titre de docteur en médecine vétérinaire ne confère pas, en soi, le droit d'exercer la profession. Pour obtenir ce droit au Québec, le nouveau diplômé doit réussir les examens exigés par la Loi de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Pour information, s'adresser au

Directeur général et secrétaire

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

800, avenue Sainte-Anne

Bureau 200

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 5G7 Canada

Tél. : 450-774-1427 ou 1-800-267-1427

SERVICES

La Faculté de médecine vétérinaire appuie son enseignement sur différents services qui sont en outre accessibles à la profession et au public en général, selon une réglementation établie.

On trouve parmi ces services le Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) qui compte trois hôpitaux : l'hôpital des animaux de compagnie, l'hôpital des animaux de la ferme, l'hôpital des équins et la Clinique ambulatoire, ainsi qu'un service de diagnostic, une pharmacie, des services audiovisuels et de photocopie, un service de formation continue et une bibliothèque.

FRAIS FACULTAIRES

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux, les frais suivants sont exigés :

MICROSCOPES ET INSTRUMENTS CHIRURGICAUX

Dans les laboratoires de la Faculté, chaque étudiant doit utiliser soit un microscope, soit des instruments chirurgicaux. L'utilisation de cet appareil ou de ces instruments comporte certains frais de location.

ACHATS EN COURS DE PROGRAMME

L'étudiant doit prévoir l'achat d'un stéthoscope (80 \$ à 200 \$), de vêtements (sarraus et salopettes) et de bottes (150 \$) et acquérir progressivement, en 1^{re} et 2^e années, une trousse de chirurgie dont les instruments représentent un achat total d'environ 200 \$.

Afin de permettre une approche pédagogique favorisant les interactions et les rétroactions en grands groupes, chaque étudiant devra se procurer un téléviseur personnel (50 \$) conforme au modèle spécifié par la Faculté et qu'il devra conserver de la 1^{re} année jusqu'à la fin de la 4^e année.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Les étudiants en médecine vétérinaire sont tenus de se joindre à l'Association des étudiants en médecine vétérinaire du Québec inc. (A.E.M.V.Q. inc.). Elle est régie par un conseil d'administration élu par les étudiants de chacune des années. Des comités sociaux, culturels, sportifs et autres existent au sein de l'A.E.M.V.Q. inc.

Des frais de 35 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Département de biomédecine vétérinaire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Jacques G. Lussier

Professeurs titulaires

- Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M. Sc. pathologie (Guelph), Ph. D. pathobiologie (McGill)
- Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V. Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.
- Vincent Girard, M. Sc., Ph. D. agriculture (Zürich)
- Alan K. Goff, B. Sc. physiologie, Ph. D. endocrinologie (Sheffield)
- Jacques G. Lussier, B. Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph. D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)
- Bruce D. Murphy, B. Sc. zoologie, M. Sc. physiologie (Colorado), Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
- Christopher A. Price, B. Sc. sciences animales (Nottingham), Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
- David W. Silversides, B. Sc. biochimie, D.M.V., Ph. D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
- Jean Sirois, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell)
- Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M. Sc. sciences animales, Ph. D. physiologie animale (Édimbourg)
- Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. chirurgie des grands animaux, M. Sc. chirurgie vétérinaire, Ph. D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.
- Éric Troncy, D. V. (Lyon), M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales (Montréal), D.U. pharmacologie (Louis-Pasteur, Strasbourg)
- Pascal Vachon, B. Sc. kinésiologie (Waterloo), M. Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph. D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.C.L.A.M.

Professeurs agrégés

- Derek Boerboom, B. Sc., M. Sc. biochimie (McGill), Ph. D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)
- Jérôme del Castillo, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences pharmaceutiques (Montréal)

Professeurs adjoints

- Francis Beaudry, B. Sc. chimie (Sherbrooke), Ph. D. chimie analytique et médicinale (Anglia Ruskin, Cambridge)
- Christophe Céleste, D.M.V. (Nantes), M. Sc. sciences cliniques, Ph. D. biomédecine, D.É.S. chirurgie équine (Montréal), Dipl. A.C.V.S., Dipl. E.C.V.S.
- Younès Chorfi, D.M.V. (Rabat), M. Sc. sciences vétérinaires, option pathologie (Montréal)

Professeur associé

- Dany Cinq-Mars, B. Sc. agronomie (Guelph), M. Sc. zootechnie (Laval), Ph. D. nutrition (Laval)

Département de pathologie et microbiologie

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Denise Bélanger

Professeurs titulaires

- Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)
- Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
- Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.

- J. Daniel Dubreuil, B. Sc. microbiologie (McGill), M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
- John M. Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph. D. microbiologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.M.
- Christiane Girard, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
- Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
- Josée Harel, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph. D. microbiologie (McGill)
- Mario Jacques, B. Sc. sciences biologiques, M. Sc. microbiologie et immunologie, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
- Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
- Serge Messier, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
- Sylvain Quessy, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
- Daniel T. Scholl, B. S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph. D. épidémiologie (Utrecht)
- Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M. Sc. microbiologie, Ph. D. virologie (Guelph)

Professeurs agrégés

- Marie Archambault, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal), Dipl. A.C.V.M.
- Christian Bédard, B. Sc. biologie (Laval), M. Sc. biologie (Waterloo), D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.É.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
- Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. anatomie (McGill)
- Philippe Fravallo, Maîtrise biologie cellulaire, D.É.A. biologie cellulaire et moléculaire et sciences de la santé, Ph. D. biologie (Rennes)
- Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph. D. virologie et immunologie (INRS – Institut Armand-Frappier)
- Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
- Ann Letellier, B. Sc. biologie (Sherbrooke), M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)
- Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D. Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)
- Alain Villeneuve, B. Sc. sciences biologiques, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph. D. microbiologie et immunologie, D.É.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints

- Julie Arsenaault, D.M.V., M. Sc., Ph. D. sciences vétérinaires en épidémiologie (Montréal)
- Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Ph. D. neurosciences (McGill), Dipl. A.C.V.P.

Professeure adjointe sous octroi

- Mariela A. Segura, B. Sc. microbiologie (Cordoba), Ph. D. microbiologie et immunologie (Montréal)

Attachée de recherche

- Sylvette Laurent Lewandowski, B. Sc. biochimie, M. Sc. microbiologie, Ph. D. biochimie (Sherbrooke)

Professeurs associés

- Rebecca Guy, B. Sc. agriculture (McGill), M. Sc. parasitologie (McGill), Ph. D. immunoparasitologie (Alberta)
- Alain Houde, B. Sc. biochimie, B. Sc. microbiologie (Laval), M. Sc., Ph. D. microbiologie (Sherbrooke)
- Martin Lessard, B. Sc. bio-agronomie, M. Sc. sciences animales, Ph. D. nutrition et immunologie (Laval)
- Yvan L'homme, B. Sc. biologie (Concordia), Ph. D. biologie moléculaire (McGill)
- Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph. D. épidémiologie (Guelph)
- Éric Nadeau, D.M.V., M. Sc. pathologie et microbiologie, Ph. D. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
- Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph. D. zoologie (Oxford)
- Julie Paré, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph. D. épidémiologie (Californie)

André Ravel, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph. D. sciences biomédicales option épidémiologie vétérinaire (Montréal)
Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M. Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)

Cliniciens

André D. Dallaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
Andrée Lafaille, D.M.V. (Montréal)

Cliniciennes associées

Sonia Chénier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Olivia Labrecque, D.M.V., D.É.S. microbiologie vétérinaire, Dipl. A.C.V.M., M. Sc. microbiologie (Montréal)
Isabelle Lanthier, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
Andréanne Morency, D.M.V., D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), A.C.V.P.
Doris Sylvestre, D.M.V., M. Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeurs émérites

André Lagacé
Réal Lallier
Serge Larivière
Raymond S. Roy

Département de sciences cliniques

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directrice : Diane Blais

Professeurs titulaires

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. rés. anesthésiologie (Cornell)
Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph. D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
Sophie Cuvelliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires, Cert. rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.A.
Sylvie D'Allaire, D.M.V., M. Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)
Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M. Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S., E.C.B.H.M.
Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M. Sc. physiologie digestive, Ph. D. endocrinologie (Sherbrooke)
Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.
Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph. D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.É.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V.Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S. et E.C.V.S.
Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph. D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.
Bertrand Lussier, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. rés. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.

Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. rés. médecine interne des petits animaux, M. Sc.V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M. Sc.V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.
Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. rés., M. Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.
Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph. D. (Minnesota)

Professeurs agrégés

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M. Sc. imagerie médicale vétérinaire, Rés. imagerie vétérinaire (Ohio State), Dipl. A.C.V.R.
Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
Laurent Blond, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Rés. imagerie médicale (North Carolina), Dipl. A.C.V.R.
Sébastien Buczinski, D.V. (Alfort), D.É.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
Yvonne Elce, D.M.V. (Guelph), Internat médecine et chirurgie des grands animaux (Washington), Rés. chirurgie des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.S.
David Francoz, D.V. (Nantes), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.
Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Rés. chirurgie et médecine des animaux de consommation (Kansas)

Professeurs adjoints

Marie-Claude Blais, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Montréal), *Fellowship* médecine de transfusion (Pennsylvanie), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Tufts), Dipl. A.C.V.I.M.
Patrick Burns, B.V.Sc. (Queensland), Rés. anesthésie et soins intensifs (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.A.
Jocelyn Dubuc, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), D.V.Sc. médecine de population (Guelph)
Mathilde Leclère, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, Ph. D. sciences vétérinaires (Montréal), D.É.S. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.

Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Yvon Couture, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.A.B.P.
Caroline De Jaham, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Washington), M. Sc. et D.É.S. dermatologie (Montréal)
Francine Goulet, B. Sc. chimie, M. Sc., Ph. D. médecine expérimentale, Ph. D. physiothérapie (Laval)
Marie-Josée Limoges, D.M.V. (Montréal), M. Sc. sciences vétérinaires (Saskatoon)

Chargés d'enseignement

Mathieu Ouellet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.É.S. médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
Alexandre Proulx, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des animaux de compagnie, D.É.S. urgentologie et soins intensifs (Pennsylvanie)

Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.B.H.M.
Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)
Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)
Ariane Bonneville-Hébert, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en reproduction (Montréal)
Marcel Brodeur, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Lisa Carioto, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
 Isabelle Caron, D.M.V. Internat en animaux de compagnie (Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M. Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Clément Gadbois, D.M.V. (Montréal)
 Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
 Marie Guillot, D.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.
 Catherine Lapointe, D.M.V., I.P.S.A.V. petits animaux, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M. Sc. sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Clarence Lazure, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des animaux de compagnie (Montréal)
 Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M. médecine interne des grands animaux
 Pierre-Alexandre Morin, D.M.V. (Montréal)
 Sarah Poitras-Wright, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
 Ignacio Raggio, D.M.V. (La Plata), M. Sc. sciences animales (Laval), I.P.S.A.V. médecine équine, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal)
 Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M. Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal), Dipl. A.C.V.D.
 Angelika Stock, D.M.V. (Munich), Ph. D. (Cornell), D.É.S. sciences cliniques vétérinaires en thériogénologie (Montréal), Dipl. A.C.T.
 Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Maude Touret, D.M.V. (Toulouse), I.P.S.A.V. animaux de compagnie (Montréal), D.V.Sc. (Guelph), M. Sc. Sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Maria Vanore, D.M.V. (Naples), Spéc. Rés. ophtalmologie (Alfort), Chirurgie expérimentale et microchirurgie, exploration visuelle (Paris VII), Dipl. E.C.V.O.
 Manon Veillette, D.M.V. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Pascale Benoist, D.M.V., M. Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Yvan Dumais, D.M.V. (Montréal), Dipl. A.V.D.C.
 Geneviève Lessard, D.M.V. (Montréal)
 Louise St-Germain, D.M.V., D.É.S. chirurgie des petits animaux (Montréal)
 Guillaume Théberge, D.M.V. (Montréal)

Professeur émérite

André Vrins

Recherche

Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)

www.medvet.umontreal.ca/crra

Directeur : Bruce D. Murphy, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Centre de recherche en infectiologie porcine (CRIP)

www.crip.umontreal.ca

Directrice : Josée Harel, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS)

Directeur : Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V., D.É.S., D.V.Sc., Dipl. A.C.Z.M.

Centre de recherche avicole (CRA)

Directrice : Martine Boulianne, D.M.V., Ph. D., Dipl. A.C.P.V.

Chaire en recherche avicole

Titulaire : Martine Boulianne, D.M.V., Ph. D., Dipl. A.C.P.V.

Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon

Titulaire : Lawrence C. Smith, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Chaire de recherche du Canada en biologie moléculaire ovarienne et génomique fonctionnelle

Titulaire : Derek Boerboom, B. Sc., M. Sc., Ph. D., D.M.V.

Chaire de recherche en salubrité des viandes

Titulaire : Ann Letellier, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Complexe de bioévaluation

Directrice scientifique : Martine Boulianne, D.M.V., Ph. D., Dipl. A.C.P.V.

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)

www.medvet.umontreal.ca/gremip

Directrice : Josée Harel, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ)

www.medvet.umontreal.ca/gremeq

Directeur : N.

Groupe de recherche et d'enseignement en salubrité alimentaire (GRESA)

Directrice : Ann Letellier, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Groupe de recherche sur les animaux de compagnie (GRAC)

Directeur : N.

Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique (GREZOSP)

www.medvet.umontreal.ca/grezosp/grezosp_f.htm

Directeur : Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Groupe vétérinaire en thérapie génique (GVTG)

Coordonnateur : Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., Dipl. A.C.V.P.

Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec (GREPAQ)

Directeur : Éric Troncy, D.V., M. Sc., Ph. D., D.U.

Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D)

Directeur : Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V., Cert. Rés., M.P.V.M.

Laboratoire de référence pour *Escherichia coli* (EeL)

www.ecl-lab.ca

Directeur : John M. Fairbrother, B.V.Sc., Ph. D., C.V.M.A.

Réseau canadien de recherche sur la mammite bovine et la qualité du lait (RCRMB)

www.reseaumammite.org

Directeur administratif : Mario Jacques, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Réseau d'intervenants en santé ovine et caprine

www.medvet.umontreal.ca/reseau_ovins_caprins/default.html

Responsable : Julie Arsenault, D.M.V., M. Sc., Ph. D.

Réseau québécois en reproduction (RQR)

www.rqr.umontreal.ca

Directeur : Bruce D. Murphy, B. Sc., M. Sc., Ph. D.

Programme 1-580-1-0

Version 18

Doctorat en médecine vétérinaire

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 43 crédits en 1^{re} année, de 44 crédits en 2^e année, de 43 crédits en 3^e année, de 33 à 36 crédits en 4^e année et de 32 crédits en 5^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01 A, en 2^e année, aux cours du bloc 02 A et à 2 cours du bloc 02 B, en 3^e année, aux cours du bloc 03 A et à 2 cours du bloc 03 B, en 4^e année, aux cours du bloc 04 A et à des cours totalisant entre 12 et 15 crédits du bloc 04 B, en 5^e année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85 B. Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1^{re}, 2^e ou 3^e année en supplément des crédits prescrits.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

Art. 16 Normes de succès – programme

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine vétérinaire.

Structure du programme

Le programme totalise 195 crédits répartis sur cinq ans et comprenant 161 crédits obligatoires et 34 crédits à option.

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire	43 cr.
+ DMV 1101	6 A 1 j	Morphophysiologie vét. 1
+ DMV 1102	7 A 1 j	Morphophysiologie vét. 2
+ DMV 1103	8 H 1 j	Morphophysiologie vét. 3
+ DMV 1104	6 H 1 j	Morphophysiologie vét. 4
DMV 11121	.5 A 1	Intro médecine vétérinaire 1
+ DMV 11122	.5 H 1	Intro médecine vétérinaire 2
DMV 1113	1 A 1	Gestion de l'information vétérinaire
DMV 12131	2.5 A 1	Gestion vét. des élevages 1
+ DMV 12132	2.5 H 1	Gestion vét. des élevages 2
DMV 1220	2 H 1	Microbiologie vétérinaire
DMV 1410	2 A 1 j	Comportement animal
DMV 14111	.5 A 1 j	Stage préclinique vét. 1.1
+ DMV 14112	.5 H 1 j	Stage préclinique vét. 1.2
DMV 14121	2 A 1 j	Génomique médicale vét. 1
+ DMV 14122	2 H 1 j	Génomique médicale vét. 2

Segment 02

Bloc 02 A	obligatoire	42 cr.
DMV 2110	4 A 1	Nutrition et alimentation animale
DMV 2113	2 A 1 j	Éthique vét./ bien-être animal
DMV 2120	6 A 1	Infectiologie vétérinaire
DMV 2121	3 A 1	Immunologie vétérinaire
DMV 2122	4 A 1	Biopathologie vétérinaire
DMV 2130	1 A 1	Stages vétérinaires à la ferme
DMV 2210	3 H 1	Méthodes quant. en méd. vét.
DMV 2211	1 H 1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV 2212	3 H 1	Pharmacologie vétérinaire
DMV 2220	6 H 1	Pathologie systémique
DMV 2230	2 H 1	Principes de chirurgie vétérinaire 1
DMV 22311	.5 A 1	Stage préclinique vét. 2.1
+ DMV 22312	.5 H 1	Stage préclinique vét. 2.2
DMV 2411	3 H 1 j	Principes de médecine vétérinaire 1
DMV 2511	1 A 1 j	Principes de dentisterie vétérinaire
DMV 2512	1 H 1 j	Toxicologie vétérinaire
DMV 2513	1 H 1 j	Communication vétérinaire
Bloc 02 B	option	minimum 2 cr., maximum 2 cr.
DMV 2421	1 A 1 j	Morphologie vét. intégrative
DMV 2422	1 A 1 j	Physiologie vét. intégrative

DMV 2423	1 H 1 j	Enjeux vét./prod. an. durables
DMV 2424	1 H 1 j	Travaux dirigés en biomédecine vét. 4

Segment 03

Bloc 03 A	obligatoire	39 cr.
DMV 3120	3 A 1	Principes d'épidémiologie vétérinaire
DMV 3131	2 H 1	Médecine de population animale
DMV 3132	3 A 1	Anesthésie, analgésie et réanimation vét.
DMV 3133	3 H 1	Principes de chirurgie vétérinaire 2
DMV 3220	3 A 1	Pathologie clinique vétérinaire
DMV 3221	3 H 1	Mal. infect., santé publique, zoonoses
DMV 3236	3 A 1	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 3237	2 H 1	Intro. méd. animaux exotiq. de compagnie
DMV 3238	1 H 1	Intro. à la médecine des animaux de labo
DMV 3410	5 A 1 j	Principes de médecine vétérinaire 2
DMV 34111	1.5 A 1 j	Stage préclinique vét. 3.1
+ DMV 34112	1.5 H 1 j	Stage préclinique vét. 3.2
DMV 3412	2 H 1 j	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV 3413	3 H 1 j	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 3414	3 H 1 j	Milieu de travail en méd. vétérinaire
Bloc 03 B	option	minimum 4 cr., maximum 4 cr.
DMV 3222	2 H 1	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2 H 1	Santé publique vétérinaire
DMV 3224	2 H 1	Gestion vét. du risque – production an.
DMV 3225	2 H 1	Infectiologie vét. – animaux de rente
DMV 3426	2 H 1 j	Imagerie spécialisée des anim. de comp.

Segment 04

Bloc 04 A	obligatoire	21 cr.
DMV 4120	2 A 1	Pathologies des maladies spécifiques
DMV 4130	4 A 1	Médecine des ruminants
DMV 4131	4 A 1	Médecine des équins
DMV 4133	2 A 1	Médecine des volailles
DMV 4134	2 A 1	Médecine des porcins
DMV 41351	1 A 1	Stage préclinique vét. 4.1
+ DMV 41352	1 H 1 j	Stage préclinique vét. 4.2
DMV 4410	4 A 1 j	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1 H 1 j	Aspects éthiques et juridiques vét.
Bloc 04 B	option	minimum 12 cr., maximum 15 cr.
MEV 4315	1 H 1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1 H 1	Ophtalmologie canine et féline
MEV 4340	1 H 1	Thériogénologie équine
MEV 4421	2 H 1	Médecine des chevaux sportifs
MEV 4422	1 H 1	Laboratoire pratique équine
MEV 4423	2 H 1	Médecine interne équine
MEV 4424	2 H 1	Pathologies du syst. locom. des chevaux
MEV 4425	2 H 1	Alimentation pratique des bovins laitier
+ MEV 4426	1 H 1	Médecine des troupeaux laitiers 2
MEV 4427	2 H 1	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4428	1 H 1	Médecine interne bovine
MEV 4429	2 H 1	Médecine des troupeaux laitiers 1
MEV 4430	1 H 1	Médecine de pop. de bovins de boucherie
MEV 4431	2 A 1	Thériogénologie des grands animaux
MEV 4432	1 H 1	Thériogénologie chez le bovin
MEV 4433	2 H 1	Pratique des petits ruminants
MEV 4434	2 H 1	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1 H 1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1 H 1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2 H 1	Médecine porcine spécialisée 1
MEV 4438	2 H 1	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1 H 1	Prévention/thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1 H 1	Troubles du comportement canin
MEV 4442	1 H 1	Troubles du comportement félin
MEV 4443	1 H 1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1 H 1	Introduction à l'urgentologie vét.
MEV 4445	1 H 1	Interprétation en imagerie médicale vét.
MEV 4446	1 H 1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1 H 1	Neurologie canine et féline
MEV 4448	1 H 1	Méd. zool. -amphibiens-reptiles-poissons
MEV 4449	1 H 1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1 H 1	Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2 H 1	Chirurgie des animaux de compagnie

MEV 4452	1 H 1	Oncologie canine et féline		+ DMV 5216C	2 AH 1	Thériogénologie : anim. de consommation
MEV 4453	2 H 1	Chirurgie équine		DMV 5217A	2 AH 1	Imagerie médicale vétérinaire
MEV 4454	2 H 1 j	Médecine interne bovine		DMV 5218A	2 AH 1	Médecine des animaux de compagnie
MEV 4455	3 H 1 j	Médecine troupeaux laitiers		DMV 5218B	2 AH 1	Médecine des animaux de compagnie
MMV 4011	1 H 1	Santé des animaux, médecine réglementée		DMV 5218C	2 AH 1	Médecine des animaux de compagnie
MMV 4014	1 H 1	Pharmacothér. des animaux de consommation		DMV 5219A	2 AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
MMV 4015	1 H 1	Pharmacothér. des animaux de compagnie		DMV 5219B	2 AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
MMV 4017	1 H 1	Anesthésie/analgesie des grands animaux		DMV 5219C	2 AH 1	Chirurgie des animaux de compagnie
MMV 4026	2 H 1 j	Nutrition clinique des chiens et chats		DMV 5303A	2 AH 1	Pathologie macroscopique vétérinaire
PAA 4120	1 H 1	Troubles du comportement des équins		DMV 5303B	2 AH 1	Pathologie macroscopique vétérinaire
PAA 4142	1 H 1	Anatomie chirurgicale canine et féline		DMV 5303C	2 AH 1	Pathologie macroscopique vétérinaire
PAA 4143	1 H 1	Médecine préventive en apiculture		DMV 5304A	2 AH 1	Médecine vétérinaire réglementée
PAA 4402	1 H 1	Communication scientifique vétérinaire		DMV 5304B	2 AH 1	Médecine vétérinaire réglementée
PAA 4403	1 H 1	Enseignement de la médecine vétérinaire		DMV 5304C	2 AH 1	Médecine vétérinaire réglementée
PAA 4404	1 H 1	Les souris transgéniques		DMV 5305A	2 AH 1	Vétérinaire et aquaculture
PAA 4405	1 H 1	Thérapies holistiques en médecine vét.		DMV 5305B	2 AH 1	Vétérinaire et aquaculture
PAA 4406	2 H 1	Antibiologie vétérinaire		DMV 5305C	2 AH 1	Vétérinaire et aquaculture
PAA 4407	1 H 1	Agents ergogènes vétérinaires		DMV 5400A	2 AH 1	Initiation à la recherche vétérinaire
PAA 4408	2 H 1	Vétérinaire, environ. et mondialisation		DMV 5400B	2 AH 1	Initiation à la recherche vétérinaire
PAA 4409	1 H 1 j	Développement international vétérinaire		DMV 5400C	2 AH 1	Initiation à la recherche vétérinaire
PAA 4410	1 H 1 j	Alimentation du cheval		DMV 5410A	2 AH 1	Vétérinaire et santé des écosystèmes
PAA 4440	1 H 1 j	Algologie vétérinaire : notions avancées		DMV 5410B	2 AH 1	Vétérinaire et santé des écosystèmes
PTM 4241	1 H 1	Ichtyopathologie vétérinaire		DMV 5410C	2 AH 1	Vétérinaire et santé des écosystèmes
PTM 4410	1 H 1	Maladies émergentes vét. – virus ARN		DMV 5411A	2 AH 1	Anesthésie bovine et équine
PTM 4411	1 H 1	Vétérinaire, faune et environnement		+ DMV 5412A	2 AH 1	Dermatologie vétérinaire
PTM 4412	2 H 1	Santé publique vétérinaire		+ DMV 5413A	2 AH 1	Ophthalmologie vétérinaire
PTM 4413	1 H 1	Parasitologie, animaux de compagnie		+ DMV 5414A	2 AH 1	Neurologie vétérinaire
PTM 4415	1 H 1	RH en milieu de travail vét.		+ DMV 5414B	2 A 1 j	Neurologie vétérinaire
PTM 4424	1 H 1 j	Pathologie clinique canine et féline		+ DMV 5414C	2 A 1 j	Neurologie vétérinaire

Segment 85*Bloc 85 A obligatoire 16 cr.*

DMV 5201	4 AH 1	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4 AH 1	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4 AH 1	Clinique équine
DMV 5301	4 AH 1	Pathologie vétérinaire

Bloc 85 B option minimum 16 cr., maximum 16 cr.

DMV 5204A	2 AH 1	Médecine et chirurgie bovines		+ DMV 5423A	2 AH 1	Anesthésie – animaux de compagnie
DMV 5204B	2 AH 1	Médecine et chirurgie bovines		DMV 5424A	2 AH 1	Médecine porcine industrielle
DMV 5204C	2 AH 1	Médecine et chirurgie bovines		DMV 5424B	2 AH 1	Médecine porcine industrielle
DMV 5205A	2 AH 1	Ambulatoire : animaux de consommation		DMV 5424C	2 AH 1	Médecine porcine industrielle
DMV 5205B	2 AHE 1	Ambulatoire : animaux de consommation		DMV 5425A	2 AH 1	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5205C	2 AHE 1	Ambulatoire : animaux de consommation		DMV 5426A	2 AH 1	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5206A	2 AH 1	Médecine interne équine		+ DMV 5427A	2 AH 1 j	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5206B	2 AH 1	Médecine interne équine		+ DMV 5427B	2 AH 1 j	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5206C	2 AH 1	Médecine interne équine		DMV 5428A	2 AH 1 j	Chirurgie bovine
DMV 5207A	2 AH 1	Chirurgie équine		DMV 5428B	2 AH 1 j	Chirurgie bovine
DMV 5207B	2 AH 1	Chirurgie équine		DMV 5428C	2 AH 1 j	Chirurgie bovine
DMV 5207C	2 AH 1	Chirurgie équine		DMV 5429A	2 AH 1 j	Médecine interne bovine
DMV 5208A	2 AH 1	Médecine sportive équine		DMV 5429B	2 AH 1 j	Médecine interne bovine
DMV 5208B	2 AH 1	Médecine sportive équine		DMV 5429C	2 AH 1 j	Médecine interne bovine
DMV 5209A	2 AH 1	Médecine de population porcine		DMV 5430A	2 AH 1 j	Investigations spécialisées clin. bovine
DMV 5209B	2 AH 1	Médecine de population porcine		DMV 5430B	2 AH 1 j	Investigations spécialisées clin. bovine
DMV 5209C	2 AH 1	Médecine de population porcine		DMV 5430C	2 AH 1 j	Investigations spécialisées clin. bovine
DMV 5210A	2 AH 1	Médecine de population avicole		+ DMV 5431A	2 AH 1 j	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5210B	2 AH 1	Médecine de population avicole		+ DMV 5431B	2 AH 1 j	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5210C	2 AH 1	Médecine de population avicole		+ DMV 5431C	2 AH 1 j	Thériogénologie des animaux de compagnie
+ DMV 5211A	2 AH 1	Médecine de population bovine		+ DMV 5432A	2 E 1 j	Thériogénologie équine
+ DMV 5211B	2 AH 1	Médecine de population bovine		+ DMV 5432B	2 E 1 j	Thériogénologie équine
+ DMV 5211C	2 AH 1	Médecine de population bovine		+ DMV 5432C	2 E 1 j	Thériogénologie équine
DMV 5212A	2 AH 1	Médecine des animaux de laboratoire		+ DMV 5433A	2 A 1 j	Médecine de pop. de bovins de boucherie
DMV 5212B	2 AH 1	Médecine des animaux de laboratoire		+ DMV 5433B	2 A 1 j	Médecine de pop. de bovins de boucherie
DMV 5212C	2 AH 1	Médecine des animaux de laboratoire		+ DMV 5433C	2 A 1 j	Médecine de pop. de bovins de boucherie
DMV 5213A	2 AH 1	Médecine zoologique		DMV 5434A	2 AH 1 j	Stage en santé de la faune
DMV 5213B	2 AH 1	Médecine zoologique		DMV 5434B	2 AH 1 j	Stage en santé de la faune
DMV 5213C	2 AH 1	Médecine zoologique		DMV 5434C	2 AH 1 j	Stage en santé de la faune
DMV 5213D	2 AH 1 j	Médecine zoologique				
DMV 5214A	2 AH 1 j	Médecine des animaux exotiques				
DMV 5214B	2 AH 1 j	Médecine des animaux exotiques				
DMV 5214C	2 AH 1 j	Médecine des animaux exotiques				
DMV 5214D	2 AH 1 j	Médecine des animaux exotiques				
+ DMV 5216A	2 AH 1	Thériogénologie : anim. de consommation				
+ DMV 5216B	2 AH 1	Thériogénologie : anim. de consommation				

Programme 1-598-5-0

Version 01

Certificat en technologie et innocuité des aliments J**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en technologie et innocuité des aliments.

Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Comblent un besoin pour une clientèle en milieu de travail agroalimentaire. Développer des compétences dans le domaine des biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes. L'étudiant qui complétera ce certificat devra être en mesure: 1. D'identifier les situations à risque en salubrité des aliments et de proposer des mesures de gestion des risques appropriées suite à une évaluation des risques adéquate. 2. De comprendre, d'analyser et de mettre en place un processus de production des aliments afin que celui-ci puisse prévenir la contamination des denrées alimentaires. 3. D'appliquer les programmes d'assurance qualité et de surveillance pertinents à la production des aliments et d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité. 4. De comprendre, d'expliquer le processus de vieillissement et d'altération microbiologique des aliments et d'appliquer les mesures pour contrôler ce processus. 5. De comprendre les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux relatifs à la production et l'innocuité des aliments dans une perspective de la ferme à la table en tenant compte des considérations nationales et internationales.

Destinataires

Ce programme s'adresse prioritairement à des candidats qui sont déjà sur le marché du travail dans le domaine agroalimentaire relié à l'industrie des viandes, et qui n'ont pas nécessairement un diplôme de premier cycle. Par ailleurs, il s'adresse à toute personne qui recherche une formation ou un perfectionnement en technologie et innocuité des viandes.

Structure du programme

Le certificat de 30 crédits comprend 16 crédits de cours obligatoires, un minimum de 6 crédits et un maximum de 8 crédits de cours à option et un minimum de 6 crédits et un maximum de 8 crédits de stages à option.

Segment 70

Bloc 70 A			obligatoire	16 cr.
PTM 4412	2	H	1	Santé publique vétérinaire
PTM 4901A	2	A	1 j	Système HACCP en méd. vét. 1
+ PTM 4901B	2	H	1 j	Système HACCP en méd. vét. 2
PTM 4902	2	H	1 j	Épidémiologie des zoonoses
PTM 4904	2	A	1 j	Micro. et écologie alim. vét.
PTM 4905	2	E	1 j	Travaux dirigés en SPV
+ PTM 4906	2	E	1 j	Séminaire multi. vétérinaire
SPV 4903	2	E	1 j	Analyse du risque en méd. vét.
Bloc 70 B			option	minimum 6 cr., maximum 10 cr.
DMV 3223	2	H	1	Santé publique vétérinaire
PTM 4415	1	H	1	RH en milieu de travail vét.
PTM 4907	2	A	1 j	Conservation des viandes
PTM 4908	2	A	1 j	Analyse contrôle qualité vét.
PTM 4909	2	A	1 j	Toxicologie, agroalim. vét.
PTM 4911	2	A	1 j	Hygiène/nettoyage/désinfection
PTM 4912	2	H	1 j	Éthique en santé publique
PTM 4913	2	H	1 j	Problèmes en hygiène vét.
PTM 4914	2	E	1 j	Problème/salubrité des viandes
PTM 4915	1	AHE	1 j	Problèmes en sc. biomédicales
Bloc 70 C			option	minimum 4 cr., maximum 8 cr.
+ TIA 4810A	2	AHE	1 j	Stage en innocuité alimentaire
+ TIA 4810B	2	AHE	1 j	Stage en innocuité alimentaire
+ TIA 4810C	2	AHE	1 j	Stage en innocuité alimentaire
+ TIA 4810D	2	AHE	1 j	Stage en innocuité alimentaire
+ TIA 4820A	2	AHE	1 j	Stage en assurance qualité
+ TIA 4820B	2	AHE	1 j	Stage en assurance qualité
+ TIA 4820C	2	AHE	1 j	Stage en assurance qualité
+ TIA 4820D	2	AHE	1 j	Stage en assurance qualité
+ TIA 4830A	2	AHE	1 j	Stage en tech. des aliments
+ TIA 4830B	2	AHE	1 j	Stage en tech. des aliments
+ TIA 4830C	2	AHE	1 j	Stage en tech. des aliments
+ TIA 4830D	2	AHE	1 j	Stage en tech. des aliments

Un préalable de 12 crédits de cours obligatoires et à option est nécessaire avant de s'inscrire à un stage à option.

Faculté de musique

INTRODUCTION

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

La mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

- La **formation** des créateurs, interprètes, pédagogues, animateurs et chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des études supérieures.
- La **recherche** menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour rendre et promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression.
- La **contribution à l'ensemble de la vie musicale** par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique compte sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 50 professeurs réguliers et de ses quelque 120 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille plus de 700 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau de la maîtrise, du D.É.S.S. et du doctorat. Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation et des communications.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Adresse civique

Pavillon de la Faculté de musique
200, ave. Vincent-d'Indy
Montréal (Québec)
H2V 2T2

Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B338
Téléphone : 514-343-6427
Courriel : musique@umontreal.ca
www.musique.umontreal.ca

DIRECTION

Doyenne : Isabelle Panneton

Secrétaire de faculté : **Peter McCutcheon**
Vice-doyenne aux études en interprétation : **Christiane Laflamme**
Vice-doyen aux études en création et technologie : **Robert Normandeau**
Vice-doyenne aux études théoriques : **Nathalie Fernando**
Adjointe à la doyenne – Affaires internationales : **Lise Daoust**
Adjointe aux vice-doyens : **Marie Robichaud**
Directrice administrative : **Johanne Beaudin**
Directrice des affaires publiques et adjointe au développement : **Madeleine Bédard**
Conseillère en développement : **Marie-Claude Matton**

RESPONSABLES DE PROGRAMMES

Composition instrumentale : Ana Sokolovic
Composition mixte : Pierre Michaud
Écriture : François-Hugues Leclair

Général : Raymond Perrin

Interprétation :

Chant : Rosemarie Landry et Robin Wheeler
Clavecin, orgue et instruments anciens : Réjean Poirier
Cordes : Claude Richard
Cuivres : David Martin
Guitare et harpe : Peter McCutcheon
Instruments anciens : Réjean Poirier
Jazz : Richard Provençal
Percussion : Robert Leroux
Piano : Maneli Pirzadeh
Vents : Lise Daoust

Musicologie : François de Médicis

Musiques numériques : Caroline Traube

Musique, arts et société : François de Médicis

ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire avec les différents ensembles (OUM, Big Band, etc.).

FRAIS FACULTAIRES

Outre les montants précisés dans les Règlements présentés à la section précédente des Renseignements généraux :

Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 7 \$ / crédit (max. 105 \$ / trimestre) sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)
Paolo Bellomia, D. Mus. interprétation (Montréal)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)
Lise Daoust, 1^{er} prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (McGill)
Reno De Stefano, Ph. D. musicologie, option jazz (Montréal)
Monique Desroches, Ph. D. musicologie (Montréal)
Michel Duchesneau, Ph. D. musicologie (Laval)
Marc Durand, M. Mus. piano (Montréal), M. Mus. (Temple, Philadelphie)
Denis Gougeon, M. Mus. composition (Montréal)
Robert Leroux, B. Mus. percussion (Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, Ph. D. sémiologie musicale (Paris VIII – Vincennes)
Robert Normandeau, D. Mus. composition (Montréal)
Isabelle Panneton, 1^{er} prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser, BC)
Réjean Poirier, 1^{ers} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec et Conservatoire de Toulouse)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violon (The Juilliard School, New York)
Jean Saulnier, D. Mus. piano (Montréal)
Lorraine Vaillancourt, Diplôme d'Études Supérieures III Musique, option piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L. Mus. (Montréal)
Jimmy Brière, D. Mus. piano (Montréal)

Nathalie Fernando, Ph. D. ethnomusicologie (Paris IV – Sorbonne)
 Jonathan Goldman, M.A. musicologie (Montréal), Ph. D. musicologie (Montréal)
 Rosemarie Landry, B. Mus. chant, B. Mus. piano (Montréal), L. Mus. chant (Laval),
 diplôme de perfectionnement (Toronto)
 Vladimir Landsman, D. Mus. (Conservatoire de Moscou)
 David Martin, Prix de trombone (Conservatoire de musique de Montréal) et M. Mus.
 (Northwestern)
 Peter McCutcheon, B. Mus. (Montréal), 1^{er} prix de guitare (Conservatoire national su-
 périeur de musique de Paris)
 André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
 Raymond Perrin, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Qué-
 bec)
 Johanne Perron, M. Mus. (Yale)
 Maneli Pirzadeh, D. Mus. piano (Montréal)
 Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en
 travail de studio et de télévision
 Jutta Puchhammer-Sédillot, M. Mus. alto (Eastman School of Music, New York)
 Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland Inst. of Music), 1^{er} prix de violon (Conser-
 vatoire de musique de la Province de Québec)
 Ana Sokolovic, M. Mus. composition (Montréal)
 Paul Stewart, B. Mus. piano (McGill)
 Caroline Traube, Ph. D. Music Technology (McGill)
 Jean-Eudes Vaillancourt, 1^{er} prix de piano (Conservatoire de musique de la Province
 de Québec)
 Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

Professeurs adjoints

Marie-Hélène Benoit-Otis, Ph. D. Musicologie (Montréal)
 John Fanning, Op. Dip. (Toronto)
 François-Hugues Leclair, D. Mus. composition (Montréal)
 Pierre Michaud, D. Mus. composition (Montréal)
 Francis Perron, D. Mus. interprétation (Montréal)

Professeurs associés

Marie-Alexis Colin, Ph. D. (Tours)
 Ghyslaine Guertin, Ph. D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)
 Sylvia L'Écuyer, Ph. D. musicologie (Montréal)
 Zack Settel, D. Mus. composition (Montréal)
 Sabina Teller-Ratner, Ph. D. musicologie (Michigan)

Professeur invité

Dang Thai Son, M.A. interprétation piano (Conservatoire National Tchaïkovski, Mos-
 cou)

Professeurs émérites

José Évangélista
 Marie-Thérèse Lefebvre
 Michel Longtin
 Jean-Jacques Nattiez
 Natalie Pepin

Ensembles en résidence

Giri Kedaton (Gamelan balinaise)
 Ensemble à percussion Sixtrum
 Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

PERSONNEL ENSEIGNANT SELON L'INSTRUMENT

Alto : Jutta Puchhammer, Karine Rousseau, Neal Gripp
 Basse : Michel Donato, Denis Labrosse, Frédéric Alarie
 Basson : Michel Bettez, Mathieu Lussier, Martin Mangrum
 Basson baroque : Mathieu Lussier
 Batterie : Paul Brochu, Gilbert Fradette
 Chant classique : Rosemarie Landry, Robin Wheeler, Julie Daoust, Gail Desmarais,
 Suzie LeBlanc, Yolande Parent, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny
 Chant jazz : Vincent Morel, Hélène Martel
 Clarinette : André Moisan, Martin Carpentier, Jean-François Normand
 Clavecin : Réjean Poirier
 Connaissance du clavier : Raymond Perrin
 Contrebasse : Jacques Beaudoin, Marc Denis, René Gosselin
 Cor : Paul Marcotte, Louis-Philippe Marsolais
 Flûte : Lise Daoust, Denis Bluteau
 Flûte à bec : Francis Colpron, Matthias Maute
 Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron
 Guitare jazz : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier, Michael Pucci
 Guitare baroque et luth : Sylvain Bergeron
 Harpe : Caroline Lizotte

Hautbois : Lise Beauchamp
 Orgue : Réjean Poirier
 Percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Paul Picard, Louis Charbonneau
 Piano : Marc Durand, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière,
 Dang Thai Son, Daniel Moran
 Piano jazz : Luc Beaugrand, Pierre Leduc
 Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay
 Saxophone jazz : Dany Roy, Simon Stone
 Trombone : David Martin
 Trombone jazz : Jean-Nicolas Trottier
 Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel, Paul Merkelo
 Trompette jazz : Ron Di Lauro
 Tuba : Pierre Beaudry
 Viole de gambe : Margaret Little, Susie Napper
 Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Laurence Kayaleh, Uliana
 Drugova
 Violon jazz : Tommy Gauthier
 Violoncelle : Johanne Perron, Carole Sirois et Yegor Dyachkov

PERSONNEL ENSEIGNANT SELON ATELIERS ET ENSEMBLES

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel
 Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard
 Atelier d'opéra : Robin Wheeler, Francis Perron
 Atelier de musique baroque : Margaret Little
 Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt, Christian Gort
 Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire, Paul Picard
 Chœur de l'atelier d'opéra : Robin Wheeler
 Chorale : Raymond Perrin
 Chorale jazz : Vincent Morel
 Combo jazz : Richard Provençal, Ron Di Lauro, Luc Beaugrand, Frédéric Alarie, Mi-
 chael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Dany Roy et Simon Stone
 Diction lyrique : Yves Saint-Amand, Laura Adib Amante, Robin Wheeler et Rosemarie
 Landry
 Ensemble de claviers : Jean-Eudes Vaillancourt
 Ensemble de cuivres : Paul Marcotte, Ron Di Lauro, Lise Bouchard
 Ensemble de guitares : Peter McCutcheon
 Ensemble de jazz (Big Band) : Ron Di Lauro
 Ensemble de musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puch-
 hammer, Jean-Eudes Vaillancourt, Yegor Dyachkov, Karine Rousseau, Lau-
 rence Kayaleh
 Ensemble vocal jazz : Vincent Morel

GAMELAN

Éric Vandal

HARMONIE DE CONCERT

David Martin

ORCHESTRE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Jean-François Rivest

QUATUOR À CORDES

Johanne Perron, Jutta Puchhammer

Programme 1-600-1-0

Version 14

B. en musique général

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maxi-
 mum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité com-
 pétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à
 un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1^{re} année à moins qu'il ne soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription (tous sauf jazz enrichi) ou les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z (pour jazz enrichi seulement).

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte neuf orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz et Vers interprétation chant et Jazz enrichi. Les sept premières totalisent chacune 33 crédits obligatoires, 48 à option et 9 au choix. La huitième orientation totalise 45 crédits obligatoires, 39 à option et 6 au choix. La dernière orientation totalise 21 crédits obligatoires, 63 à option et 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux neuf orientations

Bloc 01 A option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la musique 1

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la musique 2

MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la musique 3

MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4

Bloc 01 D option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Littérature

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.

MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Science de la musique

MUL 1134	3 AH 1 s	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 2210	3 A 1 j	Musicologie comparée contemp.
MUL 2450	3 A 1 j	Historio. musicale et analyse
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Analyse

MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harm. tonal 1
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harm. tonal 2
+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement

Bloc 01 G option minimum 4 cr., maximum 12 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

Bloc 01 H option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 I option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)

Bloc 01 J option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Complément de formation

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1802	3 A 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
MTE 1505	3 A 1 j	Atelier création audionum. 1
+ MTE 1506	3 AH 1 j	Atelier création audionum. 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine

MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
+ MUS 2004	3 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2005	3 H 1 j	Solfège et dictée 4
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2323	3 H 1	Création mus./langage Python 2
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
+ MUS 3101	3 A 1 j	Composition assistée par ordinateur 1
+ MUS 3102	3 H 1 j	Composition assistée par ordinateur 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Segment 02 Commun aux huit premières orientations

Bloc 02 A obligatoire 33 cr.

MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1104V	4 AH 1	Alto 1
+ MUI 1104W	4 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1174V	4 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1174W	4 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1304V	4 AH 1	Violon 1
+ MUI 1304W	4 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
MUI 1314V	4 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1314W	4 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2

MUI 1283A	3	AH	1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3	AH	1	Trompette 2
MUI 1293A	3	AH	1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3	AH	1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3	AH	1	Cor 3
+ MUI 2273A	3	AH	1	Trombone 3
+ MUI 2283A	3	AH	1	Trompette 3
+ MUI 2293A	3	AH	1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensemble

MUE 1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1215	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1216	1	AH	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1123A	3	AH	1	Basson 1
+ MUI 1123B	3	AH	1	Basson 2
MUI 1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3	AH	1	Clarinette 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3	AH	1	Hautbois 2
MUI 1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3	AH	1	Basson 3
+ MUI 2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+ MUI 2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+ MUI 2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+ MUI 2263A	3	AH	1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensemble

MUE 1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1225	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1226	1	AH	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1275	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1276	1	AH	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1385	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1386	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	AH	1	Luth 1
+ MUI 1053B	3	AH	1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI 2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI 2253A	3	AH	1	Piano 3

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensemble

MUE 1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1195	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1196	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensemble

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion

+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1175	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1176	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1235	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1236	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3

Segment 77 Propre à l'orientation Vers interprétation chant

Bloc 77 A obligatoire 12 cr.

+ MIN 1096	2 A 1 j	Geste et mouvement scénique 1
+ MIN 1941	1 A 1 j	Diction lyrique allemande 1
+ MIN 1942	1 H 1 j	Diction lyrique allemande 2
+ MIN 1961	1 A 1 j	Diction lyrique italienne 1
+ MIN 1962	1 H 1 j	Diction lyrique italienne 2
MUI 1133V	3 AH 1	Chant 1
+ MUI 1133W	3 AH 1	Chant 2

Bloc 77 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Formation complémentaire

+ MIN 1097	2 H 1 j	Geste et mouvement scénique 2
MIN 1806	2 AH 1 j	Danse baroque
MIN 1807	2 A 1 j	Gestuelle baroque
MIN 1808	1 A 1 j	Style vocal baroque 1
MIN 1809	1 H 1 j	Style vocal baroque 2
MUE 1301	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1302	1 AH 1	Ensemble vocal
MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra

Segment 78 Propre à l'orientation Jazz enrichi

Bloc 78 A obligatoire 21 cr.

MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUS 1211	3 A 1 j	Solfège et dictée jazz 1
+ MUS 1212	3 H 1 j	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 78 B option minimum 6 cr., maximum 16 cr.

Théorie et mise en pratique

MIN 1098	2 A 1 j	Improvisation jazz 1
+ MIN 1099	2 H 1 j	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 1
+ MIN 1792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 2
+ MIN 2791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 3
+ MIN 2792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 4
+ MTE 3407	3 AH 1 j	Composition jazz 1
+ MTE 3408	3 AH 1 j	Composition jazz 2
+ MUS 2213	3 AH 1 j	Éléments de jazz 3
+ MUS 2214	3 AH 1 j	Éléments de jazz 4

Bloc 78 C option minimum 8 cr., maximum 18 cr.

Instrument

MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2403B	3 AH 1	Basse électrique 4
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2413B	3 AH 1	Batterie 4
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2423B	3 AH 1	Chant jazz 4
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2453B	3 AH 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2463B	3 AH 1	Piano jazz 4
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2473B	3 AH 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2483B	3 AH 1	Trompette jazz 4
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2523B	3 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3
+ MUI 2543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 4
+ MUI 3403A	3 AH 1	Basse électrique 5
+ MUI 3403B	3 AH 1	Basse électrique 6
+ MUI 3413A	3 AH 1	Batterie 5
+ MUI 3413B	3 AH 1	Batterie 6
+ MUI 3423A	3 AH 1	Chant jazz 5
+ MUI 3423B	3 AH 1	Chant jazz 6
+ MUI 3453A	3 AH 1	Guitare jazz 5
+ MUI 3453B	3 AH 1	Guitare jazz 6
+ MUI 3463A	3 AH 1	Piano jazz 5

+ MUI 3463B	3 AH 1	Piano jazz 6
+ MUI 3473A	3 AH 1	Saxophone jazz 5
+ MUI 3473B	3 AH 1	Saxophone jazz 6
+ MUI 3483A	3 AH 1	Trompette jazz 5
+ MUI 3483B	3 AH 1	Trompette jazz 6
+ MUI 3523A	3 AH 1	Trombone jazz 5
+ MUI 3523B	3 AH 1	Trombone jazz 6
+ MUI 3533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 5
+ MUI 3533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 6
+ MUI 3543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 5
+ MUI 3543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 6

Programme 1-605-1-6

Version 06

B. en musique interprétation jazz**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1211 et 1212 – Solfège dictée jazz 1 et 2 en 1^{re} année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100Y et 1100Z – Apprentissage des éléments de jazz 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Objectifs

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Structure du programme

Ce programme totalise 25 crédits obligatoires, 53 à option et 12 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 80

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		
MIN 3500	1 AH 1 j	Programme de récital final	25 cr.
+ MUE 1461A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 1	
+ MUE 1461B	1 A 1 j	Combo en atelier 1	
+ MUE 1462A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 2	
+ MUE 1462B	1 A 1 j	Combo en atelier 2	
+ MUE 1463A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 3	
+ MUE 1463B	1 A 1 j	Combo en atelier 3	
+ MUE 1464A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 4	
+ MUE 1464B	1 A 1 j	Combo en atelier 4	
+ MUE 1465A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 5	
+ MUE 1465B	1 A 1 j	Combo en atelier 5	
+ MUE 1466A	1 A 1 j	Combo en studio multipiste 6	
+ MUE 1466B	1 A 1 j	Combo en atelier 6	
MUS 1211	3 A 1 j	Solfège et dictée jazz 1	
+ MUS 1212	3 H 1 j	Solfège et dictée jazz 2	
+ MUS 2213	3 AH 1 j	Éléments de jazz 3	
+ MUS 2214	3 AH 1 j	Éléments de jazz 4	

Bloc 80 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Communications et outils professionnels

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 80 C *option* *minimum 9 cr., maximum 18 cr.*

Écriture, analyse et audition

MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harmo. tonal 1
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harmo. tonal 2
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
+ MTE 3407	3 AH 1 j	Composition jazz 1
+ MTE 3408	3 AH 1 j	Composition jazz 2

Bloc 80 D *option* *minimum 2 cr., maximum 12 cr.*

Improvisation et harmonie du clavier

MIN 1098	2 A 1 j	Improvisation jazz 1
+ MIN 1099	2 H 1 j	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 1
+ MIN 1792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 2
+ MIN 2791	2 A 1 s	Harmonie jazz au clavier 3
+ MIN 2792	2 H 1 s	Harmonie jazz au clavier 4

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Histoire et théorie

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2

MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine

Bloc 80 F option minimum 24 cr., maximum 24 cr.

Instrument

MUI 1404A	4 AHE 1	Basse électrique 1
+ MUI 1404B	4 AHE 1	Basse électrique 2
MUI 1414A	4 AHE 1	Batterie 1
+ MUI 1414B	4 AHE 1	Batterie 2
MUI 1424A	4 AHE 1	Chant jazz 1
+ MUI 1424B	4 AHE 1	Chant jazz 2
MUI 1434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4 AHE 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1454B	4 AHE 1	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4 AHE 1	Piano jazz 1
+ MUI 1464B	4 AHE 1	Piano jazz 2
MUI 1474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4 AHE 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1484B	4 AHE 1	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4 AHE 1	Violon jazz 1
MUI 1494B	4 AHE 1	Violon jazz 2
MUI 1524A	4 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1524B	4 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 2
+ MUI 2404A	4 AHE 1	Basse électrique 3
+ MUI 2404B	4 AHE 1	Basse électrique 4
+ MUI 2414A	4 AHE 1	Batterie 3
+ MUI 2414B	4 AHE 1	Batterie 4
+ MUI 2424A	4 AHE 1	Chant jazz 3
+ MUI 2424B	4 AHE 1	Chant jazz 4
MUI 2434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 3
MUI 2434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 4
+ MUI 2454A	4 AHE 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2454B	4 AHE 1	Guitare jazz 4
+ MUI 2464A	4 AHE 1	Piano jazz 3
+ MUI 2464B	4 AHE 1	Piano jazz 4
+ MUI 2474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 4
+ MUI 2484A	4 AHE 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2484B	4 AHE 1	Trompette jazz 4
MUI 2494A	4 AHE 1	Violon jazz 3
MUI 2494B	4 AHE 1	Violon jazz 4
+ MUI 2524A	4 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2524B	4 AH 1	Trombone jazz 4
+ MUI 2534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 4
+ MUI 3404A	4 AHE 1	Basse électrique 5
+ MUI 3404B	4 AHE 1	Basse électrique 6
+ MUI 3414A	4 AHE 1	Batterie 5
+ MUI 3414B	4 AHE 1	Batterie 6
+ MUI 3424A	4 AHE 1	Chant jazz 5
+ MUI 3424B	4 AHE 1	Chant jazz 6
MUI 3434A	4 AHE 1	Clarinette jazz 5
MUI 3434B	4 AHE 1	Clarinette jazz 6
+ MUI 3454A	4 AHE 1	Guitare jazz 5
+ MUI 3454B	4 AHE 1	Guitare jazz 6
+ MUI 3464A	4 AHE 1	Piano jazz 5
+ MUI 3464B	4 AHE 1	Piano jazz 6
+ MUI 3474A	4 AHE 1	Saxophone jazz 5
+ MUI 3474B	4 AHE 1	Saxophone jazz 6
+ MUI 3484A	4 AHE 1	Trompette jazz 5
+ MUI 3484B	4 AHE 1	Trompette jazz 6
MUI 3494A	4 AHE 1	Violon jazz 5
MUI 3494B	4 AHE 1	Violon jazz 6
+ MUI 3524A	4 AH 1	Trombone jazz 5
+ MUI 3524B	4 AH 1	Trombone jazz 6

+ MUI 3534A	4 AH 1	Contrebasse jazz 5
+ MUI 3534B	4 AH 1	Contrebasse jazz 6

Bloc 80 G option

minimum 3 cr., maximum 8 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz

Bloc 80 H option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1391	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
+ MUE 1392	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
+ MUE 1393	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
+ MUE 1394	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
+ MUE 1395	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
+ MUE 1396	1 AH 1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+ MUE 1422	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+ MUE 1423	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+ MUE 1424	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+ MUE 1425	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
+ MUE 1426	1 AH 1 j	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 80 I option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Cours connexes

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1804	3 A 1 j	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1805	3 H 1 j	Geste et conscience en interprétation
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores

MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 80 J *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Langues et lectures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 80 K *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Littérature et langages musicaux

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 80 L *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Sciences et technologies de la musique

MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
MUS 2239	3 A 1 j	Intro. psycho. de la musique
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 2
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Programme 1-605-1-8

Version 04

B. en musique interprétation instruments classiques

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1^{re} année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de la remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.

Les cours d'orchestre du Baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F – Grands ensembles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1101I et 1101J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langues et cultures internationales.

Structure du programme

Le programme compte six orientations. Les orientations Cuivres, Bois, Claviers et Autres instruments totalisent chacune 20 crédits de cours obligatoires, 64 à option et 6 au choix. L'orientation Cordes totalise 21 crédits de cours obligatoires, 63 à option et 6 au choix. L'orientation Instruments anciens totalise 19 crédits de cours obligatoires, 65 à option et 6 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux six orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		19 cr.
MIN 3500	1 AH 1 j	Programme de récital final	
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1	
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2	
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1	
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2	
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2	

<i>Bloc 01 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Écriture et audition

+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1	
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2	
MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harmo. tonal 1	
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harmo. tonal 2	
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1	
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2	
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1	
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2	
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1	
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2	
+ MUS 2004	3 A 1 j	Solfège et dictée 3	
+ MUS 2005	3 H 1 j	Solfège et dictée 4	
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1	
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2	

<i>Bloc 01 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Sciences et technologies de la musique

MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI	
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur	
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale	
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons	
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio	
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1	
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale	
MUS 2239	3 A 1 j	Intro. psycho. de la musique	
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1	
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2	
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 1	
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 2	
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative	
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale	
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale	
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies	

<i>Bloc 01 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 6 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Histoire et théorie

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1	
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2	
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque	
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique	
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique	
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.	
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne	
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine	
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone	
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone	
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise	
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale	
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement	
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada	
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1	
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2	
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3	
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4	
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film	
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité	
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art	
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie	
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine	

<i>Bloc 01 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Littérature et langages musicaux

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare	
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1	
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2	
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3	
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1	
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2	
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.	
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1	
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2	
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique	
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels	

<i>Bloc 01 F</i>	<i>option</i>		<i>minimum 4 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale	
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale	
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan	
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan	
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz	
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz	
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert	
+ MUE 1436	2 AH 1	Harmonie de concert	
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1447	2 AH 1	Orchestre	
+ MUE 1448	2 AH 1	Orchestre	
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz	
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz	
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz	
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz	
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz	
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz	

<i>Bloc 01 G</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 9 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Communication et outils professionnels

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français	
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit	
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale	
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale	
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien	

<i>Bloc 01 H</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Cours connexes

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction	
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application	
+ MIN 1769	3 A 1 j	Harmonie au clavier	

MIN 1802	3 A 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 E 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 A 1 j	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1805	3 H 1 j	Geste et conscience en interprétation
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 I option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Segment 02 Commun aux orientations Bois, Claviers, Cuivres, Inst. anciens, Autres inst.

Bloc 02 A option minimum 1 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1105A	5 AH 1	Alto 1
+ MUI 1105B	5 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1

+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1175A	5 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1175B	5 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1305A	5 AH 1	Violon 1
+ MUI 1305B	5 AH 1	Violon 2
MUI 1315A	5 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1315B	5 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2105A	5 AH 1	Alto 3
+ MUI 2105B	5 AH 1	Alto 4
+ MUI 2175A	5 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2175B	5 AH 1	Contrebasse 4
+ MUI 2305A	5 AH 1	Violon 3
+ MUI 2305B	5 AH 1	Violon 4
+ MUI 2315A	5 AH 1	Violoncelle 3
+ MUI 2315B	5 AH 1	Violoncelle 4
+ MUI 3105A	5 AH 1	Alto 5
+ MUI 3105B	5 AH 1	Alto 6
+ MUI 3175A	5 AH 1	Contrebasse 5
+ MUI 3175B	5 AH 1	Contrebasse 6
+ MUI 3305A	5 AHE 1	Violon 5
+ MUI 3305B	5 AHE 1	Violon 6
+ MUI 3315A	5 AH 1	Violoncelle 5
+ MUI 3315B	5 AH 1	Violoncelle 6

Bloc 70 B obligatoire

2 cr.

Ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine

Bloc 70 C option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Autres ensembles

+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1155	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1156	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1165	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1166	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1245	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1246	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble
MUE 1371	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1372	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1373	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1374	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1375	1 AH 1	Quatuor à cordes
+ MUE 1376	1 AH 1	Quatuor à cordes

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option

minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1185A	5 AH 1	Cor 1
+ MUI 1185B	5 AH 1	Cor 2
MUI 1275A	5 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1275B	5 AH 1	Trombone 2
MUI 1285A	5 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1285B	5 AH 1	Trompette 2
MUI 1295A	5 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1295B	5 AH 1	Tuba 2

+ MUI 2185A	5 AH 1	Cor 3
+ MUI 2185B	5 AH 1	Cor 4
+ MUI 2275A	5 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2275B	5 AH 1	Trombone 4
+ MUI 2285A	5 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2285B	5 AH 1	Trompette 4
+ MUI 2295A	5 AH 1	Tuba 3
+ MUI 2295B	5 AH 1	Tuba 4
+ MUI 3185A	5 AH 1	Cor 5
+ MUI 3185B	5 AH 1	Cor 6
+ MUI 3275A	5 AH 1	Trombone 5
+ MUI 3275B	5 AH 1	Trombone 6
+ MUI 3285A	5 AH 1	Trompette 5
+ MUI 3285B	5 AH 1	Trompette 6
+ MUI 3295A	5 AH 1	Tuba 5
+ MUI 3295B	5 AH 1	Tuba 6

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensembles

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1215	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1216	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 3441	2 AH 1 j	Traits d'orchestre-cuivres

Bloc 71 C obligatoire 1 cr.

Autres ensembles

MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
----------	--------	----------------------------------

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1125A	5 AH 1	Basson 1
+ MUI 1125B	5 AH 1	Basson 2
MUI 1145A	5 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1145B	5 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1195A	5 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1195B	5 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1225A	5 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1225B	5 AH 1	Hautbois 2
MUI 1265A	5 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1265B	5 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2125A	5 AH 1	Basson 3
+ MUI 2125B	5 AH 1	Basson 4
+ MUI 2145A	5 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2145B	5 AH 1	Clarinette 4
+ MUI 2195A	5 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2195B	5 AH 1	Flûte traversière 4
+ MUI 2225A	5 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2225B	5 AH 1	Hautbois 4
+ MUI 2265A	5 AH 1	Saxophone 3
+ MUI 2265B	5 AH 1	Saxophone 4
+ MUI 3125A	5 AH 1	Basson 5
+ MUI 3125B	5 AHE 1	Basson 6
+ MUI 3145A	5 AH 1	Clarinette 5
+ MUI 3145B	5 AH 1	Clarinette 6
+ MUI 3195A	5 AH 1	Flûte traversière 5
+ MUI 3195B	5 AHE 1	Flûte traversière 6
+ MUI 3225A	5 AH 1	Hautbois 5
+ MUI 3225B	5 AH 1	Hautbois 6
+ MUI 3265A	5 AH 1	Saxophone 5
+ MUI 3265B	5 AH 1	Saxophone 6

Bloc 72 B option

minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensembles

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1225	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1226	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1255	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1256	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1275	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1276	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1385	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1386	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Bloc 72 C obligatoire

1 cr.

Autres ensembles

MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
----------	--------	----------------------------------

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option

minimum 34 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1022A	2 AHE 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1022B	2 AHE 1	Flûte baroque 2
MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1032A	2 AHE 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1032B	2 AHE 1	Flûte à bec 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1052A	2 AHE 1	Luth 1
+ MUI 1052B	2 AHE 1	Luth 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1072A	2 AHE 1	Violon baroque 1
+ MUI 1072B	2 AHE 1	Violon baroque 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1082A	2 AHE 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1082B	2 AHE 1	Viole de gambe 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
+ MUI 2022A	2 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2022B	2 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2024A	4 AHE 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2024B	4 AHE 1	Flûte baroque 4
+ MUI 2032A	2 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2032B	2 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2034A	4 AHE 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2034B	4 AHE 1	Flûte à bec 4
+ MUI 2042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 4
+ MUI 2052A	2 AHE 1	Luth 3
+ MUI 2052B	2 AHE 1	Luth 4
+ MUI 2054A	4 AHE 1	Luth 3

+ MUI 2054B	4 AHE 1	Luth 4
+ MUI 2072A	2 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2072B	2 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2074A	4 AHE 1	Violon baroque 3
+ MUI 2074B	4 AHE 1	Violon baroque 4
+ MUI 2082A	2 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2082B	2 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 2084A	4 AHE 1	Viole de gambe 3
+ MUI 2084B	4 AHE 1	Viole de gambe 4
+ MUI 3022A	2 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3022B	2 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3024A	4 AHE 1	Flûte baroque 5
+ MUI 3024B	4 AHE 1	Flûte baroque 6
+ MUI 3032A	2 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3032B	2 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3034A	4 AHE 1	Flûte à bec 5
+ MUI 3034B	4 AHE 1	Flûte à bec 6
+ MUI 3042A	2 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3042B	2 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3044A	4 AHE 1	Hautbois baroque 5
+ MUI 3044B	4 AHE 1	Hautbois baroque 6
+ MUI 3052A	2 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3052B	2 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3054A	4 AHE 1	Luth 5
+ MUI 3054B	4 AHE 1	Luth 6
+ MUI 3072A	2 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3072B	2 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3074A	4 AHE 1	Violon baroque 5
+ MUI 3074B	4 AHE 1	Violon baroque 6
+ MUI 3082A	2 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3082B	2 AHE 1	Viole de gambe 6
+ MUI 3084A	4 AHE 1	Viole de gambe 5
+ MUI 3084B	4 AHE 1	Viole de gambe 6

Bloc 73 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Instrument second

MUI 1152A	2 AHE 1	Clavecin 1
+ MUI 1152B	2 AHE 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 34 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1062A	2 AHE 1	Piano
+ MUI 1062B	2 AHE 1	Piano
MUI 1152A	2 AHE 1	Clavecin 1
+ MUI 1152B	2 AHE 1	Clavecin 2
MUI 1155A	5 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1155B	5 AH 1	Clavecin 2
MUI 1232A	2 AHE 1	Orgue 1
+ MUI 1232B	2 AHE 1	Orgue 2
MUI 1234A	4 AHE 1	Orgue 1
+ MUI 1234B	4 AH 1	Orgue 2
MUI 1235A	5 AH 1	Orgue 1
MUI 1252A	2 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1252B	2 AHE 1	Piano 2
MUI 1255A	5 AH 1	Piano 1
+ MUI 1255B	5 AH 1	Piano 2
MUI 1462A	2 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1462B	2 AH 1	Piano jazz 2
+ MUI 2062A	2 AHE 1	Piano
+ MUI 2152A	2 AHE 1	Clavecin 3
+ MUI 2154A	4 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2154B	4 AH 1	Clavecin 4
+ MUI 2234A	4 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2234B	4 AH 1	Orgue 4
+ MUI 2252A	2 AHE 1	Piano 3
+ MUI 2254A	4 AH 1	Piano 3
+ MUI 2254B	4 AH 1	Piano 4
+ MUI 2256A	6 AH 1	Piano 3
+ MUI 2256B	6 AH 1	Piano 4
+ MUI 2462A	2 E 1	Piano jazz 3

+ MUI 3156A	6 AH 1	Clavecin 5
+ MUI 3156B	6 AH 1	Clavecin 6
+ MUI 3236A	6 AHE 1	Orgue 5
+ MUI 3236B	6 AH 1	Orgue 6
+ MUI 3256A	6 AH 1	Piano 5
+ MUI 3256B	6 AH 1	Piano 6

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensembles

MUE 1101	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1102	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1103	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1104	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1105	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
+ MUE 1106	1 AH 1	Atelier d'accompagnement
MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1195	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1196	1 AH 1	Ensemble claviers

Bloc 74 C obligatoire 1 cr.

Autres ensembles

MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
----------	--------	----------------------------------

Segment 75 Propre à l'orientation Autres instruments

Bloc 75 A option minimum 30 cr., maximum 34 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1205A	5 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1205B	5 AH 1	Guitare 2
MUI 1215A	5 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1215B	5 AH 1	Harpe 2
MUI 1245A	5 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1245B	5 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2205A	5 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2205B	5 AH 1	Guitare 4
+ MUI 2215A	5 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2215B	5 AH 1	Harpe 4
+ MUI 2245A	5 AH 1	Percussion 3
+ MUI 2245B	5 AH 1	Percussion 4
+ MUI 3205A	5 AH 1	Guitare 5
+ MUI 3205B	5 AH 1	Guitare 6
+ MUI 3215A	5 AH 1	Harpe 5
+ MUI 3215B	5 AH 1	Harpe 6
+ MUI 3245A	5 AH 1	Percussion 5
+ MUI 3245B	5 AH 1	Percussion 6

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Ensembles

MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1175	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1176	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1235	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1236	1 AH 1	Ensemble guitares

Bloc 75 C obligatoire 1 cr.

Autres ensembles

MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
----------	--------	----------------------------------

Programme 1-605-1-9

Version 04

B. en musique interprétation chant classique**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1^{re} année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste chambriste ou chanteur d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Structure du programme

Le programme compte 92 crédits répartis comme suit : 45 crédits obligatoires, 44 crédits à option et 3 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		45 cr.
+ MIN 1096	2 A 1 j	Geste et mouvement scénique 1	
+ MIN 1931	1 A 1 j	Diction lyrique anglaise 1	
+ MIN 1932	1 H 1 j	Diction lyrique anglaise 2	
+ MIN 1941	1 A 1 j	Diction lyrique allemande 1	
+ MIN 1942	1 H 1 j	Diction lyrique allemande 2	
+ MIN 1943	1 A 1 j	Diction lyrique allemande 3	
+ MIN 1944	1 H 1 j	Diction lyrique allemande 4	
+ MIN 1945	1 A 1 j	Diction lyrique allemande 5	
+ MIN 1946	1 H 1 j	Diction lyrique allemande 6	

+ MIN 1951	1 A 1 j	Diction lyrique française 1
+ MIN 1952	1 H 1 j	Diction lyrique française 2
+ MIN 1961	1 A 1 j	Diction lyrique italienne 1
+ MIN 1962	1 H 1 j	Diction lyrique italienne 2
+ MIN 1963	1 A 1 j	Diction lyrique italienne 3
+ MIN 1964	1 H 1 j	Diction lyrique italienne 4
+ MIN 1965	1 A 1 j	Diction lyrique italienne 5
+ MIN 1966	1 H 1 j	Diction lyrique italienne 6
MIN 3500	1 AH 1 j	Programme de récital final
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2
+ MUS 2006	3 A 1 j	Solfège 3
+ MUS 2007	3 H 1 j	Solfège 4
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Communication et outils professionnels

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Sciences et technologies de la musique

MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
MUS 2239	3 A 1 j	Intro. psycho. de la musique
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audio numériques 2
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 70 D *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et théorie

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine

Bloc 70 E *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Littérature et langages musicaux

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels

Bloc 70 F *option* *minimum 26 cr., maximum 30 cr.*

Instrument

MUI 1134A	4 AH 1	Chant 1
+ MUI 1134B	4 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1252A	2 AHE 1	Piano 1
+ MUI 1252B	2 AHE 1	Piano 2
+ MUI 2134A	4 AH 1	Chant 3
+ MUI 2134B	4 AH 1	Chant 4
+ MUI 3135A	5 AH 1	Chant 5
+ MUI 3135B	5 AHE 1	Chant 6

Bloc 70 G *option* *minimum 2 cr., maximum 8 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
MUE 1301	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1302	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1303	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1304	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1305	1 AH 1	Ensemble vocal
+ MUE 1306	1 AH 1	Ensemble vocal
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1454	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1455	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1456	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1484	2 AH 1	Choeur d'opéra

Bloc 70 H *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Autres ensembles

MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1265	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1266	1 AH 1	Ensemble

Bloc 70 I *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Spécialisation

+ MIN 1097	2 H 1 j	Geste et mouvement scénique 2
MIN 1806	2 AH 1 j	Danse baroque
MIN 1807	2 A 1 j	Gestuelle baroque
MIN 1808	1 A 1 j	Style vocal baroque 1
MIN 1809	1 H 1 j	Style vocal baroque 2

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1411	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1412	3 AH 1	Atelier d'opéra
+ MUE 1413	3 AH 1	Atelier d'opéra
MUE 1451	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1452	1 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1453	1 AH 1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1482	2 AH 1	Choeur d'opéra
+ MUE 1483	2 AH 1	Choeur d'opéra

Bloc 70 J *option* *minimum 2 cr., maximum 9 cr.*

Cours connexes

EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
+ MIN 1769	3 A 1 j	Harmonie au clavier
MIN 1802	3 A 1 j	Éléments d'interprétation 1550-1850
MIN 1803	3 E 1	La musique, enseignement en cours privé
MIN 1804	3 A 1 j	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1805	3 H 1 j	Geste et conscience en interprétation
+ MIN 2802	2 A 1 j	Continuo 1
+ MIN 2803	2 H 1 j	Continuo 2
MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harmo. tonal 1
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harmo. tonal 2
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 70 K *option* *minimum 0 cr., maximum 9 cr.*

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Programme 1-610-1-2

Version 03

B. en musique composition électroacoustique***RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 42 crédits obligatoires, 45 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>42 cr.</i>
+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2
+ MCT 1403	3 AH 1	Composition 3
+ MCT 1404	3 AH 1	Composition 4
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1
+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale

Bloc 01 B *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Écriture et analyse

+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2
+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1

* Ce programme est en cours de révision au moment de la production de l'annuaire et pourrait s'intituler B. en musiques numériques dans sa version 04.

+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 C *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Histoire et littérature

MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 D *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 E *option* *minimum 4 cr., maximum 10 cr.*

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan

+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

Bloc 01 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G option minimum 12 cr., maximum 23 cr.

Média et programmation

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 1252	2 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 1264	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 7
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
MUS 2239	3 A 1 j	Intro. psycho. de la musique
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2323	3 H 1	Création mus./langage Python 2
MUS 2327	3 A 1 j	Création sonore jeux vidéo 1
+ MUS 2328	3 AH 1 j	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI 2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI 2293A	3 AH 1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH 1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH 1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI 2143A	3 AH 1	Clarinette 3
+ MUI 2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI 2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI 2263A	3 AH 1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI 2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI 2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI 2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI 2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH 1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI 2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 4
+ MUI 2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI 2253A	3 AH 1	Piano 3

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI 2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI 2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI 2243A	3 AH 1	Percussion 3

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 13 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1

+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-3

Version 04

B. en musique composition instrumentale**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1re année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>			48 cr.
+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1		
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2		
+ MCT 1403	3 AH 1	Composition 3		
+ MCT 1404	3 AH 1	Composition 4		
+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1		
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2		
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1		
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2		
+ MTE 2110	3 A 1 j	Contrepoint 3		
+ MTE 2111	3 H 1 j	Contrepoint 4		
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1		
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2		
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1		
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2		
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1		
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2		

Bloc 01 B *option* *minimum 3 cr., maximum 9 cr.*

Outils

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 C *option* *minimum 6 cr., maximum 9 cr.*

Histoire

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 D *option* *minimum 0 cr., maximum 6 cr.*

Littérature et cinéma

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux

MUL 3334	3 A	1 j	Introduction sociomusicologie
MUS 1221	3 H	1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 1232	3 E	1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A	1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 E option minimum 4 cr., maximum 10 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH	1	Chorale
MUE 1341	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH	1	Gamelan
MUE 1361	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH	1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH	1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH	1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH	1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH	1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH	1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH	1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH	1	Orchestre

Bloc 01 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH	1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH	1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH	1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH	1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH	1	Ensemble
MUE 1491	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH	1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE	1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE	1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE	1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE	1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH	1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH	1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE	1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)

+ ANG 1904	3 AHE	1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE	1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H	1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE	1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A	1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A	1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H	1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE	1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE	1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE	1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE	1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE	1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE	1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH	1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH	1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3 A	1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE	1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Théorie et écriture

IFT 1810	3 AHE	1 js	Introduction à la programmation
MTE 1315	3 A	1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H	1 j	Harmonie jazz 2
MTE 1503	3 A	1 j	Atelier de composition électro. 1
+ MTE 1504	3 H	1 j	Atelier de composition électro. 2
MTE 1505	3 A	1 j	Atelier création audionum. 1
+ MTE 1506	3 AH	1 j	Atelier création audionum. 2
MUS 1251	1 AH	1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 1252	2 AHE	1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 1253	3 AHE	1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 1261	1 AH	1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 1262	2 AH	1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 1263	3 AH	1	Sujets spéciaux en musique 6
MUS 1300	3 AH	1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE	1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE	1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE	1 j	Création mus./langage Python 1
+ MUS 2004	3 A	1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2005	3 H	1 j	Solfège et dictée 4
+ MUS 2204B	1 A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1 H	1 j	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2236	3 AH	1 j	Intro neurocognition musicale
MUS 2239	3 A	1 j	Intro. psycho. de la musique
+ MUS 2321	3 A	1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H	1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2323	3 H	1	Création mus./langage Python 2
+ MUS 2325	3 AE	1 j	Prise de son créative
+ MUS 3101	3 A	1 j	Composition assistée par ordinateur 1
+ MUS 3102	3 H	1 j	Composition assistée par ordinateur 2
+ MUS 3321	3 AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H	1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH	1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 I option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Arrangement et orchestration

+ MTE 2114	3 A	1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H	1 j	Orchestration 2
+ MTE 2315	3 A	1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H	1 j	Arrangement 2
+ MTE 3114	3 H	1 j	Orchestration 3

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH	1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH	1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH	1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH	1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH	1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH	1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH	1	Violoncelle 1

+ MUI	1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI	2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI	2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI	2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI	2313A	3 AH 1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI	1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI	1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI	1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI	1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI	1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI	1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI	1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI	2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI	2273A	3 AH 1	Trombone 3
+ MUI	2283A	3 AH 1	Trompette 3
+ MUI	2293A	3 AH 1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1211	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1212	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1213	1 AH 1	Ensemble cuivres
+ MUE	1214	1 AH 1	Ensemble cuivres
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1123A	3 AH 1	Basson 1
+ MUI	1123B	3 AH 1	Basson 2
MUI	1143A	3 AH 1	Clarinete 1
+ MUI	1143B	3 AH 1	Clarinete 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1193A	3 AH 1	Flûte traversière 1
+ MUI	1193B	3 AH 1	Flûte traversière 2
MUI	1223A	3 AH 1	Hautbois 1
+ MUI	1223B	3 AH 1	Hautbois 2
MUI	1263A	3 AH 1	Saxophone 1
+ MUI	1263B	3 AH 1	Saxophone 2
+ MUI	2123A	3 AH 1	Basson 3
+ MUI	2143A	3 AH 1	Clarinete 3
+ MUI	2193A	3 AH 1	Flûte traversière 3
+ MUI	2223A	3 AH 1	Hautbois 3
+ MUI	2263A	3 AH 1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1221	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1222	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1223	1 AH 1	Ensemble flûtes
+ MUE	1224	1 AH 1	Ensemble flûtes
MUE	1251	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1 AH 1	Ensemble d'instruments à vent
MUE	1271	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1272	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1273	1 AH 1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1274	1 AH 1	Quatuor de saxophones
MUE	1381	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1382	1 AH 1	Ensemble clarinettes

+ MUE	1383	1 AH 1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1384	1 AH 1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1023A	3 AH 1	Flûte baroque 1
+ MUI	1023B	3 AH 1	Flûte baroque 2
MUI	1033A	3 AH 1	Flûte à bec 1
+ MUI	1033B	3 AH 1	Flûte à bec 2
MUI	1043A	3 AH 1	Hautbois baroque 1
+ MUI	1043B	3 AH 1	Hautbois baroque 2
MUI	1053A	3 AH 1	Luth 1
+ MUI	1053B	3 AH 1	Luth 2
MUI	1073A	3 AH 1	Violon baroque 1
+ MUI	1073B	3 AH 1	Violon baroque 2
MUI	1083A	3 AH 1	Viole de gambe 1
+ MUI	1083B	3 AH 1	Viole de gambe 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
+ MUI	2023A	3 AH 1	Flûte baroque 3
+ MUI	2033A	3 AH 1	Flûte à bec 3
+ MUI	2043A	3 AH 1	Hautbois baroque 3
+ MUI	2053A	3 AH 1	Luth 3
+ MUI	2073A	3 AH 1	Violon baroque 3
+ MUI	2083A	3 AH 1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1153A	3 AH 1	Clavecin 1
+ MUI	1153B	3 AH 1	Clavecin 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1233A	3 AH 1	Orgue 1
+ MUI	1233B	3 AH 1	Orgue 2
MUI	1253A	3 AH 1	Piano 1
+ MUI	1253B	3 AH 1	Piano 2
+ MUI	2153A	3 AH 1	Clavecin 3
+ MUI	2162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 3
+ MUI	2233A	3 AH 1	Orgue 3
+ MUI	2253A	3 AH 1	Piano 3

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1191	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1192	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1193	1 AH 1	Ensemble claviers
+ MUE	1194	1 AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1132A	2 AH 1	Chant 1
+ MUI	1132B	2 AH 1	Chant 2
MUI	1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI	1203A	3 AH 1	Guitare 1
+ MUI	1203B	3 AH 1	Guitare 2
MUI	1213A	3 AH 1	Harpe 1
+ MUI	1213B	3 AH 1	Harpe 2
MUI	1243A	3 AH 1	Percussion 1
+ MUI	1243B	3 AH 1	Percussion 2
+ MUI	2132A	2 AH 1	Chant 3
+ MUI	2203A	3 AH 1	Guitare 3
+ MUI	2213A	3 AH 1	Harpe 3
+ MUI	2243A	3 AH 1	Percussion 3

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1171	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE	1172	1 AH 1	Atelier de percussion

+ MUE 1173	1 AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1 AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1 AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1 AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3 AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3 AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3 AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3 AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3 AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3 AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3 AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3 AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3 AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3 AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3 AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3 AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3 AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3 AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3 AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3 AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3 AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3 AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3 AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2413A	3 AH 1	Batterie 3
+ MUI 2423A	3 AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2453A	3 AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2463A	3 AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2473A	3 AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2483A	3 AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3 AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2533A	3 AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2543A	3 AH 1 js	Harmonica jazz 3

Programme 1-610-1-4

Version 03

B. en musique composition mixte**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1^{re} année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comporte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>48 cr.</i>
+ MCT 1501	3 AH 1	Composition électroacoustique 1	
+ MCT 1502	3 AH 1	Composition électroacoustique 2	
+ MCT 1601	3 AH 1	Composition instrumentale 1	
+ MCT 1602	3 AH 1	Composition instrumentale 2	
+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1	
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2	
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1	
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2	
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1	
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2	
MTE 1503	3 A 1 j	Atelier de composition électro. 1	
+ MTE 1504	3 H 1 j	Atelier de composition électro. 2	
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MTE 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2	
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale	
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons	

Bloc 01 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Outils

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien

Bloc 01 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Histoire

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 D option minimum 0 cr., maximum 6 cr. Bloc 01 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Littérature et cinéma

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 3101	3 A 1 j	Composition assistée par ordinateur 1
+ MUS 3102	3 H 1 j	Composition assistée par ordinateur 2

Bloc 01 E option minimum 4 cr., maximum 10 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

Autres ensembles

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 H option minimum 12 cr., maximum 18 cr.

Théorie et écriture

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1251	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 1
MUS 1252	2 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 2
MUS 1253	3 AHE 1	Sujets spéciaux en musique 3
MUS 1261	1 AH 1	Sujets spéciaux en musique 4
MUS 1262	2 AH 1	Sujets spéciaux en musique 5
MUS 1263	3 AH 1	Sujets spéciaux en musique 6
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
+ MUS 2004	3 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2005	3 H 1 j	Solfège et dictée 4

+ MUS 2204B	1 A	1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1 H	1 j	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2236	3 AH	1 j	Intro neurocognition musicale
+ MUS 2321	3 A	1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H	1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2323	3 H	1	Création mus./langage Python 2
+ MUS 2325	3 AE	1 j	Prise de son créative
MUS 2327	3 A	1 j	Création sonore jeux vidéo 1
+ MUS 2328	3 AH	1 j	Création sonore jeux vidéo 2
+ MUS 3321	3 AH	1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H	1 js	Organologie et acoustique instrumentale
+ MUS 3323	3 AH	1 j	Musique de création et technologies

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI 1103A	3 AH	1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH	1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH	1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH	1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH	1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH	1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH	1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH	1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH	1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH	1	Contrebasse 3
+ MUI 2303A	3 AH	1	Violon 3
+ MUI 2313A	3 AH	1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH	1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH	1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH	1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH	1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH	1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH	1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH	1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH	1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH	1	Cor 3
+ MUI 2273A	3 AH	1	Trombone 3
+ MUI 2283A	3 AH	1	Trompette 3
+ MUI 2293A	3 AH	1	Tuba 3

Bloc 71 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

MUE 1211	1 AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1 AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1 AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1 AH	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI 1123A	3 AH	1	Basson 1
+ MUI 1123B	3 AH	1	Basson 2
MUI 1143A	3 AH	1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3 AH	1	Clarinette 2
MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3 AH	1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3 AH	1	Flûte traversière 2

MUI 1223A	3 AH	1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3 AH	1	Hautbois 2
MUI 1263A	3 AH	1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3 AH	1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3 AH	1	Basson 3
+ MUI 2143A	3 AH	1	Clarinette 3
+ MUI 2193A	3 AH	1	Flûte traversière 3
+ MUI 2223A	3 AH	1	Hautbois 3
+ MUI 2263A	3 AH	1	Saxophone 3

Bloc 72 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Ensemble

MUE 1221	1 AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1 AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1 AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1 AH	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1 AH	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1 AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1 AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1 AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1 AH	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1 AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1 AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1 AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1 AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI 1023A	3 AH	1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3 AH	1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3 AH	1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3 AH	1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3 AH	1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3 AH	1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3 AH	1	Luth 1
+ MUI 1053B	3 AH	1	Luth 2
MUI 1073A	3 AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3 AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3 AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3 AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI 2023A	3 AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2033A	3 AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2043A	3 AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2053A	3 AH	1	Luth 3
+ MUI 2073A	3 AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2083A	3 AH	1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.*

Instrument

MUI 1153A	3 AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3 AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3 AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3 AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3 AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3 AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3 AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2162A	2 AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2233A	3 AH	1	Orgue 3
+ MUI 2253A	3 AH	1	Piano 3

Bloc 74 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1191	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH 1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH 1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instrumentsBloc 75 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.***Instrument**

MUI 1132A	2	AH 1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH 1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH 1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH 1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH 1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH 1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH 1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH 1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH 1	Chant 3
+ MUI 2203A	3	AH 1	Guitare 3
+ MUI 2213A	3	AH 1	Harpe 3
+ MUI 2243A	3	AH 1	Percussion 3

Bloc 75 B *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Ensemble**

MUE 1171	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH 1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH 1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation JazzBloc 76 A *option* *minimum 3 cr., maximum 13 cr.***Instrument**

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3	AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3	AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2413A	3	AH 1	Batterie 3
+ MUI 2423A	3	AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2453A	3	AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2463A	3	AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2473A	3	AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2483A	3	AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3	AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2543A	3	AH 1 js	Harmonica jazz 3

Programme 1-615-1-1

Version 10

B. en musique musicologie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme comprend sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientationsBloc 01 A *obligatoire*

39 cr.

Introduction aux sciences de la musique

+ MTE 2210	3	AH 1 j	Analyse musicale 1
+ MTE 2211	3	AH 1 j	Analyse musicale 2
MUL 1134	3	AH 1 s	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	H 1 j	Esthétique musicale
MUL 2210	3	A 1 j	Musicologie comparée contemp.
MUL 2450	3	A 1 j	Historio. musicale et analyse
MUL 3240	3	AH 1 j	Musicologie cognitive
MUL 3314	3	A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3	AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3333	3	H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUL 3334	3	A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUS 1300	3	AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 3322	3	H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Bloc 01 B *option**minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Histoire des musiques avant 1900**

MUL 1105	3	AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3	A 1 j	Histoire musique classique

MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.

Bloc 01 C option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire des musiques après 1900

MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film

Bloc 01 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Histoire de la musique pop et jazz

MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4

Bloc 01 E option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Analyse et écriture

MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harmo. tonal 1
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harmo. tonal 2
+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2
+ MUS 2004	3 A 1 j	Solfège et dictée 3
+ MUS 2005	3 H 1 j	Solfège et dictée 4

Bloc 01 F option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Sociomusicologie

MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Musicologie cognitive

MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale

Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 12 cr.

Électroacoustique et audionumérique

MTE 1505	3 A 1 j	Atelier création audionum. 1
+ MTE 1506	3 AH 1 j	Atelier création audionum. 2
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2323	3 H 1	Création mus./langage Python 2
+ MUS 3101	3 A 1 j	Composition assistée par ordinateur 1
+ MUS 3102	3 H 1 j	Composition assistée par ordinateur 2
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 01 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Outils

+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Edition musicale assistée par ordinateur

Bloc 01 J option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Langues

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)

Bloc 01 K option minimum 4 cr., maximum 6 cr.

Grands ensembles

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3

+ MUI	2303A	3	AH	1	Violon 3
+ MUI	2313A	3	AH	1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1183A	3	AH	1	Cor 1
+ MUI	1183B	3	AH	1	Cor 2
MUI	1273A	3	AH	1	Trombone 1
+ MUI	1273B	3	AH	1	Trombone 2
MUI	1283A	3	AH	1	Trompette 1
+ MUI	1283B	3	AH	1	Trompette 2
MUI	1293A	3	AH	1	Tuba 1
+ MUI	1293B	3	AH	1	Tuba 2
+ MUI	2183A	3	AH	1	Cor 3
+ MUI	2273A	3	AH	1	Trombone 3
+ MUI	2283A	3	AH	1	Trompette 3
+ MUI	2293A	3	AH	1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE	1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE	1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE	1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1123A	3	AH	1	Basson 1
+ MUI	1123B	3	AH	1	Basson 2
MUI	1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+ MUI	1143B	3	AH	1	Clarinette 2
MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+ MUI	1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
MUI	1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+ MUI	1223B	3	AH	1	Hautbois 2
MUI	1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+ MUI	1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+ MUI	2123A	3	AH	1	Basson 3
+ MUI	2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+ MUI	2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+ MUI	2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+ MUI	2263A	3	AH	1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE	1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE	1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE	1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
MUE	1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE	1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE	1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE	1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
MUE	1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE	1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+ MUI	1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
MUI	1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+ MUI	1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
MUI	1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+ MUI	1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
MUI	1053A	3	AH	1	Luth 1
+ MUI	1053B	3	AH	1	Luth 2
MUI	1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI	1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI	1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI	1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
+ MUI	2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI	2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI	2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI	2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI	2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI	2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI	1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI	1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI	1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI	1253B	3	AH	1	Piano 2
+ MUI	2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI	2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI	2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI	2253A	3	AH	1	Piano 3

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE	1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI	1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI	1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI	1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI	1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI	1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI	1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI	1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI	1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI	1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI	1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI	2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI	2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI	2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI	2243A	3	AH	1	Percussion 3

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE	1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE	1174	1	AH	1	Atelier de percussion

MUE 1231	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH 1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH 1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1162A	2	AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH 1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH 1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH 1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH 1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH 1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH 1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH 1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH 1	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	AH 1	Piano jazz 1
+ MUI 1463B	3	AH 1	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	AH 1	Saxophone jazz 1
+ MUI 1473B	3	AH 1	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	AH 1	Trompette jazz 1
+ MUI 1483B	3	AH 1	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	AH 1	Trombone jazz 1
+ MUI 1523B	3	AH 1	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 1
+ MUI 1533B	3	AH 1	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	AH 1 js	Harmonica jazz 1
+ MUI 1543B	3	AH 1 js	Harmonica jazz 2
+ MUI 2403A	3	AH 1	Basse électrique 3
+ MUI 2413A	3	AH 1	Batterie 3
+ MUI 2423A	3	AH 1	Chant jazz 3
+ MUI 2453A	3	AH 1	Guitare jazz 3
+ MUI 2463A	3	AH 1	Piano jazz 3
+ MUI 2473A	3	AH 1	Saxophone jazz 3
+ MUI 2483A	3	AH 1	Trompette jazz 3
+ MUI 2523A	3	AH 1	Trombone jazz 3
+ MUI 2533A	3	AH 1	Contrebasse jazz 3
+ MUI 2543A	3	AH 1 js	Harmonica jazz 3

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Le programme de Majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

Destinataires

La clientèle visée est la suivante : 1) les non musiciens qui étudient dans le domaine de l'informatique, de la physique, des mathématiques, de la psychologie et des études cinématographiques; 2) les étudiants ayant déjà une formation en musique et qui désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation complémentaire dans le cadre d'une mineure dans une autre discipline (les étudiants ayant effectué un double-DEC pourraient être intéressés par cette possibilité); 3) les étudiants provenant de programmes collégiaux préuniversitaires et techniques dans le domaine de la musique et du son, et qui désirent acquérir une formation plus large dans leur domaine.

Structure du programme

Le programme comporte 60 crédits répartis comme suit : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Programme 1-615-2-1

Version 01

Majeure en musiques numériques**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel, (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>	<i>15 cr.</i>
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies

Bloc 70 B option minimum 6 cr., maximum 18 cr.

Électroacoustique et musique numérique

+ CIN 2000	3 A 1 j	Pratique et esthétique du son
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MTE 1505	3 A 1 j	Atelier création audionum. 1
+ MTE 1506	3 AH 1 j	Atelier création audionum. 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 15 cr.

Informatique musicale

+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2323	3 H 1	Création mus./langage Python 2

Bloc 70 D *option* *minimum 3 cr., maximum 12 cr.*

Musique et cognition

MIN 1804	3 A	1 j	Processus d'apprentissage en musique
MUS 1232	3 E	1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2239	3 A	1 j	Intro. psycho. de la musique
+ MUS 3321	3 AH	1 js	Psychoacoustique musicale
PSY 1035	3 AH	1 js	Psychologie physiologique
PSY 2055	3 AH	1 j	Psychologie de la perception
PSY 2065	3 AH	1 j	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3 AH	1 j	Histoire critique de la psychologie
+ PSY 3033	3 A	1 j	Neuropsychologie sensorielle

Bloc 70 E *option* *minimum 6 cr., maximum 15 cr.*

Musique et multimédia

CIN 1101	3 AH	1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H	1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H	1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3 A	1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2101	3 A	1 j	Théories du cinéma
CIN 2103	3 H	1 j	Analyse filmique
CIN 2108	3 AH	1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A	1 js	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3 H	1 js	Cinéma et technologies numériques
+ IFT 2720	3 AH	1 s	Introduction au multimédia
+ IFT 2730	3 E	1 s	Traitement d'images
MUL 2109	3 H	1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2119	3 AH	1 j	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3 A	1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H	1 j	Musique et médiatique 2
MUS 2327	3 A	1 j	Création sonore jeux vidéo 1
+ MUS 2328	3 AH	1 j	Création sonore jeux vidéo 2

Bloc 70 F *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Musique et culture

HAR 1190	3 A	1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H	1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A	1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3 H	1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3 AH	1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3 H	1 j	Théories de l'art
MTE 1100	3 A	1 j	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
+ MTE 1120	3 H	1 j	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3 A	1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H	1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3 A	1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1132	3 A	1 j	Méthodologie musicale
MUL 1200	3 AH	1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH	1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 1246	3 AH	1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2112	3 A	1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A	1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H	1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A	1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H	1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 3316	3 AH	1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H	1 j	Terrains musicaux
MUL 3333	3 H	1 j	Courants historiques en musique et art
MUL 3334	3 A	1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A	1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3 H	1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 1315	3 A	1 j	Initiation théorie musicale
+ SOL 1017	3 H	1 j	Théories contemporaines
SOL 3410	3 H	1 j	Technosciences, culture et société

Bloc 70 G *option* *minimum 0 cr., maximum 4 cr.*

Musique d'ensemble

MUE 1281	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH	1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH	1	Chorale
MUE 1341	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH	1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH	1	Gamelan

MUE 1441	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH	1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH	1	Orchestre
MUE 1471	2 AH	1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH	1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH	1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH	1	Ensemble jazz
MUE 1491	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH	1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH	1	Atelier d'improvisation

Programme 1-615-4-0

Version 01

Mineure en musique, art et société**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel, (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

L'objectif premier du programme est de sensibiliser les étudiants en sciences humaines, plus particulièrement les étudiants en sociologie et en histoire de l'art, au domaine de l'esthétique et de la sociologie de la musique. Le second objectif est de développer des outils interdisciplinaires pour les musicologues des domaines de la sociologie de la musique et de l'histoire de l'art, dans une perspective d'ouverture vers la recherche en sciences humaines.

Destinataires

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine – en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette

possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est inscrite dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

Structure du programme

Le programme comporte un total de 30 crédits répartis comme suit : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 12 cr.

MUL 1245	3 H 1 j	Esthétique musicale
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Option sociomusicologie

MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3 H 1 j	Le métier du musicien
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Option Histoire et répertoire musical

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Option Art et société

CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et œuvre d'art
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Option Outils

MUL 1134	3 AH 1 s	Introduction à la musicologie
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Option Musique d'ensemble

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan

+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1447	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1448	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1477	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1478	2 AH 1	Ensemble jazz
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1497	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1498	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Programme 1-615-4-1

Version 01

Mineure en musiques numériques

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

Les principaux objectifs du programme sont d'initier les étudiants du domaine de l'informatique et des études cinématographiques, entre autres, aux applications musicales de leurs disciplines; d'initier les musiciens aux sciences et technologies de la musique pour la création sonore et musicale; de développer des outils interdisciplinaires, dans une perspective d'ouverture de la recherche en musique, audio-numérique et informatique. Cette mineure servira de porte d'entrée aux études supérieures, soit en musicologie, soit dans un domaine scientifique ou technologique ayant pour objet la musique, soit dans le domaine de la musique d'application audiovisuelle et le design de jeu vidéo.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits répartis comme suit: 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>9 cr.</i>
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale	
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons	
+ MUS 3323	3 AH 1 j	Musique de création et technologies	

<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Électroacoustique

+ CIN 2000	3 A 1 j	Pratique et esthétique du son
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MTE 1505	3 A 1 j	Atelier création audionum. 1
+ MTE 1506	3 AH 1 j	Atelier création audionum. 2
+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
MUS 2327	3 A 1 j	Création sonore jeux vidéo 1
+ MUS 2328	3 AH 1 j	Création sonore jeux vidéo 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale

<i>Bloc 70 C</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 15 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Informatique musicale et médiatique

CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2113	3 H 1 js	Cinéma et technologies numériques
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation
+ IFT 2730	3 E 1 s	Traitement d'images
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audio-numériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audio-numériques 2
+ MUS 2323	3 H 1	Création mus./langage Python 2

<i>Bloc 70 D</i>	<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 12 cr.</i>
------------------	---------------	--	--------------------------------------

Culture musicale et artistique

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3 H 1 j	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3 A 1 j	Théories du cinéma
CIN 2103	3 H 1 j	Analyse filmique
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
HAR 1190	3 A 1 j	Introduction aux arts de l'Occident
HAR 1200	3 H 1 js	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3 A 1 j	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3 H 1 j	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3 AH 1 j	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3 H 1 j	Théories de l'art
MTE 1100	3 A 1 j	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
+ MTE 1120	3 H 1 j	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2

MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1134	3 AH 1 s	Introduction à la musicologie
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3 A 1 j	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 1315	3 A 1 j	Initiation théorie musicale
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
+ SOL 1017	3 H 1 j	Théories contemporaines
SOL 3410	3 H 1 j	Technosciences, culture et société

<i>Bloc 70 E</i>	<i>option</i>		<i>minimum 0 cr., maximum 4 cr.</i>
------------------	---------------	--	-------------------------------------

Musique d'ensemble

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1446	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1447	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1448	2 AH 1	Orchestre
MUE 1471	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1472	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1473	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1474	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1475	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1476	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1477	2 AH 1	Ensemble jazz
+ MUE 1478	2 AH 1	Ensemble jazz
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1495	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1496	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1497	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1498	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Programme 1-620-1-1

Version 03

B. en musique écriture**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS
PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 – Solfège dictée 1 et 2 en 1re année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J – Apprentissage auditif tonal 1 et 2 dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

Structure du programme

Ce programme compte sept orientations : Cordes, Cuivres, Bois, Instruments anciens, Claviers, Chant et autres instruments, Jazz. Chacune totalise 45 crédits obligatoires, 40 crédits à option et 5 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux sept orientations

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>45 cr.</i>
+ MTE 1110	3 A 1 j	Contrepoint 1	
+ MTE 1111	3 H 1 j	Contrepoint 2	
MTE 1220	3 A 1 j	Harmonie 1	
+ MTE 1221	3 H 1 j	Harmonie 2	
+ MTE 2110	3 A 1 j	Contrepoint 3	
+ MTE 2111	3 H 1 j	Contrepoint 4	
+ MTE 2114	3 A 1 j	Orchestration 1	
+ MTE 2115	3 H 1 j	Orchestration 2	
+ MTE 2210	3 AH 1 j	Analyse musicale 1	
+ MTE 2211	3 AH 1 j	Analyse musicale 2	
+ MTE 3010	3 A 1 j	Harmonie avancée 1	
+ MTE 3011	3 H 1 j	Harmonie avancée 2	
+ MTE 3114	3 H 1 j	Orchestration 3	
MUS 1004	3 A 1 j	Solfège et dictée 1	
+ MUS 1005	3 H 1 j	Solfège et dictée 2	

*Bloc 01 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.***Formation auditive**

MTE 12041	3 A 1 j	An. du discours harmo. tonal 1
+ MTE 12042	3 H 1 j	An. du discours harmo. tonal 2
+ MUS 2004	3 A 1 j	Solfège et dictée 3

+ MUS 2005	3 H 1 j	Solfège et dictée 4
+ MUS 2204B	1 A 1 j	Atelier de lecture vocale 1
+ MUS 2205B	1 H 1 j	Atelier de lecture vocale 2

*Bloc 01 C option minimum 0 cr., maximum 6 cr.***Composition**

+ MCT 1401	3 AH 1	Composition 1
+ MCT 1402	3 AH 1	Composition 2
+ MTE 3407	3 AH 1 j	Composition jazz 1
+ MTE 3408	3 AH 1 j	Composition jazz 2

*Bloc 01 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.***Écriture et analyse**

+ MTE 1205	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 1
+ MTE 1206	3 AH 1 j	Analyse d'oeuvres du XXe siècle 2
MTE 1315	3 A 1 j	Harmonie jazz 1
+ MTE 1316	3 H 1 j	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3 A 1 j	Techniques modernes de composition 1
+ MTE 1404	3 H 1 j	Techniques modernes de composition 2
+ MTE 2315	3 A 1 j	Arrangement 1
+ MTE 2316	3 H 1 j	Arrangement 2

*Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 9 cr.***Outils**

FRA 1009	3 H 1 j	Grammaire du français
FRA 1959G	3 AHE 1 js	Atelier de français écrit
MUL 1132	3 A 1 j	Méthodologie musicale
MUL 3332	3 H 1 j	Rédaction musicale
MUS 1127	3 AH 1 j	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3 A 1 j	Édition musicale assistée par ordinateur

*Bloc 01 F option minimum 4 cr., maximum 10 cr.***Grands ensembles**

MUE 1281	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1282	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1283	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1284	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1285	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1286	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1287	1 AH 1	Chorale
+ MUE 1288	1 AH 1	Chorale
MUE 1341	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1342	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1343	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1344	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1345	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1346	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1347	1 AH 1	Gamelan
+ MUE 1348	1 AH 1	Gamelan
MUE 1361	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1362	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1363	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1364	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1365	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1366	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1367	1 AH 1	Chorale jazz
+ MUE 1368	1 AH 1	Chorale jazz
MUE 1431	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1432	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1433	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1434	2 AH 1	Harmonie de concert
+ MUE 1435	2 AH 1	Harmonie de concert
MUE 1441	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1442	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1443	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1444	2 AH 1	Orchestre
+ MUE 1445	2 AH 1	Orchestre

*Bloc 01 G option minimum 0 cr., maximum 4 cr.***Autres ensembles**

MUE 1151	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1152	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1153	1 AH 1	Atelier de musique baroque
+ MUE 1154	1 AH 1	Atelier de musique baroque

MUE 1161	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1162	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1163	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
+ MUE 1164	1 AH 1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1242	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1243	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
+ MUE 1244	1 AHE 1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1262	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1263	1 AH 1	Ensemble
+ MUE 1264	1 AH 1	Ensemble
MUE 1491	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1492	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1493	1 AH 1	Atelier d'improvisation
+ MUE 1494	1 AH 1	Atelier d'improvisation

Bloc 01 H option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Histoire

MUL 1101	3 A 1 j	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3 H 1 j	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3 AH 1 j	Histoire musique baroque
MUL 1106	3 A 1 j	Histoire musique classique
MUL 1107	3 H 1 j	Histoire musique romantique
MUL 1115	3 A 1 j	Hist. musique Moyen-Âge/Ren.
MUL 1116	3 A 1 j	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3 A 1 j	Hist. musique contemporaine
MUL 1200	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. francophone
MUL 1201	3 AH 1 j	Histoire de la musique pop. québécoise
MUL 2112	3 A 1 j	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 1
MUL 2116	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 2
MUL 2117	3 A 1 j	Histoire et analyse du jazz 3
MUL 2118	3 H 1 j	Histoire et analyse du jazz 4
MUL 2119	3 AH 1 j	Histoire de la musique de film
MUL 3333	3 H 1 j	Courants historiques en musique et art

Bloc 01 I option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Littérature et cinéma

CIN 1101	3 AH 1 js	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3 H 1 j	Langage et matières de l'expression
CIN 1105	3 A 1 js	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3 AH 1 js	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3 A 1 js	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1 A 1	Technique de direction
+ EMU 1320	2 H 1	Technique de direction avec application
MIN 1714	3 A 1 j	Littérature de la guitare
MIN 1745	3 A 1 j	Littérature du piano 1
MIN 1746	3 A 1 j	Littérature du piano 2
MIN 1747	3 A 1 j	Littérature du piano 3
MIN 1748	3 AH 1 j	Littérature du chant 1
MIN 1749	3 A 1 j	Littérature du chant 2
MIN 1752	3 H 1 j	Littérature de la musique électro.
MIN 1753	3 A 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3 H 1 j	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3 A 1 j	Histoire de la musique pop. anglophone
MUL 1246	3 AH 1 j	Appréciation musicale, musiques du monde
MUL 2109	3 H 1 s	Musiques et images en mouvement
MUL 3316	3 AH 1 j	Musiques/interdisciplinarité
MUL 3317	3 H 1 j	Terrains musicaux
MUL 3334	3 A 1 j	Introduction sociomusicologie
MUL 3344	3 A 1 j	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1221	3 H 1 j	Musique et musiciens actuels
MUS 1232	3 E 1 j	Introduction à la musicothérapie
MUS 2135	3 A 1 j	Institutions musicales au Québec
MUS 2314	3 A 1 j	Musique et médiatique 1
+ MUS 2315	3 H 1 j	Musique et médiatique 2

Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 9 cr.

Langues et cultures internationales

+ ALL 1901	3 AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3 AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3 AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3 AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)

+ ALL 1905	3 AH 1 j	Allemand 5 (niveau B1.1)
+ ALL 1906	3 AH 1 j	Allemand 6 (niveau B1.2)
+ ANG 1903	3 AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3 AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ANG 1905	3 AHE 1 js	Anglais 5 (niveau B2.1)
+ ANG 1906	3 H 1 j	Anglais 6 (niveau B2.2)
+ ANG 1911	3 AHE 1 js	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3 A 1 j	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3 A 1 j	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3 H 1 j	Langage, culture, société
ESP 1901	3 AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3 AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3 AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3 AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ ITL 1901	3 AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3 AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3 AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3 AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Bloc 01 K option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Électroacoustique

+ MTE 3300	3 H 1 j	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3 A 1 j	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3 AH 1 j	Introduction à l'acoustique musicale
+ MUS 1321	3 HE 1 s	Analyse, synthèse et traitement des sons
+ MUS 1322	3 HE 1 s	Techniques d'enregistrement en studio
+ MUS 1323	3 AE 1 j	Création mus./langage Python 1
MUS 2236	3 AH 1 j	Intro neurocognition musicale
MUS 2239	3 A 1 j	Intro. psycho. de la musique
+ MUS 2321	3 A 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 1
+ MUS 2322	3 H 1 j	Algorithmie et effets audionumériques 2
+ MUS 2325	3 AE 1 j	Prise de son créative
MUS 2327	3 A 1 j	Création sonore jeux vidéo 1
+ MUS 2328	3 AH 1 j	Création sonore jeux vidéo 2
+ MUS 3321	3 AH 1 js	Psychoacoustique musicale
+ MUS 3322	3 H 1 js	Organologie et acoustique instrumentale

Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1103A	3 AH 1	Alto 1
+ MUI 1103B	3 AH 1	Alto 2
MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3 AH 1	Contrebasse 1
+ MUI 1173B	3 AH 1	Contrebasse 2
MUI 1303A	3 AH 1	Violon 1
+ MUI 1303B	3 AH 1	Violon 2
MUI 1313A	3 AH 1	Violoncelle 1
+ MUI 1313B	3 AH 1	Violoncelle 2
+ MUI 2103A	3 AH 1	Alto 3
+ MUI 2173A	3 AH 1	Contrebasse 3
+ MUI 2303A	3 AH 1	Violon 3
+ MUI 2313A	3 AH 1	Violoncelle 3

Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Bloc 71 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1162A	2 AH 1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2 AH 1	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3 AH 1	Cor 1
+ MUI 1183B	3 AH 1	Cor 2
MUI 1273A	3 AH 1	Trombone 1
+ MUI 1273B	3 AH 1	Trombone 2
MUI 1283A	3 AH 1	Trompette 1
+ MUI 1283B	3 AH 1	Trompette 2
MUI 1293A	3 AH 1	Tuba 1
+ MUI 1293B	3 AH 1	Tuba 2
+ MUI 2183A	3 AH 1	Cor 3
+ MUI 2183B	3 AH 1	Cor 4

+ MUI 2273A	3	AH	1	Trombone 3
+ MUI 2283A	3	AH	1	Trompette 3
+ MUI 2293A	3	AH	1	Tuba 3

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1211	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1212	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1213	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1214	1	AH	1	Ensemble cuivres
+ MUE 1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent

Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Bloc 72 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1123A	3	AH	1	Basson 1
+ MUI 1123B	3	AH	1	Basson 2
MUI 1143A	3	AH	1	Clarinette 1
+ MUI 1143B	3	AH	1	Clarinette 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	AH	1	Flûte traversière 1
+ MUI 1193B	3	AH	1	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	AH	1	Hautbois 1
+ MUI 1223B	3	AH	1	Hautbois 2
MUI 1263A	3	AH	1	Saxophone 1
+ MUI 1263B	3	AH	1	Saxophone 2
+ MUI 2123A	3	AH	1	Basson 3
+ MUI 2143A	3	AH	1	Clarinette 3
+ MUI 2193A	3	AH	1	Flûte traversière 3
+ MUI 2223A	3	AH	1	Hautbois 3
+ MUI 2263A	3	AH	1	Saxophone 3

Bloc 72 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1221	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1222	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1223	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1224	1	AH	1	Ensemble flûtes
+ MUE 1251	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1252	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1253	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
+ MUE 1254	1	AH	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1272	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1273	1	AH	1	Quatuor de saxophones
+ MUE 1274	1	AH	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1382	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1383	1	AH	1	Ensemble clarinettes
+ MUE 1384	1	AH	1	Ensemble clarinettes

Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

Bloc 73 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1023A	3	AH	1	Flûte baroque 1
+ MUI 1023B	3	AH	1	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	AH	1	Flûte à bec 1
+ MUI 1033B	3	AH	1	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	AH	1	Hautbois baroque 1
+ MUI 1043B	3	AH	1	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	AH	1	Luth 1
+ MUI 1053B	3	AH	1	Luth 2
MUI 1073A	3	AH	1	Violon baroque 1
+ MUI 1073B	3	AH	1	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	AH	1	Viole de gambe 1
+ MUI 1083B	3	AH	1	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2

+ MUI 2023A	3	AH	1	Flûte baroque 3
+ MUI 2033A	3	AH	1	Flûte à bec 3
+ MUI 2043A	3	AH	1	Hautbois baroque 3
+ MUI 2053A	3	AH	1	Luth 3
+ MUI 2073A	3	AH	1	Violon baroque 3
+ MUI 2083A	3	AH	1	Viole de gambe 3

Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

Bloc 74 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1153A	3	AH	1	Clavecin 1
+ MUI 1153B	3	AH	1	Clavecin 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	AH	1	Orgue 1
+ MUI 1233B	3	AH	1	Orgue 2
MUI 1253A	3	AH	1	Piano 1
+ MUI 1253B	3	AH	1	Piano 2
+ MUI 2153A	3	AH	1	Clavecin 3
+ MUI 2162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 3
+ MUI 2233A	3	AH	1	Orgue 3
+ MUI 2253A	3	AH	1	Piano 3

Bloc 74 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1191	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1192	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1193	1	AH	1	Ensemble claviers
+ MUE 1194	1	AH	1	Ensemble claviers

Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

Bloc 75 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1132A	2	AH	1	Chant 1
+ MUI 1132B	2	AH	1	Chant 2
MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	AH	1	Guitare 1
+ MUI 1203B	3	AH	1	Guitare 2
MUI 1213A	3	AH	1	Harpe 1
+ MUI 1213B	3	AH	1	Harpe 2
MUI 1243A	3	AH	1	Percussion 1
+ MUI 1243B	3	AH	1	Percussion 2
+ MUI 2132A	2	AH	1	Chant 3
+ MUI 2203A	3	AH	1	Guitare 3
+ MUI 2213A	3	AH	1	Harpe 3
+ MUI 2243A	3	AH	1	Percussion 3

Bloc 75 B option minimum 0 cr., maximum 4 cr.

Ensemble

MUE 1171	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1172	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1173	1	AH	1	Atelier de percussion
+ MUE 1174	1	AH	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1232	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1233	1	AH	1	Ensemble guitares
+ MUE 1234	1	AH	1	Ensemble guitares

Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

Bloc 76 A option minimum 3 cr., maximum 11 cr.

Instrument

MUI 1162A	2	AH	1	Connaissance du clavier 1
+ MUI 1162B	2	AH	1	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	AH	1	Basse électrique 1
+ MUI 1403B	3	AH	1	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	AH	1	Batterie 1
+ MUI 1413B	3	AH	1	Batterie 2
MUI 1423A	3	AH	1	Chant jazz 1
+ MUI 1423B	3	AH	1	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	AH	1	Guitare jazz 1
+ MUI 1453B	3	AH	1	Guitare jazz 2

	MUI	1463A	3	AH	1	Piano jazz 1
+	MUI	1463B	3	AH	1	Piano jazz 2
	MUI	1473A	3	AH	1	Saxophone jazz 1
+	MUI	1473B	3	AH	1	Saxophone jazz 2
	MUI	1483A	3	AH	1	Trompette jazz 1
+	MUI	1483B	3	AH	1	Trompette jazz 2
	MUI	1523A	3	AH	1	Trombone jazz 1
+	MUI	1523B	3	AH	1	Trombone jazz 2
	MUI	1533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 1
+	MUI	1533B	3	AH	1	Contrebasse jazz 2
	MUI	1543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 1
+	MUI	1543B	3	AH	1 js	Harmonica jazz 2
+	MUI	2403A	3	AH	1	Basse électrique 3
+	MUI	2413A	3	AH	1	Batterie 3
+	MUI	2423A	3	AH	1	Chant jazz 3
+	MUI	2453A	3	AH	1	Guitare jazz 3
+	MUI	2463A	3	AH	1	Piano jazz 3
+	MUI	2473A	3	AH	1	Saxophone jazz 3
+	MUI	2483A	3	AH	1	Trompette jazz 3
+	MUI	2523A	3	AH	1	Trombone jazz 3
+	MUI	2533A	3	AH	1	Contrebasse jazz 3
+	MUI	2543A	3	AH	1 js	Harmonica jazz 3

Faculté de pharmacie

INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre un programme de 1^{er} cycle, le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.), qui prépare l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. De plus, elle offre aux pharmaciens formés à l'étranger un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec.

Un autre programme, le baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi postcommercialisation. Il ne mène pas, cependant, à la pratique de la profession.

DIRECTION

Doyen : Pierre Moreau

Vice-doyenne aux études : Chantal Pharand

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Daniel Lamontagne

Secrétaire : Claudine Laurier

Directrice des services administratifs : Louise Bossé

Directeur, dynamique organisationnelle et planification : Robert-Georges Paradis

Adjoint au doyen : Luc Bernier

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec)
H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Dossiers étudiants

Téléphone : 514-343-6111, poste 3235

Information sur les programmes

pharmd-information@pharm.umontreal.ca

qep-info@pharm.umontreal.ca

bsbp-info@pharm.umontreal.ca

Site web

www.pharm.umontreal.ca

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeurs titulaires

Anick Bérard, Ph. D. (McGill)

Lucie Blais, Ph. D. (McGill)

Johanne Collin, Ph. D. (UQAM)

Denis de Blois, Ph. D. (Laval)

Céline Fiset, Ph. D. (Laval)

Suzanne Giasson, Ph. D. (Western Ontario et Paris)

Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)

Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)

Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)

Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)

Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)

Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)

Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)

Yola Moride, Ph. D. (McGill)

Huy Ong, Ph. D. (Montréal)

Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)

Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)

Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval)

France Varin, Ph. D. (Montréal)

Brian White-Guay, M.D. (Laval)

Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Yan Burelle, Ph. D. (Montréal)

Simon de Denus, Ph. D. (Montréal)

Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)

Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)

Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)

Marc Servant, Ph. D. (Montréal)

Cara Tannenbaum, M.D. (McGill), rattachement secondaire

Professeurs adjoints

Xavier Banquy, Ph. D. (Montréal)

Line Labbé, Ph. D. (Laval)

Jeanne Leblond-Chain, Doctorat (Paris VI)

Grégoire Leclair, Ph. D. (Montréal)

John Stagg, Ph. D. (McGill)

Professeurs titulaires de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (UBC)

Jean-François Bussièrès, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)

Ema Ferreira, Pharm. D. (UBC)

Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)

Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

Professeurs agrégés de clinique

Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)

Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)

Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)

Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)

David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Anne-Julie Frenette, M. Sc. (Montréal)

Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)

Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)

Lydjie Tremblay, M. Sc. (Montréal)

Barbara Vadnais, M. Sc. (Montréal)

Philippe Vincent, M. Sc. (Montréal)

Professeure adjointe de formation pratique

Michèle Savoie, Ph. D. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle

Christophe Augé, Ph. D. (Reims)

Bertrand Bolduc, M. B. A. (Montréal)

Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)

Nada Dabbagh, M. Sc. (Montréal)

Pierre-Marie David, Doct. État pharmacie (Lyon)

Véronique Dorion, B. Pharm. (Montréal)

Sylvie Ducharme, B. Sc. (Montréal)

Danny Germain, M. Sc. (Montréal) M. B. A. (Laval)

Stéphane Lamouche, Ph. D. (Montréal)

Guillaume Leduc, B. Pharm. (Laval)

Pauline Le Quilicq, B. Pharm. (Montréal)

Michelle Normandeau, M. Sc. (Montréal)

Christine O'Doherty, LL. M. (UQAM)

Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)

Geneviève Anne Pinard D'Amour, B. Pharm. (Montréal)

Caroline Robitaille, M. Sc. (Montréal)

Isabelle Tremblay, M. B. A. (Laval)

Johanne Vinet, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Ariel Arias, Ph. D. (Montréal)

Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)

Murray Ducharme, Pharm. D. (Déroit)

Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)

Marie-Josée Martel, Ph. D. (Montréal)

Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)

Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeurs invités

Patrick Colin, Ph. D. (Montréal)
François-Xavier Lacasse, Ph. D. (Montréal)
Mario Tanguay, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

Albert Adam
Jean-Louis Brazier
Robert Goyer
Rashad Tawashi

Programme 1-675-1-1

Version 05

Doctorat en pharmacie**J**

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 42 crédits en 1^{re} année, 44 crédits en 2^e année, 40 crédits en 3^e année et 38 crédits en 4^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1^{re} année : cours du segment 01; 2^e année : cours du segment 02; 3^e année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D; 4^e année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 90 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2^e cycle.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 90 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue

Dans le cas des cours de laboratoires de pratique professionnelle (PHA 1310, 1320, 2310, 2320, 3310 et 3320), lorsque l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé acceptable et qu'il s'avère impossible de combler les absences, la Faculté peut imposer la reprise du cours.

Dans le cas des stages en pratique pharmaceutique, (PHA 1510, 2510, 4510T, 4520T, 4530, 4540 et 4550) l'étudiant, absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage. Dans le cas d'absences motivées, qu'elles soient prolongées ou répétées (3 jours et plus pour les stages de 8 semaines, 2 jours et plus pour les stages de 4 semaines), l'étudiant doit combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en pharmacie (Pharm. D.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Note

Le trimestre d'automne débute en août. Pour la 1^{re} et la 2^e années, le trimestre d'hiver se termine au plus tard à la fin juin.

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à : – prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé; – jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne; – agir en multidisciplinarité avec les autres acteurs du système de santé; – favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de doctorat en pharmacie totalise 164 crédits dont 161 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Le cheminement honor comporte un cours de 3 crédits sur les fondements et la méthodologie de la recherche institutionnelle (PHM6072) et un projet de recherche de 12 crédits (SBP4000). Le cours et le projet sont hors programme.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire		18,5 cr.
PHA 1110	2 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 1	
+ PHA 1120	2 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 2	
+ PHA 1130	4 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 3	
+ PHA 1140	3 A 1 j	Fonctionnement normal du corps humain 4	
PHA 1210	2 A 1 j	Le pharmacien, professionnel de la santé	
PHA 1215	2 A 1 j	Le pharmacien et la loi	
+ PHA 1311	2 A 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 1	
+ PHA 1415A	1,5 A 1 j	Services à la communauté 1A	

Bloc 01 B	obligatoire		23,5 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ PHA 1150	4 H 1 j	LADMER 1 – Médicament en dose unique	
+ PHA 1160	3 H 1 j	LADMER 2 – Médicament en doses multiples	
+ PHA 1170	2 H 1 j	LADMER 3 – Médicaments en interaction	
+ PHA 1180	3 H 1 j	Soins pharm. : Immunologie	
PHA 1220	2 H 1 j	Le pharmacien et le patient	
+ PHA 1320	3 H 1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 2	
+ PHA 1415B	1,5 H 1 j	Services à la communauté 1B	
+ PHA 1510	4 H 1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 1	

Segment 02

Bloc 02 A	obligatoire		20,5 cr.
+ PHA 2110	4 A 1 j	Soins pharm. : Hématologie, néphrologie	
+ PHA 2121	5 A 1 j	Soins pharm. : infectio. 1	
+ PHA 2140	4 H 1 j	Soins pharm. : Gastro-entérologie	
PHA 2210	3 A 1 j	Le pharmacien et le savoir scientifique	

+ PHA 2310	3 A	1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 3
+ PHA 2415A	1.5 A	1 j	Services à la communauté 2A
Bloc 02 B <i>obligatoire</i> 24.5 cr.			
CSS 2900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ PHA 2131	1 H	1 j	Soins pharm. : infectio. 2
+ PHA 2150	4 H	1 j	Soins pharm. : Cardiologie 1
+ PHA 2160	4 H	1 j	Soins pharm. : Cardiologie 2
+ PHA 2170	3 H	1 j	Soins pharm. : Endocrinologie
+ PHA 2220	3 H	1 j	Le pharmacien-conseil
+ PHA 2320	3 H	1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 4
+ PHA 2415B	1.5 H	1 j	Services à la communauté 2B
+ PHA 2510	4 H	1 j	Pratique en établissement de santé 1

Segment 03

Bloc 03 A <i>obligatoire</i> 20 cr.			
CSS 3900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
+ PHA 3120	4 A	1 j	Soins pharm. : Pneumologie, rhumatologie
+ PHA 3130	4 A	1 j	Soins pharm.:Obs-gyn, urologie, ORLO
+ PHA 3160	3 H	1 j	Soins pharm. : Psychiatrie, toxicomanie
+ PHA 3180	2 A	1 j	Soins pharm. : infectio. 3
+ PHA 3210	4 A	1 j	Le pharmacien et la communauté
+ PHA 3310	2 A	1 j	Laboratoire – pratique professionnelle 5

Bloc 03 B <i>obligatoire</i> 16 cr.			
+ PHA 3140	3 H	1 j	Soins pharm. : Dermatologie
+ PHA 3150	3 H	1 j	Soins pharm. : Neurologie
+ PHA 3170	3 H	1 j	Soins pharm. : Oncologie
+ PHA 3190	1 H	1 j	Soins pharm. : infectio. 4
PHA 3220	3 H	1 j	Le pharmacien gestionnaire
+ PHA 3322	2 H	1 j	Labo- pratique profes. 6
+ PHA 3416	1 H	1 j	Services à la communauté

Bloc 03 C <i>option</i> minimum 0 cr., maximum 3 cr.			
PHA 3600	1 H	1 j	Atelier thématique
PHA 3602	1 H	1 j	Marketing pharmaceutique
PHA 3603	1 AHE	1 j	Problèmes pharmaceutiques 3
PHA 3604	3 AHE	1 j	Problèmes pharmaceutiques 4
PHM 2081	1 AHE	1	Séminaires 1
PHM 2282	2 AHE	1	Problèmes pharmaceutiques 1
PHM 3083	1 AHE	1	Séminaires 2
PHM 3285	2 AHE	1	Problèmes pharmaceutiques 2

Bloc 03 D <i>option</i> minimum 0 cr., maximum 3 cr.			
PHM 6010	3 A	1 j	Développement du médicament
PHM 6500	3 H	1	Soins pharmaceutiques ambulatoires
PHM 6501	3 AH	1	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6502	3 AH	1	Prod. de santé naturels : asp. cliniques
PHM 6504	3 AHE	1	Pharmacothérapie gériatrique
+ PHM 6507	3 H	1	Chronopharmacologie
PHM 6512	1 AHE	1	Prod. stériles en pharm. communautaire
PHM 6513	3 AHE	1	Le pharmacien humanitaire
PHM 6514	3 AHE	1	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3 AHE	1	Soins pharmaceutiques en pédiatrie

Segment 70

Bloc 70 A <i>obligatoire</i> 38 cr.			
+ PHA 4410	6 AHE	1 j	Activités d'intégration en pharmacie
+ PHA 4510T	8 AH	1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 2
+ PHA 4520T	8 AHE	1 j	Pratique pharmaceutique communautaire 3
+ PHA 4530	8 AH	1 j	Pratique en établissement de santé 2
PHA 4540	4 AHE	1 j	Pratique en établissement de santé 3
+ PHA 4550	4 AHE	1 j	Stage à thématique optionnelle

Programme 1-670-1-0

Version 02

Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 33 crédits en 1^{re} année, 33 crédits en 2^e année, et 32 crédits en 3^e année, pour un total de 98 crédits.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant : 1^{re} année : cours obligatoires du segment 01; 2^e année : cours obligatoires du segment 02; 3^e année : cours obligatoires du bloc 70A et 15 crédits d'un des blocs 70B, 70C ou 70D.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor (Bloc 70C), l'étudiant doit avoir complété 66 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue – stages

L'étudiant absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage.

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1^{er} cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès – programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention « Cheminement honor » si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

OBJECTIFS

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrale de la démarche de formation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comprend 98 crédits répartis comme suit: 83 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Première année

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		16 cr.
SBP 1000	1 A 1 j	Découv., dév. du médic. et orientation	
SBP 1006	5 A 1 j	Fonct. normal et patho du corps humain 1	
+ SBP 1010	3 A 1 j	Élém. de chimie pour sc. biopharm. 1	
+ SBP 1020	3 A 1 j	Élém. de chimie pour sc. biopharm. 2	
SBP 1035	4 A 1 j	Biochimie, bio. cell. intro bio. mol.	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		17 cr.
MCB 1097	2 H 1 j	Microbiologie et immunologie générales	
SBP 1007	5 H 1 j	Fonct. normal et patho du corps humain 2	
SBP 1025	3 H 1 j	Stat. appliquées aux sc. biopharm.	
+ SBP 1030	3 H 1 j	Élém. de chimie pour sc. biopharm. 3	
SBP 2010	4 H 1 j	Pharmacologie fonctionnelle et exp. 1	

Segment 02 Deuxième année

<i>Bloc 02 A</i>	<i>obligatoire</i>		16 cr.
+ SBP 1015	1 H 1 j	Labo de chimie pour sciences biopharm.	
SBP 2000	1 A 1 j	Comp. transversales : développement	
+ SBP 2020	6 A 1 j	Pharmacologie fonctionnelle et exp. 2	
SBP 2025	4 A 1 j	Compl. de bio. mol. et él. de génomique	
SBP 2030	4 A 1 j	Pharmacocinétique et formulation 1	
<i>Bloc 02 B</i>	<i>obligatoire</i>		17 cr.
+ SBP 2040	4 H 1 j	Pharmacocinétique et formulation 2	
SBP 2050	4 H 1 j	Innocuité pré-clinique et toxicité	
SBP 3000	1 H 1 j	Dév. prof. et plan de carrière	
SBP 3010	7 H 1 j	Développement du médicament 1	
+ SBP 3015	1 H 1 j	Projet d'intégr. : notions et compét. 1	

Segment 70 Troisième année

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		17 cr.
+ SBP 3020	5 A 1 j	Développement du médicament 2	
+ SBP 3030	6 A 1 j	Développement du médicament 3	
+ SBP 3040	4 A 1 j	Développement du médicament 4	
+ SBP 3045	2 A 1 j	Projet d'intégr. : notions et compét. 2	
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>	<i>minimum 0 cr., maximum 15 cr.</i>	

Cheminement général – Cours multivolets

+ ANG 1913	3 H 1 j	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
+ ANG 1921	3 AHE 1 j	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ASA 6132	3 AH 1	Marketing social
ASA 6732	3 H 1 j	Évaluation des technologies de la santé
BCM 2562	3 H 1 j	Biochimie clinique
BCM 6071	2 H 1	Signalisation et cycle cellulaire
MSO 2142G	3 AHE 1 js	Priorités nationales de santé publique
MSO 2300G	3 AHE 1 js	Promotion et éducation de la santé
MSO 2440G	3 AHE 1 js	Programmes en santé communautaire
PGM 6001	3 AHE 1	Pharmacogénomique clinique
PHL 3300	3 AH 1 j	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 6035	3 H 1	Pharmacologie de la douleur
PHL 6093	3 H 1 j	Immunopharmacologie
+ PHM 6025	3 H 1	Principes de pharmacoépidémiologie
PHM 6028	3 A 1	Médicament et société
+ PHM 6032	3 H 1 j	Pharmacoeconomie
SBM 2006	2 AH 1 j	Analyse de la communication scientifique
SBP 3400	2 H 1 j	Intro. à la fabrication pharmaceutique
SBP 3410	2 H 1 j	Intro. à la libér. contrôlée des méd.

SBP 3420	2 H 1 j	Intro. à la cosmétologie
SBP 3430	3 H 1 j	Travaux spécialisés en pharmacologie
SBP 3435	3 H 1 j	Pharmacogénétiq. et pharmacogénomique
SBP 3440	3 H 1 j	Sujets spéciaux 1
SBP 3450	3 H 1 j	Sujets spéciaux 2
SBP 3610	3 H 1 j	Stage en laboratoire 1
SBP 3620	3 H 1 j	Stage en laboratoire 2

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Cheminement honor

PHM 6072	3 AHE 1	Fondements, méthodologie de la recherche
SBP 4000	12 H 1 j	Projet de recherche Honor

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 15 cr.

Cheminement milieu de travail

SBP 3500	15 H 1 j	Stage en milieu de travail
----------	----------	----------------------------

Programme 1-675-1-2

Version 01

Programme de qualification en pharmacie

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 1.1 Année académique

Pour les fins du programme, une année académique s'étend sur trois (3) trimestres successifs et dans l'ordre : automne, hiver, été.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

1^{re} année : cours du segment 01 – Blocs 01A et 01B

– 2^e année : cours du segment 01 – Bloc 01C et cours du segment 70.

L'inscription tient compte de la prescription émise par la Direction de l'admission et du perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu duquel l'étudiant peut se voir imposer des cours préalables.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

Selon la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'étudiant pourrait être amené à suivre et réussir des cours de mise à niveau avant de commencer le programme. L'étudiant doit réussir l'ensemble des cours de mise à niveau en maintenant une moyenne minimale de 2,0. L'étudiant maintenant une moyenne qui est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. Advenant une modification à la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, une inscription au programme sera acceptée dans les 9 jours ouvrés suivant le début des cours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme

La suspension d'inscription au programme pourrait être recommandée par le doyen ou l'autorité compétente afin que l'étudiant puisse compléter et réussir des cours de mise à niveau, en maintenant une moyenne minimale de 2,0 pour l'ensemble de ces cours, si ceux-ci étaient prescrits par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Art. 11.2 d) Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative annuelle sera calculée au terme du trimestre d'été, soit à la fin de la 1^{re} année du programme.

Art. 13.4 a) Applications – Reprise d'un cours d'un programme à promotion par année

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues dans le Règlement des études de 1^{er} cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

Art. 15 Normes de succès

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à un Diplôme de qualification en pharmacie.

Conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le titulaire du Diplôme est réputé avoir une formation équivalente au programme d'études de pharmacie d'une université québécoise après avoir complété 600 heures de stage d'internat ou en avoir obtenu une équivalence partielle ou totale de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Le titulaire du Diplôme est également admissible aux programmes de 2^e cycle tels que la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) option Pratique en établissement de santé ou Option ambulatoire.

OBJECTIFS

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité de vie des patients.

DESTINATAIRES

Le programme s'adresse aux diplômés en pharmacie auxquels l'Ordre des pharmaciens du Québec impose une formation d'appoint en vue d'obtenir une équivalence, de diplôme ou de formation, et un permis pour exercer leur profession au Québec, en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme de qualification en pharmacie totalise 64 crédits obligatoires de cours, de laboratoires de pratique professionnelle et de stages.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Première année

<i>Bloc 01 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>18 cr.</i>
PAP 1100	3 A 1 j	Processus LADMER	
PAP 1110	1 A 1 j	Soins pharm. : dermatologie	
PAP 1120	3 A 1 j	Soins pharm. : gastro-entérologie	
PAP 1130	2 A 1 j	Soins pharm. : hématologie-néphrologie	
PAP 1200	2 A 1 j	Intro. à la prof. de pharmacien au Qc	
PAP 1210	3 A 1 j	Communication	
PAP 1220	2 A 1 j	Pharmacie et systèmes de santé	
+ PAP 1300	1 A 1 j	Labo. de pratique professionnelle 1	
+ PAP 1500	1 A 1 j	Intro.:prat. en pharmacie communautaire	
<i>Bloc 01 B</i>	<i>obligatoire</i>		<i>17 cr.</i>
PAP 2100	2 H 1 j	Soins pharm. : infectiologie 1	
PAP 2110	3 H 1 j	Soins pharm. : infectiologie 2	
PAP 2120	2 H 1 j	Soins pharm. : cardiologie 1	
PAP 2130	2 H 1 j	Soins pharm. : cardiologie 2	
PAP 2140	2 H 1 j	Soins pharm. : neurologie	
PAP 2200	3 H 1 j	Législation et normes pharmaceutiques	
PAP 2210	1 H 1 j	Éthique en pharmacie	
+ PAP 2300	1 H 1 j	Labo. de pratique professionnelle 2	
+ PAP 2500	1 H 1 j	Intro. : prat. en pharmacie hospitalière	
<i>Bloc 01 C</i>	<i>obligatoire</i>		<i>13 cr.</i>
PAP 3100	2 E 1 j	Soins pharm. : rhumatologie	
PAP 3110	3 E 1 j	Soins pharm.: endocrinologie-pneumologie	
PAP 3120	1 E 1 j	Soins pharm.: santé homme et femme	
PAP 3130	1 E 1 j	Soins pharm. : ORLO	
PAP 3140	2 E 1 j	Soins pharm. : psychiatrie	

PAP	3150	2 E	1 j	Soins pharm. : oncologie
+ PAP	3300	2 E	1 j	Labo. de pratique professionnelle 3

Segment 70 Deuxième année

<i>Bloc 70 A</i>	<i>obligatoire</i>		<i>8 cr.</i>	
+ PAP	4500	8 A	1 j	Stage milieu communautaire 1
<i>Bloc 70 B</i>	<i>option</i>		<i>minimum 8 cr., maximum 8 cr.</i>	
+ PAP	4520	8 A	1 j	Stage milieu communautaire 2
+ PAP	4530	8 A	1 j	Stage en établissement santé

Faculté des sciences de l'éducation

INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) a été créée en 1965. Elle prenait la relève de l'Institut des sciences pédagogiques mis sur pied en 1964 pour promouvoir la recherche en sciences de l'éducation et pour coordonner l'enseignement de la pédagogie dans différents établissements rattachés à l'Université de Montréal. Deux de ces établissements pédagogiques étaient intégrés à la Faculté des sciences de l'éducation au moment de sa création : l'École normale secondaire et l'École normale supérieure. Fusionnées, elles constituaient un des deux départements de la nouvelle Faculté, à savoir le Département de l'École normale supérieure. L'autre département était celui des Sciences pédagogiques. En 1966, l'Institut pédagogique Saint-Georges s'intégra à son tour à la nouvelle Faculté.

En 1970, les départements furent abolis et la Faculté fut subdivisée en huit sections : Administration scolaire, Andragogie, Éducation préscolaire et enseignement primaire, Enseignement secondaire et collégial, Éducation comparée et fondements de l'éducation, Mesure et évaluation en éducation, Orthopédagogie et Technologie éducationnelle.

En 1988, la Faculté fut restructurée en trois départements : Département de didactique, Département de psychopédagogie et d'andragogie, Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation. Ce dernier devenait, en novembre 2002, le Département d'administration et fondements de l'éducation.

Le modèle actuel de départementalisation de la Faculté continue de respecter, dans une perspective évolutive, l'essentiel des objectifs fixés lors de la création de la Faculté en 1965, c'est-à-dire la recherche et l'enseignement en sciences de l'éducation, d'une part, et la formation et le perfectionnement des maîtres et autres professionnels œuvrant en éducation et en formation, d'autre part.

Au printemps de l'année 1991, la Faculté créait le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM), responsable de la gestion et de la coordination des programmes de formation initiale des maîtres, et le Centre de formation continue aux cycles supérieurs qui a pour mandat de gérer et de développer les programmes de formation professionnelle. Ce dernier Centre était remplacé, en janvier 2003, par un comité interdépartemental de formation continue.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marie-Victorin
90, ave Vincent-d'Indy
H2V 2S9

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Bureau du Secrétaire de faculté
Centre de formation initiale des maîtres
Département d'administration et
fondements de l'éducation
Département de didactique
Département de psychopédagogie
et d'andragogie

Bureau	Tél. : (514)
B-513	343-6650
A-244	343-6652
A-540	343-6659
D-517	343-7247
B-306	343-7035

DIRECTION

Doyenne : Louise Poirier

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois

Adjointe à la vice-doyenne : Suzanne Samson

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : François Bowen

Adjointe au vice-doyen : Claudine Jomphe

Secrétaire de faculté : N.

Directrice des services administratifs : Nicole Viau

Directeurs des départements de la Faculté

Département de didactique : Marc-André Éthier

Département d'administration et fondements de l'éducation : N.

Département de psychopédagogie et d'andragogie : Francisco A. Loiola

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 18\$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

Département d'administration et fondements de l'éducation

CHAMPS D'ÉTUDES

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- ses fondements, son insertion institutionnelle et sociale, ses aspects administratifs, ses instruments d'intervention et son évaluation;
- l'étude des politiques en éducation, à la lumière des données et des méthodes de la réflexion philosophique, des sciences sociales, des sciences humaines, des sciences du comportement et des sciences administratives;
- l'étude des stratégies et des problèmes d'administration et de gestion en éducation à la lumière des données des sciences administratives et des sciences de l'éducation;
- la réflexion critique sur l'éducation, ses finalités, ses conditions de réalisation, son rôle social et sa définition dans l'établissement scolaire, à la lumière de la contribution de l'histoire, de la philosophie, de la sociologie, de l'éducation comparée et de la psychologie de l'éducation;
- la méthodologie de la recherche et du développement en éducation ainsi que les techniques générales de mesure; les techniques générales de planification et d'évaluation des apprentissages, de l'enseignement, des programmes et des établissements.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- les options de la M.A. et du Ph. D.
Administration de l'éducation
Éducation comparée et fondements de l'éducation
Mesure et évaluation en éducation
- les options de la M.Éd.
Administration de l'éducation
Évaluation des compétences
- les D.É.S.S. suivants :
administration de l'éducation
administration des systèmes d'éducation et de formation
évaluation des compétences
- les microprogrammes de 2^e cycle suivants :
administration des systèmes d'éducation et de formation
évaluation des compétences
gestion du changement en éducation
approfondissement en administration de l'éducation.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : N.

Professeurs titulaires

Jean-Guy Blais, M. Sc. mathématiques (stat.), Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Guy Bourgeault, L. Ph. (Montréal), D. Th. (Rome)

Marc-André Deniger, Ph. D. sociologie (Montréal)

Christian Maroy, Doctorat en sociologie (Louvain)

Marie Mc Andrew, Ph. D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)

Maurice Tardif, M.A. philosophie, Ph. D. fondements de l'éducation (Montréal)

Professeurs agrégés

Jean Archambault, Ph. D. éducation (Montréal)
 Richard Boudreault, Ph. D. administration de l'éducation (Montréal)
 Martial Dembélé, Ph. D. éducation (Michigan State)
 Micheline-Johanne Durand, Ph. D. éducation (UQAM)
 Roseline Garon, Ph. D. psychologie (Montréal), secrétaire de Faculté
 Pierre Lapointe, Ph. D. psychologie (UQAM)

Professeurs adjoints

Anylène Carpentier, Ph. D. administration de l'éducation (Montréal)
 Nathalie Loye, M.A. sciences de l'éducation (Montréal), Ph. D. sciences de l'éducation (Ottawa)
 Marie-Odile Magnan, Ph. D. sociologie (Laval)
 Joëlle Morissette, M.A. sciences de l'éducation (UQAT), Ph. D. psychopédagogie (Laval)
 Emmanuel Poirel, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Professeurs associés

André Brassard, Ph. D. sciences de l'éducation (adm. scol.) (Montréal)
 Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph. D. sociologie (McGill)
 Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph. D. Education (Toronto)
 Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph. D. Educational Theory (Toronto)
 Denis Massé, Ph. D. administration scolaire (Alberta)
 Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie, Doctorat en psychologie (Louvain)
 Frédéric Yvon, Doctorat en psychologie (CNAM, France)

Professeurs invités

Gabriel Boileau, D.É.P.A. sciences de l'éducation (Montréal)
 Ginette Casavant, M.Éd. administration scolaire (Sherbrooke)
 Huguette Drouin, Ph. D. éducation (Montréal)

Chargés d'enseignement

Alexandre Beaupré-Lavallée, M.A. éducation (Montréal)
 David D'Arissio, M.A. éducation (UQAM)

Professeurs émérites

Harold Stolovitch
 Claude Lessard

Département de didactique**CHAMP D'ÉTUDES**

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- le microprogramme en didactique
- le microprogramme en didactique et intégration des matières
- le microprogramme en éducation
 - . le microprogramme en orthodidactique des mathématiques
 - . le microprogramme en orthodidactique du français
 - . le microprogramme en orthopédagogie – élèves en difficultés d'adaptation et de comportement
 - . le microprogramme en orthopédagogie – élèves handicapés
- l'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
- le D.É.S.S. en orthodidactique
- l'option Didactique de la M.Éd. en éducation
- l'option Didactique de la M.A. en éducation
- l'option Didactique du Ph. D. en éducation.

PERSONNEL ENSEIGNANT**Directeur : Marc-André Éthier****Professeurs titulaires**

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph. D. didactique (Montréal)
 Jean-Pierre Charland, Ph. D. histoire, Ph. D. didactique (Laval)
 Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)
 Patricia Lamarre, M.A. didactique, Ph. D. sociologie de l'éducation (UBC)
 Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.É.A., Doctorat en psychologie (Lyon)
 Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph. D. littérature québécoise (Laval)
 Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQAM), Ph. D. technologie de l'éducation (Laval)
 Régine Pierre, Ph. D. psychologie (Montréal)
 Louise Poirier, M.A. psychologie, Ph. D. éducation (UQAM), doyenne
 Sophie René de Cotret, Maîtrise en enseignement des mathématiques (UQAM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)
 Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph. D. didactique (UAB, Espagne)
 Marcel Thouin, Ph. D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés

Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph. D. philosophie (McGill)
 Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQAM), Ph. D. linguistique (M.I.T.)
 France Caron, M. Sc. A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph. D. didactique (Montréal)
 Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQAM), Ph. D. didactique (Montréal)
 Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQAM), Doctorat Art Education (Concordia)
 Mireille Estivalèzes, M.A. histoire (Paris IV-Sorbonne), Ph. D. histoire des religions et des systèmes de pensée (École pratique des Hautes Études, Paris)
 Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)
 Alejandro Gonzalez-Martin, Ph. D. mathématiques (La Laguna)
 Manon Hébert, M.A. éducation, Ph. D. éducation (Montréal)
 Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. didactique (Montréal), vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle
 Myriam Lemonchois, Doctorat en sciences de l'éducation (Paris VIII)
 Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)
 Jesús Vázquez-Abad, Ph. D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Dominic Anctil, Ph. D. didactique (Montréal)
 Rachel Berthiaume, M.A. didactique, Ph. D. linguistique (UQAM)
 Annette Braconne-Michoux, Ph. D. didactique des mathématiques (Paris VII)

Professeurs associés

Réal Larose, Ph. D. didactique (Montréal)
 Gisèle Lemoyne, Ph. D. psychologie (Montréal)

Chargée d'enseignement

Marie-Noël Bêty, M.A. didactique (Montréal)

Professeurs émérites

Jacques Bergeron
 Pierre Dagenais
 Alison d'Anglejan

Département de psychopédagogie et d'andragogie**CHAMP D'ÉTUDES**

Le champ d'études est l'intervention éducative, qu'elle se situe à l'intérieur du cadre scolaire (incluant alors l'intervention pédagogique) ou à l'extérieur du cadre scolaire, et ses conditions générales de réalisation. Mentionnons en particulier :

- les caractéristiques des diverses clientèles, des groupes ou des individus en rapport avec les données de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage et de la psychologie sociale;

- les caractéristiques du milieu social, culturel ou physique, les conditions de vie, les effets de la vie en milieu éducatif sur le développement individuel;
- les conditions générales d'apprentissage et d'enseignement, les stratégies d'apprentissage, les modèles généraux d'enseignement et d'intervention;
- le rapport apprenant-intervenant, entre autres le rapport enfant-éducateur, en référence à des finalités d'éducation et d'enseignement, l'animation et le leadership pédagogiques, la gestion des groupes d'apprenants et du climat psychosocial, la formation et le perfectionnement des enseignants ou intervenants, l'étude des divers modèles de formation et de développement professionnel.

PROGRAMMES DU DÉPARTEMENT

Ce département a la responsabilité des microprogrammes de 2^e cycle suivants :

- formation à l'enseignement postsecondaire
- intégration pédagogique des TIC
- insertion professionnelle en enseignement
- soutien à l'apprentissage
- soutien à la transition scolaire des élèves ayant des besoins particuliers
- les options du D.É.S.S.
 - Générale
 - Intervention éducative
- les options de la M.Éd.
 - Générale
 - Intervention éducative
 - Orthopédagogie
- les options de la M.A. et du Ph. D.
 - Andragogie
 - Psychopédagogie.

dans les programmes de formation initiale des maîtres.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Francisco A. Loiola

Professeurs titulaires

- François Bowen, Ph. D. psychologie (UQÀM), vice-doyen aux études supérieures et à la recherche
- Sylvie Cartier, M.Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph. D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)
- Roch Chouinard, Ph. D. psychologie (UQÀM), vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
- Nadia Desbiens, Ph. D. psychopédagogie (Laval)
- Colette Dufresne-Tassé, Ph. D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en sociologie (Paris)
- Fasal Kanouté, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
- Thierry Karsenti, M.Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation, Ph. D. sciences de l'éducation (UQÀM)
- Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)
- Jacques Viens, M. Sc. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph. D. Education (Toronto)

Professeurs agrégés

- Robert David, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph. D. psychopédagogie (Laval)
- Cecilia Maria Ferreira-Borges, M.A. sciences de l'éducation, Ph. D. sciences humaines, éducation (Brésil)
- Mohamed Hrimech, Ph. D. sciences de l'éducation (andragogie) (Montréal)
- Serge J. Larrivée, Ph. D. éducation (UQÀM)
- Francisco A. Loiola, M. Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph. D. psychopédagogie (Laval)
- Annie Malo, Ph. D. psychopédagogie (Laval)
- Bruno Poelhuber, M.A. psychologie (Laval), Ph. D. (Montréal)
- Jrène Rahm, Ph. D. Education (Colorado)
- Sylvie Rocque, Ph. D. éducation (UQÀM)
- Manon Théorêt, Ph. D. psychologie (UQÀM)
- Nathalie Trépanier, Ph. D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeurs adjoints

- Michel Lepage, M.A. éducation (UQÀM), Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
- Garine Papzian-Zohrabian, Ph. D. psychologie clinique (Beyrouth)
- Mélanie Paré, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)
- Marie Thériault, Ph. D. linguistique (Montréal)

Professeure associée

Collette Gervais, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Professeurs invités

Richard Angeloro, M.Éd. intervention pédagogique (UQÀM)

Martin Massey, M.A. kinanthropologie (UQÀM)

Maryse Rondeau, M.A. éducation (UQÀM)

Professeurs de formation pratique

Marcel Bissonnette

Josianne Robert, M.A. psychopédagogie (Montréal)

Professeure émérite

Huguette Caglar

Centre de formation initiale des maîtres

Directrice : Pascale Lefrançois

Directeur adjoint : Michel Lepage

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

B.ÉD., ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Responsable pédagogique : Robert David

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein.

Les titulaires du B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

B.ÉD., ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Responsable pédagogique :

Mireille Estivalezes, pour les profils :
– enseignement de l'éthique et de la culture religieuse
– enseignement de l'univers social

Pascale Lefrançois, pour les profils :
– enseignement du français
– enseignement des mathématiques
– enseignement des sciences et des technologies

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre cinq programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à temps plein.

Les titulaires du B.Éd., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

B.ÉD., ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE

Responsable pédagogique : Rachel Berthiaume

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein.

Les titulaires du B.Éd., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

B.ÉD., ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Responsable pédagogique : Ahlem Ammar

Ce programme compte quatre années d'études à temps plein.

Les titulaires du B.Éd., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

B.É.D., ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

Responsable pédagogique : Martin Massey

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie compte quatre années d'études à temps plein.

Les titulaires du B.É.D. enseignement de l'éducation physique et santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et à la santé.

Programme 1-820-1-0

Version 12

B.É.D., éducation préscolaire et enseignement primaire

J

Offert également au Campus de l'UdeM à Laval, sous le numéro de programme 1-820-1-9.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/apercu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartie peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.É.D.).

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable de prendre en charge toute la classe ordinaire du préscolaire-primaire; de développer une pratique réflexive et d'autoévaluation; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; d'entreprendre des recherches sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 111 obligatoires, 9 à option et 0 au choix.

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 15 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
ETA 2200	3	AHE 1	École et environnement social
+ ETA 3550	3	AHE 1	Évaluation des apprentissages
ETA 4010	3	AHE 1 j	Recherches appliquées en éducation

Bloc 01 B obligatoire 27 cr.

Intervention éducative

PPA 1100	3	AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1101T	3	AHE 1 j	Éléments de base en gestion de classe
PPA 1205	3	AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire
+ PPA 2101	3	AHE 1 j	L'environnement éducatif à la maternelle
PPA 2111	1	A 1 j	Intégration des TIC 1
+ PPA 2200	3	AHE 1	L'intervention éducative au préscolaire

+ PPA 3101	3 AHE 1 j	Éval. interv. auprès des élèves à risque
+ PPA 3111	1 A 1 j	Intégration des TIC 2
PPA 3205	3 AHE 1	Diversité soc. ethnoc. prim.
+ PPA 4100	3 AHE 1 j	Gestion de classe/besoins particuliers
+ PPA 4111	1 A 1 j	Intégration des TIC 3

Bloc 01 C obligatoire 48 cr.

Didactique

DID 1111	3 AHE 1 j	Culture scientifique au primaire
DID 1204	3 AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 1
DID 1206	3 A 1 j	Didactique du français – BEPEP 1
DID 2110	3 AHE 1	Didactique des sciences et technologies
+ DID 2203	3 A 1 j	Didactique du français – BEPEP 2
+ DID 2204	3 AHE 1 j	Didactique de l'arithmétique 2
DID 2205	3 AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
DID 3204	3 AHE 1 j	Didactique de la géométrie
+ DID 3209	3 AHE 1 j	Did. des sciences humaines au primaire
+ DID 3222	3 A 1 j	Didactique du français – BEPEP 3
DID 3309	3 AH 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig.
+ DID 4112	3 A 1 j	Did. du français et élève en difficulté
DID 4203	3 AHE 1 j	Didactique différenciée en mathématiques
DID 4213	3 AHE 1 j	Didactique des mathématiques
+ DID 4310	3 A 1 j	Did. du franç. et diversité linguistique

Bloc 01 D obligatoire 21 cr.

Stages

+ EDU 1002	3 AHE 1 j	Stage d'initiation professionnelle
+ EDU 2002	3 AHE 1 j	Stage en éducation au préscolaire
+ EDU 3002	6 AHE 1 j	Stage d'enseignement au primaire
+ EDU 4002	9 AHE 1 j	Stage d'intégration à la profession

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Didactique des arts

DID 2900	3 AHE 1	Didactique de l'art dramatique
DID 2910	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
+ DID 2911	3 AHE 1	Didactique des arts plastiques 2
DID 2915	3 AHE 1	Did. des arts au préscolaire-primaire
DID 2920	3 AHE 1	Didactique de la musique au primaire

Bloc 70 B option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation

DID 3401	3 AHE 1 j	Culture, littérature jeunesse et did.
ETA 4400	3 AHE 1 j	L'organisation du travail enseignant
PPA 3215	3 AHE 1	Pédagogie différenciée
PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
SRL 1080	3 AHE 1 js	Les grandes religions du monde

Programme 1-821-1-0 Version 06

B.Éd., enseignement du français langue seconde J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'attaché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/aperçu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartie peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit des nouveaux programmes de formation des jeunes en français langue seconde tant en immersion qu'en accueil; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement du français langue seconde; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 98 du segment 01 (80 crédits obligatoires et 18 à option), 8 crédits à option du segment 02, 11 crédits à option du segment 03 et 3 crédits à option du segment 70.

Segment 01

Bloc 01 A obligatoire 33 cr.

Éducation				
ETA 1001	3	AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation	
ETA 1900	3	AHE 1	Système éduc. et profession enseignante	
ETA 2200	3	AHE 1	École et environnement social	
ETA 3100	3	A 1 j	Évaluation en FLS	
PPA 1100	3	AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement	
PPA 1210	3	AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire	
PPA 2100T	3	AHE 1 j	Intégration des TIC	
PPA 2105	3	A 1 j	Laboratoire d'enseignement en FLS	
PPA 3002	3	A 1 j	Diversité ethnoculturelle et enjeux péd.	
PPA 3104	3	A 1 j	Élèves à besoins particuliers	
PPA 3222	3	AHE 1 j	Gestion de classe en L2	

Bloc 01 B obligatoire 24 cr.

Didactique du français langue seconde			
DID 1208	3	A 1 j	Didactique de l'oral en FLS
DID 1212	3	A 1 j	Grammaire et didactique FLS
DID 1213	3	A 1 j	Sociolinguistique et FLS
DID 2102	3	AHE 1 j	Acquisition et apprentissage des langues
DID 2207	3	A 1 j	Enseignement de la grammaire en FLS
DID 2209	3	A 1 j	Didactique de la littérature en FLS
DID 3401	3	AHE 1 j	Culture, littérature jeunesse et did.

Bloc 01 C obligatoire 15 cr.

Didactique des matières scolaires en L2			
DID 1500	3	AHE 1	Les mathématiques au primaire
DID 2110	3	AHE 1	Didactique des sciences et technologies
DID 2205	3	AHE 1 j	Les sciences humaines au primaire
DID 2910	3	AHE 1	Didactique des arts plastiques 1
DID 3506	3	AHE 1 j	Didactique des mathématiques en L2

Bloc 01 D obligatoire 3 cr.

Littérature			
FRA 1005	3	AH 1 j	Analyse de textes

Bloc 01 E obligatoire 6 cr.

Linguistique			
LNG 1400	3	AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	AH 1 j	Notions de syntaxe

Bloc 01 F obligatoire 5 cr.

Stages de 1^{re} et de 2^e années			
EDU 1006	1	A 1 j	Stage de familiarisation – accueil, sec.
+ EDU 2007	4	A 1 j	Stage d'assistanat en immersion, prim.

Bloc 01 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Complément de littérature			
FRA 1130	3	H 1 j	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	A 1 s	Introduction à la francophonie
FRA 2284	3	H 1 j	Parallittératures

Bloc 01 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation			
DID 3237	3	AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
DID 4001	3	A 1 j	Recherche dans les classes de L2
ETA 4010	3	AHE 1 j	Recherches appliquées en éducation
PPA 1205	3	AHE 1	Problématique de l'éducation préscolaire
PPA 4420A	3	A 1 j	Intervention éduc. auprès des adultes

Bloc 01 I option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Spécialisation 1			
DID 3206	3	A 1 j	Did. du français en accueil au sec.
DID 3512	3	A 1 j	Did. du FLS – secondaire/adultes

Bloc 01 J option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Spécialisation 2			
DID 4214	3	AH 1 j	Did. du français en accueil au primaire
DID 4601	3	A 1 j	Did. du FLS par immersion

Segment 02 Stages de 3^e année

<i>Bloc 02 A option minimum 8 cr., maximum 8 cr.</i>			
+ EDU 3007	8	A 1 j	Stage d'ens. en accueil au sec./adultes
+ EDU 3009	8	A 1 j	Stage d'ens. en immersion au secondaire
+ EDU 3011	8	A 1 j	Stage d'ens. en immersion au secondaire

Segment 03 Stages de 4^e année

<i>Bloc 03 A option minimum 11 cr., maximum 11 cr.</i>			
+ EDU 4007	11	A 1 j	Stage d'enseignement en accueil
+ EDU 4009	11	A 1 j	Stage d'enseignement en immersion
+ EDU 4011	11	A 1 j	Stage d'ens. en français langue seconde

Segment 70 Langues étrangères

<i>Bloc 70 A option minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>			
+ ALL 1901	3	AHE 1 j	Allemand 1 (niveau A1.1)
+ ALL 1902	3	AHE 1 j	Allemand 2 (niveau A1.2)
+ ALL 1903	3	AHE 1 j	Allemand 3 (niveau A2.1)
+ ALL 1904	3	AHE 1 j	Allemand 4 (niveau A2.2)
+ ANG 1052	3	H 1 j	English Grammar 1
+ ANG 1053	3	E 1 j	English Grammar 2
+ ANG 1903	3	AHE 1 j	Anglais 3 (niveau B1.1)
+ ANG 1904	3	AHE 1 j	Anglais 4 (niveau B1.2)
+ ARA 1901	3	AHE 1 js	Arabe 1 (niveau A1.1)
+ ARA 1902	3	AHE 1 js	Arabe 2 (niveau A1.2)
+ ARA 1903	3	AH 1 j	Arabe 3 (niveau A2.1)
+ ARA 1904	3	AH 1 j	Arabe 4 (niveau A2.2)
ESP 1901	3	AHE 1 js	Espagnol 1 (niveau A1)
+ ESP 1902	3	AHE 1 js	Espagnol 2 (niveau A2)
+ ESP 1903	3	AHE 1 js	Espagnol 3 (niveau B1.1)
+ ESP 1904	3	AHE 1 js	Espagnol 4 (niveau B1.2)
+ GRM 1901	3	A 1 s	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
+ GRM 1902	3	A 1 s	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
+ GRM 1903	3	H 1 s	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
+ GRM 1904	3	H 1 s	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
+ ITL 1901	3	AHE 1 j	Italien 1 (niveau A1)
+ ITL 1902	3	AHE 1 j	Italien 2 (niveau A2)
+ ITL 1903	3	AH 1 j	Italien 3 (niveau B1.1)
+ ITL 1904	3	AH 1 j	Italien 4 (niveau B1.2)
+ PTG 1901	3	AHE 1 j	Portugais 1 (niveau A1)
+ PTG 1902	3	AHE 1 j	Portugais 2 (niveau A2)
+ PTG 1903	3	AH 1 j	Portugais 3 (niveau B1.1)
+ PTG 1904	3	H 1 j	Portugais 4 (niveau B1.2)
+ RUS 1901	3	AH 1 j	Russe 1 (niveau A1.1)
+ RUS 1902	3	AH 1 j	Russe 2 (niveau A1.2)

Programme 1-822-1-0

Version 06

B.Éd., enseignement de l'éducation physique et à la santé*En collaboration avec le Département de kinésiologie.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/percu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription**a) Cours de mise à niveau en français**

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartie peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant: de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé; de maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique; de développer des qualités personnelles qui lui permettront de devenir un leader dans sa profession. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3^e année (écrit) ou sa 4^e année (oral).

Structure du programme

Ce programme comporte 120 crédits dont 53 en sciences de l'éducation (segment 01), 67 en éducation physique et santé et 0 au choix.

Segment 01

<i>Bloc 01 A</i>		<i>obligatoire</i>	<i>33 cr.</i>
Éducation			
DID	2103	3 AHE 1 j	Didactique de l'éducation physique/santé
ETA	1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
ETA	2200	3 AHE 1	École et environnement social
+ ETA	3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages
PPA	1100	3 AHE 1 j	Apprentissage scolaire et développement
PPA	1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2102	3 AHE 1 j	Gestion de classe en éducation physique
PPA	3102	3 AHE 1 j	Intervention : élèves en difficulté
PPA	3400	3 AHE 1	Intégration scolaire des élèves HDA
<i>Bloc 01 B</i>		<i>obligatoire</i>	<i>20 cr.</i>
Stages			
+ EDU	1004	3 AHE 1 j	Familiarisation et assistantat au prim.
+ EDU	2004	3 AHE 1 j	Familiarisation et assistantat au sec.
+ EDU	3004	5 AHE 1 j	Enseignement 1 (primaire ou secondaire)
+ EDU	4004	9 AHE 1 j	Enseignement 2 (primaire ou secondaire)

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 30 cr.

Kinésiologie

KIN	1031	3	H	1	j	Apprentissage et contrôle du mouvement	
KIN	1047	4	H	1	j	Activité physique: bases physiologiques	
KIN	1049	3	A	1	j	Anatomie fonctionnelle et enseignement	
KIN	1712	3	A	1	j	Introduction en ÉPS	
+	KIN	2010	3	A	1	s	Croissance et développement moteur
KIN	2101	3	A	1	j	Biomécanique et enseignement	
KIN	2102	3	H	1	j	Sécurité et premiers soins	
KIN	3002	2	A	1	s	Histoire de l'éducation physique	
KIN	3710	3	H	1	js	Élèves à besoins particuliers et ÉPS	
KIN	4101	3	A	1	j	Éthique professionnelle en ÉPS	

Bloc 70 B obligatoire 8 cr.

Intervention en éducation physique et santé

KIN	1402	3	A	1	j	Atelier au secondaire
KIN	1404	2	H	1	j	Recherche-action
KIN	1408	3	A	1	j	Atelier au préscolaire et au primaire

Bloc 70 C obligatoire 6 cr.

Activités physiques et santé

KIN	1102	1	A	1	j	Mise en forme
KIN	1103	1	A	1	j	Activités coopératives
KIN	1105	1	A	1	j	Activités de combat
KIN	1303	1	H	1	j	Activités de duel
KIN	2020	2	H	1	j	Gestion du stress

Bloc 70 D obligatoire 3 cr.

Nutrition

NUT	2962	3	H	1	s	Nutrition
-----	------	---	---	---	---	-----------

Bloc 70 E option minimum 8 cr., maximum 11 cr.

Éducation à la santé

KIN	1050	3	H	1	j	Adopter un mode de vie sain et actif
KIN	1405	2	A	1	j	Évaluation des aptitudes physiques
KIN	3043	3	A	1	js	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire
MSO	3100	3	AH	1	j	Fondements des interventions de santé

Bloc 70 F option minimum 7 cr., maximum 10 cr.

Activités pratiques

KIN	1101	1	H	1	j	Athlétisme	
KIN	1104	1	A	1	j	Activités cycliques en milieu aquatique	
KIN	1201	1	H	1	j	Activités gymniques ou acrobatie	
KIN	1203	1	A	1	j	Escalade et parcours	
KIN	1205	1	A	1	j	Activités d'adresse et jonglerie	
+	KIN	1206	1	H	1	j	Entraînement musculosquelettique
KIN	1207	1	H	1	j	Activités rythmiques et expressives	
+	KIN	1304	2	H	1	j	Intervention aquatique et sauvetage
KIN	1307	1	A	1	j	Activités coll. en espaces distincts	

Bloc 70 G option minimum 1 cr., maximum 2 cr.

Activités de plein air

KIN	1106	1	A	1	j	Activités de plein air 1
KIN	1107	1	H	1	j	Activités de plein air 2

Bloc 70 H option minimum 1 cr., maximum 2 cr.

KIN	1305	1	A	1	j	Activités collectives 1
KIN	1306	1	A	1	j	Activités collectives 2

Programme 1-828-1-0

Version 05

B.Éd., enseignement des sciences et des technologies au secondaire

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/apercu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier

si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartite peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 121 crédits, avec un tronc commun de 53 crédits obligatoires et 5 crédits à option en éducation (segment 01) ainsi que 27 crédits obligatoires en didactiques, sciences et technologies (segment 02). De plus, une orientation de 36 crédits disciplinaires parmi les segments 80 (physique), 81 (chimie) ou 82 (biologie) complète le programme.

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* *9 cr.*

Initiation à la profession enseignante

ETA	1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA	1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
+ ETA	3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* *12 cr.*

Intervention éducative

PPA	1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA	2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA	2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA	3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* *20 cr.*

Stages

EDU	1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU	2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU	3012	5 AHE 1 j	Stage 1 d'enseignement au secondaire
+ EDU	4012	10 AHE 1 j	Stage 2 d'enseignement au secondaire

Bloc 01 D *obligatoire* *6 cr.*

Didactique

DID	2217	3 AHE 1 js	Intro: did. des sciences et technologies
-----	------	------------	--

Bloc 01 E *obligatoire* *6 cr.*

Didactique de la discipline de spécialisation

+ DID	3335A	2 A 1 j	Didactique des sciences biologiques
+ DID	3345A	2 A 1 j	Didactique de la chimie
+ DID	3355A	2 A 1 j	Didactique de la physique

Bloc 01 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA	2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA	3300	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. sec.

Bloc 01 G *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoin particulier

PPA	4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA	4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA	4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
PPA	4450	2 AHE 1 j	Élèves à besoins part. au sec.

Segment 02 Didactiques, sciences et technologies

Bloc 02 A *obligatoire* *18 cr.*

BIO	1970	3 A 1 j	Notions de biologie pour enseignants
CHM	1945	3 A 1 j	Notions de chimie pour enseignants
DST	2000	3 AHE 1 j	La technologie, outil d'appr. : ExAO
+ DST	3000	3 AHE 1 j	Laboratoire de techn. et de robotique
PHI	1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHY	1950	3 AHE 1 j	Notions de physique pour enseignants

Bloc 02 B *obligatoire* *9 cr.*

Projets d'intégration

+ DST	2010	3 AHE 1 j	Projets intégrés en sciences/techn. 1
+ DST	3011	3 AH 1 j	Projets sciences et technologies 2
+ DST	4011	3 AH 1 j	Projets sciences et technologies 3

Segment 80 Physique

Bloc 80 A *obligatoire* *31 cr.*

MAT	1400	4 AH 1 j	Calcul 1
+ MAT	1410	3 AH 1 j	Calcul 2
MAT	1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ PHY	1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
PHY	1502	2 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
+ PHY	1620	3 AH 1 j	Ondes et vibrations
PHY	1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
+ PHY	1652	3 AH 1 j	Relativité 1
PHY	2701	3 H 1 j	Astronomie et astrophysique
PHY	3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Bloc 80 B *option* *minimum 5 cr., maximum 6 cr.*

BIO	1153	3 AHE 1 j	Biologie cellulaire
BIO	1283	1 H 1 j	Évolution
BIO	1435	2 H 1 j	Biodiversité 2
BIO	1634	3 H 1 j	Principes de physiologie animale
BIO	1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
CHM	1101	3 A 1 j	Chimie analytique 1
CHM	1201	3 H 1 j	Chimie inorganique 1
CHM	1984	3 A 1 j	Chimie organique
CHM	1990	3 A 1 j	Physicochimie générale 1
GEO	1112	3 A 1 j	Géophysologie
GEO	1122	3 H 1 j	Géodynamique externe

Segment 81 Chimie

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>			<i>24 cr.</i>
CHM 1101	3 A	1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H	1 j	Chimie inorganique 1	
CHM 1501	3 AH	1 j	Chimie expérimentale 1	
+ CHM 1502	3 H	1 j	Chimie expérimentale 2	
CHM 1600	3 H	1 j	Chimie de l'environnement : introduction	
CHM 1984	3 A	1 j	Chimie organique	
CHM 1990	3 A	1 j	Physicochimie générale 1	
+ CHM 2102	3 H	1 j	Chimie analytique 2	
<i>Bloc 81 B</i>	<i>option</i>			<i>minimum 12 cr., maximum 12 cr.</i>
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire	
BIO 1283	1 H	1 j	Évolution	
BIO 1435	2 H	1 j	Biodiversité 2	
BIO 1634	3 H	1 j	Principes de physiologie animale	
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement	
GEO 1112	3 A	1 j	Géophysologie	
GEO 1122	3 H	1 j	Géodynamique externe	
PHY 1111	1 AH	1 j	Introd. aux disciplines de la physique	
PHY 1502	2 H	1 j	Introduction à la physique expérimentale	
PHY 1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1	
+ PHY 1652	3 AH	1 j	Relativité 1	

Segment 82 Biologie

<i>Bloc 82 A</i>	<i>obligatoire</i>			<i>27 cr.</i>
BIO 1153	3 AHE	1 j	Biologie cellulaire	
BIO 1203	3 AHE	1 js	Introduction à la génétique	
BIO 1283	1 H	1 j	Évolution	
BIO 1335	2 AE	1 j	Biodiversité 1	
BIO 1435	2 H	1 j	Biodiversité 2	
+ BIO 1445	1 H	1 j	T.P. de biodiversité 2	
BIO 1534	3 AE	1 j	Physiologie végétale	
BIO 1634	3 H	1 j	Principes de physiologie animale	
BIO 1803	3 AH	1 js	Écologie et environnement	
+ BIO 2412	3 H	1 j	Histologie animale	
MCB 1979	3 H	1 j	Microbiologie générale	
<i>Bloc 82 B</i>	<i>option</i>			<i>minimum 9 cr., maximum 9 cr.</i>
CHM 1101	3 A	1 j	Chimie analytique 1	
CHM 1201	3 H	1 j	Chimie inorganique 1	
CHM 1984	3 A	1 j	Chimie organique	
CHM 1990	3 A	1 j	Physicochimie générale 1	
GEO 1112	3 A	1 j	Géophysologie	
GEO 1122	3 H	1 j	Géodynamique externe	
PHY 1111	1 AH	1 j	Introd. aux disciplines de la physique	
PHY 1502	2 H	1 j	Introduction à la physique expérimentale	
PHY 1651	3 AH	1 j	Mécanique classique 1	
+ PHY 1652	3 AH	1 j	Relativité 1	

Programme 1-834-1-2 Version 06

B.Éd., enseignement des mathématiques au secondaire J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/apercu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartite peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se

soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 66 du segment 01 Éducation et 57 du segment 80 Mathématiques. 100 crédits du programme sont obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
+ ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 12 cr.

Intervention éducative

PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 20 cr.

Didactique

+ DID 2260	3 AHE 1 j	Didactique de la proportionnalité
+ DID 2270	3 AHE 1 j	Le raisonnement en mathématiques
+ DID 2280	3 AHE 1 j	Erreurs et obstacles d'apprent. en maths
+ DID 3260	3 A 1 js	Technologies et enseignement des maths
+ DID 3270	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre et des fonctions
+ DID 4298	2 AHE 1 j	Laboratoire de didactique des maths

Bloc 01 D *obligatoire* 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage 1 d'enseignement au secondaire
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage 2 d'enseignement au secondaire

Bloc 01 E *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. sec.

Bloc 01 F *option* *minimum 2 cr., maximum 2 cr.*

Élèves à besoins particuliers

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
PPA 4450	2 AHE 1 j	Élèves à besoins part. au sec.

Segment 80 Mathématiques

Bloc 80 A *obligatoire* 10 cr.

Approfondissement des mathématiques du secondaire

MAT 1101	3 H 1 j	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3 A 1 j	Mathématiques élémentaires
MAT 1334	4 H 1 j	Géométrie euclidienne

Bloc 80 B *obligatoire* 23 cr.

Bases de mathématiques

MAT 1000	4 AHE 1 j	Analyse 1
MAT 1400	4 AH 1 j	Calcul 1
MAT 1500	4 AH 1 j	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4 AH 1 j	Algèbre linéaire
+ MAT 1720	4 AHE 1 j	Probabilités
STT 1700	3 AH 1 j	Introduction à la statistique

Bloc 80 C *obligatoire* 6 cr.

Mise en contexte des mathématiques

+ MAT 2450	3 H 1 j	Mathématiques et technologie
+ MAT 2531	3 H 1 j	Histoire des mathématiques

Bloc 80 D *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Outils informatiques

IFT 1144	3 AHE 1 js	Introduction à la programmation Internet
+ IFT 1166	3 AHE 1 js	Programmation orientée objet en C++
+ IFT 2720	3 AH 1 s	Introduction au multimédia

Bloc 80 E *option* *minimum 6 cr., maximum 12 cr.*

Approfondissement des mathématiques

+ MAT 1410	3 AH 1 j	Calcul 2
+ MAT 2050	3 AH 1 j	Analyse 2
+ MAT 2100	3 H 1 j	Analyse 3
+ MAT 2115	3 H 1 j	Équations différentielles
+ MAT 2130	3 H 1 j	Variable complexe
+ MAT 2300	3 A 1 j	Géométrie différentielle
+ MAT 2412	3 A 1 j	Analyse numérique 1
+ MAT 2466	3 A 1 j	Analyse appliquée
+ MAT 2600	3 A 1 j	Algèbre 1
+ MAT 2611	3 H 1 j	Algèbre 2
+ MAT 2717	3 HE 1 j	Processus stochastiques
+ MAT 3060	3 A 1 j	Logique
+ MAT 3363	3 H 1 j	Topologie
+ MAT 3450	3 H 1 j	Modélisation mathématique
+ MAT 3616	3 H 1 j	Théorie des graphes
+ MAT 3632	3 A 1 j	Théorie des nombres
+ STT 2400	3 HE 1 j	Régression linéaire
+ STT 2700	3 AHE 1 j	Concepts et méthodes en statistique

Bloc 80 F *option* *minimum 3 cr., maximum 3 cr.*

Philosophie de la connaissance et éthique

PHI 1130	3 H 1 j	Philosophie des sciences
PHI 1300	3 AE 1 j	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 2160	3 A 1 j	Philosophie des sciences exactes
PHI 3155	3 A 1 j	Problèmes de philosophie des sciences

Bloc 80 G *option* *minimum 0 cr., maximum 3 cr.*

Autres disciplines

BIO 1203	3 AHE 1 js	Introduction à la génétique
BIO 1803	3 AH 1 js	Écologie et environnement
BIO 3283	3 H 1 j	Principes d'évolution
DMO 1000	3 AHE 1 js	Introduction à la démographie
ECN 1000	3 AHE 1 j	Principes d'économie
+ PHY 1441	3 AH 1 j	Électromagnétisme
+ PHY 1501	3 H 1 j	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3 AH 1 j	Mécanique classique 1
PHY 3012	3 A 1 j	Évolution des concepts en physique

Bloc 80 H *option* *minimum 3 cr., maximum 6 cr.*

Initiation à la programmation

IFT 1178	3 HE 1 js	Programmation d'applications en VB
+ IFT 1969	3 AH 1 js	Programmation scientifique en langage C

Programme 1-835-1-5

Version 08

B.Éd., enseignement du français au secondaire J*En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/apercu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartie peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 63 crédits du segment 01 Éducation et 60 du segment 80 Français et linguistique.

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éducatif et profession enseignante
+ ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

Intervention éducative

PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C obligatoire 17 cr.

Didactique

+ DID 2211	3 AH 1 j	Intro. à la did. du français au second.
+ DID 3210	3 AHE 1 j	Didactique de la littérature
+ DID 3212	3 AHE 1 j	Did. de la grammaire et de l'orthographe
+ DID 4202	3 AHE 1 j	Did. des textes courants et de l'oral
+ DID 4212	2 AHE 1 j	Laboratoire de didactique du français

Bloc 01 D obligatoire 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage 1 d'enseignement au secondaire
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage 2 d'enseignement au secondaire

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. sec.

Bloc 01 F option minimum 2 cr., maximum 2 cr.

Élèves à besoin particulier

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
PPA 4450	2 AHE 1 j	Élèves à besoins part. au sec.

Segment 80 Français et linguistique

Bloc 80 A obligatoire 21 cr.

Introduction à la littérature

FRA 1000	3 A 1 j	Introduction aux études littéraires
FRA 1005	3 AH 1 j	Analyse de textes
FRA 1021	3 H 1 j	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3 A 1 j	Histoire de la littérature
FRA 2184	3 H 1 j	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2210	3 A 1 s	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2284	3 H 1 j	Parallittératures

Bloc 80 B obligatoire 21 cr.

Bases de la linguistique

LNG 1013	3 AH 1 j	Langue et technologie
LNG 1080	3 AH 1 j	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3 AH 1 j	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3 AH 1 j	Notions de syntaxe
+ LNG 2045	3 AH 1 j	Grammaire du français et linguistique
+ LNG 2100	3 AH 1 j	Français québécois
LNG 2350	3 AH 1 j	Sociolinguistique

Bloc 80 C option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Histoire des littératures

FRA 2100	3 A 1 j	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3 H 1 j	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3 A 1 j	Littérature française du XVIIe siècle
FRA 2111	3 H 1 j	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3 H 1 j	Littérature française du XVIIIe siècle
FRA 2124	3 A 1 s	Littérature française du XIXe siècle
FRA 2130	3 H 1 j	Littérature québécoise du XIXe siècle
FRA 2131	3 A 1 j	Litt. québécoise des XXe et XXIe s.
FRA 2141	3 H 1 j	Littérature maghrébine
FRA 2142	3 A 1 s	Littérature africaine
FRA 2143	3 A 1 j	Littérature des Caraïbes
FRA 2183	3 A 1 j	Histoire de la littérature des femmes

Bloc 80 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Poétiques et parcours de lecture

FRA 2180	3 A 1 j	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3 H 1 j	Roman moderne et contemporain
FRA 2220	3 H 1 s	Formes narratives
FRA 2221	3 A 1 s	Formes poétiques
FRA 2224	3 A 1 s	Formes brèves
FRA 2241	3 A 1 j	Lecture des textes francophones
FRA 2285	3 H 1 j	Les récits de soi
FRA 3230	3 AE 1 j	Auteur québécois
FRA 3241	3 E 1 j	Auteur francophone

Bloc 80 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Études en dramaturgie

FRA 1260	3 A 1 j	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3 A 1 j	Formes dramatiques
FRA 2261	3 H 1 s	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3 H 1 j	Dramaturgie moderne et contemporaine

FRA 2264	3 A 1 j	Dramaturgie québécoise
FRA 3360	3 H 1 j	La représentation théâtrale

Bloc 80 F option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Pratiques culturelles

FRA 2500	3 A 1 s	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3 A 1 s	La bande dessinée
FRA 3500	3 H 1 j	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3 A 1 j	Mythes et littérature

Bloc 80 G option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation en linguistique

LNG 1125	3 AH 1 j	Temps et espaces francophones
LNG 2240	3 AH 1 j	Pragmatique
+ LNG 2250	3 AH 1 j	Analyse du discours en linguistique

Bloc 80 H option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Compléments de formation en langue et cognition

+ LNG 2160	3 AH 1 j	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3 AH 1 j	Langues secondes

Programme 1-835-1-8

Version 02

B.Éd., enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de théologie et de sciences des religions.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/apercu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription**a) Cours de mise à niveau en français**

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à

l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartite peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant de : – comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue. L'étudiant maîtrisera le français oral et écrit pour pouvoir entreprendre sa 3^e (écrit) ou sa 4^e année (oral).

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits dont 60 crédits du segment 01 Éducation, 30 à 33 crédits du segment 02 Éthique et 30 à 33 crédits du segment 80 Culture religieuse.

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A obligatoire 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système éduc. et profession enseignante
+ ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 12 cr.

Intervention éducative

PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C obligatoire 14 cr.

Didactique

DID 2250	3 AHE 1 j	Didactique de la culture religieuse
DID 3250	3 AHE 1 j	Didactique de l'éthique
DID 3750	3 AHE 1 j	Didactique et médias pour ECR
DID 4650	2 AHE 1 j	Labo. de didactique ECR

Bloc 01 D obligatoire 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage 1 d'enseignement au secondaire
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage 2 d'enseignement au secondaire

Bloc 01 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. sec.

Bloc 01 F option minimum 2 cr., maximum 2 cr.

Élève à besoins particuliers

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
PPA 4450	2 AHE 1 j	Élèves à besoins part. au sec.

Segment 02 Éthique

Bloc 02 A obligatoire 9 cr.

Initiation à l'éthique

PHI 1400	3 AE 1 j	Problèmes en éthique
PHI 1430	3 H 1 j	Éthique et politique
SRL 1431	3 AHE 1 js	Religions, éthique et modernité

Bloc 02 B option minimum 6 cr., maximum 6 cr.

Histoire de l'éthique

PHI 2200	3 H 1 j	Nietzsche
PHI 2405	3 A 1 j	Théories éthiques modernes
PHI 2421	3 H 1 j	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2430	3 H 1 j	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3 H 1 j	La République de Platon
PHI 3805	3 H 1 j	Aristote : éthique et politique

Bloc 02 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Théories éthiques

PHI 1365	3 A 1 j	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2406	3 AH 1 j	Théories éthiques contemporaines
PHI 3615	3 AH 1 j	Éthique et psychologie morale
PHI 3655	3 H 1 j	Oeuvres de philosophie pratique
PHI 3905	3 H 1 j	Philosophie de la religion
THL 1095	3 AHE 1 js	Éthique théologique

Bloc 02 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Éthique appliquée

DRT	3010	3 AHE	1	Éthique et droit
PHI	2415	3 A	1 j	Éthique des relations internationales
PHI	2615	3 A	1 j	Philosophie des Lumières
PHI	3625	3 A	1 j	Problèmes d'éthique
PHI	3685	3 H	1 j	Problèmes d'éthique appliquée
THL	2525	3 AHE	1 js	Éthique sociothéologique
THL	3520	3 AHE	1 js	Bioéthique

Segment 80 Culture religieuse

Bloc 80 A obligatoire 6 cr.

Culture religieuse et humanisme

PHI	1901	3 AH	1 j	Pensée rationnelle et argumentation
SRL	1005	3 AHE	1 js	Introduction aux phénomènes religieux

Bloc 80 B obligatoire 9 cr.

Traditions monothéistes

SRL	1070	3 AHE	1 js	Le christianisme
SRL	1090	3 AHE	1 js	L'islam
SRL	1091	3 AHE	1 js	Le judaïsme

Bloc 80 C option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Religions, société et cultures

SRL	1025	3 AHE	1 js	Christianisme, arts et littérature
SRL	2025	3 AHE	1 js	Histoire religieuse du Québec
SRL	2030	3 AHE	1 js	Nouveaux mouvements religieux et sectes
SRL	2520	3 AE	1 js	Dialogue interreligieux
SRL	2524	3 AE	1 js	Patrimoine religieux du Québec
SRL	3005	3 AHE	1 js	La religion dans l'espace public
SRL	3011	3 AHE	1 js	Fondements religieux de l'Occident
SRL	3015	3 AHE	1 js	Religions et politique
SRL	3120	3 AHE	1 js	L'interreligieux et gestion de conflits

Bloc 80 D option minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Spiritualités et développement personnel

PHI	2965	3 AH	1 j	Le bouddhisme chinois
SRL	1011	3 AHE	1 js	Spiritualités de l'Asie du Sud
SRL	1055	3 AHE	1 js	Psychologie de l'expérience religieuse
SRL	2515	3 AHE	1 js	Cultures et spiritualités des jeunes
SRL	2521	3 AE	1 js	Diversité relig. et dévelop. personnel
SRL	2522	3 AE	1 js	Spiritualités amérindiennes
SRL	2523	3 AHE	1 js	Spiritualités de l'Asie de l'Est
SRL	2525	3 AHE	1 js	Spiritualités africaines et créoles

Programme 1-841-1-0

Version 04

B.Éd., enseignement de l'univers social au secondaire

J

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante: http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/aperçu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartite peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se

soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 15 Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme permettra à l'étudiant : – de comprendre les orientations et l'esprit du nouveau programme de formation des jeunes à l'univers social; – d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; – d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa discipline; – de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

Structure du programme

Ce programme comporte 123 crédits, dont 93 obligatoires, 30 à option et 0 au choix, répartis ainsi : 63 crédits du segment 01 – Éducation et 60 crédits du segment 80 – Histoire et Géographie.

Segment 01 Éducation

Bloc 01 A *obligatoire* 9 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE 1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE 1	Système édu. et profession enseignante
+ ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B *obligatoire* 12 cr.

Intervention éducative

PPA 1210	3 AHE 1	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3 AHE 1	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3 AHE 1	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3 AHE 1 j	Gestion de classe au secondaire

Bloc 01 C *obligatoire* 17 cr.

Didactique

DID 2238	3 A 1 j	Did du monde contemporain et de la géo
DID 3237	3 AHE 1 j	Didactique et TIC pour l'univers social
DID 3247	3 AHE 1 j	Didactique de l'histoire 1
+ DID 4217	3 AHE 1 j	Didactique de l'histoire 2
+ DID 4297	2 AHE 1 j	Labo de didactique : univers social

Bloc 01 D *obligatoire* 20 cr.

Stages

EDU 1012	1 AHE 1 j	Stage de familiarisation à l'école sec.
+ EDU 2012	4 AHE 1 j	Stage d'initiation à l'enseignement
+ EDU 3012	5 AHE 1 j	Stage 1 d'enseignement au secondaire
+ EDU 4012	10 AHE 1 j	Stage 2 d'enseignement au secondaire

Bloc 01 E *option* minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Élève et son milieu

ETA 2200	3 AHE 1	École et environnement social
PPA 3300	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. sec.

Bloc 01 F *option* minimum 2 cr., maximum 2 cr.

Élève à besoin particulier

PPA 4420	2 AHE 1 j	Intervention éducative auprès d'adultes
PPA 4430	2 AHE 1 j	Élèves doués au secondaire
PPA 4440	2 AHE 1 j	Pédagogie/élèves à besoins particuliers
PPA 4450	2 AHE 1 j	Élèves à besoins part. au sec.

Segment 80 Histoire et géographie

Bloc 80 A *obligatoire* 3 cr.

Histoire

HST 1010	3 AH 1 j	Histoire : fondements et méthodes
----------	----------	-----------------------------------

Bloc 80 B *obligatoire* 9 cr.

Histoire du Canada/Québec

HST 1903	3 A 1 j	Le Canada préindustriel
HST 1905	3 H 1 j	Histoire du Canada contemporain
HST 2904	3 AE 1 j	Histoire du Québec contemporain

Bloc 80 C *obligatoire* 18 cr.

Géographie

GEO 1112	3 A 1 j	Géophysiosologie
GEO 1212	3 A 1 j	Espaces, société, économie
GEO 1222	3 H 1 j	Le système monde
GEO 1412	3 H 1 j	Le Québec
+ GEO 2252	3 H 1 j	Géographie politique
GEO 2412	3 A 1 j	Le Canada

Bloc 80 D *option* minimum 12 cr., maximum 12 cr.

Histoire de l'Europe et des États-Unis

HST 1043	3 H 1 j	Histoire des États-Unis
HST 1931	3 AH 1 s	L'Antiquité
HST 1932	3 H 1 s	Le Moyen Âge occidental
HST 1941	3 A 1 s	L'époque moderne
HST 1942	3 H 1 s	L'Europe aux XIXe et XXe siècles

Bloc 80 E *option* minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Approfondissement de la géographie

GEO 1122	3 H 1 j	Géodynamique externe
GEO 1312	3 A 1 j	Développement durable et environnement
GEO 1532	3 H 1 j	Cartographie
GEO 1542	3 A 1 j	Photo-interprétation et télédétection
+ GEO 2112	3 H 1 j	Phytogéographie
+ GEO 2122	3 H 1 js	Climatologie
+ GEO 2132	3 A 1 j	Géomorphologie
+ GEO 2212	3 H 1 j	Dynamique territoriale et développement
+ GEO 2222	3 H 1 j	Géographie des activités économiques
+ GEO 2232	3 H 1 j	Populations et sociétés
+ GEO 2282	3 A 1 j	Terrain en environnement humain 1
+ GEO 2312	3 H 1 j	Gestion durable des ressources
GEO 3412	3 A 1 js	La Chine
GEO 3422	3 A 1 j	Le Japon
GEO 3432	3 A 1 j	Le Pacifique
GEO 3442	3 A 1 j	L'Asie du Sud-Est

Bloc 80 F *option* minimum 6 cr., maximum 12 cr.

Approfondissement de la discipline historique

HST 1044	3 H 1 j	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3 AH 1 j	Histoire de la Chine depuis le XVIe s.
HST 1062	3 A 1 j	L'Asie de l'Est et du Sud-Est
HST 1071	3 A 1 j	L'émergence du monde arabe contemporain
HST 1080	3 H 1 j	Histoire de l'Afrique
+ HST 2023	3 H 1 j	Introduction à la discipline historique
HST 2109	3 A 1 j	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3 H 1 j	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3 HE 1 j	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2127	3 A 1 j	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2132	3 AHE 1 j	Histoire des croisades
HST 2212	3 AH 1 j	Histoire de l'Union soviétique
HST 2262	3 AH 1 j	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2264	3 AHE 1 j	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3 AH 1 s	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3 AE 1 j	Des Allemagnes au IIIe Reich, 1862-1945
HST 2282	3 H 1 j	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2370	3 AHE 1 j	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3 AH 1 j	Le XIXe siècle américain
HST 2381	3 AH 1 j	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2422	3 AHE 1 j	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2440	3 A 1 j	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3 H 1 j	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3 A 1 j	Le Canada et le Québec dans le monde

HST 2446	3 H	1 j	Histoire des femmes au Canada
HST 2606	3 H	1 j	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2624	3 A	1 j	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3 H	1 j	Histoire du Japon contemporain
HST 2820	3 AH	1 j	La mondialisation depuis 1850
HST 2830	3 AH	1 j	Histoire du féminisme en Occident
HST 2855	3 A	1 j	Introduction à l'histoire des sciences
HST 2870	3 A	1 j	Villes et environnement
HST 3460	3 A	1 j	État, société et citoyenneté au Canada

Programme 1-857-1-0

Version 02

B.Éd., enseignement en adaptation scolaire**J**

Offert également au Campus de l'UdeM à Laval, sous le numéro de programme 1-857-1-9.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel prescrit par la Faculté, tel qu'affiché à l'adresse Internet suivante : http://www.scedu.umontreal.ca/premier_cycle/percu.html.

L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

b) Cours de mise à niveau en mathématiques

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

d) Cours biparties à suivre de manière consécutive

Les cours DID 10101 et 10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID 10101 se verra automatiquement désinscrit du DID 10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID 10101. La même règle s'applique pour les cours DID 10001 et 10002, ainsi que pour le PED 10011 et 10012.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années pré-

cédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 9.2 Forme des évaluations – Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant qui a échoué à un cours bipartie peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

Maîtrise du français écrit

Pour s'inscrire au stage de 3^e année, l'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants.

Maîtrise du français oral

Pour s'inscrire au stage de 4^e année, l'étudiant doit réussir le test de français oral auquel il est soumis durant sa 1^{re} année d'inscription. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et réussir un test avant la fin de sa 3^e année.

Art. 14.3 Progression sous probation – Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B.Éd.).

Objectifs

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire aux élèves HDAA ou à risque d'échec pour favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions aux besoins de ces élèves et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

Structure du programme

L'orientation Enseignement au primaire comprend les segments 01 et 70 avec 120 crédits dont 111 obligatoires et 9 à option. L'orientation Enseignement au secondaire comprend les segments 01 et 75 avec 120 crédits dont 114 obligatoires et 6 à option.

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A obligatoire 12 cr.

Initiation à la profession enseignante

ETA 1001	3 AHE	1 j	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1900	3 AHE	1	Système édu. et profession enseignante
ETA 3001	3 AHE	1 j	Recherche appliquée en adaptation scol.
+ ETA 3550	3 AHE	1	Évaluation des apprentissages

Bloc 01 B obligatoire 15 cr.

Intervention éducative en adaptation scolaire

PPA 1111	3 AHE	1 j	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3 AHE	1 j	TIC et adaptation scolaire
PPA 1115	3 AHE	1 j	Appr. et modèles d'ens. en adapt. scol.
PPA 2110	3 AHE	1 j	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 3110	3 AHE	1 j	École, famille, conseil en adapt. scol.

Bloc 01 C obligatoire 9 cr.

Fondements en didactique

DID 1001	3 AHE 1 j	Fondements de la didactique des maths
DID 1217	3 AH 1 j	Did. du français – BEAS 1

Bloc 01 D obligatoire 9 cr.

Projets d'intégration

PED 3001	1 AHE 1 j	Enseigner en adapt. scol. élèves HDAA
+ PED 4300	3 AHE 1 j	Atelier d'innovation en adapt. scolaire
+ PED 4301	3 AHE 1 j	Projet d'intégration en adapt. scolaire

Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire

Bloc 70 A obligatoire 30 cr.

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

DID 1220	3 AHE 1 j	Did. de l'arithmétique en adapt. scol.
DID 1940	3 AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. prim.
+ DID 2236	3 A 1 j	Did. du français – BEAS 2 primaire
DID 3220	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. primaire
DID 3230	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au primaire
+ DID 3238	3 A 1 j	Did. du français – BEAS 3 primaire
DID 3280	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. prim.
DID 3309	3 AH 1 j	Did. de l'éthique et de la culture relig.
DID 4209	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. prim.
+ DID 4252	3 A 1 j	Didactique du franç. – élèves allophones

Bloc 70 B obligatoire 15 cr.

Besoins des élèves HDAA au primaire

PPA 1110	3 AHE 1 j	Croissance de l'enfant et prévention
+ PPA 2401	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au prim.
+ PPA 3402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au prim.
+ PPA 3470	3 AHE 1 j	Élèves du prim., incapacités intellect.
+ PPA 4401	3 AHE 1 j	Élèves du primaire en diff. et milieu

Bloc 70 C obligatoire 21 cr.

Stages

+ EDU 1110	3 AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2003	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 3003	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au primaire
+ EDU 4003	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au primaire

Bloc 70 D option minimum 9 cr., maximum 9 cr.

Clientèles particulières et environnement social

ETA 2200	3 AHE 1 j	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. prim.
PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire

Bloc 75 A obligatoire 27 cr.

Didactique et orthodidactique des matières enseignées

DID 2010	3 AHE 1 j	Didactique des arts, adapt. scol. sec.
DID 2030	3 AHE 1 j	Did. nbr. rationnels, adapt. scol. sec.
DID 2040	3 AHE 1 j	Did. des sciences, adapt. scol. second.
+ DID 2050	3 AH 1 j	Did. du français – BEAS 2 secondaire
DID 3120	3 AHE 1 j	Didactique de l'algèbre en adapt. scol.
DID 3130	3 AHE 1 j	Sc. humaines, adapt. scol. au secondaire
+ DID 3140	3 A 1 j	Did. du français – BEAS 3 secondaire
DID 4030	3 AHE 1 j	Did. de la géométrie, adapt. scol. sec.
+ DID 4040	3 A 1 j	Did. du franç. – élèves allophones (sec)

Bloc 75 B obligatoire 21 cr.

Besoins des élèves HDAA au secondaire

+ PPA 2402	3 AHE 1 j	Élèves en diff. d'apprentissage au sec.
+ PPA 3403	3 AHE 1 j	Élèves en diff. de comportement au sec.
+ PPA 3480	3 AHE 1 j	Élèves du sec., incapacités intellect.
PPA 3485	3 AHE 1 j	Insertion socioprof. des élèves HDAA
+ PPA 4402	3 AHE 1 j	Élèves du secondaire en diff. et milieu
PPA 4415	3 AHE 1 j	École et adolescents en difficulté
+ PPA 4675	3 AHE 1 j	L'adulte en difficulté d'apprentissage

Bloc 75 C obligatoire 21 cr.

Stages

+ EDU 1110	3 AHE 1 j	Stage 1 en adapt. scol. au prim. et sec.
+ EDU 2110	6 AHE 1 j	Stage 2 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 3110	6 AHE 1 j	Stage 3 en adapt. scol. au secondaire
+ EDU 4110	6 AHE 1 j	Stage 4 en adapt. scol. au secondaire

Bloc 75 D option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Environnement social

ETA 2200	3 AHE 1 j	École et environnement social
PPA 3205	3 AHE 1 j	Diversité soc. ethnoc. prim.

Bloc 75 E option minimum 3 cr., maximum 3 cr.

Clientèles particulières

PPA 4406	3 AHE 1 j	Incapacités et pratiques d'intégration
+ PPA 4407	3 AHE 1 j	Élèves en diff. grave de comportement

Le choix des milieux de stage est subordonné à l'obligation de mettre le stagiaire en contact avec au moins deux clientèles HDAA.

Programme 1-827-7-0

Version 00

Module de qualification en enseignement**J****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription – Structure du programme

L'étudiant s'inscrit selon la disponibilité des cours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 7.2 Inscription de l'étudiant – Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant peut s'inscrire.

Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre. L'étudiant a droit à une seule reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 15. Normes de succès – Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit l'attestation qui y est associée s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux titulaires d'un permis d'enseigner et aux personnes qui ont reçu un avis d'admissibilité décerné par ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui veulent se qualifier pour l'obtention du brevet d'enseignement. Ce programme d'appoint a fait l'objet d'une entente entre le Ministère et la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal au printemps 2008.

Structure du programme

Ce programme totalise 15 crédits obligatoires.

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *6 cr.*

Didactique

DID 1112	3 AHE 1 js	Analyse et conception didactique
DID 3370T	3 AHE 1 j	Projets : français et autres disciplines

Bloc 70 B *obligatoire* *3 cr.*

Psychopédagogie

PPA 1212	3 AHE 1 js	Intervention éducative et développement
----------	------------	---

Bloc 70 C *obligatoire* *6 cr.*

Fondements de l'éducation

ETA 1112	3 AHE 1 js	Org. et culture de l'ens. au Québec
+ ETA 3550	3 AHE 1	Évaluation des apprentissages

Faculté des sciences infirmières

INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillé une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est parmi l'une des seules du monde francophone à offrir à la fois un programme de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières, ce dernier conjointement avec l'Université McGill.

Compte tenu de sa position stratégique aux niveaux national et international, la Faculté a pour mission de développer et de transmettre les connaissances de la discipline infirmière tout en assurant une interaction dynamique et critique entre la pratique professionnelle et les fondements scientifiques de la discipline. La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations. Elle assure le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, en tenant compte des besoins de la société en matière de santé. En raison de sa discipline professionnelle, la Faculté offre des enseignements qui permettent l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marguerite-d'Youville Bureau Tél. : (514)
2032 343-6437

DIRECTION

Doyenne : Francine Girard

Vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau

Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Chantal Cara

Vice-doyenne à la recherche et au développement à l'international : Hélène Lefebvre

Secrétaire de Faculté : Claire Chapados

Directrice des services administratifs : Sharon Harvie

Adjointe à la doyenne : Marie Routhier

Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1^{er} cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Suzanne Pinel

Responsable des programmes courts et de la formation continue : Jocelyne Labarre

Responsable des programmes de baccalauréat : Julie Ménard

Responsable de programmes de baccalauréat (campus Laval) : Camille Sasseville

Conseillère en développement de programme : Johanne Charland

Responsable du secteur clinique : Jocelyne Courchesne

Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad

Coordonnatrices des stages : Nicole Champagne, Sylvie Champagne, Dominique St-Jean, Hélène Gauthier, Isabelle Guay

FRAIS FACULTAIRES

Frais de gestion d'évaluation différée : 25 \$

Frais de révision des notes : 20 \$

Frais de laboratoire d'habiletés cliniques :

- 10 \$ pour chacun des cours SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901
- 15 \$ pour chacun des cours SOI 1007, 1605, 2602, 2614, 2603, 3231
- 50 \$ pour chacun des cours SOI 1615, 1603
- 100 \$ pour chacun des cours SOI 1625, 2609.

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 20 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Professeures titulaires

Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)

Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)

Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

José Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)

Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)

Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Hélène Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)

Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)

Lucie Richard, M. Sc. psychologie (Laval), Ph. D. santé communautaire (Montréal)

Bilkis Vissandjée, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeurs agrégés

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Chantal Caux, M.A. didactique (Laval), Ph. D. santé publique (Montréal)

Damien Contandriopoulos, M. Sc. anthropologie, Ph. D. santé publique (Montréal)

Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)

Francine Girard, M. Sc. Nursing, Ph. D. Nursing, (Calgary)

Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)

Caroline Larue, M. Éd. éducation, Ph. D. psychopédagogie (Montréal)

Alain Legault, M.A. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)

Professeures adjointes

Marilyn Aïta, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Laurence Bernard, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Anne Bourbonnais, M. Sc. sc. infirmières (Montréal et McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Isabelle Brault, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)

Véronique Dubé, M. Sc. sc. infirmières (Laval), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Marjolaine Héon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Kelley Kilpatrick, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Marie-Josée Levert, Ph. D. psychologie (UQAM)

Denise Malo, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Géraldine Martorella, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

García Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (Montréal et McGill)

Professeures adjointes de formation pratique

Louise Andrée Brien, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Anne-Marie Martinez, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Chargés d'enseignement

Amélie Blanchet Garneau, M. Sc. santé communautaire (Laval), Ph. D. (cand.) sc. infirmières, (Montréal)

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal), Ph. D. (cand.) éducation, (Sherbrooke)

Arnaud Duhoux, M. Sc. santé communautaire, Ph. D. santé publique (cand.) (Montréal)

Christine Genest, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières, (Montréal)

Professeure invitée

Lucie Surprenant, M. Éd. (Montréal)

Professeurs associés

Line Beaudet, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Sean Clarke, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Michèle Deschamps, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. santé publique (Montréal)

Sylvie Dubois, M.B.A., M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (McGill)

Francine Gratton, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)

Raymond Grenier, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. sc. de l'éducation (Laval)

Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Cécile Michaud, M. Sc. communications, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Michel Perreault, Ph. D. sociologie (Montréal)

Monique Rothan-Tondeur, Ph. D. santé publique (Paris 7)

Odette Roy, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)

Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Céline Goulet, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Nicole Ricard, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaut

Programme 1-630-1-1

Version 01

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale

Offert à l'automne au campus principal de Montréal
Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

À l'automne, l'étudiant s'inscrit au bloc A de l'un des segments 01, 02 et 03 et à l'hiver, il s'inscrit au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au trimestre d'hiver de la 3^e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins » visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF) doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « suc-

cess » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Ce programme est destiné aux titulaires du Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature ou d'un diplôme équivalent.

Structure du programme

Le programme comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation, 91 crédits constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Onze crédits sont attribués à l'orientation clinique constituée du segment 70. Douze crédits sont attribués à l'orientation Honor constituée du segment 71.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé	
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1	
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1	
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières	
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 1	

Bloc 01 B	obligatoire		20 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2	
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie	
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2	
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession 1	
+ SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 2	

Segment 02 Commun aux deux orientations

Bloc 02 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité	

+ SOI 2713	3 A	1 js	Pratique de soins – santé mentale	
+ SOI 2802	2 A	1 js	Discipline infirmière et profession 2	
SOI 2901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 3	
Bloc 02 B obligatoire 21 cr.				
CSS 2900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
+ SOI 2609	9 AH	1 js	Situations critiques de santé	
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé	
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie	
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques	
+ SOI 2911	1 E	1 js	Intégration des apprentissages 4	

Segment 03 Commun aux deux orientations

Bloc 03 A obligatoire 13 cr.				
+ SOI 3606	6 AH	1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 AH	1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3901	1 A	1 js	Intégration des apprentissages 5	

Bloc 03 B obligatoire 8 cr.				
CSS 3900	1 AHE	1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1	
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2	

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Bloc 70 A obligatoire 11 cr.				
+ SOI 3505	5 H	1 j	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H	1 js	Prat. de soins/ client. spéc.	

Segment 71 Propre à l'orientation honor

Bloc 71 A obligatoire 12 cr.				
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A	1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H	1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Programme 1-630-1-8

Version 00

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, formation initiale J

Offert à l'automne au campus principal de Montréal
Offert à l'automne et à l'hiver au campus Laval

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

1^{re} année : cours du segment 01

2^e année : cours du segment 02

3^e année : cours du segment 03

L'inscription au segment 70 ou au segment 71 se fait au dernier trimestre de la 3^e année.

Les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours offerts au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Ce programme est destiné aux titulaires du Diplôme d'études collégiales en sciences de la nature ou d'un diplôme équivalent.

Structure du programme

Le programme comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation, 91 crédits constituent un tronc commun formé des segments 01, 02 et 03. Onze crédits sont attribués à l'orientation clinique constituée du segment 70. Douze crédits sont attribués à l'orientation Honor constituée du segment 71.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 1605	5 A 1 js	Personne et santé
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
SOI 1802	2 A 1 js	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 1
Bloc 01 B		
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 1803	3 H 1 js	Discipline infirmière et profession 1
+ SOI 1911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 2

Segment 02 Commun aux deux orientations

Bloc 02 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale
+ SOI 2802	2 A 1 js	Discipline infirmière et profession 2
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3
Bloc 02 B		
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Commun aux deux orientations

Bloc 03 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5
Bloc 03 B		
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 70 Propre à l'orientation clinique

Bloc 70 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 71 Propre à l'orientation Honor

Bloc 71 A	obligatoire	12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-2

Version 02

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. J

Cheminements A et B offerts au campus principal de Montréal à l'automne à temps plein

Cheminement A offert au campus Laval à l'automne à temps plein

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement

- À temps plein, l'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1^{re} année et 32 ou 33 crédits à sa 2^e année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 22 à 23 crédits la 1^{re} année, 36 en 2^e année et 32 ou 33 crédits en 3^e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver. Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT A (DEC-BACC.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription aux segments 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT B (INFIRMIER EN EXERCICE)

En 1^{re} année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13, et à l'hiver, aux blocs B du même segment. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Quel que soit le cheminement, les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A, la scolarité minimale est de 4 trimestres et la scolarité maximale, de 4 années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B, la scolarité minimale est de 6 trimestres et la scolarité maximale de 5 années.

Art.8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de for-

mation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi « Infirmière clinicienne ». Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 AO et 180 BO et est conforme aux termes de l'entente avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (DEC-Bacc.). Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 01 et 180 21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation. Ces crédits, obligatoires, sont répartis dans les trois segments de tronc commun 01, 02 et 03 (92 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 80 ou 81 (11 ou 12 crédits). Le cheminement B comprend 81 ou 82 crédits obligatoires selon l'orientation et 9 à 10 crédits à option. Ces crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (79 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 et 91 (11 ou 12 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 01 A	obligatoire		35 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2	
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1	
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie	
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1	
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie	
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2	
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité	
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale	
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité	
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale	

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 02 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales	
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé	
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2	
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières	
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3	
Bloc 02 B	obligatoire		21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé	
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie	
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques	
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4	

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 03 A	obligatoire		13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5	
Bloc 03 B	obligatoire		8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2	

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 11 A	obligatoire		12 cr.
PHL 1952	3 AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie	
SOI 1007	3 AHE 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
Bloc 11 B	option		minimum 9 cr., maximum 10 cr.
NUT 1959	2 AH 1 j	Nutrition et santé	
SOI 1421	3 AHE 1 js	Communautés culturelles et soins	
SOI 2202	3 AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières	
+ SOI 3005	4 AH 1 js	Soins et expériences de santé mentale	
SOI 3012	3 AHE 1 js	Prévention des infections	
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie	
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise	
Bloc 11 C	obligatoire		1 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1	

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 12 A	obligatoire		15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales	
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé	
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2	
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières	
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3	

<i>Bloc 12 B</i>	<i>obligatoire</i>		21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2	
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé	
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé	
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie	
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques	
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4	

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

<i>Bloc 13 A</i>	<i>obligatoire</i>		13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé	
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire	
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5	

<i>Bloc 13 B</i>	<i>obligatoire</i>		8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3	
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins	
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1	
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2	

Segment 80 Propre à l'orientation clinique du cheminement A

<i>Bloc 80 A</i>	<i>obligatoire</i>		11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.	

Segment 81 Propre à l'orientation honor du cheminement A

<i>Bloc 81 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Segment 90 Propre à l'orientation clinique du cheminement B

<i>Bloc 90 A</i>	<i>obligatoire</i>		11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière	
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.	

Segment 91 Propre à l'orientation honor du cheminement B

<i>Bloc 91 A</i>	<i>obligatoire</i>		12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche	
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière	
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques	

Programme 1-630-1-9

Version 00

B. Sc. spécialisé en sciences infirmières, DEC-Bacc. J

Offert au campus principal de Montréal à l'automne à temps plein
Cheminement DEC-Bacc. offert au campus Laval à l'automne à temps plein

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement

- À temps plein, l'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1^{re} année et 32 ou 33 crédits à sa 2^e année. Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

ÉTUDIANT INSCRIT À TEMPS PLEIN AU CHEMINEMENT A (DEC-BACC.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (35 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription aux segments 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

N.B. : Certains cours des blocs B se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

Quel que soit le cheminement, les cours « Expériences » et « Pratique de soins », visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

Cheminement honor

Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A, la scolarité minimale est de 4 trimestres et la scolarité maximale, de 4 années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. L'évaluation en stage est notée selon les mentions « succès » ou « échec ». Les autres modalités sont évaluées selon le système littéral en vigueur à la FSI.

Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à la modalité « évaluation en stage », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « Pratique de soins » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Si l'échec à un cours de « Pratique de soins » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « Pratique de soins » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « Expériences » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Objectifs

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmières cliniciennes généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire géné-

rale en proposant aux étudiantes d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi « Infirmière clinicienne ». Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiantes y sont encouragées à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

Destinataires

Le cheminement A est destiné aux titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 AO et 180 BO et est conforme aux termes de l'entente avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation infirmière intégrée (DEC-Bacc.). Le cheminement B est destiné aux infirmières en exercice, titulaires d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers – programmes 180 O1 et 180 21 ou versions antérieures.

Structure du programme

Le cheminement A comprend 103 ou 104 crédits selon l'orientation. Ces crédits, obligatoires, sont répartis dans les trois segments de tronc commun 01, 02 et 03 (92 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 80 ou 81 (11 ou 12 crédits). Le cheminement B comprend 81 ou 82 crédits obligatoires selon l'orientation et 9 à 10 crédits à option. Ces crédits sont répartis dans les trois segments de tronc commun 11, 12 et 13 (79 crédits) et dans un des deux segments d'orientation 90 et 91 (11 ou 12 crédits).

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 01 A	obligatoire	35 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1
+ SOI 1603	3 H 1 js	Expériences de maladie chronique 2
+ SOI 1615	5 A 1 js	Expériences de maladie chronique 1
+ SOI 1625	5 H 1 js	Expériences relatives à la chirurgie
+ SOI 1702	2 A 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 1
+ SOI 1705	5 H 1 js	Pratique de soins – chirurgie
+ SOI 1712	2 H 1 js	Pratique de soins – maladie chronique 2
+ SOI 2602	2 A 1 js	Expériences de santé en périnatalité
+ SOI 2604	4 A 1 js	Expériences de santé mentale
+ SOI 2703	3 A 1 js	Pratique de soins – périnatalité
+ SOI 2713	3 A 1 js	Pratique de soins – santé mentale

Segment 02 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 02 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 02 B	obligatoire	21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 03 Propre au cheminement A et commun aux orientations 80 et 81

Bloc 03 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 03 B	obligatoire	8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins

+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 11 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 11 A	obligatoire	12 cr.
PHL 1952	3 AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie
SOI 1007	3 AHE 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3 AHE 1 js	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3 AHE 1 js	Interaction infirmière-client

Bloc 11 B	option	minimum 9 cr., maximum 10 cr.
NUT 1959	2 AH 1 j	Nutrition et santé
SOI 1421	3 AHE 1 js	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3 AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières
+ SOI 3005	4 AH 1 js	Soins et expériences de santé mentale
SOI 3012	3 AHE 1 js	Prévention des infections
SOI 3207	3 AHE 1 js	Chronicité à tous les âges de la vie
SOI 3220	3 AHE 1 js	Intervention en situation de crise

Bloc 11 C	obligatoire	1 cr.
CSS 1900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 1

Segment 12 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 12 A	obligatoire	15 cr.
+ SOI 2506	6 A 1 js	Approfondissement des sc. fondamentales
+ SOI 2603	3 A 1 js	Personne et santé
SOI 2803	3 A 1 js	Discipline infirmière et profession 1-2
SOI 2812	2 A 1 js	Intégration aux sciences infirmières
SOI 2901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 3

Bloc 12 B	obligatoire	21 cr.
CSS 2900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 2
+ SOI 2609	9 AH 1 js	Situations critiques de santé
+ SOI 2613	3 H 1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE 1 js	Expériences de fin de vie
+ SOI 2723	3 AH 1 js	Pratique de soins – situations critiques
+ SOI 2911	1 E 1 js	Intégration des apprentissages 4

Segment 13 Propre au cheminement B et commun aux orientations 90 et 91

Bloc 13 A	obligatoire	13 cr.
+ SOI 3606	6 AH 1 js	Communauté et santé
+ SOI 3706	6 AH 1 js	Pratique de soins – santé communautaire
SOI 3901	1 A 1 js	Intégration des apprentissages 5

Bloc 13 B	obligatoire	8 cr.
CSS 3900	1 AHE 1 j	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3602	2 H 1 js	Expériences de transition dans les soins
+ SOI 3803	3 H 1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E 1 js	Leadership et profession infirmière 2

Segment 80 Propre à l'orientation clinique du cheminement A

Bloc 80 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 81 Propre à l'orientation Honor du cheminement A

Bloc 81 A	obligatoire	12 cr.
SOI 4706	6 H 1 js	Practicum de recherche
SOI 6102	3 A 1	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3 H 1	Gestion de projets – nouvelles pratiques

Segment 90 Propre à l'orientation clinique du cheminement B

Bloc 90 A	obligatoire	11 cr.
+ SOI 3505	5 H 1 j	Projet d'intervention infirmière
+ SOI 3716	6 H 1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Segment 91 Propre à l'orientation honor du cheminement B

Bloc 91 A	obligatoire				12 cr.
SOI 4706	6 H	1 js	Practicum de recherche		
SOI 6102	3 A	1	Recherche et pratique infirmière		
SOI 6177	3 H	1	Gestion de projets – nouvelles pratiques		

Programme 1-630-4-0

Version 01

Mineure en sciences infirmières : profession et santé JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant commence le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé. Dans le Bloc 70B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : profession et santé ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, permet aux infirmières d'intégrer des notions fondamentales liées aux sciences biologiques et à la discipline infirmière. Les infirmières peuvent ainsi poursuivre le développement de leur identité professionnelle, de même que leur compétence en évaluation de la santé, notamment par une pratique réflexive sur leur intervention auprès de la personne.

Structure du programme

La mineure Sciences infirmières – Profession et santé, offerte à temps partiel, est constituée de 27 crédits obligatoires et de 3 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire				12 cr.
PHL 1952	3 AH	1 j	Principes généraux de pharmacologie		
SOI 1007	3 AHE	1 js	Méthodes d'évaluation de la santé		
SOI 1173	3 AHE	1 js	Enseignement à la clientèle		
SOI 3213	3 AHE	1 js	Interaction infirmière-client		
Bloc 70 B	obligatoire				11 cr.
+ SOI 2506	6 A	1 js	Approfondissement des sc. fondamentales		
SOI 2803	3 A	1 js	Discipline infirmière et profession 1-2		
SOI 2812	2 A	1 js	Intégration aux sciences infirmières		
Bloc 70 C	option				minimum 3 cr., maximum 3 cr.
SOI 1421	3 AHE	1 js	Communautés culturelles et soins		
SOI 2202	3 AHE	1 js	Éthique en sciences infirmières		
SOI 3012	3 AHE	1 js	Prévention des infections		
SOI 3220	3 AHE	1 js	Intervention en situation de crise		
Bloc 70 D	obligatoire				4 cr.
SOI 3013A	1 A	1 js	Pratique réflexive		
SOI 3013B	1 H	1 js	Pratique réflexive		
SOI 3013C	1 E	1 js	Pratique réflexive		
SOI 3911	1 AH	1 js	Intégration des apprentissages		

Programme 1-630-4-1

Version 00

Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 1 JS**RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme avec les cours du Bloc 71A en respectant l'ordre suivant : SOI 2603 – Personne et santé, SOI 2613 – Famille et santé et SOI 2614 – Expérience de fin de vie. Il termine avec le cours SOI 3023 – Pratique réflexive du Bloc D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmières d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmières pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une pratique réflexive.

Structure du programme

La mineure en Sciences infirmières : pratique infirmière 1, offerte à temps partiel, est constituée de 17 crédits obligatoires et de 13 crédits à option. Les crédits à option doivent être complétés à l'intérieur du même bloc de cours.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 71

Bloc 71 A obligatoire 10 cr.

Expériences de santé

+ SOI 2603	3 A	1 js	Personne et santé
+ SOI 2613	3 H	1 js	Famille et santé
+ SOI 2614	4 HE	1 js	Expériences de fin de vie

Bloc 71 B option minimum 0 cr., maximum 13 cr.

Soins d'urgence

SOI 2403	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 1
+ SOI 2413	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 2
+ SOI 2423	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1 AH	1 js	Intégration des compétences (urgence)
+ SOI 2733	3 AH	1 js	Pratique de soins – Situations urgence 3

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 13 cr.

Soins critiques

SOI 2503	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 1
+ SOI 2513	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 2
+ SOI 2523	3 AH	1 js	Situations critiques de santé 3
SOI 2531	1 AH	1 js	Intégration des apprentissages
+ SOI 2723	3 AH	1 js	Pratique de soins – situations critiques

Bloc 71 D obligatoire

7 cr.

Pratique infirmière

SOI 3023	3 AH	1 js	Pratique réflexive
SOI 3602	2 H	1 js	Expériences de transition dans les soins
SOI 3802	2 A	1 js	Pratique en interdisciplinarité

Programme 1-630-4-2

Version 00

Mineure en sciences infirmières :**pratique infirmière 2**

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours du bloc 72C sont suivis à la fin du programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédit – approbation

Le délai maximal qui peut être écoulé depuis la réussite d'un cours pour qu'il soit reconnu dans une demande de reconnaissance de crédits est généralement de 8 ans.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « Pratique de soins » (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « Pratique de soins » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne cummulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à des cours totalisant 9 crédits est mis en probation.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières « Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 ».

La réussite des programmes Mineure en sc. inf. : profession et santé (1-630-4-0), Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 1 (1-630-4-1) et Mineure en sc. inf. : pratique infirmière 2 (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

Objectifs

Ce programme, correspondant à la dernière année du baccalauréat en sciences infirmières, vise à compléter le développement des compétences requises chez une infirmière clinicienne. Plus spécifiquement, il permet à l'infirmière de promouvoir la santé et d'intervenir en communauté; d'exercer un leadership dans son milieu de pratique; de baser sa pratique d'intervention sur des résultats probants.

Structure du programme

La mineure en Sciences infirmières : pratique infirmière 2, offerte à temps partiel, est constituée de 30 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 72

Bloc 72 A *obligatoire* 12 cr.

Santé dans la communauté

SOI 3603	3 AH	1 js	Soins infirmiers de 1re ligne
SOI 3613	3 AH	1 js	Soins infirmiers et santé publique
+ SOI 3703	3 AH	1 js	Pratique de soins – Soins de 1re ligne
+ SOI 3713	3 AH	1 js	Pratique de soins – Santé publique

Bloc 72 B *obligatoire* 6 cr.

Leadership

+ SOI 3803	3 H	1 js	Leadership et profession infirmière 1
+ SOI 3812	2 E	1 js	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3821	1 AH	1 js	Intégration des apprentissages

Bloc 72 C *obligatoire* 12 cr.

Orientation clinique

+ SOI 3506	6 H	1 js	Projet d'intervention inf.
+ SOI 3716	6 H	1 js	Prat. de soins/ client. spéc.

Programme 1-630-7-1 Version 01

Module en sciences infirmières : soins d'urgence JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme permet aux infirmières de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmières seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

Structure du programme

Ce programme comporte 13 crédits de cours obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* 13 cr.

SOI 2403	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 1
+ SOI 2413	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 2
+ SOI 2423	3 AH	1 js	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1 AH	1 js	Intégration des compétences (urgence)
+ SOI 2733	3 AH	1 js	Pratique de soins – Situations urgence 3

Programme 1-630-7-5

Version 00

Module en sciences infirmières : évaluation de la santé et interventions JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau – Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Objectifs

Ce programme vise à permettre aux infirmières en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

Destinataires

Le module Évaluation de la santé et interventions s'adresse à des infirmières en exercice qui souhaitent revisiter leur pratique à la lumière des données récentes dans le domaine, et à celles qui entendent poursuivre leurs études au niveau du baccalauréat en sciences infirmières.

Structure du programme

Ce module, offert à temps partiel, est constitué de 15 crédits dont 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

<i>Bloc 70 A</i>		<i>obligatoire</i>		<i>12 cr.</i>
PHL 1952	3	AH 1 j	Principes généraux de pharmacologie	
SOI 1007	3	AHE 1 js	Méthodes d'évaluation de la santé	
SOI 1173	3	AHE 1 js	Enseignement à la clientèle	
SOI 3213	3	AHE 1 js	Interaction infirmière-client	
<i>Bloc 70 B</i>		<i>option</i>		<i>minimum 3 cr., maximum 3 cr.</i>
SOI 1421	3	AHE 1 js	Communautés culturelles et soins	
SOI 2202	3	AHE 1 js	Éthique en sciences infirmières	
SOI 3012	3	AHE 1 js	Prévention des infections	
SOI 3220	3	AHE 1 js	Intervention en situation de crise	

Les cours de ce module peuvent être intégrés à un programme d'études s'ils en font partie. En particulier, ils peuvent être intégrés au Baccalauréat en sciences infirmières 1-630-1-2 ainsi qu'à la mineure en sciences infirmières : profession et santé 1-630-4-0. Ce module pourra aussi être intégré à un certificat sur étude du dossier.

Programme 1-481-5-0

Version 02

Certificat en santé communautaire

Programme offert conjointement par la Faculté de médecine (Département de médecine sociale et préventive), la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente, et géré par cette dernière. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-7489.

Faculté de théologie et de sciences des religions

INTRODUCTION

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) vise l'intégration des recherches fondamentales et appliquées permettant d'approfondir les religions dans leurs contextes et avec leurs défis. La FTSR investit tant dans l'étude de sa tradition catholique romaine que dans celle des autres traditions religieuses et spiritualités. Dans l'un et l'autre cas, elle entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

Son travail en théologie et en sciences des religions privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Attentive au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, la Faculté s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis quelques années. Elle soutient plusieurs groupes, projets de recherche et des chaires qui disent bien son orientation : *Religion, culture et société* ; *Islam, pluralisme et globalisation*, et *Christianisme et transmission*.

En lien avec la recherche, la FTSR offre, à tous les cycles, des programmes en théologie et en sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines à la lumière de l'étude des traditions anciennes. Elle vise à former des intervenants compétents dans les secteurs liés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps : analyse du phénomène religieux, initiation, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieu de santé, défis sociaux, dialogue interreligieux et résolution de conflits. Elle accueille des personnes désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie et de soutenir cette même expérience autour d'elles. Elle offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre d'intégrer la dimension religieuse et spirituelle à leurs pratiques.

La diversité de formation de son personnel enseignant est garante de ses objectifs et de sa capacité d'élaborer des projets de recherche respectueux des enjeux liés aux différentes traditions religieuses. La Faculté explore des voies de recherche comme les théologies féministes et contextuelles, l'analyse narrative, la *process theology*, la théologie discursive, la praxéologie et les sciences des religions appliquées.

Depuis sa fondation en 1878, et surtout depuis son arrivée sur le campus universitaire en 1967, la FTSR constitue un pôle majeur de la théologie francophone en Amérique du Nord. Elle contribue aux travaux du GREB (Groupe de recherche en bioéthique) depuis 1977, aux travaux du CÉRUM (Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal) depuis 2000, à ceux du CÉTECQ (Centre d'éthique et de théologie contextuelles québécoises) depuis 2004, et elle s'est associée au CINTR (Centre d'informations sur les nouvelles religions) en 2005. Par ses partenariats, elle entend apporter sa contribution au rapprochement entre le savoir et les engagements personnels, y compris religieux. En 2011, elle a mis sur pied le GRAS (Groupe de recherche sur l'alimentation et la spiritualité) et le GTAS (Groupe de théologie africaine subsaharienne).

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de théologie et de sciences des religions
Pavillon Marguerite d'Youville, 4^e étage
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine
H3T 1A8

Adresse postale
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7080
Télécopieur : 514 343-5738
Courriel : fts@umontreal.ca
www.fts.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Jean-Claude Breton

Vice-doyen : Jean-François Roussel
Secrétaire : Robert David

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 24 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Jean-Marc Charron, M. Th., Ph. D. théologie – études pastorales (Montréal)
Denise Couture, Ph. D. théologie (Montréal)
Robert David, Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Solange Lefebvre, D.É.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph. D. théologie (Montréal), D.É.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)
Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Licence en écriture sainte (Rome), Ph. D. théologie (Laval)

Professeurs agrégés

Olivier Bauer, Licence en théologie (Neufchâtel), Doctorat en théologie (Lausanne)
Jean-Claude Breton, M. Th. (Ottawa), Ph. D. (Montréal)
Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A. et Ph. D. études religieuses (Harvard)
Diana Dimitrova, Ph. D. indologie (Heidelberg)
Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph. D. théologie – études bibliques (Montréal)
Jean-François Roussel, Ph. D. théologie (Montréal)
Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D. Th. (Strasbourg), D.É.A. psychanalyse (Paris)

Professeurs adjoints

Géraldine Mossière, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Fabrizio Veccoli, Ph. D. histoire religieuse (Turin)

Responsable de formation professionnelle

Nancy Labonté, M.A. théologie pratique (Montréal)

Professeurs associés

Maxime Allard, D. Th. (Laval)
Mélanie Bisson, Ph. D. littérature française (Bordeaux 3), Ph. D. théologie (Montréal)
Fred Dervin, Ph. D. didactique des langues et des cultures (Paris, France/Turku, Finlande)
Hubert Doucet, M.A. sciences religieuses (Ottawa), Ph. D. sciences religieuses (Strasbourg)
Michel Nyabenda, Ph. D. théologie (Ottawa)
Georges Élia Safarti, Ph. D. éthique (Strasbourg)
Lucian Turcescu, Licence en théologie (Bucarest), Ph. D. théologie (St.Michael, Toronto)

Professeur invité

Jean-Paul Gilson, B.A. philosophie (Institut Cardinal Mercier, Belgique), Licence et Doctorat en psychologie (Université catholique de Louvain)

Professeurs émérites

Richard Bergeron
Guy Couturier
Guy Durand
Olivette Genest
Jacques Grand'Maison

DE NOUVEAUX PROGRAMMES, SOUPLES, PERSONNALISÉS ET PROGRESSIFS

Les programmes de premier cycle de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR), offerts à partir de septembre 2013, ont été revus et modifiés de fond en comble. Ils se caractérisent par des parcours de formation souples, personnalisés et progressifs.

Souples, par l'ouverture offerte quant aux choix de cours proposés à chaque année.

Personnalisés, par les parcours qui répondent aux objectifs de formation visés par les étudiants et qui sont balisés autour de quatre parcours-types (1) formation générale en théologie; (2) formation générale en sciences des religions; (3) forma-

tion à l'intervention pastorale; 4) sciences des religions – intervention et AVSEC*. L'étudiant peut ainsi orienter sa formation selon l'un de ces parcours-types et s'ajuster au fur et à mesure de sa progression.

Progressifs, par le cheminement linéaire qui va de la mineure en études religieuses au baccalauréat en études religieuses, options Théologie ou Sciences des religions, en passant par la majeure en théologie ou en sciences des religions.

CHEMINEMENT

Tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à la FTSR sont **d'abord admis à la mineure en études religieuses**. Au terme de cette mineure, l'étudiant peut transférer l'ensemble de ses activités académiques dans l'une des deux majeures (théologie) ou (sciences des religions). Finalement, vers la fin de sa majeure, l'étudiant peut transférer l'ensemble de ses activités académiques dans le baccalauréat en études religieuses, options Théologie ou Sciences des religions.

Les étudiants ayant amorcé leur formation dans un programme de premier cycle à la FTSR avant septembre 2013 auront la possibilité soit de poursuivre dans le programme déjà amorcé, soit de transiter vers les nouveaux programmes en y transférant l'ensemble des activités académiques déjà complétées.

Programme 1-885-1-1

Version 00

Baccalauréat spécialisé en études religieuses JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au B.A. en études religieuses, avec option en Sciences des religions ou en Théologie.

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une formation étendue en études religieuses, 1- en sciences des religions, ou 2- en théologie. Il comporte 6 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en théologie, 2- formation générale en sciences des religions, 3- formation à l'intervention pastorale ou 4- formation en sciences des religions – intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Structure du programme

Le baccalauréat en études religieuses comporte 6 crédits de cours obligatoires, 69 à 75 crédits de cours à option et 9 crédits de cours au choix. L'étudiant suit la majorité de ses cours dans l'option choisie : sciences des religions (sciences des religions ou sciences des religions appliquées) ou théologie (théologie systématique, études bibliques, théologie pratique), qu'il enrichit par des cours en sciences des religions, et/ou des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie

et de sciences des religions. Le baccalauréat avec option Théologie comporte les cours de théologie requis dans le cadre d'une formation canonique en théologie.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01 Commun aux deux orientations

Bloc 01 A option minimum 9 cr., maximum 15 cr.

Thèmes transversaux et approches combinées

REL 1900	3	A	1	js	Approches/outils en ét. rel.
REL 1910	3	A	1	js	Praxéologie 1: an. pratiques
+ REL 1920	3	A	1	js	Praxéologie 2: élab. critique
REL 1930	3	A	1	js	Bible, art et littérature
REL 2340	3	A	1	js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2420	3	A	1	js	Religions, violence et paix
REL 2920	3	A	1	js	Figures de la mystique
REL 2980	3	A	1	js	Fondements rel. de l'Occident
REL 3910	3	A	1	js	Écrits juifs/chrétiens anciens
REL 3920	3	A	1	js	Religions et sexualité
REL 3930	3	A	1	js	Féminismes et religions
REL 3940	3	A	1	js	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	A	1	js	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	A	1	js	Question spéciale

Segment 70 Option Sciences des religions

Bloc 70 A obligatoire 6 cr.

Intégration

REL 2001	3	A	1		Intégr. en sc. des religions 1
+ REL 3001	3	A	1		Intégr. en sc. des religions 2

Bloc 70 B option minimum 48 cr., maximum 66 cr.

Champ de spécialisation

REL 1111	3	A	1	js	Intro. à l'étude du religieux
REL 1120	3	AHE	1	js	Th./métho. sc. des religions
REL 1130	3	A	1		Religions:histoire générale
REL 1208	3	A	1	js	Intro. aux grandes religions
REL 1220	3	A	1	js	Introduction au christianisme
REL 1230	3	A	1	js	Introduction à l'islam
REL 1240	3	A	1	js	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	A	1	js	Rel./psychanalyse/psychologie
REL 1320	3	A	1		Rites et symboles
REL 1330	3	A	1	js	Religions et espace public
REL 1340	3	A	1	js	Religions/modernité/éthique
REL 1410	3	A	1	js	Intro. à l'animation ASEC
REL 2140	3	A	1		Rel.de la Méditerranée antique
REL 2231	3	A	1	js	L'islam au Québec/Amér. du N
REL 2240	3	A	1	js	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	A	1	js	Bouddhisme:religion et culture
REL 2260	3	A	1		Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	A	1	js	Trad. spirituelles autochtones
REL 2310	3	A	1	js	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	A	1	js	Patrimoine rel. du Québec
REL 2330	3	A	1	js	Cultures et spirit. des jeunes
REL 2340	3	A	1	js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2410	3	A	1		Religions/souffrance/guérison
REL 2420	3	A	1	js	Religions, violence et paix
REL 2430	3	A	1	js	Religions en milieu de santé
REL 3221	3	A	1	js	Histoire du christianisme
REL 3232	3	A	1	js	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	A	1	js	Géopolitique des religions
REL 3320	3	A	1		Migration/diversité religieuse
REL 3330	3	A	1	js	Religions et politique
REL 3340	3	A	1	js	Le mourir et l'au-delà
REL 3410	3	A	1		Stage en sc. des rel. appl. 1
+ REL 3421	3	A	1	js	Stage en sc. des rel. appl. 2

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Formation complémentaire

REL 1500	3	A	1		Introduction à la théologie
REL 1510	3	A	1	js	Ancien Testament: introduction
REL 1520	3	A	1	js	Nouveau Testament: introduction
REL 1530	3	A	1	js	Intro. à la théologie pratique
REL 1800	3	A	1	js	Intervention pastorale
REL 2520	3	A	1	js	Interp. biblique/théologique

* AVSEC : Animation à la Vie Spirituelle et à l'Engagement Communautaire

REL 2610	3 A	1 js	Jésus et l'émerg. du christ.
REL 2620	3 A	1 js	L'Église
REL 2630	3 A	1 js	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3 A	1 js	Éthique théologique
REL 2660	3 A	1 js	Théo. context./action sociale
REL 2670	3 A	1 js	Souffrances et question du mal
REL 2700	3 A	1 js	Les évangiles
REL 2710	3 A	1 js	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3 A	1 js	La tradition paulinienne
REL 2800	3 A	1 js	Éducation de la foi
REL 2810	3 A	1 js	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3 A	1 js	Dieu: hist/concept/expérience
REL 3630	3 A	1 js	Sacrements et rit. chrétienne
REL 3710	3 A	1 js	Torah:coeur de la bible hébr.
REL 3720	3 A	1 js	Les prophètes

Segment 71 Option Théologie

Bloc 71 A obligatoire 6 cr.

Intégration

REL 2021	3 A	1	Intégration en théologie 1
+ REL 3021	3 A	1	Intégration en théologie 2

Bloc 71 B option minimum 48 cr., maximum 66 cr.

Champ de spécialisation

REL 1500	3 A	1	Introduction à la théologie
REL 1510	3 A	1 js	Ancien Testament: introduction
REL 1520	3 A	1 js	Nouveau Testament: introduction
REL 1530	3 A	1 js	Intro. à la théologie pratique
REL 1800	3 A	1 js	Intervention pastorale
REL 2520	3 A	1 js	Interp. biblique/théologique
REL 2610	3 A	1 js	Jésus et l'émerg. du christ.
REL 2620	3 A	1 js	L'Église
REL 2630	3 A	1 js	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3 A	1 js	Éthique théologique
REL 2660	3 A	1 js	Théo. context./action sociale
REL 2670	3 A	1 js	Souffrances et question du mal
REL 2700	3 A	1 js	Les évangiles
REL 2710	3 A	1 js	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3 A	1 js	La tradition paulinienne
REL 2800	3 A	1 js	Éducation de la foi
REL 2805	3 A	1 js	Gestion – leadership en Église
REL 2810	3 A	1 js	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3 A	1 js	Dieu: hist/concept/expérience
REL 3630	3 A	1 js	Sacrements et rit. chrétienne
REL 3710	3 A	1 js	Torah:coeur de la bible hébr.
REL 3720	3 A	1 js	Les prophètes
REL 3810	3 A	1 js	Stage en pastorale 1
+ REL 3820	3 A	1 js	Stage en pastorale 2

Bloc 71 C option minimum 0 cr., maximum 18 cr.

Formation complémentaire

REL 1111	3 A	1 js	Intro. à l'étude du religieux
REL 1120	3 AHE	1 js	Th./métho. sc. des religions
REL 1130	3 A	1	Religions:histoire générale
REL 1208	3 A	1 js	Intro. aux grandes religions
REL 1220	3 A	1 js	Introduction au christianisme
REL 1230	3 A	1 js	Introduction à l'islam
REL 1240	3 A	1 js	Introduction au judaïsme
REL 1310	3 A	1 js	Rel./psychanalyse/psychologie
REL 1320	3 A	1	Rites et symboles
REL 1330	3 A	1 js	Religions et espace public
REL 1340	3 A	1 js	Religions/modernité/éthique
REL 1410	3 A	1 js	Intro. à l'animation ASEC
REL 2140	3 A	1	Rel.de la Méditerranée antique
REL 2231	3 A	1 js	L'islam au Québec/Amér. du N
REL 2240	3 A	1 js	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3 A	1 js	Bouddhisme:religion et culture
REL 2260	3 A	1	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3 A	1 js	Trad. spirituelles autochtones
REL 2310	3 A	1 js	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3 A	1 js	Patrimoine rel. du Québec
REL 2330	3 A	1 js	Cultures et spirit. des jeunes
REL 2340	3 A	1 js	Nouv.mouvements rel. et sectes

REL 2410	3 A	1	Religions/souffrance/guérison
REL 2420	3 A	1 js	Religions, violence et paix
REL 2430	3 A	1 js	Religions en milieux de santé
REL 3221	3 A	1 js	Histoire du christianisme
REL 3232	3 A	1 js	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3 A	1 js	Géopolitique des religions
REL 3320	3 A	1	Migration/diversité religieuse
REL 3330	3 A	1 js	Religions et politique
REL 3340	3 A	1 js	Le mourir et l'au-delà

Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.

Programme 1-885-2-0

Version 07

Majeure en théologie**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie.

Le programme est associé au secteur « arts » lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure en théologie couvre les éléments fondamentaux de la théologie. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en théologie, 2- formation à l'intervention pastorale. Le candidat suit la majorité de ses cours en théologie (méthodes et fondements, théologie systématique, études bibliques, théologie pratique), en les complétant par des cours en sciences des religions, et/ou des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme peut être complété par une mineure dans une autre discipline. Cette majeure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique.

Structure du programme

La majeure comporte 3 crédits obligatoires, 48 à 51 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire

3 cr.

Intégration

REL 2021	3 A	1	Intégration en théologie 1
----------	-----	---	----------------------------

Bloc 70 B option minimum 33 cr., maximum 45 cr.

Théologie

REL 1500	3 A 1	Introduction à la théologie
REL 1510	3 A 1 js	Ancien Testament: introduction
REL 1520	3 A 1 js	Nouveau Testament: introduction
REL 1530	3 A 1 js	Intro. à la théologie pratique
REL 1800	3 A 1 js	Intervention pastorale
REL 2520	3 A 1 js	Interp. biblique/théologique
REL 2610	3 A 1 js	Jésus et l'émerg. du christ.
REL 2620	3 A 1 js	L'Église
REL 2630	3 A 1 js	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3 A 1 js	Éthique théologique
REL 2660	3 A 1 js	Théo. context./action sociale
REL 2670	3 A 1 js	Souffrances et question du mal
REL 2700	3 A 1 js	Les évangiles
REL 2710	3 A 1 js	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3 A 1 js	La tradition paulinienne
REL 2800	3 A 1 js	Éducation de la foi
REL 2810	3 A 1 js	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3 A 1 js	Dieu: hist/concept/expérience
REL 3630	3 A 1 js	Sacrements et rit. chrétienne
REL 3710	3 A 1 js	Torah:coeur de la bible hébr.
REL 3720	3 A 1 js	Les prophètes
REL 3810	3 A 1 js	Stage en pastorale 1
+ REL 3820	3 A 1 js	Stage en pastorale 2

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Thèmes transversaux et approches combinées

REL 1900	3 A 1 js	Approches/outils en ét. rel.
REL 1910	3 A 1 js	Praxéologie 1: an. pratiques
+ REL 1920	3 A 1 js	Praxéologie 2: élab. critique
REL 1930	3 A 1 js	Bible, art et littérature
REL 2340	3 A 1 js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2420	3 A 1 js	Religions, violence et paix
REL 2920	3 A 1	Figures de la mystique
REL 2980	3 A 1 js	Fondements rel. de l'Occident
REL 3910	3 A 1 js	Écrits juifs/chrétiens anciens
REL 3920	3 A 1 js	Religions et sexualité
REL 3930	3 A 1 js	Féminismes et religions
REL 3940	3 A 1 js	Dialogue interreligieux
REL 3960	3 A 1 js	Spiritualité et intervention
REL 3970	3 A 1 js	Question spéciale

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Formation complémentaire

REL 1111	3 A 1 js	Intro. à l'étude du religieux
REL 1120	3 AHE 1 js	Th./métho. sc. des religions
REL 1130	3 A 1	Religions:histoire générale
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
REL 1220	3 A 1 js	Introduction au christianisme
REL 1230	3 A 1 js	Introduction à l'islam
REL 1240	3 A 1 js	Introduction au judaïsme
REL 1310	3 A 1 js	Rel./psychanalyse/psychologie
REL 1320	3 A 1	Rites et symboles
REL 1330	3 A 1 js	Religions et espace public
REL 1340	3 A 1 js	Religions/modernité/éthique
REL 1410	3 A 1 js	Intro. à l'animation ASEC
REL 2140	3 A 1	Rel.de la Méditerranée antique
REL 2231	3 A 1 js	L'islam au Québec/Amér. du N
REL 2240	3 A 1 js	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3 A 1 js	Bouddhisme:religion et culture
REL 2260	3 A 1	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3 A 1 js	Trad. spirituelles autochtones
REL 2310	3 A 1 js	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3 A 1 js	Patrimoine rel. du Québec
REL 2330	3 A 1 js	Cultures et spirit. des jeunes
REL 2340	3 A 1 js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2410	3 A 1	Religions/souffrance/guérison
REL 2420	3 A 1 js	Religions, violence et paix
REL 2430	3 A 1 js	Religions en milieux de santé
REL 3221	3 A 1 js	Histoire du christianisme
REL 3232	3 A 1 js	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3 A 1 js	Géopolitique des religions
REL 3320	3 A 1	Migration/diversité religieuse

REL 3330	3 A 1 js	Religions et politique
REL 3340	3 A 1 js	Le mourir et l'au-delà

Programme 1-885-4-0

Version 00

Mineure en études religieuses**JS****RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études religieuses.

Le programme est associé au secteur « arts » lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La mineure en études religieuses a pour objectifs 1- l'acquisition d'une formation de base dans les études religieuses (en théologie ou en sciences des religions); 2- l'étude de divers aspects des études religieuses; 3- la précision de ses champs d'intérêt personnels. Cette mineure constitue la porte d'entrée à une formation en théologie ou en sciences des religions, à compléter par une majeure, ou à transférer dans une majeure en théologie ou en sciences des religions. Pour ceux qui le souhaitent, cette mineure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique de niveau baccalauréat.

Structure du programme

La mineure en études religieuses comporte 24 à 27 crédits de cours à option puisés dans l'ensemble de la banque de cours de la Faculté de théologie et de sciences des religions, et 3 à 6 crédits de cours au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A option minimum 0 cr., maximum 27 cr.

Sciences des religions

REL 1111	3 A 1 js	Intro. à l'étude du religieux
REL 1120	3 AHE 1 js	Th./métho. sc. des religions
REL 1130	3 A 1	Religions:histoire générale
REL 1208	3 A 1 js	Intro. aux grandes religions
REL 1220	3 A 1 js	Introduction au christianisme
REL 1230	3 A 1 js	Introduction à l'islam
REL 1240	3 A 1 js	Introduction au judaïsme
REL 1310	3 A 1 js	Rel./psychanalyse/psychologie
REL 1320	3 A 1	Rites et symboles
REL 1330	3 A 1 js	Religions et espace public
REL 1340	3 A 1 js	Religions/modernité/éthique
REL 1410	3 A 1 js	Intro. à l'animation ASEC
REL 2140	3 A 1	Rel.de la Méditerranée antique
REL 2231	3 A 1 js	L'islam au Québec/Amér. du N

REL 2240	3	A	1	js	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	A	1	js	Bouddhisme: religion et culture
REL 2260	3	A	1		Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	A	1	js	Trad. spirituelles autochtones
REL 2320	3	A	1	js	Patrimoine rel. du Québec
REL 2330	3	A	1	js	Cultures et spirit. des jeunes
REL 2340	3	A	1	js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2410	3	A	1		Religions/souffrance/guérison
REL 2420	3	A	1	js	Religions, violence et paix
REL 2430	3	A	1	js	Religions en milieu de santé
REL 3221	3	A	1	js	Histoire du christianisme
REL 3232	3	A	1	js	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	A	1	js	Géopolitique des religions
REL 3320	3	A	1		Migration/diversité religieuse
REL 3330	3	A	1	js	Religions et politique
REL 3340	3	A	1	js	Le mourir et l'au-delà
REL 3410	3	A	1		Stage en sc. des rel. appl. 1
+ REL 3421	3	A	1	js	Stage en sc. des rel. appl. 2

Bloc 70 B *option* *minimum 0 cr., maximum 27 cr.*

Théologie

REL 1500	3	A	1		Introduction à la théologie
REL 1510	3	A	1	js	Ancien Testament: introduction
REL 1520	3	A	1	js	Nouveau Testament: introduction
REL 1530	3	A	1	js	Intro. à la théologie pratique
REL 1800	3	A	1	js	Intervention pastorale
REL 2520	3	A	1	js	Interp. biblique/théologique
REL 2610	3	A	1	js	Jésus et l'émerg. du christ.
REL 2620	3	A	1	js	L'Église
REL 2630	3	A	1	js	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	A	1	js	Éthique théologique
REL 2660	3	A	1	js	Théo. context./action sociale
REL 2700	3	A	1	js	Les évangiles
REL 2710	3	A	1	js	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	A	1	js	La tradition paulinienne
REL 2800	3	A	1	js	Éducation de la foi
REL 2810	3	A	1	js	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	A	1	js	Dieu: hist./concept/expérience
REL 3630	3	A	1	js	Sacrements et rit. chrétienne
REL 3710	3	A	1	js	Torah: coeur de la bible hébr.
REL 3720	3	A	1	js	Les prophètes
REL 3810	3	A	1	js	Stage en pastorale 1
+ REL 3820	3	A	1	js	Stage en pastorale 2

Bloc 70 C *option* *minimum 0 cr., maximum 24 cr.*

Thèmes transversaux et approches combinées

REL 1900	3	A	1	js	Approches/outils en ét. rel.
REL 1910	3	A	1	js	Praxéologie 1: an. pratiques
+ REL 1920	3	A	1	js	Praxéologie 2: élab. critique
REL 1930	3	A	1	js	Bible, art et littérature
REL 2340	3	A	1	js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2420	3	A	1	js	Religions, violence et paix
REL 2920	3	A	1		Figures de la mystique
REL 2980	3	A	1	js	Fondements rel. de l'Occident
REL 3910	3	A	1	js	Écrits juifs/chrétiens anciens
REL 3920	3	A	1	js	Religions et sexualité
REL 3930	3	A	1	js	Féminismes et religions
REL 3940	3	A	1	js	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	A	1	js	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	A	1	js	Question spéciale

Programme 1-905-2-0

Version 02

Majeure en sciences des religions

JS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions.

Le programme est associé au secteur « arts » lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Objectifs

La majeure en sciences des religions couvre les éléments fondamentaux des sciences des religions. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en sciences des religions 2- sciences des religions – intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Le candidat suit la majorité de ses cours en sciences des religions, en les complétant par des cours en théologie ou sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme s'adresse aussi bien aux étudiants qui désirent compléter leur formation par une mineure dans une autre discipline, qu'à ceux qui souhaitent obtenir un baccalauréat en études religieuses avec option en sciences des religions.

Structure du programme

La majeure comporte 3 crédits obligatoires, 48 à 51 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A *obligatoire* *3 cr.*

Intégration

REL 2001 3 A 1 Intégr. en sc. des religions 1

Bloc 70 B *option* *minimum 33 cr., maximum 45 cr.*

Sciences des religions

REL 1111	3	A	1	js	Intro. à l'étude du religieux
REL 1120	3	AHE	1	js	Th./métho. sc. des religions
REL 1130	3	A	1		Religions: histoire générale
REL 1208	3	A	1	js	Intro. aux grandes religions
REL 1220	3	A	1	js	Introduction au christianisme
REL 1230	3	A	1	js	Introduction à l'islam
REL 1240	3	A	1	js	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	A	1	js	Rel./psychanalyse/psychologie
REL 1320	3	A	1		Rites et symboles
REL 1330	3	A	1	js	Religions et espace public
REL 1340	3	A	1	js	Religions/modernité/éthique

REL 1410	3 A	1 js	Intro. à l'animation ASEC
REL 2140	3 A	1	Rel.de la Méditerranée antique
REL 2231	3 A	1 js	L'Islam au Québec/Amér. du N
REL 2240	3 A	1 js	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3 A	1 js	Bouddhisme:religion et culture
REL 2260	3 A	1	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3 A	1 js	Trad. spirituelles autochtones
REL 2310	3 A	1 js	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3 A	1 js	Patrimoine rel. du Québec
REL 2330	3 A	1 js	Cultures et spirit. des jeunes
REL 2340	3 A	1 js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2410	3 A	1	Religions/souffrance/guérison
REL 2420	3 A	1 js	Religions, violence et paix
REL 2430	3 A	1 js	Religions en milieux de santé
REL 3221	3 A	1 js	Histoire du christianisme
REL 3232	3 A	1 js	Soufisme, mystique de l'Islam
REL 3310	3 A	1 js	Géopolitique des religions
REL 3320	3 A	1	Migration/diversité religieuse
REL 3330	3 A	1 js	Religions et politique
REL 3340	3 A	1 js	Le mourir et l'au-delà
REL 3410	3 A	1	Stage en sc. des rel. appl. 1
+ REL 3421	3 A	1 js	Stage en sc. des rel. appl. 2

Bloc 70 C option minimum 6 cr., maximum 9 cr.

Thèmes transversaux et approches combinées

REL 1900	3 A	1 js	Approches/outils en ét. rel.
REL 1910	3 A	1 js	Praxéologie 1: an. pratiques
+ REL 1920	3 A	1 js	Praxéologie 2: élab. critique
REL 1930	3 A	1 js	Bible, art et littérature
REL 2340	3 A	1 js	Nouv.mouvements rel. et sectes
REL 2420	3 A	1 js	Religions, violence et paix
REL 2920	3 A	1	Figures de la mystique
REL 2980	3 A	1 js	Fondements rel. de l'Occident
REL 3910	3 A	1 js	Écrits juifs/chrétiens anciens
REL 3920	3 A	1 js	Religions et sexualité
REL 3930	3 A	1 js	Féminismes et religions
REL 3940	3 A	1 js	Dialogue interreligieux
REL 3960	3 A	1 js	Spiritualité et intervention
REL 3970	3 A	1 js	Question spéciale

Bloc 70 D option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Formation complémentaire

REL 1500	3 A	1	Introduction à la théologie
REL 1510	3 A	1 js	Ancien Testament: introduction
REL 1520	3 A	1 js	Nouveau Testament: introduction
REL 1530	3 A	1 js	Intro. à la théologie pratique
REL 1800	3 A	1 js	Intervention pastorale
REL 2520	3 A	1 js	Interp. biblique/théologique
REL 2610	3 A	1 js	Jésus et l'émerg. du christ.
REL 2620	3 A	1 js	L'Église
REL 2630	3 A	1 js	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3 A	1 js	Éthique théologique
REL 2660	3 A	1 js	Théo. context./action sociale
REL 2670	3 A	1 js	Souffrances et question du mal
REL 2700	3 A	1 js	Les évangiles
REL 2710	3 A	1 js	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3 A	1 js	La tradition paulinienne
REL 2800	3 A	1 js	Éducation de la foi
REL 2810	3 A	1 js	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3 A	1 js	Dieu: hist/concept/expérience
REL 3630	3 A	1 js	Sacrements et rit. chrétienne
REL 3710	3 A	1 js	Torah:coeur de la bible hébr.
REL 3720	3 A	1 js	Les prophètes

La majeure en sciences des religions peut être jumelée avec une mineure ou un certificat dans une autre discipline, ou être réalisée comme étape vers le baccalauréat en études religieuses. Dans le cas d'un jumelage avec une mineure d'une autre discipline, la Faculté recommande de choisir le programme complémentaire en fonction de l'une des trois thématiques suivantes : Intervention dans les milieux institutionnels, Intervention dans les médias, Intervention au niveau international.

Département de kinésiologie

INTRODUCTION

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestre, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe dix-huit professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Au 1^{er} cycle, le Département offre un baccalauréat en kinésiologie. Aux études supérieures, les étudiants peuvent aussi s'inscrire à la M. Sc. et au Ph. D. (sciences de l'activité physique).

Le Département de kinésiologie offre aussi un microprogramme de 2^e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT

Centre d'éducation physique et des sports

Bureau
8202

Tél. : 514 343-6151

FRAIS DE COTISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

www.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/frais.html

Des frais de 35 \$ par année sont imposés. Ceux-ci sont sujets à changement sans avis préalable.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : François Prince

**Directrice et directeur adjoints : Suzanne Laberge (académique),
Jean-Marc Lavoie (recherche)**

Professeurs titulaires

Paul Allard, Ph. D. génie mécanique (Montréal)
Louise Béliveau, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)
Marie-France Daniel, Ph. D. philosophie de l'éducation (UQAM)
Suzanne Laberge, Ph. D. anthropologie (Montréal)
Jean-Marc Lavoie, Ph. D. physiologie de l'exercice (Wisconsin)
François Prince, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)
Luc Proteau, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Professeurs agrégés

Raynald Bergeron, Ph. D. physiologie de l'exercice (Montréal)
Dave Ellemberg, Ph. D. neuropsychologie (Montréal)
Wayne R. Halliwell, Ph. D. psychologie du sport (Florida State)
Sophie Laforest, Ph. D. épidémiologie (McGill)
Julie Messier, Ph. D. sciences neurologiques (Montréal)

Professeurs adjoints

Mickael Begon, Ph. D. biomécanique et bio-ingénierie (Poitiers)
Daniel Curnier, Ph. D. sc. et tech. des activités physiques et sportives (Paul Sabatier)
Danik Lafond, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)
Julie Lavoie, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)
Marie-Ève Mathieu, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)
Jonathan Tremblay, Ph. D. sciences de l'activité physique (Montréal)

Professeurs associés

David Amarantini, Ph. D. (Joseph Fourier, Grenoble)
Laurent Bosquet, Ph. D. sc. et tech. des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)
Bruno Cormery, Ph. D. (Aix-Marseille II)
Georges Dalleau, Ph. D. biologie de l'exercice musculaire (Claude Bernard, Lyon I)
Mathieu Gayda, Ph. D. (Jules Verne, Picardie)
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
Luc Léger, Ph. D. (Alberta)
Véronique Pepin, Ph. D. Exercice and Wellness (Arizona)
André Plamondon, Ph. D. (Montréal)
Guy Thibault, Ph. D. (Montréal)

Programme 1-352-1-0

Version 03

B. Sc. spécialisé en kinésiologie*

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 20 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 54 crédits avec une moyenne cumulative de 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche et avoir réussi une entrevue de sélection

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance des crédits – Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

* Les admissions à la majeure et à la mineure en kinésiologie sont suspendues depuis l'automne 2012.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention ou de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

DESTINATAIRES

Le programme a pour but de former des diplômés qui interviendront auprès de personnes dites normales de différents niveaux d'âge et de condition physique, incluant les personnes âgées et les femmes enceintes, auprès de personnes aux prises avec certains problèmes, ou auprès d'athlètes qui recherchent un haut niveau de performance. Les diplômés de ce programme pourront aussi être professeurs au niveau collégial ou travailler dans les CLSC, les centres médico-sportifs, les centres de conditionnement physique, les centres communautaires et de loisirs, les clubs et les fédérations sportives, les municipalités, et les entreprises privées ou publiques.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 66 crédits obligatoires et 21 crédits à option et 3 crédits au choix. Les crédits des blocs 70V et 70W sont réservés exclusivement au cheminement honor.

Segment 70

Bloc 70 A obligatoire 64 cr.

Connaissances fondamentales

Table listing courses KIN 1020-3036, NUT 2962, and STT 2974 with their respective credits and descriptions.

Bloc 70 B obligatoire 2 cr.

Formation pratique

Table listing courses KIN 2040 and KIN 2041 with their descriptions.

Bloc 70 C option minimum 0 cr., maximum 9 cr.

Formation professionnelle

Table listing courses KIN 3040, KIN 3041, and KIN 3042 with their descriptions.

Bloc 70 D option minimum 3 cr., maximum 6 cr.

Disciplines spécifiques

Table listing courses KIN 2010 and KIN 3022 with their descriptions.

Bloc 70 E option minimum 0 cr., maximum 12 cr.

Disciplines diverses

Table listing various courses KIN 2013-3073 with their descriptions.

Bloc 70 F option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Complément de formation

Table listing various courses AEG 2110-3062, MSO 2030D, MSO 2160, MSO 2300G, PPA 2102, PPL 3040, PSL 3062, PSY 1035, PSY 1045, PSY 1075, PSY 1966, PSY 2048, PSY 2055, PSY 2065, SOL 1090, SOL 1967, SOL 1970, SOL 2103, SOL 2104, SOL 3406, TXM 1331, and TXM 1331D with their descriptions.

Bloc 70 V option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Réservé au cheminement honor : initiation à la recherche

Table listing courses KIN 4074 and KIN 4075 with their descriptions.

Bloc 70 W option minimum 0 cr., maximum 6 cr.

Réservé au cheminement honor : formation avancée

Table listing various advanced courses KIN 6500-6839 with their descriptions.

KIN	6842	3	H	1	j	Physiologie de l'exercice
KIN	6843	3	H	1	j	Exercice et métabolisme
KIN	6845	3	A	1	j	Muscle et contrôle à l'effort
STT	6971	3	AHE	1		Méthodes de biostatistique

École d'optométrie

INTRODUCTION

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique universitaire de la vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par l'*Accreditation Council on Optometric Education*. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant trois options. L'option Sciences fondamentales et appliquées est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Sciences cliniques vise à former des cliniciens spécialisés; enfin l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

Un nouveau programme de Doctorat en sciences de la vision a été introduit en 2011. Il est géré conjointement par l'École d'optométrie et le Département d'ophtalmologie, en partenariat avec le Département de psychologie. Il comporte six options : 1) Basse vision et réadaptation visuelle 2) Biologie cellulaire et moléculaire 3) Biologie des maladies de la vision 4) Neurosciences de la vision et psychophysique 5) Optique, instrumentation et imagerie 6) Sciences cliniques et épidémiologie.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à ses diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en Intervention en déficience visuelle, concentration Orientation et mobilité ou concentration Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

Bureau Tél. : (514) 343-6471

Pavillon 3744 Jean-Brillant	Bureau	Téléphone
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

FRAIS FACULTAIRES

Achats d'instruments

1 ^{re} année	approximativement 3 000 \$
2 ^e année	approximativement 3 000 \$

Les étudiants devront se procurer les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

Il est possible que l'utilisation d'un ordinateur portatif soit à considérer par les étudiants en 3^e année du programme, sous réserve de l'installation des infrastructures requises à l'École d'optométrie.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Directeur : Christian Casanova

Professeurs titulaires

Christian Casanova, Ph. D. (Montréal)
 Jocelyn Faubert, Ph. D. (Concordia)
 Claude Giasson, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (University of California, Berkeley)

Jacques Gresset, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Laval)
 Hélène Kergoat, O.D., (Montréal), M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
 John V. Lovasik, O.D., M. Sc., Ph. D. (Waterloo)
 Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph. D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Etty Bitton, B. Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M. Sc. (Montréal)
 Jean-François Bouchard, B. Pharm., Ph. D. (Montréal)
 Julie-Anne Couturier, B. Sc. Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M. Sc. (Pennsylvania College of Optometry)
 Danielle de Guise, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Vasile Diaconu, M. Sc. (Bucarest), M. Sc., Ph. D. (Montréal)
 Pierre Forcier, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Benoît Frenette, M. Sc. (UQÀM), O.D. (Montréal)
 Langis Michaud, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph. D. (Concordia)
 Nadia-Marie Quesnel, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Elvire Vaucher, D.É.A., Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs adjoints

Julie Brûlé, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Marie-Ève Corbeil, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Caroline Faucher, O.D., M. Sc. (Montréal), Ph. D. (Sherbrooke)
 Nicolas Fontaine, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Anne Jarry, B. Sc. psychologie (UQÀM), M. Éd., D.É.S.S. intervention en déficience visuelle (Montréal)
 Julie-Andrée Marinier, O.D., M. Sc. (Montréal)
 Agathe Ratelle, B. Sc. anthropologie (Montréal), M.A. Blind Rehabilitation (Orientation and Mobility) (Western Michigan)
 Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M. Sc. (Montréal)

Chercheure adjointe

Marie-Chantal Wanet, Ph. D. (Université Catholique de Louvain, Belgique)

Professeurs associés

Denis Boire, B. Sc. sciences biologiques, Ph. D. (Montréal)
 Audrey Fortin, Ph. D. (Montréal)
 Guillaume Giraudet, Ph. D. sciences de la vision (EHES)
 Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph. D. (Brown)
 Robert K. Koenekoop, M. D. (McGill), Ph. D. (Clark University)
 Pierre Lachapelle, Ph. D. (Montréal)
 Lotfi Merabet, O.D. (NECO), Ph. D. (Montréal)
 François Vital-Durand, Doctorat de 3^e cycle, D. Sc. (Claude Bernard, Lyon)
 Eef Van der Worp, B.Optom. (Hogeschool, Utrecht), Ph. D. (Maastricht)

Chargé d'enseignement

Jean-Marie Hanssens, O.D., M. Sc. sciences de la vision (Montréal), Master sciences signalisation cellulaire, neurosciences (Orsay)

Services cliniques

Responsable de la Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens
 Chef des services cliniques : François Fontaine
 Clinique d'anisiconie : Nicolas Fontaine
 Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier
 Clinique d'électrodiagnostic : John V. Lovasik
 Clinique d'ergonomie visuelle : Benoit Frenette
 Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil
 Clinique générale : Julie Brûlé
 Clinique de gériatrie : Hélène Kergoat
 Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud
 Clinique de l'œil sec : Etty Bitton
 Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier
 Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Stages externes

Directrice des stages externes : Etty Bitton

Programme 1-655-4-0

Version 02

Année préparatoire au programme (O.D.)

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Structure du programme

Ce programme comporte 40 crédits dont 37 obligatoires et 3 au choix.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 70

Bloc 70 A	obligatoire		37 cr.
BCM 1970	2 A	1 Biochimie 1	
BIO 1203	3 AHE	1 js Introduction à la génétique	
DRT 1810S	3 AH	1 j Droit pour professionnels de la santé	
MCB 1097	2 H	1 j Microbiologie et immunologie générales	
OPH 2992	3 H	1 Anatomie oculaire	
OPM 1009	3 H	1 Optique géométrique	
OPM 1010	2 A	1 j Introduction à la profession	
PBC 1040	2 A	1 j Anatomie macroscopique humaine	
PBC 1091	3 A	1 j Embryologie et histologie en optométrie	
PHI 1968	3 A	1 Notions fondamentales d'éthique	
PHY 1982	2 H	1 j Optique physique	
PHY 1984	1 H	1 j Travaux pratiques d'optique	
PSL 1982	2 A	1 Les bases du système nerveux	
PSL 1993	3 H	1 j Physiologie générale	
STT 1979	3 H	1 j Statistique : concepts et applications	

Programme 1-655-1-1

Version 24

Doctorat en optométrie (O.D.)

J

RÈGLEMENT DES ÉTUDES – DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 39 crédits en 1^{re} année, de 42 crédits en 2^e année, de 36 crédits en 3^e année et de 40 crédits en 4^e année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués sur l'ensemble des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École :

- à l'occasion des stages de 3^e année
- à l'occasion des stages de chacun des trimestres de la 4^e année.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire ou l'un des cours OPM 4114, il doit le reprendre.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en optométrie (O. D.).

Structure du programme

Ce programme comporte 157 crédits obligatoires.

Voir Explication des tableaux de programmes, p. SC-1

Segment 01

Bloc 01 A	obligatoire		39 cr.
CSS 1900	1 AHE	1 j Collaboration en sciences de la santé 1	
+ MCB 1180	3 A	1 j Microbiologie et immunologie oculaires	
MSO 3001	2 H	1 j Introduction à l'épidémiologie	
OPM 1105	4 A	1 Optométrie 1.1	
OPM 1107	2 H	1 j Optométrie 1.3	
OPM 1108	1 H	1 j Jugement clinique	
OPM 1109	.5 A	1 j Laboratoire d'optométrie 1.1	
+ OPM 1110	1.5 H	1 j Laboratoire d'optométrie 1.2	
OPM 1201	3 A	1 Optique ophtalmique 1.1	
OPM 1203	2 H	1 j Optique ophtalmique 1.2	
+ PBC 1010	2 A	1 j Pathologie générale en optométrie	
+ PHM 2952	2 H	1 j Pharmacologie générale	
PSY 3954	3 A	1 j Méthodes d'entrevue en santé	
SCV 1101	3 A	1 j Sc. de la vision 1 Physiologie de l'oeil	
SCV 1102	3 H	1 Sc. de la vision 2 Dioptrique oculaire	
SCV 1103	3 H	1 j Sc. de la vision 3 Vision binoculaire	
SCV 1105	3 H	1 j Sc. de la vision 4 Neurophysiologie	

Segment 02

Bloc 02 A	obligatoire		42 cr.
CSS 2900	1 AHE	1 j Collaboration en sciences de la santé 2	
OPM 2109	2 A	1 j Optométrie 2.1	
OPM 2112	1 H	1 j Stage en soins de première ligne 2.1	
OPM 2113	1 A	1 j Techniques diagnostiques	
OPM 2114	1 H	1 j Techniques diag. avancées	
OPM 2115	1 A	1 js Jugement clinique 2.1	
OPM 2205	2.5 A	1 j Optique ophtalmique 2.1	
OPM 2206	2.5 H	1 j Optique ophtalmique 2.2	
OPM 2302	3 H	1 j Lentilles cornéennes 2.1	
OPM 2406	2 A	1 j Adaptations sensorielles au strabisme	
OPM 2407	3 H	1 j Déséquilibres oculomoteurs 1	
OPM 2502	3 H	1 j Santé oculaire 2.1	
OPM 2503	2 A	1 j Pharmacologie oculaire 2.1	
OPM 2505	4 H	1 j Pharmacologie oculaire 2.2	
OPM 2506	3 A	1 j Santé oculaire 2.2	
OPM 2507	2 A	1 j Santé oculaire 2.3	
+ OPM 2508	2 H	1 j Santé oculaire 2.4	
SCV 2102	3 A	1 j Sc. de la vision 5 Psychophysique	
SCV 2103	3 A	1 j Sc. de la vision 6 Mouvements oculaires	

Segment 03

Bloc 03 A	obligatoire		36 cr.
CSS 3900	1 AHE	1 j Collaboration en sciences de la santé 3	
OPM 3107	3 H	1 j Gestion/jurisprudence en optométrie	
OPM 3116	2 H	1 j Analyse de cas	

OPM 31171	.5	A	1	j	Intro à la recherche 3.1
+ OPM 31172	.5	H	1	j	Intro à la recherche 3.2
OPM 3120	3	A	1	j	Optométrie 3.1
OPM 3130	2	H	1	j	Électrodiagnostic
OPM 3307	2	H	1	j	Éléments de diagnostic en lent. corn.
OPM 3308	3	A	1	j	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3309	1	A	1	j	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3412	3	A	1	j	Déséquilibres oculomoteurs 2
OPM 3502	2	A	1	j	Santé oculaire 3.1
OPM 3602	2	H	1	j	Optométrie gériatrique
OPM 3603	2	H	1	j	Ergonomie visuelle et prévention
OPM 3604	2	H	1	j	Réadaptation et handicap visuel
OPM 3607	3	A	1	j	Optométrie pédiatrique
OPM 37011	1.5	A	1	js	Stage – soins de 1re ligne 3.1
+ OPM 37012	1.5	H	1	js	Stage – soins de 1re ligne 3.2
OPM 3817	1	AHE	1	j	Stage en cliniques spécialisées 3.1

Segment 74

<i>Bloc 74 A</i>					<i>obligatoire</i>	<i>40 cr.</i>
OPM 41141	2.5	AE	1	j	Travaux de recherche dirigés	
+ OPM 41142	2.5	AH	1	j	Travaux de recherche dirigés	
OPM 4115	1	AHE	1	j	Optométrie 4.1	
OPM 41171	1	AE	1	j	Discussions cliniques	
+ OPM 41172	1	AH	1	j	Discussions cliniques	
OPM 4701	7	AHE	1	j	Stage en soins de première ligne 4.1	
OPM 4702	7	AH	1	j	Stage en soins de première ligne 4.2	
OPM 4801	3	AHE	1	j	Stages en cliniques spécialisées 4.1	
OPM 4802	3	AH	1	j	Stages en cliniques spécialisées 4.2	
OPM 4902	12	AHE	1	j	Stages externes	

